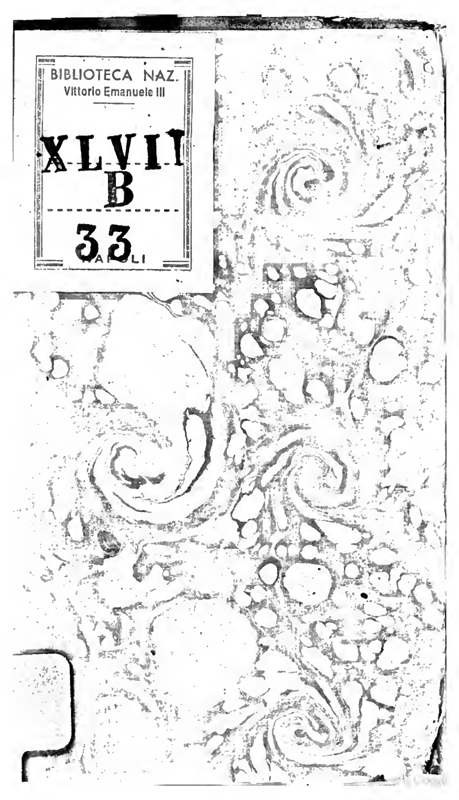
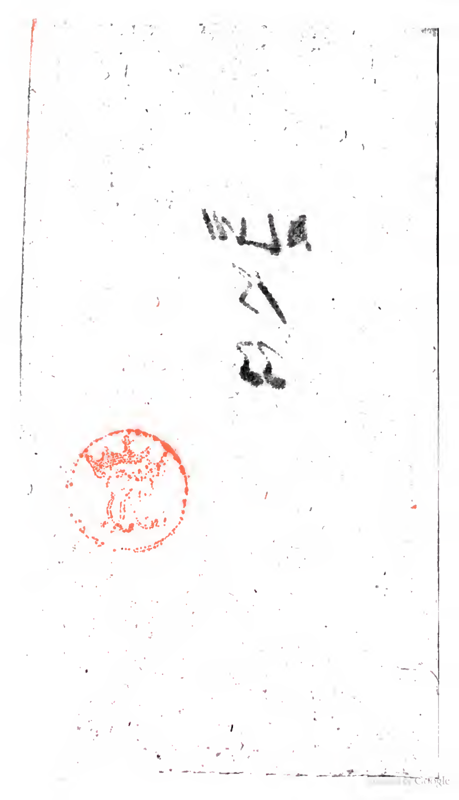



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVII
B
33
NAPOLI





HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

POUR

Servir de continuation à celle de feu

MR. FLEURY,

Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confesseur du Roy.

TOME VINGT-TROISIÉME,

Depuis l'An 1456. jusqu'en 1484.





A BRUXELLES,
Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur de Sa Majesté, vis-à-vis de l'Eglise de la Madelaine. 1726.

Avec Privilege & Approbation.

conclave pour élire un Pape. LVIII. *Le Cardinal de Roüen se déclare contre Æneas Sylvius.* LIX. *On pense à élire Pape le Cardinal de Roüen.* LX. *Sentiment d'Enée Piccolomini sur cette élection.* LXI. *Il empêche qu'on ne choisisse le Cardinal de Roüen.* LXIII. *Son discours au Cardinal de Pavie vicechancelier.* LXIII. *Le Cardinal de Pavie se départ du Cardinal de Roüen.* LXIV. *Le Cardinal de sainte-Marie la Neuve propose Enée Piccolomini.* LXV. *On procede au scrutin pour l'election d'un Pape.* LXVI. *Enée Piccolomini Cardinal de Sienne est élû Pape & prend le nom de Pie II.* LXVII. *Discours que lui fait le Cardinal Bessarion.* LXVIII. *Réponse du Pape à ce discours.* LXIX. *Joïe dans Rome pour l'election du Pape.* LXX. *Histoire & caractere de Pie II.* LXXI. *Divers sentimens des Princes sur l'election du Pape.* LXXII. *Mort du Cardinal Capranica de Fermo.* LXXIII. *Mort de Maphée Vegius.* LXXIV. *Couronnement du Pape Pie II.* LXXV. *Il convoque l'assemblée de Mantouë & en écrit au Roi de France.* LXXVI. *Réponse du Roi de France au Pape.* LXXVII. *Le Pape écrit à Pogebrac Roi de Bohême.* LXXVIII. *Le Cardinal Bessarion envoïé à l'Empereur & aux autres Princes d'Allemagne.* LXXIX. *Troubles qui regnent en Allemagne.* LXXX. *L'Empereur menage les Rois de Hongrie & de Bohême.* LXXXI. *Le Pape confirme le roïaume de Naples à Ferdinand.* LXXXII. *Mahomet II. prend Corinthe & rend le Peloponese tributaire.* LXXXIII. *Gennadius se démet du Patriarchat de Constantinople.* LXXXIV. *Le Roi de France fait la guerre aux Anglois.* LXXXV. *Prise de Landwick en Angleterre par les François.* LXXXVI. *Reconciliation des deux partis de Lancastre & d'Yorck.* LXXXVII. *La guerre recommence & le Duc d'Yorck leve une armée.* LXXXVIII. *Il est contraint de se retirer en Irlande.* LXXXIX. *Mort d'Artus III. Duc de Bretagne & Connétable de France.* XC. *Le Pape* 1459.

 part

part de Rome pour se rendre à Mantouë. XCI. *Plaintes des Silesiens contre Pogebrac Roi de Bohême.* XCII. *Le Pape nomme à Prague un administrateur de l'Eglise. Le Pape arrive à Florence où il est reçû par Cosme de Medicis.* XCIII. *Mort de saint Antonin Archevêque de Florence.* XCIV. *Le Pape assiste à ses funerailles.* XCV. *Ouvrages de saint Antonin.* XCVI. *Le Pape vient de Florence à Boulogne & à Ferrare.* XCVII. *Mort de Pogge Florentin.* XCVIII. *Arrivée du Pape à Mantouë* XCIX. *Discours du Pape à l'ouverture de l'assemblée de Mantouë.* C. *Le Pape écrit aux Princes & les exhorte de venir à Mantouë.* CI. *Arrivée de plusieurs Ambassadeurs à Mantouë.* CII. *Dispute entre les Ambassadeurs sur la préséance.* CIII. *Premiere séance de l'assemblée de Mantouë.* CIV. *L'Ambassadeur du Duc de Bourgogne est reçû à l'assemblée.* CV. *Demandes du Pape pour la guerre contre les Turcs.* CVI. *Arrivée des Ducs de Milan & de Modene à Mantouë.* CVII. *Le Pape assemble les Princes & les Ambassadeurs dans l'Eglise cathedrale.* CVIII. *Autre discours du Pape à l'assemblée de Mantouë.* CIX. *Le Cardinal Bessarion parle après le Pape.* CX. *On résout la guerre contre les Turcs.* CXI. *Arrivée des Ambassadeurs de France, de Sicile & de Bretagne.* CXII. *Audience publique que le Pape leur donne.* CXIII. *Le Pape répond au discours de l'Evêque de Paris.* CXIV. *Nouvelle audience que les Ambassadeurs de France demandent au Pape.* CXV. *Leurs demandes.* CXVI. *Réponse que le Pape fait à ces demandes.* CXVII. *Le Pape justifie sa conduite à l'égard du roiaume de Sicile.* CXVIII. *Il se plaint de la pragmatique sanction.* CXIX. *Réponse des Ambassadeurs de France au discours du Pape.* CXX. *Le Pape demande une taxe sur le clergé de France, on la lui refuse.* CXXI. *Le Roi d'Angleterre envoie ses Ambassadeurs à Mantoue.* CXXII. *Conduite*



OMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE CENT-ONZIEME.

LE Pape ordonne des prieres contre les Turcs. II. Mahomet II. veut assieger Belgrade. . Jean Huniade fait lever le siége de Belgra- IV. Défaite entiere de l'armée des Turcs. V. lousie entre Jean de Capistran & Huniade. VI. ennité de la fête de la Transfiguration de Nô- -Seigneur. VII. Mort de Jean Huniade Vaivode Transilvanie. VIII. Mort de saint Jean de Ca- tran. IX. Ouvrage de ce Saint. X. Zele du Pape ntre les infidéles. XI. Brouilleries entre le Pape Alphonse Roi d'Arragon. XII. Création de Car- naux par le Pape Callixte. XIII. Desordres que nt les troupes d'Alphonse dans le Siennois. XIV. ontestation au sujet de la confession pascale. XV. e Pape Callixte confirma la bulle de Nicolas V. en veur des Religieux mendians. XVI. Il revoque ette Bulle par une autre contraire. XVII. Les Re- gieux mendians se soûmettent. XVIII. Furieux remblement de terre en Italie. XIX. Révolutions rrivées dans le roïaume de Suede. XX. Concile de oissons. XXI. Le Dauphin de France se sauve en rabant. XXII. Il est bien reçû du Duc de Bourgo- ne. XXIII. Le Duc d'Alençon est arrêté & mis en AN. 1456.

 pri-

tence d'excommunication contre l'Archevêque de *ıence*. XXIII. *Assemblée des Princes d'Allemagne* *cette affaire*. XXIV. *Réponse des nonces aux griefs* *l'Archevêque*. XXV. *L'Archevêque renonce à son* *oel sans tenir sa parole*. XXVI. *On nomme un au-* *Archevêque à Maïence*. XXVII. *Arrivée des Am-* *ſadeurs d'Orient à la cour de France*. XXVIII. *Le* *i de France s'imagine faussement qu'on veut l'em-* *sonner*. XXIX. *Il se laisse mourir de faim*. XXX. *Fa-* *lle & enfans du Roi Charles VII*. XXXI. *Ses fu-* *railles à Nôtre-Dame de Paris & à saint Denis*. XII. *Louïs Dauphin reçoit en Flandres la nouvelle* *la mort du Roi*. XXXIII. *Il lui succede sous le nom* *Louïs XI*. XXXIV. *Il va à Reims se faire sacrer* *couronner*. XXXV. *Changemens qu'il fait dans* *gouvernement*. XXXVI. *Sa conduite envers le Duc* *Bourgogne*. XXXVII. *Le Pape lui envoïe des Am-* *ssadeurs*. XXXVIII. *Le Pape travaille à abolir la* *agmatique sanction*. XXXIX. *Le Roi déclare qu'il* *ut abolir cette pragmatique*. XL. *Jean Jouffroy* *vêque d'Arras*. XLI. *Le Pape fait cet Evêque Car-* *nal avec cinq autres*. XLII. *Réjouissance à Rome* *uchant l'abolition de la pragmatique*. XLIII. *La* *agmatique ne laisse pas d'être observée en France*. LIV. *Jacques le Bâtard s'empare de tout le roïaume* *Chypre*. XLV. *Fin de l'empire de Trebizonde dont* *Mahomet se rend maître*. XLVI. *Le Patriarchat de* *onstantinople devient venal*. XLVII. *Lettre du Pape* *u Roi de France*. XLVIII. *Scanderberg par ordre du* *ape vient au secours de Ferdinand*. XLIX. *Guerre* *ntre les Castillans & les Maures*. L. *Le Roi de Na-* *arre engage la Cerdaigne & le Roussillon à Louïs* *XI*. LI. *Louïs XI envoïe des Ambassadeurs au Pape*. LII. *Le Roi de France écrit au Pape & se plaint de* *on procedé*. LIII. *Le Pape répond à ses Ambassa-* *deurs assez fortement*. LIV. *Le Pape presse le Roi de* *France & le Duc de Bourgogne à lui donner du se-* *cours*. LV. *Le Duc de Calabre est battu par l'armée*

suite indigne du legat du Pape en Angleterre. CXXIII. *La faction d'Yorck recommence les troubles en Angleterre.* CXXIV. *Bataille donnée entre les deux factions.* CXXV. *Le Duc d'Yorck veut se faire déclarer Roi d'Anglèterre.* CXXVI. *Le Parlement laisse à Henri le titre de Roi & accorde au Duc d'Yorck le droit de lui succeder.* CXXVII. *Le Pape s'adresse aux Allemands pour les faire contribuer à la guerre contre les Turcs.* CXXVIII. *Arrivée d'autres Princes & Ambassadeurs à Mantoüe.* CXXIX. *Charlotte veuve du Roi de Portugal succede au roiaume de Chypre.* CXXX. *Le Soudan d'Egypte donne le roïaume de Chypre à Jaques Archevêque de Nicosie.* CXXXI. *Serment qu'il exige de lui.* CXXXII. *Le Duc de Calabre fait une descente dans le roïaume de Naples.* CXXXIII. *Conquêtes de ce Duc.* CXXXIV. *Le Duc de Sessa veut assassiner Ferdinand.* CXXXV. *Il se défend & met ses assassins en fuite.* CXXXVI. *Ferdinand est battu auprès de Sarno.* CXXXVII. *Raisons pour lesquelles le Pape protegeoit si fort Ferdinand.* CXXXVIII. *Nouveaux troubles dans Genes pour en chasser les François.* CXXXIX. *Le Roi de Fez assiége Alcacer-Seguer & est battu.* CXL. *Affaires du roïaume de Castille.* CXLI. *Decret du Pape contre les appels du saint siege au Concile.* CXLII. *Mesures que prend le Pape pour la guerre contre les Turcs.* CXLIII. *Fin de l'assemblée de Mantoüe.* CXLIV. *Le Pape part de Mantoüe & vient à Sienne.* CXLV. *Promotion que le Pape fait de six Cardinaux.* CXLVI. *Le Pape reçoit ces nouveaux Cardinaux dans un consistoire.* CLXVII. *Appel du procureur general du Parlement de Paris au Concile, pour la défense de la Pragmatique sanction.* CXLVIII. *Differends entre Sigismond Duc d'Aûtriche & le Cardinal de Cusa.* CXLIX. *Le Duc d'Aûtriche fait mettre en prison le Cardinal de Cusa.* CL. *Le Pape excommunie le Duc d'Aûtriche qui en appelle au Concile.* CLI. 1460.

vient à Paris. CLIV. *L'armée des liguez prend des* *pardons pour des lances.* CLV. *Le Roi va trouver* *Comte de Charolois à Conflans,* CLVI. *Le Duc de* *ourbon se rend maître de Roüen.* CLVII. *Seconde* *nference entre le Roi & le Comte de Charolois.* LVIII. *Traité de paix entre le Roi & le Comte de* *harolois.* CLIX. *Insolence des Liegeois punie par le* *omte de Charolois.* CLX. *Le Roi reprend la Nor-* *andie sur son frere le Duc de Berry.* CLXI. *Le Roi* *enri retourne déguisé en Angleterre & est fait pri-* *nnier.* CLXII. *Brouilleries entre le Roi Edouard &* *Comte de Warwick.* CLXIII. *Censures de la facul-* *de theologie de Paris.* CLXIV. *Martyre du bien-* *ureux André de Chio par les Turcs.* CLXV. *Mort* *Thomas Paleologue.* CLXVI. *Mort de Laurent* 1466. *alle.* CLXVII. *Mort de Henri Kalteisen.* CLXVIII. *piniâtreté de Pogebrac Roi de Bohême.* CLXIX. *Le* *ape envoïe un Nonce à l'Empereur sur les affaires* *Bohême.* CLXX. *Les Grands de Bohême se soule-* *ent contre Pogebrac qui est excommunié par le* *ape.* CLXXI. *Le Pape prononce la sentence qui le* *ive du roïaume.* CLXXII. *Paix entre les Polonois* *les Chevaliers de Prusse.* CLXXIII. *Articles prin-* *paux de cette paix.* CLXXIV. *Mort de François* *orce Duc de Milan.* CLXXV. *Son fils Galeas Ma-* *e Sforce lui succede.* CLXXVI. *Mort de l'Evêque* *saint André gouverneur d'Ecosse.* CLXXVII. *Le* *ape se déclare pour Henri Roi de Castille.* CLXXVIII. *Iort d'Alphonse frere du Roi de Castille.* CLXXIX. *es Catalans se révoltent contre leur Roi & se don-* *nt à René d'Anjou.* CLXXX. *Ferdinand Roi de* *aples refuse les cens à l'Eglise Romaine.* CLXXXI. *e Roi de France & le Comte de Charolois se mé-* *ent toûjours l'un de l'autre.* CLXXXII. *Assemblée à* *aris pour réformer les abus dans la justice.* CLXXXIII. *e Comte de Warwick est mécontent du Roi Edouard.* LXXXIV. *Naissance d'Erasme.*

LIVRE

Afrique. LXXXVI. *Affaires du royaume de Naples.* LXXXVII. *Fin des commentaires de Pie II.* LXXXVIII. *Le Roi & la Reine d'Angleterre en Ecosse.* LXXXIX. *La Reine d'Angleterre va en France solliciter du secours.* XC. *Elle revient en Ecosse avec des troupes, & son armée est défaite.* XCI. *Elle retourne en France une seconde fois.* XCII. *Mort du Cardinal Isidore Patriarche de Constantinople.* XCIII. *Celle du Cardinal Alexandre Oliva.* XCIV. *& du Cardinal Prosper Colonne.* XCV. *Mort de l'historien Blondus Flavius.* XCVI. *De saint Didace Religieux de saint François.* XCVII. *& de sainte Catherine de Boulogne.* XCVIII. *Le Pape fait des préparatifs pour* 1564. *la guerre contre les Turcs.* XCIX. *Le Duc de Bourgogne manque à sa parole.* C *Le Pape lui écrit pour le presser de la tenir.* CI. *Bulle du Pape qui retracte ce qu'il a écrit sur le Concile de Bâle.* CII. *Le Pape va à Ancone pour s'embarquer.* CIII. *Préparatifs à Ancone pour le départ du Pape.* CIV. *Le Pape tombe malade à Ancone & y meurt.* CV. *Les Cardinaux s'assemblent à Ancone après la mort du Pape.* CVI. *Ils partent d'Ancone & vont à Rome pour faire l'élection.* CVII. *Les Cardinaux entrent au conclave.* CVIII. *Le Cardinal de saint Marc est élû Pape.* CIX. *Il prend le nom de Paul II. Son caractere.* CX. *Loix qu'on fait jurer au Pape dans le conclave.* CXI. *Le Pape refuse d'observer ces loix.* CXII. *Prérogatives qu'il accorde aux Cardinaux.* CXIII. *Création de huit Cardinaux.* CXIV. *Le Pape veut reprendre l'affaire de la guerre contre les Turcs.* CXV. *Offres des Princes d'Italie pour cette guerre.* CXVI. *Consistoire touchant les graces expectatives & les benefices en commende.* CXVII. *Sentiment de M. l'Abbé Fleury en faveur des commendes.* CXVIII. *Les Chanoines de l'Eglise de saint Jean de Latran à Rome.* CXIX. *Quelques Cardinaux proposent l'aliénation de la ville d'Avignon.* CXX. *Le Pape Paul II. veut menager le Roi*

1475.

procès. CXXIX. *Ils sont condamnez à perdre la tête.* CXXX. *Les Gantois veulent marier la Duchesse avec Adolphe Duc de Gueldres.* CXXXI. *Le Roi député Olivier le Daim à la Duchesse.* CXXXII. *Il se rend maître des deux Bourgognes.* CXXXIII. *Cambrai se rend volontairement au Roi.* CXXXIV. *On veut marier la Duchesse de Bourgogne au Comte de Riviers.* CXXXV. *Louis XI. veut attirer les Anglois en France pour les opposer aux Flamands.* CXXXVI. *Négociations pour marier la Duchesse de Bourgogne.* CXXXVII. *On agit pour son mariage avec l'Archiduc Maximilien.* CXXXVIII. *L'Empereur envoie ses Ambassadeurs pour demander la Duchesse.* CXXXIX. *La Duchesse de Bourgogne épouse l'Archiduc Maximilien.* CXL. *Trêve entre le Roi de France & Maximilien.* CXLI. *Les Turcs se rendent maîtres de Croye & de Scutari.* CXLII. *Le Roi de Hongrie fait la guerre à l'Empereur & assiége Vienne.* CXLIII. *Le Pape fait une promotion de cinq Cardinaux & une autre de sept.* CXLIV. *Poëme composé à la louange de Sixte IV.* CXLV. *Affaires des Maures avec Ferdinand d'Arragon.* CXLVI. *Divisions à Florence entre les Medicis &*
les Pazzi. CXLVII. *Les Pazzi forment une conju-* 1478.
ration contre les Medicis. CXLVIII. *Ils conviennent d'assassiner les deux freres Medicis pendant la messe.* CXLIX. *Julien est assassiné & Laurent se sauve.* CL. *On pend aux fenêtres les principaux conjurez, & entre autres l'Archevêque de Pise.* CLI. *Le Pape interdit Florence & excommunie Laurent de Medicis.* CLII. *Les Venitiens assistent secretement les Florentins.* CLIII. *Artifices du Roi de France pour embarrasser le Pape.* CLIV. *Assemblée d'Orleans.* CLV. *Sentiment du Cardinal de Pavie sur l'Ambassade de Louis XI. au Pape.* CLVI. *Ce qu'il conseille au Pape de repondre à l'Ambassadeur de France.* CLVII. *Réponse du Pape au Vicomte de Lautrec Ambassadeur de France.* CLVIII.

LIVRE CENT-QUINZIE'ME.

de cette isle & de la ville. XL. *Les Turcs en commencent l'attaque.* XLI. *La flotte des Turcs est maltraitée par les Chevaliers de Rhodes.* XLII. *Le Vizir tente de faire assassiner le Grand-maître.* XLIII. *Vigoureuse resistance des Rhodiens, qui oblige le Vizir à lever le siége.* XLIV. *Le Roi de Naples envoye deux vaisseaux au secours des Rhodiens.* XLV. *La flotte des Turcs se retire.* XLVI. *Le Grand-maître fait bâtir une Eglise en actions de graces.* XLVII. *Paix accordée aux Florentins par le Pape.* XLVIII. *Les Turcs font des incursions en Italie.* XLIX. *Ils se rendent maîtres d'Otrante.* L. *Soins du Pape pour s'opposer aux Turcs.* LI. *Mort de Jean Dlugloss historien Polonois.* LII. *Dispute touchant l'anneau de la sainte Vierge.* LIII. *Le Pape*
1481. *invite les Princes à faire la guerre aux Turcs.* LIV. *Mort de Mahomet II. Empereur des Turcs.* LV. *Mahomet laisse deux fils, Bajazet & Zizim.* LVI. *Les deux freres disputent de l'Empire, & Bajazet l'emporte.* LVII. *Guerre entre les deux freres.* LVIII. *Troubles arrivez à Constantinople après la mort de Mahomet.* LIX. *Un certain fils d'Amurat prétend à l'Empire des Turcs.* LX. *On reprend sur les Turcs la ville d'Otrante.* LXI. *Les charges de la Cour Romaine rendues venales.* LXII. *Etablissement de la fête de saint Joseph par Sixte IV.* LXIII. *Promotion de Cardinaux.* LXIV. *Le Roi de Hongrie fait la guerre à l'Empereur.* LXV. *Mort d'Alphonse V. Roi de Portugal.* LXVI. *Mort de Phœbus Roi de Navarre & du Roi de Dannemark.* LXVII. *Mort de l'historien Platine.* LXVIII. *Ses traverses & ses persecutions.* LXIX. *Ses ouvrages.* LXX. *Ambassadeurs d'Angleterre au Roi de France.* LXXI. *Louis XI. est encore attaqué d'apoplexie.* LXXII. *Il envoye Comines en Savoye pour appaiser les troubles.* LXXIII. *Il fait arrêter le Comte de la Chambre Gouverneur de Savoye.* LXXIV. *Maximilien ne*
1482. *veut point faire la paix avec Louis XI.* LXXV. *Mort*

Mort de la Duchesse de Bourgogne épouse de Maximilien. LXXVI. *Des-Cordes surprend la ville d'Aire.* LXXVII. *On propose le mariage de la fille de l'Archiduc avec le Dauphin.* LXXVII. *Assemblée d'Arras pour la paix entre Maximilien & Louis XI.* LXXIX. *Articles du traité d'Arras.* LXXX. *Ce traité déplaît beaucoup à Maximilien.* LXXXI. *Mort de la Duchesse d'Auvergne.* LXXXII. *L'Evêque de Liege est massacré.* LXXXII. *Inquietudes de Louis XI. à l'occasion de sa maladie.* LXXXIV. *Instructions du Roi Louis XI. au Dauphin son fils.* LXXXV. *Le Roi demande au Pape la canonisation de frere Jean de Gand.* LXXXVI. *Canonisation de saint Bonaventure.* LXXXVII. *Commencement de la guerre de Grenade contre les Maures.* LXXXVIII. *Ferdinand s'empare de la ville d'Alhama sur les Maures.* LXXXIX. *Mort de Maxime Patriarche de Constantinople.* XC. *Ses deux successeurs reçoivent le Concile de Florence.* XCI. *Suite des affaires de Bajazet & de Zizim.* XCII. *Zizim propose un duel à Bajazet.* XCIII. *Il écrit au Grand-maître de Rhodes pour le recevoir.* XCIV. *Il arrive à Rhodes où il est bien reçû.* XCV. *Actes qu'il met entre les mains du Grand-maître.* XCVI. *Il quitte Rhodes & vient en France où il est mis dans une commanderie.* XCVII. *Le Roi permet de lire les livres des nominaux.* XCVIII. *Censure de quatorze propositions prêchées à Tournay.* XCIX. *Qualifications de ces propositions.* C. *Censure* 1483.
d'une proposition touchant les indulgences. CI. *Le Pape fait bâtir l'Eglise de la Paix.* CII. *Bulle du Pape touchant la Conception de la sainte Vierge.* CIII. *Dispute touchant les stigmates de sainte Catherine de Sienne.* CIV. *Promotion de Cardinaux.* CV. *Arrivée de Marguerite d'Autriche en France.* CVI. *Mort d'Edouard IV. Roi d'Angleterre.* CVII. *Le Duc de Glocester pense à usurper la couronne.* CVIII. *Il veut faire passer les deux fils d'Edouard pour illegitimes.* CIX. *Il les fait mourir.* CX. *Il se fait con-*

couronner Roi d'Angleterre. CXI. *Crainte que Louïs XI. a de la mort*. CXII. *Il s'enferme dans le château du Plessis-lez-Tours*. CXIII. *Il fait venir à sa cour saint François de Paule*. CXIV. *Le saint arrive en France & se rend au Plessis*. CXV. *Divers entretiens du Saint avec le Roi*. CXVI. *Précautions qu'on prend pour lui annoncer la mort*. CXVII. *Il conserve tout son bon sens jusqu'à sa mort*. CXVIII. *Mort de Louïs XI*. CXIX. *Ses deux mariages & sa posterité*. CXX. *Charles VIII. Roi de France lui succede*. CXXI. *Quelques Princes disputent du gouvernement*. CXXII. *Maximilien pense à rentrer dans ses états après la mort de Louïs XI*. CXXIII. *Conjuration à Genes contre Baptiste Fregose*. CXXIV. *Troubles dans le roiaume de Bohême*. CXXV. *Il se forme un parti en Angleterre contre l'usurpateur Richard*. CXXVI. *Révolte dans le roiaume de Grenade*. CXXVII. *L'armée des Maures est battue par les Espagnols*. CXXVIII. *Le jeune Roi de Grenade se rend tributaire de la Castille*. CXXIX. *Mort de Phœbus Roi de Navarre*. CXXX. *Naissance de Mar-*
1484. *tin Luther*. CXXXI. *Mort du Cardinal d'Estouteville*. CXXXII. *Bulles differentes du Pape Sixte IV*. CXXXIII. *Contestations entre les Chanoines reguliers & les Hermites de saint Augustin*. CXXXIV. *Mort du Pape Sixte IV*. CXXXV. *Bajazet fait présent de la main de saint Jean-Baptiste au Grand-maître de Rhodes*. CXXXVI. *Si cette relique est veritable*. CXXXVII. *Desordres du peuple à Rome après la mort du Pape*. CXXXVIII. *Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux*. CXXXIX. *Le Comte rend le château Saint-Ange & les autres places*. CXL. *Promesses que les Cardinaux font au peuple*. CXLI. *Les Cardinaux entrent au conclave*. CXLII. *Maniere dont se fit l'élection*. CXLIII. *Promesse qu'on fait à quelques Cardinaux pour leurs voix*. CXLIV. *On élit Jean-Baptiste Cibo Cardinal de Melfe*. CXLV. *Il prend le nom d'Innocent VIII*. CXLVI. *Mort*

Mort du Cardinal de Bourdeille. CXLVII. *Le jeune Casimir Roi de Hongrie, sa pieté & sa vertu.* CXLVIII. *Mort de ce jeune Prince.* CXLIX. *Ordre des religieuses de la Conception.* CL. *Guerre des Espagnols contre les Maures.* CLI. *Le jeune Roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand* CLII. *Contestations en France au sujet du gouvernement.* CLIII. *Le Duc d'Orleans se retire en Bretagne auprès du Duc.* CLIV. *Ouverture de l'assemblée des Etats à Tours.* CLV. *Les Etats ajugent à la Comtesse de Beaujeu le gouvernement du roiaume.* CLVI. *On y examine les griefs du clergé de France.* CLVII. *De la noblesse.* CLVIII. *Du tiers état.* CLIX. *Sacre du Roi Charles VIII.* CLX. *On a dessein d'arrêter le Duc d'Orleans qui se retire à Verneuil.* CLXI. *Un grand nombre de Seigneurs se joignent à lui.* CLXII. *Il se presente devant Orleans dont on lui refuse l'entrée.* CLXIII. *L'armée du Roi va ataquer le Duc d'Orleans.* CLXIV. *Accommodement entre le Roi & le Duc d'Orleans.* CLXV. *La Comtesse de Beaujeu veut qu'on rétablisse les Seigneurs Bretons.* CLXVI. *Landais s'y oppose & veut rétablir le Comte de Richemont.* CLXVII. *Mesures qu'on prend pour rétablir le Comte de Richemont en Angleterre.*

Fin du Sommaire des Livres.

APPROBATION.

J'Ai lû la continuation de *l'Histoire Ecclésiastique* depuis 1456. jusqu'à 1484. & je l'ai jugée également digne d'être imprimée. A Paris le cinquiéme de Février 1727.

DE VILLIERS.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Nôtre bien amé PIERRE-FRANÇOIS EMERY ancien Adjoint des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant très-humblement fait remontrer que Nous avions accordé à son pere nos Lettres de Privilege pour l'impression de plusieurs Ouvrages, & entr'autres *l'Histoire Ecclesiastique du feu Sieur Abbé Fleury* nôtre Confesseur, sans avoir achevé ledit Ouvrage, & qu'on lui avoit remis un Manuscrit intitulé: *Histoire Ecclesiastique des trois derniers Siecles, quinze, seize & dix-septiéme Siecles avec le commencement du dix-huitiéme*, ce qu'il ne peut faire sans que Nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege qu'il Nous a fait supplier de lui vouloir accorder, offrant pour

cet

cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le Contre-Séel des Presentes ; A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Emery & l'engager à Nous donner la suite de ladite Histoire Ecclesiastique avec la même attention & la même exactitude qu'il Nous a donné cidevant des vingt premiers Volumes dudit feu Sieur Abbé Fleury nôtre Confesseur, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer la suite de l'Histoire Ecclesiastique, à commencer au quinziéme Siecle jusqu'à present, qui est composée par le Sieur * * *, en tels Volumes, forme, marge & caracteres, conjointement ou separément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modéle sous le Contre-Séel desdites Presentes, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume pendant le tems de quinze annéesconsecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïssance ; comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires & autres ; d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ladite Histoire Ecclesiastique ci-dessus specifiée, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation

des

des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amande contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts: à la charge que ces preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles. Que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs, & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril dernier; & qu'avant que de l'expoſer en vente le Manuſcrit ou Imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion de ladite Hiſtoire, ſera remis dans le même état où l'Aprobation y aura été donnée, ès mains de nôtre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre dit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes aïant cauſe pleinement & paiſiblement ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites preſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour dûment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers foi ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent de faire

pour

pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Paris le vingtiéme jour du mois de Decembre, l'an de grace mil sept cens vingt-cinq, & de nôtre Regne le onziéme. Par le Roy en son Conseil.

SAMSON.

Registré sur le Registre VI. de la Chambre Roiale des Libraires & Imprimeurs de Paris, Numero 644. fol. 278. conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du 28. Février 1723. A Paris le vingt-quatre Decembre mil sept cens vingt-cinq.

BRUNET, *Syndic.*

J'ai cedé à Madame la Veuve GUERIN & à Monsieur HIPPOLYTE LOUÏS GUERIN, son Fils, Libraires à Paris, un tiers dans le present Privilege; un autre tiers à Monsieur JEAN MARIETTE aussi Libraire à Paris; & reconnois que l'autre tiers appartient aux Sieurs SANGRAIN & MARTIN mes Beaux-freres & moi soussigné. A Paris le 4. Janvier mil sept cens vingt-six.

P. FR. EMERY.

Registré sur le Registre VI. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 283. conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris le quatriéme Janvier 1726.

BRUNET, *Syndic.*

EX.

EXTRAIT
DU
PRIVILEGE.

CHARLES, par la grace de Dieu, Empereur des Romains toûjours Auguste, Roy de Castille, de Leon, &c. Archiduc d'Aûtriche, &c. Duc de Brabant, &c. a octroyé à EUGENE HENRY FRICX, de pouvoir lui seul imprimer, vendre & distribuer ce Livre, intitulé : *Histoire Ecclesiastique, pour servir de continuation à celle de* MR. FLEURY, &c. *imprimée à Paris avec Approbation & Privilege.* Défendant bien expressément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer lesdits Livres, ou ailleurs imprimés ou contrefaits, porter où vendre en ce Pays, pendant le terme de neuf ans, à commencer de la date de cette, à peine de perdre lesdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire: comme il se voit plus amplement és lettres patentes données à Bruxelles le 4. Février 1726.

Signé,

J. DE WAHA.

HIS-



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CENT-ONZIÉME.

DEPUIS que Calixte III. eut été élevé au souverain Pontificat, il employa tous ses soins pour réünir les Princes chrétiens contre les Turcs, & arrêter les progrès de Mahomet II. Pendant qu'il sollicitoit ainsi toute la chrétienté à se liguer contre cet Empereur, on vit au ciel une comete chevelue, qui paroissoit toute en feu. Le peuple naturellement credule, craignit que ce phenomene ne fût le signe de quelque grand accident, & le Pape saisit ce moment d'effroi pour l'engager à la priere & à la pratique des bonnes œuvres; afin, disoit-il, que s'il

AN. 1456.

I. Le Pape ordonné des prieres contre les Turcs.

Platina in vita Calisti III.

An. 1456. s'il y avoit quelque malheur à craindre, le ciel en préservât les chrétiens. Il indiqua des prieres & des processions publiques; il ordonna qu'on sonneroit tous les jours les cloches vers le midi, afin d'avertir les peuples de prier dans cette intention, & accorda des indulgences à tous ceux qui reciteroient alors trois fois l'oraison dominicale & la salutation angelique.

II. Mahomet II vient assieger Belgrade.

Dieu parut écouter leurs vœux. Mahomet aïant traversé les montagnes de Thrace avec une armée de cent quarante mille hommes, composée des mêmes troupes qui s'étoient emparées de Constantinople en 1454. & aïant penetré jusques au Danube, vint mettre le siége devant la ville de Belgrade au mois de Juin 1456. Amurat son pere en avoit été honteusement chassé quelques années auparavant, aprés un siége de sept mois: mais Mahomet avoit tant de confiance dans ses troupes & dans sa propre valeur, qu'il croioit ne pouvoir craindre un pareil sort. Il comptoit déja les roïaumes qu'il alloit subjuguer aprés la prise de cette ville. La Hongrie, l'Allemagne, l'Italie devoient tomber sous l'effort de ses armes. Mais Dieu renversa en un moment tous ces projets audacieux.

Naucler. vol. 3. gener. 49. p. 479. Æneas Syl. Europ. cap. 8. & Bohem. cap. 6.

III. Jean Huniade fait lever le siége de Belgrade.

Le brave Huniade se presenta sur les bords du Danube pour venir au secours de Belgrade. Le Turc lui en disputa le passage. On en vint aux mains. Le combat fut opiniâtre, l'infidéle fit long tems balancer la victoire, elle se declara enfin pour Huniade, qui aïant passé le fleuve, entra dans la place avec son armée, & Jean de Capistran predicateur de la croisade. Les assiegez les reçurent avec une joïe qui ne se peut exprimer, & chacun promit de prêter son bras à la défense de la ville. La défaite des Turcs ne les empêcha point de faire battre la ville

Chalcondyl. Hist. des Turcs. liv. 8.

ville par l'artillerie, afin d'y entrer par les bré- Ao. 1456.
ches. Quand elles furent ouvertes, les Turcs dresserent des échelles en plusieurs endroits pour diverser les troupes des assiegez. Mais on fit de part & d'autre une resistance opiniâtre. Chaque general animoit ses troupes par ses paroles & par son exemple, & le carnage fut grand. On recommença l'assaut le lendemain avec plus de fureur que le jour precedent. Le Sultan vit tomber à ses côtez Cazan Pacha, le plus intrepide des generaux Ottomans: il s'étoit trop avancé pour obéir aux ordres de son maître, qui regretta sa perte, & qui en fut presque au desespoir. Mahomet lui-même fut blessé à la cuisse; mais il crut sa blessure legere, & continua de combattre à la tête de ses troupes.

IV. Défaite entiere de l'armée des Turcs.

Un si grand effort de courage eut pû lui donner la victoire sans la retraite précipitée des Janissaires qui abandonnerent le combat. Mahomet s'efforça en vain de les retenir dans leur devoir, ils n'écouterent ni ses prieres ni ses menaces, & ce prince fut obligé de lever le siége après y avoir perdu plus de quarante mille hommes.

Naucler. ibid. pag. 480.

Ladislas Roi de Hongrie qui ne s'étoit point attendu à une telle victoire, & persuadé même que les chrétiens ne pouvoient resister, s'étoit retiré précipitamment à Vienne en Autriche, sous le pretexte d'une partie de chasse, & il put à peine revenir de sa surprise, quand il eut appris l'heureux succès du combat.

V. Jalousie entre Jean de Capistran & Huniade.

Jean de Capistran & Huniade s'attribuerent chacun en particulier l'honneur de cette victoire, dans les lettres qu'ils écrivirent l'un & l'autre au Pape & à l'Empereur, pour les informer du succès de cette croisade: vanité basse dans deux hommes d'ailleurs également re-

Æneas Sylvius loco supra cit.

AN. 1456. commandables par leurs grandes qualitez. Capistran y avoit contribué par ses prieres & ses exhortations: Huniade par sa valeur, son courage & sa prudence, & tous deux eussent merité plus de gloire, si chacun n'eût pris que la part qui lui étoit dûë.

Spond. hoc. ann. 1456. n. 3.

VII. Solemnité de la fête de la Transfiguration de nôtre Seigneur.

Comme Mahomet leva le siége de Belgrade le sixiéme jour d'Août, où l'on celebroit déja depuis long-tems dans quelques Eglises la memoire de la transfiguration de JESUS-CHRIST sur le mont Thabor, le Pape Callixte confirma cette fête, la rendit universelle pour toute l'Eglise, & composa un office qui lui fut propre, & attacha à cette fête des indulgences pareilles à celles du Saint Sacrement.

VI. Mort de Jean Huniade vaivode de Transylvanie.

Les deux chefs de cette expedition ne survequirent pas long-tems à cette défaite des Turcs. Huniade accablé des travaux qu'il avoit soufferts dans cette guerre, fut attaqué d'une fiévre continuë qui l'emporta le dix de Septembre dans le bourg de Zemplen. Il ne voulut jamais permettre qu'on lui apportât dans sa chambre le saint viatique, & se fit exprès porter à l'Eglise pour le recevoir, disant qu'il ne meritoit pas que le Roy des Rois l'honorât ainsi, & qu'il étoit indigne que le maître vînt trouver le serviteur. Toute l'Europe fut affligée de la perte de ce grand capitaine. Le Pape Callixte versa des larmes en apprenant sa mort, & offrit le saint sacrifice dans l'Eglise de saint Pierre pour ce genereux défenseur de la religion. Jean de Capistran qui ne l'avoit pas quitté dans sa maladie, fit lui-même son oraison funebre aux obseques qu'on lui fit dans l'Eglise qu'il avoit fait bâtir en Transylvanie, dans laquelle on transporta son corps comme il l'avoit demandé en mourant. Il laissa deux fils, Ladislas & Matthias, dont on aura sujet de parler souvent dans

Naucler. general. 49. pag. 480.

dans la suite. Quelques historiens ont rapporté que l'Empereur des Turcs apprenant sa mort, dit, en baissant les yeux du chagrin qu'il en ressentoit, que ce grand homme n'avoit eu personne avant lui qui lui fût semblable; qu'il s'estimoit malheureux de n'avoir plus de tête assez celebre dans l'univers, sur laquelle il pût venger l'affront qu'il avoit reçû devant Belgrade. AN. 1456.

VIII. Mort de S. Jean de Capistran.

Jean de Capistran âgé de soixante & onze ans, mourut le vingt-troisiéme Octobre, six semaines après Huniade dans le couvent des Cordeliers de Willach près de Sirmich en Hongrie où il fut enterré.

IX. Ouvrages de ce Saint.

Ce saint religieux fils d'un gentilhomme Angevin, qui s'étoit marié en Italie, étant à la suite de Louïs d'Anjou Roi de Naples, étoit né l'an 1385. à Capistran près d'Aquila dans l'Abruzze au roïaume de Naples. Voici les ouvrages imprimez qu'on a de lui: Un traité de l'autorité du Pape & du Concile contre l'assemblée de Basle; un autre sous ce titre: Miroir des clercs, ou discours au clergé prononcé dans un synode diocésain de Trente; une instruction pour les prêtres; une apologie du tiers ordre de saint François; le miroir de la conscience; un penitenciel; un traité de l'excommunication; un autre du mariage, des usures & des contracts; du jugement universel; de l'antechrist & de la guerre spirituelle. Enfin quelques traitez du droit civil. On lui attribuë encore d'autres ouvrages qui n'ont pas été imprimez, comme, de la dignité ecclesiastique au Pape Nicolas; des peines de l'enfer & du purgatoire; des restitutions & des contracts; un commentaire sur la regle des Freres Mineurs; trois livres de la cupidité; un discours sur la conception de la sainte

AN. 1456. Vierge; un autre sur la passion de nôtre Seigneur; un traité contre les Hussites, & un discours contre Rocquesane. Henri Sedulius cordelier, a écrit l'histoire de sa vie, dans laquelle on apprend beaucoup de choses qui ont rapport à l'histoire du tems.

Sedul. Vad-ding. Annal. minor. Giry col. 1376.

X. *Zele du Papes contre le infidéles.*

La mort de ces deux grands hommes ne ralentit pas le zele du Pape contre les infidéles. Il engagea Henry Roi de Castille à faire la guerre aux Maures, & accorda de grandes indulgences à ceux qui porteroient les armes sous les ordres de ce prince, ou qui contribueroient de leurs aumônes aux frais de cette guerre. Le souverain Pontife avoit tant de confiance dans les armes des François, qu'il avoit coûtume de dire, que si le secours de la France ne lui manquoit pas, il se flattoit de détruire entierement les sectes de Mahomet & des autres infidéles. Mais l'université de Paris & le clergé de Roüen, sans se laisser surprendre par ses loüanges, interjetterent appel au futur Concile, de la bulle de ce Pape, par laquelle il avoit imposé des decimes sur les ecclesiastiques de France, pour secourir ceux qui se croisoient contre les infidéles. Callixte fut fâché de cet appel, & chargea le Cardinal Alain de se rendre au plûtôt à Paris, pour engager l'université à le revoquer: ce qui lui fut d'autant plus facile, que le Roi très-chretien & le reste de l'Eglise Gallicane avoient déja consenti à cette imposition: eu égard au danger auquel la religion étoit exposée. Les oppositions qu'on fit en Allemagne à cette même bulle, furent beaucoup plus considerables. Les Allemands se plaignoient des violences avec lesquelles on exigeoit d'eux ces decimes, & du peu d'attention qu'on apportoit à l'observance du concordat fait avec

Odoric. Raynald ad an. 1456. n. 56. Collect. concil. Labbai tom. 13. p. 1393.

la

la nation. Le Pape en écrivit à l'Empereur Frederic, & tâcha de justifier sa conduite. Sa lettre est du trente-uniéme d'Août. Æneas Sylvius qui n'étoit pas moins porté que le saint Pere en faveur de la guerre contre les Turcs, fit voir aussi qu'on n'avoit aucune raison d'accuser le souverain Pontife de ne pas observer les articles du concordat fait avec les Allemands. An. 1456. *Æneas Sylvius in epist. 338.*

XI. Brouilleries entre le Pape & Alphonse Roi d'Arragon.

Pour réussir dans cette guerre, Callixte devoit se menager avec les Princes chrétiens. Aussi les avoit-il prévenus, & il n'avoit presque rien à craindre que du côté d'Alphonse avec qui il étoit en querelle, parce qu'il lui avoit refusé les vicariats de Benevent & de Terracine, & à Ferdinand fils naturel de ce prince, l'investiture du roïaume de Sicile. Alphonse souffroit ces réfus avec tant d'impatience, qu'il ne se contenta pas de réprocher au Pape par son Ambassadeur, la bassesse de son extraction, les obligations qu'il lui avoit, & sa grande ambition pour élever ses neveux; il sollicita encore Henry Roi de Castille à ne lui point obéir, comme il avoit autrefois sollicité les Princes chrétiens contre les Papes Martin V. & Eugene IV. Callixte ne répondit à tous ces reproches que par des bienfaits; & pour faire connoître à Alphonse qu'il vouloit lui rendre le bien pour le mal, il donna le chapeau de Cardinal à l'Archevêque de Naples qui lui étoit entierement dévoué, & qui étoit oncle d'une certaine Lucréce Napolitaine que le Roi d'Arragon aimoit éperdûment, & qu'il auroit épousée s'il eut été veuf. On dit même qu'il tenta de repudier la Reine son épouse legitime, sous prétexte qu'elle étoit sterile, & qu'elle ne lui donnoit point d'enfans. *Mariana hist. Hisp. lib. 22. cap. 18.*

XII. Création de Cardinaux.

Il y eut deux promotions de cardinaux dans cette année. Dans la premiere, le Pape n'en fit

AN. 1456. que trois, qui furent 1. Jean Louis Mila Espagnol, neveu du Pape du côté maternel, Evêque de Segovie, puis de Lerida, prêtre cardinal du titre des quatre saints couronnez, & legat de Boulogne. 2. Jacques de Portugal Archevêque de Lisbonne, diacre du titre de sainte Marie au portique. 3. Roderic Lenzoli Borgia Espagnol, neveu du Pape, diacre du titre de saint Nicolas *in Carcere*, vice-chancelier de l'Eglise Romaine, Evêque de Porto, qui fut dans la suite élû Pape sous le nom d'Alexandre VI. Dans la seconde promotion il y en eut six, dont le premier fut Raynaud Piscicelli Napolitain, Archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, créature d'Alphonse Roi d'Arragon, d'ailleurs homme de merite. Le second Jean de Mella Espagnol, auditeur de Rote, Evêque de Zamora, & cardinal prêtre du titre de saint Aquilée & de sainte Prisque. Le troisiéme, Jean de Castiglione ou Castillon Milanois, Evêque de Coutances en Normandie, puis de Pavie, cardinal prêtre du titre de saint Clement. Le quatriéme Jacques Thebaldi Romain, Evêque de Montefeltro, cardinal prêtre du titre de sainte Anastasie. Le cinquiéme, Richard Olivier de Longueil François & Evêque de Coutances, cardinal prêtre du titre de saint Eusebe & Evêque de Porto. Le sixiéme, Æneas Sylvius Piccolomini Siennois, Evêque de Sienne, cardinal du titre de saint Eustache, & ensuite prêtre du titre de sainte Sabine, le même qui peu de tems après fut créé Pape sous le nom de Pie II.

par le Pape Callixte.

Raynald. ad hunc annum 1456.

XIII. Désordres que font les troupes d'Alphonse dans le Siennois.

Toute l'Italie avoit joui depuis quelque tems d'une paix profonde. Le Pape, le Duc de Milan, les Venitiens, les Florentins & leurs alliez donnoient tous leurs soins pour entretenir ce calme. Alphonse seul chercha à le trou-

troubler. Il ne le fit pas d'abord ouvertement, il fit semer la division par Piscinin qui commandoit ses armées. Ce general tout devoüé aux injustices de son maître, commit plusieurs hostilitez, entra sur les terres des Siennois, & y fit de grands ravages. On en porta plainte à Alphonse; mais ce prince soutint son general, qui n'étoit en effet que le ministre de ses volontez injustes. Le Duc de Milan & les Venitiens prirent la défense des Siennois, & contraignirent Piscinin & son armée de se retirer. Il se jetta avec ses troupes dans Castillon de Pescara, ne pouvant faire mieux. Mais les vainqueurs les y assiegerent, & ils furent reduits à se nourrir de fruits verds qui les incommoderent beaucoup. Dans cette extrémité ils tenterent tout pour se délivrer: ils réüssirent & surprirent Orbitelle où la faim ne les persecuta plus. C'étoit toûjours un ennemi de moins. Mais ils fussent retombez bien-tôt dans leur premier état, si Alphonse ne leur eût envoié par mer des vivres & de l'argent. Malgré ce secours ce prince vit bien qu'il ne pouvoit sauver son general ni ses troupes sans un accommodement avec les Siennois & ceux qui les secouroient. Pour les appaiser & les dédommager des frais qu'il les avoit obligé de faire, il leur donna deux cens mille livres. Il auroit bien voulu les engager aussi à desarmer, mais ils ne le voulurent pas, ce qui l'obligea à donner ses ordres à Piscinin, pour rendre aux Siennois toutes les places qu'il leur avoit prises.

An. 1456.

Comment. Pii. II. lib. 2. Æn. Europ. cap. 5.

XIV. Contestation au sujet de la Confession pascale.

La dispute touchant les droits des curez au sujet de la confession pascale, fut renouvellée dans cette année avec beaucoup de chaleur, à l'occasion d'une bulle du défunt Pape Nicolas V. en faveur des religieux mendians, ausquels sa Sainteté accordoit le pouvoir de confesser

An. 1456. dans le tems de Pâques, au préjudice du droit des curez établi par le canon *Omnis utriusque sexûs*, & même de la disposition de la clementine *Dudùm*. L'université de Paris informée que cette bulle avoit été presentée à l'official de Paris par quelques religieux carmes, en interjetta appel, & cita les mendians à comparoître le lundi vingt-quatriéme de Mai, pour leur declarer qu'ils seroient exclus de l'université, s'ils ne renonçoient à l'obtention de cette bulle, & ne promettoient d'en obtenir la revocation dans un certain tems qu'on leur limitoit. Les mendians aïant comparu, refuserent de se soûmettre, & sur leur refus, l'université les declara parjures & exclus de son corps.

XV. Le Pape Callifte confirme la Bulle de Nicolas V. en faveur des religieux mendians.

Les religieux mendians, au-lieu de procurer la revocation de cette bulle, s'adresserent au Pape Callixte, se plaignirent du traitement qu'ils avoient reçû de l'université, & obtinrent de sa Sainteté une bulle qui confirmoit celle de Nicolas V. & cassoit tout ce que l'université avoit fait contre eux. Cette conduite du Pape irrita l'université, & ne la fit point changer de sentimens; ce qui obligea les religieux à chercher quelque voïe d'accommodement. L'Archevêque de Reims, l'Evêque de Paris & le Parlement s'en mêlerent: on proposa d'abord que les mendians declareroient qu'ils ne pretendoient point acquerir un nouveau droit par cette bulle: mais cette proposition parut captieuse & ne fut point acceptée. Aprés plusieurs autres moyens qui furent encore tous rejettez, on proposa que les mendians remettroient l'examen de cette bulle au futur concile, & que cependant ils adhereroient à la définition du Concile de Latran, & au sentiment de l'Eglise Gallicane. Mais les mendians peu contens de cette condition, refuserent absolument

sument de s'y soûmettre, ce qui redoubla les contestations. AN. 1458.

Le Pape pour les appaiser ne trouva point d'autre voie, que de rendre une autre bulle qui revoquoit pour le bien de la paix tous les privileges accordez au préjudice de la clementine *Dudùm*, à laquelle il ordonna qu'on s'en tiendroit. Cette bulle renduë dans le mois de Septembre de cette année, fut envoyée à l'université, & lûë dans l'assemblée du troisiéme de Février de l'année suivante: ce qui fit prendre aux mendians la resolution de se soumettre pour être rétablis; & pour cet effet ils interposerent l'autorité du prince Artus de Bretagne comte de Richemont, connétable de France, qui vint avec l'Archevêque de Reims & l'Evêque de Paris à l'assemblée de l'université tenuë le dix-huitiéme du même mois, & y proposa que pour rétablir la paix, la bulle en question demeureroit entre les mains de l'Evêque de Paris, & que les religieux mendians rentreroient dans l'université comme ils y étoient avant ces disputes, à condition qu'ils obéïroient à la derniere bulle de Callixte III. qui avoit revoqué celle de Nicolas V. Le prieur des Dominiquains le demanda au nom de tous les autres; mais ne l'ayant pas fait avec assez de soumission, le connétable fut obligé de conduire une seconde fois les religieux dans l'assemblée, où ils se soumirent plus humblement, le Prieur des Augustins portant la parole. On les reçut donc à ces conditions, qu'ils ne feroient aucun usage de la bulle de Nicolas V. ni de celle de Callixte qui la confirmoit; que la premiere demeureroit entre les mains de l'Evêque de Paris; qu'ils obéïroient à la bulle revocatoire, & la feroient approuver dans un an par leurs generaux, & qu'ils n'obtiendroient

XVI. Il revoque cette bulle par une autre contraire.

XVII. Les religieux mendians se soumettent.

AN. 1456. plus à l'avenir de semblables bulles sur peine de la même exclusion.

Mais le deuxiéme de Juillet suivant un religieux Dominiquain vint trouver le recteur de l'université de la part de son general, pour lui declarer qu'il avoit ordre de defendre aux freres de son ordre de rentrer dans l'université aux conditions qu'on avoit proposées. Le recteur ne lui fit point de réponse; mais dès le lendemain il fit sommer les religieux Dominiquains de ratifier l'accord dont on étoit convenu, & d'accepter les conditions proposées. Sur le refus qu'ils en firent, causé par la défense de leur general, l'université les exclut de son corps pour la seconde fois, jusqu'à ce qu'enfin ils la firent supplier dans une assemblée tenuë le huitiéme d'Octobre, de les vouloir admettre, avec promesse d'une entiere soumission de leur part, & d'observer le traité fait en presence du connetable. Ainsi finirent ces contestations, qui toutefois se renouvellerent souvent dans la suite.

XVIII. Furieux tremblement de terre en Italie.

Il y eut dans le mois de Decembre de cette année de si furieux tremblemens de terre dans le roïaume de Naples, dans la terre de Labour, dans l'Abruzze & dans la Poüille, & avec tant de violence, qu'un grand nombre de maisons & même d'Eglises en furent renversées. Saint Antonin assure qu'il mourut en cette occasion plus de soixante mille personnes, parmi lesquelles il y en eut près de trente mille dans la seule ville de Naples, suivant le rapport d'Æneas Sylvius. La terre s'ouvrit auprès de Royano, & il sortit un lac de ce goufre. Jean Gobelin qui fut secretaire d'Æneas Sylvius lorsque celui-ci fut créé Pape, ajoûte qu'il parut dans la mer Egée une petite isle qu'on n'avoit jamais vûe, qu'elle étoit élevée de quarante cou-

S. Antonin tit. 22. cap. 14. §. 3. Æn. Sylv. epist. 207. & Europ. cap. 54.

coudées au-dessus de l'eau, & qu'elle parut tout en feu durant quelques jours. Le Roi Alphonse fut tellement étonné de ces phenomenes, qu'à chaque instant il renouvelloit son vœu de faire la guerre aux Turcs, & promit de l'accomplir au plûtôt: mais dés que le danger fut passé, il ne se ressouvint plus de ses promesses. L'on vit entre Florence & Sienne des nuées élevées à la hauteur de vingt coudées de terre, agitées par des vents furieux qui emportoient les couvertures des maisons & les rochers, renversoient les murailles, deracinoient les plus gros arbres, & transportoient assez loin dans l'air & les hommes & les animaux.

AN. 1456. *Platina in vita Callisti III.*

XIX. Revolutions arrivées dans le roïaume de Suede.

Il y avoit déja quelque tems que Christiern II. Roi de Dannemark avoit un parti formé pour le mettre sur le trône de la Suede, en la place de Charles VIII. que l'envie persecutoit depuis quelques années. Jean Benoît Archevêque de Psalla conduisit cette intrigue fort secretement, & Charles n'en eut des avis certains que lorsqu'il ne fut plus en état de dissiper ce parti. La conjuration éclata cette année. Christiern fut couronné sans presque aucune opposition, & Charles se vit contraint de se retirer en Pologne. Il avoit donné lieu à cette conspiration par son ambition excessive qui le brouilla avec le clergé & la noblesse. C'étoit d'ailleurs un prince recommandable par sa prudence & son amour pour la justice, & il joignit à ces vertus de l'érudition, & une connoissance assez étendue de la philosophie & des mathematiques. Son expulsion est un grand exemple de l'inconstance des choses humaines, & en particulier de la legereté des hommes : car ce prince avoit été choisi par le peuple même d'un con-

Joan. Mag. lib. 23. Krantz. cap. 7. & 8.

An. 1456. sentement presque unanime, & on peut dire que le choix étoit trés-louable, & avoit été fait même avec connoissance, puisque Charles avoit déja administré le roïaume aprés Erric III. & que si on l'avoit deposé pour mettre en sa place Christophle de Baviere, le peuple avoit senti lui-même l'injustice de son procedé, & n'avoit consulté que ses propres interêts en le retablissant sur le trône en 1448. Nous verrons qu'il y remonta une seconde fois en 1464.

XX. Concile de Soissons.

Le vendredi onziéme de Juillet on tint un concile à Soissons, où Jean Juvenal des Ursins Archevêque de Reims presida comme metropolitain. Avec ce prélat s'y trouverent aussi Jean Evêque de Soissons, Antoine de Laon, Jean d'Amiens, Jean de Senlis, & les procureurs des autres suffragans qui étoient absens, & des Eglises cathedrales. Ces Evêques y reçurent, publierent & ordonnerent l'execution des decrets du concile de Basle confirmez dans l'assemblée de Bourges. Les principaux statuts qu'ils y firent, regardent en premier lieu la celebration de l'office divin, le chant, la décence dans les habits, & autres choses qui regardent le culte exterieur. 2. On y regla la maniere dont on doit tenir les chapitres. 3. On défendit aux clercs les jeux de hazard, les cabarets & l'yvrognerie. 4. On y regla l'habillement des Evêques. 5. On y renouvella le decret de Bourges *de concubinariis*. 6. On y reforma les abus qui s'étoient glissez dans les quêtes & dans la predication des indulgences. 7. On y exhorta les Prélats à user de beaucoup de discretion dans l'approbation des confesseurs, & à ne leur pas accorder, sans de grandes raisons, l'absolution des cas reservez.

In collect. concil. gen. P. Labbe. tom. 13. p. 1396.

En

La mauvaise conduite du Dauphin, & les exactions insupportables qu'il faisoit dans le Dauphiné, principalement sur les ecclesiastiques, irriterent tellement le Roi Charles VII. son pere, qu'il fit filer des troupes vers cette province sous la conduite de Loüis-Antoine de Chabannes seigneur de Dammartin, avec ordre d'arrêter le Dauphin. Mais ce prince en aïant été averti, le prévint & se sauva à toutes brides accompagné de quelques gentilshommes, d'abord dans la principauté d'Orange, & de-là dans la Franche-comté, d'où il fut conduit en Brabant. Le Duc de Bourgogne étoit alors dans l'évêché d'Utrecht avec des troupes, pour forcer les habitans à recevoir en qualité d'Evêque David de Bourgogne son fils naturel, que le Pape avoit pourvû de cet évêché au préjudice du seigneur de Brederode élû par le chapitre. L'arrivée du Dauphin l'embarassa fort, il en écrivit au Roi, & manda à la Duchesse son épouse & au Comte de Charolois son fils, de recevoir le Dauphin comme il convenoit à sa qualité; & que pour lui, il étoit resolu de ne le point voir, qu'il n'eût auparavant reçû réponse de la cour de France.

An. 1456.

XXI.

Le Dauphin de France se sauve en Brabant.

La réponse fut favorable au Dauphin: sa majesté prioit le Duc de le traiter avec bonté, comme lui-même souhaiteroit d'être traité en France, si quelque accident l'y avoit attiré. Sur cette lettre le Duc se rendit à Bruxelles, & salua le Dauphin, auquel il fit beaucoup de caresses, & lui assigna douze mille écus de pension pour son entretien, avec le château de Genep sur les frontieres du Haynault à quatre lieuës de Bruxelles pour sa demeure. Quelques bons traitemens que le Dauphin reçût en ce païs-là, il n'y fut pas long-tems sans met-

XXII.

Il est bien reçû du duc de Bourgogne.

An. 1456. tre la division parmi les seigneurs; il demanda des troupes au Duc de Bourgogne, dans le dessein frivole & ridicule d'aller attaquer le Roi son pere, & de l'obliger, disoit-il, à chasser de son conseil des personnes qui abusoient de sa confiance. Le Duc lui répondit sagement que tout étoit à son service, dès qu'il ne faudroit pas agir contre les interêts du Roi de France, que ce n'étoit ni au Dauphin ni à lui à vouloir réformer son conseil, & qu'ils ne pouvoient mieux faire l'un & l'autre que de s'en rapporter à sa majesté.

XXIII. Le duc d'Alençon est arrêté & mis en prison.

Cette même année le jour de la fête du Saint Sacrement, le comte de Dunois arrêta à Loches par ordre du Roi, le comte d'Alençon pair de France cousin germain dudit Roi. Le prisonnier fut conduit à Melun où le connétable alla l'interroger: on l'accusoit d'avoir invité les Anglois à revenir en France, & d'avoir même fait un traité avec le Roi d'Angleterre, par lequel il lui promettoit de lui donner entrée en Normandie par les places qu'il tenoit sur la mer. Le comte ne voulut point répondre au connétable, & démanda à paroître devant le Roi de France. On l'amena en effet devant lui, & ils eurent ensemble une longue conference, d'où le comte ne sortit que pour être reconduit en prison: il y demeura deux ans, pendant lesquels on instruisit son procès. Après ce tems Charles VII. le fit condamner par arrêt des Ducs & Pairs à avoir la tête tranchée. La peine de mort toutefois fut changée en une prison perpetuelle dans le château de Loches.

Jean Chartier hist. de Charles VII. pag. 287.

XXIV. Revolutions en Hongrie après la

La mort de Jean Huniade causa quelques revolutions en Hongrie, & les inimitiez de ses deux fils contre Ulric comte de Cilley, oncle du jeune Ladislas Roi de Hongrie, se renou-

nou-

nouvellerent trés-vivement. L'aîné des enfans d'Huniade, qui avoit l'affection des peuples, entreprit de se défaire d'Ulric. Celui-ci étoit allé à Belgrade avec Ladiflas son neveu, bien resolu de se rendre maître du gouvernement, puis qu'Huniade son plus grand ennemi étoit mort; mais il en falloit chasser les deux fils d'Huniade, qui étoient demeurez dans cette ville avec une forte garnison. Ulric qui les regardoit comme un grand obstacle à ses desseins, eut recours à la calomnie, & chercha à les décrier dans l'esprit du Roi Ladislas. Les Hongrois indignez d'une conduite si honteuse, conjurerent contre ce calomniateur sans être arrêtez par la qualité d'oncle de leur prince. Le jour de saint Martin onziéme de Novembre, Ulric étant avec le Roi dans l'Eglise, ils l'appellerent dans un lieu écarté, & aprés quelques paroles fâcheuses entre lui & le fils aîné d'Huniade, ils le tuerent à coups d'épée. Le Roi de Hongrie fut fort irrité de cet attentat commis en sa presence; mais la crainte de quelque sedition lui fit dissimuler sa colere, & l'obligea même de promettre aux meurtriers de leur pardonner, & de leur accorder sa bien-veillance: mais sa promesse ne fut pas sincere, & il cherchoit secretement quelque occasion favorable dans laquelle il pût les punir avec sûreté.

AN. 1457. mort d'Huniade.

Æn. Sylvius ep. 253. & hist. Bohem. c. 66. & seq. Thuroz cap. 58. & seq.

XXV. Mort d'Ulric Comte de Cilley.

Elle se presenta bien-tôt après. Le Roi étant à Bude dans le milieu du carême de 1457. fit arrêter Ladislas meurtrier d'Ulric, son frere Matthias, & quelques autres dans le palais; & trois jours après il fit condamner le premier à perdre la tête publiquement sur un échafaut. Ce jeune seigneur qui n'avoit tout au plus que vingt-quatre ans, alla au supplice avec une contenance hardie, & vêtu d'un habit

Æn. Sylvius. ibid. Bonfin. lib. 8. & 9. dec. 3.

An. 1457. bit de drap d'or dont le Roi lui avoit fait présent. Etant arrivé au-lieu de l'execution, il jetta la vûe de tous côtez sur le peuple, retroussa ses cheveux qui étoient fort longs, & après avoir parlé en peu de mots pour sa justification, il se mit à genoux avec beaucoup de fermeté, sans faire paroître la moindre émotion, & presenta son col au boureau, qui saisi de peur, ou par un sentiment de compassion de voir expirer sur un échaffaut un jeune seigneur si bien fait, lui donna jusqu'à trois coups, sans l'avoir blessé à mort. Les historiens rapportent qu'après le dernier coup il se leva avec beaucoup de courage, prit Dieu & la justice à témoin de son innocence, & dit tout haut qu'il ne devoit plus être frappé, que le quatriéme coup étoit défendu par la loi, & que Dieu avoit permis ce miracle pour marquer à tout le monde qu'il n'étoit point coupable. Mais quelques seigneurs presens à ce spectacle avec le Roi, firent de grands réproches au boureau, & lui commanderent d'achever le criminel, & de lui couper la tête qui ne tomba qu'au cinquiéme coup. Son corps qu'on couvrit aussi-tôt d'un drap noir, fut porté à l'Eglise de la Magdelaine, & de là au-lieu où les traîtres au Roi avoient coûtume d'être inhumez. Mais son oncle le fit ôter de cet endroit après la mort du Roi, pour être enterré honorablement dans Albe en Transylvanie, & mis au tombeau de ses ancêtres.

XXVI. On tranche la tête au fils aîné d'Huniade. *Bonfin. ibid.*

Matthias son frere fut épargné à cause de son bas âge, & envoyé prisonnier à Prague, où il fut confié à la garde de Pogebrac gouverneur de Boheme. On lit toutefois dans Sponde que le Roi de Hongrie l'amena avec lui à Vienne en Autriche, & le fit serrer très-étroitement.

XXVII. Matthias autre fils d'Huniade est mis en prison. *Spond. contin annal. hoc ann. 1457. n. 1.*

Le

Le Pape Callixte reçut dans le même tems des lettres de Hongrie, qui lui apprenoient que Mahomet II. avoit fait alliance avec le soldan d'Egypte, le caraman de Cilicie & les Tartares; qu'ils assembloient tous une nombreuse armée pour venir une seconde fois assiéger Belgrade, bien resolus de ne point se desister de leur entreprise, qu'ils n'eussent pris la place; dût-on leur enlever pendant le tems qu'ils en feroient le siége la plus grande partie des états qu'ils possedoient en Asie. Sur ces nouvelles Æneas Sylvius écrivit à Alphonse pour l'exhorter à secourir les Hongrois, mais c'étoit parler à un sourd qui n'étoit occupé que de la chasse où il avoit pensé perir depuis peu en poursuivant un sanglier. Il lui étoit toutefois facile d'accorder le secours qu'on lui demandoit, aïant une flotte toute équipée de plus de trente galeres & de sept grands navires, avec beaucoup d'autres petits bâtimens. Il publioit qu'il partoit avec cette flotte pour la Catalogne, afin d'en revenir plus fort, & agir ensuite plus efficacement contre les Turcs. Mais les Genois, les Florentins, les Siennois apprehendoient qu'il ne voulût agir contr'eux, & la crainte des premiers étoit bien fondée, puisque cette flotte s'empara d'abord d'un navire de Genes richement chargé qui venoit de Chio. La république pour s'en venger, envoïa Jean-Philippe de Fiesque avec quatre vaisseaux pour brûler ceux du Roi d'Arragon dans le port de Naples; mais ce dessein fut sans succès.

AN. 1457.

XXVIII. Le Roi d'Arragon refuse du secours aux Hongrois.

Æn. Sylvius. epist. 263. 266. 278. 282.

L'armée navale d'Alphonse aïant remis à la voile, prit six navires Genois à la hauteur de Monte-Crecelli. Ces commencemens étoient les préludes d'une plus grande guerre. Les confédérez pour en prévenir les suites,

XXIX. Guerre entre Alphonse & les Genois.

An. 1457. tes, essaïerent d'accommoder le prince avec la republique, mais ils n'y trouverent aucune disposition. Alphonse sollicité par les bannis de Genes, resolut d'assieger la capitale de cet état; & quelques propositions que lui pût faire Perrin Fregose qui en étoit alors Doge, il ne voulut écouter aucune voïe d'accommodement, qu'auparavant Fregose ne se démit de l'autorité souveraine, & ne la remît aux Adornes. Le Doge ne se voïant pas en état de resister, fit resoudre la republique à se mettre sous la protection de Charles VII. Roi de France, auquel elle remit le château & les autres places importantes. Ce qui causa dans la suite une guerre qui dura très-longtems.

XXX. Zele du Pape à engager les princes à la guerre contre les Turcs.

Le Pape de son côté ne negligeoit rien pour la défense de la religion contre les Turcs, quoiqu'il ne manquât pas d'affaires en Italie, aïant à s'opposer aux vexations de Piscinin & de quelques autres; il ne laissa pas d'envoïer en Orient au cardinal d'Aquilée de l'argent & deux galeres pour se joindre aux seize autres que ce cardinal y avoit déja conduites. Il invita tous les princes chrétiens, & principalement ceux d'Espagne à se croiser contre les infidéles. Les Rois de Castille & de Portugal firent publier la croisade dans leurs états. Alphonse Roi d'Arragon, pour montrer à tout le monde qu'il s'y disposoit, emploïa l'or qui lui venoit de la Guinée nouvellement découverte par son oncle D. Henrique, à frapper des pieces de monnoye qu'il fit nommer Los cruzados, comme qui diroit les croisez. Mais voïant dans la suite que le Roi de Castille & les autres Princes chrétiens ne se disposoient pas beaucoup à satisfaire le Pape, il suivit leur exemple, y étant assez naturel-

turellement porté, & tourna ses armes contre les Maures d'Afrique. AN. 1457.

Pendant que le souverain Pontife s'employoit avec tant de zele, & toutefois si peu efficacement à arrêter les progrès des Turcs; les Allemands continuoient à se plaindre avec beaucoup d'amertume. 1. Qu'il les opprimoit en exigeant beaucoup plus d'argent qu'il ne devoit, sous prétexte de pourvoir aux frais de la guerre sainte. 2. Que le concordat étoit violé dans les élections des Evêques & des Abbez, & dans les reserves des benefices. Le pape chargea Æneas Sylvius de répondre à l'Empereur sur ces plaintes, ce qu'il fit. Sa lettre est du trente-uniéme Août.

Justification du Pape sur les plaintes des Allemands.

Æn. Sylvius, epist. 371.

XXXII. Æneas Sylvius répond aux plaintes des Allemands.

Sur le premier article il dit, que le souverain Pontife n'a rien exigé ni demandé en son nom, que les annates sont dûës d'un droit fort ancien, qu'il étoit vrai que le Pape n'avoit pas refusé l'argent qui lui avoit été donné pour les frais de la guerre contre les Turcs, mais qu'il ne l'avoit point mis dans ses coffres, qu'il ne l'avoit pas employé à ses plaisirs, que l'usage qu'il en avoit fait étoit pour la défense de la foi contre ceux qui la vouloient ruiner; ce qui demandoit des dépenses excessives, soit pour fournir à Scanderberg les secours necessaires, soit pour l'entretien des nonces & des legats en differens païs, soit pour aider les Grecs & ceux d'Asie à se défendre contre les invasions de Mahomet; enfin il represente que cette dépense n'a point été inutile, que le saint Pere peut se glorifier en JESUS-CHRIST d'avoir beaucoup affoibli la puissance du Turc, malgré la lâcheté de presque tous les Princes chrétiens; & rendu ses efforts inutiles dans la Hongrie, lorsque la religion chrétienne étoit menacée d'une ruine entiere; que sans les vaisseaux qu'il

avoit

AN. 1457. avoit envoyez à Rhodes, à Cypre, à Mitylene & dans d'autres isles, les chrétiens n'auroient pû resister aux infidéles ; & ce qui est à remarquer, que son legat par sa bonne conduite, & par la force de ses armes, les avoit non seulement défenduës, mais encore avoit converti un grand nombre d'habitans qui faisoient auparavant profession du Mahometisme ; que l'Albanie eût été perduë sans l'argent qu'on avoit envoyé à Scanderberg. Voilà, dit Enée, l'usage que le Pape a fait de ces grandes sommes qui font le sujet des plaintes des Allemands. Convenoit-il de laisser le Turc fouler aux pieds le nom de chrétien ; & le saint pere n'y pouvant suffire seul, tous les autres n'étoient-ils pas obligez d'y contribuer & de fournir à la défense de la cause commune?

Æn. Sylvius. epist. 371. S. Antonin. tit 22. cap. 14. in fine. Bosius tom. 2. lib. 7.

Quant au second chef de plaintes, que le Pape violoit le concordat dans les élections des Evêques, Enée répond aux Allemands, que le souverain Pontife n'étoit pas obligé par ce concordat de confirmer toutes sortes d'élections, mais celles-là seules qui avoient été faites canoniquement ; qu'il n'en avoit refusé aucune qui fût canonique ; & que s'il y avoit eu quelques Evêques de recusez, c'étoit, ou parce qu'ils n'avoient pas été élus dans les formes, ou parce qu'ils n'étoient pas des sujets qui convinssent aux Eglises ausquelles on les avoit nommez. Que pour ce qui regarde les reserves & les provisions des autres benefices, le Pape ne sçait pas qu'il s'y soit rien passé contre le concordat ; que quoique son autorité fût très-libre, toutefois à cause de son amour pour la paix, de l'amitié qu'il porte à l'Empereur & à la nation Allemande, il ne souffriroit jamais qu'on violât aucun article du concordat ;

dat ; que quand même il y auroit quelque chose à reprendre en la maniere dont s'étoit conduit le saint Siege, il ne convenoit ni aux Evêques ni à toute autre personne de vouloir user d'autorité préferablement au chef de l'Eglise, ou de mépriser ses ordres à la destruction de la hierarchie ecclesiastique, à la confusion du corps mystique de JESUS-CHRIST, & à la perte des ames ; qu'il falloit plûtôt avoir recours au saint Siege, lui exposer ses griefs, le prier d'appliquer le remede au mal, s'il y en avoit, & que l'Eglise Romaine n'auroit pas manqué de déferer aux desirs de ses enfans pour ce qui regarde leur salut. AN. 1457.

XXXIII. Ecrits d'Æneas Sylvius pour la défense des droits du saint siege.

L'on trouve plusieurs lettres du même Pape & d'Æneas Sylvius à differentes personnes sur le même sujet ; & particulierement de ce dernier à Marin Meyer jurisconsulte & chancelier de l'Archevêque de Maïence. Ces lettres rapportent en termes exprès les conditions du concordat, font voir qu'on accusoit sans raison le Pape de l'avoir violé : ce qu'Enée expose encore plus amplement dans un traité qu'il adressa l'année suivante au même Meyer, touchant les mœurs de la nation Allemande, & l'autorité du saint Siege, de ses bienfaits envers les princes tant ecclesiastiques que seculiers, & de sa puissance. Il tâche d'y refuter les objections que les Allemands tiroient des conciles de Constance & de Basle. Il y parle d'une pragmatique sanction établie par quelques princes prélats d'Allemagne contre l'intention de l'Empereur, à ce qu'il dit, afin d'abaisser l'autorité du saint Siege.

XXXIV. Reproches qu'il fait aux Allemands.

Il reproche à la nation d'avoir resolu de ne point porter d'argent à Rome, d'en exclure les appellations, d'avoir decidé qu'il falloit renvoïer les élections des prélats aux metropolitains, de reserver les collations des

be-

AN.1457. benefices aux ordinaires, & de défendre l'exaction des annates. Il s'applique à montrer que c'est une ingratitude énorme de la fille envers la mere, ce qui cause beaucoup de dommage, non seulement au saint Siege, mais à toute la religion chrétienne, & ce qui ôte la plenitude de puissance au souverain Pontife qu'on veut rendre pauvre & sans nulle autorité. Les Allemands ne manquerent pas de repliquer. On trouve une réponse d'un certain Jacques de Wimphile pour la défense de la nation. Jean Evêque de Wirtzbourg fut un des plus opposez au Pape, il contraignit même les nonces à se sauver & à prendre la fuite, comme le souverain Pontife s'en plaignit en écrivant à Thierry Archevêque de Maience qui s'interessoit beaucoup pour cet Evêque.

Ext. tom. 2. rerum German. edit. Freh.

Æn. Sylvius epist. 387.

Quelque zele qu'eût Æneas Sylvius à faire l'apologie du saint Pere, on ne peut nier cependant qu'il ne se glissât de grands abus dans l'emploi de l'argent destiné à la guerre contre les Turcs. Le Roi de Castille en reserva la moitié dont il se servit dans la guerre contre ceux de Grenade, qu'il contraignit dans cette année à lui païer un tribut à des conditions honteuses. Christiern Roi de Dannemarck en fit autant, & leurra le nonce Marin, sous pretexte d'emploïer les levées contre les schismatiques qui étoient aux confins de ses roïaumes. Saint Antonin reproche aussi à la France d'avoir fait la même chose dans le besoin où se trouvoit Charles VII. de continuer la guerre contre les Anglois: ce qui n'est pas vraisemblable, puisque ni Meyer qui n'étoit point du tout favorable à la nation Françoise, ni Æneas Sylvius lui même qui ne lui vouloit pas beaucoup de bien à cause des affaires de Naples, n'ont rien dit de cette accusation. Tout ce qu'on trouve dans

S. Antonin. tit. 22. cap. 18. §. 1.

dans ce dernier auteur est, que le Cardinal d'Avignon équipa vingt-quatre galeres de l'argent levé sur la France; mais que Jean fils de René Roi de Sicile emploïa ces galeres contre Ferdinand Roi de Naples. Un autre auteur ajoûte que ce Cardinal voulant exiger en France les décimes pour la guerre sainte, suivant l'ancienne valeur des benefices, & non selon la taxe du tems, le Roi ne le lui voulut jamais permettre. AN. 1457. *Comment. Pii II. lib. 4. in princip.* *Aut anonym. apud Meyer. lib. 16.*

Cependant on continuoit toûjours les levées de ces décimes; & parce qu'il étoit de la derniere importance; pour défendre la Hongrie contre les Turcs, d'appaiser les anciennes querelles qui sembloient se renouveller entre l'Empereur Frederic & Ladislas Roi de Hongrie & de Bohême; le Pape se flattant qu'on pourroit aisément vaincre les Turcs, si ces deux Princes étoient unis & joignoient leurs armées, en écrivit exprès au Cardinal de saint Ange son légat en Allemagne, afin de s'unir avec Louïs de Baviere, & de l'engager à être le mediateur de cette reconciliation; il le chargea en même tems de donner de la part de sa Sainteté la benediction au mariage que le même Ladislas devoit contracter à Prague avec Magdelaine fille de France, & pour lequel ce Roi avoit déja envoïé une celebre ambassade en France, afin d'y aller prendre la Princesse son épouse. Le Roi Charles VII. reçut les ambassadeurs de Ladislas à Tours, & leur fit des honneurs extraordinaires. Le jeune Prince de son côté, âgé seulement de dix-huit ans, & l'un des plus accomplis qu'il y eut alors en Europe, partit de Vienne & arriva à Prague pour y faire les préparatifs de ses nôces, qui toutefois ne furent pas accomplies. XXXV. Le Pape travaille à reconcilier l'Empereur & le Roi de Hongrie. *Æn. Sylvius, epist. 282.* *Id. ep. 229. & 239.*

Il étoit sur le point de faire son entrée dans cette XXXVI. Le Roi de Hongrie

AN. 1457. cette capitale, lorsque Rocquesane, qui faisoit les fonctions d'Archevêque sans en avoir obtenu les bulles, vint au-devant de lui avec un grand nombre de Hussites qui l'escortoient, pour feliciter sa majesté sur son heureux retour dans son roïaume. Ladislas qui haïssoit les heretiques, reçut l'Archevêque avec un air très-froid, & qui lui fit assez connoître qu'il lui étoit desagreable. Peut-être même que sans Pogebrac qui gouvernoit ce roïaume en souverain, & avec lequel Ladislas avoit interêt de se menager, ce jeune Prince n'eût pas seulement regardé l'Archevêque : au lieu qu'il reçut avec bonté & d'un air affable les prêtres catholiques, & qu'il ne put s'empêcher de dire en les voïant : Voici les ministres du Dieu que je sers, je les reconnois pour être à lui. Rocquesane témoin de cette reception avec ses Hussites, dissimuloit à peine le chagrin qu'il en concevoit, & il en auguroit dès-lors qu'on ne seroit aimé du Prince qu'autant qu'on seroit attaché à la religion orthodoxe, & à la créance de ses ayeuls.

Va à Prague pour épouser Magdeleine de France.

Æn. Sylv. hist. Bohem. cap. 69. Monstrelet vol. 3. Bonfin. l. 3. dec. 8.

XXXVII. C'étoit en effet le dessein de Ladislas, & pour y réüssir il prit avec le même légat les mesures les plus prudentes & les plus chrétiennes qu'on avoit lieu d'attendre de leur sagesse & de leur religion. Mais la mort du jeune Roi interrompit ces grands projets. Ce Prince fut empoisonné & mourut sur la fin de Novembre, n'étant âgé que de dix-huit ans. On l'enterra dans le chœur de l'Eglise metropolitaine de Prague dans le tombeau de l'Empereur Charles IV. son bisayeul. Cette mort fut imputée aux deux chefs de la faction des Hussites, ou à chacun en particulier : à Rocquesane dans la vûë d'affermir sa secte, à Pogebrac dans le dessein d'établir sa puissance. Ils prévoïoient l'un

Mort du jeune Ladislas roi de Hongrie & de Bohême.

Bonfin. l. 3. dec. 8. Æn. Sylv. hist. Bohem. cap. 69. 70. & 71. Michou. l. 4. cap. 67. Æneas de morib. & cond. German.

l'un & l'autre qu'ils ne pourroient en venir AN. 1457.
à bout pendant le regne d'un Prince qui avoit toutes les qualitez necessaires pour devenir un grand Roi, & qui faisoit déja paroître des dispositions si peu favorables à leurs sentimens. Cette fâcheuse nouvelle arriva en France lorsque la Princesse se disposoit à partir pour la Bohême. Les ambassadeurs consternez de même que toute la Cour, prirent congé du Roi de France, & passerent par Paris, où ils furent reçus le huit Janvier de l'année suivante par les Comtes d'Eu & d'Armagnac. Ils y assisterent à un service solemnel que le Roi fit faire dans l'Eglise de Nôtre-Dame pour le Prince défunt, & continuerent leur chemin. Les autres ambassadeurs qu'on avoit envoiez en Allemagne pour disposer l'Empereur à recevoir les propositions de paix, & pour concerter le projet d'une croisade avec le Pape Callixte, furent obligez d'attendre de nouveaux ordres pour prendre d'autres mesures. Sponde qui croit que Ladislas avoit emmené à Vienne Matthias fils d'Huniade, ajoûte que le même jour que le Roi de Hongrie mourut, ce même Matthias fut conduit de Vienne à Prague, & confié à la garde de Pogebrac gouverneur du roïaume de Bohême, qui le retint toûjours en prison jusqu'au tems de son élection, qui arriva bientôt après.

Spon. contin. ad hunc ann. 1457. n. 10.

XXXVIII. Mort de Jean, cousin du Roi de Portugal.

Jean, cousin germain du Roi de Portugal, & neveu du Cardinal Jacques, mourut aussi cette année. On prétend qu'il fut empoisonné par la nourrice d'Helene Reine de Cypre. Cette Princesse après la mort de son mari avoit épousé Louïs fils du Duc de Savoye. Quelques auteurs ont écrit que le Pape avoit dessein de marier avec elle Pierre de Borgia son neveu, qui étoit gouverneur du patrimoine de saint Pierre, em-

AN. 1457. ploi dont il s'acquitta fort mal, & que dans le dessein de le voir un jour Roi de Chypre, il avoit envoïé dans cette Isle un religieux augustin pour negocier cette alliance; en quoi il ne réussit pas. L'ambition du saint Pere pour l'avancement de ses parens, étoit si peu convenable à son âge & à sa dignité, qu'elle lui fit perdre l'estime d'un chacun.

XXXIX. Mort de François Foscaro ancien Doge de Venise.

Æn. Sylv. Europ. cap. 50.

La republique de Venise fit aussi dans le même tems une perte considerable dans la personne de François Foscaro qui avoit été élû doge en 1423. après Thomas Mocenigo. Pendant son gouvernement qui fut de trente-cinq ans, & qui lui fit beaucoup d'honneur, il battit plusieurs fois Philippe duc de Milan, prit sur lui les villes de Bresse & de Bergame, & fit beaucoup d'augmentations au domaine de la republique, tant sur mer que sur terre. Ce venerable vieillard âgé de prés de quatre-vingt-dix ans, ne laissoit pas de joüir d'une santé assez forte pour gouverner l'état avec application. Cependant la Republique, par une ingratitude sans exemple, le déposa sous pretexte que son grand âge le rendoit inutile à la republique. François ne put supporter une vie privée, le chagrin le saisit, & il mourut peu de tems après plein d'indignation contre sa patrie. Son fils aîné fut aussi persecuté: on l'accusa d'avoir tramé contre l'état, & il fut exilé; mais soit qu'on reconnût son innocence, soit à force de sollicitations, il fut bien-tôt rappellé. A peine fut-il de retour qu'on l'accusa de nouveau, il fut mis à la question; mais n'aïant rien avoüé, on le bannit dans le Peloponése, où il finit malheureusement ses jours. Le gendre de Foscaro gouverneur de l'isle de Crete pour la république, fut revoqué & condamné à une forte amende avec la peine de l'exil. Un autre de

de ses fils nommé Pierre se retira à Rome, où il fut nommé à l'Evêché de Padoue, & fait ensuite Cardinal en secret par Paul II. AN. 1457.

XL. Défaite des Turcs par Scanderberg, & le Cardinal d'Aquilée.

La Hongrie fut enfin délivrée des ravages des Turcs qui s'étoient rendus formidables dans ce roïaume. Scanderberg les battit en Albanie, & le Cardinal d'Aquilée les traita de même à Rhodes, & sur la mer Egée. Æneas Sylvius qui rapporte cette derniere défaite, parle du courage heroïque d'une fille de Lesbos, qui voïant que les Turcs avoient fait breche à un des principaux bourgs de cette isle qu'ils assiegoient, & que dans cette extrémité les Chrétiens étoient sur le point de s'enfuir, elle les encouragea par son exemple; elle se jetta sur les infidéles armée comme un homme, & en tua quelques-uns avec tant de valeur, que les autres la suivirent, défirent un grand nombre des ennemis, & les contraignirent de se retirer. *Æn. Sylv. epist. 282. idem. Asia cap. 74.*

Les Turcs n'en furent pas quittes pour cet échec, ils furent aussi rudement traitez par le Roi de Perse. Ce Prince que Chalcondyle appelle Casanne le long, d'autres Uson-Cassan, Zuchazaunes selon Phranzes, aïant eu pour son partage la Cappadoce & l'Armenie, se rendit aussi maître de la Perse, d'où il chassa les Tartares, & épousa la fille de l'Empereur de Trebizonde, quoiqu'il fût Mahometan.

XLI. Le Roi de Perse fait la guerre aux Turcs.

Dans le dessein d'augmenter ses états par la conquête de la Syrie & de l'Egypte, il entreprit à la sollicitation du Pape & des Venitiens, la guerre contre les Turcs qu'il défit en deux combats. *Spond. ad an. 1457. n. 16.* Enée &. Platine nous apprennent qu'il envoïa ses Ambassadeurs au Pape Callixte, & lui écrivit que c'étoit par ses prieres qu'il avoit remporté deux signalées victoires, & qu'il se souviendroit toute sa vie de ce bienfait qu'il avoit plûtôt reçû de la main de *Æn. Sylv. ut suprà. Platina in vit. Callixti. III.*

An. 1457. de Dieu, que de la part des hommes. Mais ce fut Pie II. successeur de Callixte, qui reçut ses ambassadeurs: ce qui prouve qu'ils furent envoïez avant que ce Prince eût été défait par les Turcs dans une troisiéme bataille en 1461:

XLII. Concile tenu à Avignon par le Cardinal de Foix.

Collect. concil. P. Labbe tom. 13. p. 1403.

On tint cette année un Concile à Avignon par les soins de Pierre Cardinal de Foix, Archevêque d'Arles & légat d'Avignon. Il étoit assisté du Cardinal Alain, de Robert Archevêque d'Aix, de Pierre Evêque d'Apt, de George de Senez, Gaucher de Gap, Nicolas de Marseille, Pierre de Digne, Pierre de Glandeve, Palamede de Cavaillon, Ponce de Vaison, Jean de Riez, Estienne de saint Paul-Trois-Châteaux, Michel de Carpentras, & Jean d'Orange. Le Cardinal de Foix étoit François de l'ordre des freres mineurs, & avoit été promû à cette dignité par le Pape Martin V. Il avoit assisté au Concile de Constance. Son but principal, en assemblant celui d'Avignon, fut de confirmer le decret du Concile de Basle touchant la Conception de la Sainte Vierge. On y défend étroitement à toutes sortes de personnes, sous peine d'excommunication, de prêcher le contraire, ou d'en disputer en public; & on enjoint aux curez de publier ce decret & de l'annoncer à tous les fidéles, afin qu'aucun ne le puisse ignorer. Ce Concile fut tenu dans la Cathedrale d'Avignon le septiéme de Septembre de cette année, la troisiéme du Pontificat de Callixte; & le manuscrit se voit dans la bibliotheque de l'Evêché de Vaison, suivant le Pere Labbe.

XLIII. Reconciliation du roi de France avec le Dauphin.

En France depuis la retraite du Dauphin, le Roi s'étoit assuré de toutes les places du Dauphiné, avoit renforcé les villes frontieres du Duc de Bourgogne, défendu à tous les habitans de ces quartiers-là d'avoir aucun commer-

merce avec son fils, & de le recevoir en aucune maniere sans sa permission. Ces démarches intriguerent fort le Duc de Bourgogne, qui craignoit que le Roi ne voulût faire enlever son fils dans ses états; ce qu'il n'auroit jamais souffert. C'est ce qui lui fit prendre le parti de travailler à la reconciliation du pere & du fils : Il envoïa pour ce sujet à la cour de France Jean de Croy & Simon de Lalain, qui après avoir justifié la conduite du Duc de Bourgogne à l'égard du Dauphin, & loüé beaucoup la bonté du Roi pour recevoir son fils en grace, lui representerent le dessein que le Dauphin meditoit d'aller en Hongrie contre les Turcs, & demanderent les troupes & l'argent necessaires pour ce voïage. Le Roi leur répondit qu'il avoit approuvé la conduite du Duc de Bourgogne, qu'il étoit prêt à recevoir son fils, quand il voudroit rentrer dans son devoir, pourvû qu'il n'eût pas certaines personnes à son service; qu'enfin pour ce qui concernoit le voïage de Hongrie, la situation des affaires du roïaume ne permettoit pas que le Dauphin le fît, attendu que les Anglois ennemis du roïaume profiteroient de l'absence de la noblesse & des troupes qui devroient accompagner son fils, à qui il convenoit de faire ce voïage avec un équipage & une suite proportionnée à sa qualité d'heritier présomptif de la couronne. Cette réponse du Roi si bien fondée ne laissa pas de déconcerter le Dauphin, qui aussi-tôt prit la resolution de demeurer dans les Païs-bas, & de faire venir de Savoye son épouse qu'il n'avoit pas encore vûë. C'étoit Charlotte de Savoye, qui arriva en effet. Le mariage fut consommé; & trois ans aprés ils eurent un fils qui mourut fort jeune. Le Dauphin ne fut pas long-tems en Bra-

AN. 1457. *Jean Chartier hist. de Charles VII. pag. 288. & suiv.*

An. 1458. bant sans mettre la division entre le Duc de Bourgogne & son fils, aïant gagné les seigneurs de la maison de Croy, qui gouvernoient le pere, & les soutenant contre le fils qui ne les pouvoit souffrir.

XLIV. Richard duc d'Yorck gouverne absolument l'Angleterre.

En Angleterre, Richard Duc d'Yorck, après la défaite de l'armée roïale, tenoit toûjours le Roi en tutele, & gouvernoit absolument l'état. Il obligea Henri de convoquer un parlement à Londres. On parut d'abord y menager le Roi en rejettant toutes les malversations du gouvernement sur les ministres; mais bien-tôt après on déclara le Prince incapable de gouverner, & on lui donna des tuteurs. Le Duc d'Yorck en fit nommer trois, dont il fut le premier avec la qualité de protecteur du roïaume. Le second fut le Comte de Salisberi avec la charge de Chancelier d'Angleterre. Et le troisiéme fut le Comte de Warvick qui eut le gouvernement de Calais alors le plus riche & le plus beau du roïaume. Toutes les créatures du Duc d'Yorck furent avancées à proportion du rang qu'elles tenoient auprès de lui. Ainsi sans courir les risques de la guerre, ce Prince s'ouvroit insensiblement le chemin au trône, & n'avoit plus qu'un pas à faire pour jouïr de tout. Mais il attendoit que la voix publique l'excitât à faire cette démarche, voulant avoir avec la couronne la gloire d'être contraint à la prendre.

Polyd. Virg. hist. Angl. ad hunc an.

Mais la Reine qui avoit autant de prudence & de fermeté, que le Roi son époux avoit d'indolence & de molesse, resolut de s'y opposer. Elle s'étoit fait un parti considerable de concert avec Henri nouveau Duc de Sommerset, le Duc de Buckingham & d'autres: & le secret avoit été si inviolablement gardé, que Richard n'en fut instruit que quand le Roi

aïant

aïant convoqué à Greenwick un parlement choisi par la Reine, on y déclara que le Prince n'avoit pas besoin de protecteur, qu'on déchargeoit le Duc d'Yorck du soin de gouverner l'etat, & qu'on remettroit incessamment le grand sceau entre les mains du Roi, qui le confieroit à celui de ses sujets qu'il jugeroit le plus capable. AN.1458.

XLV. Ce Duc se retire de la Cour.

Ce coup étourdit le Duc, mais il fallut plier; & prévoyant le danger qui le ménaçoit, il se retira de la cour avec les Comtes de Salisberi & de Warwick. Par cette retraite le Roi recouvra son autorité, mais ce ne fut pas pour longtems: car au-lieu de poursuivre le Duc & les deux Comtes, jusqu'à ce qu'il se fût défait de ces trois rebelles, comme s'il eût obtenu un grand avantage, en les obligeant de quitter la cour, il retourna à sa premiere indolence, d'où les conseils vigoureux de la Reine & de ses principaux ministres ne pûrent jamais le retirer.

XLVI. Differend touchant la succession des royaumes de Hongrie & de Bohême.

Après la mort du jeune Ladislas Roi de Hongrie & de Bohême, ces deux royaumes devinrent l'objet de l'ambition d'un grand nombre de pretendans. L'Aûtriche fut longtems disputée par l'Empereur Frederic, par son frere Albert IV. surnommé le debonnaire, & par Sigismond Comte de Tirol leur cousin germain. Mais ce dernier s'étant relâché de son droit ou pretendu ou réel, les deux freres demeurerent encore quelque-tems aux prises, jusqu'à ce qu'après beaucoup d'évenemens dont nous ne toucherons ici que les plus considerables, ils se reconcilierent enfin par un traité fait à Fribourg.

Æn. Sylv. Europ. cap. 22. Naucler. vol. 3. general. 49. pag. 481.

La Hongrie avoit aussi plusieurs concurrens, mais la memoire des services qu'Huniade avoit rendus, réunit presque tous les suffrages en faveur de Matthias son fils. Ce Prince étoit prisonnier en Bohême; mais Michel Zilagius son

AN. 1458. oncle voïant que les esprits étoient déja disposez en sa faveur, sçut les menager adroitement; & tant par son industrie que par ses intrigues, il fit si bien que Matthias fut proclamé hautement Roi de Hongrie.

XLVII. Matthias fils d'Huniade élû roi de Hongrie.

Le Cardinal de saint Ange qui étoit legat en Bohême auprès de Ladislas, ne s'attacha pas seulement à faire valoir les merites du pere pour l'établissement du fils, mais il étendit encore son zele à se rendre solliciteur de son élargissement, auprès de Pogebrac, qui fut charmé de trouver une occasion dans laquelle il pût donner des marques de sa generosité, à condition toutefois que Matthias épouseroit sa fille. L'affaire réüssit selon ses projets, & Matthias fut élû Roi de Hongrie. Pogebrac eut encore pour sa recompense soixante mille écus d'or.

Æn. Sylvius epist. 323. Bonfin. 3. dec. 9.

XLVIII. L'Empereur Frederic prétend au roïaume de Bohême.

L'Empereur Frederic prétendant qu'il lui appartenoit de disposer de la couronne de Bohême, parce que Ladislas avoit negligé d'en rendre hommage avec les ceremonies ordinaires, la destinoit déja pour lui ou pour quelqu'un des siens. Casimir beau-frere de Ladislas faisoit valoir la raison en quelque maniere apparente d'avoir épousé la sœur du dernier Roi de Bohéme; & par cette même raison Guillaume Duc de Saxe qui avoit épousé l'aînée, prétendoit avoir la préference. Albert & Sigismond Ducs d'Aûtriche se fondoient sur l'ancienneté de l'alliance depuis long-tems contractée entre les maisons d'Aûtriche & de Bohême; touchant leur succession reciproque faute de mâles. Pogebrac de son côté faisoit valoir son droit qui consistoit en ce que depuis long-tems il gouvernoit le roïaume, & que d'ailleurs il n'étoit point étranger: & quoique cette raison ne fût pas d'un grand poids, les états néanmoins y eurent beaucoup d'égard, parce

que

que Rocqueſane, qui étoit comme le moteur de cette élection, n'ignoroit pas que le pretendant n'étoit point ennemi de ſa ſecte; & cette conſideration prévalut ſur toutes les autres. Pogebrac fut proclamé Roi de Bohême le cinquiéme de Mars 1458. & ſacré par deux Evêques Hongrois le jour de l'Aſcenſion: & quoiqu'il fût ſecretement imbu des erreurs de Jean Hus, il ne laiſſa pas de menager le Pape, & de déclarer le jour de ſon couronnement, qu'il ſe ſoûmettroit à ſon autorité ſpirituelle touchant la foi de l'Egliſe.

AN. 1458.

XLIX. Pogebrac élû Roi de Bohême.

Cochlée hiſt. Huſſit. lib. 12. *Du Brav. lib.* 30. *Papienſ. lib.* 6.

Son élection ſe fit ſans preſque aucune opposition. La pluralité des voix fut pour lui. Ceux des catholiques qui craignans que ce nouveau Roi n'abolît la veritable religion, lui avoient refuſé leurs ſuffrages, ſe tromperent néanmoins, parçe que Pogebrac étoit perſuadé qu'il ne pouvoit regner en paix qu'en ſe reconciliant avec l'Egliſe. Il eſt vrai qu'il ne laiſſa pas de pourſuivre les rebelles; mais il ne les eut pas plûtôt ſoumis, que pour témoigner un plus grand deſir de rentrer dans la communion de l'Egliſe, il extermina les Thaborites par cet artifice. Leur diviſion avec les orphelins avoit ceſſé par la défaite de leur armée: mais la réunion de ces deux ſectes n'avoit point empêché que les Huſſites ne ſe ſeparaſſent les uns des autres une ſeconde fois. Ceux qui n'avoient pas voulu ſe retrancher à la communion ſous les deux eſpeces, ſe trouvant les plus forts, s'étoient ſaiſis par adreſſe de la ville de Thabor, où ils profeſſoient en toute liberté les quarante-cinq articles de leur créance, lorſque Pogebrac déſeſperant de les reduire, s'en défit par ce moyen.

L. Il extermine les Thaborites.

Il gagna Rocqueſane, qui feignant d'être encore de leur parti, leur perſuada de ſe ſoû-

AN. 1458. mettre sans appel à ce qui seroit résolu dans l'assemblée generale des Hussites, & d'y envoier leurs députez. Ils y furent condamnez, & sur le refus qu'ils firent de se soumettre, Pogebrac marcha contre eux avec toutes ses forces. Il les assiégea dans Thabor, où ils se défendirent avec beaucoup de valeur & d'opiniâtreté. Mais après un an de resistance, ils furent emportez d'assaut, & tuez avec tant d'exactitude qu'il n'en resta pas un seul. Pogebrac ne voulut pas même conserver la ville de Thabor qu'ils avoient si regulierement fortifiée de peur qu'il ne restât quelques marques de rebellion dans un roïaume où il prétendoit joüir desormais d'un profond repos: il y fit mettre le feu, & ordonna qu'on démolit les remparts jusques aux fondemens.

LI. Il detruit la ville de Thabor & y met le feu.

LII. Le Roi de Portugal fait la guerre aux Maures en Afrique.

Alphonse Roi de Portugal s'embarqua cette année avec son frere, dom Ferdinand de Villo son oncle, dom Henrique grand maître de l'ordre de Christ, & l'élite de la noblesse de son roïaume: il fit voile en Afrique, & alla moüiller devant Alacer-Seguer ou Alcaçar à six lieuës de Ceuta. Il mit pied à terre nonobstant la vigoureuse resistance des Maures qui bordoient le rivage. Il attaqua aussi-tôt la place, & l'emporta dès le premier assaut. Le mercredi dix-huitiéme Octobre, fête de saint Luc, il y fit son entrée, & y aïant laissé pour gouverneur Edouard de Menezès fils naturel de D. Pedre de Menezès Comte de Valence, il alla à Ceuta. A peine fut-il parti que le Roi de Fez investit Alacer-Seguer avec trente mille chevaux & une très-nombreuse infanterie; il fit battre en même-tems la place avec plus de cinquante pieces d'artillerie, dont il y en avoit qui portoient jusqu'à quatre cent livres de bale. Les assiegez se défendirent

fendirent avec une valeur extraordinaire; les vivres leur aïant manqué, ils tuerent leurs chevaux pour leur servir de nourriture, à la reserve de trente, avec lesquels trente Portugais commandez par D. Henrique de Menezés fils du gouverneur, firent une sortie, nettoierent la tranchée, encloüerent le canon, & firent des actions dignes d'une éternelle memoire. Martin de Tavora sauva la vie à Gonsalo Vas-Continho son plus grand ennemi, sans vouloir toutefois se reconcilier avec lui. Les Maures après avoir continué le siege tout le reste de l'année, voïant que les Portugais ne marquoient aucune envie de capituler, prirent le parti de se retirer après avoit perdu plus de cent mille hommes, & abandonnerent aux assiegez une partie de leurs canons & de leur bagage.

AN. 1458. *Mariana hist. Hisp. lib. 22.*

L'autre Alphonse Roi d'Arragon & de Naples fut encore plus malheureux devant Genes, que n'avoit été le Roi de Fez devant Alacer-Seguer. Il assiégea cette superbe ville par mer & par terre. Bernard de Villa-Major son amiral s'étoit avancé jusqu'à Porto-Fino avec vingt navires & dix galeasses. Il lui donna ordre de venir bloquer le port de Genes pendant que Palerme Napolitain s'approchoit avec l'armée de terre. Il ferma si bien les avenuës de tous côtez, qu'il reduisit la ville à la derniere extrémité, & l'auroit infailliblement obligée de se rendre, si une fiévre máligne n'eût reduit Alphonse au tombeau le vingt-septiéme de Juin 1458. lorsqu'il étoit encore à Naples. Ce prince fut vaillant, assez devot, liberal & protecteur des gens de lettres: Il étoit sçavant, & entendoit assez bien la theologie. Il fit du bien à Barthelemi de Faccio qui a écrit l'histoire de son

LIII. Alphonse d'Arragon assiege Genes, & meurt à Naples.

Naucler. vol. 3. generał. 49.

Blendus. Summont. Colinutio. Surita. Fazel. Spond.

 tems,

AN. 1458. tems, à George de Trebizonde, à Laurent Valle & à Antoine Panorme Boulonnois, tous illustres par leur profonde érudition. Il étoit âgé de 66. ans lorsqu'il mourut; & Dom Juan son frere lui succeda aux roïaumes d'Arragon & de Sicile, parce qu'Alphonse n'avoit point d'enfans. Ce dom Juan etoit déja Roi de Navarre.

LIV. Ferdinand fils naturel d'Alphonse est Roi de Naples.

Alphonse avant sa mort avoits disposé du roïaume de Naples en faveur de Ferdinand son fils naturel, auquel il recommanda trois choses en mourant. La premiere de chasser les Aragonnois & les Catalans, comme fort haïs dans le païs, s'il vouloit regner en paix. La seconde d'ôter les taxes & les impôts. La troisiéme de conserver la paix avec l'Eglise, les communautez & les seigneurs d'Italie. Le Pape Callixte qui avoit toûjours eu beaucoup d'aversion, quoiqu'en secret, contre Alphonse, n'osant le témoigner ouvertement, parce qu'il craignoit sa puissance, fit éclater aussitôt aprés sa mort sa haine contre Ferdinand. A peine son pere eut-il les yeux fermez, qu'il confera tous les Evêchez que le défunt lui avoit empêché de donner, & déclara le roïaume de Naples vacant. En consequence il refusa l'investiture à Ferdinand, prétendant qu'Alphonse étant decedé sans enfans legitimes, le roïaume de Naples comme fief du saint Siege, étoit dévolu à l'Eglise. Il défendit donc à Ferdinand de prendre la qualité de Roi de Naples sous peine d'excommunication, & avertit les Princes & les villes sous les mêmes peines de ne lui point obéir. Il tacha secretement de faire revolter ses sujets contre lui, publiant par ses lettres qu'il étoit fils supposé d'Alphonse, & non pas son veritable enfant. Quelques historiens ont avancé que le dessein du

S. Antonin. tit. 22. cap. 16. §. 1.

Comment. Pii II. lib. 2.

Surita. lib. 16. cap. 38. & seq.

du Pape étoit de faire Borgia fils de sa sœur, Ao. 1458.
Roi de Naples, après l'avoir déja créé Duc de Spolete, quoiqu'il fût adonné à beaucoup de vices. Cette conduite du saint Pere ne servit qu'à irriter Ferdinand, qui se disposa à lever une armée pour venir à Rome, dans le dessein d'appeller du souverain Pontife au Concile. Il publia par tout qu'il respectoit la dignité de Calixte & non pas sa personne; qu'il tenoit de Dieu son droit au roïaume de Naples par le bienfait de son pere, par la concession des Papes Eugene & Nicolas, & par le consentement des seigneurs, des villes & des peuples; que les raisons de Callixte, pour s'emparer de ses états, étoient frivoles; qu'il ne craignoit ni ses menaces, ni ses armes, ni ses censures. Cependant avant que d'en venir à ces extrémitez, il essaïa par ses lettres & par ses ambassadeurs d'adoucir l'esprit aigri de Callixte, sans en pouvoit venir à bout.

LV. Contestations entre plusieurs Princes pour le roïaume de Naples.

Ferdinand eut encore d'autres ennemis qui travaillerent à faire tomber le roïaume de Naples en d'autres mains. Quelques-uns agissoient pour Charles Prince de Viane, heritier du roïaume de Navarre, comme fils legitime du frere d'Alphonse; qui faute de puissance plûtôt que de bonne volonté, se retira de Naples pour ne donner aucun soupçon, & pour attendre quel seroit l'évenement de tous ces troubles. D'autres pretendoient que ce roïaume appartenoit à dom Juan Roi d'Arragon & frere d'Alphonse, qui s'en mit fort peu en peine, étant assez bien partagé, & se contentant des états d'Espagne qui lui étoient plus assurez. Jean d'Anjou fils de René competiteur d'Alphonse faisoit aussi valoir ses droits. Charles VII. Roi de France l'avoit envoïé à Genes, après que les Genois s'étoient mis sous

An. 1458. la protection de la France, pour s'opposer aux vexations d'Alphonse. Ce Prince se comporta d'abord avec assez de valeur & de prudence, s'étant rendu maître d'une bonne partie du roïaume de Naples; mais la fin fut malheureuse, parce qu'il fut entierement chassé de toute l'Italie six ans aprés son arrivée.

LVI. Mort du Pape Callixte III.

La mort de Callixte délivra Ferdinand de beaucoup d'inquietudes, & il resta paisible possesseur de la couronne. Ce Pape mourut à Rome le sixiéme du mois d'Août de cette année, âgé de quatre-vingt ans, après avoir occupé le saint Siege trois ans & quatre mois moins trois jours. Sa maladie avoit duré quarante jours. Jean-Antoine Campanus Italien & Evêque de Texamo dans l'Abruzze fit son oraison funebre qu'on trouve parmi ses ouvrages. Il avoit été secretaire de ce Pape, qui laissa en mourant cinquante mille écus d'or, selon Platine, quoique saint Antonin fasse monter la somme jusqu'à cent cinquante mille. Les Cardinaux voïant que le souverain Pontife alloit bien-tôt expirer, tirerent le château saint Ange des mains des Catalans, moïennant quelques milliers d'écus; & les Romains maltraiterent fort ceux de cette nation qui s'étoient comportez durant la vie du Pape avec beaucoup de violence. Pierre neveu de sa Sainteté se retira dans la vieille ville, craignant les Ursins: mais il mourut peu de tems après.

Platina in vit. Callixt. III. Antonin. tit. 22. cap. 26. §. 1. Ciacon. in Callixt.

LVII. Les Cardinaux entrent au conclave pour élire un Pape.

Les funerailles de Callixte étant faites dans l'Eglise de saint Pierre, & son corps posé dans un tombeau de marbre, les Cardinaux qui étoient à Rome au nombre de vingt-un, entrerent dans le conclave dix jours après les obseques, selon la coûtume.

On tint ce conclave dans le palais de saint Pierre

Pierre, où l'on avoit preparé deux salles & deux chapelles. Dans la plus grande des salles on avoit construit des cellules pour le logement des Cardinaux. L'assemblée se tint dans la plus petite qu'on appelloit la chapelle de saint Nicolas, le reste des appartemens étant demeuré commun pour la promenade des conclavistes. On ne fit rien la premiere journée: la seconde fut emploïée à regler certains articles qui devoient être observez par le nouveau Pape qui seroit élû; & tous les Cardinaux firent serment de s'y conformer. Dans le troisiéme jour on alla au scrutin après la Messe du Saint-Esprit. Les Cardinaux de Boulogne & de Sienne (ce dernier étoit Æneas Sylvius) furent ceux qui eurent le plus grand nombre de voix. Tous les autres n'en eurent pas plus de trois. Guillaume Cardinal de Roüen n'en eut aucune, soit qu'il ne fût pas aimé, soit qu'on ne le jugeât pas capable de bien gouverner l'Eglise. AN. 1458. Platina in Call. III. Comm. Pii. II. lib. 1.

Quoique les Cardinaux aïent coûtume de conferer ensemble après les scrutins pour voir si quelqu'un veut changer de sentiment, ce qu'on appelle aller à l'*accessit*, on n'en usa pas ainsi ce jour-là: ce qui donna beaucoup de chagrin à ceux qui croïoient avoir le plus de part à l'élection. Après le dîné on fit des conventicules où les plus puissans briguerent des voix pour leurs amis, & emploïerent les prieres, les promesses & même les menaces. Enfin les Cardinaux agissoient avec tant de chaleur, qu'ils ne se donnoient aucun repos. Le Cardinal de Roüen qui craignoit celui de Sienne plus que les autres, disoit à chacun en particulier. „ A quoi pensez-vous de vouloir élever au souverain pontificat Enée Piccolomini? Ne voïez-vous pas qu'il est pau- LVIII. Le cardinal de Roüen se declare contre Æ-

„ vre

AN. 1458. Eneas Sylvius. ,, vre & gouteux? Sa santé pourra-t-elle supporter le poids de cette charge? Que sçavons-nous si l'inclination qu'il a pour l'Allemagne, d'où il n'est revenu que depuis peu de jours, ne l'obligera point d'y transferer le siege de saint Pierre? Peut-on dire que cet homme ait la moindre teinture des belles lettres & du droit canon? Un poete comme lui est-il propre à gouverner l'Eglise? Il voudra la regir suivant les loix des gentils. Voudriez-vous donner aussi vôtre voix au Cardinal de Boulogne qui n'a pas assez d'esprit pour gouverner sa propre Eglise, & qui manque de la docilité necessaire pour suivre un bon conseil?

Ce Cardinal avoit attiré dans son parti celui d'Avignon, homme entreprenant & interessé, qui agissoit fortement en sa faveur; tant parce qu'il étoit François, que parce qu'il esperoit gagner par cette élection l'Archevêché de Roüen, le palais que ce Cardinal avoit à Rome, & la charge de vice-chancelier qu'il possedoit. Il avoit aussi mis de son côté les Cardinaux de Genes & de saint Sixte, qui tous deux avoient été de l'Eglise Grecque. Prosper Colonne, les Cardinaux de Pavie, de Boulogne, des Ursins & de saint Anastase ne s'étoient pas encore déclarez. Ainsi il étoit assuré d'onze voix, & il étoit à presumer qu'il s'en joindroit quelqu'autre pour faire la douziéme. La veille du scrutin le Cardinal du Boulogne alla trouver Enée Piccolomini à minuit, & lui dit ,, Sçavez-vous que le Cardinal de Roüen va être Pape? Sa brigue est faite, il n'attend plus que le jour du scrutin; je vous conseille de vous lever promtement, & de l'aller trouver pour lui offrir vôtre voix, de peur qu'il ne conserve quelque ressentiment de ce que vous avez été son concurrent.

LIX. On pense à élire Pape le Cardinal de Roüen.

,, current.

„ current. Pour moi je veux éviter le malheur „ qui m'arriva au dernier conclave. Callixte „ III. ne m'a jamais regardé de bon œil, par- „ ce que je ne lui avois pas été favorable; je „ vous donne aujourd'hui le même conseil que „ je veux suivre. An. 1458.

LX. Sentimens d'Enée Piccolomini sur cette élection.

Piccolomini lui répondit qu'il pouvoit faire ce qu'il voudroit, mais que pour lui il ne vouloit pas donner son suffrage à un homme qu'il trouvoit si indigne de ce sacré caractere. „ Dieu me garde, continua-t-il, de com- „ mettre un si grand peché; si d'autres lui „ donnent leurs voix, ce sera à eux à en ren- „ dre compte: pour moi je n'en veux pas char- „ ger ma conscience. Vous dites qu'il est fâ- „ cheux de ne point avoir le Pape pour ami; „ j'en conviens: mais que me fera-t-il? Il ne „ me tuera pas pour lui avoir refusé ma voix: „ il ne me fera pas de bien, il ne me donnera „ ni pension, ni le plat des cardinaux pauvres, „ & il m'abandonnera dans ma misere; voilà „ tout ce que j'ai à craindre. La pauvreté n'est „ pas difficile à supporter quand on s'y est ac- „ coûtumé, j'ai vécu pauvre, & je mourrai „ pauvre; il ne m'empêchera pas le commer- „ ce des muses qui me servent de consolation „ dans ma mauvaise fortune. Au reste je ne „ puis pas croire que Dieu veüille permettre „ que son épouse bien aimée ait un chef si „ indigne d'elle, & qu'un homme convaincu „ de simonie devienne son vicaire sur terre: „ Il ne permettra pas que ce palais qui a été „ la demeure de tant de saints Papes, serve „ de logement à un ambitieux qui ne pense „ qu'aux honneurs & aux biens temporels. „ C'est Dieu qui donne le Pontificat & non „ pas les hommes: il détruira ces brigues in- „ justes; demain on verra clairement que c'est „ lui

AN. 1458. „ lui qui fait les Papes; si vous êtes veritablement chrétien, vous ne donnerez pas vôtre voix à un homme si indigne de ce rang.

LXI. Il empêche qu'on ne choisisse le cardinal de Roüen.

Ces paroles firent un si grand effet sur l'esprit du Cardinal de Boulogne, qu'il changea aussi-tôt de sentiment, & promit de ne point donner sa voix au Cardinal de Roüen. Le lendemain de grand matin Piccolomini alla trouver le vice-chancelier, & lui demanda s'il étoit aussi engagé dans le parti de l'Archevêque de Roüen; ce Cardinal lui répondit qu'il n'avoit pû s'en défendre; parce que sa brigue étoit si forte qu'il n'y avoit point à douter de son élection; que s'il la traversoit mal-à-propos, il ne feroit que s'attirer la haine du nouveau Pape, & perdroit la charge de vice-chancelier dont il étoit assûré par écrit, en donnant sa voix au Cardinal de Roüen. „ Vous n'avez gueres de penetration, lui repartit Enée, de vous fier à l'écrit d'un homme qui n'a ni foi ni religion: gardez vôtre promesse, & le Cardinal d'Avignon aura la chancelerie qui lui est promise aussi bien qu'à vous, il y a apparence qu'il manquera bien plûtôt de parole à un Espagnol qu'à un homme de son païs. Seriez-vous assez foû pour donner vôtre voix à un jeune homme qui est d'une nation ennemie de la vôtre? Si vous n'avez aucun égard au bien de l'Eglise & de la chrétienté, considerez vôtre interêt particulier, & voïez ce que vous avez à craindre sous le pontificat d'un Pape François.

LXII. Son discours au Cardinal de Pavie vice-Chancelier.

Le vice-Chancelier écouta assez patiemment la remontrance de son ami, sans lui rien repliquer: & Piccolomini voïant que le Cardinal de Pavie l'avoit écouté avec beaucoup d'attention, lui dit qu'il connoissoit bien qu'il étoit tellement engagé avec le Cardinal de Roüen,

Roüen, qu'il ne pouvoit plus s'en dédire. „ Il AN. 1458.
„ eſt vrai, lui répondit ce Cardinal, que j'ai
„ promis de donner ma voix pour n'être pas
„ ſeul de mon parti, étant aſſuré que l'Arche-
„ vêque de Roüen ſera Pape. Je croïois, re-
„ prit Piccolomini, que vous aviez un eſprit
„ plus ſolide, vous dégenerez des vertus de
„ vos ancêtres; vôtre oncle Martin Brando
„ Cardinal de Plaiſance, voïant que le Pape
„ Jean XXIII. avoit paſſé les Monts, & re-
„ tourné en Allemagne où il avoit voulu
„ transferer le ſaint Siege ſous pretexte du Con-
„ cile aſſemblé à Conſtance, uſa de tant d'a-
„ dreſſe qu'il le fit revenir en Italie, en éle-
„ vant au pontificat le Cardinal Colonne qui
„ prit le nom de Martin V. De ſorte que
„ pour combattre les ſentimens de vôtre on-
„ cle qui ramena le Pape d'Allemagne en Ita-
„ lie, vous voulez d'Italie le faire paſſer en
„ France: vous qui êtes Italien, vous voulez
„ prendre le parti des François contre ceux
„ de vôtre nation. Eſperez-vous qu'il vous
„ favoriſera plûtôt que ceux de ſon païs?
„ Vous me direz peut-être qu'il a promis de
„ ne point ſortir d'Italie ſans le conſentement
„ du ſacré college, & qu'il ne pourra obtenir
„ ce conſentement. Mais, dites-moi de gra-
„ ce, quand il voudra ſortir d'Italie, y aura-
„ t-il un Cardinal aſſez hardi pour combattre
„ ſes ſentimens? Vous ſerez le premier qui
„ aprés en avoir reçu quelques graces, lui
„ dira: Saint Pere, allez où il vous plaira.
„ Qu'eſt-ce que l'Italie quand un Pape en eſt
„ abſent? Elle perd tout ſon luſtre en perdant
„ le Pape: & cependant vous conſentirez à ce
„ qui doit ruiner vôtre patrie: ou le Pape ira
„ en France, & l'Italie demeurera ſans chef &
„ ſans paſteur; ou s'il demeure à Rome, nous
„ au-

AN. 1458. „ aurons le chagrin de voir cette ville autrefois la maîtresse du monde soûmise à un étranger: nous deviendrons les esclaves des François qui s'empareront de la Sicile & de toutes les places du patrimoine de l'Eglise. Vous avez vû que sous le pontificat de Callixte, les Catalans étoient maîtres de tout. Aprés avoir éprouvé la tyrannie des Espagnols, vous voulez vous soûmettre aux François: Vous vous repentirez bien-tôt de leur avoir donné entrée en Italie. Vous verrez le college des Cardinaux rempli de François; ils s'y rendront si puissans, qu'il n'y aura plus de Papes que de leur nation. Vous voulez donc donner des fers à vôtre patrie? A quoi songez-vous de vouloir établir vicaire de JESUS-CHRIST un homme comme l'Archevêque de Roüen? Est-ce avoir de la conscience & le moindre sentiment de pieté & de justice? N'est-ce pas manquer de prudence & de jugement? N'avez-vous pas dit plusieurs fois que l'Eglise de Dieu seroit ruinée, si elle étoit gouvernée par ce Cardinal, & que vous aimeriez mieux mourir que de consentir à son élection? Pourquoi donc avez-vous si-tôt changé de sentiment? Est-ce que dans un instant de démon qu'il étoit, il est devenu un ange; ou vous-même d'ange de lumiere, êtes-vous devenu ange de tenebres? Il faut que ce changement se soit fait en vous, puisque vous approuvez l'avarice & l'ambition de cet homme. Qu'est devenu l'amour que vous aviez pour vôtre patrie, que vous preferiez autrefois à toutes les nations de la terre? J'aurois crû que vous ne l'auriez jamais abandonnée, quand même vous auriez vû vos plus chers amis se revolter contre elle. Vous m'avez bien trompé,

„ pé, ou plûtôt vous vous trompez vous mê- AN. 1458.
„ me, & vous trompez vôtre patrie, si vous
„ ne sortez de cette erreur."

Le Cardinal de Pavie fut si touché de ces paroles, qu'il ne pût s'empêcher de répandre des larmes: & après quelques soupirs. „ Vous „ me rendez confus, dit-il, mais que puis-je „ faire? J'ai donné ma parole: si j'y manque, „ je passerai pour un homme sans foi. Hé „ bien, reprit Piccolomini, aimez-vous mieux „ trahir vôtre patrie que le Cardinal de Roüen?" Ces paroles acheverent de convaincre le Cardinal de Pavie, & il promit de se départir de la brigue des François. Celui de sainte Marie la neuve aïant appris les brigues qu'on faisoit pour le Cardinal de Roüen, qu'il haïssoit extrémement, & n'esperant pas d'être élevé au souverain Pontificat, fit assembler tous les Cardinaux Italiens à la reserve de Prosper Colonne dans la chambre du Cardinal de Genes. Après leur avoit fait entendre les maux que l'on avoit à craindre, si l'on élisoit le Cardinal de Roüen, il les exhorta à faire paroître de la fermeté, à s'attacher plûtôt au bien de l'Eglise & de l'Italie, qu'à leurs interêts particuliers, & leur proposa Enée Piccolomini Cardinal de Sienne, qui étant Italien & homme de merite, étoit plus capable qu'aucun autre de remplir cette place. De sept Cardinaux qui étoient presens, il n'y eut que Piccolomini qui combattit cette proposition, se confessant absolument indigne d'un rang si élevé.

LXIII. Le Cardinal de Pavie se départ de l'Archevéque de Roüen.

LXIV. Le Cardinal de Sainte Marie la neuve propose Enée Piccolomini.

Peu de tems après on commença la messe, & quand elle fut achevée on alla au scrutin. On mit un calice d'or sur l'autel, & les Cardinaux de Rimini, de Roüen & Colonne s'en approcherent pour examiner si tout se passoit dans l'ordre. Les autres Cardinaux prirent leurs pla-

AN. 1458. places, & se leverent les uns après les autres suivant leur rang d'ancienneté, pour aller mettre dans le calice le bulletin sur lequel ils avoient écrit le nom de celui à qui ils donnoient leur voix. Piccolomini y étant allé à son tour, le Cardinal de Roüen qui sçavoit bien qu'il lui étoit contraire, ne pût s'empêcher de lui dire: Souvenez-vous de moi dans cette occasion. Ce qui marquoit son imprudence, puisque dans ce moment on ne pouvoit changer ce qui étoit écrit. Piccolomini ne lui répondit que ces paroles. Quoi! vous vous adressez à moi qui ne suis qu'un petit ver de terre. Ensuite il reprit sa place. Le scrutin étant achevé, on mit la table au milieu de la chambre, & les trois Cardinaux qui étoient auprès de l'autel, prirent le calice, & le renverserent sur cette table. En même tems on lut tout haut les noms de ceux qui étoient écrits dans les bulletins, afin qu'il n'y eût point de tromperie, & l'on trouva que le Cardinal de Sienne avoit neuf voix, celui de Roüen six, & les autres beaucoup moins.

LXV. On procede au scrutin pour l'élection d'un Pape.

Mais comme aucun n'avoit le nombre suffisant, tous les Cardinaux reprirent leurs places, pour voir si à l'*accessit* ils pourroient s'accorder; ce qui donna quelque esperance au Cardinal de Roüen, quoique dans la suite il n'en tirât aucun avantage. Ils gardoient tous un profond silence; les plus jeunes attendant que les anciens parlassent. Enfin le vice-chancelier se leva, & dit qu'il donnoit sa voix à Piccolomini; ce qui fut un coup de foudre pour le Cardinal de Roüen. Le silence recommença encore pendant quelque tems, les Cardinaux ne faisant connoître leurs pensées que par le mouvement de leurs yeux. Ceux qui avoient quelque prétention, voyant qu'on alloit élire Piccolomini, sortirent sous differens

sens pretextes. Dans le même tems Jacques AN.1458.
Cardinal de saint Anastase se déclara encore pour lui: ce qui consterna beaucoup ceux du parti contraire, parce qu'il ne lui falloit plus qu'une voix. Prosper Colonne voulant avoir la gloire de le faire Pape, se leva pour lui donner la sienne. Mais les Cardinaux de Nice & de Roüen l'arrêterent, lui reprochant qu'il leur manquoit de parole, parce qu'il avoit déja donné sa voix au Cardinal de Roüen. Ce reproche ne lui fit pas changer d'avis, il dit hautement qu'il se déclaroit pour Piccolomini, & en même tems tous les autres le saluerent en qualité de Pape. Ils reprirent ensuite leurs places, & confirmerent son élection d'un commun consentement. Piccolomini qui n'avoit que cinquante-trois ans, fut ainsi élû le vingt-septiéme du mois d'Août de cette même année, & prit le nom de Pie II.

LXVI. Enée Piccolomini Cardinal de Sienne est élû Pape & prend le nom de Pie II.

XVII. Discours que lui fait le Cardinal Bessarion.

Quelques momens après le Cardinal Bessarion prenant la parole tant pour lui que pour les autres partisans du Cardinal de Roüen, s'adressa au nouveau Pape, & lui parla en ces termes. „ Saint Pere, nous ressentons tous une joïe parfaite de vôtre exaltation; & il est aisé de voir par le choix „ qu'on vient de faire de vôtre personne, „ que c'est le Saint-Esprit qui preside dans „ tous les conclaves, & qui conduit les sentimens des Cardinaux suivant le but qu'il „ s'est proposé dans le gouvernement de son „ Eglise. Si d'abord nous avons eu des pensées „ differentes, c'étoit dans la crainte que vous „ ne pussiez resister aux fatigues qui accompagnent cette dignité, aïant une santé peu „ assurée, & étant souvent incommodé de la „ goûte. Il nous sembloit que dans les perils dont l'Eglise est menacée pendant la

AN. 1458. ,, guerre qu'on va faire aux infidéles, il falloit en la place que vous allez remplir un ,, homme plus jeune, plus agissant, & qui pût ,, sans s'incommoder, s'exposer à de grands ,, voïages. Ce ne sont que vos infirmitez qui ,, nous ont empêché de vous donner nos suffrages; mais puisque Dieu en a disposé contre nos sentimens, il donnera à vôtre Sainteté les forces necessaires pour bien remplir ,, tous les devoirs de cette charge: & comme ,, nous n'avons manqué que par ignorance, ,, nous tâcherons par nôtre fidelité, & par ,, l'exactitude de nos services, de reparer la ,, faute que nous avons faite en voulant vous ,, préferer le Cardinal de Roüen.

LXVIII. Réponse du Pape à ce discours.

Le nouveau Pape répondit. ,, Vous avez ,, jugé plus favorablement de ma personne ,, que moi-même, puisque vous ne trouvez ,, en moi d'autre défaut que celui de ma mauvaise santé & de ma goûte. Je me connois ,, tout-à-fait indigne du rang auquel on vient ,, de m'élever, & je puis vous assurer que je ,, l'aurois refusé, si je n'avois craint de condamner le jugement de ceux qui m'ont ,, donné leurs voix, & de m'attirer la colere du ciel qui a fait déclarer pour moi les ,, deux tiers du sacré college. Quoique je ,, veuille me conformer à la vocation divine, ,, je ne laisse pas d'approuver le procedé de ,, ceux qui ont nommé le Cardinal de Roüen, ,, puisqu'après avoir suivi, en donnant leurs ,, voix, les mouvemens secrets de leur conscience, ils n'ont pas laissé de confirmer ,, mon élection, lorsqu'ils l'ont regardée comme l'ouvrage du Saint-Esprit. Je vous traiterai tous également comme mes freres, ,, puisque vous avez tous fait vôtre devoir, ,, quoi qu'avec une conduite differente. Ensuite

fuite il quitta ses habits, & prit la tunique blanche, après avoir juré d'observer les déliberations que le sacré college avoit faites trois jours auparavant. Il s'assit sur l'autel, & y fut adoré de tous les Cardinaux qui allerent l'un après l'autre lui baiser les pieds, les mains & la bouche. Aussi-tôt après on annonça au peuple par la fenêtre, que le Cardinal de Sienne avoit été élû Pape, & qu'il avoit pris le nom de Pie II. AN. 1458.

Aussi-tôt que les domestiques furent informez de l'élection, ils allerent piller la cellule du Cardinal de Sienne, ses livres & sa vaisselle d'argent. L'insolence du menu peuple alla plus avant; les premiers qui entrerent dans cette cellule en abbattirent les murailles, & en emporterent les marbres dont elle étoit bâtie; ils passerent même aux cellules des autres Cardinaux où ils firent les mêmes désordres. N'étant pas bien informez du nom du Pape, ils s'arrêterent long-tems dans celle du Cardinal de Genes, dont ils confondirent le nom avec celui du Cardinal de Sienne. Mais quand l'élection fut verifiée, la joïe fut universelle, on entendoit partout retentir le nom de Sienne; le peuple qui peu de tems auparavant avoit pris les armes, les quitta aussi-tôt qu'il apprit que Piccolomini avoit été fait Pape. Rome qui quelques momens auparavant sembloit une place de guerre, devint tranquille dans un instant; & l'on ne vit dans toutes les rues que des tables dressées & des feux d'artifice.

LXIX. Joïe dans Rome pour l'élection du Pape.

Le Pape fut conduit dans l'Eglise de saint Pierre, & après être monté sur le grand autel, aux pieds duquel sont les tombeaux des Saints Apôtres, il s'assit sur le trône qu'on

An. 1458. lui avoit preparé, & y fût adoré des Cardinaux, ensuite des Evêques, & enfin de tout le peuple qui vint en foule lui baiser les pieds. Pendant la nuit on mit des lanternes à toutes les fenêtres, & des flambeaux au haut des tours; on n'entendoit dans toutes les rues que le bruit des tambours & des trompettes accompagné de cris de joïe. Enfin les rejouissances furent si grandes, que les plus âgez avouoient qu'ils n'en avoient jamais vû de pareilles. Les principaux Barons de Rome monterent sur des chevaux blancs, & se rendirent sur le soir au palais avec des flambeaux allumez pour saluer le nouveau Pape. Ils étoient en si grand nombre, que les premiers étoient déja arrivez à l'Eglise de saint Pierre, qu'il y en avoit encore un grand nombre au château saint Ange, d'où ils étoient partis. Cette joïe se répandit dans les autres villes d'Italie, sur tout à Sienne dont les habitans se distinguerent par leur magnificence, quoique les principaux Seigneurs de cette republique eussent été les ennemis du nouveau Pape étant Evêque de leur ville & Cardinal.

LXX. Histoire & caractere de Pie II. Pie II. étoit né à Corsigny petite ville à dix milles de Sienne, où étoit la maison de ses predecesseurs. Son pere se nommoit Sylvius Piccolomini, & sa mere Victoire Forteguerra, d'une bonne famille, qui toutefois n'étoit pas ancienne. Mr. Dupin dit que ce fut à Pienza qu'il vint au monde l'an 1405. dans le territoire de Sienne où son pere étoit en exil; mais cela n'est pas contraire à ce que l'on vient de dire; parce que Pie II. pour illustrer le lieu de sa naissance qui s'appelloit auparavant Corsigny ou Corsignana, l'érigea ensuite en ville Episcopale à laquelle il donna le nom de Pienza, de son nom de Pie. Victoire Forteguerra

Platina in Pium II. Æn. Sylv. epist. 384. 385. 386.

guerra sa mere étant enceinte de lui, avoit songé qu'elle accouchoit d'un enfant mitré; & comme c'étoit alors la coûtume de dégrader les clercs en leur mettant une mitre de papier sur la tête, elle crut qu'Enée seroit la honte & le deshonneur de sa famille: mais la suite justifia le contraire. Il fut élevé avec assez de soin, & fit beaucoup de progrès dans les belles lettres. Après avoir fait ses études à Sienne il alla en 1431. au Concile de Basle avec le Cardinal Dominique Capranica qu'on appelloit de Fermo, parce qu'il étoit administrateur de cette Eglise. Enée fut son secretaire, & n'avoit alors que vingt-six ans. Ensuite il exerça la même fonction auprès de quelques autres, & du Cardinal Albergati qui l'envoïa en Ecosse. A son retour il fut honoré par le Concile de Basle des charges de referendaire, d'abbreviateur, de chancelier, d'agent general, fut envoïé plusieurs fois à Strasbourg, à Francfort, à Constance, en Savoye, chez les Grisons; & fut pourvû de la prevôté de l'Eglise Collegiale de saint Laurent de Milan. Au milieu de ces negociations il publioit toûjours quelque ouvrage; ce fut alors qu'il composa ceux qui étoient favorables au Concile de Basle, & desavantageux au Pape Eugene IV. Il changea de sentiment dans la suite, lorsqu'il fut devenu Pape, comme on le voit par sa bulle du vingt-quatriéme d'Avril 1463. qui est au commencement du recueil de ses œuvres, & dans laquelle il retracte tout ce qu'il avoit écrit autrefois en faveur de ce Concile, & fait défense d'appeller des jugemens du Pape à aucun Concile.

AN. 1458.

Felix V. voulut l'avoir pour secretaire; & l'Empereur Frederic l'appella en 1442. pour exercer le même emploi auprès de Sa Majesté

AN. 1458. Imperiale, qui l'honora de la couronne poëtique; & l'emploïa en differens ambassades, à Rome, à Milan, à Naples, en Bohême & ailleurs. Le Pape Eugene IV. dont il avoit combatu les interêts dans ses écrits, fit néanmoins beaucoup d'estime de son genie; & le Pape Nicolas V. lui confera l'Evêché de Trieste qu'il quitta quelque tems après pour celui de Sienne. Le même Pape se servit de lui en qualité de nonce dans l'Aûtriche, la Hongrie, la Moravie, la Bohême & la Silesie, où il réüssit très-bien, & fit des merveilles dans les dietes de Ratisbonne & de Francfort qu'il fit assembler pour former une ligue contre les Turcs. La mort de Nicolas V. fit échouer ce projet. Calixte III. qui fut son successeur, arrêta à Rome l'Evêque de Sienne qui vouloit s'en retourner en Allemagne, & le fit Cardinal en 1456. Enfin lorsque ce Pape fut mort, on le choisit pour remplir sa place, comme on vient de le rapporter. Nous avons ses oeuvres en un volume imprimé à Basle en 1551. Le recueil de ses lettres a été aussi imprimé à Nuremberg, à Louvain & à Lion. Son secretaire Jean Gobelin Persona a écrit son histoire en douze livres, ou, selon les meilleurs critiques, a prêté son nom à ce Pape, qui lui-même l'a composée. Elle a été imprimée à Rome in quarto en 1584. & 1589. & à Francfort in fol. en 1614.

LXXI. Divers sentimens des Princes sur l'élection du Pape.

Quoique son élection ne fût pas également approuvée de tous les Princes, toutefois ils en parurent à l'exterieur assez contens. Ferdinand Roi de Naples en témoigna beaucoup de joïe; Alphonse son predecesseur & son pere aïant été intime ami du Cardinal de Sienne. Quoique François Sforce Duc de Milan eût desiré qu'un autre eût été élevé à cette dignité, il

il ne laissa pas d'ordonner des réjouïssances pu- **An.1458.** bliques dans tous ses états au sujet de cette élection. Le Duc de Modene qui avoit de l'obligation à Piccolomini, parce qu'il s'étoit emploïé auprès de l'Empereur Frederic pour lui faire donner l'investiture de ce Duché, ne voulut pas se montrer ingrat de ses bienfaits, afin qu'il lui continuât sa protection dans un tems où il étoit plus en état de lui faire du bien. Il fit faire un feu d'artifice à Ferrare, ensuite un tournois magnifique, & n'oublia rien pour marquer sa joïe & sa reconnoissance. Les Marquis de Mantouë, de Montferrat & de Saluces qui étoient aussi amis du Pape, firent leur devoir en cette occasion. Les Venitiens & les Florentins ne furent pas contens, parce qu'ils étoient anciens ennemis des Siennois; & ils furent si peu maîtres de leur ressentiment, que si quelqu'un de Sienne leur disoit dans les rues en les saluant, Dieu vous conserve, ils répondoient par des injures. Ils ne laisserent pas toutefois d'envoïer des Ambassadeurs à Rome pour feliciter le nouveau Pape. L'Empereur Frederic qui avoit fait donner à Piccolomini le chapeau de Cardinal, apprit son élection avec plaisir. Le Roi d'Espagne en ressentit aussi beaucoup de joïe. Mais ceux de France, d'Ecosse, de Dannemark, de Pologne, de Hongrie & de Chypre n'en parurent pas fort satisfaits.

LXXII. Mort du Cardinal Capranica de Fermo.

Dans le tems qu'on faisoit les obseques du Pape Callixte, le Cardinal Dominique Capranica mourut. Il fut beaucoup estimé pour son érudition, pour son experience dans les affaires, & pour ses moeurs; on pensa même à lui pour le faire succeder à Callixte, selon quelques historiens. Tous les gens de bien le pleurerent; & Gobelin dit que c'eut éte un modéle

An. 1458. achevé de vertu; s'il eût été moins sujet à la colere. Il a composé quelques ouvrages, qui sont une introduction pour le gouvernement du Pontificat, un traité de l'art de bien mourir, un discours à Alphonse Roi de Naples, & quelques autres.

LXXIII. Mort de Maphée Vegius *Du Pin Bib. des Aut. 15. siecl. p. 45. tom. XII. edit. d'Holl.*

Dans la même année mourut encore Maphée Vegius de la ville de Lodi proche Milan, dataire de Martin V. Il est des auteurs de son siecle, dit Mr. Du Pin, celui qui a écrit le plus utilement, le plus agréablement & le plus élegamment. Le meilleur & le plus travaillé de ses ouvrages est un traité de l'éducation chrétienne des enfans, dans lequel il parle avec beaucoup de solidité des devoirs des peres & meres, des études des enfans, & des vertus qu'on doit leur inspirer. Il est plein d'une morale très-chrétienne & d'une sagesse peu commune. Les six livres du même auteur, de la perseverance dans la religion, contiennent une pieté très-solide & des instructions très-utiles pour y faire de grands progrès, & pour entretenir & conserver des sentimens de pieté & de religion; aussi-bien que les discours des quatre dernieres fins de l'homme, qu'il traite avec beaucoup de noblesse. Le dialogue de la verité exilée est un jeu d'esprit. On a encore de lui un supplément du douziéme livre de l'Eneïde de Virgile, & quelques pieces de poësie & d'éloquence.

LXXIV. Couronnement du Pape Pie II. *Platina in vita Pii II. Æn. Sylv. epist. 384.*

Pie II. s'étant fait couronner à Rome le troisiéme de Septembre, donna avis de son élection à tous les Princes Chrétiens, & demanda humblement leurs prieres. Il écrivit de même à l'Université de Paris. Sa lettre est du quatriéme du mois de Decembre. Comme il étoit persuadé que les Turcs feroient toûjours de grands progrès, tant que les Prin-

Princes Chrétiens seroient divisez, il s'appliqua à les réünir; & comme il étoit très-disposé à recevoir les conseils de ceux qui devoient contribuer au secours de la religion Chrétienne contre les infidéles, il convoqua une assemblée à Mantouë, comme en un lieu fort commode, & il y invita tous les Princes Chrétiens, pour déliberer des moïens d'empêcher les conquêtes des Turcs. Quoiqu'il ne fût pas bien intentionné pour la France, à cause de la pragmatique sanction dont il avoit été toutefois un des principaux auteurs, lorsqu'il étoit au Concile de Basle tout-à-fait declaré contre Eugene IV. il ne laissa pas d'écrire au Roi Charles VII. pour le prier de se trouver à Mantouë en personne dans le mois de Juin de l'année suivante, auquel tems elle étoit indiquée. Sa lettre est du troisiéme du mois d'Octobre.

An. 1458.

LXXV. Il convoque l'assemblée de Mantoüe, & en écrit au Roi de France.

Æn. Sylv. epist. 385.

Il exhorte le Roi comme le Prince le plus pieux & le principal défenseur de la religion chrétienne, à honorer cette assemblée de sa presence, parce qu'on tireroit de grands avantages de ses sages conseils dans une affaire de si grande importance; & que les autres Princes, les nations & les royaumes voyant le fils aîné de l'Eglise se trouver en personne à cette assemblée pour la défense de la cause commune, auroient honte de ne pas suivre son exemple. Il ajoûte que si sa Majesté n'y peut venir elle-même, elle y envoïe du moins ses Ambassadeurs avec un plein pouvoir, non-seulement touchant l'affaire pour laquelle on devoit s'assembler, mais aussi pour ce qui regarde la paix ou la tréve avec ceux qui étoient en different avec la France; afin que tous les fidéles jouïssant d'une paix constante & solide, on pût con-

AN. 1458. sommer l'ouvrage dans une parfaite union. Il represente au Roi qu'il a justement herité de ses prédecesseurs le nom de très-chrétien, pour avoir dignement défendu la religion de JESUS-CHRIST; que Dieu ne lui a donné une portion de sa puissance, que pour être le protecteur de son troupeau dans ces fâcheuses conjonctures. Enfin il lui fait sçavoir qu'on a exprès choisi Mantouë, afin qu'il y pût venir plus commodément, ou du moins quelque Prince du sang en sa place. Dans la réponse que le Roi fit à cette lettre, il loue le Pape de ses pieux desseins, & promet d'assembler les Prélats, les grands Seigneurs & autres personnes considerables de son roiaume, pour traitter plus mûrement de cette affaire. Il l'assure aussi qu'il lui fera sçavoir ce qu'on auroit determiné, par ses Ambassadeurs ausquels il donneroit des pleins-pouvoirs.

LXXVI. Réponse du Roi de France au Pape.

Æn. Sylv. epist. 386.

Cochl. hist. Hussit. l. 12.

Pie II. écrivit aussi aux autres Princes en des termes conformes à leur état & à leur condition : Il invita pareillement Pogebrac à cette assemblée, & ne fit point difficulté de lui donner la qualité de Roi de Bohême, à l'exemple de Callixte III. parce qu'il avoit abjuré au moins exterieurement son heresie. Pogebrac répondit au Pape qu'il ne pouvoit pas se trouver en personne à l'assemblée de Mantouë, aïant à reduire les Silesiens qui perseveroient dans leur revolte : mais il promit d'y envoier ses Ambassadeurs.

LXXVII. Le Pape écrit à Pogebrac Roi de Bohême.

Cochl. hist. Hussit. l. 12. *p.* 416.

LXXVIII. Le Cardinal Bessarion envoïé à l'Empereur & aux autres Princes d'Allemagne.

Comme l'Empereur étoit par sa qualité celui qui devoit faire le premier pas & le plus grand éclat, le Cardinal Bessarion lui fut envoïé par le Pape, de même que vers tous les autres Princes d'Allemagne, pour les solliciter tous ensemble à concourir unanimement pour un si noble dessein ; mais il y trouva les affaires

affaires tellement embarassées par la mésintelligence de ces Princes, & par les dispositions qu'il y avoit déja à une rupture ouverte, qu'on n'eut pas seulement le loisir de lui donner audience. Matthias Roi de Hongrie étoit irrité contre l'Empereur, de ce qu'il refusoit de lui rendre la couronne sacrée dont sa Majesté imperiale s'étoit emparée, & sans laquelle néanmoins, suivant une coûtume superstitieuse de cet état, il n'avoit que le nom de Roi, la possession du roïaume ne lui pouvant être justement acquise que par l'imposition de cette couronne. Pogebrac sensible aux oppositions ouvertes & secretes que l'Empereur formoit tous les jours, & qu'il continuoit de fomenter contre son établissement dans le roïaume de Bohême, s'ouvroit de bon cœur à toutes les propositions qu'on lui faisoit pour détrôner Frederic. Albert IV. & Sigismond I. Duc d'Aûtriche, l'un frere & l'autre cousin germain de sa Majesté imperiale, le Prince de Baviere, les Electeurs de Maïence & Palatin du Rhin, & presque toute l'Allemagne étoient de la partie; tellement que la tempête grossissoit tous les jours par le concours des puissances qui venoient en foule. L'orage étoit prêt à tomber sur Frederic, si son bonheur & l'amitié du Marquis de Brandebourg qui s'y opposa fortement, ne lui eussent épargné cette disgrace, en le garantissant d'une chûte presque infaillible.

An. 1458.

LXXIX. Troubles qui regnent en Allemagne.

Il est vrai qu'il appaisa Matthias & Pogebrac par les assurances secretes qu'il leur fit donner, au premier, de lui rendre la couronne de Bohême: au second, de cesser desormais de traverser son établissement par aucune voïe directe ou indirecte, & d'appuïer encore ses interêts

An. 1458. auprès du Pape qu'il sçavoit lui être contraire, & de ménager si adroitement les dispositions du saint Siege, qu'il empêcheroit toûjours qu'on y procedât au préjudice de sa couronne. Ces mesures étant prises par l'Empereur, il fallut necessairement que la conspiration échouât, & que ceux qui s'y trouvoient encore engagez, essuïassent tous les ressentimens de Frederic, qui n'osant attaquer les Electeurs qui sembloient avoir consenti au projet de sa disgrace; ou peut-être ne voulant pas tout à la fois s'attirer tant de puissances, s'attacha seulement à agir contre les deux Princes de sa maison Albert & Sigismond, comme aux deux principaux mobiles de la conspiration qui s'étoit tramée contre son autorité. Tous ces troubles lui servirent d'excuse auprés du Pape, pour ne se point trouver à l'assemblée de Mantouë.

LXXX. L'Empereur ménage les Rois de Hongrie & de Bohême.

LXXXI. Le Pape confirme le roïaume de Naples à Ferdinand.

La mort du Pape Callixte aïant fini toutes les difficultez qui empêchoient l'investiture & le couronnement de Ferdinand pour le roïaume de Naples, Pie II. qui lui succeda, fut bien-aise d'avoir la protection de ce Prince, pour retirer des mains de Piscinin les villes d'Assise, de Gueldo & de Nicera, dont il s'étoit emparé avec les troupes du feu Roi Alphonse qu'il commandoit. Ferdinand lui fit rendre ces places, & lui ceda Benevent & Terracine que son pere avoit retenuës, & que le Pape prétendoit être du domaine de l'Eglise. Pie II. par reconnoissance lui envoïa à Naples le Cardinal des Ursins pour le couronner & le mettre en possession du roïaume, sans avoir égard aux oppositions de René d'Anjou & de Jean Duc de Calabre son fils, qui étoit alors à Genes dont on l'avoit fait gouverneur, pour s'oppo-

Spond. ad ann. 1458. n. 12.

ser à Alphonse. Cependant en faveur de ces deux Princes, on ajoûta dans l'acte d'investiture; sans préjudice du droit d'autrui, outre les autres conditions qu'on avoit coûtume de mettre dans l'inféodation du roïaume. Ferdinand de son côté, pour ne pas paroître ingrat envers le Pape, maria une de ses sœurs avec Antoine Piccolomini neveu de sa Sainteté, & lui donna le Duché d'Amalfi pour sa dot, avec une grande somme d'argent que Meyer fait monter à six cent mille écus d'or; son pere Alphonse, à ce qu'on disoit, lui aïant laissé plus de six millions. Piccolomini fut fait Intendant de justice dans tout le roïaume de Naples. Par cet accord Ferdinand devint paisible possesseur de ces états.

AN. 1458.

Vid. Baron. tom. XI. annal. an. 1097. & epitom. eodem anno. n. 26.

Collenut. l. 6. apud Meyerum ex Monstrelet.

LXXXII. Mahomet II. prend Corinthe & rend le Peloponese tributaire.

Tout n'étoit pas si tranquille en Orient. Mahomet II. Empereur des Turcs s'empara dans cette année de Corinthe qu'il prit par force, & rendit tout le Peloponese tributaire, pendant que les deux freres Paleologues, Demetrius & Thomas se faisoient la guerre, travailloient à leur propre ruine, & sollicitoient les Latins à les secourir. Phranzés deplore ici l'aveuglement de ces Princes sur qui la colere de Dieu éclatoit d'une maniere si visible; & Chalcondyle ajoûte, qu'il ne se passoit point d'année que les infidéles n'enlevassent quelque chose aux Chrétiens. Il compte deux empires, douze roïaumes, un grand nombre de provinces, deux cens villes considerables; de sorte que si Dieu n'eût abregé les jours de Mahomet, il se seroit peut-être rendu maître de toute l'Italie, sur laquelle il avoit déja gagné beaucoup de terrain.

Phrantz. l. 3. chap. 3.

Chalcondyl. liv. 9. c. 1.

LXXXIII. Gennadius

Gennadius qui avoit été élû Patriarche de Constantinople, & installé par Mahomet après

An. 1458 la prise de cette ville, assembla les Evêques, le Clergé & les principaux du peuple, & renonça en leur presence au Patriarchat qu'il avoit possedé durant cinq ans & quelques mois. Il se retira au monastere de saint Jean Prodrome en Macedoine, où il finit ses jours en paix, quelques instances qu'on lui fist pour l'arrêter à Constantinople. On lui donna pour successeur un certain Isidore homme simple & de moeurs reglées; mais il ne joüit pas long-temps de cette dignité. Joasaf fut mis en sa place, homme fort paisible, & qui haïssoit les disputes.

Il se demet du Patriarchat de Constantinople.

Voïez la contin. de cette hist. tom. 22. liv. 110. n. 121.

LXXXIV. En France le Roi Charles VII. souffroit avec peine que les Anglois fussent encore maîtres de Calais & de Guines en Picardie. Dans le dessein de retirer ces places de leur domination, il fit un traité avec Christiern I. Roi de Dannemarck, par lequel ce dernier s'obligeoit de fournir à la France quarante vaisseaux & six à sept mille hommes à la solde du Roi Charles, & qui seroient emploïez contre l'Angleterre. Ce traité avoit été conclu dès l'an 1456. sans qu'on voïe qu'il ait été executé, sans doute parce que le Roi de Dannemarck étoit brouillé avec le Roi d'Ecosse allié de la France. Cela n'empêcha pas le Roi d'attaquer les Anglois, il le fit méme à la sollicitation de la Reine d'Angleterre, qui voïant que Richard Duc d'Yorck vouloit se rendre maître absolu des affaires, & usurper la roïauté sur la maison de Lancastre, pour la faire entrer dans la sienne, emploia le credit de René d'Anjou son pere pour engager le Roi de France à s'opposer aux desseins du Duc d'Yorck. Charles VII. y consentit, & chargea le senéchal de Brezé de cette entreprise. Le senéchal équi-

Le Roi de France fait la guerre aux Anglois.

pa une flotte à Honfleur, qui fit voile le vingtiéme d'Août de l'année precedente avec quatre mille hommes, & arriva le vingt-huitiéme sur les côtes d'Angleterre vers Sandwick. AN.1458.

La descente se fit sans opposition du côté de la mer, & Pierre de Louvain se rendit maître du port; mais il n'en fut pas de même du côté de la terre ferme, où Brezé avoit envoïé dix-huit cens hommes avec de braves officiers. Les François forcerent un boulevart entouré d'un fossé plein d'eau, d'où ils chasserent les Anglois qu'ils poursuivirent l'épée à la main jusques dans la ville où ils entrerent pêle mêle avec leurs ennemis. On s'y battit vigoureusement de part & d'autre; mais les Anglois furent contraints de ceder & de sortir de la ville qui fut pillée par ceux qui y étoient entrez; pendant que le bailli d'Evreux étoit dehors avec ses troupes, pour empêcher les milices Angloises qui accouroient de toutes parts, de s'emparer des portes. Il soutint leurs attaques pendant dix heures: & cette resistance fut cause que le senéchal de Brezé prit le parti d'abandonner la ville, & de faire embarquer ses soldats sur les cinq heures du soir; ce qui se fit avec beaucoup d'ordre. L'on fut à l'ancre à la vûë de la ville encore trois jours, aprés lesquels on mit à la voile, & l'on arriva heureusement à Honfleur avec tout le butin qu'on avoit fait pendant l'action, & un grand nombre de prisonniers dont les François tirerent de grosses rançons. Mais cet avantage ne rétablit pas les affaires de Henry, & n'empêcha pas que le Duc d'Yorck ne continuât toûjours ses poursuites pour chasser le Roi legitime & s'emparer de la roïauté.

LXXXV. Prise de Sandwick en Angleterre par les François.

Matthieu Couci, hist. de Charles VII. pag. 476.

Le

AN. 1458. Le Roi d'Angleterre pour réunir les Lancastres & les Yorcks, avoit pris occasion de la descente des François, & leur avoit representé l'interêt qu'ils avoient tous de s'opposer à l'ennemi commun, qui profitant de leurs divisions, les venoit insulter jusques chez eux, après leur avoir enlevé tant de belles provinces au-delà de la mer. Il depêcha differens courriers à tous les Princes de l'une & l'autre maison, & fit dire en particulier au Duc d'Yorck & à ses amis, qu'ils pouvoient tout esperer de lui. Chacun se trouva à une assemblée convoquée à ce sujet; mais les partis étoient separez : celui de Lancastre qu'on appelloit de la Rose-rouge, occupoit les maisons des fauxbourgs; & celui d'York, de la Rose-blanche, logeoit dans la ville; le Roi au milieu demeurant dans l'Evêché, pour servir de barriere aux deux factions. Les Lancastres tenoient leur assemblée dans le chapitre de Westminster, & ceux de la faction d'Yorck dans le couvent des moines noirs. Après quelques contestations, on se trouva d'accord, on se promit solemnellement un oubli entier du passé, & une union constante pour l'avenir. On fit même des processions dans lesquelles la Reine étoit conduite par le Duc d'Yorck son plus mortel ennemi.

LXXXVI. Reconciliation des deux partis des Lancastres & des Yorcks.

LXXXVII. La guerre recommence & le duc d'Yorck leve une armée.

Mais peu de jours après l'on s'apperçut aisément que l'antipatie n'étoit pas éteinte. Un jour que le Comte de Warwick sortoit du conseil du Roi, un de ses gens prit querelle avec un domestique du Roi, le tua brusquement & prit la fuite. Les gardes n'aïant pû l'arrêter, s'en prirent au Comte son maître, & le maltraiterent de paroles. C'en fut assez pour recommencer la guerre : le Duc d'Yorck publia par tout que la Reine avoit violé

Polid. Virg. histor. Ang.

violé la paix. Il commanda au Comte de Salisbery de s'avancer vers Londres avec cinq mille hommes, d'aller demander justice au Roi contre la Reine même, & en cas de refus d'entrer en action, pendant qu'il lui prepareroit du secours. La Reine le prévint, & envoïa au-devant de Salisbery le Baron d'Andelay qui fut défait & tué sur la place. Le Duc d'Yorck après cet avantage croïoit pouvoir aller jusqu'à Londres avec d'autant plus de facilité, que le Comte de Warvick lui avoit amené des troupes de Calais. Mais la Reine qui avoit des espions par-tout, aïant été avertie de ses desseins, lui débaucha André Trolop le plus experimenté de ses capitaines, qui avoit fait la guerre en France avec beaucoup de réputation; & Trolop eut assez de credit pour se faire suivre des meilleures troupes du Duc. Il se rendit avec elles à l'armée roïale. Le Duc étonné de cette desertion, & apprehendant quelque nouvelle trahison, fut obligé de se retirer en Irlande. Les Comtes de Salisbery & de Warvick passerent la mer, & s'en allerent à Calais: ce qui rendit la paix à l'Angleterre pour quelque tems. AN. 1458.

LXXXVIII. Il est contraint de se retirer en Irlande.

La France sur la fin de cette année perdit un de ses alliez en la personne d'Artus III. Duc de Bretagne & connétable de France. Il étoit second fils de Jean V. & de Jeanne de Navarre, & étoit né le vingt-quatriéme d'Août 1393. Il portoit le titre de Comte de Richemont; & c'est sous ce nom qu'il prit le parti de la maison d'Orleans, & qu'il donna souvent des marques de sa valeur, sur tout à la bataille d'Azincourt en 1415. où toutefois il fut fait prisonnier par les Anglois jusqu'en 1420. Il eut toûjours le cœur très-

françois,

AN. 145 françois, quoique durant les divisions de la maison roïale de France, il eut suivi le parti des Anglois, parce que le Roi & la Reine de France s'étoient livrez à eux contre le Dauphin leur propre fils. A son retour d'Angleterre il se joignit au Duc de Bourgogne: Mais le Dauphin étant devenu Roi sous le nom de Charles VII. le mit dans ses interêts, le fit connétable de France le septiéme Mars 1424. & lui assura la possession du Duché de Touraine que Charles VI. son pere lui avoit déja donné. Il battit en Normandie & en Poitou les Anglois, & gagna la bataille de Patay en Beausse en 1429. Il s'emploïa pour la reconciliation du Duc de Bourgogne avec le Roi, & menagea adroitement la reduction de la ville de Paris, où il entra en 1437. Il succeda au Duché de Bretagne par la mort de Jean VI. son frere & de ses neveux François I. & Pierre II. Mais il ne le garda pas long-tems, étant alors âgé de 64. ans. Quoique Duc de Bretagne il conserva toûjours la charge de connétable, disant qu'il vouloit honorer dans sa vieillesse une charge qui l'avoit honoré lui-même dans un âge moins avancé. Il mourut à Nantes le vingt-sixiéme Decembre 1458. François de Bretagne II. Duc de ce nom, qu'on nommoit le Comte des Vertus, & qui étoit fils de Richard de Bretagne lui succeda, & fit hommage au Roi à Montbason le vingt-huitiéme Février de l'année suivante 1459.

LXXXIX. Mort d'Artus III. duc de Bretagne & connétable de France.

D'Argentré hist. de Bretagne.

XC. Le Pape part de Rome pour se rendre à Mantoüe.

Au commencement de cette année le Pape fit tous les preparatifs necessaires pour l'assemblée qu'il avoit convoquée à Mantoüe: il partit de Rome le dix-huitiéme de Février, & y laissa le Cardinal Nicolas de Cusa son legat, le Prince de Colonne en qualité de gouverneur,

verneur, avec quelques Cardinaux, auditeurs de rote & avocats, afin d'y tenir la cour, comme s'il eût été present. Il fit même un decret du consentement du sacré college, qui portoit que si Dieu disposoit de lui, & qu'il vint à mourir hors de Rome, on ne pourroit élire son successeur ailleurs que dans cette même ville. Il fit son voïage à petites journées, s'arrêtant dans les villes plus ou moins selon le besoin des affaires. Il celebra le vingt-deuxiéme de Février la Fête de la Chaire de S. Pierre à Corsignana lieu de sa naissance, où il fit bâtir une ville qu'il nomma Pienza. De là il vint à Sienne qu'il érigea en Archevêché, sous la jurisdiction duquel il mit les quatre Evêchez voisins par une bulle expresse du vingt-troisiéme d'Avril, & en fit Antoine Piccolomini son neveu le premier Archevêque, l'aïant déja nommé Evêque de cette ville dès le premier jour qu'il fut élû Pape. Ce fut à Sienne qu'il reçut les Ambassadeurs de l'Empereur Frederic, & des Rois de Castille, de Hongrie, de Portugal, de Bohême, des Ducs Philippe de Bourgogne & Albert d'Aûtriche, des Marquis de Brandebourg Frederic & Albert. Comme les Allemands supportoient avec peine que le Pape donnât à Matthias la qualité de Roi de Hongrie, parce que les Barons du païs, à ce qu'ils disoient, avoient élû l'Empereur pour leur Roi; il leur répondit que leurs plaintes n'étoient pas justes, qu'il ne pouvoit se dispenser d'appeller Rois ceux qui occupoient les roïaumes, que c'étoit la coûtume du saint Siege, & que Callixte son predecesseur en avoit usé de même envers Pogebrac Roi de Bohême.

An. 1459.

Platina in Pium II. Comment. Pii. II. lib. 2.

Tous ces Ambassadeurs aïant rendu publiquement leurs devoirs & leur obéïssance au Pape

An. 1459. Pape dans l'Eglise, celui du Roi de Bohême voulut faire ses soumissions dans un consistoire secret, dans l'apprehension de faire perdre à son maître une partie de son roïaume s'il se soumettoit entierement au saint Siege. Il est vrai que Pogebrac avoit abjuré son heresie l'année precedente; mais chacun étoit persuadé que cette abjuration n'étoit pas sincere, & que ce Prince vouloit faire servir les choses les plus saintes au dessein qu'il avoit de demeurer paisible possesseur de la Bohême.

XCI. Plaintes des Silesiens contre Pogebrac Roi de Bohême.

C'est pourquoi les deputez des Silesiens protesterent qu'ils ne vouloient point reconnoître Pogebrac pour leur Roi, se plaignirent que le Pape l'eût ainsi qualifié dans ses lettres, & demanderent du secours pour se garantir du peril où la religion catholique se trouvoit dans leur païs. Sur cela le Pape leur promit d'écrire au Roi de Bohême, de l'exhorter à ne les point troubler, & de l'avertir de renvoïer au saint Siege tous les differends qui naîtroient à ce sujet; & il ajoûta que si le Roi n'obéïssoit, il y pourvoiroit autrement. Pour commencer à executer sa promesse, il envoïa en Bohême Jerôme Archevêque de Créte, & François de Tolede archidiacre de Seville. Ils arriverent à Prague sur la fin du mois d'Octobre, & après avoir porté le Roi à la paix, ils passerent à Breslaw pour en conferer avec les principaux de la ville & du clergé. Ils retournerent à Prague à la fin de Decembre avec des envoïez de Breslaw, & après toutes ces negociations, on conclut à la paix qui fut faite à ces conditions: Que le Roi ne conserveroit plus de haine ni d'animosité contre la ville & le clergé de Breslaw, ni aucune autre de celles qui avoient entré dans leur parti, & qui l'avoient favorisé: Qu'il con-

Cochl. hist. Hussit. l. 2.

conserveroit tous les privileges : Qu'il défen- An. 1459.
droit les droits & la liberté des Eglises : Qu'il feroit respecter & garder les censures ecclesiastiques dans tous ses états : Qu'il les protegeroit contre tous ceux qui voudroient introduire des heresies dans la ville & le diocese de Breslaw & ailleurs : Qu'il accorderoit à ladite ville trois années de tréve avant que de lui prêter hommage ; que cependant ils promettoient de lui obéïr comme des fidéles sujets, & de confirmer cette promesse par l'engagement ordinaire après ce terme de trois années. Le Roi de Bohême admit toutes ces conditions, & promit obéïssance au saint Siege, & de défendre avec zele la foi orthodoxe. Ce fut ainsi que la paix fut concluë & l'acte scellé le treiziéme de Janvier 1460. & le dix-huitiéme les envoïez se retirerent de Prague, & le Roi s'achemina le même jour vers la Moravie. La Bohême eût pû être heureuse en effet sous le regne de Pogebrac, si Rocquesane ne lui eût pas inspiré ses erreurs dès son enfance, en ne lui debitant que des calomnies contre l'Eglise Romaine, & lui faisant accroire qu'il vivoit dans sa religion suivant le concordat du Concile de Basle, que les Hussites n'observoient cependant en aucune maniere. C'est ce qui fit que ce Prince aima mieux s'exposer à toutes sortes de perils, que de quitter ses premiers sentimens.

XCII. Le Pape nomme à Prague un administrateur de l'église. *Cochl. hist. Hussit. l. 2.*

Ce qui excita de nouveaux troubles dans ce roïaume, fut que le Pape y envoïa Venceslas Docteur en droit canon, & déja doïen de l'Eglise Catholique de Prague, pour être administrateur de l'Archevêché. Ce Doïen partit de Rome & vint à Prague ; il y fit lire publiquement les Lettres Apostoliques par lesquel-

An. 1459. quelles il étoit pourvû de cette dignité. Le premier Magistrat de la ville & les partisans de Rocquesane s'y opposerent fortement, parce qu'ils pretendoient que l'Archevêché aïant été promis au même Rocquesane dès le tems de l'Empereur Sigismond, ils ne vouloient point d'autre administrateur que lui seul. Les deux partis eurent recours au Roi, qui se trouvant également pressé par les uns & par les autres, promit de les proteger tous, & laissa néanmoins l'affaire indécise; en sorte qu'il y eut pendant plusieurs années deux administrateurs, l'un Catholique & l'autre Hussite. Ce fut alors que Rocquesane fit un long traité des sacremens de l'Eglise selon la foi universelle contre la secte des Thaborites, afin de se justifier dans l'esprit des catholiques, de la doctrine desquels il paroissoit ne se pas beaucoup éloigner. Mais pour revenir au voïage du Pape, sa Sainteté partit de Sienne pour se rendre à Florence, où le fameux Cosme de Medicis qui gouvernoit absolument cette république, & qui passoit pour le plus riche particulier de l'Europe, le reçut avec beaucoup d'honneur & de magnificence. Il étoit né le vingt-septiéme de Septembre 1399. fut gonfalonnier de Florence, & mourut l'an 1464. âgé de soixante-cinq ans trois mois & vingt jours, amassa des tresors immenses par son commerce dans tous les païs d'Europe & d'Asie. Son bonheur lui suscita beaucoup d'envieux par les intrigues desquels il fut exilé avec son frere. Il se retira à Venise où il fut reçû comme un souverain, & quelque tems après les Florentins le rappellerent avec beaucoup d'honneur, le reçurent avec un applaudissement universel, & l'honorerent du

XCIII. Le Pape arrive à Florence où il est reçû par Cosme de Medicis.

Paul. Jov. elog. lib. 7. Gobel. Pers. Comment. Pii. II. lib. 2.

du titre de pere du peuple & de liberateur de la patrie. Comme il aimoit les ſciences & les ſçavans, il en attira par ſes liberalitez à Florence pluſieurs qui travaillerent à rendre ſon nom immortel par leurs ouvrages. Il fit une très-belle bibliotheque enrichie de manuſcrits rares, & de bons livres que Catherine de Medicis partagea depuis avec ſon frere le Duc de Toſcane. Quelques-uns de ces manuſcrits grecs & latins ont été apportez en France. Enfin le pouvoir de Coſme de Medicis fut ſi grand, qu'il ne lui manquoit que le titre & le nom de Roi, & que la plûpart des villes & des ſouverains d'Italie ſuivoient ſes conſeils, parce qu'il étoit exactement informé de tout ce qui ſe paſſoit dans l'univers, par ſes correſpondances avec les Marchands de tous les païs. AN. 1459.

Comment. Pii. II. lib. 2.

XCIV. Mort de ſaint Antonin Archevêque de Florence.

Vincent. Mainard in vita S. Antonini. Trithem. & Bellarm. de ſcript. eccleſiaſt.

Pendant que le Pape étoit à Florence, ſaint Antonin ſon Archevêque mourut le deuxiéme jour de Mai un mercredi veille de l'Aſcenſion à l'âge d'environ ſoixante-dix ans. Il étoit religieux de ſaint Dominique, & étoit né à Florence en 1389. de Nicolas Pierrozzi, ſecretaire public de la ville, & de Thomaſie ſon épouſe. Il paſſa avec honneur par toutes les charges de ſon ordre. Coſme de Medicis lui donna dans toutes les occaſions des marques d'eſtime & de bienveillance. La Republique de Florence l'emploïa auſſi en diverſes ambaſſades, auprès des Papes Nicolas V. Callixte III. & Pie II. Il étoit ſçavant dans la juriſprudence civile & canonique, & dans l'hiſtoire eccleſiaſtique. Le Pape Eugene IV. le nomma en 1446. à l'Archevêché de Florence qu'il remplit après Zabarella de Padouë. Pie II. qui l'eſtimoit beaucoup, venoit de le charger avec pluſieurs autres de travailler

V. ſon election l. 109. de cette hiſt. n. 127. & 128.

à

An.1459. à la réforme des ecclesiastiques & des laïques.

CXV. Le Pape assiste à ses funerailles. Pie II. voulut être present à ses funerailles. On porta le corps du saint de la Cathedrale au Couvent des Dominiquains, où il avoit choisi le lieu de sa sepulture, que Dieu honora bien-tôt d'un grand nombre de miracles qui s'y opererent par l'intercession de ce saint Archevêque.

XCVI. Ouvrages de S. Antonin. Il nous reste de lui quelques ouvrages, dont le principal est la somme historique ou chronique tripartite, depuis le commencement du monde jusqu'à l'année de sa mort 1459. Il est divisé en trois parties. La premiere s'étend depuis la création du monde jusqu'au Pontificat de saint Sylvestre, & l'empire de Constantin. La seconde contient ce qui s'est passé depuis ce Prince jusqu'en 1198. sous Innocent III. Pape & Henri VI. Empereur. Et la derniere finit dans cette année. C'est une compilation tirée du plusieurs historiens sans beaucoup de choix, dans laquelle on voit clairement, sur tout dans les choses éloignées du tems de l'auteur, que son application ou plûtôt son loisir n'a pas toûjours également répondu à l'amour qu'il avoit pour la verité, ni à l'engagement où le mettoit la qualité d'historien, pour discerner le vrai d'avec le faux, ou démêler le certain d'avec le douteux. Cet ouvrage fut imprimé à Venise pour la premiere fois en 1480. a Nuremberg en 1484. à Basle en 1491. & à Lion en 1586. Sa somme theologique imprimée plusieurs fois en Allemagne, est le plus considerable & le plus travaillé de tous, & il n'y mit la derniere main que peu de tems avant sa mort; elle est divisée en quatre parties. Il a fait encore une somme sur la confession, un traité de l'excommunication, & des autres cen-

Dupin Bibl. des Aut. tom. 12. pag. 95. Baillet, vies des Saints.

censures ecclesiastiques, un écrit sur les disciples allant à Emmaüs, un traité des vertus, & des notes sur la donation de Constantin. An. 1458.

Le Pape après les obseques de saint Antonin quitta Florence & vint à Boulogne ville du domaine de l'Eglise, qui souvent se revoltoit contre son Souverain, & qui même alors n'étoit pas encore dans une parfaite soumission. Aussi sa Sainteté n'y fut-elle pas long-tems, & se rendit bien-tôt à Ferrare, où elle fut reçûe très-magnifiquement par le Marquis d'Est qu'on appelloit Bâtard Borsio, & qui avoit usurpé la principauté sur Hercule son frere à qui elle appartenoit, dans la resolution toutefois de ne se point marier, afin de la rendre à son heritier legitime. Ce Prince s'étoit flatté que le Pape lui accorderoit le titre de Duc de Ferrare, & le reconnoîtroit pour tel sans païer aucun tribut: mais il se trompa, & fut obligé pour avoir ce titre d'attendre le pontificat de Paul II. Pie II. fut harangué par beaucoup de sçavans qui étoient alors à Ferrare, par le Guarini de Verone, qui avoit enseigné long-tems les langues grecque & latine avec beaucoup de reputation, par Jean Aurispe Sicilien très-sçavant, âgé de prés de quatre-vingt dix ans, & par d'autres. Pogge Bracciolini né à Terra-nuova au territoire de Florence l'an 1380. mourut le vingt-neuviéme d'Octobre de cette année 1459. à Florence où Cosme de Medicis l'avoit appellé. On a de lui une description de la mort de Jerôme de Prague adressée à Leonard Aretin, & qu'on trouve dans le recueil de Gratius, dans Vonder-Hart, & ailleurs. Il a aussi laissé les oraisons funebres des Cardinaux Zabarelle, Albergat & de Laurent de Medicis; quatre livres de la varieté de la fortune, adressez à Nico-

XCVII. Le Pape vient de Florence à Boulogne, & à Ferrare.

Brutus lib. 5. hist. Flor.

XCVIII. Mort de Pogge le Florentin.

Comment. Pii. II. lib. 2.

Paul. Jov. in elog.

In Fasciculo rerum, &c. tom. 1. ultim. edit.

AN. 1459. Nicolas V. un discours de l'autorité & de la puissance du Pape & du Concile ; un traité de la noblesse, & un autre de la misere humaine ; sans parler d'autres ouvrages profanes remplis d'un grand nombre de plaisanteries plus honteuses que divertissantes.

XCIX. Arrivée du Pape à Mantoüe.

Enfin le Pape arriva à Mantoüe & y fit son entrée le vingt-septiéme de Mai. Loüis de Gonzague qui en étoit Gouverneur l'y reçut avec beaucoup d'honneur ; & le premier jour de Juin on commença l'ouverture de l'assemblée ; le Souverain Pontife descendit du palais à l'Eglise avec les Cardinaux de sa suite, les Evêques, le Clergé, & tous les religieux de chaque ordre. On celebra solemnellement la messe, après laquelle l'Evêque de Coronne fit un discours sur les pieux desseins du Pape, le sujet de cette convocation & la necessité des affaires presentes. A peine eut-il fini, que le Pape de dessus son trône prit la parole, & dit en peu de mots, qu'il avoit esperé trouver dans la ville à son arrivée les Ambassadeurs des Rois & des Princes qui devoient le préceder, que le petit nombre qu'il y voïoit étoit une preuve que les Chrétiens ne prenoient pas fort à cœur les interêts de la religion, qu'on ne pouvoit s'en prendre ni à la brieveté du tems qu'il avoit donné, ni à l'incommodité des chemins, puisqu'on étoit convenu du contraire. Que pour lui, quoique malade & accablé d'infirmitez, il avoit méprisé & les fatigues du Mont-Appennin, & les rigueurs de l'hyver, sans que les agrémens de Rome eussent pû l'arrêter dans un tems où cette ville avoit besoin de sa presence. Qu'il avoit abandonné le patrimoine de l'Eglise, non sans danger, pour venir au secours de la foi catholique opprimée par les Turcs. Qu'on voïoit leur

Comment. Pii II. lib. 3. Rainald. annal. ad hunc annum. Collect. Concil. Labbe. tom. 13. pag. 1748.

C. Discours du Pape à l'ouverture de l'assemblée de Mantoüe

leur puissance s'augmenter de jour en jour : qu'ils avoient porté leurs armes dans la Grece & l'Illyrie, qu'ils avoient ravagé la Hongrie. Que pour obvier à tous ces maux il avoit convoqué cette assemblée à laquelle il avoit invité les Princes & les peuples, afin qu'unis ensemble ils concourussent à la défense de la religion. Qu'il étoit venu à Mantoüe plein de cette esperance, & qu'il voïoit avec douleur qu'on ne répondoit pas à son zele. Qu'il étoit honteux de voir une si grande negligence parmi les Chrétiens, les uns ne s'addonnant qu'au plaisir, & les autres étant retenus par leur avarice. ,, Les Turcs, ,, dit-il, s'exposent volontiers à la mort pour ,, le soûtien de leur damnable secte; & nous ,, autres nous ne pouvons rien souffrir, ni ,, faire la moindre dépense pour l'Evangile." Le Pape fut écouté avec beaucoup d'attention, & chacun applaudit à son zele, surtout lorsqu'il protesta qu'il ne sortiroit point de Mantouë, qu'il n'eût des preuves du courage & de l'affection des Princes, afin de travailler de concert avec eux au bien de la Chrétienté: que s'il étoit obligé de s'en retourner, il ne quitteroit jamais le dessein de défendre la religion, & qu'il exposeroit volontiers sa vie pour les peuples que Dieu lui avoit confiez, s'il étoit necessaire

AN. 1459.

Comm. Pii II. lib. 3.

CI.
Le Pape écrit aux Princes, & les exhorte à venir à Mantoüe.

Le premier soin du Souverain Pontife après l'ouverture de cette assemblée, fut d'écrire à l'Empereur, au Roi de France, aux Ducs de Savoye & de Baviere, aux Venitiens, aux Florentins & à d'autres, pour les exhorter à venir eux-mêmes à Mantoüe, ou du moins à y envoïer leurs Ambassadeurs. Sur ces entrefaites, on vit arriver les deputez de Thomas Prince du Peloponése, un des freres du défunt

An. 1459. Empereur des Grecs Constantin, & qui avoit privé son autre frere Demetrius d'une grande partie de ses etats, & mis en fuite les Turcs. Ils venoient pour demander au Pape du secours, assurant à sa Sainteté qu'avec trois cens hommes ils chasseroient les Turcs de l'Isthme. Comme ce qu'ils demandoient n'étoit pas de consequence, on le leur accorda sans peine. Ils partirent avec ces trois cens hommes d'infanterie, & s'emparerent d'abord de la ville de Patras; mais la division s'étant mise parmi eux, ils furent aussi-tôt disperséz : ce qui fut un mauvais presage pour la suite. Quant au Prince Demetrius, il se retira à Lacedemone, & fut obligé de se soumettre à Mahomet, qui prit sa fille pour la mettre au nombre de ses femmes. Thomas son frere aïant tout perdu, s'en alla dans l'isle de Corse, & de là il vint trouver le Pape.

Gobelin. Persona, Comm. Pii II. lib. 3.

Chalcond. hist. des Turcs lib. 9. Phranz. l. 3. cap. 22.

CII. Arrivée de plusieurs Ambassadeurs à Mantoüe.

L'assemblée de Mantoüe augmentoit tous les jours par l'arrivée de plusieurs Ambassadeurs. On y vit ceux des isles de Chypre, de Rhodes & de Lesbos, d'Albanie, de l'Epire, de la Bosnie, & de tous les confins de l'Illyrie qui venoient demander du secours. Mais il n'y eut que les peuples de Raguse qui promirent d'assister tous ces états contre les Turcs, suivant leurs facultez. Quoique le Roi de Bohême eût secretement fait alliance avec Mahomet, il ne laissa pas aussi d'envoïer ses Ambassadeurs à Mantoüe: ce Prince étant allé peu de tems auparavant trouver Matthias Roi de Hongrie, l'engagea sous l'apparence de belles promesses à le secourir contre les Turcs, à permettre que son fils entrât dans Synderone bourg très-bien fortifié sur les bords du Danube. Mais quelques mois aprés il livra la pla-

Leunclav. lib. 15.

ce à Mahomet, moïennant une somme d'argent considerable; ce qui chagrina plus les Hongrois que la prise de Constantinople, parce que ce bourg étoit le passage de la Rascie en Valachie, par lequel on pouvoit aisément porter la guerre chez les infidéles. AN. 1459.

CIII. Dispute entre les Ambassadeurs sur la preséance.

Sur une dispute qui s'éleva dans cette assemblée entre les Ambassadeurs des Rois, & ceux des Ducs, les uns ne voulant pas ceder le pas aux autres, & chacun prétendant s'attribuer les premieres places; le Pape fit un decret par lequel il ordonnoit que les preséances ne feroient aucun tort à ceux qui seroient dans un rang plus bas, & que ceux qui seroient dans les premieres places ne se prevaudroient point contre les autres: mais ce reglement ne rétablit pas la paix. L'ordre épiscopal souffroit aussi avec beaucoup de peine de voir qu'on leur préferoit les notaires apostoliques qui étoient placez entre les Evêques, suivant la coûtume de la cour Romaine. Le Pape eut égard aux plaintes qu'on lui en fit, & sans écouter les remontrances des notaires qui prétendoient que la preséance dont ils jouissoient étoit une loi sacrée à laquelle on ne pouvoit apporter aucun changement sans scandale; il jugea que c'étoit un abus & non pas une coûtume, que les notaires fussent mêlez avec les Evêques, & défendit ce mélange par une bulle dattée de Mantoüe le trente-uniéme de Mai, à laquelle tout le monde applaudit. Les notaires malgré eux se soumirent à cette loi. Cette bulle préceda le decret touchant la preséance, qui ne fut rendu que le quinziéme du mois d'Août.

Extat bulla tom. 2. Pii II. constitut.

CIV. Premiere séance de l'assemblée de

Tout aïant été ainsi reglé, on indiqua la premiere séance de cette assemblée au neuviéme de Septembre, comme on le voit dans les

AN. 1458. les lettres du Pape à Jean de Carvajal son legat en Hongrie, dattées de la veille. La raison qu'en rend sa Sainteté, est que presque tous les Ambassadeurs des Princes Chrétiens étoient arrivez, qu'on attendoit incessamment les Ducs de Milan & de Modene qui avoient promis d'arriver vers le milieu du mois; que dans peu l'on verroit les Ambassadeurs de France, d'Angleterre & de Bretagne. Cependant quelques-uns manquerent. Philippe Duc de Bourgogne ne pouvant s'y trouver en personne, quoiqu'il l'eût promis, envoïa en sa place le Duc de Cléves fils de sa sœur avec un celebre cortége de Seigneurs. Le Pape envoïa au-devant de lui deux Cardinaux qui d'abord refuserent, prétendant que c'étoit abaisser leur dignité, qui égaloit, disoient-ils, celle des Rois. Mais le saint Pere leur aïant remontré que l'Empereur qui n'étoit pas moins qu'eux, alloit souvent lui-même audevant des Ducs & des Marquis, ils se rendirent. Cet Ambassadeur arriva donc accompagné de ces deux Cardinaux, & fut admis dans l'assemblée. Il y prit séance, & dit que le Duc de Bourgogne loüoit fort les grands desseins du Pape; mais qu'il en croïoit l'execution impossible, parce qu'on avoit besoin de grandes forces pour faire la guerre à un ennemi aussi puissant que le Turc; que l'Allemagne, la France & l'Angleterre étoient divisées, & qu'il falloit les réünir avant que de penser à cette guerre.

Mantoüe.

Collect. concil. patris Labbe tom. 13.

CV. L'Ambassadeur du Duc de Bourgogne est reçû à l'assemblée.

Quelques specieuses que fussent les raisons du Duc de Cléves, elles n'arrêterent point le zele du Pape. Il répondit qu'il étoit vrai qu'on avoit fait rarement la guerre en Orient sans les François qui s'étoient toûjours distinguez dans les saintes entreprises pour la religion,

CVI. Demandes

ligion, qu'il travailleroit à rétablir une paix solide entre eux & les Anglois : qu'il n'étoit pas si aisé de pacifier l'Allemagne ; que cette affaire demandoit du tems ; mais qu'il ne desesperoit pas d'y réüssir pour peu qu'on fût bien intentionné ; que si l'on differoit davantage, la Hongrie periroit entierement, que les Turcs une fois maîtres de ce roïaume, ne trouveroient plus d'obstacles pour entrer en Allemagne, de-là en Italie, en France & en Espagne, comme autrefois les Barbares avoient fait ; que les secours qu'on demandoit ne pouvoient pas épuiser les Princes ; qu'on exigeoit d'eux seulement que chacun contribuât à composer une armée de cinquante à soixante mille hommes ; qu'un plus grand nombre seroit inutile ; que les Rois pourroient prendre avec eux l'argent necessaire pour l'entretien & la solde des troupes de Hongrie, d'Allemagne, de Bohême & de Pologne, qui sous la conduite du legat du saint Siege défendroient la Hongrie & les provinces voisines, jusqu'à ce qu'on eût rassemblé toutes les forces. Que le Duc de Bourgogne étant un des plus puissans Princes, devoit y contribuer d'avantage, qu'il avoit fait vœu d'aller à cette guerre en personne, & que c'étoit une occasion favorable pour lui, de tirer vengeance des Turcs qui avoient retenu si long-tems son pere en prison. Toutes ces raisons du Pape n'ébranlerent pas le Duc de Cléves, qui sçavoit bien que le Duc de Bourgogne n'étoit pas disposé à contribuer aux frais de cette guerre. Mais sa Sainteté fit de si fortes instances, qu'enfin le Duc promit deux mille hommes d'infanterie & autant de cavalerie, qui seroient entretenus aux dépens de ce Prince autant de tems

AN. 1459. du Pape pour la guerre contre les Turcs.

Comment. Pii II. lib. 3.

An.1459. que dureroit la guerre qu'on alloit entreprendre.

CVII. Arrivée des ducs de Milan & de Modene à Mantoüe. Peu de jours après l'arrivée du Duc de Cléves, François Sforce Duc de Milan se rendit à Mantoüe, & deux Cardinaux allerent au-devant de lui. Le celebre François Philelphe gendre d'Emanuel Chrysolore le harangua avec tant d'éloquence, que le Pape surnomma cet orateur la muse d'Athenes. Le Duc fut loué sur son courage, sur son zele à défendre la foi; & il meritoit ces éloges, aïant toutes les qualitez qui font un grand Prince. Borse Duc de Modene arrêté par une maladie, envoïa à Mantoüe son frere qui promit au nom du Duc trois cens mille écus d'or. Les Ambassadeurs de Florence, de Sienne & de Boulogne, firent aussi leurs offres de même que les Genois; mais ceux-ci ne promirent qu'en secret, aïant des ménagemens à garder avec le Roi de France, auquel ils s'étoient soumis depuis peu. Ferdinand Roi de Naples offrit plus que les autres, & s'engagea même par vœu à cette guerre. Les Ambassadeurs de Casimir Roi de Pologne s'y trouverent avec beaucoup d'appareil; ceux du Duc de Savoye & beaucoup d'autres. Les Venitiens furent les derniers de toute l'Italie. Informez que tant de Princes avoient envoïé leurs Ambassadeurs, & qu'on attendoit au premier jour ceux de France, ils se piquerent d'honneur, & firent des offres fort genereuses; mais ils mirent cette condition, que tous les Princes Chrétiens seroient unis dans cette entreprise.

Papiensis. epist. 25. Bergom lib. 15. Trithem. de script. eccl. Paul. Jov. in elog.

CVIII. Le Pape assemble les Princes & les Ambas- L'assemblée étant devenue par là fort nombreuse, quoique les François ne fussent pas encore arrivez; le Pape les convoqua tous dans l'Eglise Cathedrale le vingtiéme de Sep-

Septembre, parce que la premiere séance indiquée le neuviéme avoit été differée jusqu'à ce jour, comme le prouve la datte du discours du Pape rapporté parmi ses lettres. Il voulut leur parler; à tous avant le départ du Duc de Milan, qui ne pouvoit pas faire un plus long séjour à Mantoüe, & les exhorter à l'execution de la bonne œuvre pour laquelle ils étoient assemblez. On commença par la celebration de la messe, après laquelle il y eut encore de nouvelles disputes sur la preséance entre les Venitiens & les Savoyards. Ceux-là vantoient beaucoup leur puissance & l'antiquité de leur seigneurie; ceux-ci se fondoient sur leur noblesse & sur la coûtume. Le Pape voïant que l'affaire devenoit serieuse, & qu'on étoit même venu aux querelles, qu'Ursace Justinien Ambassadeur de la Republique prenoit la chose avec beaucoup de chaleur, fit asseoir les Venitiens après les Ambassadeurs du Duc de Bourgogne, & les Savoyards au pied de son trône.

AN. 1459. fadeurs dans l'Eglise Cathedrale.

Æn. Syl. epist. 397.

Après avoir ainsi appaisé ce differend, il imposa silence, & parla pendant trois heures. Il fit voir que cette guerre à laquelle il exhortoit tous les Princes, étoit non-seulement avantageuse, mais encore facile, juste & necessaire. Il offroit pour l'entreprendre & sa personne & tout ce qui lui appartenoit. Il assura qu'il ne refuseroit rien de tout ce qu'on jugeroit à propos qu'il fist, & ne demanda pour le present aux Princes qu'une volonté ferme & constante de servir la religion, & de garantir la foi du peril, promettant de prendre dans la suite les mesures necessaires pour la levée de l'argent, pour le choix des generaux, pour l'équipage des flottes, & pour le tems de l'expedition. Ce

CIX. Autre discours du Pape à l'assemblée de Mantoüe.

Collect. concil. patris Labbe tom. 13. *p.* 1751. *Æn Sylv. epist.* 397.

AN. 1459. qui ne lui seroit pas difficile, ajoûta-t-il, puisqu'on ne manque ni d'armes, ni de chevaux, ni d'argent, ni de vaisseaux, ni de bons soldats, ni de chefs experimentez. Tout ce qui manquera sans doute, sera la bonne volonté. Le souverain Pontife fut écouté avec une si grande attention, qu'on ne perdit pas un mot de son discours.

CX. Le Cardinal Bessarion parle après le Pape.

Après que le Pape eut parlé, le Cardinal Bessarion prit la parole au nom du sacré College, & son discours fut presque aussi long. Il s'étendit beaucoup sur les grandes pertes que les Chrétiens avoient faites à la prise de Constantinople, & sur les maux qui en arriveroient infailliblement, si l'on ne s'opposoit aux progrez des Turcs. Il dit que la victoire étoit facile, & qu'il ne trouvoit de difficulté que dans l'entreprise pour concilier tous les esprits. Il assura que le sacré College approuvoit tout ce qui avoit été avancé par sa Sainteté. Ensuite on vint aux deliberations, & l'avis du Pape fut suivi d'un consentement unanime de tous les autres. Le Duc de Milan qui s'exprima en veritable homme de guerre, offrit sa personne & tout ce qui dépendoit de lui. Les Ambassadeurs de Hongrie se plaignant des troubles que l'Empereur excitoit dans leur païs, sans avoit égard à la peine que les Turcs leur faisoient; le Pape leur répondit que cette assemblée n'étoit pas faite pour se plaindre, qu'il penseroit à établir la paix de ce côté-là, & qu'ils seroient contens. Ce qui fut cause que tous conclurent à la guerre

CXI. On resout la guerre contre les Turcs

Quant aux moïens, il y eut plusieurs personnes qui furent d'avis d'équipper une armée navale de quarante galeres & de huit gros vaisseaux; une autre armée sur terre de cinquante

quante mille hommes au moins, le plus grand nombre d'infanterie & le reste de cavalerie, à condition que le clergé d'Italie fourniroit la dixme de tous les biens ecclesiastiques, les laïques la trentiéme partie, & les Juifs la vingtiéme de tout ce qu'ils possedoient. Sur quoi les Venitiens aïant fait beaucoup de difficultez, le Pape se fâcha contre eux, & leur réprocha le peu de zele qu'ils faisoient paroître pour la conservation de la foi catholique & pour la défense de la religion. Les Ambassadeurs de l'Empereur ne parlerent point dans cette séance, & parce que Jean Inderbach qui portoit la parole étoit malade, & qu'Antoine Evêque de Trieste ne sçavoit pas s'énoncer. An. 1459.

CXII. Arrivée des Ambassadeurs de France, de Sicile & de Bretagne.

Il se répandit un bruit dans l'assemblée que les Ambassadeurs de France étoient sur le point d'arriver, & ils arriverent en effet dans la ville le seiziéme de novembre au nombre de quatre, l'Archevêque de Tours qui étoit un venerable vieillard, l'Evêque de Paris, Thomas de Courcelles celebre théologien, & le Bailli de Roüen. Ils étoient accompagnez de l'Evêque de Marseille Ambassadeur de René Roi de Sicile, de l'Evêque de Saint Malo Ambassadeur du Duc de Bretagne, des deputez de Genes, & de beaucoup de Seigneurs; un grand nombre de Prélats étoient allez au-devant d'eux jusqu'à près de deux lieuës, à l'Abbaïe de Nôtre-Dame de Grace. Le Marquis de Mantoüe vint aussi au devant d'eux, & les joignit en chemin avec ses enfans; il s'étoit fait accompagner de ses citoïens qui avoient à leur tête des tambours & des trompettes. Le Marquis salua les Ambassadeurs avec beaucoup de politesse, & se joignit au premier pendant que son

Collect. concil. Labbe tom. 13. p. 1751.

An. 1459. son frere & ses enfans accompagnoient les autres. Les Evêques & les domestiques des Cardinaux étoient à cheval. Tous les autres Ambassadeurs vinrent aussi ; & le Pape leur envoïa ses officiers.

CXIII. Audience publique que le Pape leur donne.

Narratio Nicol. Petit ad calcem Collect. concil. P. Labbe tom. 13. p. 1762.

Aussi-tôt que les Ambassadeurs François furent entrez dans la ville, la Marquise de Mantoüe avec ses filles se rendit au logis de l'Archevêque de Tours pour le saluer : & le Pape indiqua un jour dans lequel il leur donneroit une audience publique & solemnelle : Mais sa Sainteté s'étant trouvée indisposée ce jour là, l'audience fut renvoïée au mercredi suivant, qui étoit le vingt-uniéme de Novembre. L'Evêque de Paris porta la parole, & harangua près de deux heures. Il divisa son discours en deux parties. Il dit beaucoup de choses à la loüange du Roi de France & de ses ancêtres Il loüa leur zele & leur attachement à l'Eglise, leurs travaux pour éteindre le schisme ; vertus qui leur avoient acquis à juste titre la qualité de Rois très-chrétiens. Dans le reste de son discours il toucha l'affaire du roïaume de Naples, & ce qui concernoit les Genois. Enfin il finit par l'obéïssance qu'il rendit au Pape au nom de Charles VII. selon la coûtume observée dans tous les tems par les Rois de France.

CXIV. Le Pape répond au discours de l'Evêque de Paris.

Le saint Pere après l'avoir écouté avec beaucoup d'attention, lui répondit en moins de mots. Son discours roula sur six articles. Il parla en premier lieu de lui-même, mais en peu de paroles, pour répondre seulement à l'éloge que l'Evêque de Paris en avoit fait. Ensuite il releva beaucoup le Siege Apostolique, en ajoûtant qu'il croïoit que tous les Princes Chrétiens devoient s'y soumettre. En troisiéme lieu il s'étendit fort sur la bonne volonté

lonté du Roi de France, & sur son zele pour prendre les interêts de l'Eglise Romaine, sur tout dans la conjoncture presente; & ce fut en cet endroit qu'il loüa les grandes actions des Rois de France, remontant jusqu'aux tems de Charlemagne & même de Clovis, & faisant voir combien cette même Eglise avoit été honorée de l'apui & de la protection des Rois très-chrétiens, & sur tout du Prince qui regnoit presentement, sans lequel il étoit impossible d'arrêter les progrez des Turcs. Il fit aussi l'éloge du roïaume de France, de l'université de Paris, de ses Eglises & de ses monasteres. Le quatriéme article concernoit le Roi de Sicile; & ce qu'il dit en faveur de René d'Anjou, irrita si fort ceux qui tenoient le parti de Ferdinand, qu'ils voulurent rompre l'assemblée: mais le Pape leur imposa silence, & refusa de les écouter. En cinquiéme lieu il répondit à l'article des Genois, qu'il avoüa lui être fort recommandables, puisque leur affaire regardoit le partimoine de l'Eglise. Enfin le sixiéme article ne roula que sur l'obéïssance que l'Evêque de Paris lui avoit rendue au nom du Roi très-chrétien, dont le souverain Pontife rendit de grandes actions de graces, de même que les Cardinaux.

AN. 1459. Collect. concil. P. Labbe tom. 13. p. 1751. & 1765.

Après ce discours du Pape, les Ambassadeurs du Roi de Sicile, assistez des Ambassadeurs de France, lui promirent aussi obéïssance. Ceux de la Republique de Genes, comme fidéles sujets du Roi Charles VII. en firent de même. On lut les lettres patentes des François, qui furent traduites en latin par le conseil des Cardinaux d'Estouteville & d'Avignon; le Pape en entendit la lecture avec beaucoup de plaisir: & la séance finit

par

AN. 1459. par l'audience que sa Sainteté donna au Duc d'Aûtriche qui voulut assister à ce consistoire, & combla d'honnétetez les Ambassadeurs de France, à qui il offrit son palais pour demeure.

CXV. Nouvelle audience que les ambassadeurs de France demandent au Pape.

Quelques jours après cette séance, les Ambassadeurs François allerent trouver le Pape, & le prierent de leur accorder une nouvelle audience, dans laquelle ils lui proposeroient quelques affaires qui concernoient le roiaume de Sicile, & qu'ils ne vouloient lui exposer qu'en presence de certains Ambassadeurs & non pas de tous. Sa Sainteté y consentit, & leur promit d'y appeller ceux qu'ils voudroient. Et comme de nouveaux Ambassadeurs de l'Empereur Frederic étoient arrivez depuis peu; sçavoir l'Evêque de Trente, le Marquis de Bade & un autre, qu'il y avoit un Evêque & un cordelier de la part du Roi de Castille, & les Ambassadeurs d'Alphonse Roi de Portugal; les François les prierent tous de se trouver à l'audience que le Pape devoit leur donner: & tous ensemble se rendirent auprès du souverain Pontife à qui le Bailli de Roüen adressa la parole. Il loüa fort les grandes actions des François pour la défense de la religion, & les services qu'ils avoient rendus au saint Siege. Il

CXVI. Leurs demandes au Pape.

exposa de quelle maniere le roiaume de Sicile étoit échû à la France, & combien il avoit coûté de sang pour le conquerir. Il ajoûta que si Alphonse s'en étoit rendu maître, c'étoit par la force de ses armes sans y avoir aucun droit; que le Pape s'étoit comporté d'une maniere indigne en chassant les François, pour mettre en leur place le bâtard d'Alphonse qui ne meritoit pas un si grand roïaume; Que c'étoit avoir agi contre toute justice

justice que d'avoir mépriſé René veritable Roi An. 1459.
de Sicile; ce que le Pape Callixte n'avoit jamais voulu faire, quoiqu'Arragonnois. Ils demandoient en concluant leurs discours, que puisque les François avoient souffert cette injure, le Pape revoquât avec deliberation ce qu'il avoit fait sans avoir consulté personne, qu'il accordât ce roïaume à René, & qu'il en chassât Ferdinand.

CXVII. Réponse que le Pape fait à ces demandes.

Ce discours releva le courage des amis de la France, qui ne croïoient pas que le Pape osât y répondre. Mais le saint Pere, sans s'étonner, dit en peu de mots, qu'il avoit compris les reproches qu'on lui avoit faits au travers de tout ce qu'on venoit de dire en faveur de René d'Anjou: Qu'il ne croïoit pas les meriter n'aïant rien fait dans l'affaire du roïaume de Sicile qu'après avoir consulté les Cardinaux. Que si l'on exigeoit qu'il revoquât ce qui avoit été fait, il étoit juste de demander auparavant le conseil des mêmes Cardinaux; & que quand il les auroit consultez, il répondroit à leurs plaintes & à leurs demandes. Après ces paroles il congedia l'assemblée, parce qu'il étoit incommodé d'une toux violente & de grands maux d'estomach. Mais les François aïant publié que la maladie du Pape étoit une maladie feinte, & qu'il n'agissoit ainsi que pour ne leur pas répondre, parce qu'il étoit dans l'impuissance de le faire; le Pape informé de ces bruits, leur fit dire qu'il leur répondroit, quand il devroit mourir au milieu de l'assemblée, que la douleur ne diminueroit rien de son courage, & que ses infirmitez ne l'en empêcheroient pas.

Il tint en effet sa parole; il assembla d'abord les Cardinaux auxquels il communiqua la ré-

ponse

AN. 1459. ponse qu'il devoit faire aux Ambassadeurs de France; il fit ensuite venir tous les Ambassadeurs des autres Princes; & le souverain Pontife, quoique languissant & souffrant même de violentes douleurs, sortit de sa chambre, se rendit dans une grande salle où l'on avoit élevé un trône sur lequel il monta, & aïant prié qu'on l'écoutât sans l'interrompre, il parla près de trois heures. Il parut au commencement si pâle & si inquiet, qu'à peine pouvoit-il ouvrir la bouche; mais quand il fut un peu animé, les expressions se presentoient d'elles-mêmes. Le Pape se justifia d'abord sur la conduite qu'il avoit tenue à l'égard du roïaume de Sicile; il se plaignit de la maniere peu mesurée dont ils l'avoient traité sans aucun égard à sa qualité de souverain Pontife & de chef de l'Eglise. Il releva beaucoup la gloire des François, & ajoûta qu'il avoit eu de bonnes raisons pour investir Ferdinand, que ce Prince étoit prêt à fondre sur le patrimoine de l'Eglise, & que les François étoient trop éloignez pour le défendre; que d'ailleurs il avoit fait mettre dans l'acte d'investiture ces mots, sauf le droit d'autrui; ce qui mettoit le droit de René d'Anjou en sureté. En effet dans la réponse qu'il avoit faite publiquement à ces mêmes Ambassadeurs, ce Prince avoit été qualifié Roi de Sicile, ce qui avoit fort choqué les Ambassadeurs de Ferdinand qui s'en étoient plaints.

Spicileg. Dachery, tom. VIII.

CXVIII. Le Pape justifie sa conduite à l'égard du roïaume de Sicile.

CXIX. Il se plaint de la pragmatique sanction.

En adressant la parole en particulier aux Ambassadeurs de France, & de René d'Anjou, il leur dit qu'il étoit surpris que la France attendît de lui une si grande grace que celle de l'investiture d'un roïaume pour un Prince François, tandis qu'on continuoit d'y soutenir la pragmatique sanction, & qu'on sui-

voit

voit dans la pratique une si damnable regle, & qu'on regardoit comme une ordonnance de l'Eglise l'acte le plus injurieux à l'autorité pontificale qui eût jamais été fait. Les François pouvoient répondre à ces plaintes du Pape, comme ils le firent sans doute, que cette pragmatique sanction avoit été reçûe & approuvée par lui-même dans le Concile de Basle, dont il fut un des plus zelez défenseurs & des plus forts appuis; & qu'elle étoit l'ouvrage de ce Concile. Mais Æneas Sylvius élevé sur la Chaire de saint Pierre changea de sentiment en changeant d'état & de nom. Il n'étoit plus simple particulier secretaire du Concile de Basle; c'est ce qui fut cause sans doute que parlant de la pragmatique dans ce discours, il assura qu'il ne pouvoit dire des François, ce que saint Paul dit des Chrétiens: Je vous ai fiancé à cet unique époux qui est JESUS-CHRIST, pour vous presenter à lui comme une Vierge toute pure, tant qu'ils porteroient avec eux la tache de cette pragmatique: & parlant de la maniere dont elle avoit été introduite, il ajoûta que ce n'avoit été ni par l'autorité d'un Concile general, ni par aucun decret des Pontifes Romains. On verra bien-tôt comme ce discours du Pape fut reçû en France. AN. 1459. *Epist. 2. ad Corint. cap. 11. v. 2.*

CXX. Réponse des Ambassadeurs de France au discours du Pape.

Dans la réponse que les Ambassadeurs François lui firent, ils ne manquerent pas de relever ce qu'il avoit dit de la pragmatique. On reprend nôtre Roi, dirent-ils, de soutenir cette loi dans son roïaume, & l'on pretend qu'elle déroge aux privileges du Siege apostolique, ce qui est une tache & une souillure pour ce roïaume. Comme nous sommes obligez de défendre l'honneur, la reputation & l'innocence du Roi, nous vous dirons que les

AN. 1459. les decrets du Concile general de Basle ont été autrefois presentez à nôtre Roi trés-chrétien, & qu'en presence des plus considerables personnes de son roïaume aprés avoir pris le conseil des Archevêques & Evêques, des universitez, & des plus sçavans docteurs, il connut que la pragmatique étoit le reglement d'un Concile qui n'avoit été assemblé que selon les statuts des deux précedens Conciles de Constance & de Sienne, & par l'ordre de deux souverain Pontifes Martin V. & Eugene IV. pour la réformation de l'Eglise dans son chef & dans ses membres. Le Roi connut encore que ces decrets étoient confirmez par les canons des anciens Conciles & les statuts des souverains Pontifes. Toutes ces raisons le porterent à accepter ces mêmes decrets avec quelques additions & modifications qui ne semblent déroger en aucune maniere aux privileges du Siege Apostolique.

Collect. Concil. patris Labbe tom. 13. ad calcem. p. 1795.

Comme ils avoient represénté au Pape qu'il n'étoit pas possible que le Roi leur maître envoïât des troupes contre les Turcs, tant qu'il n'y auroit point de paix entre la France & l'Angleterre, le souverain Pontife voulut y travailler. Il y avoit déja long-tems qu'on traitoit de paix entre ces deux couronnes, & la contestation rouloit sur le lieu des conferences. Le Roi d'Angleterre vouloit opiniâtrement qu'on les tînt, comme autrefois, dans le voisinage de Calais, & le Roi de France prétendoit qu'il étoit de son honneur de ne pas recevoir sur ce préliminaire la loi du Roi d'Angleterre. Le Pape pour ôter cet obstacle, fit instance auprès des deux Rois, pour le choix d'Avignon, de Mets, de Cologne, ou de quelque autre place hors de leurs domaines, où leurs Ambassadeurs se rendroient à la saint

Jean

Jean prochaine. Mais comme ce point ne pouvoit se décider à Mantoüe, parce que les Ambassadeurs de France n'avoient rien là-dessus dans leurs instructions; sa Sainteté fut obligée d'envoïer un legat en France & un autre en Angleterre pour faire accepter l'une de ces places aux deux Rois. AN. 1459.

CXXI. Le Pape demande une taxe sur le clergé de France; on la lui refuse.

Le Pape convaincu que le Roi de France ne pouvoit lui fournir des troupes contre les Turcs jusqu'à ce qu'il eût fait la paix avec le Roi d'Angleterre, n'insista pas plus long-tems sur cette demande, il se contenta de proposer qu'il lui fût permis de lever une taxe sur le clergé de France, pour les frais de la guerre contre les Turcs. Les Ambassadeurs lui répondirent que non-seulement ils n'avoient point d'ordre là-dessus, mais que sa Sainteté ne devoit point compter sur un tel fond; qu'on avoit fait déja depuis peu de tems une pareille levée d'argent, & qu'assurément on ne lui en accorderoit pas une nouvelle. Toutes ces reponses jointes à la prévention où le Pape étoit déja contre la France à cause de la pragmatique sanction, firent qu'il ne cessa de chagriner les Ambassadeurs, & qu'il affecta dans toutes les occasions où il s'agit des démêlez du Roi avec le Duc de Bourgogne, de prendre toûjours les interêts du dernier, dans les vûes qu'il avoit d'empêcher que les François ne se rendissent trop puissans en Italie, où ils possedoient l'état de Genes, & où le Duc de Modene leur étoit dévoué, & les Florentins attachez depuis long-tems à leurs interêts. Il apprehendoit pour la liberté de Sienne qui étoit sa patrie, s'ils étoient maîtres du roïaume de Naples. Peu s'en fallut néanmoins qu'il ne vit arriver ce que sa politique apprehendoit si fort.

Pie

AN. 1459. Pie II. avant que de partir de Rome pour se rendre à Mantoüe, avoit envoïé l'Evêque de Terny en Angleterre pour appaiser les troubles de ce roïaume, & demander du secours au Roi contre les Turcs. Ce Prince avoit désigné quelques Princes & Barons pour ses Ambassadeurs à Mantoüe. Mais comme on ne faisoit aucun cas de ses ordres, tant il étoit méprisé, il fut contraint de charger de cette commission deux simples Prêtres, que le Pape voïant leurs patentes scellées du sceau du roïaume, qui n'avoient point d'autre signature que ces mots: Henri moi-même étant témoin; reçut assez mal & ne voulut pas les voir davantage; ce qui ne paroît pas vraisemblable, d'autant que le Roi d'Angleterre informoit le Pape des raisons qu'il avoit pour ne lui point envoïer une ambassade plus considerable; & que Pie II. sçavoit trop bien son devoir pour en agir ainsi avec une tête couronnée dans un tems où il avoit besoin de menager ce Prince pour réüssir dans l'execution de ses desseins.

CXXII. Le Roi d'Angleterre envoïe ses Ambassadeurs à Mantoüe

Comment. Pii II. lib. 3.

L'Evêque de Terny son legat ne contribua pas peu à fomenter les brouilleries & les divisions des Anglois. Comme elles ne venoient que de l'antipathie qui étoit entre les deux maisons d'Yorck & de Lancastre, dont les premiers, comme on l'a déja dit, étoient appellez de la Rose-blanche, & les seconds de la Rose-rouge, parce qu'ils avoient choisi ces deux couleurs pour simbole, le legat se rangea du côté du Duc d'Yorck, & des Comtes de Salisbery & de Warvick ennemis du Roi, & se conduisit comme s'il eût été question d'une guerre contre les infidéles, promettant des indulgences plenieres à ceux qui prendroient les armes contre Henri leur Roi legitime, &

Polydor. Virg. hist. Anglic. lib. 23.

excommuniant ceux qui soutiendroient son parti, & se mettroient en état de le défendre: conduite indigne d'un legat du saint Siege, qui devoit être plûtôt un ange de paix qu'un homme de trouble & de division. Le Pape s'excusa envers le Roi d'Angleterre des indignitez de son legat, & lui fit dire par l'Evêque de Pavie, que tout s'étoit fait à son insçû: ce qui étoit vrai, puisqu'il ordonna à ce même legat de quitter l'Angleterre, & qu'à son retour il le fit mettre en prison, & lui fit faire son procès.

An. 1459. CXXIII. Conduite indigne du legat du Pape en Angleterre.

La retraite du Duc d'Yorck en Irlande, & celle des Comtes de Salisbery & de Warvick à Calais, rendirent pour quelque tems la paix à l'Angleterre. Mais bien-tôt après on reconnut l'ascendant que ces Princes avoient sur l'esprit du peuple. Le Roi aïant declaré rebelles le Duc & tous ses partisans, avoit envoïé à Calais le nouveau Duc de Sommerset en qualité de gouverneur avec des troupes, pour fortifier la garnison, & obliger le Comte de Warvick à quitter la place. Mais s'étant presenté au port, on tira le canon sur lui; ce qui l'obligea de se retirer à Guines, où il apprit avec chagrin qu'en son absence les vaisseaux sur lesquels il étoit venu, s'étoient livrez aux ennemis, & que le Comte de Warvick avoit assemblé les débris de la faction d'Yorck, pour aller recommencer la guerre en Angleterre avec le baron Cobham & d'autres de ses partisans, qui l'y attendoient en grand nombre. En effet ce Comte avec le fils du Duc d'Yorck, qu'on nommoit le Comte de Rolhand, & le Comte de Salisbery repassa secretement en Angleterre; & tous sçurent si bien animer ceux de leur parti, qu'ils remirent sur pied une nou-

CXXIV. La faction d'Yorck recommence les troubles en Angleterre.

An. 1459. nouvelle armée plus nombreuse que les précedentes.

Le Duc de Sommerset étoit revenu joindre la cour; & la Reine s'étoit reposée sur les Barons Scales & Louvel de la conservation de Londres. Mais quelque bien intentionnez que fussent ces deux Seigneurs; le maire s'étant déclaré pour la Rose-blanche, c'est-à-dire pour la faction d'Yorck, les obligea de se retirer dans la Tour, & reçut dans la ville peu de tems après les trois Comtes avec leurs troupes. Le Comte de Salisbery fut chargé de rester à Londres pour conserver cette ville à la faction; & les deux autres avec leur armée allerent chercher celle du Roi, que la Reine assistée des Ducs de Sommerset & de Buckingham avoit rassemblée à Coventry. On fut impatient d'en venir aux mains, on se chercha, & on se trouva bien-tôt, on combattit de part & d'autre pendant cinq heures, sans qu'on pût déterminer de quel côté tourneroit la victoire. Mais les Comtes qui étoient grands capitaines, se conduisirent à la fin avec tant d'adresse & de diligence, que l'armée du Roi fut enveloppée, avant qu'elle se fût apperçue qu'on avoit dessein de le faire. Henri après avoir perdu dix-mille hommes & vû tuer à ses côtez le Duc de Buckingham avec plusieurs autres de ses plus fidéles serviteurs, tomba pour comble de disgrace entre les mains de ses ennemis qui le menerent en triomphe à Londres, pendant que la Reine avertie de la perte de la bataille sauva le Prince Edoüard son fils, & se retira avec lui & le Duc de Sommerset vers Durham.

CXXV. Bataille donnée entre les deux factions.

Polydor. Virg. hist. Anglic. lib. 28.

Le Duc d'Yorck qui étoit alors en Irlande, n'eut pas plûtôt appris cette nouvelle, qu'il en partit, & arriva à propos à Londres, pour assi-

assister au parlement qu'on y avoit convoqué. An. 1459. Il entra en Roi dans la capitale au son des trompettes, environné de soldats, & faisant porter devant lui l'épée nuë. Il se logea à Westminster dans l'appartement du Roi même qui étoit retenu prisonnier dans celui de la Reine. Il parut au parlement sans avoir voulu saluer Henri auparavant, & y fit une declaration qui convainquit tout le monde, que ce Duc vouloit être Roi. „Vous sçavez assez, „ dit-il, qu'on a usurpé sur mes ancêtres le „ trône où je viens ici m'asseoir, & vous „ n'ignorez pas par quels crimes ceux qui l'oc- „ cupent depuis soixante ans, s'en sont mis „ en possession. Henri IV. trempa ses mains „ dans le sang de Richard II. Henri V. fit „ mourir mon pere. Epargnons-nous des sou- „ venirs qui pourroient rallumer dans un „ cœur sensible des desirs mal éteints d'une „ vengeance que j'ai sacrifiée au bien public. „ Pendant que la maison de Lancastre n'a „ fait tort qu'à moi & aux miens, je m'en „ suis crû dédommagé par l'honneur qu'elle „ a faite à la nation, & par les belles & gran- „ des provinces qu'elle a soumises au sceptre „ Anglois J'ai peu regretté de n'être pas Roi, „ tandis que vous en avez eu un qui au droit „ près, meritoit de l'être. Mais aujourd'hui „ qu'un foible heritier de cet heureux usur- „ pateur me retient une couronne, & perd „ des conquêtes qui vous ont coûté tant de „ sang, je serois indigne de celui de tant de „ rois qui coule dans mes veines, si pour re- „ commencer leurs conquêtes, je ne prenois „ enfin la couronne. Aidez-moi à en soutenir „ le poids, j'en partagerai avec vous les dou- „ ceurs. Il est aisé de connoître que tout ce discours ne tendoit qu'à faire détroner Hen-

CXXVI. Le Duc d'Yorck veut se faire declarer roi d'Angleterre.

AN. 1459. ri par le Parlement, & à mettre le Duc en sa place.

CXXVII. Le parlement laisse à Henri le titre de roi, & au Duc d'Yorck le droit de lui succeder.

On delibera long-tems sur le parti qu'on devoit prendre; & comme on étoit sur le point de declarer Henri IV. usurpateur de la couronne sur la maison d'Yorck, & de dégrader Henri VI. son petit fils, un reste de compassion ou de respect pour la Majesté roïale fit adoucir la sentence. Un de l'assemblée proposa un temperament que le Duc d'Yorck tout vainqueur qu'il étoit, ne crut pas devoir rejetter, & que le Roi captif regarda comme une faveur. Ce fut de conserver à Henri la couronne pendant sa vie, à condition qu'à sa mort elle passeroit à Richard Duc d'Yorck & à ses enfans, à l'exclusion d'Edoüard Prince de Galles. Cet article étant conclu, on s'accommoda bien-tôt sur tout le reste, & chacun paroissant satisfait, on fit une procession solemnelle où le Roi porta le manteau roïal & la couronne sur la tête, aïant le Duc d'Yorck près de lui comme son heritier présomptif. La Reine refusa absolument de ratifier ce traité, & prit le parti de se retirer, dans le dessein de reprimer l'ambition du Duc.

Polyd. Virg. Hist. Anglic. lib. 28.

CXXVIII. Le Pape s'adresse aux Allemands pour les faire contribuer à la guerre contre les Turcs.

Le Pape étoit toûjours à Mantoüe, où il ne cessoit de solliciter l'union des Princes pour l'execution de ses desseins contre les Turcs. Mais voïant qu'il ne pouvoit rien attendre ni des François ni des Anglois, il eut recours aux Allemands; & n'y trouvant pas moins de difficultez à cause des differens survenus entre les Ambassadeurs de l'Empereur & ceux des autres Princes; à peine put-il leur faire promettre, après leur avoir parlé à tous en general, qu'ils fourniroient le même nombre de soldats qu'ils avoient autrefois promis à l'assemblée de Francfort, sçavoir trente-deux mille

mille hommes d'infanterie, & dix mille de cavalerie, avec cette clause toutefois, qu'ils tiendroient encore deux dietes à ce sujet, l'une à Nuremberg, & l'autre auprès de l'Empereur, où le Pape envoïeroit exprès un legat *à latere*: ce que sa Sainteté accorda. Le Cardinal Bessarion fut choisi pour cette legation, & l'Empereur Frederic fut établi Generalissime de l'armée chrétienne, avec pouvoir de mettre quelque Prince en sa place s'il ne pouvoit commander en personne. Comme on étoit alors dans le mois de Decembre, on attendit à l'année suivante à prendre encore des mesures. Pendant cet intervalle le Pape donna une bulle dattée de Mantoüe du trente-uniéme Decembre pour l'établissement de l'Université de Basle, qui a toûjours eu d'habiles Professeurs, tels qu'Erasme, Amerbach, Buxtorf, Bauhin & divers autres. AN. 1459.

On voïoit toûjours arriver de nouveaux Ambassadeurs à Mantoüe. Deux Cardinaux allerent au-devant de Sigismond Duc d'Aûtriche. Le Cardinal de Sainte-Croix alla recevoir Albert Marquis de Brandebourg, qu'on surnommoit l'Achille d'Allemagne. Le Pape le reçut avec beaucoup d'honneur, & lui donna l'épée & la toque qu'il avoit benies suivant la coûtume à la Messe du jour de l'Epiphanie. Gobelin qui rapporte tous ces faits, ne dit rien de l'arrivée des Ambassadeurs de Casimir Roi de Pologne, ni de leur entrée magnifique à Mantoüe: Mais d'autres historiens nous apprennent que ces deputez aïant rendu leurs devoirs, & promis obéïssance au Pape, obtinrent de lui l'absolution de l'excommunication que les Prussiens avoient encourue pour n'avoir pas voulu obéïr aux chevaliers. Cependant ils ne purent obtenir, quel-

CXXIX. Arrivée d'autres Princes & Ambassadeurs à Mantoüe.

Comment. Pii II. lib. 3. Cromer. lib. 24.

An. 1459. ques sollicitations qu'emploïassent tous les autres Ambassadeurs, que ces mêmes chevaliers fussent transportez en l'isle de Tenedos dans l'Archipel, parce que Mahomet II. s'étoit emparé depuis peu de Corinthe.

CXXX. Charlotte veuve du Roi de Portugal succede au roïaume de Chypre.

Charlotte femme de Jean Roi de Portugal, aïant consenti que l'on empoisonnât son mari, à quoi elle avoit été sollicitée par Helene sa propre mere; on lui fit épouser Louïs de Savoye. Helene mourut quelque tems après dans le mois d'Avril 1458. & Jean Roi de Chypre pere de Charlotte ne lui survêquit que trois mois. Par la mort de l'un & de l'autre, Charlotte se vit unique heritiere du roïaume de Chypre. Comme son droit étoit incontestable, & que d'ailleurs elle se croïoit bien appuïée, elle n'hesita pas à se faire couronner Reine de Chypre, de Jerusalem & d'Armenie. La ceremonie se fit le premier de Septembre de la même année. Mais elle fut bientôt troublée dans sa possession. Jacques Archevêque de Nicosie son frere bâtard, âgé d'environ vingt ans, jeune homme hardi & entreprenant, moins fâché de la voir Reine, quoiqu'il eût beaucoup d'ambition, qu'irrité de ce qu'il n'avoit pas fait la ceremonie du couronnement, se retira vers le Soudan d'Egypte, sur ce qu'il apprit que les Grands du roïaume avoient dessein de l'arrêter, parce qu'il ne cessoit de brouiller, & de répandre la division dans l'Etat. Cette retraite intrigua Louïs de Savoye époux de Charlotte, qui arriva en Chypre sur ces entrefaites au commencement de cette année 1459. La premiere chose à laquelle il s'appliqua après son couronnement, fut d'envoïer des Ambassadeurs au Soudan avec des presens, & le tribut que l'on avoit coûtume de païer depuis la prise de l'aïeule de Char-

Æn. Sylv. in Asia cap. 97.
Comm. Pii II. lib. 7.
Naucler. vol. 3. generat. 49.
Bos. lib. 7. tom. 2.

Charlotte, avec ordre de soutenir les droits An. 1459.
de la Reine son épouse contre Jacques, qui avoit déja obtenu le roïaume de Chypre du Soudan d'Egypte.

CXXXI. Le Soudan donne le roïaume de Chypre à Jacques.

Ces Ambassadeurs étant arrivez en Egypte, firent si bien valoir les droits de leur Reine auprès du Soudan, que Jacques fut sur le point de se voir frustré de toutes ses esperances. Mais les Ambassadeurs de Mahomet II. qui survinrent, racommoderent tout. Jacques sçut si bien les gagner, qu'ils menacerent le Soudan de la part de leur maître d'une guerre sanglante, s'il ne le laissoit paisible possesseur d'un roïaume qu'il lui avoit déja donné, & s'il ne rompoit l'alliance qu'il avoit faite avec les François. Et ils lui dirent au-contraire que s'il tenoit la promesse qu'il avoit faite à Jacques, de l'envoïer en Chypre avec une flotte, il pouvoit s'assurer que Mahomet de son côté en équipperoit une autre contre les chevaliers de Rhodes dont l'isle resteroit au Soudan. En quoi ils se trompoient fort, ou vouloient le tromper, parce que le Sultan possedant tout le païs qui étoit autour de cette isle, ne l'auroit pas cedée à un autre s'il s'en fût rendu maître, comme il le souhaitoit avec beaucoup d'ardeur.

CXXXII. Serment que le Soudan d'Egypte exige de Jacques.

Æn. Sylv. d. c. 97. & Comment. Pii II. lib. 7.

Le Soudan flatté par les offres des Ambassadeurs Turcs, confirma le roïaume de Chypre à Jacques, & l'y renvoïa avec une armée considerable, après avoir exigé de lui ce serment. „ Je jure & promets par le grand „ Dieu que je prends à témoin, créateur du „ ciel & de la terre, & de tout ce qui y est „ contenu, par les saints Evangiles, par saint „ Jean-Baptiste, par tous les Saints, & par „ la Foi chrétienne, que je ferai sçavoir tout „ ce qui viendra à ma connoissance, à Mon-

AN. 1459. „ seigneur le très-haut Soudan d'Egypte & „ Empereur de toute l'Arabie, priant Dieu „ qu'il protege son roïaume; que je serai „ ami de ses amis, & ennemi de ses ennemis; „ que je ne lui cacherai rien; que je ne souffrirai point en mon roïaume de Corsaires; „ que j'acheterai tous les Egyptiens qui seront dans mes états, & leur donnerai la „ liberté; que j'offrirai tous les ans le premier „ de Septembre ou d'Octobre cinq mille écus „ d'or de tribut au temple très-haut de Jerusalem & à la Mecque; que j'empêcherai „ ceux de Colosses de fournir des armes aux „ Pirates; & que si je manque à quelqu'une „ de ces choses, on me regardera comme un „ apostat & un prévaricateur des saints Evangiles. Je dirai que l'Evangile est faux, je „ nierai que JESUS-CHRIST vive, & que Marie sa Mere soit Vierge; je tuerai un chameau sur les Fonts du Baptême; je maudirai les prêtres de l'autel; je nierai la divinité, & recevrai sur moi toutes les malédictions des saints Peres." Ce serment fut traduit de l'arabe en latin, & apporté au Pape Pie II.

CXXXIII. Le Duc de Calabre fait une descente dans le roïaume de Naples.

Le Pape malgré sa politique, vit arriver dans cette année ce qu'il apprehendoit tant de la part de René d'Anjou. Le Duc de Calabre son fils qui avoit été fait gouverneur de Genes, étant parti de cette ville avec une bonne flotte, fit une descente dans le roïaume de Naples, où presque toute la noblesse se declara pour lui, & plusieurs villes embrasserent son parti. Ce Duc qu'on nommoit Jean avoit été engagé à cette entreprise par Antoine Centiglia Marquis de Coterone, qui lui avoit promis de le rendre maître du Duché de Calabre, & de lui aider à conquerir

Cotius parte 6. *Collen. lib. 6.* *Nebrius. lib. 7.* *Foliet. lib. 11.*

rir tout le roïaume de Naples. Mais Jean fut obligé de differer pour quelque tems l'execution de ce dessein, parce que Pierre Fregose avoit déja fait plusieurs tentatives pour recouvrer la souveraine autorité dans Genes, & pour en chasser les François. Lorsque le Duc crut avoir dissipé cette faction, les Genois contribuerent autant qu'il leur fut possible à l'aider dans le recouvrement de la couronne que son pere avoit perdue. Ils lui donnerent dix galeasses & trois vaisseaux païez pour trois mois avec soixante mille écus pour fournir aux frais de la guerre; il joignit à cette flotte douze galeasses que René d'Anjou son Pere avoit équippées à Marseille; & aïant mis à la voile avec cette flotte assez considerable, il alla mouiller devant Gaïette. AN.1459.

CXXXIV. Conquêtes de ce Duc dans le roïaume de Naples.

Jean voulut de-là passer en Calabre sur les terres du Marquis de Coterone; mais il apprit que Ferdinand l'avoit fait arrêter. Il tourna vers Raïe que le Duc de Sessa lui remit, quoi qu'il eût épousé Leonore sœur du Roi de Naples. Il descendit ensuite à Castellamar, d'où il alla à Sessa, & courut toute la terre de Labour, pendant que le Duc de Sessa prit Calvi, & invita par son exemple plusieurs Seigneurs Napolitains à prendre les armes en faveur du Duc de Calabre. Ce Prince voïant son armée grossir considerablement passa dans l'Abruzze & se rendit maître d'Aquilée. Dè-là il entra dans la Pouille, où Hercule Marquis d'Est le vint joindre avec quelques troupes: ce qui donna lieu aux villes de Licceria, Foggio, Saint Severe, Troia & Manfredonia d'embrasser son parti. Ferdinand qui s'étoit avancé jusqu'à Calvi, voïant une si prompte revolution, s'en retourna à Na-

An. 1459. ples; il y apprit que Daniel des Ursins Comte de Samo, Jourdain Comte de Tripaldo, & Felix Prince de Salerne tous trois freres, étoient sur le point de se declarer en faveur de son ennemi. Pour parer le coup, il fit épouser au dernier Marie sa fille naturelle, & par ce moyen il l'arrêta & le retint dans son parti.

CXXXV. Le Duc de Sessa veut assassiner Ferdinand.

Le Duc de Sessa qui haïssoit extrémement Ferdinand, resolut de l'assassiner; & pour y réüssir, il lui fit proposer une entrevûe par Gregoire de Cariglia qui avoit beaucoup de part dans sa confidence. On choisit pour se voir & conferer ensemble, une campagne écartée près d'une petite Eglise à deux milles de Theano, qui étoit au pouvoir des François. Il fut arrêté que chacun de son côté meneroit deux hommes: Ferdinand se fit accompagner du même Cariglia & de Jean de Vintimille, tous deux plus propres pour le conseil que pour la défense; mais pour plus grande précaution il prit ses armes. Le Duc mena avec lui Phœbus de l'Anguillara & Jacques Montagnano, tous deux braves & bien armez. Lorsqu'ils furent arrivez au rendez-vous, le Roi & le Duc s'écarterent de leurs gens, pour être plus en liberté de s'entretenir; & leurs Gentilshommes se retirerent auprès de l'Eglise. Après quelques paroles qui ne concluoient rien, Phœbus dit aux trois autres, le Duc a fait son accommodement, il est juste que j'aille faire le mien, & s'avança au petit galop vers Ferdinand, qui s'étant apperçû que ce traître avoit un poignard à la main, tira aussi-tôt son épée, en vint aux

CXXXVI. Il se défend & met ses

mains, & se défendit avec beaucoup de courage & de valeur. Montagnano ferma le passage à Cariglia & à Vintimille, qui ne se mirent

mirent pas trop en devoir de le forcer : mais les gens du Roi qui n'étoient pas loin, étant accourus au bruit, le Duc de Sessa & ses deux compagnons s'enfuirent à toutes brides. An. 1459. assassins en fuite.

Ferdinand pour se venger de cette trahison, entra dès le lendemain dans le territoire de Stellato, & fit le dégat depuis Bagni jusqu'à Sessa. Quelques jours aprés aiant appris que l'armée du Pape, commandée par Simonolto le venoit joindre, il alla au-devant d'elle, & après l'avoir joint, il assiegea Sarno. Pendant le siége il fut averti que le Pape avoit changé de sentiment, & avoit mandé à son general de s'en revenir. Ces ordres étoient trop précis pour ne pas obéir ; mais Ferdinand aïant levé le siége pour suivre Simonolto, tous deux furent attaquez dans leur retraite par l'armée du Duc de Calabre, & battus à platte couture auprès de Sarno. Le general de l'armée du Pape y fut tué, & le Duc de Calabre fit dans cette action un grand nombre de prisonniers qu'il envoïa à Marseille. Il y a beaucoup d'apparence qu'il se seroit rendu maître de Naples où Ferdinand s'étoit refugié, s'il eût suivi son propre avis qui étoit d'en aller faire le siége sans differer. Mais le Prince de Tarente lui persuada qu'il valoit mieux s'assurer des places dés environs, que de se hazarder à une si grande entreprise ; ce qui donna le tems à Ferdinand de rétablir ses affaires, & de recevoir les secours que le Pape & Sforce Duc de Milan lui envoïerent : de sorte qu'il obligea dans la suite le Duc de Calabre à abandonner entierement le dessein qu'il avoit d'aller assiéger Naples. CXXXVII. Ferdinand est battu auprès de Sarno.

Il est surprenant que le Pape qui prenoit un si grand soin d'appaiser les troubles des au- CXXXVIII. Raisons

AN. 1459. tres Princes d'Italie qu'il menaçoit même de la colere & de la vengeance de Dieu, s'ils ne s'accordoient, ait toutefois si opiniâtrement entretenu les divisions entre Ferdinand & René d'Anjou, jusques à appeller en Italie au secours du premier Scanderberg qui étoit la terreur des Turcs. L'amitié que le saint Pere avoit pour Ferdinand étoit si grande, qu'étant Cardinal il se disoit son serviteur. On a touché ailleurs quelques-unes des raisons de cette forte inclination, ou plûtôt de la haine qu'il portoit aux François : nation, selon lui, trop fiere, & qui lui étoit un grand obstacle aux desseins qu'il avoit de faire la guerre aux Turcs. Mais nos interêts particuliers d'ordinaire nous touchent beaucoup plus que ceux du public, à quelque dignité que nous soïons élevez. René d'Anjou étoit le veritable & legitime heritier de la Sicile, & son fils Jean avoit toutes les raisons du monde de poursuivre un droit que le saint Siege avoit confirmé tant de fois à son pere contre le bâtard de Ferdinand qui en avoit été declaré injuste usurpateur par Callixte III. Pie II. lui-même regardoit le droit de ce dernier comme douteux, puisque dans l'acte d'investiture qu'il lui en donna, il mit en termes exprès : Sauf le droit d'autrui. Preuve qu'il reconnoissoit que d'autres y avoient droit aussi-bien que Fredinand.

Pour lesquelles le Pape protegeoit si fort Ferdinand.

Æn. Sylv. ep. 194.
Mariana hist. Hisp. l. 23. c. 1.

CXXXIX. Pendant que Jean Duc de Calabre étoit appliqué à la conquête du roïaume de Naples, les factions qu'il croïoit avoir dissipées à Genes avant son départ, s'y renouvellerent. Quelques Seigneurs peu satisfaits du gouvernement des François, resolurent de les en chasser. Pierre Fregose, qui lui-même avoit traité avec le Roi Charles VII. pour lui soumettre

Nouveaux troubles dans Genes pour en chasser les François.

mettre cette Republique, avoit quitté la ville, & s'étoit retiré dans une de ses terres, pour mediter plus à loisir sur les moïens de faire réüssir son entreprise. Il traita secretement avec Ferdinand d'Arragon, & avec le Duc de Milan, & se réünit avec les Fiesques. Quand la partie fut liée, il se mit en campagne avec des troupes, & parut devant Genes, dans l'esperance d'y exciter quelque revolte. Mais aïant cette premiere fois manqué son coup, il revint à la charge dans le tems que le Duc de Calabre avoit envoïé sa flotte attaquer celle de Ferdinand; il surprit la ville, il y fit entrer par le moïen des échelles une grande partie de ses soldats. Par bonheur le Duc de Calabre y étoit encore, car ceci arriva avant la bataille de Sarno. A la premiere allarme il se saisit des avenues, repoussa les ennemis; & Fregose perit dans cette occasion. Mais les revoltes recommencerent l'année suivante. — An. 1458.

CXL. Le Roi de Fez assiége Alcacer-Seguer, & est battu.

Le Roi de Portugal étoit toûjours en guerre avec le Roi de Fez. Celui-ci tenta encore une fois Alcacer-Seguer; mais le gouverneur averti de son dessein, fit venir du secours de Portugal, & se défendit si courageusement, que les Maures furent contraints de se retirer avec beaucoup de perte après cinquante-trois jours de siege. Le gouverneur Edouard de Menezès alla ensuite à Lisbonne rendre compte au Roi du succès de cette campagne. Il en fut très-bien reçû, & sa Majesté Portugaise le fit Comte de Viana pour recompenser ses services. — *Sup. n. 52.*

Le Roi de Castille ne fut pas si heureux dans la guerre contre les infideles, que le Roi de Portugal le fut dans son entreprise. Le Marquis de Castagneda, à qui il avoit don-

AN. 1459. né le commandement des armées du côté du roïaume de Grenade, donna dans une embuscade, & y demeura prisonnier. Henri envoïa une autre personne en sa place & païa sa rançon. Ensuite voulant se précautionner contre les sourdes pratiques des Grands de son roïaume, il distribua les principales charges de l'Etat à ses créatures. Il donna celle de connétable de Castille vacante par la mort d'Alvarez de Lune à D. Miguel Doranzo, la maîtrise d'Alcantara à D. Gomez de Cacerès son majordome, & la charge de majordome à D. Bertrand de la Cueva. Après toutes ces précautions il alla à Madrid, & de-là à Segovie, pour prendre le plaisir de la chasse. Aïant appris que D. Juan de Lune étoit en possession de Soria, des trois villes de l'Infantado, & du Comté de San-Estevan, comme tuteur de la fille de D. Alvarez, il eut peur qu'il n'entreprît quelque chose contre son service. Il alla donc à Agallon où D. Juan le reçut très-bien: Mais le lendemain le Roi le fit arrêter, & lui fit dire que s'il ne lui rendoit toutes les places fortes dont il s'étoit emparé, il lui feroit trancher la tête. D. Juan pour sauver sa vie les rendit, & le Roi en même tems les donna à Pacheco dont le fils épousa la fille de D. Alvarez. Henri recouvra aussi les villes de Carthagena, de Laurea, & plusieurs autres dépendantes tant de la maîtrise de saint Jacques que du Marquisat de Villene ou de la Corogne, dont Alphonse Fachardo gentil-homme de Murcie s'étoit emparé pendant les dernieres guerres civiles.

CXLI. Affaires du roïaume de Castille. *Mariana histor. Hisp. lib. 23.*

CXLII. Le Pape Pie II. étoit toûjours à Mantoüe; & comme il s'étoit imaginé que les appels des jugemens du saint Siege au Concile, qui étoient en usage depuis long-tems, & dont la

Decret du Pape contre les ap-

la justice & en bien des cas la necessité, étoient incontestables, ne tendoient qu'à ruiner son autorité; la premiere chose qu'il fit au commencement de cette année 1460. fut de condamner ces appels comme erronez, detestables, nuls & contraires aux saints Canons, nuisibles à la Chrétienté, & même ridicules. Voici les propres paroles de son decret qu'il fit après avoir consulté les Cardinaux & les Evêques qui se trouvoient alors à Mantoüe, & qu'il publia le dix-huitiéme de Janvier. La bulle commence par ces mots. *Execrabilis & pristinis temporibus inauditus.* „ Il s'est „ glissé de nôtre tems, dit-il, un abus de„ testable & inoüi dans l'antiquité, que „ quelques-uns poussez par un esprit de re„ bellion plûtôt que par un sain jugement, „ autorisent, en présumant, pour éviter la „ punition de leurs péchez, d'appeller du „ Pontife de Rome Vicaire de JESUS-CHRIST, „ à qui il a été dit en la personne de Saint „ Pierre: Paissez mes brebis, &: Tout ce „ que vous lierez sur la terre sera lié dans le „ ciel: d'appeller, dis-je, de ses jugemens au „ Concile futur: ce que tout homme instruit „ des regles du droit, doit regarder comme „ contraire aux saints Canons, & préjudicia„ ble à la republique Chrétienne. Car pour ne „ rien dire de tout ce qui en peut montrer „ l'abus, qui ne voit le ridicule d'appeller à „ ce qui n'existe pas, & qu'on ne sçait pas „ s'il existera? Par ces appels les pauvres sont „ opprimez en plusieurs manieres par les grands: „ les crimes demeurent impunis; on entretient „ la rebellion contre le premier Siege: tout „ le monde a la liberté de pecher; en un mot „ toute la discipline de l'Eglise & l'ordre hie„ rarchique tombent dans le desordre & la

AN. 1460.

pels du saint Siege au Concile.

Collect. Conc. P. Labbe tom. 13 p. 1801.

Joan. cap. 21.

Matth. cap. 16.

Comment. Pii II. lib. 3. ad finem. & in Bullar. tom. 2. Pii II. constitut. 5.

AN. 1460. „ confusion. Voulant donc éloigner de l'E„ glise un poison si dangereux, & pourvoir au „ salut des brebis qui ont été commises à nos „ soins, en éloignant toute occasion de scan„ dale du bercail de nôtre Sauveur ; de l'avis „ & du consentement de nos venerables freres „ les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, „ de tous les Prélats & docteurs en droit qui „ suivent nôtre cour, & de nôtre science cer„ taine, nous condamnons ces appels, nous „ les reprouvons comme erronez, nous les dé„ clarons inutiles, dangereux & de nulle valeur ; „ ordonnant qu'à l'avenir personne n'ose, sous „ quelque prétexte que ce soit, interjetter de „ semblables appels de nos jugemens, ordon„ nances, de même que de ceux de nos succes„ seurs, ou y adherer, ou en faire usage. Que „ si quelqu'un fait le contraire depuis le jour „ de la publication de ces présentes dans nôtre „ chancellerie Apostolique, après deux mois, „ de quelque état, ordre & dignité qu'il soit, „ même Imperiale, Roiale & Pontificale, il „ encourra de fait la sentence d'excommuni„ cation, dont il ne pourra être absous que „ par le souverain Pontife, si ce n'est à l'arti„ cle de la mort. Les mêmes peines & censu„ res seront aussi encourues par les universi„ tez, colleges, notaires, témoins qui assiste„ ront à ces actes, & generalement tous ceux „ qui auront conseillé & favorisé ces sortes „ d'appels.

CXLIII. Mesures que prend le Pape pour la guerre contre les Turcs.

Peu de jours après que le Pape eut donné un decret si peu conforme aux veritables regles du Droit canon, & si contraire à la pratique ancienne & universelle de l'Eglise, aïant assemblé dans l'Eglise de saint Pierre à Mantoüe les Cardinaux, les Prélats, & tous les Ambassadeurs des Princes, il leur exposa ce qui s'étoit

s'étoit fait dans cette assemblée depuis huit mois qu'on y étoit, & ce qu'on en pouvoit esperer. „ Si les Hongrois, dit il, sont se- „ courus, ils attaqueront les Turcs de toutes „ leurs forces. Les Allemands promettent une „ armée de quarante-deux mille hommes, le „ Duc de Bourgogne six mille, le clergé d'Ita- „ lie, à l'exception des Venitiens & des Ge- „ nois, accordera la dixme de ses biens, les „ laïques le trentiéme de leur revenu, & les „ Juifs le vingtiéme; ce qui suffira pour entre- „ tenir l'armée navale. Jean Roi d'Arragon „ fera la même chose, ceux de Raguse offrent „ deux galeres, ceux de l'isle de Rhodes qua- „ tre. Tout cela a été solemnellement promis „ par les Princes ou par leurs Ambassadeurs. „ Quoique les Venitiens n'aïent rien promis „ en public, je me flate qu'ils ne manqueront „ pas au besoin, quand ils verront les autres „ tous disposez à le faire: & que les François, „ les Castillans & les Portugais suivront leur „ exemple. Il ne faut rien esperer de l'Angle- „ terre à cause des troubles qui divisent ce „ roïaume, ni de l'Ecosse cachée dans le fond „ de l'Ocean. Le Dannemarck, la Suede & „ la Norvége sont trop éloignées pour pou- „ voir envoïer des gens de guerre, & con- „ tens de leurs poissons, ils ne peuvent four- „ nir aucun argent. Les Polonois étant voi- „ sins des Turcs par la Moldavie, craindront „ d'exposer leur païs en le dénuant. Les Bo- „ hêmiens ne pouvant pas combattre à leurs „ frais hors de leur roïaume, seront entrete- „ nus & païez. Les Hongrois armeront vingt „ mille hommes de cavalerie & autant d'in- „ fanterie; & par la jonction des Allemands & „ des Bourguignons, ils feront une armée de „ quatre vingt huit mille hommes. Qui dou-

AN. 1460. *In cad. collect. Concil. tom.* 13. p. 1802.

„ te

An. 1460. „ te qu'on ne puisse vaincre & abattre les
„ Turcs avec toutes ces troupes? Ajoûtez que
„ Scanderberg viendra avec une armée choi-
„ sie de ses Albanois, que plusieurs dans la
„ Grece quitteront le parti des infidéles, qu'en
„ Asie le Prince de Caramanie & les Arme-
„ niens chargeront les Turcs par derriere. Ne
„ desesperons donc pas de la victoire, & prions
„ le Seigneur qu'il veuille seconder nos des-
„ seins. Portez & racontez dans vos païs ce
„ qui s'est fait ici, afin que vos Seigneurs &
„ maîtres executent fidélement leurs promes-
„ ses.

CXLIV. Fin de l'assemblée de Mantoüe.

Après ce discours, tous ceux qui avoient fait des avances ou des promesses au nom de leurs maîtres, en confirmerent l'accomplissement, & les autres garderent le silence. Les Ambassadeurs de Borse Marquis d'Est, pour montrer que leur maître pouvoit faire plus qu'on n'attendoit de lui, promirent de sa part trois cens mille écus d'or; ce qui étonna tous les assistans. Enfin le Pape donna ordre aux Cardinaux, aux Evêques, aux Abbez & autres qui étoient presens, de se revêtir de leurs habits de ceremonie pour conclure cette assemblée. Ils le firent, & sa Sainteté descendant de son trône se tourna vers les degrez du grand autel, se mit à genoux, fit sa priere accompagnée de larmes & de soupirs, recita plusieurs versets choisis des Pseaumes & propres à la conjoncture où l'on se trouvoit. Les Prelats & le clergé lui répondoient, & reçurent à la fin la benediction que le Pape leur donna solemnellement. Telle fut la fin de l'assemblée de Mantoüe, où il fut aisé de prendre des conseils, & d'établir des reglemens; mais si difficile de les executer, qu'on se separa sans avoir pris aucunes mesures efficaces

Spond. ad hunc. ann. n. 2. & Raynald. annal. ecclef. hoc anno. 1460.

ces pour le secours des Chrétiens contre les Turcs. Il est pourtant vrai que le Pape avoit beaucoup de zele, & qu'on ne peut trop louer ses pieux desseins : mais voïant toute l'Italie troublée & les peuples divisez, n'eut-il pas été plus loüable, & plus digne du titre de Pere des fidéles, de rétablir la paix parmi ses enfans, avant que de porter la guerre chez les ennemis de la religion. AN. 1460.

Il partit donc de Mantoüe au commencement du carême, & vint à Sienne, où voulant faire une promotion de Cardinaux, il consulta en particulier le sacré College qui approuva son dessein; & deux jours après qui étoit un mercredi il assembla un consistoire secret pour proposer ceux qu'on lui avoit nommez, & prier les anciens Cardinaux d'examiner s'ils étoient dignes de cette élevation. Les Cardinaux aïant consenti à la nomination de cinq, parmi lesquels étoit François Piccolomini neveu de Pie II. qui fut ensuite Pape sous le nom de Pie III. & qui étudioit alors à Perouse; le saint Pere en demanda un sixiéme qui n'avoit pas été proposé; c'étoit Alexandre Oliva General de l'ordre des Augustins, né à Saxo-ferrato de parens pauvres, mais recommandable par sa pieté & par son erudition, il fut admis par les Cardinaux; & le Pape, sans attendre le vendredi auquel jour on avoit coûtume de publier les promotions des Cardinaux, publia ceuxci dés le jour même qu'ils furent choisis; ce qui délivra les anciens Cardinaux de beaucoup de sollicitations.

CXLV. Le Pape part de Mantoüe & vient à Sienne.

Le premier fut Ange Capranica Romain, Prêtre Cardinal du titre de Sainte-Croix de Jerusalem & Evêque de Palestrine. Pie II. avoit été autrefois son domestique; il aimoit

CXLVI. Promotion que le Pape fait de six Cardinaux.

An. 1460. les lettres & les sçavans, & avoit beaucoup de vertu. Le second, Berard Herulo de Narni auditeur de rote, Evêque de Spolete, Prêtre Cardinal du titre de sainte Sabine. Le troisiéme, Nicolas Forteguerra de Pistoye, Evêque de Theano, Prêtre Cardinal du titre de sainte Cecile: il étoit parent du Pape du côté de sa mere qui se nommoit Victoire Forteguerra. Le quatriéme, Brocard de Weispriach Allemand, du titre de saint Nerée & saint Achillée, & Archevêque de Saltzbourg. Le cinquiéme, Alexandre Oliva general de l'ordre des Freres Hermites de saint Augustin, Prêtre Cardinal du titre de sainte Suzanne, & Evêque de Camerino. Le sixiéme Francois Piccolomini neveu du Pape, Siennois, Archevêque de Sienne, diacre Cardinal du titre de saint Eustache.

Gobelin in comment. Pii II. lib. 2. Aubery hist. des Cardinaux.

CXLVII. Le Pape reçoit ces nouveaux Cardinaux dans un consistoire.

Gobelin in comment. Pii II. lib. 2. & 7.

Le samedi suivant il y eut encore un consistoire dans l'Eglise cathedrale, où l'on vit venir les nouveaux Cardinaux. Le Pape en les attendant parla de chacun deux en particulier; & comme ils s'approchoient, il les fit tous arrêter devant le balustre pour leur representer en peu de mots l'excellence de la dignité à laquelle ils venoient d'être élevez; l'integrité de moeurs que demandoit la place qu'ils occupoient, & les somma de juger eux-mêmes s'ils étoient tels que devoient être des personnes dignes d'un si grand honneur. Ensuite il les appella au baiser du pied, de la main & de la bouche; les anciens Cardinaux les reçurent aussi au baiser, & les firent asseoir parmi eux. Tous étant assis, on jugea quelques causes, après lesquelles les anciens se tinrent debout en cercle devant le Pape, & les nouveaux se mirent à genoux pour faire le serment aux pieds de sa Sainteté qui leur donna

ensuite le bonnet ; & le choeur chanta le *Te Deum*. Cette ceremonie achevée, les Cardinaux nouvellement élûs furent menez par les anciens à l'autel de la sainte Vierge où le doïen pria sur eux : après quoi ils s'en retournerent vers le Pape qui finit le consistoire, & s'en alla dans le palais. Jean Gobelin rapporte toutes ces circonstances, pour faire voir, dit-il, que les Papes ne créoient point alors de nouveaux Cardinaux, qu'ils ne fussent auparavant proposez aux anciens & approuvez par eux. AN. 1461.

Les expressions dont sa Sainteté s'étoit servie dans sa réponse aux Ambassadeurs de France en parlant de la pragmatique sanction, & exagerant beaucoup tous les maux qu'elle pouvoit causer au Siege Apostolique, choquerent le Parlement de Paris. Le Procureur general Dauvet informé du discours de Pie II. qui ne tendoit pas moins, disoit-on, qu'à diviser l'Eglise de France du corps de l'Eglise universelle, fit dans cette année une protestation très-forte contre tout ce que le Pape avoit dit, & forma son appel au prochain Concile general, sans avoir égard à la défense que sa Sainteté avoit faite depuis peu d'appeller de ses jugemens au Concile. Voici les termes de ce fameux appel fait par l'ordre même du Roi Charles VII. „ Puisque nôtre saint Pere le Pape, à qui la toute-puissance a été donnée pour l'édification de l'Eglise, & non pas pour sa destruction, veut inquieter & accabler le Roi nôtre Seigneur, les ecclesiastiques de son roïaume, & même les seculiers ses sujets ; je proteste, moi Jean Dauvet Procureur géneral du Roi, & établi specialement en son nom par les Notaires qui ont souscrit, de la nullité de tels „ ju-

CXLVIII. Appel du Procureur General du Parlement de Paris au Concile, pour la défense de la pragmatique sanction.

Papa cui potestas data est in

AN. 1460. „ jugemens ou censures, selon les decrets des
adificatio- „ saints canons qui declarent en plusieurs cas,
nem non in „ nulles ces sortes de sentences & de cen-
destructio- „ sures émanées des pasteurs & des juges,
nem everte- „ en soumettant néanmoins toutes choses
re, &c. „ au jugement dû Concile universel auquel „ nôtre Roi très-chrétien prétend avoir re- „ cours, & auquel j'appelle en son nom. Cet appel mortifia d'autant plus le Pape, que, comme on a dit, le procureur general le fit après la bulle qui défendoit ces sortes d'appellations.

CXLIX. Differends entre Sigismond Duc d'Aûtriche & le Cardinal de Cusa.

Le saint Pere eut encore un autre sujet de mortification de la part de Sigismond Duc d'Aûtriche qui avoit assisté à l'assemblée de Mantoüe. Comme ce Prince étoit depuis long-tems en differend avec Nicolas de Cusa Cardinal de Saint Pierre aux liens, à l'occasion du fief & de la jurisdiction de l'Eglise de Brixen en Allemagne dont il étoit Evêque, & qu'il vouloit conserver en commande avec la permission du Pape, sans y resider: Sigismond ne voulut jamais le souffrir, & s'opposa avec force à l'établissement des commandes qui n'étoient point d'usage en Allemagne, quoique très-communes en Italie, en France, en Espagne & en Angleterre. Cette affaire fut proposée à Mantoüe, sans que les Cardinaux ni le Pape même eussent pû la terminer. De Cusa voulant faire valoir son droit à force ouverte, & le Duc s'y opposant toûjours, la contestation alla si loin que Sigismond fit arrêter prisonnier le Cardinal le propre jour de Pâques, & ne lui accorda la liberté quelque tems après qu'à condition qu'il feroit serment qu'il ne se souviendroit jamais de cette injure, qu'il lui menageroit son absolution auprès du Pape, qu'il

Wolf. Weissemburg. Albert Krantzius lib. 12. Wandal. c. 24.

Nancler. chroniq. vol. 3. general. 49. fol. 290.

qu'il laisseroit l'Eglise de Brixen en repos, & qu'il lui païeroit une somme considerable pour sa rançon. AN.1460.

Naucler dit que l'Eglise de Brixen fut donnée en commande à ce Cardinal par Nicolas V. & que le Duc d'Aûtriche s'y opposa dès le commencement comme Comte de Tirol, ne voulant pas qu'on introduisît dans ses Etats l'usage des benefices en commande pour les Cardinaux, comme on faisoit dans d'autres roïaumes au desavantage de l'Eglise. Que dans la suite ce même Cardinal voulant établir la reforme dans un monastere, Sigismond s'y opposa encore, & ne voulut pas reconnoître sa jurisdiction touchant quelques fiefs qui relevoient de son Evêché, quelques raisons qu'on pût alleguer à ce Prince. Le même auteur ajoûte que de là vinrent les dissensions entre le Duc & le Cardinal, & qu'elles augmenterent tellement dans la suite, que l'Evêque fut contraint de quitter son Evêché, & d'aller trouver le Pape Callixte qui vivoit alors, & qui après avoir averti inutilement Sigismond, l'excommunia, & mit un interdit sur ses Etats. L'affaire en étoit là, quand Pie II. fut élevé au souverain Pontificat. Il travailla à reconcilier les deux parties, sans pouvoir y réüssir; le Cardinal ne laissa pas de retourner à son Eglise sur une lettre que lui écrivit le Duc d'Aûtriche, & dans laquelle il lui promettoit de le laisser vivre en paix, & de ne lui faire aucune peine. Mais Sigismond ne tint pas sa parole, puisque le jour de Pâques il força le bourg, & assiégea la forteresse où le Cardinal s'étoit retiré; & quoiqu'il se fût rendu à composition, il fut toutefois mis honteusement dans une étroite prison, sans pouvoir recouvrer sa liberté qu'en remet-

CL. Le Duc d'Aûtriche fait mettre en prison le Cardinal de Cusa.

AN. 1460. remettant au Duc un château de l'Eglise, avec une somme considerable d'argent.

Appellat. & contradict. Greg. de Heimbourg. in 4. Francofurti.

Pie II. aïant appris ce traitement, & voïant que toutes ses remontrances avoient été jusqu'alors inutiles, excommunia le Duc d'Aûtriche, comme on le voit par la lettre que sa Sainteté écrivit à l'Evêque de Basle datée de Rome le dixiéme Janvier 1461. pour se plaindre de ce que ce Prelat communiquant toûjours avec Sigismond, comme s'il ne l'eût pas tenu pour excommunié, faisoit paroître peu d'égard pour les censures du Siege apostolique; car on ne trouve pas la bulle d'excommunication qui fut publiée à Sienne le huitiéme du mois d'Août de cette année 1460. Gregoire de Heimbourg docteur en droit, qui avoit parlé à l'assemblée de Mantoue, selon Gobelin, pour l'Empereur Frederic, Albert Duc d'Aûtriche & pour Sigismond, dressa l'acte d'appel de ce dernier au futur Concile; ce qui obligea le Pape d'envoïer publier sa bulle en Allemagne, & particulierement à Nuremberg où de Heimbourg étoit sindic depuis près de trente années. La lettre du Pape à ceux de Nuremberg est datée de Rome le dix-huitiéme d'Octobre de cette année. Il ordonna aux Bourguemaîtres & Magistrats de cette ville de fuir Heimbourg comme un heretique & un criminel de leze-majesté, d'avoir ainsi osé appeller au Concile & rompre l'unité de l'Eglise après la défense expresse qu'il en avoit faite par une bulle du consentement de ses venerables freres les Cardinaux. Il veut qu'on confisque tous ses biens, & qu'on n'ait aucun commerce avec lui. Il leur envoïe avec cette lettre la bulle d'excommunication contre Gregoire de Heimbourg dattée du même jour dix-huitiéme d'Octo-

CLI. Le Pape excommunie le Duc d'Autriche qui en appelle au Concile.

Vide appellationes & contradictiones ab excommunicatione injusta Sigismondi Ducis Austria, & Gerg. de Heimbourg. in 4. Francofurt. an. 1607.

d'Octobre. Ce docteur fit des notes & un acte d'appel contre cette bulle. Theodore Lælius Evêque de Feltri, prit la défense de Pie II. & fit une replique contre cet appel, très-bien écrite, en vingt-sept pages, à laquelle Gregoire opposa une apologie assez longue, remplie d'injures : Il fit aussi une invective encore plus emportée contre le Cardinal de Cusa. Toutes ces pieces ont été recueillies dans un volume in 4o. imprimé à Francfort en 1607. sous ce titre : Appels & contradictions de l'excommunication injuste prononcée contre Sigismond Duc d'Aûtriche, Comte de Tirol & Gregoire de Heimbourg, &c. & ont été données ensuite par Goldstat dans son premier & second tome de la Monarchie. De Heimbourg composa aussi un traité contre la puissance temporelle que les Papes prétendent avoir sur les Princes, dans lequel il s'écarte beaucoup pour invectiver contre les Papes dont il se declare l'ennemi le plus violent & le plus emporté que ce siecle ait eu.

AN. 1460.

In opere supra cit. pag. 15. 23. & 51.

De hac appellatione vide in append. abbatis Ursperg. p. 107.

CLII.
Le Roi de Castille envoie l'Evêque de Leon vers le Pape.

Pendant que le Pape étoit encore à Sienne, l'Evêque de Leon le vint trouver de la part de Henri IV. Roi de Castille ; mais il n'apporta que de belles paroles sans effet, & sans aucune promesse positive de contribuer aux dépenses de la guerre contre les Turcs. Ce même Evêque étant mort peu de tems après son arrivée dans la même ville, le Pape lui donna pour successeur le Cardinal de la Tour-Brûlée Religieux de l'Ordre de saint Dominique : mais Henri n'aïant voulu ni le recevoir ni le reconnoître, son refus excita de grandes disputes entre lui & le souverain Pontife. Pie II. eut aussi un different avec Casimir Roi de Pologne touchant l'Evêché de Cracovie, auquel sa Sainteté avoir nommé

An.1460. un neveu du Cardinal Sbignée, quoique le Roi eût déja fait nommer son chancelier par le chapitre. La dispute alla si avant, que malgré les remontrances, les menaces & les excommunications prononcées contre Casimir & ses partisans, le neveu du Cardinal fut contraint de ceder, le Roi protestant toûjours qu'il perdroit plûtôt son roïaume, que de souffrir qu'il y eut dans ses états un Evêque malgré lui; ce qui ne fut pas une petite mortification pour le saint Pere.

CLIII. Differends de quelques Rois avec le Pape touchant la collation des benefices.

Cromer lib. 24. Michou. l. 4. c. 68. Æn Sylv. epist. 374. & 375.

Il ne fut pas plus tranquille du côté de la France. L'Evêché de Tournai étant venu à vaquer, le Roi Charles VII. voulut y faire nommer le Cardinal de Coutance: & le Pape l'avoit donné à l'Evêque de Toul créature du Duc de Bourgogne, quoique cette ville appartint à la France. Nous avons encore les lettres que Pie II. en écrivit au Roi de France. Nous y voïons que le souverain Pontife eut en quelque façon le dessus dans cette dispute; & que si l'Evêque de Toul ne fut pas Evêque de Tournai, le Cardinal de Coutance en fut aussi privé; que le Pape en eut la nomination, & confera de plein droit le benefice à Guillaume Phelasius Religieux Benedictin chancelier de l'ordre de la toison, & homme d'un vrai merite. Par là le souverain Pontife obtint en France ce qu'on lui avoit opiniâtrement refusé en Espagne & en Pologne.

CLIV. Deputation des Patriarches d'Orient au Pape.

Comme le Pape fit un assez long sejour à Sienne, il y reçut beaucoup d'Ambassadeurs qui ne s'étoient pas trouvez à l'assemblée de Mantoüe. Il en vint des Patriarches d'Orient. Le chef de leur deputation étoit un archidiacre d'Antioche appellé Moïse, homme fort sçavant dans les langues greque & syriaque, & d'une grande reputation. Il parut devant le

Pape

Pape au nom des Patriarches d'Antioche, d'Alexandrie & de Jerusalem, & lui dit, que celui qui seme la zizanie les aïant empêché jusqu'à present de recevoir le decret du Concile de Florence touchant l'union de l'Eglise grecque avec la latine, Dieu leur avoit enfin inspiré de se soumettre à ce decret; qu'il avoit été accepté solemnellement dans une assemblée convoquée à ce sujet, & qu'à l'avenir ils vouloient tous être soumis au Pape comme au vicaire de Jesus-Christ. Le saint Pere lui répondit avec beaucoup de bonté, loüa fort les Patriarches de leur obéïssance, fit traduire en latin le discours de Moïse, & commanda qu'on le mit dans les archives de l'Eglise Romaine. AN. 1461.

CLV. Ambassadeurs du Peloponése au Pape.

On vit aussi arriver peu de jours après des Ambassadeurs d'une ville du Peloponése située sur une montagne proche la mer, & qu'on appelloit Monobasse ou Monembaisse, une des trois anciennes Epidaures. ¡Le sujet de leur ambassade étoit pour prier le Pape de les recevoir sous sa protection eux & leur ville. Ils lui representerent qu'ils n'avoient pas voulu se rendre à Mahomet II. comme Demetrius Paleologue leur Seigneur avoit fait; que Thomas son frere auquel ils vouloient obéïr, ne se trouvant pas assez fort pour les défendre de l'oppression des Turcs, il les avoit exhortez à reconnoître le Pape pour leur souverain, & que là-dessus ils venoient s'offrir à sa Sainteté, & lui rendre leur obéïssance. Le Pape les reçut avec joïe au nom de l'Eglise Romaine, & leur envoïa un gouverneur & des vivres.

Phranz. l. 3. cap. 24. Comment. Pii II. lib. 3.

La longue absence du Pape avoit causé beaucoup de maux à Rome. Tiburce fils d'un nommé Massian que le Pape Nicolas V. avoit fait pendre aux fenêtres du Capitole, pour avoir trempé dans la conjuration d'Etienne Por-

Platin. in Pii. II.

An. 1460. Porcario, avoit excité de grands troubles dans cette ville. A la tête d'un grand nombre de jeunes gens qui l'avoient choisi pour leur chef, il commettoit impunément une infinité de crimes & s'étoit déja saisi de l'Eglise du Pantheon, publiant qu'il vouloit délivrer Rome du joug des Prêtres, sans que les Magistrats osassent lui resister. Sur les nouvelles que le souverain Pontife en reçut, il prit aussi-tôt la resolution de partir de Sienne, & arriva à Rome le septiéme d'Octobre au grand contentement des Romains. Quelques jours après il fit arrêter ce Tiburce qui fut puni de ses crimes, & pendu avec les principaux de sa conjuration.

CLVI. Le Pape part de Sienne & arrive à Rome.

Comment. Pii II. l. 5.

CLVII. Ambassadeurs des Princes d'Orient au Pape.

Le saint Pere dès le commencement de son Pontificat avoit envoïé vers les Rois Chrétiens d'Armenie & de Mesopotamie un certain Loüis cordelier natif de Boulogne, pour engager ces Princes à prendre les armes contre les Turcs en Asie, pendant qu'on les attaqueroit du côté de l'Europe. Loüis arriva de sa legation fort peu de tems après que le Pape fut de retour de Mantoüe. Il étoit accompagné des Ambassadeurs de David Empereur de Trebisonde, de ceux dé George Roi de Perse, des Princes des deux Armenies, & de ceux de plusieurs autres Princes d'Orient. Ils avoient pris leur route par la Colchide & la Scythie, ils avoient passé le Tanais & le Danube, traversant la Hongrie & l'Allemagne, où ils saluerent l'Empereur Frederic, & avoient été reçus avec beaucoup d'honneur à Venise. Lorsqu'ils approcherent de Rome quelques Prelats allerent au-devant d'eux, & lorsqu'ils y furent arrivez le Pape leur donna audience dans un consistoire. Ils promirent à sa Sainteté de répondre à ses vœux, ils lui dirent que les Princes qui étoient

étoient en guerre, avoient posé les armes aux premiers ordres du souverain Pontife: qu'ils étoient tout prêts à attaquer les Turcs en Asie, qu'ils s'avanceroient jusqu'à l'Hellespont, la Thrace & le Bosphore avec une armée de douze mille hommes, pendant que ceux de l'Europe les attaqueroient de leur côté; que leur legation n'avoit point d'autre motif que d'informer sa Sainteté de ces dispositions, & de lui rendre leurs devoirs, comme au Vicaire de Dieu en terre. Qu'ils avoient pour alliez Bendis Roi de Mingrelie & d'Arabie, Pancrace Roi des Iberiens qu'on nomme Georgiens, Moüic Marquis de Gorie, Ismaël seigneur de Sinope & de Casatine, Fabie Prince de Caramanie & seigneur de Cilicie, dont on obtiendroit de grands secours: & qu'ils demandoient seulement que le religieux qui les avoit conduits à Rome, fût établi par le Pape Patriarche sur tous les Catholiques d'Orient. Pie II. loüa beaucoup leur zele, accepta leurs offres, & leur dit qu'il étoit à propos qu'ils allassent trouver le Roi de France & le Duc de Bourgogne, parce qu'il étoit fort difficile & même impossible d'entreprendre quelque chose sans eux; parce que c'étoit la nation qui avoit combattu avec plus de gloire contre les infidéles, & qui étoit la plus formidable aux Turcs. Sur ces avis les Orientaux se mirent en chemin, on leur fournit la dépense de leur voïage; le religieux fut nommé patriarche, à condition qu'il n'en prendroit point le titre, & qu'il n'en feroit aucune fonction qu'il ne fût de retour; mais toute cette deputation ne produisit aucun effet.

AN. 1460.

CLVIII. Mort de Jacques II. Roi

La mort de Jacques II. Roi d'Ecosse, qui fut tué d'un éclat d'arquebuse le troisiéme

du

An. 1460. d'Ecosse. *Boetius l. 18. Buchenan. l. 11.*

du mois d'Août en faisant le siége du Château de Rosemberg, causa quelque changement dans ce roïaume. La Reine Marie son épouse, fille du Duc de Gueldres, arrivée au camp le même jour, poursuivit si vivement l'attaque de cette place, qu'elle contraignit les Anglois de se rendre, & elle n'en eut pas plûtôt pris possession qu'elle la fit raser, afin qu'elle ne fût plus l'occasion d'une nouvelle guerre. Le Roi d'Ecosse fut extrémement regretté de tous ses sujets, & chacun plaignoit le sort de ce jeune Prince, qui aïant évité tant de perils en differentes guerres qu'il avoit soûtenues avec beaucoup de valeur, succomboit si malheureusement à l'âge de trente-neuf ans, après en avoir regné vingt-quatre. Jacques l'aîné de ses trois fils qui n'avoit encore que sept ans, lui succeda; mais il y eut de grandes contestations pour l'emploi de gouverneur du jeune Roi & de son roïaume. La Reine vouloit avoir l'un & l'autre, & étoit appuyée du credit de plusieurs Barons. Après avoir long-tems disputé, l'on convint qu'elle auroit seulement la tutelle du Roi & de ses autres enfans, & que deux de chaque parti avec deux Evêques gouverneroient le roïaume. Mais la Reine étant morte trois ans après son époux, & Jacques Kenneth Evêque de saint André, Prelat d'une rare prudence & de mœurs édifiantes, étant aussi mort trois années après la Reine, la paix dont le roïaume avoit joui pendant six années s'évanouit: les autres gouverneurs ne s'accorderent plus, & le roiaume fut livré à de grands troubles.

CLIX. Le Roi de Bohême.

Comme le Pape étoit fort irrité contre Pogebrac Roi de Bohême, qui avoit remis entre les mains des Turcs la ville de Synderone usur-

usurpée sur Matthias Roi de Hongrie; ce Prince pour se reconcilier avec sa Sainteté, voulut lui donner des preuves de son zele en faveur de la religion, en contraignant tous les Manichéens qui étoient dans ses états, & qui ne vouloient pas recevoir le baptême, à en sortir sans rien emporter ni vendre de leurs biens. Il y en eut environ deux mille qui se firent baptiser, mais plus de quatre cent mille attachez opiniâtrement à leurs erreurs se retirerent dans les états d'Etienne Duc de Bosnie Manichéen comme eux. L'Evêque de Nonne envoïa les trois principaux chefs de cette secte liez & enchaînez au Pape, qui les mit dans des monasteres, afin qu'on les instruisît de la Religion Catholique, & les renvoïa ensuite à leur Roi.

AN. 1465. chasse les Manichéens de ses états.

Leunclav. l. 15. *Bonfin.* 3. dec. 10.



LIVRE CENT-DOUZIEME.

I. Legation du cardinal Bessarion en Allemagne sans aucun succès. *Papiens. epist.* 28. *vide supra l.* CXV. *n.*

LE Cardinal Bessarion que le Pape avoit nommé son legat en Allemagne pour exhorter les Princes à la guerre contre les Turcs, y arriva dans cette année, & n'y trouva que des troubles & des divisions qui arrêterent sa negociation. L'Empereur avoit les Hongrois sur les bras, il étoit en guerre avec Albert son frere Duc d'Aûtriche au sujet de leur partage; le Roi de Bohême cherchoit aussi à le supplanter, aiant déja gagné à force de promesses les Electeurs de Maience & du Palatinat, qui toutefois ne purent rien faire etant arrêtez par les obstacles que l'Electeur de Brandebourg leur opposa. Tous ces contre-tems firent que le Cardinal ne trouva personne en Allemagne qui fût dans la disposition d'executer les belles promesses qu'on avoit faites à Mantoüe: on s'y plaignoit au-contraire de la dixme que le Pape avoit imposée sur le Clergé, & de ce que le legat accordoit des lettres de reserve. Pour se justifier de ces reproches, le saint Pere fut obligé de faire son apologie, comme on l'apprend par une de ses lettres au Cardinal de Pavie.

II. Revolte à Genes contre les François. *Hubert Foglieta hist. de Genes.*

Le secours que le Pape attendoit du Roi de France ne fut pas plus efficace; l'affaire de Genes occupoit assez sa Majesté très-chrétienne pour ne pas penser au reste. Le Duc de Calabre en partant pour le roïaume de Naples, avoit confié le gouvernement de Genes à un François nommé Thomas Vallée, qui n'avoit pas assez de bien pour gagner le peuple, & qui par ce seul endroit dégoûta les

les Genois du gouvernement de France. On se plaignoit hautement, on méprisoit ses ordres, on publioit par tout que le Duc de Calabre n'épuisoit le tresor public, que pour fournir aux frais de la guerre de Naples; qu'il avoit ruiné la ville; & qu'il n'y avoit plus de commerce faute d'argent. Les Fiesques, les Fregoses & les autres Seigneurs exilez profiterent de ces mouvemens; ils inspirerent au peuple par leurs émissaires, qu'on méprisoit les bourgeois, pour n'accorder les faveurs qu'à la noblesse: & le Roi sur ces entrefaites aïant envoïé ses ordres dans cette ville pour faire équiper quelques vaisseaux dont il avoit besoin contre les Anglois, on n'y eut aucun égard, sous prétexte que les marchands Genois aïant beaucoup d'effets en Angleterre, on ne vouloit pas s'exposer à les perdre, en se déclarant ainsi contre cette nation. Enfin la revolte éclata, elle commença par les fauxbourgs, d'où elle penetra dans la ville; on prit les armes, & le Commandant fut contraint de se refugier dans le château. AN. 1461.

III. Les factions opposées se réünissent contre les François.

Les Fregoses & les Adornes, quoiqu'opposez & ennemis, se réünirent pour favoriser la sedition. Paul Fregose Archevêque de la ville, & Prosper Adorne se mirent chacun à la tête de leurs amis, & entrerent dans Genes avec beaucoup de gens armez; le Duc de Milan qui voïoit avec chagrin les François si proches de ses états, & qui n'ignoroit pas les prétentions que la maison d'Orleans avoit sur son Duché, concouroit avec les revoltez dans le dessein de se défaire des François, & fit si bien par les intrigues des gens affidez qu'il avoit dans la ville, qu'il reconcilia les Fregoses avec les Adornes & avec le peuple, sous prétexte du bien commun. Ils commen-

Foglieta in elog. & in hist. Gen. Bizarro hist. Gen. Paul Guiejard. du Bellay.

An. 1460. cerent à établir une nouvelle maniere de gouvernement, ils y firent entrer le peuple qui jusqu'alors en avoit été exclu. On choisit huit hommes, un de chaque corps de métier pour être admis dans le conseil, & l'on pensa à l'élection d'un Doge qui fut Prosper Adorne. Il ne s'agissoit plus que d'assiéger le château où le Commandant s'étoit retiré. Le Duc de Milan fournit des troupes, & le siege fut commencé dans les formes.

Comme le Duc de Calabre étoit occupé dans le roïaume de Naples, qu'il n'osoit abandonner ses conquêtes, ni se fier à la flotte Genoise pour son retour; le Commandant de Genes ne pouvoit compter que sur le secours qu'on avoit fait partir de France, aussitôt qu'on avoit appris la nouvelle de la revolte. René d'Anjou commandoit la flotte sur laquelle on avoit embarqué mille bons soldats, outre six mille hommes qu'on avoit tiré du Dauphiné, & qu'on avoit transporté à Savone. La descente se fit à saint Pierre des Arénes à la vûe des troupes Genoises qui ne s'y opposerent pas : & dès le lendemain on en vint à une bataille. Les François combattirent avec beaucoup de valeur, & auroient été infailliblement victorieux sans un stratagéme dont s'avisa l'Archevêque Fregose qui commandoit les troupes Genoises, & qui lui réüssit. Il répandit dans son armée le bruit qu'il attendoit un secours considerable du Duc de Milan; & trois officiers de ce Duc étant arrivez durant le combat, il les fit monter sur une hauteur d'où ils firent signe que le secours venoit. Cette ruse ranima la valeur des Genois, & le François perdirent courage. Dans l'apprehension d'être taillez en pieces par ces nouvelles troupes,

IV. Les François sont battus devant Genes & se retirent.

pes, ils lâcherent le pied, ne pensant qu'à gagner les galeres pour se sauver, après avoir laissé sur la place un grand nombre des leurs. René d'Anjou alla aborder à Savone, & abandonna le gouvernement au Commandant de Genes: ce fut pour la troisiéme fois que le François furent honteusement chassez de Genes. An. 1461.

V. Le Duc de Bourgogne craint qu'on ne lui declare la guerre.

Cet échec ne changea rien à la situation des affaires du roïaume de France. Le Duc de Bourgogne étoit toûjours dans de continuelles allarmes, craignant que Charles VII. ne lui declarât la guerre. En effet la plus grande partie du conseil du Roi étoit de cet avis; mais sa Majesté toujours portée à la paix n'y déferoit point. Le Duc envoïa au Roi Jean de Croy & Lannoy gouverneur de Hollande, pour lui exposer les inquietudes & les sujets des plaintes qu'il croïoit avoir encore des desseins qu'on formoit contre lui. Ils representerent au Roi l'attachement de leur maître, qui avoit abandonné le parti des Anglois à la paix d'Arras, où il avoit sacrifié tous les justes ressentimens qu'il devoit avoir pour l'indigne mort du Duc son pere; qu'il avoit secouru sa Majesté pour la conquête de la Normandie; que le bruit s'étoit répandu qu'elle vouloit faire une tréve avec les Anglois pour venir ensuite fondre sur ses états, que la France avoit violé beaucoup d'articles du traité d'Arras, sans qu'il s'en fût plaint: qu'on lui avoit fait entendre que le Roi étoit mécontent de lui pour avoir reçû le Dauphin en Brabant; mais que, n'aïant eu de sa Majesté aucun ordre là-dessus, il n'avoit pû moins faire que d'accorder une retraite à celui qui seroit un jour son Seigneur, comme heritier presomptif de la couronne.

AN. 1460. Enfin les Ambaſſadeurs demanderent au Roi ſes bonnes graces pour leur maître, & l'aſſurerent qu'il le trouveroit toûjours bon parent & fidéle ſerviteur.

VI. Le Roi répond au Duc de Bourgogne.

Le Roi répondit avec aſſez de hauteur à toutes ces plaintes; il juſtifia ſon procedé à l'égard du Duc de Bourgogne, & refuta à ſon avantage tout ce que ce Duc avoit fait dire par ſes Ambaſſadeurs. Cette réponſe leur fut donnée en preſence du Roi même, des Ducs d'Orleans & de Bretagne, du Comte du Maine, d'autres Seigneurs & de tout le conſeil. Mais le lendemain ils preſenterent un nouveau memoire qu'ils reduiſoient à deux chefs. Le premier regardoit les diſpoſitions preſentes & paſſées du Duc envers le Roi. Par le ſecond on prioit le Roi d'expoſer les ſujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir du Duc, & de les marquer en détail. On leur répliqua que le Roi s'étoit ſuffiſamment expliqué dans ſa réponſe, & que s'il étoit beſoin, il feroit ſçavoir dans la ſuite ſes intentions plus en détail. Tout cela paroiſſoit tendre à une prochaine rupture, d'autant plus qu'il y avoit treize ans que le Dauphin étoit éloigné de la cour; que le Roi l'avoit mandé ſouvent ſans qu'il eût voulu obeïr, qu'il avoit pluſieurs fois ſommé le Duc de Bourgogne de le lui renvoïer, l'avertiſſant qu'il nourriſſoit un ſerpent qui lui feroit quelque jour reſſentir ſes piquûres mortelles, qu'il en étoit venu aux menaces en ſuſcitant divers affaires au Duc, & que le Roi avoit deſſein d'avancer Charles ſon ſecond fils dans les droits d'aîneſſe; pour punir l'aîné de ſa deſobeïſſance. Mais la mort du jeune Prince renverſa tous ces projets, & fit revenir le Dauphin pour jouir d'un roïaume qui lui appartenoit de droit.

En

En Angleterre la Reine ne pouvant souffrir que le Duc d'Yorck eût toute l'autorité, & qu'Henri son époux ne portât que le nom de Roi, assembla une armée de dix-huit mille hommes, & fut jointe par les Ducs de Sommerset & d'Excester, les Comtes de Wilchire & de Devonshire, le Baron Clifford, & une partie de la noblesse du Nord d'Angleterre. Le Duc d'Yorck informé de ces préparatifs se mit en campagne, & vint avec le Comte de Salisbery jusqu'à Wakefeild à quinze milles d'Yorck. Avant que de partir il laissa la garde du Roi au Comte de Warwick & au Duc de Norfolc, & donna ordre au Comte de la Marche de lui lever de nouvelles troupes pour le venir joindre au plûtôt. La Reine ne lui en donna pas le tems, elle parut à la tête de son armée qu'elle commandoit en personne. Le Duc contre l'avis du Comte de Salisbery, voulut hazarder la bataille, afin qu'on ne lui reprochât pas d'avoir évité de se battre contre une femme; mais il eut lieu de s'en repentir : il voulut commander ses troupes, & que le Comte de Rothland son second fils combattît à ses côtez, pendant que le Comte de la Marche son aîné étoit avec d'autres troupes du côté d'Herford. La bataille se donna près d'Yorck, & fut fort sanglante, quoique de peu de durée. En moins de demi-heure la Reine mit en désordre l'armée du Duc qui demeura sur la place avec près de trois mille des siens. Le Comte de Rothland son fils, jeune Prince d'environ douze ans, y fut tué par le Baron de Clifford d'une maniere brutale & barbare. La tête du Duc fut exposée à une des portes de la ville d'Yorck avec celle du Comte de Salisbery, qui aïant été fait prisonnier fut

An. 1460.

VII. La Reine d'Angleterre leve une armée contre le Duc d'Yorck.

Polyd. Virgil. hist. Anglic.

VIII. Elle attaque le Duc d'Yorck, qui perd la bataille & y est tué.

An. 1460. condamné comme rebelle à perdre la vie sur un échaffaut.

La Reine sans perdre le tems à goûter les douceurs de sa victoire, ne pensa qu'à délivrer le Roi, & à faire casser dans un nouveau parlement le mauvais traité conclu dans le dernier, entre Henri & les Princes de la maison d'Yorck. Dans ce dessein elle prit le chemin de Londres, & y conduisit son armée, pendant que Gaspar Teudres Comte de Pembrok arrêtoit le Comte de la Marche. En chemin elle apprit que le Comte de Warwick & le Duc de Norfolc, marchoient contre elle avec une armée levée dans Londres, & menoient le Roi avec eux. La Reine ne les attendit pas, elle alla les chercher, les atteignit à saint Albans, leur livra une seconde bataille, & les défit entierement. Warwick auquel on avoit confié la garde du Roi, trouva son salut dans la fuite, & se sauva de cette grande défaite; mais le Roi fut délivré, & eut la consolation de recouvrer tout-à-la fois sa liberté, sa femme, son fils unique & sa couronne. La Reine ensuite marcha droit à Londres avec son armée victorieuse, & y entra en triomphe: elle y reçut les soumissions des habitans, & rétablit l'autorité roïale. La maison d'Yorck effrayée de tant de succès, ne pensa plus qu'à se bannir elle-même de l'Angleterre; mais quelques démarches à contretems de la part du Roi rétablirent bien-tôt aprés ses esperances.

IX. Elle gagne une seconde bataille contre le Comte de Warwick.

X. Le Roi de Navarre pense à declarer la guerre au Roi de Castille.

Peu s'en fallut qu'il n'y eut aussi guerre dans cette année, entre le Roi de Castille & celui de Navarre. Ce dernier se voïant puissant & maître de plusieurs roïaumes, crut qu'il lui seroit honteux de laisser entre les mains du premier les places qu'il lui avoit usurpées.

usurpées. Mais afin d'être plus en état de soûtenir la guerre qu'il lui vouloit declarer, il resolut de faire une alliance avec le Roi de Portugal, que ses nouvelles conquêtes rendoient rédoutable, en faisant épouser à Charles son fils, Catherine fille du Roi de Portugal. Henri Roi de Castille aïant découvert cette négociation, resolut de la traverser, & fit proposer sous main à Charles de lui donner en mariage sa sœur Isabelle. Le Prince en fut d'autant plns joïeux, qu'il comptoit avec le secours d'Henri, se mettre en possession du Roïaume de Navarre, que son pere Jean lui retenoit avec quelque injustice, parce que c'étoit le bien de sa mere, & que son pere avoit assez d'autres états. Flatté de l'esperance de s'ouvrir un chemin au trône, il réveilla les factions des maisons de Beaumont & de Gramont, afin que sous pretexte d'appaiser ces troubles il pût entrer avec une armée dans la Navarre. D. Juan averti de ses desseins, le fit arrêter: mais les Navarrois & les Catalans demanderent sa liberté avec tant d'empressement, qu'il fut obligé de le relâcher pour prévenir une guerre civile. Enfin ennuïé de la conduite turbulente de ce fils, & pour s'en délivrer une bonne fois, il le fit empoisonner à la sollicitation de la Reine Jeanne son épouse, fille de l'Amirante de Castille.

An. 1460.

XI. Il fait emprisonner son fils, & le relâche. Ensuite le fait empoisonner.

Dans ce même tems D. Henrique de Portugal grand maître de l'ordre de Christ, demanda permission au Roi son neveu de peupler les isles du Cap verd ou Canaries, que l'on appelloit Fortunées, découvertes depuis peu par Antoine de Nole Genois. Aussi-tôt qu'on le lui eut permis, il fit bâtir un fort dans l'isle d'Arguin, pour faciliter le com-

AN. 1460. merce de la poudre d'or: il obtint du Pape

XII. Mort de D. Henrique de Portugal

l'investiture des païs découverts. Il envoïa des colonies aux isles Açores, & mourut peu de tems après, extrémement regretté de tous les Portugais. D'un autre côté Edouard de Menezès voïant qu'un fort qui étoit entre Alcacer-Seguer & la mer, donnoit aux Maures la facilité de surprendre les Portugais, & rendoit la navigation peu assurée, le fit raser, & fit faire quelques fortifications qui en empêchoient l'approche.

XIII. Affaire du roïaume de Naples.

Antoine Centiglia, que Ferdinand avoit fait prisonnier, aïant trouvé le moïen de se sauver de sa prison, retourna dans la Calabre, qu'il remit presque toute entiere sous l'obéïssance du Prince Jean fils de René d'Anjou. Ces conquêtes ne firent point perdre courage à Ferdinand, il emploïa tout l'hyver à lever des troupes. Les Napolitains firent voir l'affection qu'ils avoient pour lui; chacun l'assista selon son pouvoir; les femmes mêmes lui apporterent leurs pierreries. Le Pape & le Duc de Milan lui envoïerent un secours de soldats assez considerable, & la Republique de Lucques se declara en sa faveur: ce qui lui facilita la conquête des états que le Duc de Calabre lui disputoit.

XIV. La Reine d'Angleterre perd le fruit de ses victoires.

Le roïaume d'Angleterre ne jouit pas longtems du fruit de la victoire que la Reine venoit de remporter. Deux demarches que cette Princesse fit à contre-tems, le lui enleverent assez promptement. La premiere fut qu'elle désarma trop-tôt; & la seconde, que n'aïant pas assez de troupes pour se faire obéïr, elle s'obstina mal-à-propos à vouloir que les habitans de Londres lui livrassent tous les rebelles pour les punir. Cette Princesse, avant que d'entrer dans la ville, avoit envoïé de-

mander des vivres dont son armée avoit besoin, & y fit mener des chariots pour les transporter. Le Maire à qui l'on s'adressa, n'osant les refuser, se mit en devoir de faire fournir aux gens de la Reine ce qu'ils demandoient; mais il n'en fut pas le maître. Le peuple attaché à la faction d'Yorck, s'y opposa opiniâtrement, & empêcha les chariots d'entrer. La Reine en aïant été avertie, se preparoit à faire un exemple de cette populace mutine: mais les femmes de qualité sollicitées par les Magistrats, l'allerent trouver, l'appaiserent, & l'engagerent à consentir que quatre cent soldats entrassent dans la ville avant elle, à la suite de quelques Seigneurs qui partie par leurs remontrances, partie par leur autorité, dissiperoient les ombrages du peuple que son armée effarouchoit, & disposeroient les esprits à une soumission volontaire. An. 1460.

XV. Le Comte de la Marche bat le Comte de Pembrok, & défait l'armée de la Reine.

La chose alloit s'executer, lorsqu'on apprit à saint Albans & à Londres que le Comte de la Marche fils aîné du Duc d'Yorck, avoit défait le Comte de Pembrok près d'Herford, que le Comte de Warwick l'avoit joint, & qu'ils marchoient vers la capitale. La Reine ne jugeant pas à propos d'en venir à un combat décisif si près d'une ville ennemie qui pouvoit fournir de secours au parti opposé, ramena son armée du côté d'Yorck. Le Comte de la Marche qui depuis la mort de son pere se faisoit nommer Duc d'Yorck, accompagné du Comte de Warwick, l'y poursuivit, & l'atteignit à Turiburge. On en vint aux mains, la bataille dura dix heures, & l'on combattit de part & d'autre avec tant de fureur, qu'il resta trente mille hommes sur la place. La victoire fut long-tems dis-

AN. 1461. putée; mais enfin elle se declara en faveur du Duc d'Yorck, qui contraignit le Roi & la Reine de se retirer en Ecosse. Cette bataille se donna le Dimanche des Rameaux vingt-neuviéme de Mars, & l'on n'y fit que mille prisonniers. Le Duc n'aïant plus d'ennemis alla droit à Londres, s'y fit couronner, & prit le nom d'Edouard IV. le vingt-neuviéme Juin, parce qu'il alla auparavant à Yorck pour s'assurer de ce païs depuis long-tems attaché à Henri. Il y trouva encore les têtes du Duc d'Yorck son pere & du Comte de Salisbery exposées; il les fit ôter & mettre en leurs places celles du Comte de Devonshire, qui avoit quitté son parti, & des plus qualifiez de ceux qui n'avoient point été envelopez dans la défaite de l'armée roïale. Georges & Richard tous deux freres d'Eouard, furent faits le premier Duc de Clarence, le second Duc de Glocestre; le Comte de Warwick fut recompensé à proportion de ses services, & pour l'attacher constamment à la maison d'Yorck, Edouard fit épouser la fille ainée de ce Comte au Duc de Clarence son frere, alors heritier presomptif de la couronne.

XVI. Il se fait couronner à Londres sous le nom d'Edouard IV.

Polyd. Virgil. hist. 23. *Monstrelet vol.* 3.

Cet Edouard que Philippe de Comines dit avoir été le mieux fait & le plus beau Prince de l'Europe, étoit adoré dans Londres, & s'attiroit l'affection de tous les peuples; pendant que le Roi Henri & la Reine son épouse refugiez en Ecosse, y sollicitoient par eux-mêmes un secours suffisant pour les rétablir. Leurs envoïez faisoient aussi en France les mêmes sollicitations. Mais près de deux ans se passerent avant qu'ils pussent l'obtenir. Edouard passa l'année suivante assez tranquillement, jouissant en paix de sa victoire: mais celle d'après ne fut pas de même: La France & l'Eco-

XVII. Le Roi & la Reine retirez en Ecosse, sollicitent du secours.

AN. 1461.

l'Ecosse armerent en faveur de Henri, qui éprouva beaucoup de vicissitudes, tantot en prison, tantôt sur le trône, comme on verra dans la suite.

XVIII.
Arrivée de Thomas Paleologue à Rome.

Le Prince Thomas Paleologue vint dans cette année de Corfou à Rome, où le Pape le reçut avec beaucoup de bonté, lui assigna une pension de trois cens écus d'or par mois; les Cardinaux en ajoûterent deux cens. Pie II. lui fit present de la rose d'or qu'il avoit benie selon la coûtume le quatriéme dimanche de carême. Comme ce Prince avoit apporté de Patras à Ancone, où il avoit abordé, la relique du chef de saint André Apôtre, le Pape l'envoïa chercher l'année suivante avec beaucoup de solemnité, & la fit mettre dans l'Eglise de saint Pierre. Cette translation n'est fondée que sur le témoignage de Gobelin & du Cardinal Baronius, qui dit que le chef de cet Apôtre fut apporté à Rome du tems du Pape Pie II. dans le quinziéme siecle, M. Baillet marque qu'on voit la fête de cette translation fixée au septiéme d'Avril, dans quelques martyrologes, comme dans Bollandus; mais on ne dit point, ajoûte-t-il, d'où l'on fit venir cette importante relique, & l'on ne produit aucun titre capable de la rendre autentique & certaine.

Comment. Pii II. l. 3. & 8.
Phranz. l. 3. cap. 26.

XIX.
Translation du chef de S. André à Rome.

Baron. not. martyrol. D. 9. Maii.
Bollandus tom. 2. Apr. pag. 60. col. 2.
Baillet vies des Saints, 30. Nov.
Bullar. Pii II. constit. 6. tom. 1.

Il y avoit près de quatre-vingt ans que sainte Catherine de Sienne religieuse de l'ordre de saint Dominique, étoit morte à Rome en odeur de sainteté le vingt-neuviéme d'Avril 1380. âgée d'environ trente-trois ans. Son corps y avoit été enterré solemnellement dans l'Eglise de la Minerve, où Dieu aïant toûjours confirmé par de nouveaux miracles l'opinion qu'on avoit de sa Sainteté dès son vivant, on pensa à sa canonisation. Albert

An. 1461. Duc d'Aûtriche & Sigismond Roi de Hongrie; qui tous deux furent depuis successivement Empereurs, la firent solliciter à Rome dès le commencement de ce siecle, premiérement auprès du Pape Innocent VII. & ensuite auprès de Gregoire XII. mais l'abdication du dernier qui se fit en 1415. rompit tellement les mesures qu'on avoit prises pour y proceder, que les troubles du saint Siege survenus durant les Conciles de Pise, de Constance, de Basle & de Florence, firent reculer l'affaire jusqu'au Pontificat de Pie II. sous lequel elle fut terminée. Il en fit la canonisation dans cette année, & en publia la bulle le vingt-neuviéme de Juin, ordonnant que la fête seroit celebrée tous les ans le premier dimanche du mois de Mai. Mais Urbain VIII. la fixa au trentiéme du mois d'Avril, auquel jour on en fait la fête dans le breviaire Romain avec l'office double.

XX. Canonisation de sainte Catherine de Sienne.

XXI. Le Pape excommunie le Duc d'Aûtriche & Malatesta.

Les deux Sigismonds, l'un Duc d'Aûtriche, & l'autre surnommé Malatesta, furent excommuniez par le Pape le jeudi-saint de cette année; le premier, pour les violences qu'il avoit exercées contre le Cardinal de Cusa; ce qui n'étoit qu'un renouvellement de l'excommunication prononcée l'année precedente pendant le séjour du souverain Pontife à Sienne. Le second, à cause du refus qu'il faisoit de païer les cens de l'Eglise Romaine. Ce Malatesta étoit homme de guerre, & l'un des plus grands capitaines de son tems; mais ces qualitez étoient obscurcies par d'autres très-mauvaises; car il étoit impie, sans religion, nioit l'immortalité de l'ame, & violoit les droits les plus sacrez pour satisfaire son ambition. Cette conduite lui attira beaucoup d'affaires assez fâcheuses de la part des Papes, & entre autres l'ex-

l'excommunication dont on vient de parler. AN. 1461.
Il fut general des armées des Siennois & des Florentins, & prit les armes contre le souverain Pontife; mais ce fut sans succès. Il ne mourut que six ans après en 1467.

XXII. Autre sentence d'excommunication contre l'Archevêque de Maïence. Comment. Pii II. lib. 6

Il y eut une autre sentence d'excommunication prononcée contre un certain Diether Archevêque de Maïence. Après son élection faite en 1459. il avoit envoïé ses deputez à Mantoüe, pour être confirmé selon la coûtume par le souverain Pontife, qui lui accorda sa confirmation, pourvû qu'il vînt se presenter devant sa Sainteté, & qu'il païât l'annate: ce qu'il promit de faire dans l'année. Mais aïant manqué d'accomplir ces conditions, il fut denoncé par l'auditeur de la chambre apostolique, & publiquement excommunié. L'Archevêque fut si vivement piqué de cette conduite qu'il regardoit comme une injure outrée, qu'il en appella au futur Concile, & sollicita les Princes d'Allemagne à le soûtenir dans son appel. Sur ses remonstrances les Princes s'assemblerent à Maïence en presence des deux Nonces du Pape, Rodulphe doïen de Douvre, & François chanoine de Tolede. Les plaintes de l'Archevêque y furent écoutées, il les fondoit sur la persecution que le Pape suscitoit contre lui sans aucun sujet; sur les sommes exorbitantes qu'il demandoit pour confirmer son élection; sur le serment extraordinaire qu'on vouloit exiger de lui avec les décimes, & d'autres griefs qui opprimoient la nation Allemande, afin d'en tirer de l'argent, sous pretexte de la guerre contre les Turcs, & qu'on emploïoit à d'autres usages.

XXIII. Assemblée des Princes d'Allemagne sur cette affaire.

XXIV. Réponse des Nonces

Rodulphe un des Nonces répondit à tous ces griefs, & dit qu'on avoit ordonné à

AN. 1461. l'Archevêque de venir en cour de Rome selon l'ancienne coûtume; qu'on ne lui avoit demandé pour être confirmé dans son benefice que la somme taxée par la chambre apostolique, qui étoit de dix mille écus pour la taxe principale, & quatre mille écus pour les menus services, l'expedition des lettres, & les frais des orateurs; qu'il avoit offert de son plein gré d'ordonner la publication des indulgences & la levée des décimes dans son Electorat; mais qu'il vouloit en appliquer une partie à son profit; ce que le Pape lui avoit refusé, se faisant un scrupule de conscience bien fondé, de lui faire part d'un argent qui devoit être emploïé pour la défense de la Religion; qu'il avoit injurieusement appellé du juge qui n'a point de superieur en terre, à celui qui n'est en aucun endroit, & qu'il avoit eu recours à une invention qui ne tendoit qu'à établir l'impunité des crimes, & contre laquelle on avoit fait une loi dans l'assemblée de Mantoüe; qu'à l'égard des indulgences qu'on publioit, on en étoit convenu dans la même assemblée, afin de trouver des fonds pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. Qu'au reste on n'usoit point de violence pour exiger les aumônes des fidéles malgré eux; qu'il étoit libre aux Allemands d'y contribuer ou non; mais qu'il ne croïoit pas qu'ils pussent emploïer d'autre moyen pour se défendre contre cet ennemi commun. Le discours de Rodulphe fit tant d'impession sur l'esprit des Princes, qu'ils se separerent sans rien conclure, & rompirent l'assemblée.

aux griefs de l'Archevêque.

L'Archevêque n'aïant pas eu la satisfaction qu'il esperoit, prit le parti de s'accommoder avec les Nonces du Pape, & de revoquer son appel

appel devant un Notaire, & quelques témoins, non sans marquer plus de peine & de confusion d'y renoncer, que de l'avoir fait. Frederic Comte Palatin du Rhin avoit fait la même chose quelques jours auparavant; mais tous deux manquerent à leur parole, & n'executerent rien de ce qu'ils avoient promis. L'Archevêque sans être absous de son excommunication, fit ses fonctions, & marqua qu'il se soucioit peu des censures ecclesiastiques. Le Pape averti d'une conduite si irreguliere, envoïa un de ses cameriers à Maïence, pour engager les chanoines à nommer un autre Archevêque qui fût en état de lui tenir tête. Le Chapitre s'assembla & élut Adolphe de l'illustre & ancienne famille de Nassau dont quelques Empereurs étoient sortis. Cette élection ne manqua pas de causer la guerre entre les deux contendans; mais comme Adolphe se trouvoit le plus fort, on parla de paix, & l'on en vint à un accommodement, aux conditions que le nouvel élû demeureroit Archevêque, & que l'ancien jouiroit seulement de quelques terres & de quelques revenus pour son entretien. Cet accord ne dura pas long-tems. Frederic Comte Palatin étant venu à la traverse, renouvella la guerre qui dura jusqu'en 1463. que Diether ennuyé de ces divisions, & convaincu que Frederic ne cherchoit que la ruine de l'Eglise de Maïence, ceda son droit à Adolphe, reçut l'absolution du Nonce du Pape, & vêcut en homme privé jusqu'en 1482. Quelques auteurs disent qu'Adolphe étant mort en 1475. les Chanoines élurent une seconde fois Diether, & qu'il gouverna encore six ans l'Eglise de Maïence, après lesquels il mourut en paix.

An. 1461.

XXV. L'Archevêque renonce à son appel sans tenir sa parole.

XXVI. On nomme un autre Archevêque à Maïence.

Serrarius l. 3. rerum Moguntin.

Les Ambassadeurs d'Orient que le Pape avoit en-

XXVII. Arrivée

An. 1461 des Ambassadeurs d'Orient à la Cour de France. envoïez en France auprès de Charles VII. pour l'engager à prendre les armes contre les Turcs, y arriverent dans le mois de Mai de cette année avec le Prelat Cordelier, qui se disoit Patriarche d'Antioche, & l'Ambassadeur du prêtre-Jean. En saluant ce Prince ils lui donnerent le titre de Roi très-Chrétien, & lui demanderent humblement du secours contre les infidéles qui étoient sur le point de s'emparer de tout leur païs, assurant sa Majesté que deux officiers François seulement feroient plus d'effet qu'une nombreuse armée d'autres nations. Mais la maladie du Roi qui survint, fut cause qu'ils n'eurent pas de réponse favorable. Le Pape aïant été informé par des voïes sures que ce Cordelier étoit un imposteur aussi bien que tous ceux qui l'accompagnoient, les reçut assez mal à leur retour. Ce Religieux fut ordonné Prêtre & sacré Evêque à Venise par quelques Prelats qui ignoroient ses impostures; ce que le Pape n'eut pas plûtôt appris, qu'il écrivit au Patriarche de Venise qu'on arrêtât ce fourbe, & qu'on le lui amenât: mais il évita par la fuite la punition de ses crimes, de même que ses compagnons. Ce qui rendit le souverain Pontife plus circonspect, & plus reservé à ajoûter foi si facilement à ceux qui venoient d'Orient.

Monstrelet. vol. 3. Meyer. lib. 16.

Apud Æn. Sylv. epist. 176. & seq.

XXVIII. Le Roi de France s'imagine faussement qu'on veut l'empoisonner. Le Roi étant à Meun sur Yeure en Berry, on lui vint dire que ses domestiques avoient resolu de le faire mourir par le poison. Cette nouvelle lui renversa tellement l'imagination, qu'il ne croïoit voir que poignards & poison, & il y ajoûta d'autant plus de foi, que cet avis lui fut donné par un de ses officiers dont il croïoit être aimé, & dont il avoit éprouvé l'attachement & la fidelité. Le

Jean Chartier hist. de

parti

parti qu'il prit pour se garantir de ce danger, fut des plus extraordinaires: ne sçachant de quelle maniere prendre sa nourriture avec quelque sûreté, il s'abstint de manger pendant sept ou huit jours, quelques bonnes raisons que ses medecins pussent lui alleguer pour le guerir de cette espece de phrenesie. Enfin ces mêmes medecins lui aïant representé que voulant éviter la mort, il se la procuroit surement en ne mangeant point du tout; il prit la resolution de prendre quelque nourriture: mais l'estomach & les intestins s'étoient tellement resserrez par une aussi longue & aussi opiniâtre abstinence, qu'il lui fut impossible d'avaler quelque chose. La fiévre le prit, & le mal augmenta si considerablement qu'il mourut le vingt-deuxiéme de Juillet jour de sainte Magdelaine, après s'être disposé à la mort par la reception des sacremens, & avoir demandé pardon à Dieu de son incontinence.

AN.1461. *Charles VII. pag. 316. Meyer l. 16. in fin.*

XXIX. Il se laisse mourir de faim.

Jamais Prince n'eut de plus grandes traverses & de plus puissans ennemis, & ne les surmonta avec plus de gloire Après avoir chassé de son Roïaume ceux qui vouloient usurper sa couronne, il en trouva de plus dangereux dans sa maison qui en voulurent à sa vie. On eût pû le nommer heureux, s'il avoit eu un autre pere & un autre fils. Il fut affable, débonnaire, liberal, équitable, il aima tendrement ses peuples, & les menagea autant qu'il lui fut possible. Il recompensa liberalement ceux qui le servirent, il eut un soin très-particulier de la justice & de la police de son Roïaume, il travailla puissamment à la reformation de l'Eglise, & fut si religieux, qu'il ne voulut point la charger d'aucunes décimes. Mais étant d'une humeur un peu trop

An. 1461. trop facile, il se laissa trop gouverner par ses favoris & par ses maîtresses. Sur la fin de sa vie il devint craintif, défiant & soupçonneux au-delà de ce qu'on peut imaginer; mais avec tous ces défauts on peut le regarder comme un grand Prince. Polydore Virgile a fait son éloge en peu de mots, en disant qu'il fut la gloire des François & le restaurateur de son Roïaume. Ce Prince mourut âgé de cinquante-neuf ans & six mois, & en avoit regné trente-neuf & neuf mois.

Polyd. Virg. hist. Angl. l. 23.

XXX. Famille & enfans du Roi Charles VII.

Il laissa onze enfans legitimes de son épouse Marie fille de Louïs II. Duc d'Anjou; sçavoir quatre fils & sept filles. Des fils, deux seulement vécurent jusques dans un âge avancé, Louïs Dauphin qui lui succeda, & Charles qu'il avoit envie de faire reconnoître pour son successeur à la couronne, si la mort ne l'eût pas prévenu. Les filles étoient Radegonde qui mourut étant déja fiancée avec Sigismond fils aîné de Frederic V. Archiduc d'Aûtriche, Yolande qui épousa Amedée VIII. Duc de Savoye; Catherine épouse de Charles Duc de Bourgogne; Jeanne qui fut mariée à Jean II. Duc de Bourbon; Magdelaine mariée à Gaston Prince de Viane & Comte de Foix, un autre Jeanne & Marie sœurs gemelles, ne passerent point les années de l'enfance.

XXXI. Ses funerailles à Nôtre Dame de Paris & à saint Denis.

Le corps du Roi défunt demeura en dépôt à Meun jusqu'au mereredi cinquiéme jour d'Août, qu'on l'apporta dans l'Eglise cathedrale de Paris. Le convoi se fit principalement aux dépens de Tannegui du Châtel Gentilhomme de Bretagne, & premier Gentilhomme de la Chambre, que Charles avoit relegué dans une de ses terres. Dès qu'il eut appris la mort de son Prince, il ac-

Jean Chartier hist. de Charles VII.

courut

courut promptement, & n'épargna point la dépense pour faire transporter son corps à Paris d'une maniere honorable. On dit qu'il lui en coûta plus de cinquante mille livres. Et pour mieux marquer son desinteressement, après les funerailles il se retira en Bretagne. Sans l'attention de ce fidéle sujet, Charles eût été transporté sans aucune pompe. Les Seigneurs François empressez de faire leur cour au Dauphin Louïs, fils aîné du défunt, negligerent absolument de rendre à leur Prince ces derniers devoirs que la reconnoissance & l'obligation demandoient d'eux. Quatre Seigneurs de la cour du parlement vétus en robes rouges, tenoient les quatre coins du poële qui étoit aussi tenu par plusieurs autres Seigneurs de ladite cour. Après le corps couvert d'un drap d'or très-riche, & posé sur une litiere, suivoient à cheval le Duc d'Orleans, les Comtes d'Angoulême, d'Eu & de Dunois; après eux le chariot sur lequel on avoit mis d'abord le corps du Roi depuis Meun jusqu'à Paris, tiré par six chevaux couverts jusqu'à terre de velours noir. Ensuite six pages montez sur autant de chevaux. Ce convoi étoit precedé de Louïs de Harcourt Archevéque de Narbonne qui officia pontificalement à Nôtre-Dame & à saint Denis. Le Recteur de l'université de Paris marchoit ensuite, les officiers de la chambre des Comptes, les maîtres des requêtes, le prevôt de Paris, le Châtelet, & plusieurs ordres de religieux. Le corps fut placé dans le milieu du chœur de l'Eglise Cathedrale, où l'on commença à chanter les vêpres des morts, & le lendemain qui étoit un vendredi sixiéme d'Août, l'on fit ses obseques où l'Archevêque de Narbonne celebra la messe. Sur les trois heures après midi on

AN. 1461.

Jean Chartier hist. de Charles VII.

AN. 1461. on transporta le même corps à saint Denis, où le même Prelat celebra aussi la messe. Le Docteur Thomas de Courcelles prononça l'oraison funebre: & toutes ces ceremonies achevées, on plaça le corps dans la chapelle suivant la coûtume.

XXXII. LouïsDauphin reçoit en Flandres la nouvelle de la mort du Roi. *Monstrelet vol.3.f.88. Bellef. hist. Franc. l. 1. num. 1.*

Le Dauphin avoit appris la mort de son pere à Genep en Brabant par trois couriers qui lui furent dépêchez par Charles d'Anjou Comte du Maine; & qui arriverent, à ce qu'on prétend, le jour même que Charles mourut. Le Dauphin parut moins fâché de sa mort, que rejoui de se voir Roi, il ne se mit pas même en peine de sauver les apparences. La conduite que ce Prince avoit tenue jusqu'alors, tant à l'égard du Roi son pere, qu'envers les peuples du Dauphiné, donnoit assez à connoître ce qu'on devoit attendre de son gouvernement.

XXXIII. Louïs XI. lui succede.

XXXIV. Il va à Rheims se faire sacrer & couronner.

Comme il y avoit à la cour un parti assez considerable en faveur de Charles II. fils du Roi défunt, qui auroit pû tendre à exclure l'aîné; le premier soin de Louis fût de partir en diligence, & de venir se faire sacrer & couronner à Rheims. Le Duc de Bourgogne & son fils l'accompagnerent avec quatre-mille hommes de troupes choisies. La ceremonie de son sacre se fit le quinziéme jour d'Août fête de l'Assomption de la Vierge par Jean Juvenal des Ursins Archevêque de Rheims: mais avant que de recevoir l'onction, il voulut que le Duc de Bourgogne le fist chevalier; ensuite le nouveau Roi fit le même honneur à cent dix-sept Seigneurs. Après le repas, le Duc de Bourgogne rendit à Louïs XI. pour son Duché de Bourgogne & les Comtez de Flandre & d'Artois, l'hommage que les guerres continuelles qu'il avoit eues avec Charles VII. jusqu'au traité

Gaguin l. 10. in Ludovic. XI. in princip.

traité d'Arras, l'avoient empêché de lui rendre, & il le fit en cette maniere. Il se mit à genoux devant le Roi, & le pria d'oublier les injures qu'on lui avoit faites, & de pardonner à ceux qui avoient été les auteurs de la discorde entre son pere & lui. Le Roi en lui accordant cette grace en excepta sept personnes, & sous ce pretexte il ne pardonna à aucun. On trouve dans cet hommage qui fut rendu par le Duc certaines clauses qui n'étoient pas d'usage; ce qu'il fit sans doute pour mieux assurer le Roi de son parfait dévouement. AN.1461.

Sur la fin du même mois Louïs XI. se rendit à Paris, & y fit son entrée le dernier jour d'Août, suivi de douze-mille chevaux, & toûjours accompagné du Duc de Bourgogne qui prit congé de lui après la fête finie, pour s'en retourner en Flandre: pendant que son fils le Comte de Charolois alla faire un voïage de devotion à saint Claude en Franche-comté, au retour duquel le Roi lui donna le gouvernement de Normandie avec une pension de douze mille écus, qui ne lui fut pas paiée; le Roi n'étant pas fort porté à executer ses promesses. Comme la Reine veuve de Charles VII. s'étoit retirée à Amboise après la mort de son époux, le nouveau Roi l'y alla voir. Cette Princesse mourut peu de tems après cette visite au grand regret des gens de bien, qui eussent souhaité que le respect que son fils avoit pour elle, eût servi plus long-tems de bride à ses violences: car à peine fut-il entré dans son roïaume, qu'il s'y gouverna comme dans un païs de conquêtes. Il déposa plusieurs ministres de son pere qui étoient des personnes recommandables par leur probité; il destitua presque tous les

XXXV. Changemens qu'il fait dans le gouvernement.

An.1461. officiers de la maison roïale, de la justice & des finances; il maltraita toutes les créatures du défunt Roi, & prit plaisir à casser tout ce qu'il avoit fait. Il ne donna à son frere que le Berry pour tout apanage, mit le Duc d'Alençon en liberté, le Comte de Dammartin Antoine de Chabanes à la bastille, parce qu'il avoit été envoïé par le feu Roi six ans auparavant pour l'arrêter. Il rétablit le Comte d'Armagnac dans ses terres, chargea le peuple d'impôts, dépouilla les Grands, & s'attira l'indignation de tout le clergé par les chagrins qu'il lui causa.

XXXVI. Sa conduite envers le Duc de Bourgogne. Comme il sçavoit de quelle consequence il étoit pour lui de s'assurer des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & qu'il avoit de grandes obligations au premier, il voulut en apparence le menager. C'étoit dans cette vûe qu'il avoit donné le gouvernement de Normandie au Comte de Charolois son fils; mais dans le dessein d'humilier ce Duc, il confirma secretement l'alliance que Charles VII. son pere avoit faite avec les Liegeois qui étoient ennemis irreconciliables de la maison de Bourgogne, contre la parole qu'il avoit donnée au Duc peu de mois auparavant, de se declarer même en sa faveur contre eux. Il obligea aussi le Duc de Bretagne à venir en personne lui faire hommage de ses états. Le Roi étoit alors à Tours, d'où il alla en pelerinage à saint Sauveur de Rhedon en Bretagne; & le Duc qui avoit pris les devants l'y reçut avec beaucoup d'honneur.

XXXVII. Le Pape lui envoïe des Ambassadeurs. Le Pape lui envoïa aussi en qualité d'Ambassadeur Jean Jouffroi Evêque d'Arras, qu'il chargea de lui recommander les interêts de la religion Chrétienne, & de l'engager à secourir les Chrétiens contre les Turcs. Mais la principale

cipale de ses instructions étoit de porter ce Prince à abolir la pragmatique sanction dans son roïaume. Comme l'Evêque avec de grands talens pour les negociations, avoit une ambition encore plus grande, & qu'elle se trouvoit flattée par la promesse que le Pape lui avoit faite de l'élever au Cardinalat, on juge aisément qu'il n'épargna rien pour se bien acquitter de cette legation. Il n'eut pas de peine à y réüssir. Le Roi avoit promis & même fait vœu depuis long-tems, que dès qu'il seroit Roi, il aboliroit cette pragmatique, seulement, disent quelques auteurs, parce que son pere l'avoit reçûe. Ainsi dès que l'Evêque d'Arras lui eut fait connoître l'intention du Pape, il lui promit de s'y conformer. Mais avant que d'en écrire au souverain Pontife, il voulut que l'Evêque l'assurât de deux choses, l'une que Pie II. cesseroit de proteger Ferdinand contre René d'Anjou; l'autre qu'il y auroit un legat François dans le roïaume pour la nomination des benefices, afin que l'argent n'en sortît point. L'Evêque lui fit esperer que le Pape ne se rendroit pas difficile sur ces deux articles, & Louïs XI. content de cette promesse, écrivit au Pape qu'il étoit resolu d'abolir la pragmatique, quoiqu'observée dans son roïaume, reçue & établie après une longue déliberation des plus sçavans Evêques. La raison qu'il en apportoit, étoit, que cette loi avoit été faite durant le schisme au préjudice du saint Siege, & dressée par les Prelats inferieurs au Pape, qui avoient, à ce qu'il pretendoit, bâti un temple de licence dans son roïaume; qu'il vouloit, nonobstant les avis contraires de ceux de son conseil, que cette loi n'eût aucune force dans l'état, que les choses y fussent rétablies comme elles étoient

AN. 1461.

XXXVIII. Le Pape travaille à abolir la pragmatique sanction.

Gobelin Comment. Pii II. l. 7. Æn. Syl. epist. 387.

XXXIX. Le Roi declare qu'il veut abolir cette pragmatique.

Pithou de pragmat. sanct. & concord.

Monstrelet 3. vol. fol. 99.

AN.1461. *Cum judicio libero & cum potestate coarctata.* étoient avant la publication; que le Pape y usât d'une autorité souveraine, & qu'en cas que les Evêques y fissent quelque resistance, il les contraindroit à obéir. L'Evêque d'Arras joïeux de la docilité ou plûtot de la foiblesse du Roi, & se regardant déja comme Cardinal, se chargea volontiers de porter cette lettre au Pape.

XI. Jean Jouffroy Evêque d'Arras. *Daniel. hist. de France vie de Louïs XI.* Ce Prelat ambitieux étoit Franc-comtois de nation, né à Luxeuil d'une famille peu considerable, quoiqu'il y ait des auteurs qui le font sortir d'une maison noble. Il prit l'habit de saint Benoît dans l'Abbaïe de saint Denis en France, & s'éleva aux premieres dignitez de cet ordre, où il fut prieur de Nôtre Dame du château sur Salins, puis Abbé de saint Pierre de Luxeuil, & ensuite de saint Denis. Philippe le bon Duc de Bourgogne l'envoïa Ambassadeur à Rome sous le pontificat de Nicolas V. & à son retour lui procura l'Evêché d'Arras. Pie II. l'aima, parce qu'il crut voir en lui un sujet propre à le seconder dans ses desseins, & le Prelat s'attacha reciproquement à lui, dans l'esperance de pouvoir s'avancer en le servant: en quoi il ne se trompa pas. Dès que Pie eut reçû la nouvelle de l'heureux succès de sa negociation auprès de Louïs XI. il le nomma au Cardinalat dans le mois de Decembre de cette année, sous le titre de saint Sylvestre & de saint Martin aux Monts, & avec lui Barthe-

XLI. Le Pape fait cet Evêque Cardinal avec cinq autres. lemi Roverella Ferrarois Archevêque de Ravenne du titre de saint Clement; Jacques de Cardone Espagnol Evêque d'Urgel; Louïs d'Albret François, Evêque de Cahors, de Mirepoix & d'Aire, du titre de saint Marcellin & de saint Pierre; Jacques Mens-bona Piccolomini Luquois, Evêque de Pavie, du

du titre de saint Chrysogone & Evêque de Frescati; François de Gonzague Evêque de Mantoüe, du titre de saint Pierre aux Liens & Evêque de Boulogne. AN. 1461. *Gobelin Comment. Pii II. l. 7. Onuphr. Surita. l. 16. Aubery.*

Ce Prelat apprit sa promotion en s'en retournant à Rome, où il fut très-bien reçû du Pape, & il eut tant de joïe de cette nouvelle dignité, qu'oubliant toutes les belles promesses qu'il avoit faites au Roi touchant l'affaire de Naples & la nomination d'un legat François, il ne pensa qu'à ses propres interêts; il mit entre les mains de sa Sainteté l'acte qui cassoit la pragmatique. Tous les Romains prirent part à cette affaire, & le peuple en témoigna tant de joïe, qu'il eut l'insolence de traîner par les rues de la ville la carte de cette pragmatique, & d'en faire des réjoüissances publiques, comme pour celebrer la victoire du saint Siege sur le Concile de Basle. Le Pape envoïa au Roi une épée qu'il avoit benie la nuit de Noël, & dont le fourreau étoit enrichi de pierreries. Ce fut tout ce que Sa Majesté obtint du Pape pour le dévouement servile qu'il avoit eu pour lui.

XLII. Réjoüissances à Rome touchant l'abolition de la pragmatique.

Pinsson. hist. pragm. & concordat.

La nouvelle dignité dont le Cardinal d'Arras se voïoit revêtu, ne satisfit pas encore son ambition, car aïant appris que l'Archevêché de Besançon & l'Evêché d'Alby étoient vacans, il les demanda tous deux au Pape, qui lui accorda seulement l'option de l'un des deux. Comme celui d'Alby étoit d'un plus gros revenu, il en fit le choix; mais parce qu'il ne crut pas ses services assez bien recompensez, il en conserva un secret ressentiment contre le Pape, & il s'en vengea dans la suite en le traversant dans toutes les occasions.

Le souverain Pontife ne tira pas de l'abolition

AN. 1461. lition de la pragmatique tout l'avantage qu'il s'en étoit promis, parce que le Roi indigné de ce que le Pape lui avoit manqué de parole, & de ce qu'il avoit été sa dupe, ne se mit pas fort en peine de faire executer sa declaration là-dessus, & il punit le Cardinal d'Arras de son infidelité, en le disgraciant. Les remontrances que le Parlement & l'Université de Paris firent au Roi, contribuerent encore à lui faire sentir la faute qu'il venoit de faire. On lui representa qu'il n'y avoit jamais eu de loi dans l'état qui eût plus solemnellement reçû son autorité de l'Eglise universelle, que la pragmatique sanction; que depuis son établissement le roïaume de France avoit toûjours prosperé; que les Eglises avoient été pourvûes de bons Prelats; & la conclusion du Parlement de Paris fut, que le Roi étoit obligé de garder cette loi. Celui de Toulouse verifiant la declaration du Roi l'année suivante au mois d'Avril, prononça qu'il ne le faisoit que par un ordre exprès de sa Majesté. Toutes ces oppositions furent cause que la pragmatique servit toûjours de regle dans la plûpart des articles qu'elle contenoit, & que le Roi lui-même fit dans la suite de nouvelles ordonnances touchant les reserves & les expectatives, qui étoient presque l'unique avantage que l'abolition de la pragmatique avoit procuré au souverain Pontife: & jusqu'au tems du concordat la cour de Rome ne put jamais avoir la satisfaction qu'elle souhaitoit à cet égard.

XLIII. La pragmatique ne laisse pas d'être observée en France.

Pithou tom. 2. des libertez de l'Eglise Gallic. Pinsson. loco supra cit.

XLIV. Jacques le bâtard s'empare de tout le roiaume de Chypre.

Jacques bâtard de Chypre aïant obtenu ce roïaume du Soudan d'Egypte, y aborda avec une flotte considerable, dans le dessein de s'en emparer par la force. Charlotte secourue des Rhodiens fit une vigoureuse resistance: mais enfin il fallut ceder au plus fort. Son malheur

ne

ne l'abattit point. Elle alla chercher du se- **AN. 1461.**
cours à Rhodes, & aïant assemblé quelques
troupes qu'elle joignit à un détachement que *Sup. l. cxi.*
son beau-pere lui avoit envoïé de Savoye, *n. 130. & suiv.*
elle revint à Cerine trouver son mari, &
l'exhorta à marcher vers Nicosie, se flattant *Gobelin.*
qu'ils pourroient récouvrer leur roïaume. Mais *comment.*
leurs desseins aïant été sçûs, Jacques vint au- *Pii II. l. 6. & 7.*
devant d'eux, & les défit. Il y eut un grand
nombre des vaincus qui furent tuez. Le reste *Æn Sylv.*
fut contraint de se refugier dans le château *in Asia.*
de Cerine avec Louïs de Savoye où Jacques *cap. 97.*
le tint assiegé. Charlotte perdit ainsi presque
toute l'isle, à l'exception de ce château de
Cerine & de Famagouste qui étoit occupee
par les Genois. Dans cette extrémité elle fit
le voïage de Rome, où elle eut une audience
favorable du saint Pere à qui elle exposa
ses malheurs & demanda du secours. Le Pape
le lui promit, & lui donna tout ce qui
étoit necessaire pour la conduire honnêtement
& avec sûreté en Savoye, parce qu'elle vouloit
solliciter encore son beau-pere de la secourir.
Mais elle ne lui trouva plus la même
volonté qu'il avoit eue auparavant. Fâchée
de cette mauvaise reception elle retourna à
Rhodes, sans passer par la France comme elle
l'avoit resolu. Pour Louïs son époux voïant
ses affaires desesperées, il s'en étoit retourné
dans son païs, & ensuite s'étoit retiré à Ripailles
lieu de retraire d'Amedée son ayeul. Ce
Prince y acheva le reste de ses jours; mais
Charlotte sa femme plus courageuse, tâcha
d'appaiser le Soudan d'Egypte & Mahomet II.
sans toutefois réüssir; au-contraire elle perdit
Cerine par trahison. Jacques s'empara de
tout le roïaume & de Famagouste même qu'il
enleva aux Genois en la possession desquels

AN. 1461. cette ville avoit été prés de cent ans. Jacques se voïant paisible possesseur du roïaume qu'il avoit usurpé, voulut mettre aussi le Pape dans ses interêts. Il lui envoïa une celebre ambassade pour en obtenir la qualité de Roi très-Chrétien; mais ses Ambassadeurs furent très-mal reçus & renvoïez avec indignation. Le Pape leur dit qu'ils avoient eu un grand tort de se charger d'une pareille commission, & que leur maître meritoit d'être traité en impie après le serment detestable qu'il avoit fait au plus grand ennemi de la religion. Il vouloit parler du serment que Jacques avoit fait au Soudan d'Egypte, & que les Rhodiens lui avoient envoïé.

XLV. Fin de l'empire de Trebizonde dont Mahomet se rend maître.

Chalcondyl. hist. des Turcs, liv. 9. Phranz. l. 3. c. 27. Turco-Græcia 3.

Le Pape Pie II. écrivit au Roi de France que Mahomet s'étoit rendu maître de Sinope & de Trebizonde villes celebres de la Colchide & de beaucoup d'autres, même de provinces entieres, donnant en échange quelques villes dans la Grece aux Princes qui se soumettoient lâchement à lui. Telle fut la fin de l'empire de Trebizonde auquel les Comnenes avoient donné commencement il y avoit deux cens cinquante-sept ans lorsque les François prirent Constantinople. David Comnene en fut le dernier Empereur; il avoit succedé depuis peu à Jean son frere, & s'étoit allié avec le Roi de Perse auquel il donna sa niece en mariage. Celui-ci aïant été amené en Grece fut tué peu de tems après par l'ordre de Mahomet sur un faux soupçon de trahison; ses fils éprouverent le même sort, quoique l'un d'eux eût embrassé le Mahometisme, & qu'ils fussent tous beaux-freres du Grand Seigneur. Joasaph Patriarche de Constantinople n'aïant pas voulu ratifier le divocre du Grand-Maître de la Garderobe de l'Empereur de

de Trébizonde avec sa femme legitime, pour épouser la veuve du Prince d'Athénes, malgré le commandement que lui en fit Mahomet, s'attira la colere de ce Sultan qui lui fit raser la barbe: note d'infamie chez les Evêques & les moines Grecs, & le déposa du Patriarchat. Il eut pour successeur un nommé Marc qui étoit de Bizance: mais les clercs dont il étoit mortellement haï, le chasserent. Quelques historiens ajoûtent qu'ils le lapiderent sur un faux bruit que ses ennemis avoient répandu, qu'il avoit donné de l'argent à Mahomet II. pour être promu au Patriarchat.

AN. 1461.

Sup. l. cxi. n. 83.

XLVI. Le Patriarchat de Constantinople devient venale.

Spond. continuat. annal. hoc an. 1461. n. 18.

Simeon de Trebizonde grand hospitalier lui succeda, sans doute à force d'argent, puisqu'on lit que ceux de Trebizonde étant dans la faveur de Mahomet, vinrent à Constantinople, & offrirent au Sultan mille écus d'or qu'il reçût à la honte des Grecs, qui aïant été libres jusqu'alors dans l'élection de leurs Patriarches, rendirent ainsi leur l'Eglise tributaire, & leurs dignitez venales. Tel fut le commencement du tribut qu'on nomma ensuite la pêcherie, qui se païoit tous les ans avec les augmentations qu'il plaisoit au Grand Seigneur d'y faire. Les femmes voulurent aussi s'en mêler. Marie belle-Mere de Mahomet, qui étoit Chrétienne, augmenta ce tribut jusqu'à deux mille écus, ensorte que le Patriarchat ne se donnoit qu'au plus offrant. Simeon fut déposé pour mettre en sa place Denis du Peloponése disciple de Marc d'Ephese grand ennemi de l'Eglise Latine, & qui avoit tant paru au Concile de Florence. Le même Simeon reprit le Patriarchat, & ce même Denis y revint. Après eux l'on compte un Raphaël & un Maxime sous lequel Mahomet mourut; le Cardinal de Russie étoit Patriar-

AN. 1461. che de Constantinople pour les Latins, & Bessarion lui succeda.

XLVII. Lettre du Pape au Roi de France.

Le Pape dans la lettre qu'il écrivit à Louïs XI. comme nous l'avons dit, après avoir representé à ce Prince l'etat déplorable des Chrétiens qui gemissoient sous la tyrannie des Turcs & des Sarrasins, & lui avoir fait comprendre que n'étant pas en état de les secourir seul, il avoit eu recours à tous les Rois & à tous les Princes Chrétiens, il ajoûte qu'il n'en avoit trouvé aucun qui pût le faire avec plus de succès que le Roi de France, que Dieu venoit d'élever au gouvernement d'un roïaume si florissant, après l'avoir sauvé des mains de ceux qui le persecutoient: qu'il devoit être reconnoissant de ce bienfait envers la divine providence; en sorte qu'aïant aboli la pragmatique sanction, rien ne devoit l'empêcher de s'emploïer entierement au secours des Chrétiens, cette gloire lui étant comme hereditaire, parce qu'il n'appartient qu'aux François de vaincre les Turcs, de recoevrer la terre sainte, de sauver la foi, & d'honorer l'Eglise Romaine; qu'il pouvoit d'ailleurs le faire plus commodement que tout autre, étant en possession d'un roïaume paisible & si puissant, que toute l'Europe n'avoit les yeux que sur lui, & que tous les affligez imploroient son secours comme du seul défenseur de la religion Chrétienne. Le Roi peu touché de toutes ces raisons, se contenta de faire des promesses qu'il n'avoit aucune envie d'executer.

XLVIII. Scanderberg par ordre du Pape vient au secours de Ferdinand.

Cependant le Pape agissoit toûjours en faveur de Ferdinand pour le roïaume de Naples. Il donna ordre à Scanderberg Prince d'Albanie, qui étoit la terreur des Turcs, de faire une tréve avec Mahomet pour venir au secours du Roi de Naples contre le Duc de Calabre,

abre. Il y vint avec sept cens chevaux & quelques compagnies d'infanterie. Ferdinand pour lui marquer sa reconnoissance lui fit accepter le gouvernement de la Poüille qu'il défendit avec sa valeur ordinaire. Mais aïant appris que Mahomet, sans avoir égard à la tréve, faisoit des courses en Albanie, il s'en retourna promptement, dans l'apprehension de perdre ses états, en voulant conserver ceux des autres. Ferdinand ne laissa pas de lui avoir obligation, puisque sans lui il eut été contraint de s'enfuir honteusement ou de risquer une bataille. Ce Prince trouva encore moïen de mettre dans son parti Centiglia dont il maria la fille avec Masco, à qui il donna toutes les places qu'il avoit conquises, & le fit Duc de Castrovillare. Le Marquisat de Coterone fut aussi rendu à ce même Centiglia par un accommodement ;ce qui affoiblit beaucoup le parti du Duc de Calabre. AN. 1461. *Gobelin. comment. Pii II. l. 6.*

XLIX. Guerre entre les Castillans & les Maures.

La guerre se renouvella dans le même-tems entre les Castillans & les Maures. Mulei-Hacem fils d'Ismaël Roi de Grenade, s'ennuiant de demeurer oisif, assembla à l'insçû de son pere une armée de quinze mille hommes d'infanterie, & de quatre mille chevaux, avec laquelle il ravagea les environs d'Estepa, & fit un grand nombre de Chrétiens prisonniers, qu'il reduisit en servitude. Les Gouverneurs des places frontieres monterent aussi-tôt à cheval & poursuivent les Maures, leur enleverent tout leur butin & les esclaves qu'ils avoient faits. Ismaël qui ne sçavoit rien, ou du moins qui faisoit semblant de ne rien sçavoir des entreprises de son fils, en envoïa faire des excuses au Roi de Castille: mais ce Prince ne voulut pas les recevoir, & se prepara à la guerre.

AN. 1461.

L.

Le Roi de Navarre engage la Cerdaigne & le Roussillon à Louis XI.

Mariana hist. Hisp. l. 23. cap. 10.

Les Catalans s'étant soulevez contre le Roi de Navarre & la Reine son épouse, belle-mere de Charles Prince de Viana, à l'occasion de la mort injuste de ce dernier qu'elle avoit fait empoisonner, ce Prince eut recours au Roi Louis XI. dont il implora l'assistance contre ses sujets; mais il n'en obtint rien qu'en lui engageant la Cerdaigne dans les Pyrenées, & le Roussillon avec Perpignan pour la somme de trois cent mille écus d'or. Par ce traité qui fut fait à Sauveterre, où les agens des deux Rois s'étoient rendus, ils devoient se declarer l'un pour l'autre contre tous. Louïs XI. exceptoit les Rois de Castille & d'Ecosse & René d'Anjou Roi de Sicile. Le Roi de Navarre exceptoit de son côté le Roi de Portugal, Ferdinand d'Arragon Roi de Sicile & François Sforce Duc de Milan. Jacques d'Amagnac Duc de Nemours fut chargé de conduire le secours de France. Les Catalans d'autre-part se donnerent au Roi de Castille. Cette guerre dura près de deux ans, sans qu'on en vint aux mains; on prit le Roi de France pour arbitre, & pour les accorder il s'avança jusqu'à Bayonne. On verra dans la suite quel en fut le succès.

LI.

Louis XI. envoye des Ambassadeurs au Pape.

Gobelin Comment. Pii II. lib. 7.

Louïs XI. pour répondre à la lettre que le Pape lui avoit écrite, lui envoïa une celebre ambassade composée des personnes de la premiere distinction, du Cardinal d'Arras qui avoit trouvé le secret de se rétablir dans la faveur de sa Majesté, des Evêques d'Angers & de Saintes, de quelques Abbez & quelques Seigneurs, à la tête desquels étoit Pierre Comte de Chaumont autant recommandable par sa probité que par son âge. Ils arriverent tous à Rome le troisiéme de Mai de l'année 1462. & y furent très-bien reçûs. Le Cardinal d'Ar-

ras porta la parole. Après avoir promis obéïssance au souverain Pontife de la part du Roi son maître, & confirmé l'abolition de la pragmatique, il demanda qu'on rendît justice à René d'Anjou, qu'on le rétablît dans le roïaume de Sicile, & qu'on remît la ville de Genes sous l'obéïssance du Roi. Il se plaignit beaucoup en particulier des secours que le Pape accordoit à Ferdinand, & à ceux d'Arragon contre les François qui avoient rendu au saint Siege des services beaucoup plus considerables que les autres. Pie II. répondit que s'il avoit secouru Ferdinand, c'étoit parce que René d'Anjou avoit fait tous ses efforts pour chasser celui qui avoit reçû l'investiture du saint Siege de qui ce roïaume dépendoit, sans l'avoir auparavant consulté; mais qu'il promettoit de ne le plus secourir, pourvû qu'on cessât de se servir de la voïe des armes, & que René d'Anjou qui se croïoit bien fondé, poursuivît son droit en justice reglée. An. 1461.

LII. Le Roi de France écrit au Pape, & se plaint de son procedé.

Gobelin Comment. Pii II. l. 8.

Cependant Louis XI. reçut plusieurs lettres de Rome, où on lui mandoit que depuis que le Pape avoit reçû l'abolition de la pragmatique, il se declaroit plus ouvertement contre lui, & qu'il pressoit avec plus d'ardeur la guerre de Sicile. Mais ces lettres en imposoient un peu au Pape. Louïs XI. naturellement credule, n'en fit point examiner la verité; & dans sa colere il écrivit à Pie II. J'avois crû, saint Pere, vous vaincre par mes bienfaits; j'ai abrogé la pragmatique; je vous ai promis librement une obéïssance entiere; j'ai offert du secours contre les Turcs; j'ai répondu durement à ceux qui m'ont demandé, soit une assemblée, soit quelqu'autre chose qui auroit pû être préjudiciable au saint Siege; je n'ai rien fait en un mot qui derogeât à vôtre digni-

An. 1462. té. Qui n'auroit pas crû que tant de marques de mon affection & de mon respect pour vous, auroient dû vous flechir & vous adoucir? Je croïois au moins que si vous n'en deveniez pas plus traitable, ils ne vous irriteroient pas davantage. Je me suis trompé. Vous vous acharnez contre le Duc d'Anjou qui est de mon sang; vous voulez le chasser de son roïaume. Je ne sçai plus que faire pour appaiser vôtre esprit inquiet. Prendrois-je une voïe contraire à celle des bienfaits que j'ai suivi jusqu'à present? Non: l'esprit de JESUS-CHRIST ne me permet pas de chagriner son Vicaire: j'agirai envers vous comme j'ai commencé. Je n'écouterai point les conseils de ceux qui me pressent de m'élever contre vous. Peut-être que ma patience & ma complaisance vous vainqueront enfin; que vous vous repentirez de m'avoir haï, & qu'enfin vous deviendrez mon ami & celui de mon sang. L'Ambassadeur en dit plus que la lettre de sa Majesté n'en contenoit; il accusa le saint Pere de manquer à ses promesses, il le menaça de faire rappeller en France tous les François qui étoient à Rome. Mais le Pape ne fut point ébranlé de ces discours.

LIII. Le Pape repond à ses Ambassadeurs assez fortement.

Comment. Pii II. loco supra cit.

Il representa aux Ambassadeurs qu'il seroit constant dans ses resolutions, tant que René d'Anjou continueroit la guerre, ou le Duc de Calabre son fils, quand même il devroit encourir l'inimitié du Roi; & que les François avoient toute liberté pour se retirer de Rome quand il leur plairoit. Les Cardinaux qui craignoient qu'ils ne se retirassent en effet, allerent trouver le Pape, & le supplierent d'empêcher cette retraite, qui pourroit, dirent-ils, faire un grand préjudice à ses propres interêts & à ceux de l'Eglise. Ils lui representerent

terent que la Cour de Rome seroit deserte, si les François se retiroient, & qu'elle perdroit en eux un de ses plus beaux ornemens. Plusieurs autres personnes se joignirent aux prieres des Cardinaux. Mais le saint Pere repliqua que les menaces qu'on lui faisoit de la colere du Roi n'étoient que des paroles, que les François n'en viendroient pas aux effets, & qu'ils demeureroient à Rome quoiqu'ils fissent semblant de vouloir s'en aller. AN. 1463.

LIV. Le Pape presse le roi de France & le duc de Bourgogne à lui donner du secours. *Comment. Pii II. l. 8. & 9.*

Pie II. avoit tant d'ardeur pour declarer la guerre aux Turcs, que voïant que les Princes s'en éloignoient de plus en plus, il resolut de l'entreprendre de son chef. Dans ce dessein il s'adressa à Louïs XI. & lui demanda dix mille hommes de troupes reglées; il pressa le Duc de Bourgogne d'accomplir le vœu qu'il avoit fait de se trouver en personne à cette guerre: & parce qu'il étoit persuadé qu'il n'obtiendroit rien des François & des Bourguignons, tant que les Venitiens qui tenoient la mer, ne seroient pas de la partie, il voulut les sonder auparavant. Les Venitiens répondirent qu'ils étoient disposez à accorder tout ce qu'on exigeroit d'eux, & sur cette réponse le Pape envoïa en France Laurent Evêque de Ferrare. Ce Prelat trouva le Roi fort irrité & il ne put en rien tirer, sinon qu'il envoïeroit dans peu ses Ambassadeurs au Pape pour traiter avec lui de cette affaire, & de celles qui regardoient la Sicile. Le même Evêque alla trouver le Duc de Bourgogne qui étoit convalescent, il en fut plus satisfait que du Roi de France; ce Prince l'assura qu'aussi-tôt qu'il auroit recouvré sa santé, non seulement il accompliroit son vœu, mais encore qu'il se prêteroit avec plaisir à tous les bons desseins de sa Sainteté. Toutes ces belles promesses

ne

An.1463. ne disoient rien, cependant le souverain Pontife en parut content, & en témoigna sa reconnoissance au Duc de Bourgogne.

LV. Le Duc de Calabre est battu par l'armée de Ferdinand.

Louïs XI. envoïa ses Ambassadeurs à Rome, comme il l'avoit promis à l'Evêque de Ferrare. Ils étoient chargez de traiter d'une tréve & suspension d'armes dans le roïaume de Naples. Mais parce que sur ces entrefaites Jean Duc de Calabre fut battu dans un grand combat auprès de Troïa ville de la Poüille; & que le Prince de Tarente qui l'avoit porté à entreprendre cette guerre, sans vouloir toutefois qu'il fût Roi, afin d'être toûjours l'arbitre, avoit fait sa paix avec Ferdinand aprés cette victoire, le Pape ne voulut plus entendre parler de tréve, & se laissa gagner par le Roi de Naples pour lequel il avoit toûjours beaucoup d'inclination. Aussi la guerre continua toûjours: Piscinin grand capitaine du parti d'Anjou prit plusieurs places sur Ferdinand; & le Pape voïant les progrez de ce general, se répentit de n'avoir pas accepté la tréve. Mais il fut bien-tôt aprés consolé par la desertion de ce même Piscinin qui s'accommoda avec Ferdinand; ce qui desespera tellement les affaires du Duc de Calabre, qu'il fut contraint de se retirer dans l'isle d'Ischia, n'aïant plus que quelques petits forts en terre ferme. Piscinin fut pris à Naples par Ferdinand, & mis en prison, où on le fit mourir peu de tems après, & l'on fit courir le bruit qu'il s'étoit cassé une cuisse lui-même en tombant dans sa prison, & qu'il étoit mort de cette chûte.

Gobelin Comment Pii II. l. 10. & 11.
Pontan. l. 8. Paul Jov. in elog.
Platin. in Paul. II.

LVI. Le Roi de Bohême envoïe des Ambassa-

Dès le commencement de cette année, Pogebrac Roi de Bohême envoïa une celebre ambassade à Rome. Elle étoit composée de Procope Rabastcin chancelier du roïaume, & de

de quelques Barons, Docteurs & autres personnes du clergé de Bohême. Le motif que Pogebrac avoit dans cette ambaſſade, etoit de tâcher de rétablir ſa reputation parmi les Catholiques à qui il étoit toûjours ſuſpect, ſur-tout à ceux de Breſlaw, qui par cette raiſon refuſoient de lui faire hommage. Il chargea donc ſes Ambaſſadeurs de promettre en ſon nom une entiere obéïſſance au ſaint Siege, & de demander ſa communion & celle de toutes les Egliſes Catholiques, à condition néanmoins que le Pape de ſon côté accorderoit les articles que les Bohêmiens avoient preſentez au Concile de Baſle. Pogebrac avoit mis Procope à la tête de cette ambaſſade, parce qu'il ſe flattoit que le Pape qui l'avoit connu & avec qui il avoit été uni avant que d'être élevé au ſouverain Pontificat, l'écouteroit plus favorablement. Il ſe trompa. Pie ne voulut point accepter la condition qu'on lui propoſoit, il s'emporta contre Pogebrac, & dit que ſon roïaume étoit infecté d'erreurs, & que lui-même étoit rebelle à l'Egliſe & infidéle dans la doctrine, & qu'il devoit penſer à s'unir à l'Egliſe Romaine ſans équivoque, qu'autrement ſon roïaume ne pourroit ſubſiſter. Ainſi les Ambaſſadeurs s'en retournerent en Bohême ſans avoir rien fait. A leur arrivée la réponſe du Pape fut rapportée dans l'aſſemblée des états à Prague le dixiéme du mois d'Août jour de ſaint Laurent, & irrita tellément le Roi, que ne pouvant moderer la violence de ſon reſſentiment, il s'emporta en invectives contre le Pape & le ſaint Siege, diſant hautement que ſon autorité étant inferieure à celle d'un Concile, il avoit tort de prétendre qu'on s'y ſoumît au préjudice d'une autorité ſuperieure;

AN. 1462. deurs au Pape. *Cochlée. hiſt. Huſſit. l. 12.*

LVII. Le Pape ne leur fait pas une réponſe favorable.

An. 1462. re; qu'aïant été élevé & nourri dans la pratique de la communion sous les deux especes (car c'étoit là le point principalement débattu) sans pourtant s'être jamais départi de l'obéïssance qu'il devoit à l'Eglise Romaine, il étoit resolu d'y vivre & d'y mourir.

LVIII. Colere du Roi de Bohême qui fait emprisonner un Nonce du Pape & Rabastein. *Comment. Pii II. l.* 10. *Dubrav. l.* 30. *Papiensis l.* 6.

La passion qui ne se borne jamais quand on ne suit pas les lumieres de la raison, l'emporta encore jusqu'à faire mettre en prison un certain Fautin Duval, que le Pape avoit envoïé avec les Ambassadeurs Bohêmiens, pour faire sçavoir aux Barons Catholiques ce qui s'étoit passé à Rome. Comme ce Nonce avoit été autrefois procureur de Pogebrac, c'étoit en cette qualité, disoit-il, qu'il le faisoit emprisonner, & non pas comme Nonce du Pape. Il fit le même traitement à Procope de Rabastein à qui il ôta en même tems la charge de chancelier, l'accusant d'avoir trahi son devoir, c'est-à-dire, d'avoir trop foiblement appuié les interêts de son Roi & de l'état. Mais il ne fut pas plûtôt revenu de son emportement, qu'il rendit la liberté au Nonce, & rétablit Procope dans son premier poste à la priere de l'Empereur Frederic & de Louis Duc de Baviere. Le Nonce après être sorti de prison s'en retourna à Rome, & Procope fut envoïé vers l'Empereur pour les affaires de Bohême.

Quelque tems après Frederic étant assiegé dans la citadelle de Vienne en Aûtriche par son frere Albert, qui l'avoit forcé de s'y retirer, envoïa demander du secours à Pogebrac. Dès que ce Prince eut appris le danger extrême où se trouvoit l'Empereur, il partit de Prague le huitiéme de Novembre, & vint dans l'Aûtriche. Il se comporta alors en homme habile; & sans faire connoître qu'il ve-

venoit arracher l'Empereur à ses ennemis, il feignit de vouloir être mediateur entre eux & lui. Pour cet effet il demanda qu'on lui laissât la liberté de sortir de la citadelle, & d'avoir ensemble une conference. Et ce fut par cet artifice, qu'il le délivra des mains des assiégeans. L'Empereur par reconnoissance sollicita le Pape de ne point agir en rigueur avec Pogebrac, & de ne le point excommunier; d'attendre quelque tems que son ressentiment fût passé, & que Pogebrac pourroit rentrer dans l'obéïssance qu'il avoit promise. Le Pape se rendit aux sollicitations de l'Empereur, ce qui toucha fort Pogebrac. Ce ne fut pas là la seule reconnoissance que Frederic eut pour le Roi de Bohême, il voulut encore faire l'honneur à ses deux fils Victorin & Henri, de leur donner la qualité de Princes de l'empire.

An. 1462. LIX. Le Roi de Bohême secourt l'Empereur contre son frere Albert.

Comment. Pii II. l. 10.

LX. L'Empereur fait les deux fils du Roi de Bohême Princes de l'empire.

Pogebrac de son côté gagné par la douceur du Pape, lui envoïa d'autres Ambassadeurs pour faire ses excuses de ce qui s'étoit passé aux états de Prague. Il les chargea de lettres fort honnêtes, où il prioit le Pape d'engager ceux de Breslaw à le reconnoître pour leur Roi, & à lui rendre l'hommage & l'obéïssance qu'ils lui devoient, & promettoit lui-même d'être soumis au saint Siege. Ces lettres sont dattées du troisiéme Mars 1463. Ce qui engageoit Pogebrac à demander la reduction de ceux de Breslaw, c'est que ces peuples le regardant toûjours comme heretique, refusoient constamment de lui rendre hommage. Ils étoient même en cela autorisez d'une bulle de Pie II. qui les absolvoit du serment qu'ils avoient fait de se soûmettre à ce Prince, & qui défendoit à celui-ci sous peine d'excommunication, de les contraindre à lui obéïr.

LXI. Le Roi de Bohême écrit au Pape en termes fort soûmis.

Cochlée hist. Hussit. l. 12.

AN. 1462.
LXII.
Excommunication contre trois Princes rebelles à l'Eglise.

Gobelin Comment. Pii. I. l. 8.

Le Jeudi-saint de cette année Pie II. renouvella l'excommunication déja prononcée contre Sigismond d'Aûtriche, contre Gregoire de Heimbourg, & contre Sigismond Malatesta Prince de Rimini avec son frere qui commandoit dans Cesene. Ces deux freres refusoient de païer les redevances à l'Eglise Romaine; & le premier étoit deja convaincu de ne point avoir de religion, de nier l'immortalité de l'ame; & aïant été condamné comme tel, on brûla son effigie publiquement devant les degrez de l'Eglise de saint Pierre à Rome. Ce Malatesta aïant été battu par les troupes du Pape à Senigaglia, & se voïant assiegé dans Rimini, reduit à quelques petits châteaux de tous les biens de l'Eglise qu'il avoit usurpez, il implora la misericorde du saint Pere, & l'obtint à condition que ses agens avoueroient un jour de fête pendant la Messe celebrée dans l'Eglise de saint Pierre, qu'il avoit été dans les erreurs dont on l'accusoit, qu'ils les abjureroient en son nom, & que lui de son côté en feroit autant à Rimini, dont le saint Siege voulut bien lui laisser par bonté la joüissance comme d'un vicariat de l'Eglise, quoiqu'il fût coupable de crimes de leze-Majesté divine & humaine, à la charge de païer chaque année à la Cour de Rome mille écus d'or; ce qu'il executa, & il combattit dans la suite avec beaucoup de valeur pour les Venitiens contre les Turcs dans le Peloponése, & mourut à Rimini.

LXIII.
Progrez des Turcs contre les Chrétiens.

Les Hongrois étoient en guerre avec Mahomet II. Mais les troupes de celui-ci contentes de harceler leurs ennemis par de legeres escarmouches, n'oserent jamais hazarder une action generale, quoiqu'elles occupassent une partie de la Hongrie & de la Valachie,

lachie; qu'elles levassent de grosses contri- AN.1462.
butions dans la Transilvanie, & qu'elles in- *Comment. Pii II. l. 10. Bonfin. 3. dec. 10. Chalcondil. l. 9. & 10.*
commodassent fort les Dalmates. La conquête la plus considerable que fit le Sultan cette année, fut celle de l'isle de Metelin, qu'on appelloit autrefois Lesbos. Le pretexte dont il se servit pour attaquer cette isle, fut que Dominique Catelusse autrement Catiluzio, qui en étoit gouverneur & Genois d'extraction, donnoit retraite aux pirates, & partageoit avec eux le butin qu'ils faisoient, que d'ailleurs il avoit fait mourir son frere pour être souverain de cette isle. La ville de Mytilene qui en étoit la capitale, après avoir soutenu un long & rude assaut se rendit à composition.

LXIV. Mahomet se rend maître de l'isle de Metelin.

Catelusse eut parole de Mahomet qu'on lui conserveroit la vie à lui & à ses gens; mais on ne lui tint pas parole, le Sultan le fit mourir quelque tems après, & fit aussi cruellement couper par le milieu du corps trois cens pirates qu'il trouva dans l'isle, supplice auquel il se plaisoit d'avantage, afin d'exercer plus de cruauté envers ses ennemis. Il envoïa les principaux habitans de cette isle à Constantinople, tant pour les retenir en ôtage, que pour repeupler cette ville qu'il avoit établie la capitale de son empire.

Chalcondyl. hist. des Turcs. l. 9.

Pendant que Mahomet persecutoit ainsi les Chrétiens, Henri Roi de Castille pour venger la mort de Charles Prince de Viana, fils du Roi de Navarre, entra dans les états de ce dernier, & se rendit maître de Viana. Mais aïant découvert que les grands de son roïaume murmuroient contre lui, de ce qu'étant impuissant, il ne pouvoit leur donner un successeur, il revint dans ses états, alla prendre son frere Alphonse & sa sœur Isabelle qui étoient à Arrevalo, & les mena avec lui à Valladolid, dans

An. 1462. le dessein de les declarer ses heritiers. Mais voïant avec jalousie l'empressement qu'on avoit à faire la cour à ce jeune Prince, il prit d'autres mesures pour faire cesser les plaintes de ses sujets & se procurer un successeur. Il avoit un favori, l'homme le mieux fait de sa Cour, nommé Bertrand de la Cueva, qui s'étoit introduit auprès du Roi presque dès son enfance. Il l'avoit fait d'abord son page, ensuite son Major dome & l'avoit élevé aux plus grandes dignitez; il l'avoit marié avec la fille du Marquis de Santillana, de l'illustre maison de Mendosa; il avoit nommé Alphonse de la Cueva son frere à l'Evêché de Valence.

LXV. La Reine de Castille met une Princesse au monde. *Mariana hist. Hisp. l.* 23. c. 4. & *seq.*

La Reine qui aimoit Bertrand, & qui depuis son mariage avec Henri n'avoit point eu d'enfant, devint enceinte, & accoucha d'une fille qui fut appellée Jeanne comme sa mere, & que le Roi fit declarer son heritiere par les états. C'étoit un bruit public que le Roi ne désapprouvoit pas l'inclination de la Reine pour la Cueva: il le fit comte de Lesdeme, & donna la charge de Major-dome qu'avoit ce favori, à André de Cabrera. La Reine devint une seconde fois enceinte d'un fils; mais étant à Aranda, le tonnerre qui tomba dans sa chambre lui causa une si grande fraïeur qu'elle accoucha avant terme. Isabelle sœur du Roi ne tira pas un petit avantage de la jalousie que causoient à la Cour les grandes faveurs dont le Roi combloit son favori: bien loin de dissimuler l'impuissance du Roi son frere, elle faisoit courir le bruit que l'infante Jeanne qui passoit pour sa fille, n'étoit autre chose que le fruit des amours de la Reine & de la Cueva; que Henri n'y avoit consenti que dans la vûe de l'exclure de la couronne elle & son frere Alphonse; mais la mort d'Alphonse qui arriva peu de tems après, la

laissa

laissa seule heritiere du roïaume, & elle s'en mit enfin en possession après la mort d'Henri son frere, malgré les longues guerres qu'elle eut à soutenir contre Jeanne. AN.1462.

LXVI. Dispute touchant le sang de Jesus-Christ.

Sur la fin de cette année il s'éleva une celebre dispute entre les Cordeliers & les Dominiquains, à l'occasion du sang de JESUS-CHRIST qui avoit été separé de son corps pendant qu'il fut au tombeau. On disputoit s'il avoit été aussi separé de la Divinité, sur ce que Jacques de la Marche Cordelier, autrefois compagnon de saint Bernardin de Sienne, avoit avancé dans un de ses sermons le jour de Pâques, qu'il ne falloit pas adorer ce sang, parce qu'il étoit separé de la Divinité. L'inquisiteur de la foi en aïant été informé, ordonna au prédicateur de retracter ce qu'il avoit dit, & fit monter en chaire un Dominiquain pour prêcher le contraire. Ce differend excita beaucoup de division parmi le peuple, & y forma divers partis, selon l'inclination qu'il avoit pour l'ordre de saint François ou pour celui de saint Dominique; & comme on craignoit que les suites n'en fussent fâcheuses, l'affaire fut renvoïée au saint Siege, pour y être examinée & decidée.

LXVII. La question est agitée en presence du Pape. *Gobelin. comment. Pii II. l. 11.*

Le Pape fit venir à Rome vers les fêtes de Noël tous les plus habiles theologiens de ces deux ordres religieux, qui disputerent sur cette question en presence de sa Sainteté, des Cardinaux, des Evêques & d'un grand nombre de docteurs, & quoique ce fût au milieu de l'hiver, ils s'échaufferent si fort, qu'à force de parler ils suoient à grosses goûtes. Les Dominiquains tenoient l'affirmative, & les Cordeliers la negative. Ceux-là toutefois n'assuroient pas que tout le sang qui avoit été répandu dans la passion du Sauveur, eût été réüni à son corps,

pour

AN. 1461. pour n'être point contraire au Pape Pie, qui avoit écrit que ce n'étoit point un sentiment contraire à la religion, de soûtenir qu'il étoit resté sur la terre du vrai sang de JESUS-CHRIST. Aprés que la dispute eut duré trois jours, le Pape en confera souvent avec les Cardinaux, dont la plûpart étoient favorables au sentiment des Dominiquains, sans toutefois vouloir décider la question, dans la vûe de ne point mécontenter les Cordeliers dont on avoit besoin pour prêcher la croisade contre les Turcs.

Ext. bull. t. 1. Pii II. constit. 11. Ce ne fut qu'en 1464. & quinze jours avant sa mort que le souverain Pontife publia une bulle qui tendoit à entretenir la paix entre les deux Ordres, défendant aux uns & aux autres sur peine d'excommunication de prêcher, disputer, enseigner & publier en public & en particulier, que c'étoit une heresie que le précieux sang du Sauveur eût été separé ou non separé de la divinité, jusqu'à ce que le saint Siege l'eût défini. Suarez & Vasquez en traitant cette question, ne parlent point de cette bulle. *Suarez in 3. partem D. Thom. tom. 1. disp. 15. q. 5. art. 4. sect. 6.*

Dupin Bibliot. des Aut. eccl. t. 12. 4. p. 145. Mr. Dupin remarque que dès l'an 1408. la faculté de theologie de Paris consultée sur une semblable question mûe dans le diocese de Saintes: si l'on pouvoit croire qu'il fut resté sur la terre quelque partie du sang que JESUS-CHRIST avoit répandu sur la croix: répondit le vingt-huitiéme Mai que cette opinion n'étoit point contraire à la pieté.

LXVIII. Histoire Bizantine de Ducas. Ducas auteur Grec finit son histoire Byzantine dans cette année; elle renferme tout ce qui s'est passé depuis l'an 1341, sous les Empereurs de Constantinople, Jean, Manuel, Jean & Constantin Paleologue jusques à la prise de la capitale, & à la ruine de leur puissance. Son ouvrage a une plus grande étendue que celui de Chalcondyle, parce qu'il remonte

monte plus avant dans le passé, & qu'il touche les plus importantes affaires du Regne du vieil Andronic : il est d'ailleurs conduit avec plus de jugement. On ne sçait de la vie de cet auteur que le peu qu'il en a dit lui-même dans le cinquiéme chapitre de son histoire. Il parle de Michel Ducas son aïeul, qu'il dit avoir eu de grandes lumieres en toutes sortes de sciences, mais sur-tout dans la medecine. Dans le dernier chapitre il dit qu'il fut lui-même envoïé par Catelusse ou Gatiluzio Prince de l'isle de Lesbos, à Mahomet II. pour lui païer le tribut qu'il lui donnoit tous les ans. L'histoire de Ducas fut imprimée au Louvre en 1649. par les soins d'Ismaël Boüillaud qui y joignit une version latine & des notes. An. 1462.

LXIX. Les Turcs se rendent maîtres de la Bosnie.

Le Pape étoit toûjours occupé de son grand dessein de faire la guerre aux Turcs, & d'arrêter leurs progrez qui devenoient de jour en jour très-considerables. Car il reçut cette année des Ambassadeurs du Prince de Bosnie, qui depuis peu avoit succedé à son Pere, pour lui demander du secours contre les infidéles. Ils étoient aussi chargez d'obtenir de sa Sainteté la couronne roïale pour leur maître, & des Evêques pour instruire ses sujets nouvellement convertis de l'heresie des Manichéens. Le Pape leur promit de les secourir autant qu'il le pourroit, d'écrire au Roi de Hongrie & aux Venitiens d'en faire autant, & d'établir des Evêques dans leur païs. Mais pour la couronne qu'ils demandoient, il leur representa que c'étoit l'affaire du Roi de Hongrie dont leur Prince étoit vassal, qu'il sçauroit sa volonté là-dessus, & que s'il l'approuvoit, il lui envoïeroit cette couronne roïale par un Ambassadeur. La Bosnie avoit autrefois été érigée en roïaume, & avoit eu ses Rois pro-

Gobelin comment. Pii II. lib. 11. Chalcondyl. hist. des Turcs. l. 11. Leunclav. pand. 141. & 162.

AN. 1463. pres depuis l'an 1357. jusqu'à present. Elle étoit située entre les rivieres de Wana ou d'Una, de Save ou Saw, & de Drina, & a emprunté son nom de la riviere de Bosna qui l'arrose. On la divise en deux, la haute Bosnie qu'on appelle autrement le Duché de saint Saba, & l'Herzegovine qui est au Midi, & la basse Bosnie qui est au Septentrion. La principale ville de ce roïaume étoit Jaïza dont Mahomet se rendit maître dans cette année 1463. & de tout le roïaume, & fit écorcher tout vif le cinquiéme & dernier Roi Etienne, dont la femme nommée Catherine se retira à Rome & y mourut en 1478. Tel fut l'état dans lequel les Ambassadeurs de ce Roi trouverent le roïaume de Bosnie à leur retour.

LXX. Le Roi de Hongrie assiége Jaïza capitale de Bosnie & la prend.

Les Turcs étant occupez d'un autre côté, après s'être emparez de la Bosnie, Matthias Roi de Hongrie ne manqua pas de profiter de leur éloignement. Il vint mettre le siége devant Jaïza qui en étoit la ville capitale, & la pressa si vivement qu'il l'emporta avec vingt-sept bourgs qui étoient aux environs. Mahomet eut tant de regret de cette perte, qu'il en fut au desespoir; & voulant au plûtôt la reparer, il se mit en campagne, parut devant Jaïza, investit la place, l'assiégea dans les formes, & fit des efforts infinis pour y rentrer. Mais aussi-tôt qu'il apprit qu'un corps considerable de troupes Hongroises venoient au secours, il leva le siége de nuit & se retira, après avoir fait jetter dans la riviere toutes ses machines de guerre & toutes ses batteries. Ce qui causa autant de joïe que de gloire aux habitans de cette ville, qui s'étoient emploïez avec beaucoup de valeur, hommes, femmes & enfans, nuit & jour pour en chasser l'ennemi.

Quel-

Quelques Historiens nous apprennent que quand les Turcs prirent la premiere fois Jaïza, les Franciscains emporterent le corps de saint Luc l'Evangeliste, qui y étoit gardé depuis long-tems, & allerent le mettre en dépôt à Venise dans l'Eglise du bienheureux Job. Ce qui causa une grande dispute, parce que les Religieux de sainte Justine de Padoüe prétendoient déja posseder le corps de ce Saint. Le Pape consulté là-dessus, envoïa sa decision au Cardinal Bessarion qui étoit alors à Venise, & qui jugea en faveur du corps que les Franciscains avoient nouvellement apporté. Ceux de sainte Justine en appellerent au Pape, alleguant pour leurs raisons que saint Gregoire le Grand avant qu'il fût Pape, revenant de sa nonciature de Constantinople, où il avoit été envoïé par Pelage son predecesseur, avoit apporté le chef de Saint Luc à Rome avec un bras de saint André, & qu'il l'avoit mis dans le monastere de saint André qu'il avoit fait bâtir : or celui qui étoit à Padoüe chez les Religieux de sainte Justine n'avoit point de chef, l'autre apporté de Jaïza étoit entier, d'où l'on concluoit que le dernier étoit le corps d'un autre saint Luc different de l'Evangeliste. Malgré toutes ces raisons l'affaire demeura indecise à cause de la grande autorité de Bessarion. Gregoire XIII. en reformant le martyrologe Romain, sembla juger en faveur de celui de Padoüe, en marquant le dix-huitiéme d'Octobre la fête de la translation du corps de sanit Luc Evangeliste, de Constantinople à Padoüe. M. Baillet faisant l'histoire du culte de ce Saint, dit qu'on ne trouve point d'autorité suffisante pour appuïer ce qu'on raporte de saint Gregoire le Grand, & qu'il y a encore moins d'apparence dans l'opi-

AN. 1463.

LXXI. Si le corps de saint Luc a été transporté de Jaïza à Venise.

Bonfin. dec. 10. Leun-clav. l. 15.

Baillet vies des Saints, au 18. d'Octobr tom. 3.

AN. 1463. l'opinion de ceux qui prétendent que le corps de saint Luc a été transporté à Venise ou à Padoüe.

LXXII. Les Venitiens pensent à enlever le Peloponése aux Turcs.

Les Venitiens aïant appris que Mahomet avoit tiré toutes ses troupes de la Grece pour aller se rendre maître de la Bosnie, voulurent profiter de son départ, & s'emparer du Peloponése pendant son absence, ce païs étant le plus abondant de la Grece en bled, en vin, & autres choses necessaires à la vie, & d'ailleurs très-propre pour le commerce. Dans ce dessein ils équipperent une flotte considerable dont ils donnerent le commandement à Aloyse Lauredano, qui fit voile du côté de l'Orient, sous prétexte de défendre l'isle de Bloëe ; on lui donna en même tems pouvoir de faire la guerre aux Turcs, & de leur enlever le Peloponése, s'il jugeoit que ce fût l'avantage de la République, avec promesse qu'il seroit secouru de ceux d'Albanie & des Insulaires. Sur le point d'executer ces ordres, les Venitiens apprirent les progrez que Mahomet faisoit dans la Bosnie dont il s'étoit déja rendu maître, & commencerent à craindre qu'il ne vînt au plus vîte fondre sur leur flotte ; ce qui les obligea d'avoir recours au Pape, qui leur envoïa le Cardinal Bessarion pour les rassurer, & leur promettre toutes sortes de secours. Ce Cardinal les encouragea si bien, qu'ils conclurent aussi-tôt à une declaration de guerre en forme ; & le succès fut si heureux pour Lauredano, qu'il prit l'Isthme & la fortifia, que l'isle de Lemnos & beaucoup d'autres de la mer Egée se rendirent aux Venitiens.

Comment. Pii II. l. 12. Chalcondyl. l. 10. Phranz. l. 3. cap. 27.

LXXIII. Scanderberg ecrit

La joïe qu'en eut le Pape fut un peu diminuée par l'arrivée d'un deputé de la part de Scanderberg qui avertissoit sa Sainteté que Mahomet

homet étoit venu à Scopia, aux confins de la Bosnie & de l'Albanie avec une nombreuse armée, & que ne se sentant pas assez fort pour lui resister, il lui avoit demandé la paix pour conserver la province. Que si le souverain Pontife souhaitoit qu'il continuât à faire la guerre plus long-tems, il falloit qu'on lui assurât une retraite dans les terres de l'Eglise pour y vivre en paix & en sûreté, en cas qu'il fût chassé de ses états. Le Pape répondit à ce deputé, qu'il ne desapprouvoit pas la paix que Scanderberg avoit faite, puisqu'elle étoit necessaire pour conserver son païs; que pour la retraite qu'il demandoit, il pouvoit être assuré qu'il seroit le maître du choix, si combattant pour la religion, il étoit chassé par les infidéles. C'est ce que dit Gobelin, & son recit paroît beaucoup plus vraisemblable que ce que disent les auteurs de la vie de Scanderberg, qu'après son retour d'Italie, il remporta tant de victoires sur les Turcs, qu'il obligea Mahomet à lui demander la paix, & qu'il la rompit presque aussi-tôt qu'elle fut faite, à la persuasion des Venitiens & de l'Archevêque de Durazzo.

An. 1463. au Pape qu'il a fait la paix avec le Turc.

Comment. Pii II. l. 12.

On songeoit toûjours aux préparatifs de la guerre sainte, pour commencer au plûtôt à se mettre en campagne. Le Pape envoïa une seconde fois au Duc de Bourgogne qu'on trouva dans les plus heureuses dispositions du monde. Il invita les Princes d'Italie d'envoïer à jour marqué leurs Ambassadeurs à Rome, & d'y être dans le mois de Septembre. Ceux du Duc de Bourgogne parurent les premiers, & rapporterent que leur maître avoit résolu de partir lui-même au printems avec une flotte, que le nombre de ses années ne l'empêcheroit pas d'agir avec zele, & de faire l'office de sol-

LXXIV. Préparatifs que fait le Pape pour la guerre contre les Turcs.

Gobelin. comment. Pii II. l. 12. & passim in epistolis Æn. Sylv.

AN.1463. dat comme celui de capitaine ; qu'il faudroit que sa santé fût bien mauvaise pour se dispenser de s'y trouver en personne ; que si toutefois il ne le pouvoit pas absolument, il se feroit remplacer par quelqu'un qui n'auroit pas moins de zele & de courage. Le Pape parut fort content de ses offres. Il demanda aux autres Ambassadeurs ce qu'ils avoient à dire ; & la plûpart lui firent réponse qu'ils n'étoient venus que pour être instruits des desseins de sa Sainteté, afin d'en faire part à leurs maîtres. Les Venitiens assurerent qu'ils avoient déja declaré la guerre au Turc, à qui ils avoient enlevé depuis peu une partie du Peloponése, & que le Pape pouvoit sûrement compter sur leur secours.

LXXV. Les Florentins veulent prevenir le Pape contre les Venitiens.

Les Florentins qui voïoient avec envie la grandeur des Venitiens, & qui redoutoient leur puissance, tâcherent de persuader en secret au Pape qu'il les laissât agir seuls, & continuer comme ils avoient commencé ; que c'étoit le moïen de mettre l'Italie à couvert des Turcs & des Venitiens, qui vouloient s'y rendre maîtres, que la guerre dureroit long-tems, & qu'ils pourroient bien s'y ruiner. Mais le Pape bien loin d'applaudir à ce conseil, en fit voir l'inutilité & même le danger aux Florentins, & leur montra qu'il étoit impossible que les Venitiens seuls pussent vaincre les Turcs ; qu'au-contraire ils en seroient accablez, & qu'ils ne pouvoient perir que l'Italie ne perît avec eux ; qu'il valloit beaucoup mieux que la victoire fût du côté des Venitiens qui sont enfans de l'Eglise, que du côté des Turcs ses ennemis declarez ; enfin que quand même ils seroient superieurs aux Turcs, on trouveroit bien le moïen de les empêcher de subjuguer l'Italie. Ces raisons du Pape décon-

concerterent les Florentins qui promirent de contribuer comme les autres, & de fournir aux frais necessaires pour la guerre qu'on alloit entreprendre. AN. 1463.

LXXVI. Consistoire secret sur les moiens d'entreprendre cette guerre.

Les Cardinaux s'assemblerent avec le Pape dans un consistoire secret, pour déliberer sur les moïens de conduire l'entreprise de la guerre à une heureuse execution. Sa Sainteté leur parla du grand zele qui l'animoit depuis qu'elle étoit élevée au souverain Pontificat, pour défendre la religion contre les infidéles. Elle dit qu'elle n'y voïoit presque plus d'obstacles à present ; les François aïant été battus en Sicile, & Malatesta d'un autre côté. Elle leur declara que pour arrêter les progrez des Turcs, elle étoit resolue d'emploïer tout le bien de l'Eglise, à équipper une flotte sur laquelle elle s'embarqueroit elle-même, quoiqu'avancée en âge, & accablée d'infirmitez ; qu'elle iroit en Grece & en Asie, parce qu'elle ne sçavoit pas de moïen plus propre pour inviter les Princes Chrétiens à en faire autant ; qu'ils auroient peut-être honte de demeurer tranquilles dans leurs états, voïant le Vicaire de JESUS-CHRIST leur pere, accablé d'années, infirme, aller lui-même à la guerre. Le Pape ajoûta qu'il se flattoit bien qu'il ne seroit pas seul, que la flotte des Venitiens l'accompagneroit, & que les autres Seigneurs d'Italie ne manqueroient pas à leur devoir ; que le Duc de Bourgogne engageroit par son exemple les Princes de l'Occident à le suivre ; qu'il presseroit du côté du Nord les Hongrois & les Sarmates ; que les Chrétiens de la Grece quitteroient le Turc pour se ranger sous les étendarts du souverain Pontife ; que les Albinois, les Serviens, les Epirotes seroient ravis de voir approcher le tems de leur delivrance ; & qu'enfin le Prince

AN. 1463. de Caramanie & les autres ennemis des Turcs en feroient de même de leur côté.

LXXVII. Secours promis par les Ambassadeurs de la part des Princes. Le Pape après avoir ainsi parlé durant un assez long-tems, demanda l'avis des Cardinaux, parmi lesquels il n'y en eut pas un seul qui ne conclut pour la guerre, offrant à ce sujet tout leur bien & leur vie même, à l'exception toutefois du Cardinal d'Arras, qui n'étoit pas fort disposé à faire plaisir au Pape. Les Ambassadeurs des Princes Italiens promirent au nom de leurs maîtres, qu'on observeroit le reglement de l'assemblée de Mantoüe touchant le dixiéme, le vingtiéme & le trentiéme de leurs biens. Les Genois n'envoïerent personne à Rome non plus que le Duc de Savoye, pour faire leurs offres dans ce consistoire, quoiqu'ils en eussent été priez. Les Florentins ne donnerent que de belles paroles. Les Siennois promirent seulement dix mille écus d'or. Le Duc de Milan chercha des

Nebiensl. 8. *Poliet. l.* 11. excuses pour s'en dispenser. Le Pape voïant que les Genois n'avoient point paru, leur envoïa le jurisconsulte Fabien, pour les exhorter à donner des marques de leur zele & de leur attachement à la religion, à l'exemple de leurs

Papiens. epist. 33. *Æn. Sylv. epist.* 392. ancêtres. Ils répondirent qu'ils ne dégeneroient pas de la pieté de leurs peres; qu'ils avoient choisi douze personnes des plus qualifiées de leur ville pour équipper une flotte de huit ou dix vaisseaux, mais qu'ils vouloient sçavoir à quelles conditions ils iroient combattre contre les Turcs, & quelle part ils auroient dans les conquêtes. On trouve la réponse que le Pape leur fit dans les lettres du Cardinal de Pavie. Le Duc de Milan que sa Sainteté pressoit, apporta tant de difficultez, qu'on vît bien qu'il n'approuvoit point cette entreprise. Il promit néanmoins qu'il ne man-

manqueroit pas, eu égard au bien public & aux justes desirs du Pape, d'envoïer son fils Louis avec de la cavalerie, pour escorter la personne du souverain Pontife. An. 1463.

LXXVIII. Decret du Pape en faveur de la guerre contre les Turcs.

Tous ces obstacles n'arrêterent point le zele du saint Pere. Plein de confiance en la protection du Très-haut, il publia le vingt-troisiéme d'Octobre de cette année en plein consistoire du consentement des Cardinaux, son decret qu'il adressa à tous les Prelats, Princes & peuples de la Religion Chrétienne, pour les informer de la necessité où il se trouvoit de faire la guerre aux Turcs, pour sauver la foi du naufrage dont elle étoit menacée. Il les avertit qu'il partira pour ce sujet le quinziéme de Juin de l'année suivante, plein d'esperance que Dieu le rendra victorieux, & menaçant de la vengeance du ciel tous ceux qui apporteront quelque obstacle à cette guerre. Il écrivit encore en particulier au Duc de Venise, & au Duc de Bourgogne, qui devoit y venir lui-même en personne. Il exhorte le premier à se tenir prêt pour le venir joindre à Ancone, sans s'excuser sur sa vieillesse, puisque le Duc de Bourgogne du moins aussi âgé que lui, ne refusoit pas de s'y rendre, & que lui Pape, quoiqu'âgé de plus de cinquante-six ans marcheroit à leur tête; qu'ils seroient trois vieillards dans cette armée, que Dieu se plaisoit au nombre de trois, & que la Trinité qui est dans le ciel ne manqueroit pas de proteger cette trinité sur la terre. Qu'ils serviroient pour le conseil pendant que les jeunes gens seroient emploïez à l'execution. Mais on apprit en même tems une nouvelle qui déconcerta un peu les projets du Pape: ce fut la perte que les Venitiens venoient de faire à Corinthe & à Mitylene, & comment les Turcs

Æneas Sylv. ep. 412.

AN. 1463. les avoient chassez de l'Isthme dont ils s'étoient rendus maîtres depuis fort peu de tems. Cela toutefois n'empêcha pas le Pape d'executer son dessein.

LXXIX. Mécontentement du Roi de France envers le Pape.

La mesintelligence continuoit toûjours entre sa Sainteté & le Roi de France. Celui-ci reprochoit au saint Pere qu'il s'étoit declaré l'ennemi de ceux de sa famille, qu'il ne vouloit ni paix ni tréve; qu'il étoit le persecuteur de l'Eglise de Maïence; qu'il inquietoit continuellement par ses bulles Sigismond Duc d'Aûtriche; qu'il se servoit du prétexte de l'heresie pour chagriner le Roi de Bohême; qu'enfin il ne laissoit personne en repos: lui faisant entendre avec assez d'aigreur qu'il feroit beaucoup mieux d'établir la paix parmi les Princes Chrétiens, avant que de penser à faire la guerre aux Turcs. Il publia même trois édits peu favorables à la cour de Rome; le premier, qui attribuoit à sa Majesté la disposition de tous les benefices vacans, jusqu'à ce que les Evêques eussent prêté le serment de fidelité, & le jugement de tous les procez intentez pour le revenu de ces mêmes benefices. Le second, qui portoit que les Presidens & Conseillers du Parlement jouiroient dans la nomination aux benefices, des mêmes privileges que l'Université de Paris, ce qu'on appelle aujourd'hui indult. Le troisiéme, qui attribuoit ancore au Roi le jugement de tous les benefices touchant le possessoire: conduite que Gobelin blâme hautement.

Gobelin. Comment. Pii. II. l. 12.

Le Pape au-lieu de répondre à tous ces réproches, envoïa deux legats, l'un de sa part, l'autre de la part des Cardinaux, avec des instructions pour justifier sa conduite, & pour tâcher d'adoucir le Roi qu'il vouloit toûjours menager, dans l'esperance qu'il entre-

roit

foit dans le projet de la guerre contre les Turcs, & qu'il y contribueroit comme Roi très-Chrétien. Les legats étoient même chargez de lui offrir, & promettre une tréve de cinq ou six ans à l'égard du roïaume de Sicile, si sa Majesté vouloit prendre les armes contre Mahomet. On ne sçait point quel fut le succès de cette legation; on voit seulement dans les historiens, que le Roi publia encore d'autres édits contre ceux qui exigeoient les dépouilles des beneficiers, & contre les expectatives: tant la Cour Romaine fournissoit de sujets de plaintes par ses exactions, comme le témoignent les actes publics de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne & d'autres roïaumes. AN. 1463.

LXXX. Il juge le differens entre les Rois de Castille & de Navarre. *Mariana. hist. Hisp. l. 23. cap. 5.*

Louïs XI. aïant été pris pour arbitre des differens entre le Roi de Castille & celui de Navarre qui l'étoit aussi d'Arragon, entreprit de les accorder, & pour cet effet il se rendit à Bayonne, où il décida que le Roi de Castille retireroit ses troupes de Catalogne, & de toutes les places qu'il avoit prises dans la Navarre, à l'exception de la ville d'Estella qu'on lui cederoit. Cette décision ne satisfit aucun des contendans, quoiqu'elle fût avantageuse au Roi de Navarre, qui voïant les Catalans revoltez, devoit craindre que le Roi de Castille ne l'opprimât. Après la conclusion de cette affaire, il y eut une entrevûe du Roi de France avec Henri Roi de Castille dans le château d'Urtubie en deça de la riviere de Bidassoa. La Reine Jeanne d'Arragon s'y trouva pour s'éclaircir sur cet accommodément fait à Bayonne. L'entretien fut fort court, & l'entrevûe ne contenta ni les François ni les Espagnols. Ceux-ci se mocquoient de la simplicité apparente & de la

An. 1463. mine basse & niaise, pour ainsi dire ; du Roi Louïs qui n'étoit vêtu que d'une étoffe fort grossiere, avoit un habit fort court & étroit, & portoit une image de Nôtre-Dame faite de plomb à un chapeau déja fort usé. Ceux-là étoient indignez des manieres arrogantes de Henri, & du faste du Comte de Ledesme son favori. Mais le Comte avec tout son orgueil ne laissa pas de déferer beaucoup à la Majesté de Louïs qu'il vint trouver plus de deux lieues avant sur les terres de France, ne croïant pas qu'il convint de disputer avec un Roi sur le ceremonial.

LXXXI. Le Roi rentre dans les villes de Picardie cedées au Duc de Bourgogne.

Le Roi de France au retour de ce voïage, ne pensa plus qu'à rentrer dans la possession des villes de Picardie qu'on avoit cedées au Duc de Bourgogne par le traité d'Arras. Le vingtiéme article contenoit que Louïs ou ses Successeurs pourroient racheter moïennant la somme de quatre cent mille écus d'or les villes de la riviere de Somme, saint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Dourlens, saint Riquier, Creve-cœur, Arleux, Mortagne & d'autres avec leurs appartenances. La difficulté étoit d'y faire consentir le Duc de Bourgogne. Pour vaincre cet obstacle, le Roi lui envoïa les Seigneurs de Croy, qui étoient habiles, & avoient un grand credit sur l'esprit du Duc. Ils lui firent si bien entendre que c'étoit le parti le plus honorable & le plus avantageux qu'il pouvoit prendre, qu'il consentit à tout ce qu'on voulut. Le Roi se hâta de profiter de cette bonne disposition; car il craignoit que le Duc ne se dédît, ou que le Comte de Charolois son fils n'y fît des oppositions. Pour prévenir ce double obstacle il alla trouver le Duc à Hesdin, & pendant qu'on évacuoit les places, il lui fit compter promptement

ment la ſomme dont on étoit convenu. Cette diligence lui fut favorable; car le Comte de Charolois fut ſi irrité de la facilité de ſon pere, qu'il eſt à croire qu'il s'y fût oppoſé, s'il eût pu le prévenir. AN. 1463.

LXXXII. Louïs XI. viſite la Flandre, & fait mettre en priſon le fils du Duc de Savoye.

Louïs XI. avant que de ſe rendre à Paris voulut ſe montrer aux Païs-bas. Il viſita Arras & Tournai, & paſſa juſqu'à Lille où le Duc de Bourgogne vint le ſaluer. Le Comte de Charolois qui étoit alors en Hollande, mais qui avoit été informé du voïage du Roi, ne voulut point revenir pour accompagner ſon pere à Lille. Il vouloit témoigner par-là à l'un & à l'autre qu'il étoit très-mécontent de ce qui venoit de ſe paſſer. Le Roi étant arrivé à ſaint Cloud proche de Paris, trouva le Duc de Savoye qui l'attendoit pour ſe plaindre de la conduite peu ſoumiſe de Philippe ſon jeune fils. Ce Prince menageoit des intrigues ſecretes avec la nobleſſe, pour uſurper les états de ſon pere au préjudice d'Amedée ſon frere aîné. Louïs lui ordonna de ſe rendre auprès de lui: il y vint ſur la bonne foi d'un ſauf-conduit; mais le Roi ne laiſſa pas de le faire arrêter: on le conduiſit à Loches où il demeura priſonnier pendant deux ans, afin que ſon pere eût le tems de rétablir ſon autorité, & d'aſſurer la ſucceſſion de ſes états à Amedée ſon fils aîné.

L'antipathie ne fit qu'augmenter entre le Roi de France & le Comte de Charolois. Celui-ci outre la reddition des places ſe plaignoit encore du bon accueil que ſa Majeſté faiſoit aux Seigneurs de Croy, qu'il regardoit comme ſes plus grands ennemis; de ce qu'il avoit établi la gabelle en Bourgogne contre les termes du traité d'Arras, & des faveurs dont il combloit le Comte d'Eſtampes.

AN. 1463. Il regardoit les faveurs faites à ce Comté comme des injures faites à lui-même, parce que le Comte avoit été accusé d'avoir voulu l'empoisonner avec le Duc de Bourgogne son pere. Tous ses sujets de plaintes le firent aisément entrer dans la conspiration que les Grands du roïaume formerent contre le Roi, & qu'on nomma la ligue du bien public. Comme le dessein de Louïs étoit d'abaisser les Princes, pour subjuguer tout-à-fait ensuite les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, il avoit commencé par la deposition du chancelier des Ursins, il avoit fait mettre à la bastille Chabannes Comte de Dammartin, le senechal de Normandie Pierre de Brezé étoit sans emploi; on avoit ôté le gouvernement de Guienne au Duc de Bourbon; Jean Duc de Calabre se vit entierement abandonné. Toute cette conduite ne pouvoit faire que des mécontens.

LXXXIII. Origine de la ligue du bien public.

LXXXIV. Le Roi de France cherche à chagriner le Duc de Bretagne.

Le Roi chercha d'abord à chagriner le Duc de Bretagne. Il lui envoïa le chancelier de Morvilliers homme violent, hardi, & d'une hauteur extraordinaire, pour lui défendre de sa part de prendre à l'avenir la qualité de Duc par la grace de Dieu, de battre monnoïe, & de lever les tailles dans son Duché. Le Duc qui ne s'attendoit pas à un pareil compliment, & qui se voïoit pris au dépourvû, promit en apparence tout ce qu'on voulut, pourvû qu'on lui accordât quelque tems pour assembler les états de son païs. On le lui permit, & pendant ce tems-là il envoïa des personnes de confiance au Comte de Charolois, au Duc de Bourbon, au Comte d'Armagnac, & aux autres qui étoient de la ligue, pour les exhorter à prendre les armes au plûtôt. L'habit de Religieux Mendiant, & particuliere-

ticulierement celui des Cordeliers & des Dominiquains servit beaucoup à faire passer en sûreté tous les messagers de ces intrigues. Le Duc de Bourbon & le Comte de Charolois avertirent secrétement la noblesse de Flandres, de Bourgogne & du Bourbonnois, de se tenir prête à monter à cheval au premier ordre, pendant qu'on feroit les preparatifs necessaires. Tout se passa avec tant de secret, que le Duc de Bourgogne même ne sçavoit rien des desseins du Comte de Charolois son fils. Ce Prince avertit seulement son pere de prendre garde à lui, parce que, disoit-il, on a affaire à un Roi qui souvent vient d'un côté, quand on croit qu'il va de l'autre. AN. 1463.

LXXXV. Le Roi de Portugal porte la guerre en Afrique.

Pendant qu'on tramoit en France une conspiration contre Louïs XI. Alphonse Roi de Portugal pensoit à étendre ses conquêtes en Barbarie : il fit voile en Afrique, & alla descendre à Ceuta. Il étoit accompagné de son frere Ferdinand, Prince courageux & hardi; mais qui fut cause que les commencemens de cette campagne ne furent pas heureux. Ce Prince voulant commencer par une action d'éclat, tenta de se rendre maître de Tanger. L'entreprise n'étoit pas facile. Les Maures vinrent en grand nombre au secours de cette place. Ferdinand resista autant qu'il put. Mais enfin il fallut se retirer. Les infidéles le poursuivirent très-vivement. Alphonse vit le danger où étoit son frere, il courut à son secours; mais il s'engagea lui-même si avant, qu'il auroit été fait prisonnier sans Edoüard de Menezès. Ce vaillant capitaine, accoûtumé aux grands exploits, soutint toute la fureur des Maures avec un courage intrepide ; il crut qu'il lui étoit glorieux de donner sa vie pour délivrer ses maîtres, &, quoique déja blessé,

il

An. 1463. il ne rallentit rien de son ardeur. Son cheval aïant été tué sous lui, il voulut monter sur un autre que le Comte de Marsanto lui offrit; mais la blessure qu'il avoit reçûe lui en ôta la force, il tomba, les Maures l'environnerent, & il mourut percé de coups. Alphonse fut fort affligé de sa mort; & pour montrer combien il étoit content de ses services, il conserva le gouvernement de Ceuta à Henrique de Menezès son fils qu'il fit Comte de Valence.

LXXXVI. Affaires du roïaume de Naples. *Gobelin. Comment. Pii II. l. 12. Pontan. l. 6.* Les affaires de Naples ne se terminerent pas à l'avantage du Duc de Calabre. Ferdinand attira dans son parti le Duc de Sessa, & pour l'attacher davantage à son service, il maria sa fille Beatrix avec Jean-Baptiste fils de ce Duc. Le Prince de Tarente s'étoit reconcilié avec Ferdinand après la victoire de Troïa; mais comme cette reconciliation n'étoit pas sincere, le Roi de Naples étoit toûjours sur la reserve, d'autant mieux qu'il sçavoit que ce Prince étoit toûjours en bonne intelligence avec le Duc de Calabre qui s'étoit retiré dans l'isle d'Ischia, où il attendoit le secours que son pere René Duc d'Anjou lui devoit envoïer. Enfin il mourut le quinziéme de Novembre, & délivra par sa mort Ferdinand d'un puissant ennemi. Quelques Historiens ont dit qu'il fut assassiné dans le château d'Altamura par quelques-uns des siens. Le Roi de Naples se saisit de ce château, où l'on trouva plus de douze mille ducats qui lui vinrent fort à propos pour païer ses troupes: il se rendit maître de Tarente, & reduisit sous son obéïssance les principautez de Bari & d'Otrante, sans aucune resistance. Ces richesses du Prince de Tarente qui montoient à plus d'un million étant échues à Ferdinand, réta-

blirent

blirent si bien ses affaires, qu'en peu de tems il fut maître de tout le roïaume de Naples à quelques places près, & du château de l'Oeuf, après en avoir chassé la garnison que Jean Duc de Calabre y avoit mise. C'est dans cette année que finissent les commentaires de Pie II. qui paroissent sous le nom de Gobelin Persona son secretaire. François Piccolomini Archevêque de Sienne les publia à Rome en 1584. & on les a ensuite réimprimez à Francfort en 1614.

AN. 1463. LXXXVII Fin des commentaires de Pie II.

Possevin in appar. sacr. Voss. l. 3. de histor. latin c. 10. & seq.

Edoüard chef de la maison d'Yorck s'étant emparé de la couronne d'Angleterre aprés la défaite du Roi Henri VI. à la bataille de Fariburge; le parti des Lancastres se vit tellement abattu, que personne n'osoit paroître pour le relever. Le Roi & la Reine s'étoient sauvez en Ecosse. Jacques II. qui en étoit Roi, avoit assiegé Roxbourg pendant les troubles des dernieres années, & il y fut tué d'un éclat de canon le troisiéme d'Août, n'aïant que vingt-neuf ans; Marie de Gueldres son épouse continua le siége, & emporta la place. Cette Reine quoique niéce du Duc de Bourgogne qui n'étoit pas ami de René d'Anjou pere de la Reine d'Angleterre, ne laissa pas de recevoir cette malheureuse Princesse & son époux Henri avec beaucoup d'honneur: elle voulut même faire alliance avec eux en traitant du mariage de sa fille avec le Prince de Galles. Henri par reconnoissance rendit Barwick à l'Ecosse. Le Duc de Sommerset qui s'étoit retiré en France aprés la perte de la derniere bataille, fut arrêté par ordre de Louïs XI. & ne fut élargi que pour sortir du roïaume. Il se retira à Bruges avec permission du Duc de Bourgogne.

LXXXVIII. Le Roi & la Reine d'Angleterre en Ecosse.

Polyd. Virgil. hist. Anglic. l. 24.

La Reine d'Angleterre quitta l'Ecosse pour passer

AN. 1463. LXXXIX. La Reine d'Angleterre va en France solliciter du secours.

passer en France, afin d'en tirer quelque secours. Mais elle y trouva les affaires dans une situation peu propre à lui en faire beaucoup esperer. Le Roi de Sicile son pere étoit hors de ses états. La France depuis la conquête de la Guienne ne s'étoit pas vûe en état de faire des entreprises au-dehors, non pas même de reprendre Calais, quoique la conjoncture des troubles d'Angleterre lui en fournît une belle occasion. D'ailleurs Louïs XI. resolu de perdre le Comte de Charolois qui devoit succeder au Duc de Bourgogne son pere, avoit besoin de toutes ses forces pour un si grand dessein. Ce ne fut donc qu'avec beaucoup de peine que cette Princesse obtint environ cinq cens hommes d'armes sous la conduite de Pierre de Brezé grand Senechal de Normandie, avec lesquels elle s'embarqua, & fit voile du côté d'Ecosse. Elle arriva à Barwick où elle laissa son fils Edoüard; elle assembla assez de troupes pour faire un petit corps d'armée, & entra avec son mari dans le Comté de Northumberland. Elle prit d'abord le château de Bamburg, & s'avança jusques vers Durham où son armée s'accrût considérablement. Mais Edoüard prévint les mesures qu'elle vouloit prendre. Il envoïa le Marquis de Neville, qui à son arrivée proche la ville d'Yorck mit en fuite les deux Barons d'Hungerford & de Ros, & défit le Baron de Persy qui mourut de ses blessures.

Monstrelet vol. 3 fol 95

XC. Elle revient en Ecosse avec des troupes & son armée est défaite.

Ce succès encouragea Neville, qui voulut seul terminer l'affaire sans attendre l'arrivée d'Edoüard. Il alla attaquer Henri qui étoit campé à Hexam, il força les rétranchemens, & obligea la Reine elle-même, son époux, les Comtes de Pembrok & de Northumberland à se sauver par la fuite. Les autres furent tuez ou faits prison-

fonniers. Du nombre de ces derniers furent le Duc de Sommerset qui étoit revenu de Flandre, les Barons Ros, Molins, Hungerford, à qui Edoüard qui arriva sur ces entrefaites fit trancher la tête, & à beaucoup d'autres. Quelques places qui tenoient encore pour Henri furent obligées de se rendre. Les François se signalerent dans la défense du château d'Alnenvic, mais il fallut ceder, & tout fut abandonné à Edoüard. Henri se retira en Ecosse pour la seconde fois. La Reine son épouse, aprés avoir couru beaucoup de dangers, seule avec son fils dans des bois & dans des païs impraticables, arriva sur le rivage de la mer, & trouva un vaisseau dans lequel elle s'embarqua avec le jeune Prince, apparemment sans être connue. Elle vint en France pour solliciter un nouveau secours; mais les conjonctures lui furent encore moins favorables que la premiere fois. L'affaire étoit devenue plus difficile qu'elle ne pensoit; elle ne put obtenir du Roi de France qu'un emprunt de vingt mille livres, & à des conditions fort dures. AN. 1463.

XCI. Elle retourne en France une seconde fois.

Le Cardinal Isidore Patriarche de Constantinople & Doïen du Sacré College mourut cette année le huitiéme de Mars; il étoit né à Thessalonique, ou, selon d'autres, à Constantinople même. Il fut d'abord religieux de saint Basile, puis Evêque de Russie; & s'étant trouvé au Concile de Florence en 1439. il fut fait Cardinal par le Pape Eugene IV. Quelque tems aprés il passa en Russie pour y établir le culte de l'Eglise Latine, & y fut jetté dans une prison par le peuple qui étoit schismatique. Il en sortit quelque temps après, revint à Rome, & fut envoïé par le Pape Nicolas V. à Constantinople, où il se trouva quand

XCII. Mort du Cardinal Isidore Patriarche de Constantinople.

Gobelin comment. Pii II. l. 11. & 12.

AN. 1463. quand cette ville fut prise par les Turcs en 1453. Il écrivit sur ce sujet une lettre qu'on a encore. Quelques auteurs ont crû qu'il fut alors tué avec ses habits de Cardinal; mais il se sauva déguisé en esclave. Aprés diverses avantures il revint à Rome où il mourut comme on vient de le dire, aprés avoir reçû depuis quelque tems le titre de patriarche de Constantinople. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Pierre, & le Cardinal Bessarion fut son successeur dans ce patriarchat pour les Latins.

XCIII. Celle du Cardinal Alexandre Oliva.

Alexandre Oliva aussi Cardinal & General de l'ordre de saint Augustin mourut quelques mois après Isidore; il étoit né à Saxo-ferrato, de parens assez pauvres. A l'âge de trois ans il tomba dans l'eau d'où l'on dit qu'il fut tiré étant déja mort, & que sa mere le porta dans une Eglise de la sainte Vierge où il récouvra la vie. Il fut mis fort jeune chez les Augustins, étudia à Rimini, à Boulogne & à Perouse, & aprés avoir professé la philosophie dans la derniere de ces villes, il fut encore nommé pour y enseigner la theologie. Dans la suite il fut élû Provincial, & quelque tems après on l'obligea d'accepter la charge de Procureur General de son ordre: ce qui le fit aller à Rome, où l'on rendit justice à son érudition & à sa vertu, malgré sa profonde humilité qui le portoit à vivre dans l'obscurité. Le Cardinal de Tarente Protecteur de son ordre ne put lui persuader de se trouver dans les disputes publiques, où l'on souhaitoit qu'il fit paroître sa science. Cependant comme il étoit profond theologien & éloquent orateur, il écrivoit & prêchoit avec beaucoup de force contre les vices & les désordres de son siecle. Il fut élû General de son ordre l'an 1459. & fait Cardi-

Bzov. in annal. eccl. tom. XVII. ad ann. 1463. n. 34. Corn. Crusius in elog. viror. illustr. August. Ambros. Coriolan. in chronic. Augustin.

dinal en 1460. par le Pape Pie II. qui lui donna ensuite l'Evêché de Camerino, & se servit de lui en differentes occasions. Il mourut à Tivoli où étoit la Cour Romaine le vingt-uniéme d'Août de cette année, âgé de cinquante-cinq ans. Son corps fut porté dans l'Eglise des Augustins de Rome, où l'on voit son tombeau de marbre avec son épitaphe. On a de lui cent sermons de la Naissance de Jesus-Christ & de la Cene qu'il fit avec ses Apôtres, du peché contre le Saint-Esprit, & un grand nombre de discours & d'oraisons écrites avec beaucoup d'éloquence. Antoine Champin fit son oraison funebre dont on peut voir quelques morceaux dans les additions de Ciaconius, & dans la chronique de Joseph Pamphilus de l'ordre des Augustins. An. 1463.

XCIV. Et du Cardinal Prosper Colonne.

Aubery hist. des Cardinaux.

Rome perdit encore cette année le vingt-quatriéme Mai un troisiéme Cardinal en la personne de Prosper Colonne. Il étoit fils de Laurent Colonne Comte d'Albe, grand Chambellan du roïaume de Naples, & de Sueve Caïetan fille de Jacobel Comte de Fondi. Prosper avoit été élevé à la dignité de Cardinal en 1426. Il avoit un esprit fort doux, aimoit les lettres, & se seroit fait plus estimer à cause de ses bonnes qualitez, s'il n'eût pas tant été attaché au parti des Gibelins. C'est ce qui le fit haïr d'Eugene IV. avec qui il ne rentra point en grace.

XCV. Mort de l'historien Blondus Flavius.

Gobelin. Comment. Pii II. lib. 11.

Le quatriéme de Juin suivant mourut un celebre auteur nommé Blondus Flavius; il étoit né à Forli dans la Romagne en 1388. Il fut secretaire du Pape Eugene IV. & de quelques autres souverains Pontifes, & se distingua par ses ouvrages, dans lesquels on voit beaucoup d'exactitude, quoique son stile se sente encore un peu de la barbarie que l'on

com-

AN. 1463. commençoit à bannir de son siecle. Il se rendit celebre par ses trois decades d'histoire de l'empire d'Occident depuis l'an 410. jusqu'à l'an 1440. dont Æneas Sylvius a fait l'abregé. Il a encore composé d'autres ouvrages pour illustrer l'Histoire d'Italie : sçavoir trois livres sous le titre de Rome reparée, qui contiennent la description de la ville de Rome telle qu'elle étoit de son tems; huit livres de l'Italie illustrée, dans lesquels il fait une description de l'état de l'Italie, comme elle étoit alors; un traité de l'origine & des actions des Venitiens depuis l'an 450. jusqu'en l'an 1291. & un autre intitulé, Rome triomphante, divisé en dix livres, qui contiennent une description de ce qui regarde le gouvernement de l'ancienne Rome. Leandre Alberti dit qu'il eut cinq fils tous sçavans. Il vêcut en philosophe jusqu'à l'âge de soixante & quinze ans, sans se soucier d'acquerir de grands biens. On l'enterra proche la Chapelle de Nôtre-Dame au Capitole. Sigonius qui a traité les mêmes matieres que lui d'un stile moins embarassé & plus methodique, l'a pillé en plusieurs endroits. Toutes les œuvres de Blondus ont été imprimées à Basle en 1559.

Paul. Jov. Elogior. cap. 14. Tritbem. & Bellarm. de script. Ecclesiast. Merula lib. 10. hist. Palmer. in chronic. Spond. hoc anno n. 16.

XCVI. De saint Didace Religieux de saint François.

On marque encore le douziéme de Novembre la mort d'un Religieux de saint François nommé Didace, qui fut canonisé par le Pape Sixte V. en 1588. Il étoit du bourg de saint Nicolas au Diocése de Seville en Andalousie, & fils de parens assez pauvres. Touché de ce qui se pratiquoit dans l'observance de saint François, il alla se presenter dans le Couvent d'Arresafa au territoire de Cordoüe, où il fut reçu. Mais il ne voulut être qu'au rang des Freres lais ou convers, parce qu'il n'avoit point d'étude, & que son humilité

Spond. annal. ecclef. hoc anno n. 18. Bullar. tom. 2. Sixti V. constitut. 8.

lité y trouvoit mieux son compte. On l'envoïa dans les isles Canaries à Forteventura, où il trouva matiere à son zele dans la conversion des Idolâtres. En 1449. on le rappella en Espagne, & l'année suivante il fit le voïage de Rome, pour être au grand jubilé & à la canonisation de saint Bernardin de Sienne Religieux de son Ordre. A son retour de Rome il fut transporté de la province d'Andalousie en celle de Castille, où il acheva le reste de ses jours dans les pratiques de la sainteté la plus éminente. Pierre Galesin protonotaire apostolique a écrit l'histoire de sa vie. AN. 1463.

XCVII. Et de sainte Catherine de Boulogne. *Baillet vies des Saints. 9. Mars t. 1.*

Le neuviéme de Mars de cette même année mourut encore une Religieuse de l'Ordre de sainte Claire, nommée Catherine de Boulogne du lieu de sa naissance, où elle fut superieure du monastere d'un ordre qu'on y avoit institué en l'honneur du corps de JESUS-CHRIST. Elle vint au monde le huitiéme de Septembre 1413. & à l'âge d'onze ans on la mit auprés de la Princesse Marguerite fille de Nicolas d'Est Marquis de Ferrare. Mais elle quitta bien-tôt aprés la cour pour se retirer chez les Religieuses de sainte Claire où elle fit profession en 1432. Elle fut demandée par les Boulonois pour être superieure du monastere qu'ils vouloient fonder dans leur ville ; elle y alla ; & elle eut la consolation de voir l'ouvrage achevé avant sa mort. Elle a laissé quelques écrits, tant en Italien qu'en Latin, qu'elle entendoit fort bien. On lui attribue un rosaire des mysteres de la passion de Nôtre-Seigneur, un livre des sept armes necessaires pour le combat spirituel. Elle a mis par écrit ses revelations qui ont été imprimées. Enfin après les informations faites de la sainteté de sa vie & de ses miracles, le Pape Clement VII. la mit

An.1463. mit au nombre des bienheureuses, & permit qu'on en fît l'office qui fut reformé dans le breviaire de Pie V. & de Sixte V. Clement VIII. a fait mettre son nom dans le martyrologe Romain l'an 1592. & elle a été enfin canonisée par le Pape Clement XI. en 1712. On a la vie de cette sainte écrite par Antonin Flaminius.

XCVIII. Le Pape fait des préparatifs pour la guere contre les Turcs.

Le Pape pensoit toûjours à faire la guerre contre les Turcs. Il emploïa le commencement de cette année à en faire les préparatifs; il y mettoit tous ses soins parce qu'il vouloit se trouver à Ancone le cinquiéme de Juin. Cette ardeur surpassant ses forces, lui fut nuisible : la fiévre le prit, les douleurs de ses goûtes redoublerent. Comme le mal pressoit, les medecins lui conseillerent de prendre les bains dans le diocése de Sienne, quoiqu'on fût encore à la fin de l'hyver. Il s'y rendit, & songea à recouvrer sa santé. Il n'y avoit pas long-tems qu'il y étoit lorsqu'on lui fit sçavoir que le Duc de Bourgogne ne se trouveroit point à la guerre qu'on vouloit declarer aux Turcs, quoiqu'il l'eût souvent promis par ses lettres & par ses Ambassadeurs.

Papiens. epist. 50.

XCIX. Le Duc de la Bourgogne manque à sa parole.

Il alleguoit pour raison de son changement la guerre dont il étoit menacé du côté de la France, la crainte qu'il avoit, & qui pouvoit être bien fondée, que Louïs XI. ne voulut tomber sur lui aprés qu'il auroit fait éclater son ressentiment contre son fils le Comte de Charolois. Et il faut avouer que dans ces circonstances, il ne paroissoit pas prudent que le Duc s'éloignât de ses états.

Apud Æn. Sylv. epist. 382.

C. Le Pape lui écrit pour le presser de

Cependant comme le Pape avoit beaucoup compté sur ses promesses, fâché de ce contretems, il lui écrivit le vingt-cinquiéme de Mars, pour tâcher de lui faire executer sa pre-

premiere resolution. C'est une bonne œuvre que vous abandonnez, lui dit-il, pensez combien la religion en souffrira : les Turcs s'en prévaudront, les Chrétiens en pâtiront, le bien de l'Eglise, vôtre reputation, plus que tout cela, vôtre salut, vous engagent à tenir vôtre promesse. Il ajoûtoit que quant à lui, ni son âge, ni ses infirmitez, ni la crainte du danger auquel il alloit s'exposer, ni la mort même ne l'empêcheroient point de satisfaire à l'attente & à l'esperance des peuples fidéles, ni de se mettre au plûtôt en mer pour une expedition si sainte. Philippe ne fut point émû de ces remontrances ; la mauvaise conduite du Comte de Charolois son fils, & la défiance qu'il avoit du Roi Louïs XI. lui faisoient juger que sa presence étoit trop necessaire dans ses états, pour qu'il osât les abandonner. Il se contenta d'envoïer au Pape ses deux fils naturels Antoine & Baudoüin avec deux mille hommes, & promit d'aller joindre lui-même sa Sainteté l'année suivante, s'il n'en étoit empêché par des raisons très-pressantes.

AN. 1464. tenir sa parole.

Æn. Sylv. ibid.

CI. Bulle du Pape qui retracte ce qu'il a écrit sur le Concile de Basle.

Collect. concil. P. Labbe tom. 13. p. 1407.

Le Pape avant que de partir de Rome pour Sienne, avoit fait publier sa bulle de retractation des actes du Concile de Basle qu'il avoit écrits. Il s'excusoit sur ce qu'il les avoit composez dans sa jeunesse, n'aïant pas alors assez de lumiere & de discernement pour approuver ou condamner les choses qui le meritoient. Il avoue qu'il a failli en écrivant ces actes ; & il prie ceux de l'université de Cologne à qui il adresse sa bulle, de ne point s'arrêter à ce qu'il a dit du Concile de Basle ; de condamner Æneas Sylvius, & de suivre les sentimens de Pie II. „ Nous sommes hommes, dit-il, & nous avons erré comme hom-

AN. 1464.

Extat hac bulla in opere cui titulus: Caroli VII. pragmatica sanctio, fol. Parisiis. 1666. pag. 841.

,, mes ; nous ne nions pas qu'on ne puisse ,, condamner beaucoup de choses que nous ,, avons dites ou écrites. Nous avons peché ,, par séduction comme Paul, & nous avons ,, persecuté l'Eglise de Dieu par ignorance. ,, Nous imitons le bienheureux Augustin qui ,, aïant laissé échapper quelques sentimens er- ,, ronez dans ses ouvrages, les a retractez. ,, Nous faisons la même chose, nous recon- ,, noissons ingenûment nos ignorances, dans ,, la crainte que ce que nous avons écrit étant ,, jeune, ne soit l'occasion de quelque erreur ,, qui puisse dans la suite porter préjudice au ,, saint Siege. Car s'il convient à quelqu'un de ,, défendre & maintenir l'éminence & la gloi- ,, re du premier trône de l'Eglise, c'est à nous ,, que le Dieu rempli de misericorde, & par ,, sa seule bonté a élevé à la dignité de Vicaire ,, de JESUS-CHRIST sans aucuns merites de nô- ,, tre part. Pour toutes ces raisons, nous vous ,, exhortons, & nous vous avertissons dans le ,, Seigneur, de ne point ajoûter foi à ces écrits ,, qui blessent en toutes manieres l'autorité ,, du Siege Apostolique, & qui établissent des ,, sentimens que la sainte Eglise Romaine ne ,, reçoit pas. Si vous trouvez donc quelque ,, chose de contraire à sa doctrine ou dans nos ,, dialogues, ou dans nos lettres, ou dans ,, d'autres opuscules qui soient de nous ; mé- ,, prisez ces sentimens, rejettez-les, suivez ce ,, que nous disons à present, croïez-moi plûtôt ,, tôt maintenant que je suis vieillard, que ,, quand je vous parlois en jeune homme ; fai- ,, tes plus de cas d'un souverain Pontife que ,, d'un particulier ; recusez Æneas Sylvius, & ,, recevez Pie II." Et parce qu'on pouvoit objecter au Pape que c'étoit sa dignité seule qui lui avoit fait changer de sentiment ; il y répond

Nec privatum hominem pluris facite quàm summum Pontificem. Æneam rejicite, Pium recipite. Il-

pond en racontant en peu de mots sa vie & ses actions, & faisant toute l'histoire du Concile de Basle, auquel il vint avec le Cardinal Capranique en 1431. mais jeune, dit-il, & sans aucune experience, comme un oiseau qui sort du nid. Cette bulle est dattée de Rome le vingt-sixiéme d'Avril de l'année précedente, & se trouve au long dans la collection des Conciles du P. Labbe, & dans beaucoup d'autres auteurs.

An. 1464. *Iudgentile nomen parentes indidere nascenti, hoc christianum in apostolatu suscepimus. Vide bullam S.Pontificis.*

Le Pape étant revenu à Rome, y demeura quelques jours pour donner ses ordres, & preparer tout ce qui étoit necessaire à l'execution de son entreprise. Il en partit le dix-huitiéme de Juin pour se rendre à Ancone, où il avoit déja envoïé Jerôme Archevêque de Créte & le prieur des chevaliers de Pise, qu'il chargea de louer des vaisseaux sur lesquels on fit passer ceux qui abordoient de toutes parts: & aussi-tôt après eux, il fit partir le Cardinal de saint-Ange Espagnol, venerable vieillard âgé de plus de soixante-dix ans, & zelé pour seconder les intentions du Pape. Pie II. le suivit à petites journées, & après s'être acquitté de son vœu à Lorette, il arriva à Ancone vers le milieu du mois de Juillet, où il trouva beaucoup plus de monde qu'il n'avoit crû; mais la plûpart étoient sans argent, sans provisions, hors d'état de tenir pendant six mois, en sorte que plusieurs furent contraints de vendre leurs armes pour fournir aux frais de leur retour. Le Cardinal de Pavie parlant de ceux de Saxe & de Vandalie contrée d'Allemagne dans la Pomeranie ducale, dit qu'il y en avoit qui mandioient leur pain dans le voïage, que les Italiens se mocquerent de leur pauvreté, que les uns s'en allerent à Venise, pensant qu'on les embar-

CII. Le Pape va à Ancone pour s'embarquer. *Papiens. comment. lib. 1. & ep. 34.*

Papiens. ibid. l. 1. & epist. 41. Krantz. 12. Wandal. 30. & 12. sex. 3.

AN. 1464. queroit aussi-tôt, que d'autres vinrent à Ancone où le Pape devoit se rendre. On renvoïa les hommes inutiles, après que le saint Pere leur eut donné sa benediction avec beaucoup d'indulgences.

CIII. Preparatifs à Ancone pour le départ du Pape.

La nouvelle qu'on apprit à Ancone, que les Turcs s'approchoient de Raguse, dans le dessein de l'assiéger, determina le Pape à s'y rendre lui-même en personne, & à partir au plûtôt, quoiqu'il fût attaqué d'une fiévre assez violente; dans l'esperance que le succès heureux dont il se flattoit, engageroit les Princes à le suivre. Mais le départ de sa Sainteté fut differé, parce qu'on sçut quelques jours après que les Turcs s'étoient retirez. La joïe qu'on eut de cette nouvelle fut augmentée par l'arrivée du Duc de Venise avec sa flotte. Cependant la maladie du Pape augmentoit tous les jours: il sentit bien que sa derniere heure approchoit, il appella les Cardinaux, & leur parla pendant deux heures pour les exhorter à ne consulter que le merite dans le choix d'un successeur, à ne point faire de graces à ceux qui n'en meritoient point, & sur tout à poursuivre le dessein de la guerre contre les Turcs. Ensuite leur aïant demandé pardon, il leur accorda des indulgences; & voulut recevoir les derniers sacremens.

CIV. Le Pape tombe malade à Ancone & y meurt.

Comme il avoit déja reçû l'extréme-onction à Basle lorsqu'il y fut attaqué de la peste, Laurent Roverella Evêque de Ferrare, habile théologien, soutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce sacrement une seconde fois. Il est vrai que tel avoit été le sentiment de quelques théologiens dès le douziéme siecle & depuis; mais il avoit eu peu de partisans. Le Pape disputa sur ce sujet avec l'Evêque de Ferrare, & ne crut pas devoir se ren-

rendre à ſon avis. Il ſe fit adminiſtrer ce ſa-crement & celui de l'Euchariſtie, & enſuite il mourut en paix le quatorziéme du mois, veille de la fête de l'Aſſomption de la Vierge, âgé de près de cinquante-neuf ans, après ſix ans moins trois jours de Pontificat.

AN. 1464.

Le Cardinal de Pavie dans le diſcours qu'il fit à ſes collegues touchant l'élection d'un ſucceſſeur, dit de Pie II. qu'il fut un ſouverain Pontife rempli de vertus, qu'il s'étoit rendu recommandable par ſon zele pour la religion, l'integrité de ſes mœurs, la ſolidité de ſon eſprit & ſa profonde érudition. On l'a blâmé néanmoins d'avoir été trop avare envers les ſçavans de ſon ſiecle; ce que l'on ne peut juſtifier en lui, ſelon Platine, qu'en ſe retranchant ſur les dépenſes qu'il avoit été obligé de faire pour les trois guerres qu'il avoit entrepriſes. Le Cardinal de Pavie l'excuſe encore ſur ce qu'on lui reprochoit qu'il s'abſentoit trop ſouvent de Rome, & qu'il aimoit trop à courir pour un Pape. On dit qu'il avoit connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il ſe donnoit pour la guerre contre les Turcs, & que comme il craignoit les railleries auxquelles il alloit s'expoſer, ſon deſſein étoit de s'embarquer ſeulement juſqu'à Brindes, d'y paſſer l'hyver, de retourner enſuite à Rome, & de ne plus penſer à cette guerre; & afin de n'être pas même accuſé de l'avoir entrepriſe trop legerement, on ajoûte qu'il vouloit rejetter la faute du mauvais ſuccès ſur les Princes qui n'auroient pas voulu le ſeconder; mais ſa mort prévint tous ces embarras. On porta ſon corps à Rome, & on le dépoſa dans l'Egliſe de ſaint Pierre où il fut enterré le vingt-huitiéme du mois d'Août. On trouva dans ſes coffres près de cinquante mille écus d'or

Papienſ. epiſt. 49. *Oder. Raynald. ad hunc annum* 1464. *Ciacon. Vitorel. & Duchesn. in vit. Pii II. Platin. in Pium II. Supra lib.* CXI. *n.* 70.

AN. 1464. d'or qu'il avoit amassez pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. On convint de donner cette somme à Matthias Roi de Hongrie, sans doute, parce qu'il étoit le plus lezé par les Turcs, & qu'il en avoit le plus à craindre. Les Venitiens comptoient beaucoup sur ce Prince, & ils ne demandoient pas mieux que de le voir en état de resister.

CV. Les Cardinaux s'assemblent à Ancone après la mort du Pape. Après que le Pape fut mort, ceux qui étoient à Ancone s'en retournerent dans leur païs. Les Cardinaux s'assemblerent, & le Duc de Venise prit séance entre les deux derniers Cardinaux diacres. Ce Duc après avoir beaucoup loué les grands & pieux desseins du Pape défunt, exhorta le sacré college à élire un successeur qui fût animé du même zele, qui prît autant à cœur l'execution du même dessein, & qui aidât les Venitiens à continuer la guerre qu'ils avoient commencée. Ensuite on ordonna que les galeres qui étoient à Ancone, & que le défunt avoit fait équipper, lui seroient remises pour en disposer comme il le jugeroit à propos, à condition de les rendre si le Pape futur ne l'approuvoit pas, ou qu'à l'exemple de son predecesseur il voulut assister lui-même en personne à la guerre contre les Turcs.

Papiens. comment. l. 2, & ep. 41.

CVI. Ils partent d'Ancone, & vont à Rome pour faire l'élection. Les conseils du Duc de Venise sur l'élection d'un successeur furent fort bien reçûs ; mais les Cardinaux crurent qu'il étoit à propos de la faire à Rome. C'étoit d'ailleurs l'intention du défunt. Il en avoit fait un decret avant son départ pour Mantoüe. De plus tous les Cardinaux n'étoient pas à Ancone : le grand âge en avoit obligé plusieurs de rester à Rome. Les autres voulurent donc les rejoindre. Ils n'y furent pas plûtôt arrivez, qu'ils s'assemblerent dans la maison de Louïs Cardinal Pa-

Supra liv. CXI. n. 1.

Patriarche d'Aquilée, qui étoit alors camerlingue de la sainte Eglise Romaine, pour convenir du lieu où ils tiendroient le conclave. Plusieurs craignoient de s'enfermer dans le château saint Ange qu'Antoine Piccolomini neveu du défunt Pape, & gendre de Ferdinand, avoit en sa puissance. Cette fraïeur s'étoit si fortement emparée de leurs cœurs, que quelques-uns même d'entr'eux ne vouloient pas se trouver aux obseques du défunt. Mais les amis de Piccolomini qui n'étoit point alors à Rome, protesterent que dès qu'il seroit de retour, on remettroit le château saint Ange au sacré College, dans le même état que Piccolomini l'avoit eu en sa garde. Cette assurance calma un peu les esprits, & l'on choisit le Vatican, à la pluralité des voix, pour y tenir le conclave. AN. 1464.

CVII. Les Cardinaux entrent au conclave.

Les Cardinaux y entrerent le vingt-huitiéme du mois d'Août, au nombre de vingt-un. Les sept autres (car le sacré College étoit composé de vingt-huit) étoient absens. Dans les premiers jours on nomma seulement les officiers qui prêterent le serment accoûtumé; on établit les reglemens necessaires au bon gouvernement des Papes. Ils s'obligerent tous par serment que celui qui seroit élû les observeroit avec soin. Ils mirent à la premiere garde qui étoit la plus proche d'eux, dix Evêques qui visitoient les vivres, & autres choses qu'on leur portoit; ils placerent à la seconde garde tous les Ambassadeurs des Rois & Princes qui se trouvoient à Rome; & les soldats à la troisiéme. Tous les Cardinaux s'assemblerent le troisiéme jour en rochet & en camail, dans la chapelle du Pape Nicolas, nommée depuis la chapelle Pauline. Le sacristain aïant dit la messe du Saint-Esprit, tous

AN. 1464. allerent les uns après les autres porter leurs bulletins cachetez de leurs armes dans un calice d'or qui étoit sur l'autel ; & ce scrutin achevé, les trois Cardinaux chefs d'ordre ; c'est-à-dire le premier Evêque, le premier prêtre & le premier diacre aïant renversé le calice sur l'autel, compterent les bulletins pour voir s'il n'y en manquoit point. Le premier Cardinal Evêque les aïant ouverts, pendant que le premier Cardinal diacre en faisoit la lecture d'une voix haute & distincte, chaque Cardinal écrivoit les noms de ceux qui étoient nommez sur une feuille de papier reglé qu'il avoit devant lui, pour voir celui qu'on vouloit élire : mais comme il falloit avoir quatorze voix, & qu'aucun n'avoit le nombre suffisant pour l'élection, on proceda à un second scrutin.

CVIII. Le Cardinal de saint Marc est élû Pape. *Platina in Paul. II. Bzov. Spond. Rainald. ad hunc annum.*

Pierre Barbo Venitien Cardinal du titre de saint Marc eut d'abord douze voix. Il étoit dans la force de son âge, approchant de quarante-huit ans, & d'ailleurs très-grand politique ; il ne lui manquoit plus que deux voix, & il en avoit quatre à *l'accessit*. Le Cardinal Bessarion Doïen du sacré College, après avoir demandé à tous s'ils approuvoient son élection, & voïant que personne ne s'y opposoit, l'alla embrasser, & lui dit : Et moi aussi je vous fais Pape. En même-tems tous les Cardinaux allerent l'adorer, & lui firent jurer l'observation des articles qui avoient été arrêtez. Le premier diacre ouvrant la fenêtre & montrant la croix au peuple, annonça l'élection en ces termes. Nous avons pour Pape Pierre, Venitien, Cardinal du titre de saint Marc. On lui demanda quel nom il vouloit prendre, il dit qu'il vouloit s'appeller Formose. Ce mot signifie beau, & comme

le

le nouvel élû étoit en effet bel homme & bienfait, les autres Cardinaux lui representerent qu'on diroit qu'il n'avoit pris ce nom que par vanité. Il repliqua qu'il prendroit donc celui de Marc ; mais voïant qu'on ne l'approuvoit pas plus que l'autre, il prit celui de Paul & chacun y consentit. En même tems tous les Cardinaux l'adorerent de nouveau, quoique le Cardinal d'Aquilée semblât s'y opposer. Peu de jours après il fut couronné. An. 1464.

CIX. Il prend le nom de Paul II. Son caractere.

Le nouveau Pape étoit fils de Nicolas Barbo & de Polyxene sœur d'Eugene IV. qui lui donna l'archidiaconé de Boulogne, l'Evêché de Cervie dans la Romagne, une charge de protonotaire apostolique de ceux qu'on appelle Participans, & enfin le chapeau de Cardinal en 1440. Callixte III. l'envoïa legat dans la Campagne de Rome. Quelques auteurs ont dit qu'il pleuroit très-aisément, & qu'il avoit recours aux larmes quand il manquoit de bonnes raisons pour persuader ce qu'il disoit, ou ce qu'il vouloit ; que ce fut la raison pour laquelle Pie II. l'appelloit Nôtre-Dame de Pitié. Au reste il étoit bienfait, comme on a déja dit, magnifique, & se piquoit de faire toutes choses avec beaucoup d'éclat.

Ambros. de Vignate orat. ad Paul II.

CX. Loix qu'on fait jurer au Pape dans le conclave.

Les loix que les Cardinaux avoient établies dans le conclave, & qu'on fit jurer au nouveau Pape, étoient, qu'il continueroit la guerre contre les Turcs ; qu'il rétabliroit l'ancienne discipline de la Cour Romaine ; que dans trois ans il assembleroit un Concile general ; qu'il n'augmenteroit point le nombre des Cardinaux au-delà de vingt-quatre ; qu'il n'en créeroit aucun qui n'eût plus de trente ans, & qui ne fût habile dans le droit civil & canon, & dans l'Ecriture sainte ; que de tous ses parens il n'en pourroit faire qu'un seul Cardinal

An. 1464. qui auroit toutes les qualitez necessaires ; qu'il ne pourroit commettre au gouvernement des Evêchez que dans un consistoire ; qu'il n'accorderoit à personne le droit d'y nommer ; qu'il ne déposeroit aucun Evêque ou Abbé sur la demande de quelque Prince ; qu'il ne condamneroit aucun Cardinal & ne feroit saisir son bien que selon la forme du droit & des saints Canons ; qu'il ne détourneroit point le patrimoine de l'Eglise ; qu'il n'entreprenderoit aucune guerre & ne feroit aucun traité avec les Princes, que du consentement du sacré College ; qu'il laisseroit aux sujets de la cour Romaine toute liberté pour faire leur testament, qu'il n'établiroit point de nouveaux impôts, & n'augmenteroit point les anciens ; qu'il n'accorderoit point de décimes à aucun Prince, que sur des raisons très-pressantes ; qu'il donneroit des juges aux Présidens des provinces pour leur faire rendre compte de leur gouvernement ; que les Cardinaux s'assembleroient deux fois tous les ans pour examiner si ces loix étoient bien observées ; & qu'en cas qu'elles ne le fussent pas, ils en avertiroient le Pape, afin qu'il y tînt la main.

CXI. Le Pape refuse d'observer ces loix.

Il s'agissoit de réduire toutes ces loix en pratique, & c'étoit la difficulté. Le Pape qui avoit juré de le faire étant Cardinal, & qui avoit confirmé son serment aussi-tôt après qu'il avoit été élû Pape, se mit peu en peine de les violer. Il y fut principalement excité par deux Prelats sçavans & adroits, ses domestiques, Etienne Archevêque de Milan & Theodore Evêque de Trevise. Ils ne pouvoient souffrir que ces loix les excluassent du Cardinalat auquel ils aspiroient, & ils persuaderent au Pape que les conditions qu'on lui avoit imposées ne convenoient point à sa dignité. Comme le sou-

ſouverain Pontife étoit fort prevenu en faveur An. 1464.
de ſes droits & de ſes privileges, il écouta
avec plaiſir les avis qu'on lui donna : il fit
de nouvelles loix, comme ſi les Cardinaux y
avoient eu part, ſous pretexte que les premieres étoient inutiles, & dit qu'il ne vouloit
s'aſſujettir qu'aux dernieres. Il les preſenta aux
Cardinaux pour les ſigner : quelques-uns le
firent d'abord ſans même les voir ni les examiner; d'autres ne ſe rendirent qu'après avoir été
intimidez par les menaces d'une excommunication; en ſorte que tous les ſignerent à l'exception du Cardinal Jean de Carvajal Eſpagnol
qui tint ferme. Sa reſiſtance fut cauſe que le
Pape enferma ces nouvelles loix dans ſon cabinet, ſans les vouloir montrer ni permettre qu'on
en tirât des copies.

Il ſemble que Dieu voulut punir ceux qui
avoient donné ce conſeil à ſa Sainteté. L'Archevêque de Milan fruſtré de l'eſperance du
Cardinalat, fut contraint de ſe retirer ; & l'Evêque de Treviſe qui avoit été fait ſecretement
Cardinal, tomba dans une langueur qui le
conduiſit au tombeau avec un vif regret de ne
pouvoir joüir de cette dignité pour laquelle il
s'étoit donné tant de mouvemens. Le Cardinal
de Pavie fut fortement irrité de la violence
que le Pape avoit faite à ſes collegues: il ſe
condamnoit lui-même d'avoir donné ſa voix *Papienſis*
pour le faire élire, il accuſoit ceux qui avoient *epiſt.* 180.
eu la même condeſcendance, & les exhortoit 181. 182.
à ſe conduire avec plus de prudence & de *Platina in*
circonſpection à l'avenir, ſans s'arrêter ni à *Paul. II.*
l'exterieur ni aux paroles. CXII.

Néanmoins le Pape pour ſe concilier la Prerogatives que ce
bienveillance des Cardinaux, voulut relever Pape accorde aux
leur dignité par des marques éclatantes. Il Cardinaux.
leur fit prendre des mitres de ſoïe ſemblables

AN. 1464. à celles que les souverains Pontifes seuls portoient auparavant, & défendit à tous autres Prelats d'en porter. Il permit que leurs chevaux ou leurs mules eussent des housses de couleur d'écarlatte ; il voulut que les bonnets des Cardinaux fussent de soïe rouge. L'auteur des additions de Ciaconius dit avoir vû une medaille de Paul II. où ce Pape est representé en plein consistoire avec les Cardinaux qui portoient ces bonnets, d'où il conclut que c'est ce Pape qui leur a donné le chapeau rouge. Mais cet auteur pourroit bien se tromper ; puisqu'on lit qu'Innocent IV. leur donna ce bonnet dans le Concile de Lion l'an 1245. & Paul II. ne leur accorda que l'habit rouge. Gregoire XIV. donna aussi le bonnet rouge aux Cardinaux reguliers qui auparavant n'avoient que le chapeau. Urbain VIII. leur accorda le titre d'Eminence, n'aïant d'abord que celui d'Illustrissime, & depuis ces nouvelles prérogatives, ils ont precedé les Evêques. Cependant ceux-ci ont quelquefois depuis ce tems-là pris le pas devant les Cardinaux dans les ceremonies & les assemblées publiques en presence même du Pape. On en voit un exemple au Concile qu'Urbain II. assembla à Clermont en Auvergne l'an 1095. Car dans cette ceremonie Hugues Archevêque de Lion tenoit après le Pape le premier rang, les autres Archevêques & Evêques le suivirent ; & après eux marcherent immédiatement les Cardinaux Prêtres & Diacres qui avoient accompagné le Pape dans son voïage en France.

Addit. Ciaconii ad Paul II. in fin.

CXIII. Création de huit Cardinaux.

Paul second voulant multiplier le nombre des Cardinaux, en créa cette année huit dont voici les noms. 1. Thomas Bourchier Anglois, Archevêque de Cantorberi, Prêtre Cardinal du titre de saint Cyriaque. 2. Etienne de Varas Hon-

Hongrois, Archevêque de Colocza, Prêtre AN. 1464.
Cardinal du titre des saints Nerée & Achillée.
3. Olivier Caraffe Napolitain, Archevêque de Naples, Prêtre Cardinal du titre de saint Marcellin & de saint Pierre, Evêque d'Albano, de Sabine & d'Ostie, & doïen du sacré College.
4. Marc Barbo Venitien, Evêque de Vicenze & patriarche d'Aquilée, Prêtre Cardinal du titre de saint Marc. 5. Jean Baluë François, Evêque d'Augers, Prêtre Cardinal du titre de sainte Susanne, & Evêque d'Albano. 6. Amici Aguifilo Evêque de cette ville, prêtre Cardinal du titre de sainte Marie, au-delà du Tibre.
7. François de la Roüere de Savonne, general de l'ordre des Freres Mineurs, Prêtre Cardinal du titre de saint Pierre aux Liens, qui devint Pape sous le nom de Sixte IV. 8. Theodore Paleologue des Marquis de Montferrat, Diacre Cardinal du titre de saint Theodore. C'est cet Evêque de Trevise dont on a parlé plus haut.

Inf. CXIII. n. 9.

CXIV. Le Pape veut reprendre l'affaire de la guerre contre les Turcs.

Le saint Pere ne se renferma pas dans ce qui pouvoit illustrer le sacré College; il étendit ses soins au-dehors, & pensa serieusement aussitôt aprés son exaltation à prendre certains arrangemens pour continuer la guerre contre les Turcs. Trois Cardinaux furent choisis pour en conferer avec les Ambassadeurs des Princes d'Italie qui étoient à Rome. Et comme les propositions de sa Sainteté étoient que chacun de ces Princes donnât tous les ans une certaine somme tant que la guerre dureroit; que cet argent seroit mis entre les mains du Roi de Hongrie qui étoit le plus en butte aux armes des infidéles, & qui s'étoit déja épuisé pour leur tenir tête: chaque Prince se taxa suivant ses pouvoirs. On jugea d'abord qu'il étoit à propos que le Roi Ferdinand fournît quatre-vingt-mille écus d'or, les Venitiens cent mille,

Apud Papiens. epist. 58. & 95.

An. 1464. le Duc de Milan soixante & dix mille, les Florentins cinquante mille, le Duc de Modene vingt mille, le Marquis de Mantoüe dix mille, les Siennois quinze cent, les Lucquois huit mille, le Marquis de Montferrat cinq mille. Mais aucun des Ambassadeurs en particulier ne voulut consentir à ces taxes, alleguant qu'ils n'en avoient point d'ordre de leurs maîtres, & qu'ils leur feroient sçavoir les propositions qui en avoient été faites, afin qu'ils y donnassent leur consentement.

CXV. Offres des Princes d'Italie pour cette guerre.

Après six mois emploïez dans ces negociations, le Roi Ferdinand offrit soixante mille écus, avec cinq cent hommes de cavalerie & autant d'infanterie, qui iroient par l'Epire province de l'ancienne Grece, à condition qu'on lui remettroit les cens dûs à l'Eglise Romaine qui montoient à une plus grosse somme. Les Venitiens promirent d'envoïer tous les ans en Hongrie cinq cens mille écus, ce qui étoit considerable, eû egard à la dépense qu'il leur falloit faire pour l'entretien de leur flotte & de l'armée qu'ils entretenoient pour faire avec les Hongrois un parti contre le Turc; mais ils faisoient ces offres à condition qu'on leur accorderoit les décimes des Eglises, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme du revenu des habitans. Le Duc de Milan promit aux mêmes conditions deux mille cavaliers, & mille hommes d'infanterie qui se joindroient aux troupes de Ferdinand. Les Florentins mille cavaliers avec cinq cent fantassins, ou bien deux mille écus d'or tous les ans. Les autres ne firent point de réponse & toute la negociation se passa en differentes offres qui étoient plûtôt au profit des Princes qu'à l'avantage de l'Eglise & de la Religion. Le Pape ne laissa pas cependant d'envoïer de

Sabellic. 5. dec. 8.

l'ar-

l'argent en Hongrie où les Venitiens alliez avec Matthias continuoient toûjours la guerre. AN. 1464.

CXVI. Consistoire touchant les graces expectatives & les benefices en commende.

Sur la fin du mois de Septembre le Pape tint un consistoire à Rome où l'on traita des graces qu'on appelle expectatives, pour sçavoir s'il falloit les accorder ou non; & sur les avis differens, on suivit celui du Cardinal de Carvajal, qui remontra que le saint Siege aïant eu tant de peine à obtenir le consentement des ordinaires pour établir ces expectatives dans leurs diocèses, il ne falloit pas negliger ce privilege; ajoûtant qu'on ne devoit rien determiner là-dessus de quelques mois, jusqu'à ce qu'on fût informé dans tous les païs de l'élection du nouveau Pape. Dans un autre consistoire qui fut tenu le lendemain du couronnement de Paul II. le Cardinal d'Ostie parla d'un celebre monastere de France qu'un certain Evêque demandoit en commende par la démission pure & simple de l'Abbé qui étoit fort vieux & qui ne pouvoit plus agir. Carvajal s'opposa encore fortement à cette demande, & dit qu'il étoit à craindre que tous les monasteres du roïaume de France ne devinssent en commende, que tout ce qu'on traitoit en cour de Rome ne regardoit que cette matiere; & qu'il viendroit un regne auquel le Pape ni les Cardinaux ne pensoient pas, & où ils seroient regardez comme des personnes inutiles. Le souverain Pontife appuïa l'avis du Cardinal, & ajoûta qu'il croïoit que depuis le Pontificat de Callixte jusqu'à present, il y avoit eu plus de cinq cent monasteres en commende; de sorte qu'il y avoit lieu de craindre que tous ces changemens ne causassent un grand scandale dans l'Eglise. C'est le Cardinal de Pavie qui rapporte tous ces faits, & qui loue fort le sentiment de Carvajal, comme celui d'un hom-

Papiensis. epist. 92. & 93.

Masson hist. Franc. l. 4. in Ludovic. XI. & de Rom. episc. lib. 6. in Paul. II.

An.1464. homme sage de s'être élevé contre les abus des commendes qui n'ont pas été établies, dit-il, pour engraisser les Ecclesiastiques, mais pour réformer les monasteres & faire en sorte que le service divin s'y celebrât plus exactement & avec plus de décence.

CXVII. Sentiment de M. l'Abbé Fleury en faveur des commendes.

Cependant ne peut-on pas dire en faveur des commendes, que les Abbez reguliers, à l'exception d'un petit nombre qui vit dans une observance très-étroite, n'usent gueres mieux du revenu des monasteres, que plusieurs commendataires, & qu'ils sont plus libres pour en mal user. „ Les Religieux non reformez, dit „ M. l'Abbé Fleury, ne sont pas de plus gran- „ de édification à l'Eglise, & quand ils embras- „ seroient tous les reformes les plus exactes, „ il n'y a pas lieu d'esperer que l'on en trou- „ vât un si grand nombre que du tems de la „ fondation de Clugny & de Cîteaux, lorsqu'il „ n'y avoit ni Religieux Mendians, ni Clercs „ Reguliers, ni tant de saintes Congregations, „ qui depuis quatre cent ans ont servi & ser- „ vent encore si utilement l'Eglise. Il ne faut „ donc point douter que l'Eglise ne puisse ap- „ pliquer ses revenus selon l'état de chaque „ tems, qu'elle n'ait eu raison d'unir des be- „ nefices reguliers à des colleges, à des semi- „ naires & à d'autres communautez, & qu'elle „ n'ait droit de donner des monasteres en „ commende à des Evêques dont les Eglises „ n'ont pas assez de revenu, & aux Prêtres „ qui servent utilement sous la direction des „ Evêques. Si quelques-uns abusent des com- „ mendes pour prendre des revenus de l'Egli- „ se sans la servir, & en accumuler plusieurs „ sans besoin, ils en rendront compte au ter- „ rible jugement de Dieu.

Fleury instit. au droit Ecclesiastique, 2. part. ch. 26.

Eugene IV. avoit mis des Chanoines Reguliers

liers pour déservir l'Eglise de Latran à Rome. Callixte troisiéme les en chassa & y mit des séculiers. Mais Paul entreprit de rétablir les premiers sans examiner si cette entreprise ne fâcheroit point les Romains. Les Chanoines reprirent donc leur place & leurs fonctions, quoique les séculiers y demeurassent toûjours. Chaque corps faisoit l'office à part. Mais afin d'éteindre les séculiers, on n'en nomma point d'autres pour remplir la place de ceux qui mouroient ou qui abandonnoient l'Eglise de Latran. Paul n'observa pas même aprés cette action de ne point irriter l'esprit des Romains déja aigris contre ce qu'il venoit de faire; il conferoit ces benefices à des étrangers au préjudice des habitans de Rome. Ce qui excita contre lui beaucoup de plaintes & de murmures.

AN. 1464. CXVIII. Les Chanoines de l'Eglise de saint Jean de Latran à Rome.

Platina in Paul. II. Pennot. de cleric. canon. lib. 3. cap. 30. § 1. Onuphr. in Sixt. IV.

Quelques Cardinaux aïant proposé dans un consistoire de donner à la maison d'Anjou la ville & le Comtat d'Avignon, en échange des droits qu'elle avoit sur le roïaume de Naples & de Sicile qu'elle cederoit à Ferdinand; le Cardinal de Carvajal s'y opposa. Il dit que cet échange étoit fort désavantageux à l'Eglise Romaine, qu'il falloit bien se garder de la priver d'un semblable patrimoine au de-là des Alpes, qu'Avignon étoit le refuge des Papes, & un frein pour retenir les Italiens dans leur devoir, & empêcher qu'ils ne troublassent l'Eglise par l'apprehension qu'ils auroient que le Pape ne les quittât. Ceux qui étoient d'un sentiment contraire prétendoient que cette ville étoit un sujet de tentation aux Papes dont la patrie seroit au de-là des monts, d'y transporter le saint Siege, sans autre raison que les agrémens de leur païs. A quoi les autres repliquerent que les Papes feroient toûjours plus d'état de Rome

CXIX. Quelques Cardinaux proposent l'alienation de la ville d'Avignon.

Papiens. epist. 94.

&

AN.1464. & de la liberté dont on y jouit; que du séjour d'Avignon où l'on dépend en quelque maniere de ses voisins; qu'ils sont maîtres absolus dans Rome d'où ils commandent à l'univers. Au reste les Cardinaux ont trouvé un remede à la crainte qu'ils auroient de voir transporter le Siege à Avignon, en ne faisant aucun Pape François, ce qui dure depuis plus de trois cent ans; au lieu qu'auparavant il y en avoit beaucoup, principalement avant & durant le schisme.

CXX. Le Pape Paul II. veut menager le Roi de Bohême. *Papiens. comment. lib. 9.*

George Pogebrac Roi de Bohême aïant appris la mort de Pie II. en témoigna publiquement sa joïe. Il y avoit eu depuis long-tems entre l'un & l'autre une haine assez marquée. Pie regardoit Pogebrac comme heretique & fauteur des Hussites, & il ne se trompoit pas. Pogebrac vouloit retenir l'usage de communier sous les deux especes & le croïoit necessaire au bien de la Religion. Ainsi personne ne cedoit. Le Roi de Bohême avoit cependant promis de se conformer à l'usage actuel de l'Eglise, mais ces promesses n'étoient qu'une feinte. Le défunt Pape qui s'étoit lassé de l'attendre, l'avoit assigné à comparoître dans cent quatre-vingt jours. Mais ce Pape mourut dans cet intervale, & Pogebrac toûjours attaché à ses erreurs & resolu de les soûtenir, se réjouit de cette mort, parce qu'il croïoit avoir perdu en lui son plus redoutable ennemi.

CXXI. Il travaille à se reconcilier avec le S. Siege. *Cochlée. hist. Hussit. l. 12.*

Cependant aïant été informé que l'Empereur Frederic avoit envoïé ses Ambassadeurs au nouveau Pape pour lui rendre ses devoirs & lui promettre obéïssance; incertain s'il feroit la même chose, il consulta Frederic. Ce Prince lui conseilla de differer jusqu'à ce qu'il eût sondé les sentimens du Pape, dans la crainte qu'on ne voulût point à Rome recevoir les en-

voïez

voïez d'un Roi qui avoit été assigné à comparoître, ce qui seroit, lui dit-il, un deshonneur que la dignité de Roi ne devoit pas souffrir. Sur cette réponse de sa Majesté Imperiale Pogebrac lui recrivit que si Paul II. vouloit suspendre l'accusation formée contre lui, il lui envoïeroit une ambassade avec promesse d'executer les ordres de sa Sainteté. Frederic se chargea volontiers de la commission, & obtint du Pape la suspense de l'affaire. AN. 1464.

Quoique Pogebrac fût entier dans ses sentimens, il ne laissoit pas de traiter les Catholiques avec douceur. Il souffroit même qu'ils declamassent ouvertement contre la doctrine de Roquesane son ami, qui occupoit le siege de Prague, & qui étoit chef des Hussites. Roquesane n'étoit pas si patient. Au défaut des raisons solides il emploïoit l'excommunication, & croïoit abattre par ces vaines foudres un parti qui soutenoit la verité, & que la verité défendoit. Il accepta cependant une dispute reglée avec le chapitre de l'Eglise Catholique de Prague, la dispute dura cinq jours. On convainquit l'heretique de mensonges, d'erreurs & de calomnies: il fut honteux de sa défaite, & pour étouffer la confusion qu'il avoit reçûe, il publia par tout qu'il avoit été victorieux. *Canisius antiquar. lection. to. 3. sub fin.*

CXXII. L'Empereur rend au Roi de Hongrie la couronne sacrée.

L'Empereur Frederic n'avoit pas encore rendu à Matthias Roi de Hongrie la couronne sacrée qu'il retenoit & qu'il avoit promis de lui rendre. Nous avons déja fait remarquer que cette couronne étoit necessaire pour être reconnu publiquement Roi de Hongrie & recevoir les respects dûs à ce rang. L'Empereur avoit interêt de la retenir: il vouloit tenter de monter sur le trône de Hongrie où on avoit eu quelque vûe de l'élever après la mort de La- *Bonfin. lib. 4. dec. 1. Thwrocz cap. 66.*

AN. 1464. Ladislas; il avoit dans ce roïaume un parti qui lui étoit favorable & qui tâchoit de s'aggrandir par ses intrigues & de se fortifier. Il esperoit l'emporter enfin sur son concurrent. Voilà pourquoi il trouvoit toûjours des pretextes pour ne lui pas rendre la couronne sacrée. Il ne falloit pas être bien éclairé pour penetrer dans les veritables desseins de ces longueurs affectées. Aussi Matthias ouvrit les yeux, & jugea qu'il falloit declarer la guerre à l'Empereur, & profiter de sa mesintelligence avec Albert son frere pour réduire sa Majesté Imperiale à la restitution d'un bien dont la privation ne le laissoit jouir de la couronne que d'une maniere fort incertaine.

CXXIII. Articles du traité entre l'Empereur & le Roi de Hongrie.

Bonfin. ibid.

L'Empereur ne crut pas qu'il fut de son interêt ni de son honneur de s'engager dans cette guerre, il convint de satisfaire Matthias à des conditions que ce Prince accepta. Le traité en fut conclu à Neufville le vingt-uniéme de Juillet de l'année précedente. Il y fut arrêté que Frederic & Matthias prendroient les noms de pere & de fils l'un de l'autre par adoption; que pour cette raison Matthias rendroit ses devoirs à Frederic comme à son pere, & reciproquement Frederic ses soins & son amitié à Matthias comme à son fils; qu'en cas que Matthias vînt à mourir sans enfans & sans avoir de neveux legitimes, Frederic seroit reçû à la succession de la couronne pour lui ou pour l'un de ses fils qui seroit élu; que cependant l'Empereur auroit quelques places en qualité de Roi vers la frontiere du roïaume; que les anciennes querelles seroient éteintes; qu'il y auroit désormais une si constante amitié entre les deux couronnes, qu'il n'y auroit aucune distinction de sujets de part & d'autre; c'est-à-dire, que les uns & les autres seroient réciproquement reçus dans les deux

deux états à la participation de leurs communs privileges. Il y avoit un article secret qu'on supprima dans le traité comme une chose honteuse à l'Empereur ; c'étoit que le Roi de Hongrie donneroit à Frederic soixante mille écus d'or, selon Bonfinius, & quatre-vingt mille suivant d'autres auteurs. An. 1464.

CXXIV. La couronne rapportée en Hongrie, & Matthias est couronné. *Bonfin. loco. cit. Thuros. cap. 66. Naucler. vol. 3. general. 49.*

La couronne pour laquelle les Hongrois avoient autant de respect & de consideration que les Troïens en avoient autrefois pour leur palladium, fut donc enfin rendue. La ceremonie avec laquelle elle fut rapportée fut des plus magnifiques. Des Ambassadeurs furent envoïez en Allemagne pour la recevoir ; elle étoit escortée par trois mille cavaliers, parce qu'ils croïoient, comme ils l'avouerent, que de ce rétablissement dépendoit le bonheur de leur roi, & le destin de leur monarchie. Matthias en fut couronné dans une nombreuse assemblée le vendredi-saint de cette année 1464.

Lorsque le Roi de Hongtie se vit paisible possesseur du trône, il ne pensa qu'à s'y affermir & il fit alliance avec les chevaliers de Prusse. Pendant qu'ils faisoient ensemble le siege de Zoynich bourg de la haute Mysie, le bruit se répandit que les Turcs approchoient & qu'ils alloient fondre sur eux une puissante armée. Soit que Matthias ne se crut pas assez fort pour les attendre, soit par un excès de timidité il prit la fuite sans avoir même la précaution de faire emporter le bagage & toutes les machines de guerre. Cette fuite précipitée ne lui fit point d'honneur. Ce même Prince avoit auprès de lui un Evêque nommé Nicolas en qualité de nonce du Pape ; c'étoit un esprit fort remuant, qui se plaisoit à calomnier les principaux de la cour & à prévenir le Roi contre eux. Matthias qui ne pouvoit souffrir la médisance & la calomnie, en avoit

AN. 1464. avoit souvent repris ce nonce ; mais voïant qu'il ne se corrigeoit pas, il le fit venir en pleine assemblée, lorsqu'il y pensoit le moins, & lui demanda publiquement les noms de ceux qu'il disoit être les ennemis de l'état. L'Evêque demeura muet ; & le Roi ajoûta que sans le respect qu'il portoit au saint Siege, il lui apprendroit comment on traite les calomniateurs; qu'il ne vouloit point de nonce qui se plût à semer la discorde dans son roïaume & à mettre la vie du Prince en danger, qu'il eût à sortir de ses états dans deux jours, qu'autrement il lui feroit sentir combien ses manieres lui avoient déplû.

CXXV. Traitement qu'il fait au Nonce du Pape.

Galeatus Martius in tom. rerum Hungar. tom. 13.

Avant que la conspiration qui se tramoit sous le nom du bien public, éclatât en France, Louis XI. informé que le Duc de Savoye avoit fait un traité avec le Comte de Charolois par la negociation d'un certain Romillé, ne pensa plus qu'à se venger du Comte & à se saisir de sa personne. Cela n'étoit pas facile, parce que le Comte faisoit ordinairement son séjour en Hollande. Pour tenter l'entreprise, il ordonna au bâtard de Rubempré de s'embarquer secretement au Crotoy en Picardie dans un petit vaisseau avec quarante ou cinquante hommes bien resolus, & de faire voile en Hollande. Rubempré obéït, & dès qu'il fut arrivé il se coula dans le port de Gorcum où étoit le Comte. Il attendoit une occasion favorable pour enlever ce Prince & l'emmener en France; mais aïant été reconnu dans un cabaret, le Comte qui en fut averti le fit aussi-tôt arrêter lui-même & conduire en prison, & en donna avis au Duc de Bourgogne qui étoit alors à Hesdin pour conferer avec le Roi. Il chargea de cette commission un gentilhomme Bourguignon nommé Olivier de la Marche, qui

CXXVI. Louis XI. veut faire enlever le Comte de Charolois.

Monstrelet. vol. 3. fol. 103.

qui nous a laissé des memoires. Ceux qui étoient dans le vaisseau de Rubempré instruits de ce qui lui étoit arrivé, prirent le large & allerent en informer Louïs XI. qui en fut fort affligé. Le Duc de Bourgogne aïant été informé du dessein que le Roi avoit eu de se saisir de la personne du Comte de Charolois son fils, & craignant pour lui-même, se retira promptement; ce qui augmenta le chagrin du Roi, parce qu'il avoit résolu en effet de le faire arrêter aussi. AN.1464.

CXXVII. Le Roi envoïe vers le Duc de Bourgogne.

Mem. de Comines, edit. d'Holl. en 1723. to. I. ch. I.

Louïs peu content d'avoir échoué dans son entreprise & de s'être attiré le blâme de tout le monde, prétendit encore une reparation de la part du Duc de Bourgogne. Il lui envoïa à Lille où il étoit, le Sieur de Morvilliers son Chancelier, le Comte d'Eu & l'Archevêque de Narbonne pour lui faire ses plaintes de ce qu'on avoit arrêté Rubempré. Morvilliers porta la parole & demanda au nom du Roi qu'on satisfît à ses plaintes, qu'on lui fît réparation & qu'on lui livrât Olivier de la Marche qui l'avoit outragé en déclamant contre lui devant le Duc. Mais cet envoïé parla lui-même avec tant de hauteur & en termes si vifs, que le Comte de Charolois qui étoit present, dit à l'Archevêque de Narbonne un des Ambassadeurs: Recommandez-moi très-humblement à la bonne grace du Roi, & dites lui qu'il m'a bien fait laver ici par son Chancelier, mais avant qu'il soit un an, il s'en repentira. Le Duc voulut se justifier sur tous ces chefs; mais ses raisons ne furent pas écoutées, & l'on se separa sans avoir rien conclu après des discours assez vifs de part & d'autre, qui ne servirent qu'à irriter davantage les deux partis.

CXXVIII. Le Roi

Louïs qui soupçonnoit déja les Ducs de Bretagne & de Bourbon d'avoir des intelligences secre-

AN. 1464. secretes avec le Comte de Charolois, aïant appris de ses Ambassadeurs ce qui s'étoit passé, entra encore en de plus violens soupçons. Mais quelques recherches qu'il fit, il ne put rien découvrir, tant l'affaire étoit conduite avec adresse. Ces trois Princes étoient les chefs de l'entreprise, & pour avoir à leur tête quelqu'un de la famille roïale, ils y firent entrer Charles Duc de Berry frere du Roi, qui n'avoit pas plus de dix-huit ans, & qui n'étoit point aimé du Roi: ce qui le détermina aisément à s'unir aux autres, dans l'esperance qu'il se feroit donner un apanage plus considerable, & qu'il auroit plus d'autorité.

Plus irrité contre les Ducs de Bretagne & de Bourbon & le Comte de Charolois.

CXXIX. Le Roi cependant qui vouloit humilier le Duc de Bretagne, assembla les grands de son roïaume à Tours, pour leur faire entendre les sujets de plaintes qu'il avoit contre ce Duc. Il s'attribue injustement, disoit-il, plusieurs droits qui ne lui appartiennent pas, & qui préjudicient à ceux du souverain; & qu'il étoit obligé de s'y opposer, & de le réduire à ce qui lui étoit dû. Charles Duc d'Orleans premier Prince du sang, touché des desordres du roïaume voulut en parler dans cette assemblée afin de porter le Roi & les grands à y remedier. Son âge, sa reputation, son rang demandoient qu'on l'écoutât. Cependant on reçut mal ses remontrances; le Roi s'offensa de sa liberté, & plus ce qu'il disoit étoit vrai, plus il montra d'indignation & de colere. Le Duc fut si vivement penetré d'un si indigne traitement, qu'il en tomba malade & mourut quelques jours après, le quatriéme de Janvier 1465.

Il assemble ses états à Tours, contre le Duc de Bretagne.

CXXX. Louïs pour se venger de la genereuse liberté du Duc, reconnut François Sforce pour Duc de Milan; au préjudice des prétentions que Charles avoit sur le Milanez; & pour l'engager

Le Roi reconnoît le Duc de Mi-

gager davantage dans ses interêts, non seulement il lui transporta tous les droits que la France avoit sur la seigneurie de Genes, mais il lui remit encore la ville de Savonne dont sa Majesté jouissoit, & écrivit à tous les Princes d'Italie, que quiconque assisteroit les Genois contre Sforce Duc de Milan, seroit tenu pour ennemi de la France : ainsi ce Duc avec une protection si considerable, se rendit maître de Genes & de toute cette seigneurie. Le Pape lui en écrivit des lettres de congratulation ; & cet Etat jouit dans la suite d'un parfait repos. **An. 1464.** **lan & lui cede le droit qu'il a sur Genes.**

CXXXI. **Les grands de Castille se soulevent contre Henri leur Roi.**

Henri IV. Roi de Castille toûjours occupé de ses plaisirs & de ses debauches, se rendoit de plus en plus odieux à ses sujets & sur-tout aux grands. Ce qui acheva d'irriter ceux-ci ce fut l'élevation du Comte de Ledesme son favori qu'il combloit tous les jours de bienfaits, & à qui il venoit encore de conferer la grande maîtrise de l'Ordre de saint Jacques. Les grands voïoient avec indignation une charge possedée jusqu'alors par des Princes du sang, entre les mains d'un homme qui ne s'étoit élevé à ce haut point de grandeur, qu'en devenant le galant de la Reine, ils formerent une conspiration contre le Roi, & ils publierent que la Princesse Jeanne, dont la Reine étoit accouchée, n'étoit point legitime ; on le sçavoit déja : on n'ignoroit point que c'étoit le fruit des libertez du Comte avec la Reine. Mais les Grands affecterent de le publier afin que cette Princesse fût declarée incapable de succeder à la couronne de Castille, comme étant illegitime. Ils ne se contenterent pas de le dire : on assembla les Etats où, malgré les partisans que le Roi & le Comte pouvoient y avoir, on declara en effet que la Princesse Jeanne ne pouvoit être heritiere de la couronne de Castille. Les Grands firent

AN. 1464. firent entrer Alphonse frere de Henri dans leur ligue, & le reconnurent pour legitime heritier. Le maîtrise de l'ordre de saint Jacques fut ôtée au Comte de Ledesme ; & en sa place le Roi lui donna le Duché d'Albuquerque. Henri voïant que ses sujets vouloient lui faire la loi, fit sa paix avec le Roi de Grennade, & confia la garde de sa personne à deux cens Maures. Ce qui ne servit qu'à irriter davantage les Grands, qui, indignez d'une action si contraire aux maximes de la politique & de la religion, proclamerent Alphonse pour leur Roi. Mais Henri avec quelques troupes qu'il fit venir de France & de Grennade, vainquit les rebelles, & obligea son frere à se contenter de la qualité d'heritier présomptif de la couronne. Cet accord toutefois ne dura pas long-tems, & les brouilleries recommencerent bien-tôt.

Mariana histor. Hispan. lib. 23.

CXXXII. Parmi les personnes de quelque reputation qui moururent en 1464. l'on marque le Cardinal Pierre de Foix, Cordelier. Il étoit fils d'Archambaud seigneur de Grailly captal de Buch, & d'Elisabeth Comtesse de Foix. Il prit l'habit de religieux de saint François à Morlas, & fit de grands progrès dans les lettres divines & humaines. Après qu'il eut été nommé administrateur des Evêchez de l'Escar & de Cominges, l'antipape Benoît XIII. ou pour recompenser son merite, ou pour attirer dans son parti les Comtes de Foix, le créa Cardinal en 1408. Pierre fut attaché à ce faux Pontife jusqu'au Concile de Constance, pendant lequel il préfera les interêts de l'Eglise à ceux de son ami. Les peres de ce Concile le reçûrent en 1416. avec honneur ; distinction qu'on devoit à son merite particulier, autant qu'à sa qualité. On lui confirma son titre de Cardinal, & on donna l'absolution aux peuples de Foix &

Mort du Cardinal Pierre de Foix.

Onuphr. & Ciacon. in vitis pontificum. Aubery hist. des Cardinaux. Duchesne. Sainte Marthe in Gal. christiana.

& de Bearn qui avoient suivi le parti de Benoît. Pierre de Foix se trouva à l'élection de Martin V. & fut choisi en 1425. pour aller en qualité de legat en Arragon, & pour dissiper les restes du schisme. Il acheva heureusement cette grande affaire, & dans un second voïage qu'il y fit avec le même titre, il rétablit dans tous les esprits le calme & l'union. Le Pape Eugene IV. le fit legat d'Avignon; & comme il étoit Archevêque d'Arles, il vint après cette legation remplir les devoirs de son ministere. Il celebra l'an 1457. un Concile à Avignon, & mourut dans cette ville le treiziéme Decembre de cette année âgé de soixante dix-huit ans, & dans la cinquante-septiéme année de sa nomination au Cardinalat par le Pape Benoît. C'est lui qui l'an 1457. fonda à Toulouse le college de Foix avec un revenu considerable pour élever & instruire vingt-cinq pauvres écoliers, & il l'enrichit d'une excellente bibliotheque remplie de bons livres en toutes sortes de sciences. Ce college a produit beaucoup de grands hommes sur tout dans le dix-septiéme siecle; mais aujourd'hui cette fondation a tellement degeneré, que Sponde appelle ce college la retraite du vice & de l'ignorance.

An. 1464.

Sup. liv. cxi. n. 42.

Spond. annal hoc anno n. 14.

CXXXIII. Mort du Cardinal de Cusa.

Onuph. Platin. & Ciacon. in vitis pontif. Aubery & Duchesne hist. des Cardin.

Le Cardinal Nicolas de Cusa mourut aussi dans cette même année. On l'appelloit ainsi du lieu de sa naissance situé sur les bords de la Moselle dans le diocese de Treves; il n'étoit fils que d'un pauvre pêcheur, mais par son merite il s'éleva aux plus hautes dignitez de l'Eglise. Quoiqu'Onuphre qui a écrit la vie des Papes, l'Abbé Penetto auteur d'une histoire tripartite, & Hyppolite Maraccio à qui l'on est redevable de la bibliotheque Mariane ou de ceux qui ont écrit de la sainte Vierge, aïent avancé que ce Cardinal avoit été Cha-

AN.1464. noine regulier & prevôt du Monastere de Vartobergen, & qu'Antoine de Sienne & Alphonse Fernandez le fassent Dominiquain ; il est sûr qu'il n'a fait profession dans aucun Ordre religieux, & qu'il fut successivement Doïen de saint Florent de Constance, Archidiacre de Liege, Evêque de Brixen en Allemagne, & Cardinal du titre de saint Pierre aux Liens. Il avoit une connoissance fort étendue pour le tems, & excelloit sur tout dans la jurisprudence & dans la theologie. Le Pape Eugene IV. le donna au Cardinal Albergotti qu'il envoïa legat en Allemagne ; & depuis il y fut envoïé lui-même en qualité de Nonce. Nicolas V. successeur d'Eugene recompensa les services de Cusa par la dignité de Cardinal le vingt-cinquiéme Decembre 1448. On a parlé ailleurs de ses differens avec Sigismond Duc d'Aûtriche que le Pape Pie II. excommunia.

Sup. liv. cxi. n. 147. 148. & suiv.

Il fut envoïé l'an 1451. en Allemagne pour y faire prêcher la croisade. La fausse politique des uns, & la crainte interessée des autres firent échouer les desseins de ce legat, qui pour n'être pas inutile, assembla un Synode à Magdebourg, reforma les monasteres, publia le jubilé, & fit des ordonnances très-utiles pour la discipline ecclesiastique. Il retourna à Rome sous Callixte III. & se trouva à l'élection de Pie II. qui le laissa gouverneur de Rome, lorsqu'il partit pour Mantoüe. Comme il avoit assisté au Concile de Basle où il fut un des plus grands défenseurs de l'autorité du Concile sur le Pape, il composa pour prouver ce sentiment un ouvrage très-considerable intitulé : De la Concordance Catholique. Il mourut à Todi ville d'Ombrie le douziéme d'Août de cette année, âgé de soixante-trois ans. Son corps fut enterré à Rome dans l'Eglise de saint Pierre aux Liens qui

qui étoit son titre de Cardinal: & son cœur fut porté dans l'Eglise de l'hôpital de saint Nicolas qu'il avoit fondé près de Cusa, & qu'il avoit enrichi d'une ample bibliotheque de livres grecs & latins. AN.1464.

CXXXIV. Ouvrages du Cardinal de Cusa.

Tous ses traitez ont été imprimez à Basle en trois volumes dans l'année 1565. Le premier tome contient des traitez theologiques sur les mysteres, dans lesquels la métaphisique ancienne regne presque par tout. Il y a trois livres de la docte ignorance dont il a fait une apologie, deux livres de conjectures, un écrit touchant la filiation de Dieu, des dialogues sur la Genese & sur la Sagesse, le traité de la vision de Dieu, deux livres du globe, le dialogue de Dieu inconnu. Le second volume contient des exercitations, les trois livres de la concordance catholique, des lettres aux Bohêmiens, quelques autres traitez de controverse dans lesquels il traite les matieres en theologien, comme un traité sur l'Alcoran, intitulé: l'Alcoran criblé, un autre, sçavoir; Conjectures sur les derniers tems. Le troisiéme volume comprend des ouvrages de mathematiques, de géometrie & d'astronomie. Son stile est net & facile sans affectation & sans ornement; il sçavoit les langues orientales, il avoit beaucoup d'érudition, & le jugement assez sain. Son seul défaut est d'avoir été trop abstrait & trop métaphysicien dans plusieurs de ses ouvrages.

CXXXV. Mort de Guillaume de Vorilong & de Theodore Lælius.

On place encore dans cette même année la mort de deux autres auteurs, Guillaume de Vorilong & Theodore Lælius. Le premier étoit Flamand, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, & fut appellé à Rome sous le pontificat de Pie II. pour soûtenir la dispute des Cordeliers touchant le sang de nôtre Seigneur.

AN. 1464. Il y mourut, & a laissé un commentaire sur les quatre livres des Sentences, & un abregé des questions de theologie sous le titre de *Vade mecum*. Le second auteur étoit Evêque de Feltri, & mourut nommé Cardinal. On n'a de lui qu'une replique très-bien écrite contre l'acte d'appel de Gregoire de Heimbourg, qu'on trouve dans le recueil de ces pieces concernant l'excommunication de Sigismond Duc d'Aûtriche & de ce de Heimbourg par Pie II. imprimé à Francfort en 1607. On en a parlé ailleurs.

Sup. n. 68.

Sup. liv. CXI. n. 147. & suiv.

CXXXVI. Ambassadeurs de Ferdinand Roi de Naples à Rome.

Papiens. in commentar. lib. 9.

Les Ambassadeurs de Ferdinand Roi de Naples arriverent à Rome au commencement de l'année suivante 1465. Le Pape les reçut avec beaucoup d'honneur, & leur donna audience dans un consistoire qui fut tenu le quinziéme de Février. Ils representerent au Pape que le tems étoit expiré pour le mariage du fils de leur maître avec Hyppolite fille de François Sforce Duc de Milan, & ils prierent sa Sainteté d'y envoïer un legat, afin que ce mariage se fît plus solemnellement. Ils lui dirent aussi que Mahomet II. avoit envoïé à Naples un Ambassadeur pour feliciter le Roi d'avoir chassé ses ennemis; pour lui faire offre de huit cens mille écus d'or; s'il vouloit entreprendre la guerre contre quelque Prince d'Italie, & pour lui proposer de marier son fils avec une de ses filles, ou si cela ne se pouvoit faire à cause de la diversité de religion, avec la fille d'un de ses premiers officiers qui étoit Chrétienne, & qui descendoit des Empereurs de Constantinople; Mahomet promettoit pour sa dot deux cens mille écus & davantage s'il le falloit. Les Ambassadeurs de Ferdinand ajoûterent que leur maître n'avoit rien voulu décider sur cette derniere affaire sans avoir consulté le Pape, qu'il attendoit ses avis pour prendre son parti, & qu'ensuite il en-

envoïeroit au Turc une ambaſſade pour l'informer de ſes reſolutions. Après cet expoſé les Ambaſſadeurs s'étant retirez, le Pape demanda les avis des Cardinaux. AN.1464.

CXXXVII. Le Pape prend l'avis des Cardinaux pour répondre à ces Ambaſſadeurs. *Sponde continuat. ann. ad ann.* 1465. n. 1.

Le Cardinal Beſſarion Doïen du ſacré College, dit d'abord que la future épouſe d'Alphonſe fils de Ferdinand dévant paſſer par Rome, on ne pouvoit ſe diſpenſer de lui rendre tous les honneurs qu'elle meritoit par ſon rang; mais qu'à l'égard du legat qu'on demandoit pour aſſiſter à ſes nôces, il étoit dangereux d'introduire une nouvelle coûtume; qu'il falloit faire en ſorte que cela ne paſsât point à l'avenir pour une loi; qu'il trouvoit à propos qu'on y envoïât quelqu'un, mais qu'on devoit déliberer ſi ce ſeroit un Cardinal ou un Evêque. Pour ce qui regardoit les affaires du Turc, il loua beaucoup Ferdinand de n'avoir rien voulu réſoudre dans des conjonctures ſi délicates, ſans avoir auparavant conſulté le ſouverain Pontife; mais il dit que ces Ambaſſades de part & d'autre n'étoient point de ſon goût, le Turc ne les recherchant que pour ſon avantage ſeulement, & non pas pour celui de la religion qu'il vouloit perdre; qu'il n'ignoroit pas combien il étoit odieux aux Princes ſes voiſins & qui faiſoient profeſſion de la même loi, à cauſe de ſa trop grande puiſſance, des uſurpations qu'il faiſoit ſur eux, & de la tyrannie qu'il exerçoit à l'égard de ſes ſujets, qu'il voudroit contenir par là, afin de les empêcher d'attendre du ſecours des Princes Chrétiens avec qui il auroit fait alliance.

CXXXVIII. Les Cardinaux ſont d'avis que Ferdinand ne faſſe

La relation du Cardinal de Pavie finit en cet endroit, ſans rien dire de ce qui fut conclu dans ce conſiſtoire. Il paroît toutefois aſſez vraiſemblable que le ſentiment de Beſſarion fut ſuivi, & qu'on y reſolut que Ferdinand ſans s'ar-

AN. 1465. s'arrêter à toutes ces alliances, & à toutes ces belles paroles de Mahomet, feroit la guerre au Turc pour la défense de la Religion Chrétienne dont ce Prince infidéle cherchoit la ruine par ses subterfuges. Frederic fils de Ferdinand & frere d'Alphonse étant arrivé à Rome pour de-là se rendre à Milan & y prendre la Princesse fille de Sforce, les personnes les plus considerables de la ville allerent au-devant de lui; le Pape Paul II. lui fit beaucoup d'honneur, & lui donna la rose que les souverains Pontifes ont coûtume de benir & d'envoïer tous les ans à quelque Prince.

Point d'alliance avec le Turc.

CXXXIX. Quelque bien intentionné que Ferdinand parut pour la cour de Rome, & quoiqu'il eut sujet de se louer de la conduite de Paul II. à son égard, ils se brouillerent néanmoins peu de tems après à cette occasion. L'Etat ecclesiastique avoit souffert de longues vexations de la part du Comte Everse qui s'étoit conduit en vrai tyran. Cet Everse mourut presque dans le même tems que Paul II. fut élû Pape, mais ses fils marcherent sur ses traces, & encherirent même sur les vexations de leur pere. Le Pape touché de ces desordres amassa des troupes en secret pour les surprendre; Ferdinand comme feudataire de l'Eglise Romaine en envoïa aussi pour le même dessein. Ce corps d'armée se mit en marche si secretement qu'il surprit les tyrans, & qu'en moins de quinze jours le Pape vit executer ce que ses predecesseurs Eugene, Nicolas, Callixte & Pie n'avoient pû faire. Ferdinand s'attribua un succès si prompt & si heureux, & vouloit qu'en récompense la Cour Romaine lui remît les tributs des années précedentes, & qu'à l'avenir on diminuât ce qu'il devoit païer au saint Siege. Le Pape au-contraire prétendoit qu'on le menageoit, & qu'il de-

Brouilleries entre le Pape & Ferdinand Roi de Naples.

Gobe. in Comment. Pii II. lib. 2. & 11.

Papiens. Comment. lib. 2.

Platin. in Paul. II.

devoit païer davantage en reconnoissance des grandes obligations qu'il avoit à l'Eglise de Rome. Tel fut le sujet de leurs brouilleries qui durerent long-tems. AN. 1465.

Paul second excita aussi Scanderberg Roi d'Albanie à reprendre les armes contre les Turcs. Ce Prince après avoir combatu plus de vingt ans pour la foi, avoit fait enfin sa paix avec Mahomet à la sollicitation des Venitiens & de l'Archevêque de Durazzo : mais comme il étoit toûjours prêt de montrer son zele pour l'Eglise, il rompit la paix sur les exhortations du Pape & l'esperance du secours qu'il lui promettoit. Les commencemens furent assez heureux, Scanderberg battit quelques troupes Turques. Mahomet en fut si irrité, qu'il vint lui-même en Albanie à la tête de son armée & mit le siége devant Croye qui en étoit la capitale. Il ne put toutefois se rendre maître de cette place, & s'en retourna à Constantinople, laissant son armée devant la ville. Scanderberg réduit à l'étroit, implora le secours des Princes Chrétiens, & vint à Rome, d'où il retourna en Albanie avec beaucoup d'argent, & fit lever le siége de Croye aidé du secours de ses voisins. Le Pape écrivit au commencement du mois de Juillet à tous les Princes Chrétiens que Scanderberg avoit été obligé de fuir, qu'il avoit perdu ses états ; que la Religion étoit en peril & que le Turc faisoit par tout de grands ravages. On ne trouve pas ce récit confirmé par les historiens, & il y a apparence que le Pape ne le fit que pour exciter les Princes Chrétiens à secourir la Religion comme il le faisoit lui-même, car il fournissoit chaque année cent mille écus d'or aux Hongrois & autant à Scanderberg.

CXL. Défaite de Scanderberg par les Turcs.

Papiens. epist. 163. *& seq.*

CXLI. Il fait lever le siége de Croye.

L'Archevêque de Tolede qui étoit dans le

An. 1465. parti des mécontens de Castille, s'étoit retiré à Avila. Tous les revoltez formerent ensemble un projet aussi temeraire que ridicule. Ils firent élever hors des murs d'Avila, dans une grande plaine, un vaste theatre qu'on couvrit des plus riches tapis. On plaça ensuite sur un trône la statue du Roi de Castille Dom Henri, couverte d'un manteau roïal, le sceptre en main, la couronne sur la tête, & revêtue de toutes les autres marques de la roïauté. Les Seigneurs se trouverent à ce honteux spectacle, auquel une multitude infinie de peuple étoit accourue. Alors un heraut lut à haute voix la sentence que les rebelles avoient prononcée contre Dom Henri leur Roi legitime. Dans cette sentence ils faisoient un long dénombrement des injustices, des violences & des crimes qu'ils prétendoient que ce Prince avoit commis pendant son regne, & qui l'avoient rendu indigne de la couronne. A mesure que le heraut faisoit lecture de la sentence, on dépouilla peu à peu la statue de tous les ornemens roïaux. Et après qu'on l'eut entierement dépouillée on la jetta à terre en la chargeant d'injures. Cet indigne spectacle se donna le mercredi cinquiéme de Juin. Après quoi le jeune Infant Dom Alphonse qui y avoit toûjours été present, monta sur le theatre, fut élevé sur les épaules des principaux Seigneurs qui étoient auprès de lui, & placé dans le même trône d'où l'on avoit renversé la statue de Henri son frere. On le revêtit des mêmes ornemens roïaux, & il fut proclamé Roi de Castille. Cette action insolente fut cause que plusieurs Seigneurs se détacherent du parti des rebelles & rentrerent sous l'obéïssance de leur Roi. Dom Garcie de Tolede qui étoit rentré dans ses bonnes graces, vint à son secours avec cinq

CXLII. Les Castillans déposent leur Roi & mettent Alphonse en sa place.

Mariana hist. Hispan. l. 23. c. 9. Papiens. epist. 122.

cinq cens lances & mille hommes d'infanterie. AN. 1465.
Les autres chefs des mécontens voïant que leur ligue se dissipoit insensiblement, resolurent de faire un dernier effort pour se saisir de la personne du Roi, afin d'abuser de son nom & de son autorité, comme avoient fait les Princes d'Arragon sous le regne precedent.

CXLIII. Les conjurez prennent les armes. *Sabellic.* 10. *Enn.* 6.

Sa cour étoit alors à Madrid, & les habitans témoignerent tant de zele pour Henri, que les confederez ne purent executer leur dessein. Ils jugerent bien que cette entreprise aïant éclaté, il n'y auroit plus de sûreté pour leurs personnes, & qu'il falloit avoir recours à la force. Ils prirent les armes, & répandirent par tout des manifestes pour montrer qu'Henri étoit déchû de la couronne, & qu'on ne devoit reconnoître pour Roi qu'Alphonse. Henri se mit en campagne de son côté avec ceux qui lui étoient demeurez fidéles, & alla chercher son frere qu'il rencontra auprès d'Oviedo. Les deux armées en vinrent aux mains; le combat fut long & opiniâtre, & les deux partis se separerent avec un avantage presque égal. Les étendars d'Alphonse, du Comte de Placentia, de l'Archevêque de Seville, & du Marquis de Villena principaux chefs des mécontens, demeurerent au pouvoir du Roi; & les confederez à leur tour prirent la banniere roïale, firent quatre cens prisonniers, & après le combat se rendirent maîtres de Segovie.

CXLIV. Ligue des Princes en France pour le bien public.

La ligue du bien public éclata dans cette année en France; & surprit d'autant plus le Roi Louïs XI. qu'il y avoit plus de quatre ans qu'elle se menageoit & que les grands de l'Etat formoient leurs intrigues, sans qu'il en eut pû rien découvrir, quelques recherches qu'il en fit, & qu'il ne s'en apperçut que quand il n'étoit plus tems d'y remedier. Sa Majesté qui

AN. 1465. ne pensoit qu'à humilier le Duc de Bretagne; avoit fait marcher des troupes dans le Poitou dès le mois de Février, & les suivit accompagné du Duc de Berry son frere, de René d'Anjou, & du Comte du Maine. Tannegui du Châtel & Romillé Seigneur de la Chesnelaye Ambassadeur du Duc de Bretagne vinrent trouver le Roi à Poitiers & furent reçus avec de grandes caresses; ils promirent avec beaucoup de soumission que leur maître viendroit dans peu donner au Roi toute la satisfaction qu'il souhaitoit, & furent congediez avec de grands témoignages d'affection. A peine furent-ils partis que le Duc de Berry alla les joindre à six lieues de-là, & tous ensemble prirent promptement la route de Bretagne, où le Comte de Dunois s'étoit déja rendu avec le Maréchal de Loheac & d'autres Seigneurs. Le Roi apprenant ces nouvelles fut fort outré, mais ce qui l'irrita davantage fut la desertion du Duc de Bourbon qui ayant levé l'étendart de la revolte dans le Bourbonnois, s'étoit saisi de tout l'argent du Roi qui étoit dans les bureaux, & avoit fait arrêter Louïs de Crussol, Guillaume des Ursins & d'Oriole qu'il regardoit comme ses ennemis.

CXLV. *Le Comte de Charolois se met en campagne.*

Mem. de Comines. liv. 1. ch. 2.

Dans le même tems sa Majesté fut informée que le Comte de Charolois s'étoit mis en campagne; que le Duc de Bourgogne informé de cette ligue ne s'y étoit point opposé, qu'il avoit même assuré son fils que s'il tomboit dans quelque peril, il n'y demeureroit pas faute de cent mille hommes: que ce Comte avoit quatre cens hommes d'armes, huit mille archers, beaucoup d'artillerie & de chariots; que le rendez-vous étoit devant Paris, où les Ducs de Berry & de Bretagne devoient le joindre. Et tout cela étoit vrai. Le Comte de Cha-

Charolois alla d'abord à Cambrai d'où il obligea les Seigneurs de Croy de se sauver en France : il fit un détachement de son armée dont il donna la conduite au bâtard de Bourgogne qui entra en Picardie, & prit Roye & Montdidier. Le Comte de Nevers empêcha le Comte de Charolois de se saisir de Peronne, & l'obligea à tourner du côté du Pont de sainte Maxence où le Lieutenant du Roi qui commandoit en l'absence du gouverneur, s'étant laissé corrompre par argent livra le passage & la ville aux Bourguignons. Le Comte fit valoir alors le pretexte de la ligue, l'abolition des impôts, le soulagement des peuples, la réforme de l'état & le bien public; il fit brûler tous les registres des taxes; il fit donner au peuple le sel pour le même prix qu'il coûtoit au Roi; & vint en bon ordre jusqu'à saint Denis proche Paris où se devoient trouver les Ducs de Berry & de Bretagne, qui par leur retardement firent manquer au Comte l'occasion de se rendre maître de Paris; où il seroit entré aisément, parce qu'il y avoit alors dans cette ville très-peu de troupes & beaucoup de mécontens.

AN. 1465.

CXLVI.
Il arrive à S. Denis.

Le Roi qui étoit alors en Bourbonnois pour arrêter la revolte du Duc de Bourbon, envoïa Charles de Melun & Jean Baluë Evêque d'Evreux, pour contenir les peuples de Paris dans la fidelité, & pourvoir à la sûreté de la ville. il donna aussi ses ordres pour la défense des villes de la Somme; il écrivit dans toutes les provinces pour donner avis de la revolte des Princes, & exhorter les peuples à prendre les armes contre eux. Il s'avança jusqu'au Pont de Cé, & de-là en Berry à la tête de son armée, pendant que René d'Anjou & le comte du Maine allerent couvrir la Normandie contre les

AN. 1465. les Bretons. Tout le Berry se soumit, excepté Bourges, où le bâtard de Bourbon commandoit avec une forte garnison, ce qui empêcha le Roi d'y mettre le siége; sa Majesté s'en alla en Auvergne pour réduire le Duc de Bourbon qui avoit quitté Moulins, & s'étoit jetté dans la ville de Riom. La Duchesse de Bourbon s'étant mêlée d'accommoder le Duc son époux avec le Roi, on en vint à un traité par lequel le Duc s'engageoit à mettre bas les armes & à porter les autres Princes confederez à la paix; & il promettoit de les abandonner s'ils n'acceptoient pas des conditions raisonnables. Le Duc de Nemours donna sa parole positive au Roi de suivre son parti; mais il ne la tint pas; & le Roi s'en vengea dans la suite.

CXLVII. Accommodement du Roi avec le Duc de Bourbon.

Aussi-tôt que le traité avec le Duc de Bourbon fut conclu, le Roi se mit en marche pour aller défendre les Parisiens; mais à peine fut-il parti, que ce Duc, le Comte de Dammartin, le Duc de Nemours & Alain d'Albret manquerent à leur parole, & assemblerent dix mille hommes pour se joindre aux autres confederez. Le Comte de Charolois las d'attendre les Ducs de Berry & de Bretagne voulut faire une tentative sur Paris, il s'avança jusqu'à saint Lazare avec quelques soldats, pour se rendre maître de la barriere; mais on fit un grand feu sur ses gens qui se retirerent avec perte. Le Comte sur la nouvelle que le Duc de Bretagne approchoit, passa la Seine au pont de saint Cloud dont il se saisit, alla ensuite se loger au bourg de Longjumeau, & mit son avant-garde à Montlhery. Le Roi apprit cette nouvelle à Orleans, & resolut d'aller droit au Comte pour le combattre avant qu'il eût joint le Duc de Bretagne, mais bien-tôt après il changea de dessein, aimant mieux se jetter dans Paris.

CXLVIII. Les deux armées se trouvent en presence.

Ce-

Cependant il fut obligé d'en venir à une action. **AN. 1465.** Le Senechal de Brezé qui vouloit absolument qu'on se battît, trompa les guides ; & le Roi sans le vouloir se trouva à Châtres qui n'est qu'à une lieue au-dessous de Montlhery, où le Comte de saint Pol étoit campé avec une partie des Bourguignons.

Les uns & les autres furent fort surpris de se trouver ainsi en presence, & de se voir obligez d'en venir aux mains. Le Comte de saint Pol qui ne pouvoit décamper sans danger, ou du moins sans paroître fuir, en envoïa donner avis au Comte de Charolois qui étoit dans la plaine de Longjumeau, & le prioit de le venir joindre au plûtôt. Le Comte partit sur le champ avec le bâtard de Bourgogne, & arriva à Montlhery sur les sept heures du matin, le vingt-septiéme de Juillet, selon Comines ; on ne fut pas long-tems en presence sans se battre. L'armée du Roi étoit vers le château de Montlhery, & avoit au-devant une grande haïe & un fossé. Les archers du Comte marchoient à pied devant lui en assez mauvais ordre, & toutes ses troupes étoient en bataille lorsque les premiers escadrons du Roi commencerent à paroître ; ils chargerent vigoureusement l'aîle gauche des Bourguignons, & la mirent en déroute ; mais le Comte de saint Pol qui s'étoit retranché, fit un feu si terrible sur la cavalerie Françoise, qu'il en tua beaucoup, & que le Roi même y courut grand risque. D'un autre côté le Comte de Charolois étoit aux prises avec l'aîle gauche de l'armée roïale, & auroit été fait prisonnier si le Seigneur de Contay ne l'eût obligé à revenir sur ses pas, parce qu'il le poursuivoit assez loin & peu accompagné.

CXLIX. Bataille de Montlhery.

Mem. de Comines, liv. 1. ch. 3. Olivar. l. 1. cap. 35. Gaguin. lib. 10. Monstrelet. vol. 3.

Le Comte en rentrant dans Montlhery fut fort surpris d'y trouver les archers de la garde du

An. 1465. du Roi qui s'étoient ralliez; il n'avoit pas plus de cent chevaux avec lui, les autres s'étant arrêtez à poursuivre l'infanterie Françoise. Le Comte voulut éviter ces archers, mais quinze ou vingt coururent sur lui, & tuerent son écuyer que Comines appelle Philippe d'Orgue; il reçut plusieurs blessures, une entre autres à la gorge d'un coup d'épée dont la marque lui resta depuis; on l'arrêta même en lui criant de se rendre & de ne se pas faire tuer; mais il se défendit toûjours, & ne fut redevable de sa délivrance qu'au fils d'un medecin de Paris, nommé Jean Cadet, qui étoit à lui. Cet homme monté sur un bon cheval se jetta au travers de ceux qui vouloient emmener le Comte & le tira de leurs mains. Toutes les deux armées à parler exactement, eurent du dessous, & aucune ne put se flatter de la victoire. L'aîle gauche du Roi, & la droite du Comte de Charolois furent rompues, la déroute même fut si grande qu'il y eut des fuiards de part & d'autre qui piquerent leurs chevaux pendant deux jours sans prendre aucune nourriture, & même sans regarder derriere eux, tant la fraïeur étoit grande; chacun publiant de son côté qu'ils avoient perdu la bataille. Sur le soir le Roi fatigué d'avoir été à cheval, fut conduit dans le château de Montlhery par les Ecossois de sa garde. Ses gens ne le voïant plus crurent qu'il avoit été tué dans la mêlée. Le Comte du Maine & le seigneur de Montauban prirent aussi le parti de se retirer avec huit cent lances.

CL. Le Comte de Charolois court risque d'être fait prisonnier.

L'armée du Comte de Charolois aïant été assez maltraitée, & craignant pour le lendemain une nouvelle action qu'elle n'eut pû soutenir; on ne laissa pas de déliberer si l'on demeureroit dans le camp où si l'on se retireroit. Le seigneur de Contay étoit d'avis qu'on allât encore

encore attaquer les François aussi-tôt que le jour paroîtroit; mais l'on apprit que le Roi avoit décampé & s'étoit retiré à Corbeil. Cette retraite causa beaucoup de joïe au Comte de Charolois qui fut maître du champ de bataille & qui s'attribua la victoire. Il y eut environ trois mille hommes de tuez des deux partis. Le senéchal de Brezé qui avoit engagé la bataille malgré le Roi, fut tué dès le commencement de l'action. Ce fut lui qui voïant un jour le Roi à la chasse monté sur un petit cheval, lui dit que ce cheval malgré sa taille étoit un des plus forts qu'il y eut dans le roïaume, parce qu'il portoit en même-tems le Roi & tout son conseil; voulant lui faire comprendre qu'il ne prenoit conseil de personne dans les affaires de son roïaume, & qu'il n'agissoit qu'à sa tête. AN. 1465. CLI. Le Roi après la bataille decampe & se retire à Corbeil.

Peu de jours après la bataille, on reçut la nouvelle que le Duc de Bretagne approchoit d'Etampes avec le Duc de Berry, le Comte de Dunois, les Seigneurs de Chabannes, & Loheac, de Beüil, de Chaumont, Charles d'Amboise son fils, & six mille chevaliers tous gens bienfaits. Le Comte partit aussi-tôt pour aller les attendre à Etampes; & dès qu'ils y furent arrivez on tint conseil pour voir l'usage qu'on feroit de ces belles troupes. Le Comte de Charolois voïant que le Duc de Berry se repentoit d'être entré dans cette ligue, resolut dès-lors de traiter avec les Anglois pour les faire entrer en France. L'on convint dans le conseil de marcher droit à Paris, l'on traversa le Gâtinois: parce que le maréchal de Gamache avoit repris le pont de saint Cloud, l'on fit un pont sur la Seine vers Moret. En chemin l'armée fut jointe par le Duc de Calabre qui amenoit des troupes de Bourgogne, où il y avoit cinq cent Suisses, qui furent les premiers CLII. Arrivée des Ducs de Berry & de Bretagne à Etampes. *Mem. de Comines liv. 1. ch. 6.*

AN. 1465. miers qu'on vit en France. L'on se saisit du pont de Charenton, où se camperent le Comte de Charolois & le Duc de Calabre jusqu'à Conflans : les Ducs de Berry & de Bretagne à saint Maur, & les autres furent envoïez à saint Denis.

Sur quelques propositions que les Princes confederez firent faire aux Parisiens par des herauts de la part du Duc de Berry, on deputa vers le Roi des personnes les plus notables du clergé, du parlement, de l'université & des bourgeois, pour lui demander qu'il assemblât les Etats, que les Princes pûssent entrer dans Paris en compagnie peu nombreuse, & qu'on leur fournît des vivres pour de l'argent. Cette deputation obligea le Roi de partir de Roüen où il étoit alors, & de se rendre incessamment à Paris, où il arriva le vingt-huitiéme d'Août. Deux jours plus tard, il auroit trouvé les Princes dans Paris & les portes fermées pour lui. Il y vint donc fort à propos ; il punit ceux qui avoient écouté trop favorablement les Princes ; il sçut mauvais gré à Guillaume Chartier Evêque de Paris de s'être chargé de la deputation ; quelques-uns furent privez de leurs charges, & cinq furent exilez, parmi lesquels étoient le Curé de saint Germain de l'Auxerrois, nommé Jean Luillier, & Jean Chouart lieutenant civil. Le Roi fut beaucoup loué de ne les avoir pas punis avec plus de severité.

CLIII. Le Roi revient à Paris.

Cependant l'armée des Princes liguez devenoit de jour en jour plus nombreuse ; le Duc de Nemours amena six mille chevaux avec le Comte d'Armagnac & le Seigneur d'Albret. Comines dit qu'ils ne laissoient pas toutefois de craindre l'armée roïale, jusques-là que quelques cavaliers étant allez battre l'estra-

de

de du côté de Paris à la faveur d'un brouillard fort épais, vinrent rapporter au camp qu'ils avoient vû toute l'armée du Roi rangée en bataille, & une grande quantité de lances; ce qui répandit l'allarme dans le camp; on ne laissa pas de s'approcher de la ville, & quand le brouillard fut dissipé, on reconnut que ces pretendues troupes qui avoient été vûes par les cavaliers, n'étoient que des chardons fort hauts. L'on fit quelques plaisanteries sur cette avanture, & chacun s'en retourna au camp avec assez de confusion d'avoir été ainsi trompé. On parla cependant de paix, & quelque animez que fussent les deux partis, ils n'étoient pas éloignez d'en venir à un accommodement.

An. 1465.

CLIV. L'armée des liguez prend des chardons pour des lances.

Le Roi étoit dans de continuelles apprehensions à cause de l'intelligence que les Princes entretenoient dans Paris; & les vivres devenoient rares dans l'armée des Princes, & les fourrages encore plus. C'est ce qui fut cause qu'on convint d'une conference par députez le troisiéme de Septembre, dans l'endroit qu'on appelle la Grange-aux-Merciers. Le Comte du Maine s'y rendit pour le Roi, & le Comte de saint Pol pour les Princes; mais comme les propositions de ce dernier étoient exorbitantes, le Roi aima mieux traiter immediatement avec le Comte de Charolois; & pour cela il l'alla trouver à Conflans, accompagné seulement de quatre ou cinq personnes. Les Comtes de Charolois & de saint Pol étoient déja sur le bord de la riviere où ils attendoient sa Majesté: ils se saluerent d'abord; Louïs XI. traita le premier de frere, parce qu'il avoit épousé en premieres nôces une sœur du Roi. Ils entrerent en conference. Le Roi lui réprocha avec beaucoup de douceur ce qu'il avoit

CLV. Le Roi va trouver le Comte de Charolois à Conflans.

Mem. de Comines, liv 1. ch. 12.

An. 1465. avoit dit au chancelier de Morvilliers à Lille; ensuite on entra en matiere. Le Comte demanda le Duché de Normandie pour le Duc de Berry, les villes de Picardie sur la Somme pour lui, & beaucoup d'autres choses pour chacun des Princes confederez; mais le Roi ne voulut point entendre parler de la Normandie pour l'apanage de son frere, il accorda seulement au Comte de Charolois les villes de la Somme, & au Comte de saint Pol l'office de Connétable, & les negociations ne furent point interrompues, quoique la guerre continuât toûjours.

CLVI. Le Duc de Bourbon se rend maître de Roüen. *Comin. liv.* 1. *ch.* 13.

Sur le refus que le Roi fit de ceder la Normandie à son frere, le Duc de Bourbon pensa à se rendre maître de Roüen. Toute la province souhaitoit d'avoir un Duc comme la Bretagne, dans l'esperance qu'ils seroient plus heureux en ne dépendant plus du Roi. Le Duc de Bourbon entra dans la ville qui le reçut avec joïe, & presque toutes les autres villes de Normandie firent la même chose. Tous les habitans prêterent le serment de fidelité au Duc pour le Duc de Berry, à l'exception de trois ou quatre des principaux. Quand Louïs XI. eut appris cette revolution avec la reddition de Pontoise au Duc de Bretagne, il ne pensa plus qu'à la paix; il fit dire au Comte de Charolois qu'il vouloit le voir & lui parler, & lui marqua le lieu & le tems du rendez-vous. C'étoit dans une campagne proche de Conflans.

CLVII. Seconde conference entre le Roi & le Comte de Charolois.

Le Roi s'y trouva, n'aïant avec lui que les Ecossois de sa garde; le Comte étoit aussi fort peu accompagné: ils s'aborderent, & le Roi lui dit que la paix étoit faite, & lui raconta ce qui venoit d'arriver à Roüen, dont le Comte ne sçavoit encore rien. Louïs XI. ajoûta que de lui-même il n'auroit jamais consenti à ceder la

la Normandie à son frere ; mais puisque les Normands, continua-t-il, l'ont déja reconnu pour leur Duc, j'en suis content, & je signerai le traité de la maniere dont on est convenu. Cette nouvelle réjouit fort le Comte de Charolois, qui en causant toûjours avec le Roi s'avança jusqu'à un grand boulevart qui aboutissoit à la ville, n'aïant pas cinq cens personnes avec lui. Il s'apperçut de sa temerité, rien n'étant plus facile à sa Majesté que de se saisir de lui ; mais le danger ne le démonta point, il fit la meilleure contenance qu'il lui fût possible, & le Roi de son côté par honneur ne voulut pas se prévaloir d'une si belle occasion. AN. 1465.

Il ne s'agissoit donc plus que de conclure & signer le traité ; & ils le firent le cinquiéme d'Octobre à Conflans. Le Comte de Charolois eut les villes de la riviere de Sômme rachetables seulement aprés le decès de son pere & le sien pour la somme de deux-cent mille écus d'or ; & de plus les Comtez de Guines, de Boulogne & de Ponthieu. Le Comte de saint Pol qui étoit son confident eut l'épée de connétable. Ce traité ne regardoit que le Comte. Par un autre qui fut signé à saint Maur-des-Fossez le vingt-neuviéme du même mois, les Princes confederez étoient rétablis dans leurs biens, le Comte de Dunois remis en possession de toutes ses terres, Antoine de Chabannes Comte de Dammartin rehabilité, & l'arrêt du parlement qui l'avoit condamné à mort, cassé. Le Duc de Bretagne se fit païer des frais qu'il avoit faits, & le Comté de Montfort lui fut rendu ; Guillaume Juvenal des Ursins fut rétabli dans sa charge de Chancelier, le seigneur de Loheac reprit le bâton de Maréchal de France, le Duc de Berry alla prendre possession du Duché de Normandie. Le Roi reconduisit

CLVIII. Traité de Paix entre le Roi & le Comte de Charolois.

Bellefort. lib. 5. cap. 124.

AN. 1465. duisit le Comte de Charolois jusqu'à Villers-le-Bel à quatre lieues de Paris, & chacun se retira. L'on avoit ajoûté au traité qu'on nommeroit trente-six notables, douze de la noblesse, douze du clergé, & douze du tiers état, dont le pouvoir dureroit deux mois à commencer au quinziéme Decembre, pour aviser aux moïens de soulager les peuples. Mais cet article ne fut point mis à execution.

Après ce traité le Roi ne pensa plus qu'à mettre la division parmi les Princes liguez, & il en vint à bout avec le tems. Le Comte de Charolois avoit fait une ligue avec l'Angleterre contre la France; mais la Paix de Conflans, & les factions qui divisoient les Anglois en arrêterent les suites. Le traité que Louïs XI. avoit fait avec les Liegeois eut plus d'effet; il l'avoit conclu dans le mois de Juillet lorsqu'on

CLIX. Insolence des Liegeois punie par le Comte de Charolois. *Mem. de Comines. liv. 2. ch. 3. Suffrid Petr. in gest is pontif. Leod. Monstrelet vol. 3. Meier. lib. 16.*

étoit au fort de la guerre: les Liegeois entrerent dans le Brabant & dans le Comté de Namur, ils en vinrent aux mains avec les troupes du Duc de Bourgogne, & ils perdirent quatre mille hommes. Sur le bruit de la mort du Comte de Charolois à la bataille de Montlhery, ils avoient pendu son effigie à un gibet, & l'avoient chargé d'insultes & d'outrages. Le Comte dégagé de la guerre de France ne pensa plus qu'à se venger d'eux; il entra dans leur païs avec une armée de vingt-huit mille chevaux & beaucoup d'infanterie; il alla mettre le siége devant Dinant qu'il emporta d'assaut, & y mit ensuite le feu; huit cent de ses habitans furent noïez dans la Meuse, & le reste reduit à la derniere misere. Les Liegeois qui venoient au secours, étonnez de cet incendie & se croïant perdus, eurent recours à la misericorde du Duc de Bourgogne, qu'ils prierent de leur obtenir le pardon du

Com-

Comte de Charolois ſon fils. On leur accorda une tréve pour un an ; & ils donnerent trois cens ôtages ; mais ils ne furent pas long-tems ſans violer cette tréve , & ſans s'attirer la colere du Comte qui les punit ſeverement. AN.1465.

Comme Louïs XI. n'avoit pas envie d'obſerver le traité qu'il venoit de conclure avec ce Comte & avec les Princes , & qu'il vouloit ſur tout rentrer dans la Normandie, il tâcha de gagner le Duc de Bourbon un des principaux chefs du parti de la ligue , & il y réüſſit. Il fit épouſer Jeanne ſa fille à Louïs frere de ce Duc , à qui il promit la charge d'Amiral , il combla ſa maiſon de bienfaits , & fit ſi bien entrer le Duc dans ſes intérets , qu'aprés avoir travaillé à mettre la Normandie au pouvoir du Duc de Berry, tous ſes ſoins ne tendoient plus qu'à l'en retirer pour y faire rentrer le Roi. Ce qui facilita l'affaire fut la diviſion qui ſe mit entre les Princes; Louïs XI. en profita, il partit d'Orleans , & vint tout droit en Normandie avec des troupes. Auſſi-tôt le Duc de Bourbon ſe declara ouvertement pour lui , & ſe ſaiſit d'Evreux & de Vernon : Charles de Melun Seigneur de Nantouillet entra dans Giſors: le Roi aſſiegea le Pont de l'Arche & le prit. Il alla enſuite chercher le Duc de Bretagne qu'il fit venir à une conference à Caën , où il le fit conſentir que les places qu'il occupoit en baſſe Normandie ſeroient miſes comme en une eſpece de ſequeſtre entre les mains du Seigneur de l'Eſcun qui fut enſuite Comte de Cominges, Louviers ſe rendit auſſi au Roi. Ceux de Roüen voïant qu'une grande partie des villes étoient déja en la püiſſance de Louïs XI. ſe rendirent au commencement de l'année ſuivante. Le Duc de Berry privé d'argent, d'amis, de courage & de conſeil, ſe ſauva dans l'apprehenſion

CLX. Le Roi reprend la Normandie ſur ſon frere le Duc de Berry.

de

An. 1465. de tomber entre les mains du Roi, & fut bienheureux de trouver un azile en Bretagne. Ainsi la Normandie ne garda pas deux mois son Duc; & un grand nombre des plus considerables du païs païerent de leurs têtes la revolte contre leur Souverain.

CLXI. **Le Roi Henri retourne deguisé en Angleterre & est fait prisonnier.**

Les factions qui continuoient en Angleterre avoient arrêté les suites fâcheuses qu'on avoit lieu de craindre de la ligue des Princes. L'infortuné Henri qui s'étoit sauvé en Ecosse quitta brusquement ce roïaume, & pendant que son épouse sollicitoit en France un secours capable de le remettre sur le trône, il rentra déguisé en Angleterre. Son dessein étoit de ranimer son parti extrémement abattu, de réveiller l'ancienne fidelité dans le cœur de ses sujets, & de profiter des conjonctures qui pourroient le favoriser. Mais aïant confié le secret de son retour à des gens qui le trahirent, il en coûta la tête au Duc de Sommerset, & à lui la liberté. A peine fut-il sur la frontiere qu'il fut reconnu, arrêté, mené à Londres les jambes liées sous le ventre de son cheval, & enfin renfermé dans la Tour. Ses partisans furent reduits à sortir du roïaume, après avoir couru une infinité de dangers. Le parti de Lancastre se dispersa dans les contrées voisines. Philippe de Comines dit qu'il vit un des plus considerables de ce parti mendiant son pain, marchant nuds pieds, & dans un état pitoïable, jusqu'à ce qu'étant reconnu on lui donna une petite pension, de même qu'aux deux fils du Duc de Sommerset, quand ils eurent fait connoître qui ils étoient.

CLXII. **Brouilleries entre le roi Edouard & le comte de Warvick.**

Jamais la maison de Lancastre n'avoit été plus proche de son entiere ruine; tout paroissoit desesperé pour elle, plus de ressources ni au-dedans ni au-dehors; elle en trouva toutesfois

fois dans son plus cruel ennemi qui devint son protecteur : ce fut le fameux Comte de Warwick qui se brouilla avec Edouard. Il s'agissoit de marier le Roi, & parmi plusieurs Princesses qui lui convenoient, il jetta les yeux sur Bonne de Savoïe sœur de Charlotte Reine de France. Le Comte de Warwick fut envoïé en France pour negocier ce mariage : il y réussit malgré les sollicitations de Marguerite d'Anjou femme de Henri ; & le Comte n'attendoit plus que le retour d'un Ambassadeur que Louïs XI. avoit envoïé à Edouard pour lui faire signer le traité, lorsqu'on reçut nouvelle en France que le nouveau Roi d'Angleterre étoit marié, & qu'il avoit épousé la veuve du Chevalier Jean Gray, tué au service de Henri VI. à la seconde bataille de saint Alban. Edouard étant à la chasse vers Grafton la vit dans son château en passant, & en devint si éperdûment amoureux qu'il en fit son épouse, quelque engagement qu'il eut d'ailleurs, & quelque effort que fit pour l'en detourner la Duchesse d'Yorck sa mere. Le mariage se fit avec toutes les solennitez requises. Toute l'Angleterre vit cette alliance avec indignation ; mais personne n'en eut tant de chagrin que le Comte de Warwick, qui ne doutoit point que le Roi ne l'eut voulu jouer pour le rendre ridicule à toute l'Europe, en l'envoïant demander une grande Princesse pendant qu'il épousoit une simple demoiselle. Ce fut là le sujet des brouilleries entre le Roi & le Comte, qui n'éclaterent que l'année suivante. AN. 1465.

Dans celle-ci la faculté de theologie de Paris fit examiner par ses deputez trois propositions qui avoient été soutenues dans les écoles de la rue du Fouare à Paris par un écolier qui avoit répondu sur la physique. Ces pro-

CLXIII. Censures de la faculté de theologie de Paris.

AN. 1465. propositions étoient, 1. Que tout homme est une infinité d'hommes, & qu'une infinité d'hommes n'ont qu'une même ame. Cette proposition fut qualifiée manifestement erronée dans la foi, contraire au symbole, à l'Ecriture sainte & à la doctrine de l'Eglise, offensive des oreilles pieuses, & scandaleuse en beaucoup de manieres; en sorte que celui qui la soutiendra opiniâtrement, ou qui l'enseignera, doit être censé heretique. 2. Que nul homme ne sera jamais corrompu, quoique quelquefois l'homme doive être corrompu. Cette proposition est encore declarée erronée dans la foi, contraire à l'Ecriture sainte, aux idées communes; & au bon sens; & l'on doit regarder comme heretique celui qui la soutiendra ou l'enseignera avec opiniâtreté. 3. Que chaque partie de l'homme est homme. Cette proposition est fausse, scandaleuse, éloignée des expressions ordinaires de l'Ecriture sainte, & capable d'induire dans des erreurs pernicieuses. C'est pourquoi on ne doit ni la soûtenir ni l'enseigner. La faculté après avoir ainsi censuré ces propositions le douziéme jour de Mars, renvoïa les autres qui ne concernoient point la foi au jugement de l'université pour être aussi qualifiées.

D'Argentré collectio judic. de novis erroribus to. 1. page 255. Histor. univers. Paris. to. 5. p. 678.

CLXIV. Martyre du B. André de Chio par les Turcs.

Apud Surium, 29. Maii. Spond. annal. hoc ann. n. 16.

Les Turcs éprouverent cette année la constance & la fidelité du bienheureux André de l'isle de Chio, par le long & cruel martyre qu'ils lui firent endurer, sans que les promesses, ni les menaces, ni les tourmens les plus affreux eussent pû l'ébranler. George de Trebizonde qui a écrit l'histoire de son martyre rapporté par Surius au vingt-neuviéme de May, dit qu'on mit son corps en lambeaux dont on arrachoit tous les jours quelques morceaux de chair, afin que ses souffrances durassent

rassent plus long-tems; & enfin qu'on lui tran-cha la tête. Mahomet admirant son courage permit aux Chrétiens de l'ensevelir & de l'enterrer honorablement. Quelques années après on ouvrit son tombeau, & l'on trouva son corps tout entier sans aucune corruption. An. 1465.

CLXV. Mort de Thomas Paleologue. *Turcograc. lib.* I. *Phranz. l.* 3. *c.* 28.

Le Prince Thomas Paleologue âgé de cinquante-six ans mourut aussi le douziéme de May. Il étoit venu à Rome sous le Pontificat de Pie II. & il quitta ce monde avant que de voir ses fils André & Manuel & sa fille Sophie qu'il avoit fait venir de Corfou, & qui étoient déja arrivez à Ancone. Le Pape chargea le Cardinal Bessarion de les faire conduire à Rome. Il leur accorda la pension de leur pere, & donna des charges à André qui étoit l'aîné, afin qu'il pût subsister suivant sa qualité. Manuel le cadet se retira secretement de Rome à Constantinople à la persuasion de ses domestiques. Mahomet le reçut avec beaucoup de generosité; & de deux fils qu'il y eut, l'un mourut jeune, & l'autre embrassa le Mahometisme. Demetrius frere de Thomas, après avoir éprouvé de grandes revolutions & avoir été long-tems exposé aux vexations de Mahomet, se fit religieux à Andrinople, & prit le nom de David. Il mourut environ l'an 1470.

CLXVI. Mort de Laurent Valle. *Voss. de hist. latin. Paul. Jov. in elog. doct. Baillet jugem. des sçavans, to.* 2. *in* 4.

Laurent Valle finit aussi ses jours dans cette même année 1465. âgé de cinquante ans. Il étoit Patrice Romain, & Chanoine de l'Eglise de saint Jean de Latran; c'étoit un homme aussi habile dans les belles lettres que dans les langues. Il a composé quelques ouvrages qui concernent la religion, & particulierement des notes sur le nouveau testament, à la verité plus grammaticales que theologiques, mais qui ne sont pas inutiles pour l'intelligence du texte: on les trouve dans les grands critiques d'An-

AN.1465. d'Angleterre. Il faut joindre à cet ouvrage un discours sur la supposition de la donation de Constantin qu'on trouve dans le recueil de Gratius, un traité du libre arbitre, & un discours sur l'Eucharistie. Il étoit à Rome vers l'an 1440. estimé de tous les habiles gens, il en sortit trois ans après pour aller à Naples enseigner le latin à Alphonse V. Roi d'Arragon. Quelques auteurs ont voulu dire qu'il y fut deferé à l'inquisition, & qu'il ne se sauva du feu que par le credit du Roi Alphonse, qui ne put néanmoins empêcher qu'il ne fut fustigé publiquement. C'est le Pogge Florentin qui a inventé cette histoire par la haine qu'il portoit à Laurent Valle contre qui il fit des satyres très-piquantes. Ce qui en montre la fausseté, c'est que Laurent étant revenu à Rome, y fut honoré d'une pension, & y enseigna publiquement. Une épitaphe qui se voit encore dans l'Eglise de saint Jean de Latran, & qu'on dit que sa mere Catherine y fit graver sur une pierre de marbre, le nomme secretaire du Pape & du Roi de Naples. Mais on doute que cette épitaphe soit autentique.

Pogg. Flor. in invect.

CLXVII. Mort de Henri Kalteisen.

On met encore au nombre des Auteurs morts dans cette année Henri Kalteisen natif de Coblents, de l'ordre des Freres Prêcheurs, & docteur de l'université de Cologne. Il avoit éte choisi par le Pape Eugene IV. pour prêcher la croisade contre les Hussites de Bohême; étant au Concile de Basle, il attaqua Ulric Prêtre de la secte des Orphelins, qui soutenoit qu'il étoit libre à chacun de prêcher la parole de Dieu, & qu'il n'étoit pas necessaire d'être envoïé. Henri le refuta par un discours qui dura trois jours, où il prouva solidement que les simples prêtres ne doivent pas s'ingerer de prêcher sans mission. Il fut honoré de la di-

gni-

gnité de maître du facré palais en 1440. & fait Inquifiteur general en Allemagne. Cinq ans après, c'eft-à-dire en 1445. il fut facré par le Pape Nicolas V. Archevêque de Nidrofie ou Dront en Norvege, & de Cefarée, & mourut le treiziéme d'Octobre de 1465. Le difcours qu'il fit dans le Concile de Bafle eft imprimé dans la collection du pere Labbe. Tritheme affure qu'il avoit auffi compofé plufieurs fermons du tems & des faints, fur le *Magnificat*, des queftions & des conferences.

AN. 1466.

Collect. concil. P. Labbe. to. 12. Trithem. in chronic. Spanheim. & de fcript. ecclefiaft.

CLXVIII. Opiniâtreté de Pogebrac Roi de Bohême.

Pogebrac Roi de Bohême, loin de profiter de la douceur dont le Pape ufoit envers lui, & des bons offices qu'il lui rendoit, l'irrita par fa mauvaife conduite & merita toute fon indignation. Voici quel en fut le principal fujet. Ce Roi avoit entre les Grands de fon roïaume un catholique nommé Zdencon ou Stençon, Prince fort attaché à fa foi & recommandable par d'excellentes qualitez. Soit envie, foit injuftice, on l'accufa auprès de Pogebrac de crimes confiderables. Le Roi crut la calomnie, ou voulut bien fe fervir de ce pretexte pour perfecuter ce Grand qu'il n'aimoit pas. Il lui enleva tous fes biens & voulut fe faifir de fa perfonne. Stençon étoit retiré dans Arafte, Pogebrac l'y tint affiegé. Dans cette extrêmité il chercha à fe fauver & en aïant trouvé les moïens, il vint à Rome demander du fecours au Pape. Paul prit fes interêts & lui donna des lettres qu'il adreffoit à l'Empereur Frederic. Il y excommunioit tous ceux qui continueroient le fiége d'Arafte. Pogebrac l'aïant appris fit écrire de fon côté à Rome par la plûpart des Grands de fon roïaume qui lui étoient favorables. Il rejettoit la faute fur Stençon, & demandoit qu'on envoïât un legat vers l'Empereur pour être informé de toute l'affaire; il

Papienf. in comment. lib. 6. Spond. annal. ad ann. 1466. n. 1. & feq.

CLXIX. Le Pape envoie un

AN. 1466. Nonce à l'empereur sur les affaires de Bohême.

ajoûtoit qu'on pourroit traiter en même tems de la reduction de la Bohême à la Religion Catholique. Le Pape reconnut les artifices de Pogebrac, persista dans les ordres qu'il avoit donnez, & envoïa à Frederic l'Evêque Rodolphe, qu'il chargea de ne point traiter avec le Roi de Bohême & les siens, qu'on n'eût auparavant levé le siége d'Araste. Mais Pogebrac n'eut aucun égard aux demandes du Pape, & pressa si vivement ceux d'Araste, qu'après un an de siége, ils furent contraints de se rendre à composition.

CLXX. Les grands de Bohême se soulevent contre Pogebrac qui est excommunié par le Pape.

Le Pape fut fort irrité de cette opiniâtreté & donna ordre aussi-tôt à Rodolphe d'aller trouver tous les Princes d'Allemagne, de leur exposer le fait, & de les prier en son nom de ne point s'opposer au jugement qu'il alloit prononcer contre le Roi de Bohême. Tous répondirent que le Pape sçavoit ce qui étoit de sa charge, qu'ils se conduiroient en bons Catholiques, mais qu'ils ne pouvoient se départir de l'alliance faite avec Pogebrac jusqu'à ce que l'Eglise l'eut declaré heretique. En mêmetems tous les seigneurs Catholiques de Bohême craignant d'être traitez comme Stençon, se revolterent contre leur Roi, & firent alliance avec ceux de Breslaw & d'autres qui avoient déja secoué le joug. Ils furent absous du serment de fidelité, comme ils l'avoient demandé. Pogebrac fut ajourné à certain jour pour comparoître, & Rodolphe eut ordre de faire prendre les armes contre lui, & de publier même une croisade s'il étoit necessaire: à quoi le Nonce ne manqua pas. Mais le Roi de Bohême ne changea pas de conduite pour cela : il continua à poursuivre les Seigneurs Catholiques, il ne voulut point comparoitre à Rome, & n'y envoïa personne de sa part.

Ce

Ce qui détermina le Pape du consentement de tous les Cardinaux, d'autres Evêques & Docteurs qui avoient été appellez, & après toutes les formalitez gardées, à declarer ce Prince convaincu de parjure, de sacrilege, d'heresie, & à prononcer contre lui la sentence d'excommunication dont il étoit menacé depuis long-tems. **AN. 1466.**

CLXXI. Le Pape prononce la sentence qui le prive du roïaume. *Papiensis. epist.* 262.

L'embarras du Pape étoit de trouver quelqu'un pour faire executer ce decret, parceque l'Empereur ne vouloit point se declarer ouvertement, ni rompre l'alliance faite avec Pogebrac: les Rois de Pologne & de Hongrie ne le vouloient point non plus, étant assez occupez dans des guerres civiles: les Grands du roïaume de Bohême n'étoient pas assez puissans; & les autres étoient trop éloignez. Le Pape de son côté craignant qu'on ne se mocquât de son jugement s'il n'étoit pas executé, differoit la sentence; mais le Cardinal de Carvajal, dans un consistoire où l'affaire fut proposée, prit la parole, & dit qu'il ne falloit pas mesurer les choses sur l'opinion des hommes, qu'on devoit laisser quelque chose à Dieu dans les grandes affaires; que s'ils n'étoient pas aidez par l'Empereur & par les Rois de Pologne & de Hongrie, le Seigneur ne leur manqueroit pas, & que du lieu saint il sçauroit bien écraser la tête de l'impie; qu'ils fissent seulement ce qui étoit de leur devoir, & que Dieu acheveroit le reste. Ce discours encouragea le sacré college; & le Pape aïant solennellement celebré la messe le jour de Noël, monta en chaire devant le grand autel de l'Eglise de S. Pierre, & prononça la sentence qui privoit le Roi de Bohême du roïaume & de tout honneur comme heretique, dispensoit tous ses sujets de toute obéïssance & fidelité, & le declaroit

AN. 1466. lui, tous ses enfans, & toute sa posterité incapables d'aucune dignité.

Le Cardinal de Pavie justifia fort la conduite du Pape en cette occasion. Il dit qu'il n'y eut rien de precipité dans ce jugement, que quatre années s'étoient écoulées depuis le jour auquel le Pape Pie II. avoit fait ajourner le Roi de Bohême à comparoître, sans que ce retardement pût faire changer ce Prince ; que l'Empereur avoit trois fois de suite intercedé pour lui, & promit qu'il se corrigeroit : que les Princes d'Allemagne aïant aussi emploïé leur médiation, on les avoit écoutez, à condition toutefois que Pogebrac laisseroit les Catholiques en paix, mais que ce Roi abusant avec opiniâtreté de cette indulgence, & ne pouvant demeurer en repos, avoit tellement persecuté les fidéles, qu'ils avoient été contraints de recourir au Pape & de se plaindre à lui de toutes ces vexations; qu'on avoit eu patience afin de ne rien precipiter dans une affaire de cette importance, & qu'il ne parût pas qu'on fût impitoïable. Cette excommunication produisit dans la suite de si grands effets sur l'esprit des Grands & dans les Etats du roïaume, que Casimir Roi de Pologne aïant refusé la couronne de Bohême, le Roi de Hongrie prit les armes contre Pogebrac & lui declara la guerre.

CCXXII. Paix entre les Polonois & les chevaliers de Prusse. *Michou. lib. 4. cap. 62. Cromer. lib. 26.*

Rodolphe qui avoit aussi été envoïé auprès des Princes d'Allemagne pour reconcilier les Polonois avec les chevaliers de Prusse, fut plus heureux dans cette negociation. Après une guerre de quatorze ans les uns contre les autres, la paix fut enfin conclue entre eux le dix-neuviéme d'Octobre de cette année. Le legat en écrivit premiérement au Roi de Pologne qui lui fit réponse par Dlugloss son secretaire, qu'il ne refusoit pas sa mediation, pour-

pourvû qu'il ne se conduisît pas comme Jerôme Archevêque de Crete, qui pour un calice d'or n'avoit contribué qu'à rallumer la guerre, au-lieu d'être un Ange de paix. Rodolphe lui promit toutes sortes de satisfactions, & aïant aussi heureusement réüssi à appaiser les divisions qui étoient entre l'Empereur Frederic & Matthias Roi de Hongrie, il alla en Pologne où il n'oublia rien pour consommer la paix. Louis Herlinghausen qui étoit alors Grand-maître des Chevaliers de Prusse y contribua beaucoup par sa moderation. AN. 1466.

CLXXIII. Articles principaux de cette paix.

Les principaux articles de cette paix furent. 1. Que toute la Pomeranie, & quelques autres provinces retourneroient aux Polonois, qui pour recouvrer ces païs avoient fait la guerre pendant près de cent-cinquante ans. 2. Que l'Eglise de Culme seroit remise sous la jurisdiction de celle de Gnesne, aïant été près de deux cens ans sous celle de Riga en Livonie. 3. Que le Grand-maître de Prusse seroit feudataire du Roi de Pologne. L'on envoïa de part & d'autre des Ambassadeurs à Rome pour remercier le saint Siege des soins qu'il avoit pris pour appaiser tous les differends, & rétablir la tranquillité parmi les peuples. Ils étoient aussi chargez de demander le Cardinalat pour Rodolphe en récompense de ses services & de sa fidelité; mais il ne pût l'obtenir, sans qu'on en sçache la raison. Il fut depuis élû Evêque de Breslaw.

CLXXIV. Mort de François Sforce Duc de Milan.

François Sforce Duc de Milan mourut subitement cette année âgé de soixante-cinq ans, étant né le vingt-troisiéme de Juillet de 1401. C'étoit un Prince excellent dans la paix & dans la guerre; il avoit remporté vingt-deux victoires sans avoir jamais été vaincu, & s'étoit rendu recommandable par sa religion, sa

An.1466. liberalité, sa moderation, & la science dans

CLXXV. l'art militaire. Quelques historiens l'accusent d'avoir un peu trop aimé les femmes dans sa vieillesse. Son fils aîné Galeas Marie Sforce âgé de vingt-deux ans lui succeda ; il étoit alors en France où son pere l'avoit envoïé avec le titre de Comte de Pavie, au secours du Roi Louis XI. Dès que ce Prince eut appris la mort de son pere, il partit promptement, & vint déguisé à Milan prendre possession de son Duché.

Son fils Galeas Marie Sforce lui succede.

Papiensis epist. 173. 174. 188. 190. & seq.

CLXXVI. La mort de l'Evêque de saint André qui arriva en Ecosse dans cette même année causa de grands troubles dans le roïaume. Ce Prelat avoit fondé une université à saint André & fait bâtir un magnifique tombeau où il fut mis. Son merite l'avoit fait choisir pour gouverner l'Ecosse pendant la minorité de Jacques IV. & dans ce difficile emploi il se conduisit avec tant de sagesse & de prudence, qu'on jouit toûjours de la paix sous son gouvernement. Il avoit un frere uterin nommé Patrice Groan, digne de lui succeder dans le siege de S. André, à cause de ses grandes qualitez : ceux qui aimoient le bien de l'Eglise & du roïaume le desiroient: on l'élut en effet pour remplir cette place, mais il trouva beaucoup d'oppositions. Pour les vaincre il fit le voïage de Rome & demanda au Pape qu'il confirmât son élection. Paul qui connoissoit son merite lui accorda sans peine ce qu'il demandoit. Pendant ce tems-là Jacques Kenneth Archevêque d'Yorck faisoit tout ce qu'il pouvoit pour se conserver le titre de primat d'Ecosse qu'il avoit usurpé pendant la guerre. Patrice qui étoit sans ambition ne s'y feroit point opposé, mais on le força d'accepter ce titre. Le Pape se declara pour lui, & afin de remettre en vigueur la discipline ecclesiastique en Ecosse, il l'établit son le-

Mort de l'Evêque de saint André gouverneur d'Ecosse.

Buchanan. hist. Scot. lib. 12.

legat. Il ne retourna toutefois en Ecosse qu'à la majorité du Roi, parce qu'il craignoit d'être opprimé sous la puissance des gouverneurs qui ne l'aimoient point. AN. 1466.

CLXXVII. Le Pape se declare pour Henri Roi de Castille. *Mariana Histor. Hisp. l. 23.*

L'Infant Alphonse aprés avoir été declaré Roi de Castille de la maniere honteuse que nous avons rapportée, fit des liberalitez de ce qui ne lui coûtoit gueres : il donna des villes & des châteaux à ceux qui l'avoient ainsi élevé sur un trône qui ne lui appartenoit point encore. Paul second indigné de la conduite de ces rebelles, se declara pour Henri qui étoit le Roi legitime, & excommunia celui qui commandoit dans Tolede pour Alphonse. Ce gouverneur méprisant les censures ecclesiastiques voulut entrer dans la cathedrale pendant que l'on y celebroit l'office : tous les Chanoines à son arrivée cesserent leurs prieres, & lui deputerent un chapelain pour le prier de ne pas troubler le service divin. Un soldat de la suite du gouverneur mit l'épée à la main & blessa ce Prêtre qui tomba mort à ses pieds. Le peuple irrité d'une action si violente, sortit de l'Eglise, prit les armes, & chassa de la ville le gouverneur & tous ceux de sa suite. Comme les habitans néanmoins avoient de l'inclination pour Alphonse, ils lui envoïerent faire excuse de ce que leur zele pour la Religion les avoit obligez de faire ; mais ce Prince reçut fort mal leurs deputez & les renvoïa même avec menaces. Une conduite si peu judicieuse fit ouvrir les yeux aux bourgeois & aux habitans qui se remirent sous l'obéïssance de Henri ; & plusieurs autres villes suivirent cet exemple.

CLXXVIII. Mort d'Alphonse frere du Roi de Castille.

Alphonse n'eût pas le tems d'y rétablir ses affaires ; il tomba tout-à-coup malade à Cardegnosa, sur le chemin & à deux lieues d'Avila. Sa maladie fut si violente qu'elle l'em-

AN. 1466. porta en peu de jours. Il mourut le cinquiéme de Juillet. Les uns dirent qu'il étoit mort de la peste qui désoloit ces quartiers-là depuis quelque tems; d'autres crurent qu'il avoit été empoisonné par une truite qu'on lui avoit servie sur sa table. Sa mort continua de ruiner le parti des mécontens. Ils offrirent la couronne à sa sœur Isabelle; mais elle ne voulut pas servir de prétexte à leur revolte. Eux-mêmes commencerent à y renoncer, n'aïant plus de prétexte pour la soûtenir; & deputerent l'Archevêque de Seville au Roi pour tenter de se reconcilier avec lui. Ce Prince timide qui pouvoit aisément les opprimer, leur accorda une amnistie, & consentit que sa sœur Isabelle fut declarée son heritiere au préjudice de tout ce qui avoit été fait en faveur de Jeanne sa prétendue fille. Mais comme il étoit à craindre que cette derniere Princesse ne se mariât avec quelque Prince qui brouillât encore le roïaume, les ministres de Henri lui proposerent de donner Isabelle en mariage à Alphonse Roi de Portugal qui étoit veuf depuis plus de dix ans, à condition que Dom Juan son fils aîné épouseroit Jeanne, & que si l'Infante Isabelle n'avoit point d'enfans de ce mariage, ceux qui naîtroient de Jeanne succederoient à la couronne de Castille. On ne pouvoit pas prendre un moïen plus convenable pour réünir les deux partis, mais il ne fut du goût ni d'Isabelle ni de Jeanne; l'une ne vouloit point d'un vieux mari, & l'autre craignoit qu'Alphonse dont elle connoissoit l'humeur severe, ne fût pas si indulgent qu'Henri, & qu'entrant dans son alliance, il ne voulût regler sa conduite. Ces deux Rois cependant se virent, & convinrent des articles de ce double mariage. Henri vouloit passer outre malgré l'oppo-

Mariana hist. Hispan. lib. 23.

position des deux Princesses ; mais les mécontens sous pretexte de défendre la liberté d'Isabelle à qui l'on vouloit faire violence, reprirent les armes. AN. 1466.

CLXXIX. Les Catalans se révoltent contre leur Roi, & se donnent à René d'Anjou.

La Catalogne n'étoit pas plus tranquille que la Castille. Le Roi Dom Juan y avoit pris plusieurs places, & s'étoit défait de Dom Pedre par le poison. Mais les Catalans obstinez dans leur révolte se choisirent un autre maître : ils se donnerent à René d'Anjou, qui croïant par-là reparer la perte qu'il avoit faite du roïaume de Naples, accepta leur offre, quoiqu'il fût dans un âge plus propre au repos qu'à l'action. Il leva en France des troupes qui passerent en Catalogne sous la conduite du Duc de Calabre son fils & du Comte d'Armagnac. Le Roi d'Arragon leur opposa le Prince Ferdinand son fils qui hazarda une bataille & fut défait. Dom Juan ramassa les débris de l'armée du Prince, & avec des troupes fraîches qu'il y joignit, il assiégea Peralte. Le Duc de Calabre renforcé de dix mille hommes que Louïs XI. lui avoit envoïez, attaqua ses lignes, les força & se rendit maître de Gironne. Mais il ne jouit pas long-tems de cette conquête ; il fut attaqué d'une fievre maligne dont il mourut à Barcelone en 1470. ou 1471.

CLXXX. Ferdinand Roi de Naples refuse les cens à l'Eglise Romaine.

Ferdinand Roi de Naples voïant René d'Anjou engagé dans la guerre de Catalogne, & d'un autre côté se sentant appuïé par le Duc de Ferrare & par Galeas Duc de Milan avec lequel il avoit fait alliance, voulut se dispenser de païer au Pape les arrerages du tribut qu'il devoit à l'Eglise Romaine depuis qu'il étoit parvenu à la couronne ; il lui demanda même quelques places qui étoient autrefois de la dépendance du roïaume de Naples : le Pape l'accusa d'ingratitude, & tous deux en vinrent à une entiere rupture.

An. 1466. CLXXXI. Le Roi de France & le Comte de Charolois se méfient toûjours l'un de l'autre.

La paix de Conflans & de saint Maur n'avoit fait que suspendre les troubles en France par la défiance mutuelle qui subsistoit toûjours entre le Roi Louïs XI. & le Comte de Charolois. Celui-ci étoit extrémement chagrin que le Roi eût recouvré la Normandie ; la guerre qu'il faisoit aux Liegeois l'avoit empêché de s'y opposer ; il avoit voulu faire quelque tentative sur Diepe, mais il fut préveuu : Olivier de la Marche fut envoïé à Roüen pour être mieux instruit de toutes choses. Louïs XI. qui y étoit encore, aïant sçû son arrivée s'informa du sujet de son voïage : Olivier lui dit qu'il venoit rendre une visite au Duc de Normandie de la part de son maître ; Louïs le crut & le laissa aller. La Marche prit la route de Bretagne où il vit le Duc à Rennes, & le Duc de Berry à Vannes, où il vivoit comme un particulier abandonné de tous les Seigneurs François. La Marche à son retour passa par Gergeau où il vit encore le Roi qui le chargea d'assurer le Comte de Charolois de son amitié & de l'envie qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui. Mais tous ces témoignages d'amitié & de civilité ne partoient pas d'une reconciliation sincere.

CLXXXII. Assemblée à Paris pour réformer les abus dans la justice.

Le Roi parcourut toute la Normandie qu'il venoit de conquerir, mit des Gouverneurs fidéles dans les places, fit brûler le château de Clermont-sur-Loire qui étoit à Pierre d'Amboise un des plus ardens confederez ; & renvoïa son armée dans le dessein de ne plus s'occuper qu'à regler son état, & à se tenir en garde contre ses ennemis. Pour cet effet il convoqua à Paris une assemblée des plus notables du roïaume, parmi lesquels on en choisit vingt-un pour travailler à la reformation des abus qui s'étoient glissez dans la justice. Ils commen-

cerent le seiziéme de Juillet ; & le Comte de Dunois principal auteur de cette entreprise en fut nommé president ; mais il s'y fit plus de propositions qu'on en vouloit executer. AN. 1466.

CLXXXIV. Le Comte de Warvick est mécontent du Roi Edouard.

En Angleterre le Roi Edouard avoit épousé la veuve du chevalier Gray. Outre le chagrin qu'en conçut le Comte de Warvick, la conduite que le Roi tint avec lui quand il fut de rétour à Londres, acheva de l'irriter. Il s'étoit flatté qu'Edouard tâcheroit au moins de l'adoucir ou par des paroles ou par de mauvaises excuses ; mais on ne lui parla de rien, & on le traita avec une hauteur dont un homme moins fier que lui ne se seroit jamais accommodé. Pour comble d'outrage, il apprit que ce Prince avoit tenté la pudeur de sa niece, d'autres disent de sa sœur, & avoit voulu faire une maîtresse dans sa famille, pendant qu'il prenoit une femme dans une autre. La patience du Comte étant ainsi poussée à bout, il prit la resolution d'abattre celui qu'il avoit élevé, de tirer Henri de prison & de le mettre sur le trône. D'abord il fit son possible pour empêcher le mariage de Marguerite d'Yorck sœur d'Edouard avec le Comte de Charolois, qui n'aïant eu qu'une fille de deux femmes, fut engagé par son pere à épouser cette troisiéme. Le Comte vouloit ôter cet appui à un homme qu'il vouloit perdre ; mais n'aïant pû y réüssir, il prit d'autres mesures pour former son parti, en commençant par engager dans sa faction ses deux freres le Marquis de Montaigu & l'Archevêque d'Yorck, ausquels il joignit le Duc de Clarence frere du Roi.

CLXXXV. Naissance d'Erasme.

Un nommé Pierre Gerard de la ville de Goude voïoit une fille que les uns nomment Elisabeth, & les autres Marguerite, fille d'un medecin de Sevenbergue ville du Brabant à

trois

An. 1466. trois lieues de Breda. Cette familiarité fit naître la passion ; ils eurent ensemble un commerce illegitime, & ce fut de ce commerce que nâquit le celebre Erasme. Il vint au monde le vingt-huitiéme d'Octobre de cette année dans la ville de Roterdam. Quelques auteurs reculent sa naissance au même jour de l'année suivante 1467. Il fut nommé Gerard fils de Gerard, par une façon de parler ordinaire en Hollande ; & parce que suivant la langue du païs le mot de Gerard a quelque rapport avec le latin *desiderare*, dans la suite il prit le nom de *Desiderius* Didier, & pour son surnom Erasme, qui est un mot grec à peu près de même signification. Il fut enfant de chœur dans l'Eglise cathedrale d'Utrecht jusqu'à l'âge de neuf ans, & depuis il alla faire ses études à Deventer sous Alexandre Hege. On remarque qu'il avoit la memoire si heureuse qu'il apprit par cœur parfaitement & en très-peu de tems les comedies de Terence & toutes les œuvres d'Horace. Il perdit son pere & sa mere à l'âge de quatorze ans ; & âgé de dix-sept on l'obligea de prendre l'habit de Chanoine regulier de saint Augustin dans le monastere de Stein près de Tergou où il fit profession l'an 1486.

Dupin Bibliot. des Aut. Eccl. 16. siecle.

Fin du Livre cent-douziéme.

LIVRE

LIVRE CENT-TREIZIE'ME.

LA religion perdit un appui & un protecteur le vingt-septiéme de Janvier de cette année 1467. en la personne de George Castriot dit Scanderberg, Prince d'Albanie, qui mourut à Lisse sur la riviere de Dyelle, à l'âge de soixante-trois ans. Il fut inhumé à Lisse même dans la grande Eglise de saint Nicolas. On dit que les Turcs aïant pris cette ville fouillerent dans son tombeau & emporterent ses ossemens avec beaucoup de veneration, se flattant qu'ils les preserveroient de tout danger. Scanderberg laissa un fils nommé Jean, qu'il avoit eu de sa femme Donique fille d'un Seigneur Albanois, de la famille Arianite. Scanderberg en mourant mit ce fils avec toute l'Albanie sous la tutele de la republique de Venise. I. Mort de George Castriot dit Scanderberg.

Cinq mois aprés sa mort le quinziéme de Juin Philippe Duc de Bourgogne mourut à Bruges en Flandre âgé de soixante-douze ans, aprés une maladie de trois jours. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Donat: son corps fut depuis transporté à Dijon en Bourgogne pour être mis dans le tombeau de ses predecesseurs chez les Chartreux dont il avoit fondé le monastere. Ses grandes qualitez lui firent donner le surnom de Bon Il étoit liberal, moderé, courageux, équitable: mais on ne peut le louer de sa continence, aïant laissé huit fils naturels & une fille. Il avoit épousé trois femmes & n'en eut que deux enfans: le premier mourut fort jeune; l'autre fut le Comte de Charolois, que nous appellerons desormais Duc de Bourgogne, & qui fut l'unique heritier de tous ses états; II. Mort de Philippe Duc de Bourgogne. *Monstrelet vol. 3. chap. dern. Olivier de la Marche, l. 2. ch. 37.*

AN.1467. états ; il avoit trente-quatre ans ou environ. Ce Prince étoit fort different de son pere, sanguinaire, turbulent, vindicatif, ambitieux, tantôt liberal, tantôt avare, d'un esprit rude, & ennemi de la delicatesse. Il n'avoit aucune inclination pour le sexe, & punissoit rigoureusement ceux qui violoient ses ordonnances.

III. Le nouveau Duc de Bourgogne fait la guerre aux Liegeois. *Mem. de Comines, l. 2. ch. 2. Gaguin, hist Franc. l. 18.*

Comme il étoit ennemi declaré de la France, il suffisoit qu'on eût la protection de ce roïaume pour perdre la sienne: c'en étoit souvent assez pour s'attirer son indignation. Ce fut un des principaux motifs qui l'engagea dès le commencement à recommencer la guerre contre les Liegeois. Dès 1465. aïant pris d'assaut la ville de Dinant, il les avoit obligez à traiter avec lui à leur desavantage: mais leur reconciliation n'étant point sincere, aussi-tôt qu'ils virent que le Duc Philippe étoit mort ils reprirent les armes & s'emparerent de la ville de Huy. Le nouveau Duc qui les haïssoit déja, & qui souffroit impatiemment que Louïs XI. leur accordât sa protection, irrité de leur nouvelle entreprise, resolut de les punir severement. Il assembla son armée sous Louvain & se prepara à se venger. Louïs XI. s'interessa pour eux: il envoïa au Duc le connétable de saint Pol & Jean Baluë fait depuis peu Cardinal, pour le prier de ne point attaquer les Liegeois: mais n'en aïant pû tirer aucune satisfaction, ces deputez offrirent de la part du Roi d'abandonner ce peuple, si le Duc de son côté vouloit abandonner le Duc de Bretagne. Le Duc refusa encore cette proposition, & les deputez s'en retournerent sans aucun succès.

IV. Il défait l'armée des Liegeois, prend S.

Le Duc après leur départ vint assiéger Saint-Tron, où il y avoit trois mille Liegeois de garnison. A peine ce siége fut-il commencé, que trente mille hommes parurent pour secourir

courir la place. Le Duc alla à leur rencontre, donna bataille, & en fit un si grand carnage, que neuf mille hommes furent tuez & un grand nombre faits prisonniers. Ceux qui étoient dans Saint-Tron voïant cette défaite, mirent les armes bas, & donnerent dix hommes au choix du Duc qui leur fit trancher la tête. Après cette expedition il alla à Tongres dont les habitans se rendirent aux mêmes conditions que ceux de Saint-Tron ; il se presenta ensuite devant Liege, sans toutefois avoir aucun dessein de l'assieger, parce que la saison étoit trop avancée, mais pour intimider les Liegeois & les obliger à se soumettre. La consternation fut si grande parmi eux, que le Duc entra dans la ville par une brêche qu'on fit exprès. Trois cens hommes des plus qualifiez de la ville, en chemise, les jambes & la tête nues vinrent lui apporter les clefs & accepterent toutes les conditions qu'il voulut leur imposer, excepté le feu ou le pillage. Le Duc fit sauter vingt ou trente têtes des plus coupables, fit abattre les tours & les murailles de la ville, changea les magistrats & la police, & en tira de grandes sommes d'argent. Tout ceci arriva dans le mois de Novembre. Le secours que Louïs XI. envoïoit aux Liegeois sous la conduite du Sieur de Chabannes arriva trop tard. L'exemple de la punition que le Duc venoit de faire arrêta ceux de Gand, qui après la mort du vieux Duc s'étoient soulevez. Ils furent contraints de se soumettre, & envoïerent toutes leurs bannieres à Bruges.

AN. 1467. Tron, Tongres, & Liege. *Comines, liv. 2. ch. 3.*

V. Le Cardinal d'Arras legat en France pour faire abolir

Cependant le Cardinal d'Arras à qui le Pape avoit donné depuis peu l'Evêché d'Alby, vint en France en qualité de legat. Le sujet de sa legation étoit d'obtenir du parlement de Paris, qu'il verifiât les lettres patentes par lesquelles

Louïs

AN.1467. la pragmatique. Louis XI. avoit aboli la pragmatique sanction dans son roïaume, quoiqu'elle y fût toûjours observée en plusieurs articles essentiels; parce qu'on regardoit cette abolition que le Roi en avoit faite comme nulle sans cette verification. Le legat du Pape pour en venir à bout se joignit à Baluë que Paul II. avoit promu au Cardinalat dès l'an 1464. dans l'esperance qu'il réüssiroit à faire entierement abolir cette pragmatique. Baluë qui étoit aussi Evêque d'Evreux choisit le tems des vacations du parlement dans le mois d'Octobre, pour faire verifier au châtelet de Paris les lettres que le Roi avoit fait expedier pour la cassation de cette pragmatique, & il n'y trouva aucune opposition; mais il n'eut pas la même facilité au parlement. Jean de Saint-Romain Procureur General, dont le nom est celebre dans l'histoire, s'opposa genereusement à l'enterinement de ces lettres, & répondit à l'Evêque d'Evreux qui le menaçoit de le faire déposer par le Roi, qu'il étoit au pouvoir de sa Majesté de lui ôter la charge qu'elle lui avoit donnée, mais que tant qu'il l'exerceroit, il n'agiroit jamais ni contre sa conscience, ni contre les interêts du roïaume; qu'il ne souffriroit point l'abolition d'une loi aussi sage & aussi conforme aux canons de l'Eglise, & que lui Evêque devroit avoir honte d'un tel dessein, & d'en poursuivre si ardemment l'execution.

VI. Fermeté du Procureur general pour s'y opposer. Les principales raisons qui porterent ce magistrat à faire une si forte resistance, se réduisoient à trois. La premiere, parce qu'abolir la pragmatique, c'étoit renverser l'ordre ancien des élections, ôter aux ordinaires le droit d'élire, rétablir les reserves, les graces expectatives, les évocations en premier instance des causes en cour de Rome, priver les patrons du droit

droit de presenter aux benefices, & ôter aux ordinaires celui de les conferer : ce qu'on ne pouvoit faire sans jetter une confusion effroïable dans l'Eglise. La seconde, parceque qu'un grand nombre de sujets du Roi se retireroient à Rome, les uns pour servir le Pape & obtenir des charges ; les autres pour y être officiers, & une infinité pour y poursuivre leurs affaires qui dureroient des années entieres : ce qui rendroit les universitez dépourvûes de gens capables pour les charges de justice ou de l'Eglise. La troisiéme, parce que si les lettres étoient enterinées, tout l'argent du roïaume seroit porté à Rome : mais toutes ces raisons ne furent point admises. Le Roi à la poursuite de l'Evêque d'Evreux ôta la charge à son Procureur general : mais l'histoire remarque qu'il le recompensa de plus grands biens, & qu'il lui continua toûjours son amitié. AN.1467.

VII. L'université de Paris appelle au futur Concile.

L'université de Paris fut fort touchée du dessein qu'on avoit d'abolir la pragmatique sanction. Le Recteur avec plusieurs de ses suppôts alla trouver le legat, & lui declara qu'il appelloit au futur Concile general de toutes les poursuites faites ou à faire contre cette loi. De-là il se rendit au Châtelet, en fit autant, & demanda acte de son opposition. Le Cardinal Baluë voïant que la chose étoit plus difficile qu'il n'avoit crû, & craignant que les suites n'en fussent fâcheuses, s'il s'opiniâtroit à poursuivre l'affaire, à cause des grands mouvemens que cela causoit déja dans les esprits, & du trouble qui en pouvoit naître en un tems où l'autorité du Roi n'étoit pas encore bien affermie, ne voulut pas pousser la chose plus loin, & on en demeura là jusqu'au Regne du successeur de Louïs XI.

Spond. contin. annal. ad ann. 1467. n. 3.

VIII. Caractere

Le premier des deux Cardinaux qui travaillerent

AN. 1467. du Cardinal d'Arras, selon le Cardinal de Pavie. lerent si fortement à l'abolition de la pragmatique, se nommoit Jean Jouffroy. Il étoit de France-Comté, d'une fort basse naissance, d'une vanité insupportable, & d'un jugement faux. Il faisoit beaucoup valoir les services qu'il rendoit au Roi Louïs XI. & ceux qu'il avoit rendus au feu Duc de Bourgogne, dont il sçut si bien gagner l'amitié, que ces deux Princes demanderent pour lui au Pape le chapeau de Cardinal. Le Cardinal de Pavie dit que c'étoit avilir cette dignité, que d'y avoir élevé un homme de néant comme Jouffroy. On ne peut nier cependant que son esprit & ses grands talens pour les negociations n'aient supplée au défaut de sa naissance. Il est vrai qu'il n'étoit pas dans les bonnes graces de Pie II. mais la froideur du souverain Pontife venoit du trop grand attachement de ce Cardinal au Roi Louïs XI. & à la maison d'Anjou pour ce qui concernoit le roïaume de Naples; en sorte qu'il n'est pas surprenant que le Cardinal de Pavie l'ait si fort deprimé & en ait parlé d'une maniere si peu avantageuse à sa reputation, lui qui avoit épousé les inclinations de ce Pape. Il paroît toutefois que dans la suite ces deux Cardinaux se reconcilierent.

Papiensis. epist. 48. & 394. Bellefort. hist. de Fr. vie de Louïs XI.

IX. Caractere du Cardinal Jean Baluë.

Quant au Cardinal Jean Baluë, il n'étoit que le fils d'un meunier ou d'un cordonnier de Verdun, & selon quelques-uns, d'un tailleur d'habits de Poitiers. Après avoir assez bien fait ses études, il s'attacha à Jean Juvenal des Ursins Evêque de Poitiers, ensuite à Jean de Beauvau Evêque d'Angers, qui le fit son grand-vicaire & chanoine de sa cathedrale. Cet Evêque envoïé à Rome par Charles VII. y mena Baluë, & ce fut alors que le Cardinal de Pavie qui le voïoit tous les jours, connut ce qu'il étoit dans les entretiens qu'il eut avec lui sur plusieurs

Robert. Gaguin & Paul Emil. in Ludov. XI. Papiens. Comment. lib. 7. Aubery, hist. des Cardin.

ſieurs affaires. A ſon retour de Rome Jean de Melun favori de Louïs XI. le preſenta au Roi, qui ſe plaiſant à élever des perſonnes d'une baſſe naiſſance, le fit d'abord ſon aumônier, enſuite lui donna l'Abbaïe du Bec en Normandie, & d'autres. Ce Prince lui confia auſſi la charge d'Intendant des finances, & le nomma à l'Evêché d'Evreux qu'il quitta pour celui d'Angers aprés avoir fait depoſer Jean de Beauvau qu'il accuſa auprès du Roi de pluſieurs crimes d'état. Il fut fait Cardinal dans la promotion des huit que fit Paul II. en 1464.

AN. 1467. *Monſtrelet. vol. 3.*

Spond. contin. annal. ad ann. 1467. n. 5.

C'étoit un homme dont le genie étoit fort ſemblable à celui de Louïs XI. ſon maître, artificieux, diſſimulé, qui alloit toûjours à ſes fins par des détours, la fourbe & la ſupercherie ne lui coûtoient rien; Rome ſur-tout éprouva ſes artifices. Il inventoit des calomnies pour irriter le Roi contre le Pape, lorſqu'il avoit quelque choſe d'importance à demander à celui-là, & s'offroit ſecretement au ſouverain Pontife pour travailler à ſa reconciliation; de ſorte qu'on croïoit qu'il fût le ſeul en France affectionné à l'Egliſe Romaine. Comme il ſçavoit que la pragmatique ſanction n'étoit pas tout-à-fait abolie dans le roïaume, & que les parlemens & les univerſitez conſpiroient à la rétablir, dans la crainte que le Roi & les Ducs de Bretagne & de Bourgogne ne travaillaſſent de concert pour cela, il ne penſa qu'à diviſer ces trois Princes. Il avoit tant d'inclination pour la guerre, qu'il ſe trouvoit à la revûe des troupes, & païoit lui-même les ſoldats qu'on avoit levez contre la ligue du bien public: ce qui fut cauſe que dans une revûe que le Roi fit au fauxbourg ſaint Antoine, Chabannes Comte de Dammartin voïant ce Cardinal faire l'office d'inſpecteur, demanda au Roi permiſſion

d'aller

AN. 1467. d'aller à Evreux faire l'examen des ecclesiastiques de ce diocese & leur donner les ordres. ,, Pourquoi ? lui répartit Louïs XI. Eh quoi ! ,, Sire, lui répondit Chabannes, est-ce qu'il ne ,, me convient pas autant d'ordonner des prê- ,, tres, qu'à l'Evêque d'Evreux de faire la re- ,, vûë d'une armée?,, Cette plaisanterie fit rire le Roi & la cour, mais elle ne diminua pas l'autorité du Cardinal, qui dans la suite ne devint pas moins fameux par sa chûte que par son élevation.

X. Le Pape acheve le bâtiment de S. Marc.

Platina in vita Pauli II.

Paul II. acheva dans cette année l'édifice du palais de saint Marc, & après avoir terminé quelques autres affaires, se voïant libre & dans le repos, il fit celebrer des jeux magnifiques. C'étoient des courses, où, sans avoir égard à l'âge ni à la religion, chacun étoit admis. L'espace depuis l'arc de Domitien dans le cours jusqu'au palais de saint Marc, servoit de lice. On y vit courir indifferemment des enfans, des jeunes gens & des vieillards, des Chrétiens & des Juifs, montez sur des chevaux, des ânes & des bufles; differens prix étoient proposez pour ceux qui arriveroient les premiers au but. Le Cardinal de Pavie ne put souffrir ce spectacle, il en reprit le Pape en lui representant que ces jeux qui sentoient le paganisme, étoient tout-à-fait indignes d'un souverain Pontife, & qu'ils le deshonoroient.

XI. Commencement de l'institut des Minimes par François de Paule.

Sponde annal. hoc anno.

François né à Paule petite ville de Calabre, d'où il tira son surnom, fonda cette année un nouvel ordre. Il étoit né en 1418. de Jacques Martotille & de Vienne de Fuscado sa femme. Son pere & sa mere aïant fait vœu de le consacrer à Dieu, le donnerent aux religieux de saint François qui le reçurent dans leur monastere de saint Marc, ville depuis épiscopale de cette province. Il y passa un an, après lequel

il fit quelques pelerinages, & se retira ensuite dans un lieu solitaire proche la ville de Paule; mais cet endroit étant trop frequenté, il s'éloigna dans une solitude plus écartée, & s'alla cacher dans le coin d'un rocher sur le bord de la mer, où il trouva moïen de se creuser une loge. Plusieurs personnes l'étant venu trouver, on fit d'abord autour un hermitage de trois cellules, avec une chapelle. Mais le nombre de ses disciples s'étant augmenté, on bâtit dans ce lieu un monastere qui fut le premier de cet ordre. On appella d'abord ces religieux les hermites de saint François.

AN. 1467. 1473. n. 15. 1482. n. 3. 1500. n. 8. *Comines, l. 6. cap. 9. Baillet, vies des Saints au 2. d'Avril.*

XII. Les Bohêmiens offrent la couronne de Bohême au Roi de Pologne.

Quand on eut appris en Bohême que le Pape avoit excommunié Pogebrac, les Catholiques qui composoient la meilleure partie de ce roïaume, croïant n'être plus obligez à garder leur serment de fidelité, deputerent d'abord vers Casimir Roi de Pologne pour lui offrir leurs soumissions comme à celui qui aïant épousé la sœur de Ladislas, étoit par consequent en droit d'y prétendre, & devoit être préferé à tout autre. Pogebrac informé de cette démarche, envoïa dans le même-tems ses Ambassadeurs en Pologne pour faire ressouvenir le Roi de l'alliance qui étoit entre eux, & de la parole qu'ils s'étoient donnée de ne point secourir leurs ennemis communs, à l'exception du Pape. Casimir lui répondit que s'il souhaitoit que cette alliance subsistât, il devoit aussi satisfaire à ses promesses, & reparer ce qu'il avoit violé. Sur ces entrefaites les Ambassadeurs des Catholiques Bohêmiens arriverent, de même que les legats du Pape. Le Roi de Pologne après plusieurs remises les remercia de leurs offres, & leur fit entendre que, quoique le roïaume lui appartînt à juste titre & à ses enfans, il avoit des mesures à prendre

au dernier traité : d'un autre côté Matthias lui-même avoit à soûtenir la guerre qu'il avoit declarée avec les Transilvains & les Moldaves qui s'étoient revoltez, & qu'il étoit allé attaquer jusques dans la Moldavie. Dans cet embarras il n'osoit accepter les offres du Pape. Il aima mieux pour lors continuer à attaquer ses ennemis. Mais il ne sortit pas de cette guerre avec honneur. Les Moldaves le surprirent de nuit dans Bavie ville épiscopale, & il fut blessé d'une flêche dans l'épine du dos. Cependant il se sauva, aïant été obligé de gagner les montagnes, guidé par un capitaine Valaque.

AN. 1467. *Bonfin. 4. dec. 1. Thwros. cap. 66. Michon. l. 4. c. 68 Cromer, lib. 23.*

Le Pape sollicitoit aussi l'Empereur Frederic de faire la guerre à Pogebrac. Frederic qui aimoit la paix & qui n'avoit point d'argent, voulant pourtant satisfaire le Pape, au moins en apparence, convoqua une diete à Nuremberg, où l'on fit beaucoup de propositions qui furent sans effet. L'Evêque de Ferrare legat du Pape qui se trouva à cette diete, dit qu'il falloit apprehender que les Grands & les peuples de Bohême qui s'estoient soustraits de l'obéïssance de Pogebrac, n'étant point secourus par les Allemands, ne fussent réduits à un état très-malheureux ; que le Roi de Pologne ne vouloit rien faire, & que d'ailleurs on ne devoit pas trop se fonder sur lui ; que l'Empereur avec ses longueurs accoûtumées ne sçavoit jamais prendre son parti ; qu'il demandoit seulement au Pape que le Roi de Hongrie ne fût pas si proche de l'Allemagne, parce qu'il craignoit son voisinage ; qu'il publioit assez hautement que le Pape avoit bien pû condamner le Roi de Bohême, mais qu'il ne pouvoit pas disposer de son roïaume qui dépendoit absolument de sa Majesté Imperiale,

XIV. L'Empereur convoque une diete à Nuremberg.

Kran z. 12. Wandal. 27. Papiens. epist. 282.

An.1467. riale. Quant aux Princes Allemands, le danger qui les menaçoit leur faisoit penser la même chose du Roi de Pologne ; ils n'aimoient pas Pogebrac, & l'auroient voulu voir chassé de ses Etats; mais leurs interêts particuliers les divisant entre eux & avec l'Empereur, chacun flattoit le Roi de Bohême, de peur qu'en prenant le parti des uns, il ne se declarât contre les autres.

XV. Guerre des Florentins en Italie. *Platina in Paul. II. Sabellic. 10. Enn. 6. Papiensf. comment. lib. 3. & 4.*

L'Italie fut aussi pour lors agitée de troubles. Cosme de Medicis étant mort en 1464. & Pierre de Medicis son fils aïant herité de ses biens, Luc Pitti d'une des plus considerables familles de Florence, lui disputa une partie considerable de la succession. Chacun se fit un parti pour appuïer ses prétentions, & pour le rendre plus puissant ils eurent recours aux Princes voisins dont ils implorerent le secours. Pierre fit alliance avec Galeas nouveau Duc de Milan, & Luc avec Borse Duc de Modene. Le premier étoit fort riche, mais il n'étoit pas aimé du peuple, de sorte que le bruit d'un accommodement entre les deux partis s'étant repandu, quelques-uns des principaux de la Republique en furent si fort allarmez, qu'ils sortirent de la ville & s'adresserent au general des troupes Venitiennes pour s'unir à eux, & travailler de concert à la ruine de Pierre ; & les Venitiens y consentirent. Les Florentins attachez à Pierre de Medicis choisirent de leur côté un certain Frederic grand capitaine. Mais tous ces projets n'aboutirent presque à rien; l'été se passa en legeres escarmouches & dans la prise de quelques places; enfin le tout se termina à une bataille dans la campagne de Boulogne, sans qu'on pût décider de quel côté fût la victoire. Après cette action les troupes se retirerent.

Hen-

Henri Roi de Castille n'étoit pas plus tranquille. Il se plaignit à Rome que quelques Evêques de son roïaume prenoient parti dans la sedition, & quelques-uns même en étoient les principaux acteurs, & il demanda qu'ils fussent déposez. Pour intimider aussi les Seigneurs laïcs, il vouloit qu'on prononçât une sentence d'excommunication contre eux. Sur ces plaintes le Pape envoïa Etienne Venier Evêque de Leon, qui ne pouvant presque rien gagner des Seigneurs révoltez, prononça contre eux la sentence d'excommunication. Ceux-ci en appellerent aussi-tôt au futur Concile, & publierent par-tout que ce n'étoit pas l'affaire du Pape de se mêler de ce qui concernoit le gouvernement de l'Etat. Leur insolence augmenta d'autant plus, qu'ils voïoient leur Souverain consentir à un accord honteux & indigne de la Majesté Roïale, ce qui le rendit encore plus odieux. D'un autre côté la Reine dont les mœurs étoient fort dereglées, se conduisoit assez mal dans toute cette affaire. Henri succombant sous ces malheurs perdit la raison en partie, & se retira avec dix hommes de cheval seulement auprès du Comte de Plaisance qui le reçut dans la citadelle de sa ville, où il demeura pendant quatre mois avec un esprit fort aliené.

AN.1466. XVI. Troubles du roïaume de Castille.

Quoique Dom Juan d'Arragon eut presque achevé de réduire les Catalans, il avoit encore à soûtenir une autre guerre aussi importante. Après la mort du Prince Charles son fils, Gaston de Foix qui avoit épousé la Princesse Leonore sœur du défunt, prétendoit que la couronne de Navarre lui appartenoit, & que le Roi d'Arragon n'en avoit été que l'usufruitier pendant la vie de sa femme. Il se ligua avec la faction de la maison de Beaumont

XVII. Gaston de Foix en guerre avec le Roi d'Arragon pour la Navarre. *Mariana hist. Hispan. l. 24.*

An. 1467. pour soûtenir son droit par les armes, & avec les secours qu'il reçut des Seigneurs de cette famille, il se rendit maître de plusieurs places & entre autres de Pampelune. Dom Juan étoit alors en Catalogne : informé des progrès que faisoit Gaston de Foix dans la Navarre, tourna ses armes de ce côté-là, & se joignant avec ceux de la maison de Grammont antagoniste de celle de Beaumont, il réduisit le Comte de Foix à en venir à un accommodement. La condition principale du traité fut que Dom Juan jouiroit pendant sa vie du roïaume de Navarre, mais qu'après sa mort Leonore sa fille lui succederoit, sans que les enfans de son second mariage y pussent prétendre; ce qui fut bien-tôt après ratifié par les Etats du roïaume.

XVIII. Mort d'Antoine de Rosellis.

Denis Simon, bibliot. hist. des aut. de droit. Dupin. bibliot. des aut. du 15. siecle.

Antoine de Rosellis d'Arezzo, docteur en droit, mourut cette année à Padouë. Eugene IV. l'avoit envoïé au Concile de Basle; ensuite il fut secretaire de l'Empereur Frederic. Le plus celebre de ses ouvrages est un traité de la monarchie où l'on trouve un grand nombre de questions decidées touchant la puissance ecclesiastique & la seculiere : il y examine si le Pape a la puissance des deux glaives, quelle est l'autorité des Conciles, & la puissance de l'Empereur & du Pape, &c. le tout suivant la methode des canonistes. On croit qu'il fit ce traité parce qu'il étoit piqué de ce que le Pape lui avoit refusé le chapeau de Cardinal. Cet ouvrage fut imprimé à Venise pour la premiere fois en 1483. & réimprimé en 1487. On le trouve aussi dans le premier tome de la Monarchie de Goldstat. Il y a encore quelques autres traitez du droit civil du même auteur dans le grand recueil des traitez du droit, outre quelques autres ouvrages sur les Con-

Conciles, sur les indulgences, les usures, les successions *ab intestat*. AN. 1467.

XIX. Apologie de Platon par le Cardinal Bessarion.

Le Cardinal Bessarion fit aussi paroître dans cette même année un ouvrage philosophique qui a pour titre : Apologie de Platon, dans lequel il défend ce philosophe contre George de Trebizonde qui l'avoit attaqué, & qui vouloit prouver par ces paroles d'Aristote : J'ai offert avec les autres deux & trois sacrifices, en reconnoissance de la trine perfection qui se trouve en eux ; que ce philosophe avoit connu naturellement le plus relevé & le plus difficile mystere de la religion chrétienne, qui est celui de la Trinité des Personnes en la seule unité d'essence, & qu'aïant vêcu moralement bien dans cette foi, il pouvoit être sauvé. Bessarion prouve par l'autorité de saint Paul, de plusieurs Peres de l'Eglise & de saint Thomas, qu'il est impie de dire qu'Aristote par la force de la seule lumiere naturelle ait pû avoir une connoissance entiere & parfaite de la Trinité ; ce qui est contredit formellement par ce passage de l'Apôtre. Nous prêchons la sagesse de Dieu, que nul des Princes du monde n'a connue. *1. Corinth. cap. 2. v. 6.*

XX. Matthias Roi de Hongrie fait la guerre au Roi de Bohême.

Matthias Roi de Hongrie après avoir hesité quelque tems s'il accepteroit la couronne de Bohême, par les raisons que nous avons rapportées, se laissa enfin gagner. Ce qui le fléchit davantage fut de voir l'Empereur lui-même qu'il regardoit comme un de ses principaux obstacles, l'engager à accepter. L'entreprise néanmoins étoit toûjours difficile tant à cause de l'habileté de Pogebrac dans l'art militaire, que parce qu'il avoit de bonnes troupes sur pied, & qu'il étoit soûtenu de beaucoup de Princes. Cependant Matthias la tenta. Il n'avoit presque rien à craindre du côté des Turcs *Bonfin. 4. decad. in fine, & dec. 2. Papiens. epist. 313.*

AN. 1468. qui étoient passez en Asie avec leur armée, le gouverneur de la basse Pannonie demandoit une tréve en leur nom, on lui promettoit d'ailleurs de l'appuïer fortement dans cette entreprise. Vaincu par ces raisons il conduisit ses troupes en Moravie, accompagné de l'Evêque de Ferrare legat du saint Siege qui avoit publiquement excommunié tous ceux qui donneroient du secours aux heretiques. Il y trouva Pogebrac avec une armée du moins aussi forte que la sienne. Matthias n'avoit alors que vingt-sept ans, & le Roi de Bohême plus de soixante, ce qui lui donnoit beaucoup plus d'experience.

XXI. Entrevûe de ces deux Princes, où l'on parle de paix. *Bonfin. ibid. Papiens. ead. epist.*

Quoique les deux armées fussent si proches, bien loin d'en venir aux mains, elles se diviserent, & après quelques courses dans le païs, Matthias se rendit maître de quelques places, des unes par force, des autres par composition: elles se rapprocherent ensuite, & les deux chefs eurent une entrevûe à Bone ville principale de la Moravie. Là Pogebrac reprocha à Matthias son peu de bonne foi & le violement de l'alliance qu'ils avoient faite ensemble; il lui dit que l'expedient le plus prompt pour terminer leur differend étoit de se battre en duel dans quelque endroit écarté, qu'en acceptant cette proposition, ils épargneroient l'un & l'autre le sang de leurs sujets. Matthias lui repliqua qu'il n'avoit pris les armes que pour le soûtien de la foi, qu'il ne vouloit pas se battre ainsi en cachette, qu'un Prince devoit le faire en pleine campagne, & que si lui Pogebrac étoit Prince, il n'avoit qu'à monter à cheval pour décider leur querelle en presence de toute l'armée. Le Roi de Bohême refusa ce parti. Les deux Princes parlerent d'accommodement & de paix, & dînerent ensem-

ſemble au milieu du camp; mais ils ne purent rien conclure; en ſorte que Matthias voïant que l'hiver approchoit, laiſſa ſon armée dans la Moravie & s'en retourna en Hongrie. Le Cardinal de Pavie en écrivit au Pape, de même qu'au legat du ſaint Siege qui étoit avec Matthias. Il ſemble qu'il y eut une paix entre ces deux Rois, mais qui ne dura pas long-tems, parce qu'ils reprirent les armes l'année ſuivante. AN. 1468.

XXII. Le Pape fait faire la paix aux Princes d'Italie.

Paul ſecond travailloit toûjours à réünir les Princes d'Italie, malgré les obſtacles qu'il y trouvoit: enfin ne s'étant point rebuté des difficultez ſans nombre qui ſe preſentoient, il termina heureuſement cette affaire. On peut juger de la joïe qu'il en eut par les peines qu'il s'étoit données pour réüſſir. Pour remercier Dieu de ce ſuccès, il celebra ſolennellement à Rome une Meſſe d'actions de graces le jour de l'Aſcenſion de cette année, & à l'*Agnus Dei*, il admit au baiſer de paix non ſeulement les Cardinaux qui ſervoient à l'autel, mais encore tous les autres & tous les Ambaſſadeurs des Princes; après cette ceremonie Dominique Evêque de Breſſe fit un excellent diſcours ſur la paix; il exhortoit les Princes à la guerre contre les Turcs, qui étoit le motif principal pour lequel le Pape avoit tant travaillé à cette paix.

Papienſ. Comment. lib. 4. & epiſt. 295. Platin. in Paul. II.

XXIII. Devoir des Papes & des Cardinaux ſelon le Cardinal de Pavie.

On rapporte à ce tems un traité ou une lettre du Cardinal de Pavie ſur le devoir des Papes & des Cardinaux dans le gouvernement de l'Egliſe. Il l'adreſſa au Cardinal de Mantoüe. Il y fait voir que les premiers ſont obligez de demander conſeil dans toutes les affaires un peu importantes, & que les Cardinaux doivent le donner ſelon la juſtice & la verité. Ils ſont, dit-il, les Conſeillers des

Idem Papienſ. epiſt. 280.

An. 1468. Papes & non ses maîtres : leurs avis sont appellez des vœux, & non des volontez. Ils doivent les proposer sans aigreur dans un esprit de paix, sans s'irriter si on ne les suit pas, parce qu'ils doivent croire que d'autres peuvent mieux penser qu'eux. Parlant ensuite de la conduite des Papes envers les Rois & les Princes, il blâme les seconds de ce qu'ils veulent exiger quelquefois des choses injustes & de ce qu'ils les demandent avec menaces, & se fâchent lorsqu'on les refuse, au-lieu qu'ils devroient avoir honte de leurs demandes mêmes. Il faut, dit-il, honorer les Princes même dans ces cas, mais on ne doit pas leur accorder tout ce qu'ils demandent & qu'ils regardent comme juste. Souvent même, ajoûte-t-il, il arrive qu'ils sont fâchez même lorsqu'on se rend à leurs prieres, parce qu'ils ne les font quelquefois que par complaisance, ou pour se tirer de quelque importunité qui les fatigue. Il rapporte l'exemple de Charles VII. qui aïant obtenu d'Eugene IV. un Evêché pour un jeune homme sans experience & qui n'avoit pas l'âge requis, fut fâché qu'il lui eût accordé sa demande, & répondit à ceux qui lui objectoient que le Pape ne l'avoit fait que sur sa priere : Je l'en ai prié, il est vrai, mais je ne pensois pas qu'il me le dût accorder : se blâmant lui-même d'avoir fait cette demande au Pape, & blâmant Eugene d'avoir été trop facile à l'accorder.

XXIV. Voiage de l'Empereur à Rome.

Papiens. Comment. lib. 7.

L'Empereur Frederic aïant fait un vœu d'aller à Rome, l'accomplit cette année. Le Pape aïant reçû la nouvelle de son entrée dans l'Italie le premier jour de Decembre, prit des mesures pour le recevoir selon sa dignité. Il envoïa fort loin au-devant de lui un de ses secretaires qu'il chargea de l'informer des differens

tens séjours que feroit ce Prince, & du tems auquel il approcheroit de Rome. Il nomma ensuite quatre Evêques de differentes nations, deux auditeurs de Rote & deux avocats du consistoire pour suivre ce secretaire Enfin Guillaume d'Etouteville Cardinal François Evêque d'Ostie, & Francois Piccolomini neveu de Pie II. Cardinal diacre, furent choisis pour aller au-devant de l'Empereur lorsqu'il seroit à deux lieues de Rome. Comme il ne venoit dans cette ville que pour ses affaires particulieres, la reception ne devoit pas être la même que s'il y fût venu pour être couronné, selon la remarque du Cardinal de Pavie. An. 1468.

XXV. Son entrée dans Rome & sa reception.

Papiens. comment. ibid.

Frederic entra dans Rome la veille de Noël, & si tard que le Pape avoit déja commencé les matines de la fête; il fut admis aussi-tôt au baiser des pieds, de la main & de la bouche, & placé sur un siege entre le souverain Pontife & les Cardinaux. Quand l'office fut acheyé, deux Cardinaux diacres le conduisirent aux pieds de l'autel, où il se mit à genoux sur le premier degré, & y demeura en priere jusqu'à ce qu'il eût accompli son vœu, & que le Pape eût prononcé quelques oraisons sur lui. Ensuite il fut conduit à son appartement pour se reposer, & retourna un peu avant le jour à l'Eglise où il entendit la seconde messe qui fut celebrée plus solennellement que la premiere, où l'arrivée de sa Majesté Imperiale avoit causé quelque confusion. Paul II. aiant beni une épée selon la coûtume, la lui donna, & Frederic la remit toute nue comme elle étoit, entre les mains de son écuyer. On le revêtit d'une aube & d'une tunique pour lui faire lire l'Evangile de la septiéme leçon entre deux Cardinaux diacres, dont un fit la lecture de l'homelie. Le matin le Pape celebra sa troisiéme messe

 à

An. 1468. à laquelle l'Empereur communia d'une partie de l'Hostie consacrée. La messe étant finie, on exposa à la veneration du peuple le saint Suaire, & le Pape donna sa benediction avec beaucoup d'indulgences.

XXVI. Mesures qu'on prend avec lui touchant la guerre contre les Turcs.

Quatre jours après l'Empereur assista à un consistoire, où il fit declarer par un des Evêques qui l'avoient accompagné, que le sujet de son voïage n'étoit pas moins pour rechercher les moïens de défendre la Religion contre les Turcs, que pour s'acquitter de son vœu, & que plusieurs dietes qu'il avoit convoquées en Allemagne, n'avoient encore pû rien determiner là dessus. Le Pape lui répondit que ses predecesseurs y avoient de même beaucoup travaillé assez inutilement, & que ne sçachant quelles voïes mettre en usage pour y réüssir, il prioit sa Majesté Imperiale de proposer elle-même quelque expedient; si elle en avoit. Sur quoi l'Empereur consulta les Princes, les Ambassadeurs des Rois de Hongrie, de Chypre & des Venitiens, & dit qu'il ne trouvoit pas de meilleur moien pour réüssir dans cette affaire, que de convoquer une assemblée à Constance ville assez proche de l'Italie, où le Pape & lui assembleroient les autres Princes & s'y trouveroient; mais le saint Pere ne goûta point cette proposition; l'exemple du passé lui fit trop apprehender la ville de Constance; & après plusieurs deliberations, on s'arrêta à deux choses. La premiere, qu'on écriroit aux Princes au nom du Pape & de l'Empereur, pour les inviter à envoïer leurs Ambassadeurs à Rome le premier de Novembre de l'année suivante, pour aviser avec sa Sainteté aux moiens de conserver la religion. La seconde, qu'on accorderoit aux Venitiens épuisez par la longue guerre qu'ils soûtenoient contre les Turcs, les décimes,

décimes, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme de celui des seculiers sur leurs terres, comme on avoit fait à Mantoüe pour toute l'Italie. An. 1468.

XXVII. L'Empereur part de Rome pour retourner en Allemagne.

Mais toutes ces mesures n'eurent pas plus d'effet que les precedentes. L'Empereur après avoir demeuré dix-sept jours entiers à Rome, s'en retourna en Allemagne après avoir reçû du Pape beaucoup de présens & d'indulgences. Il fut toûjours magnifiquement traité aux dépens du Pape avec tous ceux qui l'accompagnoient au nombre de plus de six cens personnes à cheval, sa Sainteté se piquant de generosité en cette occasion, parce qu'elle étoit persuadée que l'Empereur lui avoit toûjours été favorable contre les factions d'Allemagne. Le Cardinal de Pavie qui fut present à tout, nous a laissé une ample description de ce voïage. Platine dit que le Pape fit venir dans Rome beaucoup de cavalerie & d'infanterie, afin que les Romains n'excitassent aucun trouble dans la ville pendant le séjour de l'Empereur, quoiqu'il n'eût pas grand train, & que personne ne le craignît, ni même le respectât. Ce qui a fait dire à Krantzius, que les peuples virent avec étonnement que l'Empereur étoit vivant, parce qu'il ne l'avoit pas encore fait sçavoir par quelque action remarquable.

Papiens. comment. l. 7.
Platina in Paul. II.
Krantz. l. 13. Wandal. 1.

XXVIII. Mort du Cardinal de la Tour-brûlée.

Le Cardinal de la Tour-brûlée ou *de Turre-cremata*, ainsi nommé en latin du lieu de sa naissance, appellé en Espagnol de Torquemado, dans le diocese de Palença, mourut le vingt-huitiéme de Septembre de cette année âgé de plus de quatre-vingt ans. Il entra d'abord dans l'ordre de saint Dominique au couvent de Valladolid, & parut avec reputation dans l'université de Paris, où il reçut le degré de docteur, y professa la theologie & le droit canonique.

AN. 1468. Il retourna ensuite en Espagne où il ne demeura pas long-tems; le Pape Eugene IV. l'appella en 1431. & le fit maître du sacré Palais. Il fut envoïé au Concile de Basle où il disputa contre les Hussites, & soûtint fortement le parti du Pape. Il fut rappellé au Concile de Florence où il fut un de ceux qui entrerent en lice avec Marc d'Ephese. Pour recompense on le fit Cardinal du titre de saint Sixte en 1439. & on l'envoïa legat en France, où il assista à l'assemblée de Bourges. Après avoir été emploïé en plusieurs légations, il fut nommé en 1460. à un Evêché en Galice, ensuite à celui d'Albano qu'il permuta en 1464. avec celui de sainte Sabine. Il a composé plusieurs ouvrages dont le stile n'a rien de relevé, & se sent de la barbarie & de la sécheresse des scholastiques & des canonistes. Il s'étoit toûjours appliqué à la theologie de l'école & au droit canonique. Il en sçavoit toutes les subtilitez & les mettoit en usage avec beaucoup de facilité.

XXIX. Ouvrages de ce Cardinal.

Coll. Conc. P. Labbe t. 13.

Ses ouvrages sont un commentaire sur le decret de Gratien en cinq tomes; une somme de l'Eglise & de son autorité en quatre livres; un traité de l'autorité du Pape & du Concile general contre l'Orateur du Concile de Basle, & qu'on trouve dans la collection des Conciles; une exposition des épîtres de saint Paul; un commentaire sur les Pseaumes de David; des sermons pour toute l'année & pour les fêtes des Saints; des questions quodlibetiques; un traité de l'eau benîte; un autre de la verité de la Conception de la sainte Vierge divisé en treize parties; un commentaire sur la regle de S. Benoît; une exposition de la regle de sainte Brigitte, & une apologie des revelations de cette Sainte; le salut de l'âme ou l'établissement de la foi Catholique; un traité contre les principales

ſpales erreurs de Mahomet; un recueil des queſtions de ſaint Thomas d'Aquin touchant l'autorité du Pape; des meditations ſur les tableaux qu'il fit mettre à Rome dans l'Egliſe de la Minerve; une diſſertation contre les Grecs touchant le pain azime, qu'on trouve encore dans la collection des Conciles. Tritheme fait encore mention d'un ouvrage qui contient des queſtions ſur les Evangiles des Dimanches & des Fêtes des Saints. **An. 1468.** *Trithem. de ſcriptor. eccleſiaſticis.*

XXX. Etabliſſement d'une congregation à Rome pour marier de pauvres filles.

Il fut enterré dans l'Egliſe de la Minerve deſſervie par les Dominiquains, dans laquelle en 1460. il avoit fondé la congregation de l'Annonciade pour marier de pauvres filles, & qui depuis a été érigée en archiconfraternité, & eſt devenue ſi riche par les grandes aumônes & les legs pieux qu'on y a faits, que tous les ans on y donne le vingt-cinquiéme de Mars fête de l'Annonciation de la Vierge, une dot de ſoixante écus Romains à plus de quatre cens filles, un habit de ſerge blanche & un florin pour des pantoufles. Les Papes ont fait tant de cas de cette pieuſe fondation, qu'ils vont en cavalcade accompagnez des Cardinaux & de la nobleſſe Romaine, diſtribuer les cedules de ces dotes à celles qui les doivent recevoir. On donne le double des autres à celles qui veulent être religieuſes, & on les diſtingue par une couronne de fleurs qu'elles ont ſur la tête.

XXXI. Création de deux Cardinaux.

Le Pape voulant réparer la perte que le ſacré College venoit de faire par la mort du Cardinal de la Tour-brûlée, créa deux Cardinaux, dont le premier fut Jean-Baptiſte Zeno Venitien, neveu de ſa Sainteté & Evêque de Vicenze, Cardinal diacre du titre de ſainte Marie *in Porticu*, puis prêtre de ſainte Anaſtaſie & Evêque de Freſcati. Le ſecond Jean Michaëli Venitien, auſſi neveu du Pape, Cardinal diacre

du

AN. 1468. du titre de sainte Lucie, puis prêtre du titre de saint Ange, Evêque d'Albano, de Porto & de Padouë. L'année suivante à la priere de Dom Juan Roi d'Arragon il fit encore Cardinal Dom Pedre Gonzalez de Mendoza Evêque de Seguença, & depuis Archevêque de Seville.

XXXII. Le Comte de Warvick menage une revolte en Angleterre.

En Angleterre le Comte de Warvick menaçoit toûjours la revolte contre Edouard; mais elle n'éclata que l'année suivante. Il commença par engager dans sa faction ses deux freres le Marquis de Montaigu & l'Archevêque d'Yorck. Le premier ne prit ce parti qu'avec beaucoup de peine; mais le Duc de Clarence un des freres du Roi s'y livra avec plus de facilité. Une seule conversation qu'il eut avec le Comte de Warvick l'y attacha entierement, & tous deux projetterent la ruine d'Edouard, & le rétablissement de Henri: & pour rendre leur liaison plus étroite, ils arrêterent que le Duc épouseroit une des filles du Comte l'un des plus riches partis d'Angleterre. Ce mariage s'accomplit peu de tems après à Calais, où le Duc & le Comte allerent s'assurer des secours de France, & d'une retraite en cas de disgrace, pendant que l'Archevêque d'Yorck & le Marquis de Montaigu allerent exciter quelque sedition de ce côté-là pour commencer la guerre civile.

XXXIII. L'armée d'Edouard est battuë.

Les revoltez s'assemblerent au nombre de plus de quinze mille homme auprès de la ville d'Yorck. Edouard qui en fut averti donna ordre à Guillaume Herbert de ramasser tout ce qu'il pourroit de troupes, & d'aller au-devant des rebelles. Il y eut une action auprès de Bambery, dans laquelle l'armée d'Edouard eut du dessous. Au cri de Vive Warvick, que firent les revoltez, les troupes d'Herbert croïant que le Comte de Warvick étoit là en personne avec les forces de son parti, furent saisies d'une ter-

reur

reur panique : tous prirent la fuite, cinq mille furent tuez sur la place, & on fit un grand nombre de prisonniers. Herbert & son frere furent pris & eurent la tête tranchée. Quelques troupes de l'armée victorieuse aïant été détachées du corps, surprirent à Grafton le Comte de Rivers pere de la Reine, & lui firent perdre la tête avec un de ses fils. Warwick repassa en Angleterre & fit d'assez grands progrès, mais ce ne fut que l'année suivante. AN. 1468.

XXXIV. Les conjurez de Castille deputent à Rome vers le Pape.

Mariana l. 23. cap. 11. & 13.

Les troubles continuoient aussi dans la Castille. Le Pape y avoit envoïé une nouvelle legation pour excommunier une seconde fois les rebelles, qui sans s'étonner, deputerent aussitôt à Rome pour justifier leur conduite : mais on ne permit point à ces deputez d'entrer dans la ville, qu'ils n'eussent auparavant promis avec serment de ne point donner à Alphonse frere de Henri la qualité de Roi. A quoi ils consentirent, & le Pape aussi-tôt les admit à son audience ; il leur fit beaucoup de reproches, & les reprit fortement de s'être revoltez contre leur Souverain. Il leur ordonna de faire sçavoir aux rebelles qu'ils avoient effectivement encouru l'excommunication, & qu'il n'y avoit point de salut pour eux, s'ils ne rentroient dans leur devoir. Il ajoûta qu'Alphonse coupable de la faute d'autrui, ne vivroit pas jusqu'à l'âge d'homme, qu'étant infirme il n'iroit pas loin, & que sa mort les exposeroit à de nouveaux troubles s'ils persistoient à le reconnoître pour leur Roi. Cette prédiction fut bien-tôt verifiée : le jeune Prince se disposant à partir pour aller assiéger Tolede que le gouverneur avoit remise au Roi Henri, mourut subitement de peste, ou de poison, selon quelques historiens, le cinquiéme de Juin, n'aïant que seize ans. Sa mort en fit retourner un grand nombre

XXXV. Mort d'Alphonse frere du Roi de Castille.

dans

An. 1468. dans le parti du Roi Henri; & les autres voulant avoir quelqu'un qui regnât sous son nom, reconnurent Isabelle sœur du même Henri pour leur Reine: mais cette Princesse ne l'aïant point voulu accepter, ils s'accorderent avec leur Roi legitime, à condition qu'Isabelle seroit declarée heritiere de ses Etats, & qu'elle ne se marieroit point sans le consentement du Roi son frere. De plus que la Reine seroit repudiée avec l'agrément du Pape, & bannie, de même que sa fille Jeanne, quoique les Etats l'eussent reconnue pour legitime à sa naissance: enfin qu'on accorderoit aux conjurez une amnistie avec la restitution de leurs biens & de leurs dignitez. Quelques Grands toutefois n'approuvant point ces articles, aimerent mieux reconnoître pour leur Reine la même Jeanne qu'ils avoient en leur pouvoir.

XXXVI. Actions du Duc de Calabre en Catalogne.

Mariana l. 23. c. 12.

La Catalogne n'étoit pas moins agitée. Les Catalans nonobstant la sentence du Roi & l'accommodement du Roi de Castille, avoient élû l'année precedente Jean Duc de Calabre fils de René d'Anjou pour leur Souverain, tant pour sa valeur qu'à cause des pretentions que la maison d'Anjou avoit sur le roïaume d'Arragon. Il fit la guerre en ce païs-là avec le secours de Louïs XI. d'une maniere assez inconstante, tantôt heureux, tantôt malheureux. Le bonheur qu'il eut au commencement ne fut pas long. Il assiégea deux fois la ville de Gironne, & deux fois il fut obligé de lever le siége. Ferdinand fils du Roi d'Arragon fut declaré Roi de Sicile, afin de gouverner avec plus d'autorité durant l'aveuglement de son pere, qui fut enfin gueri étant âgé de plus de soixante-dix ans, par un Juif qui lui ôta les tayes qu'il avoit sur les yeux. Le Duc de Calabre néanmoins resolu de se maintenir, eut donné beaucoup d'exer-

cice

cice à ses ennemis, si la maladie ne l'eût emporté à Barcelone dans l'année 1470. La conjuration cependant subsista toûjours. An. 1468.

La guerre de Liege aïant été terminée en très-peu de tems par le Duc de Bourgogne, Louïs XI. fut encore une fois réduit à chercher les voïes de brouiller son frere Charles de Berri avec le Duc de Bretagne. Il ordonna aux troupes qu'il avoit en Normandie d'entrer en Bretagne; elles surprirent Chantocé & Ancenis, & le Roi se servit de ce prétexte. Le Duc de Bretagne avoit épousé la fille du Roi d'Ecosse, mais cette Princesse n'aïant pas été capable de fixer son cœur, il s'attacha à Antoinette de Maillezé femme du sieur du Villequier. Tannegui du Châtel crut qu'en qualité de Grand-maître de la maison du Duc, il pouvoit lui representer avec toute la soumission d'un sujet fidéle, que le déreglement de sa vie lui attireroit beaucoup d'affaires fâcheuses, que les peuples murmuroient contre l'adultere public de leur Souverain, & que Dieu commençoit à le punir en ne lui donnant que des filles; en sorte que n'y aïant point d'autres mâles de sa branche que lui seul en Bretagne, ses sujets pourroient passer après sa mort sous une domination étrangere; ce qui n'étoit point arrivé depuis que les Bretons avoient secoué le joug des Romains.

XXXVII. Louis XI. porte la guerre en Bretagne.

D'Argentré hist. de Bretagne.

Cette remontrance irrita si fort le Duc, que Tannegui fut obligé de se retirer dans sa maison du Châtel. La Dame de Villequier qui craignoit l'éclat, mit tout en usage pour le faire revenir. Mais Tannegui fut inflexible, & Louïs XI. toûjours attentif aux occasions d'ôter à ses ennemis les personnes de merite, fit offrir à ce grand-maître de le dédommager des terres qu'il laisseroit en Bretagne, en lui don-

XXXVIII. Il gagne Tannegui du Châtel qui quitte la Bretagne & vient en France.

AN. 1468. donnant des appointemens considerables avec les gouvernemens de Roussillon & de Cerdaigne. Il accepta le parti & changea de patrie. La noblesse de Bretagne se croïant choquée dans l'injure faite à Tannegui, s'en plaignit hautement, & le Roi voulant profiter de cette conjoncture fit entrer son armée en Bretagne, où le Duc fut si foiblement assisté de ses sujets, que la crainte de tout perdre, lui fit demander la paix. Louïs XI. sur la nouvelle que le Duc de Bourgogne venoit à grands pas au secours du Duc de Bretagne, écouta les propositions qu'on lui fit, & envoïa le Duc de Calabre à Ancenis pour traiter avec Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne. Le traité fut ratifié à Nantes le dix septiéme de Septembre. Le Duc se départoit de l'alliance avec le Duc de Bourgogne. Le Duc de Calabre & le connétable furent pris pour arbitres en ce qui regardoit les interêts du Duc de Berri. Le Seigneur de Lescun devoit remettre Caën & Avranches au Roi dans un tems marqué.

XXXIX. Traité de Paix entre le Roi de France & le Duc de Bretagne.

XL. Le Roi va trouver le Duc de Bourgogne à Peronne.

Mem. de Comines liv. 2. ch. 6. Gaguin. l. 8.

Le Duc de Bourgogne fut si fort surpris de ce traité, qu'il n'en voulut rien croire, & qu'il fut sur le point de faire pendre celui qui lui en portoit la nouvelle, comme un homme suborné: mais ne pouvant en douter dans la suite par les preuves qu'il en eut, il écouta les propositions du Roi de France qui lui fit offrir six-vingt mille écus d'or pour le dédommager des frais qu'il avoit faits en armant pour secourir le Duc de Bretagne, avec promesse d'en païer la moitié sur l'heure. Le Duc n'auroit pas accepté ces offres, s'il n'eût appris que les Liegeois le voïant éloigné & en guerre avec la France, commençoient à remuer. Il crut donc que le meilleur parti pour lui étoit d'en venir à un accommodement; il toucha l'argent qu'on lui

lui avoit promis, & il eut une entrevûe avec le Roi à Peronne, où sa Majesté munie d'un sauf-conduit du Duc l'alla trouver sans gardes, accompagnée seulement du Cardinal Baluë, du Duc de Bourbon, du Comte de saint Pol & deux ou trois autres Seigneurs, afin de témoigner par-là au Duc plus de confiance. Il en fut reçû avec beaucoup d'honneur, & logea dans la ville, mais l'arrivée de trois Princes de la maison de Savoïe, du Seigneur de Bresse que Louïs XI. avoit tenu long-tems prisonnier à Loches, du Comte de Romont & de l'Evêque de Geneve, avec le Maréchal de Bourgogne & d'autres Seigneurs que le Roi avoit maltraitez, lui causa tant d'inquietude, qu'il pria le Duc de Bourgogne de le loger dans le château. La terreur du Roi étoit sans fondement, mais un nouvel incident lui causa une apprehension vraîment réelle. AN.1468.

XLI. Nouvelle revolte des Liegeois qui s'emparent de Tongres.

Comines, l. 2. ch. 6.

Louïs XI. avant que de se rendre à Peronne avoit envoïé deux personnes à Liege pour traiter avec les habitans, en cas de rupture avec le Duc, & pour engager ce peuple remuant à reprendre les armes, avec promesse d'un promt secours. Mais le Roi s'étant accommodé avec le Duc de Bourgogne, n'avoit pas eu soin de les contremander. L'affaire éclata, les Liegeois fondez sur le secours de la France prirent les armes, vinrent investir la ville de Tongres où l'Evêque de Liege étoit enfermé avec un gentilhomme nommé Imbercourt que le Duc avoit envoïé avec des troupes pour prévenir la revolte des Liegeois. Ils se saisirent de la ville, massacrerent plusieurs chanoines, & tuerent quelques partisans du Duc, qui apprenant ces desordres entra en fureur, fit fermer les portes du château de Peronne, & dit tout ce que la colere lui put inspirer contre la conduite du Roi

qu'il

An. 1468. qu'il traita de traître & de perfide; de sorte que sans Philippe de Comines qu'il consulta sur ce qu'il devoit faire, il n'y a point de doute qu'il n'eût arrêté le Roi, & qu'il ne se fût vengé de tous les mécontentemens qu'il lui avoit donnez.

XLII. Inquietudes du Roi prisonnier dans le château de Peronne. *Mem. de Comin. l. 2. ch. 7.*

Le Roi qui se voïoit entre les mains d'un ennemi justement irrité, & environné de gens qui le haïssoient mortellement, étoit dans d'étranges inquietudes. Trois jours se passerent dans ces tristes pensées, sans que le Duc lui parlât, ni permît à aucun de l'aller voir, excepté quelques gens du Duc que sa Majesté gagna à force d'argent pour lui faire obtenir sa liberté. Comines dit qu'il y en eut un à qui le Roi confia quinze mille écus pour distribuer à ceux du conseil d'état, mais qui n'en fit pas cet usage. Il fallut donc en venir à un nouveau traité par lequel Louïs XI. s'engageoit à ceder la Champagne & la Brie au Duc de Berri au-lieu de la Normandie, & à accompagner le Duc dans le païs de Liege avec tel nombre de troupes qu'il souhaiteroit pour être témoin de la punition des malheureux Liegeois, à l'alliance desquels on fit renoncer le Roi, avec serment d'observer ce traité sur le bras de saint Lo & sur le bois de la vraie croix qu'il faisoit porter avec lui. Les gardes du château furent levez, & on en donna aussi-tôt avis aux Ducs de Bretagne & de Berri.

XLIII. Le Roi n'en sort que par un accommodement avec le Duc.

Dès le lendemain on se mit en marche pour l'expedition de Liege, & l'on arriva devant la ville; & comme les habitans toûjours opiniâtres n'avoient de ressource que dans quelque coup extraordinaire, six cens des plus determinez se glisserent dans un chemin creux pour attaquer les maisons où logeoient le Roi & le Duc, dans le dessein de les tuer ou du moins de

les

les faire prisonniers, pendant que le reste de la bourgeoisie de Liege feroit une fausse attaque de l'autre côté. Mais comme ils voulurent forcer les logis d'Alençon & de Craon qui couvroient ceux du Roi & du Duc, le bruit reveilla la garde du Roi qui se mit en défense. Sa Majesté qui venoit de se mettre au lit, se leva promptement & prit ses armes: le Duc prit son casque & sa cuirasse & se défendit vaillamment avec douze ou quinze personnes seulement, jusqu'à ce qu'il fut secouru des siens. Cela fut cause que ces six cens hommes manquerent leur coup, & que s'ils fussent allez droit aux appartemens des deux Princes, ils les auroient trouvez couchez tout habillez sur leurs lits, prenant un peu de repos pour l'assaut qu'on devoit donner à la ville de Liege indiqué au lendemain trentiéme d'Octobre.

AN. 1468.

XLIV. Les deux Princes courent risque d'être pris.

Mais avant cet assaut le Duc fit dire au Roi qu'il pouvoit, s'il vouloit, se retirer à Namur pendant l'action : à quoi sa Majesté répondit, qu'elle ne vouloit ceder à personne sa part du peril. On attaqua donc les Liegeois un Dimanche, jour auquel ils ne s'y attendoient pas. Les Bourguignons monterent à l'assaut vers le midi, & entrerent dans la ville en criant: Tue, tue, parce qu'ils ne trouvoient personne qui leur resistât. Une grande partie s'enfuit par-dessus le pont de Meuse dans les Ardennes, où plus de la moitié mourut de faim & de froid; l'autre se sauva dans les Eglises ou se cacha dans les maisons, & toute la ville fut abandonnée au pillage. La crainte obligeoit le Roi à louer la conduite du Duc de Bourgogne devant ses gens & en sa presence : mais quatre ou cinq jours après la prise de la ville, il lui fit demander la permission de retourner à Paris pour faire enregistrer au parlement le traité de Peronne; le Duc ne put lui re-

XLV. On donne un assaut à la ville de Liege & le Roi s'en retourne à Paris.

AN. 1468. refuser la liberté de s'en aller ; mais il lui fit confirmer de nouveau ce traité auquel il fit ajoûter que les Seigneurs d'Urfé, de Lau & Poncet de la Riviere seroient rétablis dans leurs terres. A quoi le Roi consentit avec beaucoup de peine. Le Duc le conduisit environ demi lieue, & après son départ on mit le feu à la ville de Liege, avec ordre de conserver les Eglises & les maisons des chanoines & des prêtres au nombre de troiscent, afin qu'on y pût toûjours celebrer le service divin : mais la plûpart de ces Eglises avoient été auparavant pillées. Le Duc fit noïer mille ou douze cent de ces malheureux qui avoient été pris dans les maisons. Pendant l'incendie de la ville le Duc s'étoit retiré à quatre lieues de là du côté de Franchemont, & cependant on entendit le bruit, dit Comines, comme si l'on eût été sur les lieux. Il y avoit à Liege trente-deux paroisses, huit chapitres de chanoines, y compris la cathedrale, outre les monasteres tant de Religieux que de Religieuses; plusieurs petites Eglises & Hôpitaux, & plus de six-vingt mille ames.

XLVI. Le Duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville de Liege.

Comines, l. 3. ch. 14.

XLVII. Le Pape fait la guerre à Robert Malatesta.

Malatesta Seigneur de Rimini n'aïant point été compris dans le traité par lequel le Pape avoit rétabli l'union entre les Princes d'Italie, Paul II. l'assiégea dans sa propre ville. Le saint Pere n'avoit pour lui que les Venitiens, & Malatesta étoit soûtenu par Ferdinand Roi de Naples, Galeas Duc de Milan, & par les Florentins. Le Cardinal de Pavie blâme Ferdinand d'avoir pris ce parti, & l'accuse d'ingratitude, parce que Pie II. l'avoit souvent secouru ; & qu'il n'avoit point épargné les biens de l'Eglise pour sa défense. Paul II. ne l'avoit pas comblé de moindres faveurs. Il n'avoit point voulu écouter ses ennemis lorsqu'ils tâchoient de le décrier dans son esprit & de le detâcher de lui ; il

Papiens. ep. 176. Idem comment. l. 4. & 5.

il lui avoit remis tous les cens qu'il devoit pour le roïaume de Naples; il avoit pourvû d'Evêchez & de benefices ceux qui étoient dans ses interêts; enfin à sa priere il avoit accordé le chapeau de Cardinal à l'Archevêque de Naples, qui étoit un Caraffe. Voici, selon le même Cardinal de Pavie, ce qui obligea Ferdinand à garder avec le souverain Pontife une semblable conduite, dans laquelle l'ambition & l'interêt eurent beaucoup plus de part que la raison. AN. 1468.

XLVIII. Cause des brouilleries entre Paul II. & Ferdinand Roi de Naples.

Dans le tems que le Prince de Soüane favorisoit la maison d'Anjou contre Ferdinand, il fut attaqué par les troupes du Pape, & n'en vint à un accommodement qu'à condition que sa principauté demeureroit à l'Eglise, & ne seroit jamais comprise dans les Etats du Roi de Naples, qui lui-même en convint. Ferdinand toutefois aïant chassé le Duc de Calabre & recouvré tout le roïaume, ne se ressouvint plus de la convention qu'il avoit faite, & demanda cette principauté au Pape Paul II. Mais n'aïant pû persuader au saint Pere de la lui remettre, il prit les armes, & s'accommoda avec Robert Malatesta bâtard de Sigismond, qui s'étant d'abord assez adroitement insinué dans la faveur du Pape après la mort de son pere, à qui l'on n'avoit accordé Rimini que pour un tems, avec une entiere dépendance de l'Eglise Romaine, s'en rendit le maître absolu, en chassa sa bellemere, & se mit sous la protection de Ferdinand, qui fit lever le siége de cette ville aux troupes du Pape: mais elles ne furent pas tellement défaites, que le siége n'eût pû être recommencé, si le capitaine des Venitiens se fût un peu plus hâté avec le secours qu'il conduisoit, suivant plûtôt les conseils de sa Republique, que le courage de l'armée du Pape, qui étoit commandée par Laurent Evêque de Spolette.

XLIX. Ferdinand fait lever aux troupes du Pape le siége de Rimini.

AN. 1468. Le saint Pere pensa encore se brouiller cette année avec le Roi de France à l'occasion du Cardinal Baluë que sa Majesté fit mettre en prison. Ce Prince après son retour de Liege affecta de paroître exact observateur du traité de Peronne, mais toûjours inquiet sur l'union qui étoit entre son frere Charles de Berri & le Duc de Bourgogne, il ne s'appliqua plus qu'à les détacher l'un de l'autre, & fit proposer à son frere un échange du gouvernement de Champagne & de Brie que le Duc de Bourgogne l'avoit forcé d'accorder, pour le Duché de Guienne & le gouvernement de la Rochelle; ce qui étoit avantageux au Prince. Le Duc de Bourgogne lui remontra toutefois, qu'en acceptant la Guïenne & se désistant de la Champagne voisine de la Bourgogne, il ne trouveroit ni sa seureté, ni sa liberté, & qu'il se privoit d'une retraite assurée en cas qu'il se brouillât avec le Roi; ces conseils furent appuïez par le Cardinal Baluë qui avoit d'autres interêts pour empêcher l'union du Roi avec le Duc de Berri.

L. Louïs XI. propose la Guienne à son frere au lieu de la Champagne. *Comines, l. 2. ch. 15.*

Cet homme que Louïs XI. avoit tiré de la poussiere pour l'élever aux plus hautes dignitez de l'Eglise & de l'Etat, qu'il avoit comblé de biens, qu'il avoit fait Evêque d'Evreux, ensuite d'Angers, Abbé de Fecamp, de saint Jean d'Angeli & de saint Thierri, à qui il avoit procuré le chapeau de Cardinal, & qu'il avoit enfin choisi pour son premier Ministre, fut cependant celui qui le trahit & qui le traversa dans tous ses desseins à l'occasion de l'affaire dont nous parlons ici. Il connoissoit que le Roi avoit le défaut ordinaire à la plûpart des Princes, de n'être que mediocrement sensible à l'amitié; & il en tira cette consequence dangereuse à la verité, mais assez bien fondée, qu'il ne seroit dans les bonnes graces de sa Majesté, du moins

aussi

aussi avant qu'il y étoit, que pendant qu'elle le croiroit utile, & que sa faveur diminueroit à proportion qu'on auroit moins besoin de lui. Ainsi pour se rendre également necessaire par la continuation de la mésintelligence entre les Princes, il crut qu'il devoit augmenter leur inimitié contre le Roi, en donnant aux Ducs de Berry, de Bourgogne & de Bretagne tant de soupçons si plausibles, que de quelques précautions qu'ils usassent en traitant avec le Roi de France, ils seroient infailliblement trompez. AN. 1468.

LI. Le Cardinal Baluë travaille à désunir les deux Princes.

Ce fut sur cette maxime qu'il avoit embrouillé toutes les negociations passées, qu'il avoit conseillé à sa Majesté l'entrevûe de Peronne contre l'avis du conseil; & comme il ne connoissoit que trop l'adresse du Roi & la foiblesse du Duc de Berry, dont le confident Lescun étoit gagné par la promesse du Comté de Comminges; il ne douta pas que si les deux freres conferoient ensemble, le Roi ne disposât à son gré du Duc de Berry, & que délivré de cet ennemi, il ne rangeât les Ducs de Bourgogne & de Bretagne à la raison, parce que la noblesse des autres provinces refuseroit de se joindre à eux, dès qu'elle ne verroit plus à leur tête l'heritier présomptif de la couronne de France; il prit le parti d'empêcher le Roi de s'unir au Duc de Berry, & d'exciter le Duc de Bourgogne à recommencer la guerre. Il ne choisit qu'un homme pour aller de sa part vers les deux Ducs, il l'instruisit à fond de ce qu'il devoit negocier; il lui donna des lettres écrites de sa propre main, & sans chiffre; son émissaire eut ordre de s'adresser d'abord au Duc de Berry, comme au plus facile, & lui recommander sur-tout le secret.

LII. Ses lettres aux Ducs

La lettre à ce Duc, contenoit que le dessein du Roi étoit de lui donner la Guienne au-lieu de

AN. 1469. de la Champagne, mais qu'il prît bien garde d'accepter cet échange, quelque avantageux qu'il lui parut, parce que sa Majesté ne tendoit qu'à le separer par là des Ducs de Bourgogne & de Bretagne ses plus fidéles amis, & qu'à les opprimer ensuite tous trois avec d'autant plus de facilité, qu'il leur seroit désormais impossible de se donner du secours l'un à l'autre. Dans la lettre au Duc de Bourgogne il lui donnoit avis de l'entrevûe prochaine du Roi & du Duc de Berry, qu'il n'y avoit pas lieu d'empêcher; que les deux freres se reconcilieroient infailliblement pour fondre ensuite sur lui Duc de Bourgogne, que sa Majesté ne paroissoit empressée pour s'accommoder avec les Ducs de Berry & de Bretagne, qu'afin de ne rien laisser derriere elle qui s'opposât à sa vengeance; l'émissaire partit avec ces dépêches, mais il fut arrêté sur les frontieres de Bretagne, on le fouilla, on lui trouva les lettres qu'il portoit, & on les envoïa au Roi, qui par là fut persuadé de la perfidie du Cardinal qu'il croïoit le plus fidéle de ses sujets. Cependant Louïs XI. dissimula cette injure jusqu'à ce qu'il eût communiqué ces lettres au Duc de Berry, afin de le convaincre par ses propres yeux que ceux qui travailloient à les mettre mal ensemble étoient autant les ennemis de l'un que de l'autre.

de Berri & de Bourgogne.

LIII. L'entrevûe du Roi & du Duc de Berry se fit sur la petite riviere qui separe l'Anjou d'avec la Bretagne, où l'on avoit exprès bâti un pont. Le Duc se mit à genoux, sa Majesté lui commanda de se lever & lui donna sa main à baiser. Ensuite elle renvoïa ses gens & ne retint que douze personnes de robe pour assister à la conversation. Le Roi donna avis au Duc de la politique maligne du Cardinal, & ajoûta qu'il

Entrevûe du Roi & du Duc de Berri.

qu'il avoit dans sa poche les preuves de ce qu'il disoit; il en tira les lettres, il les fit lire au Duc, & le pria d'observer que ce Cardinal dans la premiere lettre se declaroit son meilleur ami, & parloit dans la seconde comme son plus mortel ennemi. Quelques historiens rapportent que le Duc se voïant ainsi trompé versa des larmes, & se jetta une seconde fois aux genoux du Roi, qui le fit aussi-tôt relever. Les deux freres s'embrasserent avec de grands témoignages d'amitié; & le Roi exhorta fort le Duc de venir à la cour reprendre son rang. Ainsi finit l'entrevûe, & les deux Princes se separerent. AN. 1469.

LIV. Le Cardinal Baluë est arrêté prisonnier avec l'Evêque de Verdun. *Papiens. comment.* l. 7.

Le crime du Cardinal Baluë avoit trop éclaté pour ne pas être severément puni. Le Roi le fit arrêter avec Guillaume d'Haïaucourt Evêque de Verdun qui agissoit de concert avec Baluë. Il envoïa celui-ci prisonnier à Montbason, & l'Evêque à la bastille. Le Cardinal subit l'interrogatoire, il avoüa la plupart des crimes dont on l'accusoit, il reconnût qu'il avoit écrit les lettres interceptées; que le chagrin de voir diminuer son credit, l'avoit porté à trahir le Roi, & à faire en sorte que le Duc de Bourgogne fût toûjours redoutable au Roi & en mauvaise intelligence avec lui; que c'étoit lui qui avoit determiné sa Majesté à aller à Peronne, dans l'esperance que cette entrevûe augmenteroit la haine mutuelle de ces deux Princes; qu'il étoit l'auteur du honteux traité qu'on y avoit fait; qu'il avoit conseillé au Duc de Bourgogne de contraindre le Roi à le suivre dans le païs de Liege, & à être témoin de la ruine des Liegeois qui lui avoient toûjours été parfaitement dévoüez. Le Roi voïant qu'il y en avoit plus qu'il ne falloit pour perdre ce Cardinal en observant toutes

An. 1469. les formalitez de la justice, choisit deux avocats du parlement qu'il envoïa à Rome, pour demander au souverain Pontife qu'il nommât des commissaires en France afin d'y faire le procès au coupable.

LV. Le Roi demande au Pape des commissaires pour lui faire son procès.

Les raisons du Roi ne pouvoient être plus précises : il representoit que si l'on conduisoit le criminel à Rome, l'escorte qu'on lui donneroit, quelque forte qu'elle fût, n'empêcheroit pas les peuples des provinces de France par où il passeroit, de le mettre en pieces, parce qu'ils le regardoient comme l'auteur de la guerre civile. Mais il y avoit trop peu de tems que Paul II. avoit augmenté les privileges des Cardinaux pour y donner atteinte dans le point le plus important & le plus propre à faire naître aux favoris des grands Princes le desir de parvenir à cette dignité, qui consistoit à ne pouvoir être jugé que par les autres Cardinaux leurs collegues assemblez en plein consistoire. Sa Sainteté pensoit au contraire à faire observer ces privileges dans toute leur etendue ; & comme l'expedient le plus court pour en venir à bout étoit de commencer par la France, parce qu'il n'y auroit apparemment aucun Prince dans la communion de l'Eglise qui osât s'en dispenser après que le Roi très-Chrétien s'y feroit soumis ; la réponse du Pape après plusieurs consistoires ne fut pas favorable aux desseins du Roi.

LVI. Réponse du Pape au Roi sur cette affaire.

Il manda à Loüis XI. qu'à sa priere & pour lui faire plaisir, il vouloit bien choisir à Rome des commissaires & les envoïer à Avignon, avec pouvoir de travailler au procès du Cardinal Baluë & de l'Evêque de Verdun. Si la ville d'Avignon n'agrée point à vôtre Majesté, je nommerai trois villes épiscopales en France sujettes à leurs Evêques, tant pour la juris-

jurisdiction temporelle que pour la spirituelle, & vôtre Majesté en choisira une, & se chargera d'y faire conduire les coupables, & de les y laisser tant que durera le procès. Le Pape demandoit aussi au Roi qu'ils eussent tout pouvoir d'agir & de faire agir pour leur défense. Que les commissaires instruiroient le procès jusqu'à sentence définitive exclusivement. Qu'ils envoïeroient aussi-tôt à Rome les pieces cachetées, qui seroient examinées en plein consistoire devant sa Sainteté avec toute l'attention & l'exactitude necessaires, & que la sentence définitive y seroit dressée. Qu'on l'envoïeroit aux commissaires pour la prononcer dans les propres termes qu'elle seroit conçûe; & que le Roi donneroit sa parole de la faire executer telle qu'elle seroit, sans y rien ajoûter, diminuer ni changer; & sans qu'on prétendît en France avoir droit de l'interpreter autrement qu'elle seroit exprimée. AN. 1469.

LVII. Le Roi ne se rend point aux raisons du Pape & laisse les coupables en prison.

Le Roi penetroit assez le dessein de la cour de Rome; mais ne voulant ni la satisfaire, ni l'irriter, il choisit entre ces deux extrémitez qui lui paroissoient également fâcheuses, un milieu qui consistoit à suspendre son ressentiment & le cours du procès, & à punir cependant les coupables par les incommoditez d'une très-longue & très-rigoureuse prison. Le Cardinal Baluë y fut durant onze ans, & l'Evêque de Verdun quatorze ou quinze. Comines rapporte que ce prélat aïant persuadé au Roi de faire faire des cages de fer pour enfermer ceux qui l'auroient offensé, il y fut mis le premier & y demeura tout le tems de sa prison, puni par un juste jugement du même supplice qu'il avoit inventé pour les autres; comme il étoit arrivé à Perillus qui fut mis le premier dans le taureau d'airain qu'il avoit fait fabriquer par ordre du tiran Phalaris. *Mem. de Comin. l. 6. ch. 12.*

 Louis

AN. 1469. LVIII. Le Duc de Berri accepte la Guienne en échange de la Champagne & de la Brie.

Louïs XI. ainsi délivré de ces traîtres, ne pensa plus qu'à consommer l'affaire avec le Duc de Berri pour l'échange de la Champagne & de la Brie avec la Guïenne. Ce Duc y étoit déja disposé par la négociation du Seigneur de Lescun bâtard d'Armagnac, qui possedoit toute sa confiance. Le Duc de Bourbon alla à la Rochelle où le Duc de Berri s'étoit rendu ; & ce fut là où l'on conclut & confirma entierement le traité. Le Duc vint ensuite trouver le Roi au Montils proche de Tours, où sa Majesté ratifia le même traité par serment sur le bras de saint Lo d'Angers. Il ne faisoit ce serment qu'à la derniere necessité, parce qu'il s'étoit imaginé que celui qui ne tiendroit pas sa promesse après avoir juré sur cette relique, mourroit dans l'année; à quoi il ne vouloit pas s'exposer, étant fort attaché à la vie, & craignant extraordinairement la mort. Le *Te Deum* fut chanté en actions de graces d'une paix si longtems desirée. Depuis ce tems-là Charles de Berri ne fut plus appellé que Duc de Guïenne; il en fit hommage au Roi, selon la coûtume, & quitta la Bretagne pour revenir en France où il fut reçû avec beaucoup de joïe & de magnificence. Ce qui chagrina fort le Duc de Bourgogne.

LIX. Le Roi entreprend de détacher le Duc de Bretagne du Duc de Bourgogne.

Il restoit encore le Duc de Bretagne que Louïs XI. vouloit retirer de l'alliance de ce dernier Duc, afin que n'aïant à faire qu'à un seul il pût plus aisément le reduire. Mais comme François II. Duc de Bretagne étoit toûjours en garde contre toutes les avances qu'on lui faisoit du côté de la cour de France dont il se défioit beaucoup, il n'étoit pas aisé de le faire changer de sentiment. L'artifice dont se servit le Roi, fut de lui envoïer pour marque de son amitié le collier de l'ordre de

ſaint Michel que ce Prince venoit d'inſtituer **An. 1469.**
à Amboiſe le premier d'Août. Il lui deputa pour cet effet le Sieur de Leſcun qui le lui preſenta avec beaucoup de ceremonie. Mais le Duc ne l'accepta pas; il s'excuſa ſur ce qu'il y avoit dans ce nouvel ordre divers ſtatuts qui ne pouvoient pas s'accommoder avec ſa dignité, ſes prérogatives & ſes droits. On crut même qu'il avoit déja reçû l'ordre de la Toiſon d'or du Duc de Bourgogne qui avoit pris celui de la Jarretiere, avec lequel il parut à Gand, & le porta juſqu'à la mort. Ce refus fit connoître au Roi qu'il y avoit d'étroites liaiſons entre les Ducs de Bourgogne, & de Bretagne, il conjectura qu'il pouvoit bien y avoir une ligue ſecrete entre eux & le Roi d'Angleterre. C'eſt ce qui lui fit prendre des meſures pour en prévenir les ſuites, & ce qui le détermina à declarer la guerre au Duc de Bretagne l'année ſuivante.

LX. Inſtitution de l'ordre de S. Michel par Louis XI.

Favin, l. 3. du theatre d'honneur & de chevalerie. Pierre Matthieu, hiſt. de Louis XI. Nicol. Gilles in annal.

Il n'eſt pas aiſé de rapporter la vraie cauſe de l'inſtitution de l'ordre de ſaint Michel par Louis XI. Ce qu'il y a de plus vrai-ſemblable eſt qu'il voulut ſuivre l'exemple de ſon oncle maternel René d'Anjou Roi de Sicile, qui avoit inſtitué l'ordre du Croiſſant; & que comme le Roi aimoit la dépenſe dans les actions de ceremonie, quoiqu'il l'évitât partout ailleurs, il ſe propoſa d'encherir ſur ſon oncle. Il aſſembla donc le premier d'Août de cette année dans le château d'Amboiſe ceux qu'il avoit choiſis, & les créa Chevaliers ſous l'invocation de ſaint Michel qui avoit été reconnu pour protecteur de la Monarchie Françoiſe. Le collier qui leur fut donné étoit d'or, à coquilles entrelaſſées d'un double las, & aſſiſes ſur des chaînettes ou mailles d'or: on avoit attaché au milieu de ce collier une me-

An. 1469. daille où la figure de saint Michel étoit gravée. L'habit des Chevaliers étoit pour l'ordinaire un manteau de toile d'argent traînant à terre, & en certaines rencontres, de damas blanc bordé de coquilles semées en las, avec une bordure fourrée d'hermines, & un chaperon de velours cramoisi à longue cornette. Pour ce qui regardoit l'habit du chef de l'ordre, il étoit d'écarlatte. Le serment que les Chevaliers faisoient étoit principalement de soûtenir de tout leur pouvoir la dignité & les droits de la couronne, l'autorité du Roi, & celle de ses successeurs envers tous & contre tous.

LXI. Statuts & noms des premiers Chevaliers de cet ordre.

Favin, l. 3. ibid.

Le Roi n'établit alors que quatre officiers de cet ordre, qui furent un chancelier, un greffier, un tresorier & un heraut d'armes; mais il y ajoûta depuis un prévôt & un maître des ceremonies. Les principaux privileges de ces Chevaliers consistoient à ne pouvoir être dégradez que dans les cas d'heresie, de trahison, ou de fuite dans un jour de bataille. Le nombre en fut d'abord limité à trente-six pour deux raisons: l'une qu'il n'y avoit point alors auprès de Louïs XI. plus de courtisans qu'il voulût gratifier; l'autre pour rendre cet ordre d'autant plus considerable, qu'il seroit conferé à moins de Seigneurs. Le Roi néanmoins à la premiere ceremonie qui s'en fit, ne donna le collier qu'à quinze des principaux de son roïaume, & reserva les autres places pour des personnes absentes qu'il n'avoit pû mander des provinces de France ou des cours étrangeres sans préjudicier à ses interêts, ou pour attirer à son parti les vassaux de ses voisins: c'est un exemple que le Roi d'Angleterre & le Duc de Bourgogne lui donnoient: le premier tenant cette conduite à l'égard de ceux à qui il donnoit l'ordre de la Jarretiere; & le second pour ceux qui en-

entroient dans l'ordre de la Toison. Les quinze que le Roi nomma dans sa premiere promotion furent Charles son frere Duc de Guïenne, Jean Duc de Bourbon, Louïs de Luxembourg Comte de saint Pol & connétable, André de Laval qu'on nommoit le maréchal de Loheac, Jean de Beuil Comte de Sancerre, Louïs de Beaumont, Louïs d'Etouteville, Louïs de Laval, Louïs bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes Comte de Dammartin, Jean bâtard d'Armagnac, George de la Trimouille, Gilbert de Chabannes, Charles de Crussol, & Tannegui du Châtel gouverneur du Roussillon. Jamais le nombre de trente-six ne fut rempli du regne de Louïs XI. Ses ennemis répandoient que par le moïen de ce collier, il vouloit avoir sous sa main tous les Grands du roïaume, quand ils viendroient au chapitre. AN. 1469.

LXII. Les Bohêmiens catholiques declarent Matthias Roi de Bohême.

Bonfin. 4. decad. 2. Cromer, lib. 27. Du Brav. lib. 30.

Matthias Roi de Hongrie aïant enfin accepté la couronne de Bohême qu'on lui offroit depuis long-tems, les Bohêmiens Catholiques l'en declarerent Roi solemnellement, & les Moraves en même-tems le declarerent Duc de Moravie. Cette double declaration se fit à Olmuts dès le mois de Février de cette année. Ceux de Breslaw le reconnurent aussi Prince de Silesie : ce qui ne plût pas à l'Empereur Frederic, qui connoissoit l'esprit remuant de Matthias, & qui craignoit qu'il n'abusât de l'autorité qu'on lui donnoit. Pogebrac que le saint Siege avoit crû pouvoir déposer, se vit en peu de tems abandonné des Catholiques, & son autorité fut presque réduite à rien. Matthias se saisit de Victorin fils de ce Prince & le fit mettre en prison où il souffrit beaucoup de la faim & du froid.

Comme l'Empereur n'aimoit point Matthias, il sollicita Pogebrac & les Bohêmiens qui n'é-

AN. 1469. toient pas de son parti, à faire encore de nouvelles instances à Casimir Roi de Pologne pour accepter la couronne de Bohême. Pogebrac y envoïa des Ambassadeurs : Casimir les reçut bien, il remercia leur Prince de l'offre qu'on lui faisoit, mais il souffrit qu'on nommât Uladislas son fils aîné pour successeur de Pogebrac. Il en témoigna même sa joïe; mais il se trouva contredit par la plus grande partie du conseil de Pologne. Les Evêques sur-tout en témoignerent leur indignation & trouverent mauvais que le Roi eût reçû des Ambassadeurs heretiques. Ils voulurent même faire cesser le service divin dans leurs Eglises à cause d'eux. Ils en demeurerent à la menace, mais le chapitre de Cracovie le fit cesser entierement tant que ces Ambassadeurs demeurerent dans la ville. Le Pape soupçonnoit aussi Casimir d'être porté pour la religion de Pogebrac, & peut-être d'en avoir tous les sentimens. Mais ce Prince tâcha de se justifier & soutint même au Pape qu'il n'avoit agi dans toute cette affaire que par ses ordres. Uladislas fut néanmoins Roi de Bohême après Pogebrac.

LXIII. Uladislas fils de Casimir nommé au roïaume de Bohême.

LXIV. Mahomet II. fait un vœu d'exterminer tous les Chrétiens.

Mahomet II. irrité de ce que le general de la flotte Venitienne avoit ruiné depuis peu le bourg d'Alene en Thrace qui étoit un très-bon port de mer pour les Turcs, & tout occupé de la vengeance qu'il en vouloit tirer, fit cette année un vœu de ne point dormir, ni faire bonne chere, ni jouir d'aucun plaisir, ni de tourner son visage vers l'Occident, jusqu'à ce qu'il eût abattu & foulé aux pieds de son cheval ceux qui adoroient le Christ, & qu'il eût exterminé, disoit-il, toute leur impieté sur la terre depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, à la louange du vrai Dieu de Sabaoth & du grand prophete Mahomet. Ce vœu est datté de la vingt-

Papiens. Comment. lib. 7.

vingt-cinquiéme année de l'empire de ce Sultan, à compter depuis le tems que son pere le lui avoit cedé la premiere fois. Les Venitiens firent part au Pape d'une copie de ce vœu traduit en Italien après l'avoir reçû de Raguse. On verra bien-tôt ce qu'il produisit. **AN. 1469.**

LXV. Le Comte de Warwick revient en Angleterre & enleve Edouard.

Les troubles d'Angleterre continuoient toûjours. Le Comte de Warwick qui étoit en France, informé des avantages de son parti, vint à Calais dont il confia le gouvernement à un certain Vaucler gentilhomme Gascon, & repassa en Angleterre avec le Duc de Clarence son gendre. Ils joignirent à Warwick l'armée qui venoit de vaincre, & l'aïant grossie de beaucoup de troupes qu'ils avoient fait lever en leur nom, ils marcherent au-devant d'Edouard qui venoit en personne pour les combattre. On étoit prêt d'en venir aux mains lorsque quelques personnes zelées parlerent de paix. Le Roi la souhaitoit, & le Comte fit semblant de la vouloir; de sorte qu'elle parut si proche de sa conclusion, qu'Edouard se relâchant de la discipline & n'étant point sur ses gardes, procura au Comte qui le faisoit observer avec soin, l'occasion de le surprendre pendant la nuit, & de l'aller enlever dans son camp.

LXVI. Le Roi Edouard se sauve de sa prison. *Polydor. Virgil. hist. Anglic. lib.* 24.

Un coup si hardi auroit terminé la guerre, & rétabli Henri sur le trône, si Edouard n'eût pas eu l'adresse de se sauver de sa prison. Il sçut si bien gagner l'Archevêque d'Yorck en la garde duquel il étoit dans le château de Medelan, que ce Prelat lui permît d'aller à la chasse autour du château avec un petit nombre de gardes. Il avertit secretement ses amis de la facilité qu'ils auroient à le tirer de prison & à l'enlever, pourvû qu'ils voulussent l'entreprendre. Guillaume Stanley & Thomas Borogh concerterent si adroitement l'entreprise, qu'ils se

An. 1469. se trouverent avec une troupe de gens d'élite aux environs de Mèdelan sans que personne du château s'en apperçut. Ainsi le Prince en étant sorti avec ses gardes ordinaires, fut enlevé sans que ceux qui l'accompagnoient se missent en devoir de s'y opposer. L'année suivante il remonta sur le trône, & battit le Comte de Warwick, qui croïant qu'Edouard étoit sûrement gardé, s'avança vers Londres pour tirer Henri de sa prison & le rétablir. En chemin il apprit l'évasion de son prisonnier, & fut fort déconcerté de cette nouvelle, dans la necessité où il se trouvoit de recommencer la guerre avec plus de risque qu'auparavant. Edouard après le recouvrement de sa liberté, se rendit à Londres où il fut très-bien reçû. L'on parla de paix, il y eut une suspension d'armes, & même une entrevûe des Princes liguez & du Roi dans le palais de Westminster. On se fit de piquans reproches de part & d'autre & la guerre recommença avec plus de violence.

LXVII. On leve des armées de part & d'autre & le Comte de Warwick est battu.

Le Comte de Warwick & le Duc de Clarence se retirerent à Lincoln, & y leverent des troupes dont ils donnerent le commandement à Robert Weles, pendant qu'ils iroient animer leurs amis à prendre les armes. Edouard ne leur en donna pas le tems, il fit trancher la tête au pere de Weles & à un autre de ses parens. Les deux armées se trouverent en presence près de Stafford. Weles fut battu, pris, & eut aussi la tête tranchée comme un sujet rebelle à son Roi. Ce qui déconcerta tellement les affaires du Comte de Warwick, qu'il fut obligé de se retirer à Calais, & passer de-là en France avec le Duc de Clarence pour y solliciter du secours. Vaucler qui commandoit à Calais, fit tirer le canon sur le vaisseau du Com-

Comte; mais quelque tems après il excusa sa conduite par un envoïé secret qui dit au Comte que le tems viendroit où il apprendroit qu'il n'avoit pas oublié ses bienfaits, qu'il avoit bien voulu paroître ingrat pour le servir plus sûrement; que s'il fût entré dans la ville il étoit infailliblement perdu; qu'il allât en France chercher des secours qui pussent rétablir ses affaires. Le Comte fut content de ces excuses, il remit à la voile & vint trouver le Roi Louïs XI. à Amboise où il fut bien reçû. Marguerite d'Anjou qui depuis long-tems étoit en France pour rétablir les affaires de Henri son époux, se rendit aussi-tôt à Amboise & y mena son fils. La presence du Comte flechit le Roi, jusqu'alors inflexible. La Reine d'Angleterre en sçut profiter, la fille de Warwick fut mariée au Prince de Galles; l'on dressa ensuite les projets de la délivrance du Roi Henri, & sa Majesté très-Chrétienne entra dans tous leurs desseins & promit de les appuïer.

AN. 1469.

LXVIII. Le Comte de Warwick vient en France & fait alliance avec Louïs XI.

Polydor. Virg. hist. Anglic. lib. 24. Mem. de Comines, liv. 3. chap. 5.

Tout étant prêt, le Comte de Warwick ne pensa plus qu'à son départ; mais la difficulté étoit de passer au travers de la flotte du Duc de Bourgogne qui l'attendoit pour le combattre; malgré ces obstacles il mit à la voile au Havre de Grace, conduit par le bâtard de Bourbon amiral de France, & il eut le bonheur d'apprendre que la flotte Bourguignonne avoit été battue d'une si violence tempête, qu'une partie des vaisseaux avoit perie, & l'autre avoit été dispersée. Ce qui fut cause que le Comte alla sûrement débarquer à Darmouth avec ses troupes, sans qu'on s'opposât à sa descente. Il ne fut pas plûtôt sorti de son vaisseau qu'il lui vint des officiers & des soldats de toutes parts, ce qui lui fit une armée

LXIX. Le Comte de Warwick repasse en Angleterre.

considerable de plus de soixante mille hommes, avec laquelle il se mit en marche pour aller chercher Edouard & le combattre. Celui-ci ne laissa pas d'assembler des troupes plus nombreuses aux environs de Nottingham, d'où il vint camper proche de Linnes, place assez forte sur le rivage de la mer. Warwick qui l'avoit suivi, vint aussi camper à trois lieues de lui, faisant crier par tout : Vive le Roi Henri. Edouard entendant ces cris, & apprenant que le Marquis de Montaigu en qui il s'étoit fié jusques-là étoit des premiers à souhaiter le retour de Henri ; tout lui parut si desespéré, qu'il prit le parti de passer la mer.

LXX. Edouard travaille à gagner le Duc de Clarence son frere. *Memoi. de Comines, l. 3. ch. 5.*

Ce parti tendoit à lui faire aller chercher du secours chez les étrangers ; mais Comines ajoûte que ce qui l'y détermina fut le dessein de gagner le Duc de Clarence, & de le détacher du Comte de Warwick dont il étoit gendre. Le Duc y étoit déja disposé, il ne s'agissoit que de menager son rétablissement, & le même auteur dit qu'une Demoiselle domestique de la Duchesse de Clarence, qui étoit demeurée en Angleterre lorsque sa maîtresse en partit, fut gagnée par Edouard, & envoïée en France sous prétexte d'y aller joindre la Duchesse. Vaucler trompé la laissa passer à Calais. La demoiselle vit le Duc de Clarence, lui parla fortement sur ses interêts, & se servit de raisons si plausibles, qu'il y donna les mains ; la reconciliation se fit avec tant d'adresse, que ni le politique Louïs XI. ni l'habile reine Maguerite, ni le Comte tout penetrant qu'il étoit ne s'apperçurent de rien. La reconciliation ainsi menagée, Edouard partit d'Angleterre, s'embarqua avec le Duc de Glocestre son frere & quelques amis avec six-cent soldats d'escorte ; étant en pleine mer, il fut découvert

par

par les Ostrelins, (c'est le nom que Comines donne à certains pirates qui étoient les ennemis delarez des Anglois.) Ils ne l'eurent pas plûtôt apperçû qu'ils vinrent à lui à toutes voiles, avec huit gros vaisseaux. Edouard fut obligé de fuir, & arriva en Hollande avant qu'ils eussent pû le joindre. Mais la mer étant basse il ne put entrer dans le port, ce qui donna lieu aux Ostrelins de s'approcher & de jetter l'ancre assez près de lui, dans le dessein de le joindre à la marée prochaine. Il tomboit entre leurs mains, si le Seigneur de Grutuyse gouverneur pour le Duc de Bourgogne en Hollande, n'eut défendu à ces pirates de lui faire aucun mal. Il alla trouver le Roi dans son vaisseau, donna plusieurs habits à ceux de sa suite qui étoient presque nuds, & défraïa Edouard jusqu'à la Haïe où il le conduisit. AN. 1470.

LXXI. Il arrive à la Haïe en Hollande.

Un si bon accueil fit esperer à ce Roi malheureux quelque changement de fortune; mais il n'etoit pas encore tems; il apprit au-contraire que la ville de Calais s'étoit declarée pour Henri, que Vaucler lui avoit manqué de parole, & même que le Duc de Bourgogne étoit assez embarassé de le voir dans ses états, quoiqu'il fût son beau-frere, aïant déja la guerre avec la France, & ne voulant pas s'attirer les forces d'Angleterre; ce qu'il ne pouvoit toutefois éviter en protegeant contre Henri celui qui venoit d'être chassé du roïaume. Le Duc étoit si peu disposé à s'embarasser dans ces affaires, qu'il cherchoit à appaiser le Comte de Warwick, dans la crainte qu'il ne portât ses armes en Flandre, après avoir pacifié l'Angleterre, & rétabli Henri sur le trône; ce qui étoit déja bien avancé, l'absence d'Edouard aïant fait changer de face aux affaires. En effet tout ceda alors au Comte de Warwick, il

Mem. de Comines, ut supra.

AN.1470. il mena son armée à Londres, il y tira de prison le Roi Henri, le conduisit à l'Evêché, où quelques jours après il l'alla prendre pour le mener à la cathedrale, revêtu des habits roïaux & precedé de presque tous les Grands du roïaume. Cette ceremonie se fit le treizième d'Octobre de cette année 1470. & fut suivie de la convocation d'un parlement dans lequel Edouard fut declaré traître & usurpateur de la couronne, ses biens confisquez, les édits rendus en son nom annullez, la roïauté confirmée à Henri & à tous ses descendans mâles, à leur défaut au Duc de Clarence qui fut declaré gouverneur du roïaume, conjointement avec le Comte de Warwick son beau-pere, parce qu'on n'étoit pas encore informé de la desertion qu'il meditoit; enfin tous les partisans d'Edouard furent declarez criminels & dignes de mort. La Reine épouse d'Edouard s'étoit retirée dans Westminster où elle mit au monde son fils aîné auquel on donna le nom de son pere, & qui devint la malheureuse victime de l'ambition des Lancastres.

LXXII. Le Comte de Warwick rétablit le Roi Henri sur le trône. *Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib.* 24.

LXXIII. Le Pape refuse de confirmer le fils du Roi de Bohême. *Cromer, lib.* 27. *Du Brav. lib.* 30.

Matthias irrité contre le Roi de Pologne de ce qu'il avoit souffert qu'on nommât son fils Uladislas pour succeder à Pogebrac, & regardant cela comme un affront qu'il lui faisoit, s'en plaignit amerement au Pape. Casimir de son côté sollicitoit le saint Pere de confirmer l'élection de son fils; mais il ne put l'obtenir. Paul second lui envoïa Alexandre Evêque de Forli pour lui remontrer que Matthias aïant été choisi pour Roi de Bohême, & le saint Siege aïant d'ailleurs de grandes obligations à ce Prince, il ne pouvoit rien faire à son préjudice. Il l'exhortoit même à prendre les armes contre Pogebrac. Dans le même tems Casimir reçut des Ambassadeurs de Frederic,

deric, qui se plaignoit que Matthias avoit voulu soulever les peuples d'Autriche contre lui pendant son séjour en Italie. Ces Ambassadeurs n'oublierent rien pour persuader au Roi de Pologne qu'il étoit de son interêt de soûtenir ses droits sur la Bohême, & l'assurerent qu'il seroit maintenu dans la possession de ce roïaume. Casimir flatté de cette esperance, exhorta les Bohêmiens, qui étoient dans le parti de Matthias, à se reconcilier avec Pogebrac. Il le fit dans des conjonctures assez avantageuses. Le Roi de Hongrie venoit d'être battu par George & avoit été obligé de se refugier honteusement dans les montagnes de la Bohême. Casimir pour montrer qu'il ne prenoit pas le parti de Pogebrac à cause de sa religion, comme on l'en avoit accusé, exhortoit en même tems ce Prince à embrasser la vraie religion, & à se soumettre à l'Eglise & au saint Siege; & peut-être que George l'eût fait, si Roquesane ne l'en eût pas détourné. AN.1470.

Le Pape croiant le Jubilé fort utile aux fidéles qui le regarderoient comme un supplément de la penitence qu'ils ne pourroient accomplir, & qui feroient néanmoins de leur côté tout ce qui dépendroit d'eux pour satisfaire à la justice de Dieu, voulut abreger le tems où on accordoit ces indulgences. Boniface VIII. instituteur du Jubilé avoit premiérement reglé ce tems pour le commencement de chaque siecle, c'est-à-dire, tous les cent ans: Clement VI. le réduisit à cinquante, & Urbain V. à trente-trois. Paul II. voulut qu'il fût celebré dans la suite tous les vingt-cinq ans, à commencer l'an 1475. de ce siecle. Sa bulle est du dix-neuf d'Avril 1470. LXXIV. Le Pape réduit le Jubilé à tous les vingt-cinq ans. *Ext. bull. t. 1. Paul. II. constitut. 7.*

Le Roi Louis XI. averti que Jean Comte d'Armagnac qui s'étoit diffamé par le maria- LXXV. On punit.

ge

AN. 1470. en France le Comte d'Armagnac.

ge incestueux qu'il avoit contracté avec sa propre sœur, cabaloit encore avec le Duc de Bourgogne contre l'Etat, ne fut pas fâché de trouver cette nouvelle occasion de le punir de ses anciens crimes. Il envoïa le Seigneur de Chabannes avec des troupes pour châtierce rebelle. Le Comte surpris se sauva à Fontarabie, & abandonna ses états qui furent saisis par le Roi. On lui fit son procès, & il fut condamné à la mort par un arrêt du parlement. Il rentra depuis en possession de son Comté à la faveur du Duc de Guïenne ; mais ce ne fut que pour y perir malheureusement.

Louïs XI. n'avoit pas oublié l'affaire de Peronne, & il auroit été bien aise de trouver l'occasion d'en tirer vengeance ; mais il ne pouvoit le faire sans declarer la guerre au Duc de Bourgogne, à laquelle il n'étoit pas d'humeur de s'engager. Il prit le parti de susciter une revolte generale dans tous ses Etats, d'animer contre lui ses sujets qui n'étoient pas fort disposez en sa faveur ; & les gens qui composoient son conseil y donnerent les mains. Le connétable de saint Pol prit son tems pour lui remontrer qu'il étoit honteux à sa Majesté de laisser plus long-tems à ce Duc les villes sur la Somme ; qu'il étoit inutile de commencer par le Duc de Bretagne, parce que l'autre auroit toûjours le loisir de se preparer pour le secourir: qu'en tombant d'abord sur le Duc de Bourgogne, il ne seroit pas impossible de l'accabler tout d'un coup, parce qu'il avoit licentié la meilleure partie de son armée ; que par-là le Roi se rendroit aisément maître des Païs-bas, où la noblesse étoit mécontente du gouvernement. Le Duc de Guïenne sollicitoit aussi cette guerre, parce que le Duc lui avoit refusé sa fille en mariage.

Le Roi se rendant à ces raisons, assembla les Etats de son roïaume à Tours dans les mois de Mars & d'Avril. Il s'y plaignit du Duc de Bourgogne, des usurpations qu'il faisoit sur les frontieres de Picardie, des liaisons qu'il avoit avec les ennemis de l'Etat, & de l'infraction des traitez d'Arras & de Peronne. Les Etats entrerent dans les sentimens du Roi; & on resolut que ce Duc comme vassal de la couronne, seroit ajourné à comparoître au parlement de Paris pour rendre raison de sa conduite. La chose fut executée par un huissier qui fut envoïé à Gand, & que le Duc fit mettre en prison; mais qu'il relâcha peu de jours après. Et comme il vit à quoi tout cela tendoit, il assembla ses soldats. Le Roi ne laissoit pas de l'amuser par de feintes negociations jusqu'au commencement de Decembre que le bâtard Baudouin & le Prince d'Orange quitterent le Duc & passerent du côté de Louïs XI. Le connétable commença par la surprise de Saint-Quentin, & le Roi s'étant presenté aux portes d'Amiens, y fut introduit. Sa Majesté ne fut pas si heureuse devant Abbeville où Crevecœur étoit entré avec un grand nombre de gendarmes Flamands. Mais le Duc de Bourgogne au-lieu de profiter de ce petit avantage, demanda grace à ses ennemis.

AN. 1470. LXXVI. Louis XI. se détermine à faire la guerre au Duc de Bourgogne.

LXXVII. Il se rend maître de Saint-Quentin & d'Amiens.

Charles VIII. Roi de Suede étoit mort dès le mois de May précedent. Comme il sçavoit que Stenon devoit lui succeder, il le conjura de ne prendre ni la couronne ni le titre de Roi, parce que ce titre étoit odieux aux Gots & aux Suedois. Stenon l'observa avec soin, & on l'élut d'un commun consentement gouverneur de la principauté; il conserva cette charge durant trente ans aimé de son peuple, des étrangers & même de ses ennemis. Il défit dès le

LXXVIII. Mort de Charles VIII. Roi de Suede. Stenon lui succede.

Joan. magn. lib. 3. cap. 9.

AN.1470. le commencement de son regne Christiern Roi de Dannemark, qui n'osa plus l'attaquer dans la suite, laissant à ses heritiers à se debattre sur son droit à la couronne.

Krantz. 3. Dan. 35 & 3. Suec. 41.

LXXIX. Mahomet assiege & prend la capitale de l'isle de Negrepont.

Phranz. l. 3. cap. 30. Petr. Justinian. hist. Venet. l. 8. Ciacon. in Paul. II.

Mahomet II. voulant accomplir dans cette année le vœu qu'il avoit fait d'exterminer les Chrétiens, équippa une puissante flotte de plus de cent galeres, & d'un plus grand nombre d'autres vaisseaux pour attaquer l'isle de Negrepont, la plus grande de toutes celles qui sont dans la mer Egée. Il en donna la conduite au grand-vizir Machmut, qui en attendant l'armée de terre de plus de six-vingt mille hommes, commandée par Mahomet luimême, pilla Lemnos & prit Timbre. Enfin les armées de mer & de terre étant prêtes, Chalcis ville capitale de l'isle fut assiegée. La nouvelle de ce siége étonna fort la Republique de Venise; elle envoïa le plus grand nombre de galeres qu'il lui fut possible pour secourir les assiegez. Le Pape ordonna des prieres publiques dans Rome; il alloit lui-même nuds pieds en procession portant l'image de la sainte Vierge. Mais Dieu ne jugea pas à propos d'exaucer les prieres des Chrétiens. Après trente jours de siége, la ville fut prise & pillée par la trahison de Thomas Liburne natif de l'Illyrie, qui montra aux Turcs les endroits les plus foibles de la place; & par la lâcheté du commandant de la flotte Venitienne, qui aïant pû rompre aisément le pont par où l'on passoit de la ville sur terre, & priver par-là Mahomet renfermé dans l'isle de tout secours, aima mieux demeurer dans le repos, que de s'exposer à aucun danger, quoiqu'il fût sollicité par les capitaines des galeres, & que les assiegez de dessus les murailles lui demandassent instamment du secours.

Le

Le Sultan n'abandonna la place à la fureur du soldat, que pour se venger de la mort d'environ quatre mille Turcs qu'il avoit perdus dans ce siége. Paul Eriso Venitien étant sorti sur la parole du Grand-Seigneur de l'azile où il s'étoit refugié, fut néanmoins coupé par le milieu du corps ; sa fille qui joignoit à une grande beauté, beaucoup de modestie & de chasteté, fut mise à mort pour n'avoir pas voulu consentir aux desirs de ce Prince cruel. Enfin Mahomet après avoir laissé une bonne garnison dans la ville s'en retourna avec le reste de ses troupes & prit le chemin de Constantinople. Le commandant de la flotte Venitienne fut envoïé à Venise lié & chargé de chaînes par Pierre Mocenigo son successeur & on le bannit à perpetuité.

AN. 1470. LXXX. Il abandonne la ville au pillage, & met tout à feu & à sang.

Chalcond. hist des Turcs, l. 9. Phranz. loco sup. cit. Sabellic. in Enn. ead. in fin. 3. dec. 8.

Adolphe fils unique d'Arnoul Duc de Gueldres, ne pouvant supporter la longue vie de son pere lui declara la guerre. Cette action irrita tous les gens de bien, & les Princes voisins s'entremirent pour les reconcilier. Ainsi on n'en vint pas aux effets alors. Mais cette reconciliation ne fut que feinte de la part d'Adolphe. Ce fils dénaturé & aveuglé par son ambition, se saisit de son pere pendant la nuit lorsqu'il s'y attendoit le moins, l'emmena tout nud fort loin, & l'enferma dans une étroite prison où il fut pendant six mois. Le Duc de Cleves oncle d'Adolphe, prit les armes pour remettre Arnoul en liberté ; mais ne se sentant pas assez fort, il eut recours au Pape & à l'Empereur, qui en écrivirent vivement à Adolphe. Celui-ci se mocquant & des prieres & des menaces, le Duc de Bourgogne fut chargé de le réduire à la raison ; il lui ordonna de comparoître devant lui avec son pere à Dourlens. Il fallut obéir ; tous deux comparurent ; le pere ir-

LXXXI. Impieté d'Adolphe contre son pere Duc de Gueldres.

Mem. de Comines, l. 4. ch. 1. Ext. in magn. chron. Belg. papa epistola ad eum scripta.

AN. 1470. *Mem. de Comines, l. 4. ibid.* irrité, tout infirme & chargé d'années qu'il étoit, appella son fils en duel. A quoi le Duc de Bourgogne qui favorisoit le fils ne voulut pas consentir, n'aïant pas d'autre vûe que de les accommoder & de les reconcilier ensemble. Philippe de Comines qui étoit en ce tems-là au Duc de Bourgogne, fut chargé par ce Duc de l'accommodement.

Il offrit au fils le titre de gouverneur de Bourgogne, & lui dit que s'il le refusoit il étoit chargé de lui proposer le païs de Gueldres avec tout le revenu, à l'exception d'une petite ville du Brabant appellée Grave, dont son pere joüiroit avec le revenu de trois mille florins, & autant de pension, & le titre de Duc. Adolphe répondit à Comines qu'il aimeroit mieux avoir jetté son pere la tête la premiere dans un puits, & s'y jetter après que de consentir à cet accommodement; qu'il y avoit quarante-quatre ans que son pere étoit Duc, & qu'il étoit bien tems qu'il le fût à son tour; qu'il lui laisseroit volontiers trois mille florins par an, à condition qu'il n'entreroit jamais dans la Gueldre. Pendant que le Duc de Bourgogne faisoit ainsi travailler à la reconciliation de ces deux Princes, il apprit que Louïs XI. venoit de se rendre maître d'Amiens. Le Duc partit aussi-tôt de Dourlens & alla à Hesdin. Adolphe ne crut pas devoir attendre son retour. Il se déguisa & prit la fuite. Son dessein étoit de se retirer dans son païs; mais il fut arrêté au passage de la riviere proche Namur, & mis en prison dans cette ville, où il demeura jusqu'à la mort du Duc de Bourgogne, à laquelle les Gantois lui rendirent la liberté.

LXXXII. *Mort du Duc de Calabre.* Jean Duc de Calabre fils de René d'Anjou mourut dans cette année. Comme les Catalans l'avoient élû pour leur Souverain; il avoit

eu

eu permiſſion de lever des troupes à ſes dé- pens dans le Comté d'Armagnac ; il paſſa les Pyrenées, ſe joignit aux Catalans, vint ſe preſenter devant Barcelonne qui lui ouvrit ſes portes, battit les Arragonnois auprès de Roſes, aſſiégea deux fois Gironne, & s'en rendit maître au ſecond ſiége, gagna une ſeconde bataille, & fortifié d'une nouvelle armée de quinze mille hommes levez dans le Rouſſillon & dans la Cerdaigne, il rentra dans la Catalogne qu'il avoit preſque toute ſoumiſe, lorſque ſur la fin de cette année 1470. il fut attaqué d'une fievre maligne à Barcelonne, dont il mourut à l'âge de quarante-cinq ans. C'étoit un Prince à qui rien ne manqua que la fortune, pour être un des plus grands hommes de ſon tems, ſage, grand capitaine, victorieux en pluſieurs batailles, mais toûjours ou trahi, ou abandonné, ou peu ſecouru. Cette mort rallentit beaucoup cette guerre, & y mit fin peu de tems après.

AN. 1468. labre fils de René d'Anjou.

LXXXIII. Iſabelle de Caſtille épouſe Ferdinand fils du Roi d'Arragon.

Mariana hiſtor. Hiſpan. lib. 23. cap. 13.

Dom Juan Roi d'Arragon pour ſe venger du Roi de Caſtille, negocia à ſon inſçu le mariage de ſon fils Ferdinand avec Iſabelle ſœur de Henri, par le moïen de l'Amirante ſon oncle & de l'Archevêque de Tolede ; & ils ſe marierent ſecretement à Valladolid. Henri en aïant été informé, reſolut, pour donner à ſon beau-frere un puiſſant concurrent, de marier ſa fille Jeanne avec le Duc de Guïenne frere de Louïs XI. La propoſition fut acceptée, mais ce fut ſans effet, parce que ce Duc mourut peu de tems après. Cet expedient aïant manqué au Roi de Caſtille, il ne penſa plus qu'à ſe faire des créatures dans ſon roïaume, & donna pour cet effet la maîtriſe d'Alcantara au fils du Comte de Placentia, à celui-ci le Duché d'Arenulo qui étoit l'apanage de la Princeſſe Iſabelle ;

& aïant érigé le Comté d'Alve en Duché, il donna à ce nouveau Duc le Marquisat de Garcia & de Berco. Il apprit dans ce même-tems que la province de Guipuscoa & la Biscaïe s'étoient divisées en deux partis: il y envoïa une armée sous le commandement du Comte de Haro, qui appaisa ces troubles & fit punir les coupables.

LXXXIV. *Les Maures font des incursions en Castille.* Le Gouverneur de Malaga s'étant revolté contre Muley-Hassem Roi de Grenade, qui avoit succedé à son pere Ismaël, se mit sous la protection du Roi de Castille, dont le Roi Maure voulut se venger; il entra dans la Castille, & y fit de grands ravages. D'un autre côté les habitans de Jaën assassinerent dans l'Eglise Dom Miguel Lucas d'Orança Connêtable de Castille leur Gouverneur, pendant qu'il entendoit la messe, parce qu'il n'avoit pas voulu leur permettre de piller la synagogue des Juifs. Sur ces entrefaites la Princesse Isabelle épouse de Ferdinand d'Arragon accoucha d'une fille à qui l'on donna le même nom que portoit sa mere.

LXXXV. *Le Pape & le Roi de Naples envoient des galeres aux Venitiens.* Les Venitiens aïant envoïé demander du secours au Pape & à Ferdinand Roi de Naples, le saint Pere leur envoïa vingt galeres, & Ferdinand dix-sept, qui se joignirent à quarante-six que Pierre Mocenigo commandoit. Ce general avec ce nouveau secours, courut tout l'Archipel & y fit de grands ravages; il auroit fort inquieté les Turcs si la mort du Pape Paul II. qui arriva l'année suivante, n'eût arrêté tous ses progrès.

LXXXVI. *Censure d'une proposition touchant* Sur la fin du mois d'Août de cette année la faculté de theologie de Paris condamna une proposition touchant la jurisdiction ecclesiastique: sçavoir, que les Apôtres n'ont pas reçû leur puissance immédiatement de JESUS-CHRIST, mais

mais de saint Pierre. Cette proposition avoit été avancée par Jean Meunier de l'ordre des Freres Prêcheurs, qui fit satisfaction en declarant qu'il ignoroit que la faculté eût déja condamné cette proposition en 1429. & qu'il se soumettoit à son jugement. Dans la même assemblée un docteur en theologie de l'ordre des Freres Mineurs nommé Donat Dupuy, qui avoit obtenu du Pape une exemption de demeurer dans son ordre, & qui étoit principal du College des Lombards où il demeuroit, demanda à être reçû à professer, representant qu'il n'étoit religieux que de nom, & faisant valoir les grands services qu'il avoit rendus dans le rétablissement de ce College. La faculté l'en remercia, mais elle ne voulut point lui accorder sa demande, pour ne point préjudicier aux reglemens faits touchant le nombre des professeurs des ordres mendians.

AN. 1470. la jurisdiction ecclesiastique. *Dupin. bibliot. des aut. to. 12. page 147.*

Un nommé Pierre de Rive aïant enseigné à Louvain que les propositions qui regardent le futur, comme celles-ci: Jesus-Christ viendra: La résurrection des morts arrivera, n'avoient point de verité propre, & que ceux qui les soutenoient vraies tomboient dans l'erreur de ceux qui croient que tout arrive par necessité: on se revolta contre cette doctrine. De Rive s'appuïoit sur cet autre raisonnement: Tout ce qui s'ensuit par une consequence necessaire & qu'on ne peut empêcher, doit être regardé comme necessaire. Henri Zoëmeren & Jacques Schelwaërt qui tous deux avoient été tirez de l'université de Paris pour être aggregez à celle de Louvain, l'accuserent d'erreur, & consulterent la faculté de theologie de Paris qui répondit ainsi.

LXXXVII. Proposition qui regarde les futurs contingens. *D'Argentré collect. judicior. de novis erroribus. in fol. pag. 258.*

L'an 1470. le douziéme de Novembre les Theologiens de Louvain ont demandé aux

AN. 1470. docteurs de la faculté de theologie de Paris, si les propositions énoncées dans le symbole & concernant le futur, comme celles-ci : JESUS-CHRIST viendra pour juger les vivans & les morts : Il y aura une resurrection des morts. Sçavoir si on doit les regarder comme vraies, & si ceux qui enseignent & qui prêchent qu'elles sont veritables, peuvent être accusez de dire que tout arrive par necessité. Après une mûre déliberation, la faculté répond que toutes les propositions contenues dans le symbole sont très-vraies & très-certaines, d'une verité irrefragable ; qu'il n'y a point de Catholiques qui ne doivent les croire telles avec fermeté ; que ceux dont le devoir est de prêcher & d'enseigner ne doivent point avoir d'autres sentimens ; & que c'est une conséquence fausse de dire que ceux qui pensent ainsi, qui le prêchent, & qui le soûtiennent, tombent dans l'erreur que tout arrive par necessité. Les theologiens de Louvain non contens de cette décision écrivirent à Rome, afin que l'affaire y fût consultée, & ce fut à cette occasion que le Cardinal de saint Pierre-aux-Liens qui fut peu de tems après Pape sous le nom de Sixte IV. fit un traité des futurs contingens, dont Ciaconius fait mention dans ses vies des Papes. Les propositions de Pierre de Rive reduites à vingt-cinq articles, furent toutes condamnées.

Ciacon. vita & res gesta pontif. Rom. in Sixt. IV.

LXXXVIII
Usage de l'imprimerie introduit à Paris.

Ce ne fut qu'en cette année 1470. qu'on commença à introduire à Paris l'usage de l'imprimerie. La connoissance de cet art y fut apportée par Ulric Gering de la ville de Constance, qui y vint accompagné de Martin Crants & Michel Friburger, tous trois mandez par Jean de la Pierre prieur de Sorbonne, & Guillaume Fichet docteur. On leur donna

Jean de la Caille, hist.

pour

pour travailler, une salle de la maison de Sorbonne, & ils y imprimerent plusieurs ouvrages. Ils en sortirent quelques années ensuite pour se loger ailleurs. Tel fut le commencement de l'Imprimerie à Paris. L'usage s'en introduisit en peu de tems dans plusieurs autres villes de France. Dès l'année 1477. on imprima à Lion un Nouveau Testament François, la Legende dorée, & beaucoup d'autres Livres. Il y eut aussi des Imprimeries établies à Bourdeaux, à Abbeville, à Langres, à Toulouse, & dans presque toutes les principales villes du roïaume.

AN. 1471.
de l'Imprimerie.
Chevillier origine de l'Imprimerie.
Supra l. CVIII. n. 156.
Galois traité des biblioth.

LXXXIX.
Diete à Ratisbonne pour la guerre contre les Turcs.
Krantz. l. 13. Wandal. cap. 5. Camp. epist. lib. 6.

Le Pape fort inquiet des victoires que les Turcs remportoient sur les Chrétiens, s'adressa à l'Empereur Frederic, & obtint de lui que les Princes Allemands s'assembleroient à Ratisbonne pour aviser des moïens d'arrêter ces progrès. Sa Sainteté y envoïa le Cardinal François Piccolomini neveu de Pie II. qui sçavoit l'Allemand, & Jean-Antoine Evêque de Teramo, surnommé Campanus. Ce dernier dit dans une de ses lettres, qu'on n'avoit jamais vû en Allemagne une plus belle & plus nombreuse assemblée; que l'Evêque de Trente y parla en Allemand au nom de l'Empereur, & qu'il fut dans le moment même l'interprete de son discours, afin que les Ambassadeurs étrangers puissent l'entendre; qu'il y exposa les miseres passées des Chrétiens, & la prise toute recente de la Carniole qui étoit des Etats de l'Empereur; exhortant les Princes à soûtenir la gloire de leurs ancêtres, à éloigner le peril qui les menaçoit, & à défendre la foi. Le Cardinal de Sienne Piccolomini parla aussi, loua beaucoup les pieux desseins de l'Empereur & des Princes, les remercia au nom du Pape, & les conjura de travailler à ne pas rendre inuti-

AN.1471. les les projets de sa Sainteté & l'esperance que les Chrétiens fondoient sur leur zele.

XC. Origine & fortune de l'Evêque de Teramo. *Papiens. epist.* 337. *Volaterr. lib.* 25.

L'Evêque de Teramo fit un discours fort long dans lequel il donna beaucoup de louanges aux Allemands, & cita un grand nombre de faits de l'antiquité qu'on auroit pû aisément revoquer en doute. On trouve ce discours entier parmi les œuvres de cet Evêque, dont l'origine est assez extraordinaire. Il nâquit d'une païsane du village de Gavello proche Capouë, qui se trouvant surprise du mal d'enfant tandis qu'elle travailloit à la campagne, accoucha de lui sous un laurier. Son pere le destinoit à garder les brebis; mais un Ecclesiastique qui servoit de sacristain dans le voisinage, lui aïant trouvé d'heureuses dispositions, le prit chez lui & l'instruisit si bien, qu'étant devenu excellent poëte & orateur, il fut choisi pour enseigner les belles lettres dans l'Université de Perouse où il acquit le droit de bourgeoisie. Sa reputation devint pour lors si grande, qu'il fut appellé à Rome par Callixte III. pour être son secretaire. Pie second l'honora encore plus particulierement de ses bonnes graces; il le fit d'abord Evêque de Crotone en Calabre, & ensuite de Teramo dans l'Abruzze, & Paul second lui donna l'Archiprêtré de saint Eustathe. Il étoit Evêque de Teramo lorsqu'il servit de correcteur à Ulric Han ou Gallus, un des premiers Imprimeurs qui vinrent s'établir à Rome, & l'on doit à ses soins les excellentes éditions qui sortirent de cette imprimerie; c'est une circonstance de sa vie que l'on ne peut omettre, & qui lui fait d'autant plus d'honneur, qu'elle fait connoître son amour & son goût pour les belles lettres; il s'y distingua. Outre les oraisons funebres de Calixte III. & de Pie II. dont il a aussi écrit la

ve

vie, de même que celle d'André Bracchio de Perouse grand capitaine, on a encore de lui plusieurs ouvrages en vers & en prose sur differens sujets. Il ne mourut qu'en 1477. à Sienne, âgé de cinquante ans. An. 1471.

Après tous ces discours prononcez à la diete de Ratisbonne, les Princes s'étant retirez à l'écart confererent ensemble durant quelque tems, & vinrent remercier l'Empereur du soin qu'il prenoit pour maintenir la liberté d'Allemagne & pourvoir à la conservation des peuples. Ils lui dirent qu'ils étoient tous prêts d'exposer leurs vies & leurs biens suivant ses ordres pour la guerre contre les Turcs, & de l'accompagner s'il y alloit. Le lendemain on s'assembla encore, & l'on emploïa trois heures à vuider le differend entre les Ambassadeurs du Duc de Bourgogne & les Electeurs touchant la preséance que ceux-ci maintenoient leur être dûe, parce qu'ils étoient du corps imperial; ce qui faisoit qu'ils ne cedoient pas aux Rois mêmes. Les Ambassadeurs du Duc faisoient valoir de leur côté la grandeur de leur maître, tant en France qu'en Allemagne. Mais pour calmer les uns & les autres, on les plaça vis-à-vis le siege de l'Empereur entre les Ambassadeurs des Rois. Quand tout fut ainsi reglé, les Ambassadeurs du Duc de Bourgogne se leverent, & l'un d'eux fit un discours assez mauvais au sujet de la guerre dont il dit peu de choses, se répandant plûtôt en beaucoup d'invectives contre le Roi de France.

XCI. Dispute touchant la preseance entre les Electeurs & les Ambassadeurs du Duc de Bourgogne.

La harangue de Paul Morosini Ambassadeur des Venitiens fut courte & d'un stile serré. Il dit que les Venitiens étoient en guerre depuis deux cens ans avec les Turcs; qu'ils avoient soûtenu leurs efforts dans la Thrace & dans l'Illyrie; que leurs ennemis n'avoient augmen-

XCII. Discours de l'Ambassadeur des Venitiens à cette diete.

An. 1471. augmenté leurs conquêtes que par l'indolence des Princes Chrétiens; qu'il ne falloit pas toutefois desesperer de les réduire, pourvû que les Allamands voulussent agir; qu'il s'agissoit de conserver la vie & le salut des peuples; que les Venitiens avoient une flotte considerable & de bonnes garnisons dans la Grece & dans l'Illyrie; que Ferdinand Roi de Naples promettoit de les secourir sur mer, & que si les Princes d'Allemagne en vouloient faire autant, la religion seroit bien-tôt hors de danger; qu'ils avoient déja reçû du même Ferdinand vingt-trois galeres & quatre navires de charge; qu'il se preparoit à en envoïer d'autres, qui jointes à soixante que la Republique avoit toutes prêtes & bien équippées, sans ses autres vaisseaux, reduiroient l'ennemi à se retirer, sur-tout si on l'attaquoit par terre; que l'Empereur plus occupé du present que de l'avenir, ne paroissoit pas donner assez d'esperance de fournir le secours qu'on lui demandoit, & sans lequel toutesfois, on ne pourroit rien faire avec succès contre les infidéles.

XCIII. **Resultat de cette assemblée de Ratisbonne.**

Enfin le dix-neuviéme de Juillet on s'assembla encore, & après avoir long-tems deliberé, on arrêta d'un commun consentement que celui qui auroit mille écus de revenu fourniroit un cavalier, & celui qui n'auroit que cinq cens écus un fantassin, & ainsi des autres à proportion de leur bien. Que quand on ne pourroit sçavoir au juste le revenu de quelques-uns, on procederoit par tête, de telle maniere que quand on jugeroit qu'un homme n'auroit que mille écus de bien, on agiroit sur le pied de cinquante écus de rente, & on le feroit contribuer sur ce pied-là; que par ce moïen on pourroit lever une puissante armée & l'entretenir long-tems. Il y en eut même qui remontre-

trerent qu'à examiner les choses de près, on pourroit mettre sur pied, jusqu'à deux-cens mille hommes. Mais on s'endormit sur toutes ces belles propositions, sans que l'Empereur se mît en peine d'en venir aux effets. Ce qui a fait dire à Krantzius que les Allemands ne furent point réveillez ni par les exhortations du Pape, ni par les victoires des Turcs, ni par l'état deplorable dans lequel on voïoit la Religion Chrétienne. **AN. 1471.** *Krantz. lib. 13. Wandal. cap. 5.*

XCIV. Mort du Pape Pual II.

Le Pape mourut d'apoplexie quelques jours après cette diete, la nuit du vingt-cinquiéme au vingt-sixiéme de Juillet sans que personne le vît expirer, & pût lui donner aucun secours. Il avoit tenu ce jour-là consistoire, après lequel il avoit soupé à son ordinaire. On dit même qu'il parla dans ce consistoire avec tant de jugement & de presence d'esprit, que tout le sacré College en fut très content. Il étoit âgé de cinquante-trois ans cinq mois & trois jours, & tint le Siege Pontifical six ans dix mois & vingt-six jours. Platine a fini à sa mort son histoire des Papes; qu'Onuphre de Veronne Religieux Augustin a continuée. Les protestans ont parlé très-desavantageusement de ce Pape, & ont temerairement avancé qu'il fut étranglé par un homme qui le trouva avec sa femme; ce qui est tout-à-fait contraire à la verité. Nous avons de lui des ordonnances & quelques épîtres, outre un traité des regles de la chancelerie dont on le fait auteur.

Platina in Paul II. Ciacon. vita & gest. summor. Pontif. Rainald. hoc ann. 1471. Spond. ibid. 1. Sup. l. LXII. n. 108. & 109. Duplessis Mornay, mystere d'iniquité.

XCV. Le Cardinal de la Roüere élû Pape sous le nom de Sixte IV.

Après qu'on eut achevé ses obséques, dix-sept Cardinaux entrerent dans le conclave, ne s'en étant pas trouvé un plus grand nombre à Rome; à cause de sa mort subite & précipitée. On lui donna pour successeur François d'Albexola de la Roüere Cardinal du titre de saint Pierre-aux-Liens qui fut élû le neuviéme du

AN. 1471. mois d'Août, & prit le nom de Sixte IV. Il étoit âgé d'environ cinquante trois ans, étant né en 1414. sous le Pontificat de Jean XXIII. Il étoit créature de Paul II. qui l'avoit fait Cardinal quatre ans avant sa mort. Quoique son élection fut capable de donner de la jalousie à ceux qui étoient plus anciens que lui, son merite leur ferma la bouche. Avant qu'il fût promu au Cardinalat, il avoit enseigné la philosophie dans les plus celebres écoles d'Italie. Le Cardinal Bessarion qui possedoit parfaitement les langues grecque & latine, avoit été son maître à Pavie, & avoit lié avec lui une amitié fort étroite. Depuis qu'il fut revêtu de la pourpre il mena une vie si exemplaire, qu'on eût pris son Palais pour un monastere. Quoiqu'il s'acquittât exactement des devoirs de sa dignité, il ne laissa pas de s'appliquer à l'étude, comme on en juge par ses ouvrages.

Le Cardinal des Ursins Romain, Rodrigue Borgia vice-chancelier, & François de Gonzague Cardinal de Mantoüe furent les trois qui appuïerent le plus son élection. Lorsqu'il fut élevé au Pontificat, il voulut leur en marquer sa reconnoissance, & fit pour cet effet des Ursins camerlingue, donna l'Abbaïe de saint Jacques à Borgia, & celle de saint Gregoire à Gonzague. La ceremonie de son couronnement se fit le vingt-troisiéme du mois d'Août, & il s'y trouva tant de monde, qu'il auroit été fort incommodé de la presse en allant à saint Jean de Latran, si le Cardinal des Ursins n'eût fait par son autorité écarter la populace. Ce Pape n'étoit pas d'une famille illustre, puisque la plûpart des auteurs le font fils d'un Leonard Roüere pécheur au village de Celles à cinq lieues de Savonne, & disent qu'il avoit été lui-même pêcheur ou marinier : quoiqu'O-

XCVI. Famille du Pape Sixte IV.

nuphre

nuphre le fasse issu d'une maison noble, contre le sentiment de Bernard Justiniani envoïé par les Venitiens pour lui rendre obéïssance, qui le loue seulement d'être noble par sa vertu & par son érudition, & non pas par ses ancêtres. Peut-être est-il arrivé que la noble famille des Roüeres voïant un Pape de son nom, a voulu se faire honneur en l'adoptant, pour ainsi dire. Il avoit été Cordelier & General de son ordre, & ce fut à la recommandation du Cardinal Bessarion que Paul II. le fit entrer dans le sacré College.

AN. 1471.

Onuph. in Sixt. IV.

XCVII. L'investiture du duché de Ferrare donnée à Borso.

Paul II. quelques mois avant sa mort avoit donné l'investiture du duché de Ferrare à Borso Marquis d'Este Duc de Modene, qui avoit rendu de grands services à l'Eglise. Ce Prince fit dans Rome une entrée si magnifique, qu'on ne se souvenoit point d'en avoir vû de semblables. Il marcha depuis la porte Flaminienne jusqu'au Palais du Pape au milieu de deux Cardinaux, accompagné de François de Gonzague Prince de Mantoüe. Le Pape le couronna le quatorze d'Avril jour de Pâques, en qualité de Duc de Ferrare. Cette ceremonie se fit durant la messe. Jusqu'alors il avoit joui de Ferrare comme Vicaire du saint Siege, & ce fut Paul II. qui l'érigea en Duché pour en investir ce Borso à qui l'Empereur Frederic avoit déja donné Modene & Reggio avec pareil titre. Il ne jouit pas long-tems de celui de Duc de Ferrare, puisqu'il mourut environ quatre mois après le vingtiéme d'Août, & fut enterré avec beaucoup de pompe & de magnificence dans le monastère des Chartreux qu'il avoit fondé à Ferrare. Comme il ne s'étoit point marié, & qu'il ne pouvoit par consequent laisser de posterité, Hercule son frere naturel fut son successeur.

XCVIII. Mort de ce Borso. Duc de Ferrare.

AN. 1471. George Pogebrac Roi de Bohême mourut
XCIX. aussi cette année le vingt-deuxiéme de Mars.
Mort de George Pogebrac Roi de Bohême. Se voïant deposé par le Pape, maltraité par Matthias Roi de Hongrie, & abandonné d'une partie des siens, il eut bien voulu au moins se choisir un successeur à son gré, mais ce choix n'eût pas servi beaucoup. Il vouloit cependant le faire. Tantôt il souhaitoit que ce fût le Roi de Pologne pour s'acquitter de la parole qu'il lui en avoit donnée, tantôt il panchoit du côté de Matthias Roi de Hongrie, dans l'esperance de procurer la liberté à son fils Victorin, tantôt il pensoit à se reconcilier avec le Pape qui l'avoit excommunié & deposé. La mort le délivra de ces incertitudes. Il fut inhumé à Prague dans le tombeau des Rois, mais sans beaucoup de ceremonie. Roquesane étoit mort quelque-tems auparavant, mais on ne sçait pas précisément la datte.

Cochlée. hist. Hussit. lib. 13. sub. fin. Michou, lib. 4. cap. 62.

Après la mort de Pogebrac les Bohêmiens convinrent de lui donner pour successeur Uladislas fils aîné du Roi de Pologne, & de la sœur de Ladislas, qui n'étoit âgé que de quinze ans. Son pere l'envoïa aussi-tôt en Bohême avec une puissante armée, parce qu'il apprehendoit Matthias Roi de Hongrie qui souffroit avec beaucoup de chagrin cette election, parce qu'il avoit été déja nommé à ce roïaume de l'autorité du Pape & de l'Empereur par les Bohêmiens Catholiques, du vivant de George.

C. Uladislas fils du Roi de Pologne lui succede. Matthias se trouvoit alors dans des circonstances assez fâcheuses & peu propres à se faire de nouveaux ennemis. Les Turcs faisoient des preparatifs pour s'emparer de la Hongrie; les Evêques & les Grands de son roïaume s'étoient revoltez; il y avoit une conspiration formée contre lui, à cause des impôts excessifs qu'il mettoit sur ses sujets, & de la dureté avec laquelle

Bonfin. 4. dec. 22. Michou. l. 4. cap. 62.

quelle il les traitoit: déja même on avoit offert sa couronne à Casimir II. fils du Roi de Pologne. Malgré ces contre-tems; Matthias ne paroissoit sensible qu'à l'affront qu'il venoit de recevoir des Bohêmiens. Pendant que son propre roïaume étoit à deux doigts de sa perte, il n'étoit occupé qu'à se venger du refus qu'on lui faisoit d'un autre qu'il ne pouvoit posseder & qui ne lui étoit pas plus dû qu'à un autre Prince. Il fit aux Bohêmiens tout le mal dont il fut capable. Ensuite se tournant vers ce qui devoit le toucher davantage, il s'appliqua à chasser le jeune Casimir de la Hongrie & il réüssit. Les Bohêmiens ne laisserent pas de couronner Uladislas, qui fut sacré à Prague le vingt-uniéme du mois d'Août par les Evêques Catholiques, & ce Prince sçut se maintenir dans la possession de son roïaume. AN. 1471. *Cromer, lib. 27. Du Brav. lib. 30. & 31.*

CI. Edouard revient en Angleterre avec un secours de Duc de Bourgogne.

Edouard sollicitoit toûjours le Duc de Bourgogne de le secourir; mais ce Duc qui craignoit d'offenser les Lancastres dans un tems où ils étoient maîtres de l'Angleterre, & alliez avec la France, ne se pressoit pas de lui accorder ce qu'il desiroit, & traitoit toûjours Henri comme le Roi legitime. Edouard ne se rebuta point: il engagea la Duchesse de Bourgogne sa sœur de presser le Duc son époux de lui donner secours. Ce moïen lui réussit. Le Duc partit avec trois cent mille florins & trois vaisseaux escortez par ces pirates qu'on appelloit Ostrelins, qui s'obligerent moïennant une somme d'argent de ne point quitter ce Monarque dans son passage, & de demeurer encore avec lui quinze jours après son debarquement. Il fit donc voile, n'aïant gueres plus de deux mille hommes à mettre à terre avec lui, & vint heureusement debarquer en Angleterre. Le Comte de Warwick n'étoit pas à Londres, *Polyd. Virg. hist. Anglic. lib. 24.*

AN. 1471. des affaires importantes l'aïant appellé au nord du roïaume où il avoit mené ses troupes. Le Duc de Clarence qui étoit auprès de Henri, le quitta sous pretexte d'aller s'opposer à Edouard; mais il fit tout le contraire, il alla joindre son frere avec tout ce qu'il put débaucher de soldats, & abandonna sans menagement le parti de Henri. Avec tous ces avantages Edouard marcha droit à Londres dont on lui ouvrit aussi-tôt les portes. Il se saisit de Henri qu'il fit remettre dans la tour sans que personne s'y opposât.

CII. Edouard va au-devant du Comte de Warwick pour le battre.

Polyd. Virg. ibid.

Edouard après s'être arrêté deux jours dans Londres, en partit avec ses partisans pour aller au-devant du Comte de Warwick qui s'avançoit à grandes journées. Les deux armées se trouverent en presence proche d'un lieu nommé Barnet entre Londres & Saint-Albans. Warwick piqué de la desertion du Duc de Clarence, aima mieux risquer la fortune que de differer sa vengeance, & sans attendre la jonction des troupes que Marguerite arrivée avec son fils & le Comte de Pembrock avoit amenées de France, il voulut absolument se battre, & cette imprudence lui fit perdre la bataille & la vie. Le Comte attaqua le premier, & le fit avec tant d'ordre & de valeur, qu'au premier choc il perça jusqu'au bataillon d'Edouard qui eut besoin de tout son courage pour se dégager. La victoire balança longtems des deux côtez; mais un corps de reserve qu'avoit Edouard donna si à propos, & fut si vivement animé par l'exemple de leur Roi, que le Comte qui n'avoit pas de troupes fraîches pour y opposer, succomba & fut tué avec plus de dix mille des siens, & le Marquis de Montagu son frere. Cette bataille se donna le quatorziéme d'Avril jour de Pâques. Aprés cet

CIII. Bataille ou le Comte de Warwick est tué avec

cet exploit, Edouard alla lui-même à Londres où il fit exposer dans saint Paul les corps du Comte de Warwick & de son frere, avant qu'on leur rendît les honneurs de la sepulture. AN. 1471.

Mais il avoit encore une autre armée à vaincre, & c'étoit celle du Prince de Galles qui étoit accompagné de sa mere, de tous les Princes de sa maison, & de tous les amis de Lancastre; ce qui faisoit, selon Comines, une armée de quarante mille hommes. Il fallut donc en venir aux mains. Le Duc de Glocester qui commandoit l'avant-garde de l'armée d'Edouard, attaqua le Duc de Sommerset & le chargea avec tant de vigueur qu'il le défit; cette premiere action mit le desordre dans le camp de la Reine, & l'arrivée du Roi l'acheva; il avoit suivi de près son frere; on combattit long-tems avec assez de valeur pour avoir la gloire de s'être bien défendu, mais toûjours avec trop de confusion parmi les troupes de la Reine, pour esperer de vaincre. La victoi- demeura à Edouard, & le Prince de Galles y perdit la vie sous un tas de morts, à l'âge de dix-huit ans, à ce que dit Comines, quoique Polydore Virgile assûre que ce jeune Prince fut fait prisonnier, & qu'étant interrogé par Edouard pourquoi il avoit été assez hardi que d'entrer avec une armée dans ses états, le jeune Prince lui avoit fiérement répondu, que ç'avoit été pour délivrer son pere, & recouvrer le roïaume de son aïeul. Sur quoi le Roi l'aïant poussé de sa main pour le faire retirer, les Ducs de Clarence & de Glocestre l'avoient massacré sur le champ avec une ferocité sans exemple. Ce prince meritoit un sort plus heureux; il avoit toutes les grandes qualitez de la Reine sa mere, sans aucun des défauts du Roi son pere.

CIV. Edouard remporte une seconde victoire sur l'armée du Prince de Galles.

Comines, l. 3. ch. 7. Polyd Virg. hist. Anglic. lib. 24.

Tous

An. 1471. Tous les Princes de la maison de Lancastre, & la plûpart des Seigneurs qui y étoient le plus attachez, perirent avec lui. La Reine y perdit la liberté, elle fut prise sur le champ de bataille & menée dans la Tour de Londres, mais le vainqueur lui conserva la vie. Henri son époux confiné dans la même Tour où il vivoit d'une maniere à ne causer aucun ombrage aux Anglois, y fut toutefois cruellement massacré par le Duc de Glocestre frere d'Edouard, qui voulut bien se charger de cette execution. Il ne se contenta pas de la faire faire en sa presence, il eut la barbarie de lui enfoncer lui-même le poïgnard dans le sein, & fit voir par cette inhumanité qu'il étoit capables des crimes les plus énormes, ausquels il se livra entierement dans la suite. Ce fut ainsi que finit ce Roi, fameux exemple de la fragilité des grandeurs humaines; Prince né avec peu de talens, quoiqu'il eût de grandes vertus, fort malheureux selon le monde, mais heureux selon l'Evangile.

CX. La Reine Marguerite enfermée dans la tour de Londres & Henri tué dans sa prison.

Harpsfeld. hist. eccles. Anglic. sæcul. 15 c. 4. & 5.

Il fut méprisé des hommes qui l'ont regardé comme un esprit foible & imprudent, stupide même & peu sensé; c'est ainsi qu'en parle Comines. Mais le ciel a relevé sa gloire par des miracles qu'on dit avoir été faits à son tombeau, & qui l'ont fait reverer comme un saint. Il étoit âgé de cinquante-deux ans, aïant joui du roïaume durant trente années parmi de grandes revolutions. Il fut premierement enterré à Londres dans le monastere des Benedictins, & de-là transporté à Windsor lieu de sa naissance, & mis dans l'Eglise de saint George. Il avoit fondé le college roïal de Cambridge. Le nom & la maison de Lancastre furent éteints par sa mort. Edouard étoit si acharné contre cette famille, qu'il recher-

cha

cha même ceux qui en étoient sortis par les femmes; & du nombre de ces derniers étoit le jeune Henri Comte de Richemont qui n'auroit pas échappé à l'ambition d'Edouard, si le Comte de Pembrok son oncle ne l'eût sauvé de la bataille & emmené avec lui. AN. 1471.

CVI. Le Comte de Pembrok & le jeune Comte de Richemont se sauvent.

Le Roi après ses deux victoires envoïa Thomas Wagham dans la Principauté de Galles pour se saisir sans bruit de ces deux Seigneurs. Mais Pembrok qui en fut averti, prevint Wagham, le fit tomber lui-même dans un piege où il fut arrêté, & le fit mourir. Pembrock fut ensuite assiegé dans son château, mais il trouva le moïen d'en sortir, & s'embarqua avec le Comte de Richemont son neveu à dessein de se retirer à la Cour de France. Une tempête les jetta sur les côtes de Bretagne où ils descendirent & allerent tous deux trouver le Duc à Nantes. Le recit de leurs malheurs le toucha, il leur promit sa protection, & leur fit un si bon accueil qu'ils se crurent en toute sureté. Mais Edouard dont l'interêt étoit de se saisir de ces deux Seigneurs, apprenant qu'ils étoient en Bretagne, envoïa un deputé pour les demander au Duc, ou du moins le Comte. Mais Kenlet confident du Duc dissuada son maître d'écouter la proposition d'Edouard, & se servit de si bonnes raisons pour l'engager à ne pas violer le droit des gens, & la foi qu'il avoit si solennellement donnée, que le Duc declara qu'il ne pouvoit manquer à sa parole, & qu'il ne livreroit point le Comte au préjudice de la foi publique. La réponse fut donnée au deputé d'Angleterre qui en parut très-mécontent: il chercha les moïens de faire assassiner le Comte, sans en pouvoir venir à bout par les précautions qu'on prit; en sorte que tout ce qu'Edouard put obtenir, fut que le Duc de Bre-

CVII. La tempête les jette sur les côtes de Bretagne où le Duc les retient comme prisonniers.

AN. 1471. Bretagne tiendroit le Comte de Richemont comme son prisonnier, & ne le relâcheroit point quelque chose qui pût arriver ; à quoi Kenlet fit consentir le Comte.

CVIII. Affaires de Castille & d'Arragon. *Mariana hist. Hispan. l. 23. c. 16.*

On travailla dans la Castille à chercher des moïens pour reconcilier les Evêques avec le Roi Henri ; & l'on obtint du Pape que l'Evêque de Segovie seroit assigné à comparoître à Rome dans trois mois. L'on donna quatre Prêtres pour commissaires à l'Archevêque de Tolede, afin d'instruire son procès dont ils envoïeroient les informations à Rome. Mais les conjurez empêcherent qu'on n'executât cette commission. Les Arragonnois furent plus heureux, ils recouvrerent Gironne, & donnerent la chasse à leurs ennemis.

CIX. Le Roi de Portugal fait la guerre en Afrique.

Alphonse Roi de Portugal, resolu de porter ses conquêtes en Afrique, s'embarqua avec beaucoup de Seigneurs de son roïaume, & y arriva dans le mois d'Août. On n'avoit depuis long tems vû une si belle flotte que la sienne ; elle étoit de plus de deux cent voiles avec près de trente mille hommes. Le Prince délibera sur la route qu'il devoit tenir ; & n'osant attaquer Tanger qui lui avoit coûté beaucoup de monde, il alla mouiller devant Arzile : il fit la descente sans aucun obstacle, & emporta cette place d'assaut. Les Maures eurent deux mille hommes de tuez, & environ cinq mille prisonniers : on y fit un butin estimé huit cent mille cruzades que le Roi distribua à ceux qui s'etoient signalez dans cette occasion. On changea la mosquée en Eglise sous l'invocation de l'Assomption de la sainte Vierge. Le gouvernement d'Arzile fut donnée à Dom Henrique de Menesez Comte de Valence qui commandoit déja dans Alacer-Seguer. La prise de cette place étonna tellement ceux de Tanger, qu'ils

qu'ils abandonnerent leur ville. Le Roi en aïant An. 1471. eu avis y alla auſſi-tôt, & y fit ſon entrée le vingt-huitiéme du mois d'Août. Il y établit pour gouverneur Dom Rodrigue de Mello, qu'il fit depuis Comte d'Olivença, & ramena la flotte ſaine & ſauve.

CX. Le Pape reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs.

Papienſis epiſt. 407. 408. 414. & ſeq.

Auſſi-tôt que le nouveau Pape Sixte IV. eut été elû, il s'occupa ſerieuſement des affaires de l'Egliſe, & témoigna qu'il avoit deſſein d'aſſembler un Concile dans le palais de Latran pour travailler à rétablir la diſcipline de l'Egliſe, & traiter de la guerre contre les Turcs, en ſuivant les vûes de Pie II. Mais l'Empereur y paroiſſant oppoſé, & ne voulant point de Concile à Rome, l'affaire traîna en longueur, & l'on eut recours à d'autres moiens. Ces moïens furent que du conſentement du ſacré College, le Pape créeroit quatre legats avec une pleine autorité; le Cardinal Beſſarion, pour la France, le Cardinal Borgia vice-chancelier pour l'Eſpagne, Marc Barbo Cardinal d'Aquilée pour l'Allemagne & la Hongrie, afin de rétablir la paix parmi les Princes; & le Cardinal Caraffe pour commander la flotte contre les Turcs. On envoïa auſſi dans tous les roïaumes Chrétiens des hommes pour lever les décimes du clergé, le vingtiéme du bien des Juifs; & le trentiéme de celui des Catholiques, ſuivant le decret de l'aſſemblée de Mantoüe. On accorda des privileges & des indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette guerre, ou qui y envoïeroient en leur place, ou qui contribueroient de leurs biens. L'on écrivit à l'Empereur, aux Rois, & à tous les Princes pour les prier de concourir à une œuvre ſi ſainte. Le Cardinal de Pavie que le Pape avoit envoïé en Hongrie auſſi-tôt après ſon élection pour appaiſer les troubles, parle d'une

AN. 1471. d'une cinquiéme legation sans indiquer l'endroit; & écrivant aux legats, & à d'autres de ses amis touchant ces legations, & la création de deux jeunes Cardinaux qu'on lui avoit mandé de Rome, il leur dit qu'il apprehende fort que toutes ces legations ne soient inutiles, comme il arriva en effet. Il se plaint fort de la promotion de ces deux jeunes Cardinaux que le Pape avoit faite, lui mandoit-on, pour être soulagé dans ses travaux; comme si, ajoûte ce Cardinal, parmi ceux qui composent le sacré College, on n'en auroit pas pû trouver. Il se plaint encore davantage du refus que faisoit le Pape de se soumettre aux loix établies dans le conclave, même à ses instances; & refute les raisons que sa Sainteté alleguoit, sur-tout celle-ci, qu'elle n'étoit obligée à aucune loi.

CXI. Le Pape fait deux Cardinaux ses neveux.

Addit. Victorel ad Ciacon. Papiensis epist. 528. 529. & 543. Victorel addit. ad Ciacon.

Les deux jeunes Cardinaux dont parloit ce Cardinal, étoit Julien de la Roüere neveu du Pape du côté de son frere, âgé de vingt-sept ans, qui fut depuis Jules II. Le second Pierre Riario cordelier aussi neveu du Pape du côté de sa sœur. Celui-ci eut tant de credit auprès du souverain Pontife; qu'après lui avoir donné plusieurs benefices, il le fit son legat pour toute l'Italie. Onuphre dit qu'il étoit si magnifique & qu'il aimoit tant la dépense, qu'il sembloit n'être né que pour se répandre en profusions; en sorte que dans l'espace de deux ans qu'il vêcut seulement depuis son Cardinalat, il dépensa deux-cens mille écus d'or, outre soixante mille qu'il devoit à sa mort qui lui fut procurée par ses débauches, n'étant âgé que de vingt-huit ans. On peut voir dans les lettres du Cardinal de Pavie quels furent ses excès en jeux publics pour divertir le peuple, en festins, & autres profusions encore plus mauvaises. L'auteur de son oraison funebre qu'on

qu'on trouve dans le continuateur de Ciaconius, dit qu'il nourissoit dans sa maison plus de cinq cens personnes, tant Evêques que Docteurs, Poëtes, Orateurs, & autres qui excelloient dans quelque profession, aïant coûtume de dire qu'il étoit le pere nourricier de tous les honnêtes gens. D'où l'on peut conclure après Onuphre que Sixte étoit fort indulgent à l'égard des siens, qu'il leur accordoit beaucoup de choses avec trop de facilité, & qu'il avoit beaucoup d'ambition pour avancer ses neveux & ses sœurs dont il avoit un grand nombre, & les élever à un haut rang.

An. 1471.

Onuphr. in Sixt. IV.

Dès le commencement de son Pontificat il rétablit dans l'Eglise de saint Jean de Latran les Chanoines seculiers au-lieu des reguliers que les Romains y avoient mis aussi-tôt après la mort du Pape Paul II. Mais comme l'Eglise de Nôtre-Dame de la Paix qu'il donna à ces derniers ne fut achevée que douze ans après, le Cardinal Caraffe leur fit bâtir un monastere, & leur donna sa bibliotheque; & le Pape ordonna qu'ils auroient toûjours le titre & les privileges des Chanoines reguliers de Latran. Le saint Pere étoit si genereux qu'il ne pouvoit rien refuser à personne; & que souvent il accordoit les mêmes graces à plusieurs qui le sollicitoient & l'importunoient par leurs prieres. Ce qui l'obligea de charger Jean de Montmiral homme adroit, exact, & fort versé dans les affaires, de signer toutes les requêtes, afin d'ôter tout sujet de contestation & de dispute entre ceux qui demandoient des graces, & empêcher qu'ils ne sollicitassent ce qui avoit été accordé à d'autres.

CXII. Il rétablit les Chanoines seculiers dans saint Jean de Latran.

Pennot. de cleric. can. lib. 3. c. 30. §. 1.

Le Duc de Bourgogne voïant les progrès du Roi de France qui s'étoit déja rendu maître

CXIII. Le Duc de

AN. 1471. Bourgogne demande la paix au Roi de France.

de Saint-Quentin & d'Amiens, demanda la paix, & écrivit d'Arras au Connétable pour lui représenter l'injustice de la guerre qu'on lui faisoit, & le faire ressouvenir qu'il lui étoit redevable de sa fortune. Le Connétable le voïant ainsi donner dans le piege qu'on lui avoit tendu, ne pensa qu'à augmenter ses craintes, & lui répondit que la maison de Bourgogne n'avoit jamais été si proche de sa ruine, puisqu'outre les deux armées de Louïs XI. resolu d'attaquer les deux Bourgognes, ce Prince avoit encore des intelligences dans ces provinces; que le seul remede que le Duc pouvoit y apporter, etoit de marier la Princesse sa fille avec le Duc de Guïenne, & que ce mariage ne seroit pas plûtôt fait, que les affaires changeroient de face. Le Duc de Guïenne qui étoit dans le camp du Roi, & le Duc de Bretagne qui y avoit envoïé des troupes, écrivirent au Duc de Bourgogne d'un stile assez different sur le même sujet. Le premier lui promettoit que ses amis ne lui manqueroient pas au besoin. Le second le desesperoit en supposant qu'il étoit perdu sans ressource, parce que l'intention du Roi étoit de se saisir de sa personne à quelque prix que ce fût, & que les mesures étoient déja prises pour l'investir. Le Duc de Bourgogne répondit à ces lettres: mais il fut si fort choqué de celle du Connétable, qu'en la lisant il le traita d'impudent, & ne daigna pas lui faire reponse.

Irrité qu'on voulut le contraindre à marier sa fille, il leva une armée qu'il assembla sous Arras, & qu'il mena lui-même vers la Somme où il surprit la ville de Pecquigny. Mais les nouvelles qu'il reçut alors que le Prince d'Orange avoit fait soulever tout le Comté de Bourgogne, & que l'autre armée de France étoit

étoit entrée dans le Duché, lui ôterent toute la confiance en ses propres forces. On lui mandoit que les François ne trouvant point de troupes reglées qui leur resistassent; avoient aisément taillé en pieces celles que les officiers du Duc avoient assemblées en tumulte; qu'ils avoient assiegé & pris quelques places; que d'autres s'étoient volontairement rendues, & que le reste de la province étoit resolu de traiter avec les vainqueurs, s'il ne recevoit à tems un puissant secours. Le Duc de Bourgogne n'étoit pas en état d'y en envoïer; & la crainte que le malheur des deux Bourgognes ne décourageât ses autres sujets, lui fit prendre la resolution d'envoïer demander la paix au Roi qui étoit à Beauvais. Mezeray dit qu'il écrivit à Louïs XI. & qu'il lui découvroit dans sa lettre les artifices de ceux qui l'animoient contre lui. Un autre auteur ajoûte qu'il lui envoïa les dernieres lettres qu'il avoit reçues du Connétable & des Ducs de Guïenne & de Bretagne. On n'a jamais tant de chagrin de se voir trompé, que lorsqu'on est en possession de tromper les autres.

CXIV. AN. 1471. Il écrit au Roi & reitere la même demande.

Mezeray, abregé chronol. de l'hist. de France, to. 3. in 12. sous Louïs XI.

Le Roi fut plus surpris que ces trois Princes eussent osé le trahir, que fâché de l'injure qu'ils lui faisoient; mais il sçut dissimuler son chagrin. La Reine étoit enceinte, & esperoit de mettre au monde un fils, ses esperances ne furent pas trompées puisqu'elle accoucha de Charles VIII. Louïs XI. alors ne desira plus le mariage de son frere avec l'heritiere de Bourgogne dans la crainte que le Duc de Guïenne devenu trop puissant, ne dépouillât de ses états son fils que sa Majesté laisseroit pupille en cas de mort: elle écrivit donc au Duc de Bourgogne qu'elle lui accorderoit volontiers la paix, pourvû qu'il cessât de brouiller le roïaume.

An. 1471. me. Mais comme le Duc ne vouloit rien relâcher des articles du traité de Peronne, on ne parla que d'une trève qui fut signée à Abbeville pour un an, malgré le Connétable qui voïoit par-là tous ses projets arrêtez. Il étoit maître de Saint-Quentin, le Roi lui en avoit donné le gouvernement; il y avoit mis une garnison de soldats qui lui étoient entierement dévouez, & y il étoit demeuré lui-même. La restitution de cette place au Duc de Bourgogne fut le sujet de leurs negociations; mais le Roi ne voulut point s'expliquer là-dessus, pour ne point obliger le Connétable à se jetter entre les bras du Duc qui le protegeroit tant qu'il le verroit maître de Saint-Quentin.

CXV. Le Roi de France s'oppose au mariage du Duc de Guïenne avec l'heritiere de Bourgogne.

Quoique la tréve s'observât assez exactement, cependant le Duc de Bourgogne n'avoit congedié ni ses officiers ni ses meilleurs soldats, & paroissoit un peu plus disposé au mariage de sa fille avec le Duc de Guïenne, quoique dans le fond il n'en eût aucune envie. L'on en vint jusqu'à envoïer l'Evêque de Montauban à Rome pour obtenir la dispense au sujet de la parenté. Le Roi le sçut; & envoïa le Sieur de Bouchage au Duc de Guïenne pour le dissuader de ce mariage. Le Duc de Guïenne ne répondit que par des plaintes sur la conduite du Roi à son égard, & sa mauvaise volonté pour lui dans une infinité de rencontres. C'est ce qui lui fit prendre le parti de continuer à traiter avec le Duc de Bourgogne, & de se faire comprendre dans le premier traité que ce Duc feroit avec Louïs XI. pour entrer en possession du Poitou qui devoit entrer dans le gouvernement de la Guïenne, & que le Roi en avoit détaché.

Cependant le Roi fit sa paix avec le Duc de Bourgogne: elle fut signée au Crotoy; & par le

le traité le Duc se desistoit entierement des interêts du Duc de Guienne & du Duc de Bretagne, promettant avec serment de ne se mêler jamais de leurs affaires. Le Roi de son côté promettoit de rendre Amiens & Saint-Quentin, & s'engageoit à ne point prendre le parti du Comte de Nevers & du Connétable qu'il abandonnoit entierement au Duc. Le premier de ces Seigneurs s'étoit attiré la haine du Duc de Bourgogne à l'occasion des prétentions qu'il disoit avoir sur quelques places occupées par le Duc: le second relevoit de lui pour le Comté de Saint-Pol & presque toutes ses autres terres. Le Seigneur de Craon & Pierre Doriolt devenu Chancelier de France par la disgrace de Morvilliers qui s'étoit retiré en Guienne, furent ceux qui travaillerent à la conclusion du traité & qui en dresserent les articles.

AN. 1471. la paix avec le Duc de Bourgogne. *Mem. de Comines, l. 3. ch. 9.*

CXVIII. Mort de Denis le Chartreux.

La Religion perdit dans cette année un de ses défenseurs par la mort de Denis le Chartreux, autant recommandable par sa pieté que par son érudition. Il se nommoit Denis Rickel, du lieu de sa naissance dans le diocese de Liege, & on le connoît sous le nom de Denis le Chartreux, parce qu'il entra à vingt-un an dans l'ordre de ces Religieux, & y passa le reste de ses jours jusqu'à cette année 1471. dans laquelle il mourut le douziéme Mars âgé de soixante-neuf ans. M. Dupin dit qu'il n'y a point d'auteurs avec lesquels il ne puisse disputer pour le grand nombre d'ouvrages qu'il a composez, & qu'il en a fait lui-même le catalogue. On dit que le Pape Eugene IV. aiant vû un de ses livres s'écria avec admiration que l'Eglise devoit se rejouïr d'avoir un tel fils. Il y a de lui des commentaires sur tous les livres de l'Ancien & du Nouveau Testament; un autre ouvrage intitulé, *Monopanton*, c'est-à-di-

Dupin biblioth. des aut. t. 12. in 4. p. 103. Spond. contin. annal. hoc anno. n. 14. Petreius biblioth. Carthus. p. 49. & seq. Baillet, vies des Saints, 12. Mars.

An. 1468. re, toutes les épîtres de saint Paul disposées par ordre des matieres; un commentaire sur les livres attribuez à saint Denis l'Areopagite; un autre sur le maître des sentences; la moële de la somme de saint Thomas, & celle de la somme de Guillaume d'Auxerre; un traité sur le livre de la consolation de la philosophie de Boëce; une explication des anciennes hymnes; un commentaire sur l'échelle de saint Jean Climaque & sur les œuvres de Cassien; divers ouvrages de philosophie; un abregé de theologie; deux livres de la théorie Chrétienne; huit livres de la foi Catholique; quatre livres contre la perfidie de Mahomet; un dialogue entre un Chrétien & un Sarrasin sur le même sujet; une lettre aux Princes Catholiques pour les exhorter à faire la guerre aux Turcs; un traité contre l'art magique & les erreurs des Vaudois; un autre contre les superstitions; divers traitez sur l'essence & les perfections de Dieu; quatre livres des dons du Saint-Esprit; des meditations sur la passion; une exposition de la messe; un dialogue sur l'Eucharistie; un traité de la frequente communion; des sermons sur le saint Sacrement de l'Autel; huit livres sur les louanges de la sainte Vierge; de la veneration des Saints, de leurs reliques, & de la maniere de faire leurs processions. Voila tout ce qui concerne les traitez dogmatiques de cet auteur.

CXVIII. Ouvrages de cet auteur qui regardent la discipline.

Les autres ouvrages qu'il a composez regardent la discipline; comme ceux de la cause de la diversité des évenemens; du déreglement & de la réforme de l'Eglise; de l'autorité & du devoir du souverain Pontife; de sa puissance & de sa jurisdiction; de l'autorité des Conciles generaux; de la vie & du gouvernement des Prelats, & des Archidiacres; des fonctions des Legats; de

de la vie & de l'état des Chanoines, Prêtres & autres ministres de l'Eglise; un dialogue entre un Avocat & un Chanoine; un traité de la vie & du gouvernement des curez; de la conversation honnête des clercs; de la doctrine des scholastiques; de la vie des nobles; du gouvernement des Princes; deux dialogues entre JESUS-CHRIST, un Prince & une Princesse; de la vie militaire; de la vie des marchands & du juste prix des choses; du gouvernement politique; de la vie des personnes mariées; de la vie des Vierges; deux dialogues de JESUS-CHRIST, l'un avec un vieillard, & l'autre avec un enfant; de la vie & des exemples des anciens Peres; l'éloge de l'ordre des Chartreux; une explication de la regle du tiers ordre de saint François; de la reforme des Religieux; de la vie des Solitaires avec son éloge; & de la vie des recluses. AN. 1471.

CXIX. Ouvrages qui concernent la morale.

Les derniers ouvrages de cet auteur regardent la morale; & l'on y trouve quatre recueils de sermons, deux pour les seculiers, & deux pour les religieux; une somme des vertus & des vices; des traitez contre la pluralité des benefices, la simonie, l'avarice, l'ambition; contre la proprieté des moines; contre les distractions en recitant l'office divin; de la maniere de chanter devotement; de la maniere & de l'ordre qu'il faut observer dans la correction fraternelle; de l'énormité du peché; de la conversion des pecheurs; de la voie étroite du salut & du mépris du monde; le miroir des amateurs du monde; l'institution des novices; des vœux & de la profession religieuse; des moïens d'emploïer le tems utilement; deux livres de la vie purgative; un discours de la mortification vivifiante & de la reforme interieure; de la source de la lumiere

An. 1471. miere & des sentiers de la vie ; des remedes contre les tentations ; de la discretion des esprits ; des passions de l'ame ; de la pureté & de la felicité de l'ame ; un traité des quatre fins de l'homme, dans lequel il dit que les ames qui sont en purgatoire ne sont pas assurées de leur felicité future ; des conferences ; des lettres, & des poësies, & beaucoup d'autres qu'on peut voir dans M. Dupin qui a eu soin de marquer l'année en laquelle chacun de ces ouvrages a été imprimé, & qui sont ceux qui n'ont point encore vû le jour. Il ajoûte que cet auteur écrit facilement, mais que son stile est simple & n'a rien de poli & d'élevé.

CXV. Mort de Thomas à Kempis.

Josse Badius in ejus vita. Trithem & Bellarm. de script. ecclesiast. Valer. André bibl. Belg. Sup. lib. CVIII. n. 189.

Thomas à Kempis mourut aussi cette année le vingt-quatriéme de Juillet, âgé de près de quatre-vingt douze ans. Il fut nommé à Kempis, parce qu'il étoit de Kempen petite ville du diocese de Cologne. Il vint au monde vers l'an 1380 & fut surnommé Hemmerchen, en latin *Malleolus*. Son pere s'appelloit Jean & sa mere Gertrude. Il avoit un frere nommé Jean de Kempis Prieur du monastere des Chanoines reguliers de la congregation de Gerard le Grand du mont sainte Agnès proche de Zwol. Thomas fut élevé dans la communauté des Ecoliers de Deventer, où il apprit à écrire, & à lire la bible. Ensuite étant allé en 1399. à Zwol pour gagner les Indulgences que le Pape Boniface IX. avoit accordées à l'Eglise de ce lieu, il postula pour entrer dans le Monastere du Mont saint Agnès, y fut reçû par son frere, & y fit profession le dixiéme Juin 1406. Il fut ordonné prêtre en 1423. & comme une des principales occupations de ces Chanoines reguliers étoit de copier des ouvrages, Thomas s'appliqua à ce travail, & copia toute la bible, un missel & beaucoup d'autres livres. Il composa aussi

aussi quelques ouvrages de pieté, dont le stile est simple, & n'a rien de relevé, mais dont les pensées sont solides & pleines d'onction, claires, intelligibles & utiles à tout le monde. AN. 1471.

L'édition des ouvrages de Thomas à Kempis qui parut en trois tomes à Cologne en 1660. contient des sermons sur les mysteres de nôtre Seigneur; des instructions à de jeunes religieux; des traitez spirituels à la tête desquels sont les quatre livres de l'imitation de JESUS-CHRIST dont on a parlé ailleurs; & plusieurs vies de saints personnages; des lettres de pieté; plusieurs oraisons & quelques hymnes. On a diverses éditions de ses ouvrages faites à Douay, à Anvers & en d'autres endroits in quarto & in octavo.

V. la dissert. de M. Dupin, to. 12. au 15. siecle.

CXXI. Denis Patriarche de Constantinople se demet de sa dignité.

Apud Bzov. annal. to. 18. hoc anno. Onuphr in chron. eccles.

Denis Patriarche grec de Constantinople se démit dans cette année de son patriarchat. Se voïant faussement accusé d'avoir reçû la circoncision des Turcs, lorsqu'il fut vendu à la prise de cette ville; & ses accusateurs persistant à l'assurer dans le Concile qu'il avoit assemblé à ce sujet, quoiqu'il le niât avec serment; il crut qu'il n'y avoit pas d'autre moïen pour sauver son honneur, que de se dépouiller & faire voir qu'il n'y avoit sur lui aucune marque de circoncision. Ce qui remplit ses calomniateurs d'une si grande confusion, qu'ils se prosternerent à ses pieds & lui demanderent pardon. Mais Denis bien loin de le leur accorder les excommunia, quoique le Concile intercedât pour eux, & se démit aussi-tôt après de sa dignité qu'il avoit possedée pendant huit ans, pour se retirer dans un monastere. Simeon fut remis en sa place; mais comme il se vit obligé de païer le tribut qui avoit été introduit pour lui-même, & que le tresorier au-lieu de mille écus en vouloit avoir deux mille, comme on les

AN. 1472. les avoit païez pour Denis; il fut plus de trois ans sans satisfaire, & sans qu'on en elût un autre en sa place; ce qui causa quelques troubles dans l'Eglise de Constantinople.

CXXII. Legation du Cardinal d'Aquilée en Allemagne. *Papiens. epist.* 435. & 440.

Les legats que le Pape avoit choisis pour aller chez les Princes Chrétiens, & les exhorter à la guerre contre les Turcs, se mirent en chemin au commencement de cette année 1472. Le Cardinal d'Aquilée le premier de ces legats, partit de Rome le vingt-deuxiéme de Février, chargé par le Pape de se transporter en Allemagne, & de faire ressouvenir l'Empereur qu'il étoit l'avocat de l'Eglise, & le défenseur de la Religion Chrétienne; que ces qualitez l'obligeoient à prendre les armes contre les Turcs, & à reconcilier les Rois de Pologne & de Hongrie, brouillez à l'occasion du roïaume de Bohême, autant que la dignité de l'Eglise Romaine & la Majesté Imperiale pouvoient le lui permettre. Il avoit ordre aussi d'assurer Matthias Roi de Hongrie, qu'il ne devoit point apprehender que le saint Siege & l'Empereur l'abandonnassent après l'avoir engagé à porter la guerre en Bohême; que la Cour de Rome n'avoit point approuvé l'élection d'Uladislas par les Bohêmiens; que toutefois parcequ'ils avoient plus d'inclination pour le fils du Roi de Pologne, sa Sainteté conseilloit au Roi de Hongrie d'en venir à un accommodement pour lequel on s'en rapporteroit à elle & à l'Empereur, qui tous deux s'interesseroient à appaiser les troubles.

CXXIII. Remontrances que le legat devoit faire au Roi de Pologne.

Sa commission portoit encore qu'il representeroit à Casimir Roi de Pologne qu'après avoir si long-tems refusé la couronne de Bohême que le Pape l'invitoit à recevoir, il n'avoit pas agi en Roi Catholique d'accorder son fils à des heretiques, parce qu'ils le demandoient,

doient, & d'avoir declaré la guerre à Matthias qui étoit Catholique, qui avoit de l'experience, & qui convenoit mieux aux Bohêmiens; que le parti qu'il devoit prendre étoit celui de marier une de ses filles avec Matthias, afin que les enfans qui naîtroient de ce mariage fussent Rois de Bohême, ou que le roïaume échût aux Polonois au défaut de posterité. Qu'en cas que le Roi de Pologne ne voulût pas accepter ces propositions qui paroissoient si équitables, le legat ne manqueroit pas de publier la bulle qui confirme la couronne de Bohême à Matthias, avec menace d'excommunier les Polonois s'ils refusoient d'y consentir. Le legat fut reçû avec beaucoup d'honneur par le Roi de Pologne; mais il ne put faire la paix à cause des difficultez que le Roi de Hongrie y apportoit : celui-ci vouloit avant toutes choses faire la paix avec l'Empereur Frederic; & se flattoit d'y réüssir dans peu de jours, quoiqu'elle ne fut pas trop assurée.

AN. 1472. *Bzov. annal. eccles. ad ann.* 1472.

CXXIV. Legation du Cardinal Bessarion en France, où il est mal reçû.

Le Cardinal Bessarion qu'on avoit destiné pour la legation de France, douta long-tems s'il l'entreprendroit à cause de ses infirmitez & de son grand âge. Il avoit déja même resolu de ne point faire ce voïage, lorsqu'il reçut des lettres de Louis XI. qui lui témoignoit sa joïe de l'avoir pour legat dans son roïaume, & qui le prioit de hâter son départ, l'assurant qu'il seroit reçû avec tous les honneurs dûs à sa dignité & à son merite. Il partit donc, mais le succès de sa legation ne fut pas heureux. A peine fût-il entré en France, qu'il devint suspect au Roi, & étant arrivé à la cour, on refusa de lui donner audience pendant plus de deux mois. A la fin il l'obtint, mais il fut reçû avec beaucoup d'indifference & de froideur de la part du Roi, qui étoit irrité de ce que ce Cardinal

An. 1472. dinal avoit vû avant lui le Duc de Bourgogne. On dit qu'il en avoit reçû l'ordre du Pape. Brantome rapporte le fait en l'égayant à son ordinaire. Mais Matthieu le décrit plus serieusement dans la vie de Louïs XI. en ces termes: ,, Cette legation, dit-il, fut la cause de la ,, mort du Cardinal: car l'aiant commencée ,, par le Duc de Bourgogne, comme celui qu'il ,, estimoit le plus difficile à mettre à la rai- ,, son, le Roi le trouva mauvais; & impu- ,, tant cela ou à mépris, ou à passion parti- ,, culiere; lorsqu'il se presenta à l'audience, il ,, lui mit la main sur la grande barbe qu'il ,, portoit, & lui dit ce vers latin de grammai- ,, re: *Barbara græca genus retinent quod habere* ,, *solebant.* Trait aceré, non contre la Gre- ,, ce qui donnoit le nom de Barbares à toutes ,, les autres nations, mais contre l'incivilité ,, & l'imprudence de ce Cardinal. Le Roi le quit- ,, ta assez brusquement; & pour lui faire en- ,, core mieux sentir que son séjour ne lui ,, étoit pas agréable, il lui fit expedier sa ré- ,, ponse en peu de tems.,, Le ressentiment de cet affront donna tant de chagrin à Bessarion, qu'en s'en retournant à Rome il tomba malade à Turin, d'où descendant à Ravenne sur le Pô, il y mourut le dix-huitiéme de Novembre 1472. dans la soixante-dix-septiéme année de son âge. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans une chapelle de l'Eglise de saint Pierre, où il avoit preparé son tombeau, sur lequel on lit son épitaphe en latin avec deux vers grecs au bas. Paul Jove dit qu'après la mort de Paul II. les Cardinaux avoient élû Bessarion Pape; que trois d'entre eux étant allé chez lui pour lui annoncer cette nouvelle, Nicolas Perrot son camerier refusa de leur ouvrir la porte du cabinet où ce Cardinal

Matthieu, dans l'hist. de Louis XI. liv. 11.

CXXV. Mort du Cardinal Bessarion à Ravenne.

Paul. Jove in elog. cap. 24. & 27.

Aubery, hist. des Cardinaux.

dinal étudioit : & les autres s'étant retirez, AN. 1472.
on élut Sixte IV. Il ajoûte que Bessarion aïant appris ce qui s'étoit passé, en témoigna du ressentiment à son camerier en ces termes : „ Perrot, ton incivilité me coûte la tiare, „ & te fait perdre un chapeau de Cardinal. „ Cependant ni Platine, ni le Cardinal de Pavie ne disent rien de ce fait.

Bessarion avoit toûjours eu une grande inclination pour les lettres, où il avoit fait beaucoup de progrès. Son érudition étoit profonde, & il avoit encore plus de vertu. Le Cardinal de Pavie qui le blâme d'avoir entrepris la legation de France, ne peut s'empêcher de dire que le saint Siege en le perdant, avoit perdu toute sa gloire & son appui ; qu'il étoit le conseil du sacré College ; qu'il n'y avoit rien de bas en lui ; qu'on ne pouvoit assez longtems regreter un si grand homme, & que tous les gens de bien devoient le pleurer comme leur pere. Cependant comme les plus grands hommes ne sont pas sans défaut, il faut avouer, avec le même Cardinal de Pavie, que Bessarion pour être chargé de la legation de France, avoit engagé sa liberté au Pape ; qu'il avoit été trop complaisant pour ses volontez, sur-tout lorsqu'il avoit consenti à la création de ces deux jeunes Cardinaux dont on a parlé, qui étoient indignes de ce rang. Rien ne prouve mieux combien il est difficile de ne point faire de fautes dans de grandes places, même avec de grandes vertus.

Papiens. epist. 437. 455. & seq.

Supra n. 111.

Sa maison étoit la retraite des sçavans, dont il fut toûjours l'ami particulier & le protecteur. Il avoit enrichi sa bibliotheque d'un grand nombre de differens livres grecs ; & l'on assure qu'il en acheta pour trente mille écus. Il en fit present au Senat de Venise, & la Republique la

Petr. Justiniani hist. Venet. lib. 8. in fine.

 con-

An. 1472. conserve encore aujourd'hui avec soin. Le Pape nomma un de ses neveux pour remplir la place de patriarche de Constantinople pour les Latins, qu'il laissoit vacante. Les ouvrages qui nous sont restez de lui, sont un traité du Sacrement de l'Eucharistie, & des paroles de la consecration, où il semble penser comme les Latins, & répond aux objections des Grecs; un discours dogmatique des causes du schisme, & un autre de l'union; un traité adressé à Alexis Lascaris touchant la procession du Saint-Esprit, & pour la défense de la définition du Concile de Florence; une apologie de Veccus, avec la réfutation du traité de Palamas; une lettre à ceux du patriarchat de Constantinople; & une réponse aux quatre argumens de Planudes touchant la procession du Saint-Esprit. Tous ces ouvrages se trouvent dans la collection des Conciles, & ont été donnez par Arcudius. Il y a encore d'autres traitez sur la philosophie, comme l'apologie de Platon contre George de Trebisonde, dont on a déja parlé; un livre des loix; un traité de la nature & de l'art, adressé au même George de Trebisonde; une lettre au gouverneur des enfans du Prince Thomas Paleologue sur leur éducation; une exhortation aux Princes Chrétiens pour les exhorter à faire la guerre aux Turcs; & quelques lettres imprimées ou manuscrites. Il seroit à souhaiter que quelqu'un prît la peine de recueillir dans un volume tous les traitez de ce Cardinal.

CXXVI. Ouvrages du Cardinal Bessarion.

Dupin, biblioth. des aut. 15. siecle.

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13.

Vide suprà n. 19.

CXXVII. Legation du Cardinal Borgia en Espagne.

Mariana. Histor. Hisp. l. 23, c. 18.

Le Cardinal Borgia vice-chancelier & Evêque de Valence en Espagne, lieu de sa naissance, fut envoïé legat en Espagne, pour le même sujet que les Cardinaux d'Aquilée en Allemagne, & Bessarion en France. Il arriva à Valence le vingtiéme de Juin, où il fut reçû avec magnificence & de grandes démon-

monſtrations de joïe. Il n'y demeura que peu de jours. Il alla enſuite à Tarragonne pour s'aboucher avec dom Ferdinand Roi de Sicile, à qui il remit la diſpenſe de ſon mariage avec l'Infante Iſabelle, que le Pape ordonnoit à l'Archevêque de Tolede de publier. Comme le Roi d'Arragon étoit toûjours au ſiége de Barcelonne, le legat alla l'y trouver ; & après la reddition de cette ville, Borgia partit pour la Caſtille, & fut reçû à Madrid avec grande pompe. Il fit au clergé un diſcours que le Cardinal de Pavie lui avoit compoſé, parce qu'il n'en étoit pas capable lui-même ; & il obtint avec aſſez de peine quelques ſecours pour la guerre contre les Turcs, ſans toutefois pouvoir appaiſer les troubles de la Caſtille ; parce que les Prelats étoient trop portez en faveur de Ferdinand d'Arragon, contre lequel le Roi Henri étoit fort irrité, pour avoir épouſé ſa ſœur Iſabelle malgré lui. On dit qu'il traita auſſi de la guerre ſainte avec le Roi d'Arragon, les Ambaſſadeurs d'Edouard Roi d'Angleterre, & de Charles Duc de Bourgogne, qui ſe trouvoient en Caſtille fort à propos, & de l'alliance contre Louïs XI. dont il n'étoit nullement chargé : d'où l'on peut conjecturer quelle étoit déja ſa prévention contre la France, qu'il fit éclater lorſqu'il fut élevé au ſouverain Pontificat ſous le nom d'Alexandre VI. Enfin après ces belles expeditions, il s'en retourna à Rome, où le Roi de Caſtille envoïa bientôt après ſes Ambaſſadeurs pour ſe plaindre au Pape Sixte IV. de la conduite de ſon legat dont il étoit très-mécontent.

AN. 1472. *Papienſ. epiſt.* 441. *Surita annal. lib.* 18. *c.* 40. *& ſeq.*

CXXVIII. Caractere de ce legat, ſelon le Cardinal de Pavie.

Le Cardinal de Pavie nous apprend dans ſes lettres le caractere de ce legat, qu'il connoiſſoit mieux que perſonne, & il n'en parle pas fort avantageuſement. Il dit, écrivant à Fran-

AN.1472. çois doïen de Tolede, que le vice-chancelier avoit aisément obtenu du Pape la legation dans son propre païs, pour y paroître avec honneur, & servir de spectacle au peuple, & pour amasser de grosses sommes d'argent dans les trois roïaumes de Castille, d'Arragon & de Portugal; qu'il aborda premiérement à Valence, d'où penetrant plus avant en Espagne, il donna par tout des marques de sa vanité, de son luxe, de son ambition & de son avarice, sans rien faire de ce qui concernoit sa legation; qu'il revint à Rome très-odieux aux Princes & aux peuples; qu'il pensa perir sur mer, aïant eu une de ses galeres coulée à fond avec tout le butin qu'il avoit fait en Espagne, & l'autre qu'il montoit aïant eu sa poupe brisée, en sorte qu'il n'arriva au port qu'avec beaucoup de peine & de dangers, & après avoir perdu soixante & quinze hommes de ceux qui l'accompagnoient, parmi lesquels il y avoit trois Evêques, douze Jurisconsultes, & six Chevaliers.

Papiensis. epist. 534.

CXXIX. Le Cardinal Caraffe Napolitain, qui étoit chargé de commander la flotte que l'on armoit pour faire la guerre aux Turcs, après avoir celebré la messe le vingt-huitiéme de Mai, jour de la fête-Dieu, reçut des mains du Pape dans l'Eglise de saint Pierre, les enseignes des galeres benîtes selon la coûtume. Après le dîner sa Sainteté accompagnée de tous les Cardinaux le conduisit jusqu'à la flotte, qui étoit un peu au-dessous de l'Eglise au milieu du Tibre, monta sur la principale galere, & d'un lieu élevé du côté de la poupe, donna sa benediction au legat, à ses gens, & à tous ceux qui étoient dans les autres galeres, leur accorda beaucoup d'indulgences, embrassa le legat qu'il laissa dans sa galere, & s'en retourna au Vatican sur le soir. Cette flotte étoit de vingt-

Legation du Cardinal Caraffe pour commander la flotte.

Papiens. ep. 439. & 440.

vingt-quatre galeres, selon Onuphre, ou de vingt, selon Justiniani, & devoit se joindre à celle des Venitiens & de Ferdinand Roi de Naples. Le Pape s'étoit concilié ce Prince par les faveurs dont il venoit de le combler ; il lui avoit confirmé l'investiture que Pie II. lui avoit accordée ; il lui avoit rendu le Duché de Sorano, & remis ce que ses Etats devoient à l'Eglise depuis la mort de son pere Alphonse, & ce que celui-ci devoit auparavant, à condition qu'il entretiendroit deux galeres pour la garde du port de Rome. Enfin sa niece fut mariée au neveu du Pape, qui avoit le gouvernement de Rome ; & le Duché de Sorano fut la dot de la Princesse.

AN. 1472. *Onuphr. in Sixt. IV. Justiniani lib. 9.*

CXXX. Progrès des flottes du Pape & des Venitiens contre les Turcs.

Il ne paroît pas que toutes ces flottes composées de plus de quatre-vingt galeres, aïent fait de grands progrès. Toutes leurs conquêtes se réduisirent à la prise d'Attalie dans la Pamphilie, dont on se saisit du port ; ce qui obligea l'armée des Turcs à se retirer sans avoir rien fait. Le Commandant de la flotte du Roi de Naples quitta l'armée navale sur la fin de l'automne : mais le legat & Mocenigo qui commandoit la flotte Venitienne, voulant faire quelque exploit considerable avant les froids de l'hiver, surprirent la ville de Smirne dans l'Ionie, & battirent le gouverneur qui étoit venu au secours de la place d'où ils enleverent un riche butin. Après cette expedition le legat s'en retourna à Rome, où il entra comme en triomphe dans le mois de Janvier de l'année suivante, menant avec lui vingt-cinq Turcs montez sur de beaux chevaux, douze chameaux chargez des dépoüilles des ennemis, avec beaucoup d'enseignes prises, & une partie de la chaîne de fer qui fermoit le port d'Attalie, & qui fut attachée à la porte de l'Eglise du Vati-

CXXXI. Le legat revient à Rome, où il entre en triomphe.

AN. 1472. can. Pour Mocenigo, il s'arrêta dans le Peloponnese pour y passer l'hiver, & ne fit que piller les ports & les isles voisines. Onuphre dit que si dans cette année on eut poursuivi les Turcs par mer, pendant que le Roi de Perse les attaquoit par terre, on se seroit aisément rendu maître d'une grande partie de l'Asie.

CXXXII. Conquêtes du Roi de Perse sur les Turcs. Papiens. epist. 455. Michou, l. 4 c. 69. Leunclav. pandect. Turc. n. 76.

Ce Roi de Perse étoit Usum-Cassan. Il y avoit déja quelque tems qu'il étoit en guerre avec les Turcs. Il avoit une armée de près de six-cens mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie. Le Pape reçut dans ce tems-là des lettres de Grece, qui lui marquoient que ce Prince venoit de prendre Trebizonde de force; il fit part de la lecture de ces lettres au sacré College. Ce n'est pas que Mahomet qui commandoit l'armée des Turcs ne fût un Prince fort courrageux: mais il étoit incommodé de la goutte, & d'ailleurs il avoit quelque crainte du Persan. Celui-ci qui sentoit son avantage, écrivit aussi au Roi de Pologne pour l'encourager à poursuivre les Turcs. On dit que ce Prince s'étant rendu maître de la petite Armenie & de la ville de Torare, il s'adressa au Pape & aux Venitiens par le conseil de Mocenigo, pour avoir du canon & des gens qui sçussent s'en servir. Il obtint ce qu'il demandoit; le Senat de Venise lui fit de grands presens, & chargea Mocenigo, Commandant de leur flotte, de lui obéir & de recevoir ses ordres. Deux ans après les Venitiens lui envoïerent Contarini pour Ambassadeur; mais il n'y fut pas long-tems. Mahomet voulut engager le Roi de Perse à rompre l'alliance qu'il avoit faite avec le Senat de Venise, mais il n'en reçut pas une réponse favorable.

CXXXIII. Le Pape

Le Pape cependant envoïoit de tous côtez des personnes pour lever les décimes qui devoient

voient être emploïées aux frais de la guerre contre les Turcs, avec menace d'excommunication contre ceux qui en retiendroient quelque chose. Mais les Allemands, & beaucoup d'autres refuserent de les païer, & furent tous prêts d'en appeller au Concile. Il chargea aussi l'Archevêque de Cantorberi qui étoit Cardinal, d'excommunier Robert Stilington Evêque de Bathuel, & ses partisans, parce qu'il avoit fait mettre en prison Prosper protonotaire & nonce du saint Siege, qui levoit dans l'Angleterre les deniers de la chambre apostolique. Ce Prelat qui étoit un homme seditieux, voïant qu'on le poursuivoit pour un autre fait comme criminel de leze-Majesté, se refugia dans l'Université d'Oxford, d'où il fut tiré & enfermé dans une étroite prison le reste de ses jours. Le souverain Pontife envoïa aussi des visiteurs pour reformer les monasteres de Sicile, à l'exemple de ses predecesseurs, & confirma les privileges du monastere de saint Sauveur de l'ordre de saint Basile, situé hors les murs de Messine.

AN. 1472. envoïe lever les décimes, & les Allemands les refusent.

Krantz. 13. Wandal. 7.

Reg. Sixt. apud Bzovium hoc anno.

Patrice Graan avoit succedé en Ecosse à son frere uterin dans l'Evêché de saint André. Les traverses qu'il y essuïa l'obligerent de se rendre à Rome, & d'avoir recours au Pape, qui avoit érigé son Evêché en Archevêché, & l'avoit fait legat du saint Siege en Ecosse: mais il trouva de si grandes oppositions pour exercer ses fonctions de la part des grands Seigneurs, qui croïoient qu'en cela les anciens droits du roïaume étoient violez, qu'il lui fut défendu d'exercer sa legation, jusqu'à ce que le Pape eût prononcé sur les griefs d'accusation qu'on avoit intentez contre lui, & même on lui fit défenses de porter les marques d'Archevêque. Ses ennemis furent si puissans à Rome,

CXXXIV. Les grands d'Ecosse s'opposent à la legation de l'Archevêque de saint André.

Buchanan. lib. 12.

Suprà l. CXII. n. 178.

An. 1472. me, qu'on le condamnât à quitter son Archevêché, & selon quelques auteurs, il fut enfermé dans une prison où il mourut de misere. Ce Patrice fut le premier Archevêque de saint André, sans en avoir exercé les fonctions. Sponde remarque que ce fut dans cette année que les Rois d'Ecosse commencerent à nommer aux évêchez & aux abbaïes du roïaume; ce qui fit tomber les benefices entre les mains des courtisans, qui n'en faisoient pas un pieux usage.

Spond. contin. annal. hoc anno, n. 47.

La paix arrêtée entre le Roi de France & le Duc de Bourgogne ne fut point ratifiée, quelque parole qu'on se fût donnée de part & d'autre. Le Roi n'étoit pas scrupuleux à observer ses engagemens; mais aïant juré sur la croix de saint Lo d'Angers, le Duc de Bourgogne étoit fort surpris qu'il ne tînt pas sa promesse. Il étoit pourtant facile d'en deviner la raison. Le Duc de Guienne étoit fort malade; & comme le principal motif de cette paix étoit de rompre les liaisons qui étoient entre les Ducs de Bourgogne & de Guienne, Louïs XI. n'aïant plus les mêmes raisons, si ce dernier venoit à mourir, il étoit aisé de voir que son interêt étoit d'user de délai. Ce fut aussi le parti qu'il prit jusqu'à ce qu'il eût vû le Duc de Guienne mort; ce qui arriva à Bourdeaux le douziéme de Mai de cette année. On dit qu'il avoit été empoisonné à saint Jean d'Angely par Jean Faure Versois Religieux Benedictin, Abbé du monastere de cette ville: ce qui confirma ce soupçon, ce fut que la fille du Seigneur de Montsoreau, veuve de Louïs d'Amboise Vicomte de Thoüars, qui avoit dîné avec lui, mourut aussi deux ou trois heures après le dîner. Cette double mort si subite aïant fait aussi-tôt grand bruit, le Seigneur de Lescun fit conduire le Religieux à Nantes, où

CXXXV. Mort du Duc de Guienne frere de Louïs XI.

on l'enferma dans la tour; & comme on travailloit à lui faire son procès, on le trouva tué d'un coup de tonnerre dans sa prison, étendu mort sur la place, la tête enflée, le visage noir comme du charbon, & la langue hors de la bouche, ce qui empêcha de connoître la verité du fait. Louïs voïant son frere mort, ne voulut point absolument ratifier le traité de paix fait avec le Duc de Bourgogne; & celui-ci pour s'en venger ne pensa plus qu'à l'inquieter & à lui faire la guerre. AN. 1472.

CXXXVI. Le Roi de France se saisit de la Guienne.

Le Roi qui avoit toûjours une armée dans la Xaintonge, se saisit de la Guienne; & l'un des premiers ordres qu'il y donna, fut qu'on lui remît toutes les pieces du procès qu'on avoit commencé d'instruire contre l'Abbé de saint Jean d'Angely. Les commissaires obéïrent, & l'on n'a jamais sçû ce que ces informations contenoient: circonstances qui firent soupçonner que le Roi pouvoit bien avoir quelque part dans l'empoisonnement de son frere. Ce Monarque maître de la Guienne, en donna le gouvernement au Comte de Beaujeu frere du Duc de Bourbon. Le Duc de Bourgogne de son côté entra en Picardie, & fit un bucher de tout le plat païs. La ville de Nesle prise d'assaut, éprouva toutes sortes de cruautez; il en fit pendre le gouverneur & les principaux habitans, pour avoir tiré sur le heraut qui les sommoit de se rendre. Le respect des autels ne sauva point le peuple innocent qui s'étoit refugié dans l'Eglise. Ceux qui échaperent à l'épée furent tous pendus, ou eurent les poings coupez. Il coloroit cette cruauté du honteux pretexte de venger la mort du Duc de Guienne dont il accusoit le Roi, qui venoit encore de se saisir de son apanage.

Cette severité du Duc de Bourgogne intimida

AN. 1472. CXXXVII. Le Duc de Bourgogne échoue devant Beauvais, dont il leve le siége.

mida si fort les quinze cens archers de la garnison de Roye, qu'ils en sortirent; & la cavalerie qui y étoit demeurée, ne suffisant pas pour garder la ville, capitula. Le dessein du Duc étoit de passer de-là en Normandie, où il avoit de grandes intelligences : mais un accident imprévû l'engagea mal à propos devant Beauvais, où il alla échouer. Après sept jours de siége & plusieurs assauts de deux côtez où il y avoit brêche, les officiers Bourguignons persuadez que l'armée acheveroit de se ruiner sans aucun fruit, si elle demeuroit plus long-tems devant une ville où il y avoit une si nombreuse garnison, presserent leur Duc de lever le siége, & l'obtinrent vingt jours après qu'il eut été formé. La valeur des assiégez étoit soûtenue par les Maréchaux de Gamache & de Loheac, les Seigneurs Louïs de Crussol, de Croye, de Salasar, de Vignoles, de Chabannes, & autres. Mezeray dit que les femmes conduites par Jeanne Hachette, firent des merveilles dans ce siége; qu'on voit encore la statue de cette heroïne tenant une épée à la main dans l'hôtel de ville, & que le dixiéme de Juillet, jour auquel le siége fut levé, on y fait une procession où les femmes marchent avant les hommes.

Mezeray, abregé chr. in 12. hist. de Louïs XI.

CXXXVIII. Il entre dans la Normandie.

La honte que le Duc de Bourgogne venoit de recevoir devant Beauvais, ne l'empêcha pas de se jetter dans la Normandie, où le Duc de Bretagne avoit promis de le joindre avec son armée : mais la prise de la Guienne par Louïs XI. empêcha cette jonction; parce que sa Majesté aussi-tôt après s'avança vers la Bretagne : ce qui fit que le Duc de Bourgogne, privé des troupes de Bretagne qui furent conservées pour garder le païs, se saisit d'abord des villes d'Eu, de saint Valery, de Neufchâtel,

ra-

ravagea le païs de Caux, brûla les fauxbourgs de Dieppe, & s'avança jusqu'à la ville de Roüen, où les Bretons devoient le joindre; mais ne recevant d'eux aucune nouvelle, il prit le parti de s'en retourner, sans avoir fait aucune conquête qu'il pût conserver. Tel fut le succès de sa campagne. Les villes d'Eu & de saint Valery furent reprises; & les troupes du Roi firent dans le Duché de Bourgogne, ce que le Duc avoit fait en Picardie & en Normandie, portant l'incendie par tout, & mettant tout à feu & à sang.

AN. 1472.

Mem. de Comines, liv. 3. ch. 10.

CXXXIX. Louïs XI. attire Lescun dans ses interêts.

Le Roi après avoir mis ordre aux affaires du Duché de Guienne, vint avec ses troupes au pont de Cé en Anjou, dans le dessein d'intimider le Duc de Bretagne, pour le détacher du Duc de Bourgogne. Ce fut alors qu'il gagna le Seigneur de Lescun, qui s'étoit retiré en Bretagne après la mort du Duc de Guienne, auquel il étoit fort attaché. Louïs XI. à force d'argent gagna deux domestiques de ce Seigneur, Philippe des Essars, & Guillaume de Soupleville, qui persuaderent à leur maître de répondre aux bonnes intentions que sa Majesté avoit pour lui. Lescun qui avoit assez de vanité pour croire que ses grands talens paroîtroient avec plus d'éclat sur un theâtre tel que celui de la cour de France, traita secretement avec le Roi, qui lui accorda toutes ses demandes: il le fit Comte de Cominges, & lui donna le gouvernement de Blaïe, des deux châteaux de Baïonne, du château Trompette de Bourdeaux, de Dax, de saint Sever, des senechaussées du Bourdelois & des Landes, avec une gratification de vingt-quatre mille écus d'or, & une pension de six mille livres. Comines ajoûte, qu'on convint de quatre-vingt mille livres de pension pour le Duc de Bretagne;

Mem. de Comines, liv. 3. ch. 12.

AN.1472. gne ; mais qu'on n'en païa que la moitié, & qu'elle ne dura que deux ans. Soupleville eut six mille écus en argent, une pension de douze cens francs, la mairie de Baïonne, le bailliage de Montargis, & d'autres charges en Guienne. Des Essars fut gratifié de quatre mille ecus, de douze cens francs de pension, de la mairie de Meaux, & fut outre cela grand maître des eaux & forêts de France. Le Duc de Bretagne promit sincerement de rénoncer à l'amitié du Duc de Bourgogne. Le Roi Louïs XI. détacha encore du parti du Duc de Bourgogne, Philippe de Comines le plus habile homme de sa cour.

CXL. Le Duc de Bretagne quitte les interêts du Duc de Bourgogne.

CXLI. Philippe de Comines s'attache au Roi, & quitte le Duc de Bourgogne.

Mem. de Comines, liv. 3. ch. 11. de l'édition de 1723. tom. 3. pag. 469.

On ne sçait pas bien à quelle occasion ce Seigneur passa dans cette année au service de sa Majesté. Sa reputation étoit devenue si grande, qu'il n'y avoit point de Prince dans l'Europe qui ne desirât de l'avoir auprès de lui. On n'avoit point encore vû d'homme qui eût plus de bon sens & de probité. Son principal talent étoit de bien entendre la politique, qu'il sçavoit allier avec la religion, sans blesser jamais celle-ci. Les historiens Flamands ont voulu deviner les causes de sa desertion, & en ont apporté plusieurs raisons qui portent toutes un caractere d'imposture. La cause la plus vrai-semblable, est que voïant le Duc de Bourgogne avoir des desseins qui le conduisoient à sa ruine, il crut devoir le quitter avant qu'il s'y precipitât, afin qu'il n'y eût pas lieu d'imputer à ses conseils les malheurs qui le menaçoient. Louïs XI. n'aïant pas oublié les services que ce Seigneur lui avoit rendus à Peronne, en contribuant à le tirer d'entre les mains du Duc, le combla de bienfaits.

Il le fit son chambellan; souvent il le faisoit manger à sa table, il n'avoit rien de secret pour lui, il le consulta toûjours, & suivit le plus

plus souvent ses avis dans les affaires les plus embarassées. Il lui fit épouser Helene de Chambes, fille & heritiere du Seigneur de Montsoreau, dont il eut les terres d'Argenton, de Vauzelle, de la Carie, de Coppoux, de Brisson, de Villantrois, de Gourgue, de Baignon, de Souveigne, & la châtelenie des Mortes. En un mot, Comines entra avec Louïs XI. dans une familiarité encore plus grande que celle dont le Duc de Bourgogne l'avoit honoré. Sa Majesté alloit quelquefois se divertir dans le château d'Argenton, & elle y fut malade durant un mois, sans que les courtisans s'y trouvassent incommodez pour les logemens. Elle donna à Comines les commissions les plus honorables & les plus importantes qui se presenterent durant son regne, avec la Principauté de Talmont, Aulone, Cutzon, Château-Gontier & la Chaume. AN.1472. CXLII. Bienfaits dont le Roi comble Comines.

Quoiqu'en plusieurs actions Louïs XI. ne parut pas se conduire par des principes de religion, il ne laissoit pas d'avoir beaucoup de devotion envers les Saints, d'orner leurs Eglises, de faire tous les ans quelques pieux pelerinages, principalement dans les lieux où l'on honoroit la sainte Vierge. Ce fut pour entretenir son culte que le premier jour de Mai il fit faire une procession solennelle à Paris, & ordonna de faire sonner les cloches à midi, afin que chacun recitât alors l'*Angelus* & l'*Ave Maria*, pour attirer la protection de la Vierge en faveur de la paix si necessaire à son roïaume: ce que plusieurs regardoient comme un effet de son hipocrisie, ou plûtôt de sa bizarrerie, qui souvent lui faisoit negliger l'essentiel de la vraie devotion pour s'attacher à ces pratiques exterieures. Et parce que le même jour qu'il fit faire cette procession, Guillau- CXLIII. Coûtume de sonner l'*Angelus* à midi établie par Louïs XI. *Gaguin. hist. Lud. XI. lib.* 11.

AN. 1472. laume Chartier Evêque de Paris, mourut subitement, on soupçonna que le Roi l'avoit fait empoisonner, parce qu'il en vouloit à ce Prelat, pour lui avoir été contraire dans la guerre du bien public. Ce Prelat s'étoit rendu trés-recommandable par sa doctrine & par sa pieté. Il eut deux freres, l'un nommé Jean, religieux Benedictin, & auteur de la grande chronique de saint Denys; l'autre nommé Alain, qui a écrit la vie de Charles VII. dont il a été secretaire.

CXLIV. Le Roi envoïe des Ambassadeurs au Pape.

Papiens. epist. 450. Bzov. in hoc anno.

Louïs XI. craignant que le Pape ne fût fâché contre lui de la maniere avec laquelle il avoit reçû le Cardinal Bessarion, lui envoïa dans cette année des Ambassadeurs à la tête desquels étoit Thibaud de Luxembourg Evêque du Mans. Ils eurent audience de sa Sainteté le huitiéme de Juin dans un consistoire en presence des Cardinaux. Le Cardinal de Pavie qui étoit du nombre, & qui parle de cette Ambassade, ne rapporte point ce qui y fut dit. On dit que Louïs demandoit au saint Pere par ses Ambassadeurs. qu'on convoquât un Concile à Lion, où tous les Princes Chrétiens s'assembleroient, afin que réünis ensemble on prît des mesures justes & conformes au bien commun de la religion; que Charles de Bourbon Prince du sang & Archevêque de Lion fût créé Cardinal; qu'on n'admît point d'Evêque en France qui ne fût agréable au Roi; que les ordinaires eussent du moins la collation des benefices de mois en mois à leur tour, avec le Pape; que les taxes des benefices vacans fussent reduites selon le decret du Concile de Constance; que les procès ne fussent point évoquez à Rome en premiere instance; que le clergé déja épuisé ne fût point obligé de païer les décimes pour la guerre contre les Turcs; enfin que certains arti-

articles de la pragmatique ſanction fuſſent moderez ou expliquez dans une aſſemblée des Etats du roïaume convoquée à ce ſujet. AN.1472.

CXLV. Réponſe du Pape aux demandes du Roi.

A toutes ces demandes le Pape répondit qu'il étoit hors de ſaiſon de demander la convocation d'un Concile, qui exigeoit un tems conſiderable, lorſque le mal étoit preſſant, & que les progrès des Turcs rendoient les moindres délais très-préjudiciables à la Religion; que les autres Princes Chrétiens, ou s'étoient déja acquittez de ce qu'ils avoient promis, ou étoient prêts à le faire; que le Roi de France devoit ſe joindre à eux pour ne pas differer une œuvre ſi ſainte, ni empêcher la levée des décimes du clergé dans ſes Etats, & les aumônes des fidéles: Qu'en toute autre choſe, le ſaint Siege lui donneroit des témoignages de ſa bienveillance & de ſon affection, & qu'il ne manqueroit jamais de le lui faire connoître, quand l'occaſion s'en preſenteroit. On trouve dans le droit canon une bulle de ce Pape pour la France, datée du ſeptiéme d'Août, touchant les benefices, les graces, les procès & les taxes, conformément aux demandes du Roi Louïs XI. Cependant on croit qu'elle ne fut point miſe à execution, parce qu'elle étoit contraire au droit commun & aux Conciles de Conſtance & de Baſle. L'Archevêque de Lion pour lequel le Roi demandoit un chapeau de Cardinal, ne l'eut que quatre ans après dans une promotion faite en 1476. mais le Pape le fit dans cette année legat d'Avignon.

Extr. conc. lib. 1. tit. 9. cap. 1.

CXLVI. Mort d'Amedée IX. Duc de Savoïe.

Amedée IX. dit le Bienheureux, fils de Louïs Duc de Savoïe, & d'Anne de Cypre, né à Tonon le premier de Février 1435. mourut cette année à Verceil la veille de Pâques, âgé de trente-ſept ans. Il avoit ſuccedé aux états de ſon

AN. 1472. son pere en 1468. C'étoit un Prince qui avoit beaucoup de pieté, qui aimoit la justice, & qui pardonnoit genereusement à ses ennemis. Ses maladies continuelles l'obligerent de donner la regence de ses Etats à Yolande de France son épouse, qui les gouverna avec beaucoup de sagesse. Les Grands en furent jaloux, & voulurent avoir part au gouvernement. Le Comte de Bresse pour favoriser ce parti, entra en Savoïe dans le mois de Juillet de l'année precedente; & aïant surpris Montmeillan, s'y saisit d'Amedee, qu'il mena à Chambery. Mais Louïs XI. envoïa des troupes au secours du Duc, & les Princes révoltez avec le Comte de Bresse demanderent la paix, qu'on leur accorda. La Sainteté d'Amedée justifiée par plusieurs miracles, lui a fait donner le titre de bienheureux. Il etoit encore au berceau lorsqu'il fut accordé à Tours le seiziéme d'Août 1436. avec Yolande de France fille du Roi Charles VII. & de Marie d'Anjou. Ce mariage qui ne fut consommé qu'en 1452. à Feurs en Forez, fut beni par la naissance de six fils & de quatre filles. Philibert son fils aîné lui succeda.

Guichemon. hist. de Savoie.

CXLVII

Mort de Jean Gaston de Foix captal de Buch.

Jean Gaston de Foix captal de Buch, mourut aussi dans le mois d'Avril à Bourdeaux. On l'appelloit le Prince de Viane, parce qu'il étoit heritier presomptif du roïaume de Navarre. Il avoit été opiniâtrement attaché au parti des Anglois jusqu'en 1463. Mais Louïs XI. le gagna, & lui fit épouser Magdeleine de France sa sœur. Gaston en eut deux enfans, un fils & une fille. Le fils nommé Phœbus fut Roi de Navarre; mais étant mort assez jeune, sa sœur lui succeda. Cette Princesse fit passer quelques années après la couronne de Navarre dans la maison d'Albret, d'où ensuite elle est

tom-

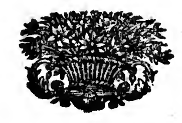
tombée dans celle de France. La mort de Nicolas fils de Jean Duc de Calabre & de Lorraine, suivit de près celle de Gaston. Ce Prince mourut à Nanci sans enfans. Sa tante Yolande lui succeda. Elle étoit fille de René Roi de Sicile, Comte de Provence & d'Anjou, veuve de Ferri de Lorraine Comte de Vaudemont, de qui elle avoit un fils nommé René. C'est de ce dernier René que sont sortis tous les Princes de Lorraine.

An. 1472. CXLVIII. Et de Nicolas fils du Duc de Calabre.

Gilles Charlier, ou *Ægidius Carlerius*, auteur celebre, mourut aussi cette année 1472. le vingt-troisiéme de Novembre dans un âge fort avancé. M. Cave recule sa mort jusqu'en 1473. un an plus tard. Il étoit né à Cambrai, mais il fit ses études à Paris dans le college de Navarre. Après avoir achevé d'y expliquer le Maître des sentences avec reputation, l'an 1414 il reçut le bonnet de docteur en theologie dans la faculté de Paris. Il prêcha aussi avec succès dans cette grande ville. En 1431. on l'élut doïen du chapitre de Cambrai. Il assista au Concile de Basle, & travailla avec zele pour ramener les Hussites à l'Eglise. Il fut un des deputez de ce Concile vers les Bohêmiens, & il n'oublia rien pour réüssir dans sa legation. Il a vêcu fort long-tems, & a été doïen de la faculté de theologie de Paris. Etant de retour à Basle, il disputa pendant quatre jours contre Nicolas Galecus Thaborite, sur l'article de la punition publique des pechez. Nous avons son discours. Il répondit encore depuis à diverses consultations qu'on a données en deux volumes in fol. à Bruxelles en 1478. Le premier sous le titre de *Sporta*, contient differens traitez de la conservation des biens de l'Eglise, & de ses défenseurs; de la virginité perpetuelle de Marie, contre les Ico-

CXLIX. Mort de Gilles Charlier. *Dupin bibliot. des aut. tom.* 12. *in* 4. *pag.* 100. *Conc. t.* 12. *p.* 1159. *Canisius antiqu. lect. t.* 3. *p.* 289. *Le Mire, in auct. de script. eccles.*

AN.1472. nomaques ; & du célibat des Ecclesiastiques. Le second publié un an après sous le titre de *Sportula*, renferme les traitez de l'élection du traître Judas ; de la hierarchie ecclesiastique ; des revenus pour vivre ; des dîmes ; des images, de la confession, &c. On a dans la bibliotheque du college de Navarre beaucoup d'autres ouvrages manuscrits de ce docteur, un commentaire sur le Maître des sentences, un traité de la communion des laïques sous une seule espece ; des cas de conscience, & un grand nombre de sermons.



LIVRE

LIVRE CENT-QUATORZIEME.

LEs Venitiens avec les secours envoïez par le Pape & par quelques Princes d'Italie, continuoient toûjours de faire la guerre aux Turcs. Mocenigo general de la flotte Venitienne, secourut le Prince de Caramanie qui avoit fait alliance avec le Roi de Perse, parce que Mahomet l'avoit dépouillé d'une partie de sa Principauté. Ce Prince aidé non seulement des Venitiens, mais encore de la flotte du Roi de Naples, qui étoit alors de dix galeres, & de celle du Pape qui en avoit autant, rétablit les trois principales villes de ses états. Après cette expedition, Mocenigo, pour ne pas demeurer oisif, ravagea toute la Lycie, pendant qu'Usum-Cassan Roi de Perse attaquoit les Turcs d'un autre côté. Dans une premiere action il eut l'avantage, & le Beglerbey d'Europe, c'est-à-dire le Gouverneur de la Province de la Turquie en Europe, y fut tué, avec plusieurs Princes & officiers. Mais dans un second combat il eut du dessous. Mahomet le battit avec son artillerie, le Persan n'aïant pas encore reçû les canons des Venitiens. Cette victoire coûta au Sultan plus de quarante mille hommes. Usum-Cassan y perdit son fils, qui fut tué d'un coup d'arquebuse. C'étoit un jeune homme plein de courage, qui avoit fait des merveilles dans le premier combat, & à qui l'on étoit redevable de la victoire. Le Roi de Perse après avoir été battu, se retira dans les montagnes d'Armenie avec son autre fils, pendant que Mahomet aïant ravagé tout le païs, s'en retourna à Constantinople emmenant avec lui

AN. 1473.

I. Progrès de la flotte des Venitiens contre les Turcs.

II. Le Roi de Perse vainqueur dans un premier combat, défait dans un second.

Phranz. lib. 3. c. 30. Leunclav. lib. 15.

Q 2 beau-

AN.1473. beaucoup de prisonniers. Il en faisoit couper cinq cens par le milieu du corps à chaque logement qu'il faisoit, pour répandre par tout la terreur.

III. Entreprise hardie d'un jeune Sicilien sur la flotte de Mahomet. *Coriolan. l. 2. Sabellic. 3. decad 9. Justiniani, l. 9.*

On dit qu'alors un jeune Sicilien nommé Antoine, vint trouver Mocenigo general de la flotte Venitienne, à Napoli de Romanie, ville du Peloponese où il passoit l'hiver, & lui dit que les Turcs l'aïant pris à Chalais, & l'aïant ensuite mené à Gallipoli où il servoit, il s'étoit apperçû que la flotte de Mahomet n'y étoit point gardée, non plus qu'un grand arsenal qui étoit proche, & dans lequel il y avoit de quoi équipper plus de cens galeres; qu'il s'offroit d'aller brûler l'un & l'autre. Mocenigo le loua de son dessein, accepta ses offres, & lui fournit tout ce qui étoit necessaire. Le jeune homme prit une chaloupe remplie de pommes; & aïant passé les Dardanelles en marchand fruitier, il arriva à Gallipoli, où il commença à vendre ses pommes. La nuit suivante il mit le feu à l'arsenal qui fut consumé. Mais aïant voulu faire la même chose à la flotte, le succès ne fut pas si heureux; on accourut au bruit, on éteignit le feu; & le Sicilien voïant que son entreprise avoit échoué, prit la fuite dans la crainte d'être arrêté, & tâcha de passer l'Hellespont; ce qu'il ne put faire, parce que sa chaloupe coula à fond. Il fut donc obligé de se sauver dans la forêt prochaine, où il fut reconnu pour l'auteur de l'incendie, par le moïen du reste de ses pommes qui flottoient sur l'eau. On le saisit, & on le conduisit à Mahomet, qui le fit couper par le milieu du corps; ce qu'il souffrit avec beaucoup de constance. Le senat de Venise fit une pension à son pere, & maria sa sœur des deniers publics.

Pendant

Pendant que les Venitiens faisoient ainsi la guerre aux Turcs, le Pape eut avis que Mahomet sollicitoit fort Matthias Roi de Hongrie, à faire la paix, & à tourner toutes ses forces contre le Roi de Perse; que déja Matthias avoit envoïé ses Ambassadeurs à Constantinople pour convenir des articles du traité, & qu'il demandoit entr'autres la restitution de la Bosnie & de la Servie, ou du moins de l'une de ces deux provinces, promettant de son côté de faire la guerre au Roi de Perse, si le Turc lui fournissoit l'argent necessaire. Sur ces nouvelles le Pape écrivit promptement à Matthias pour le détourner d'un dessein si pernicieux, & manda à Louïs Evêque de Ferrare son Nonce en Hongrie, d'examiner soigneusement si cette paix dont on parloit, n'étoit point une feinte controuvée par Matthias, pour tirer de l'argent du saint Siege: ce qui pouvoit bien être, puisque la paix ne se fit pas; à moins qu'on ne dise que Mahomet aïant battu le Roi de Perse, se mit ensuite peu en peine du Roi de Hongrie.

AN. 1473.

IV. On projette un traité de paix entre le Roi de Hongrie & Mahomet.

Papiens. epist. 516. *&* 517.

Jacques usurpateur du roïaume de Chypre, mourut cette année. Il étoit frere naturel de Charlotte Reine legitime de Chypre, qui étoit mariée à Louïs Duc de Savoïe; mais le desir de regner lui fit tout entreprendre pour chasser l'un & l'autre, & il y réussit par le secours que lui procura le Soudan d'Egypte. Charlotte obligée de fuir, se retira à Rhodes, & tenta en vain de rentrer dans ses Etats. Elle vint ensuite à Rome pour implorer l'assistance du Pape: mais tous les projets que l'on fit pour son rétablissement, échouerent. Voïant son ennemi mort, ses esperances se renouvellerent: mais Jacques avoit pris des mesures pour empêcher qu'elle ne rentrât dans ses Etats. Il avoit fait un testament par lequel il instituoit

V. Mort de Jacques usurpateur du roïaume de Chypre.

Coriolan. lib. 2. *&* 3.

AN.1473. ses heritiers Catherine son épouse, fille de Marc Cornaro Senateur Venitien, qui étoit enceinte, & l'enfant qui en naîtroit. Et avant de mourir, il recommanda l'un & l'autre au Senat & au general Mocenigo. Si l'enfant que l'on attendoit de Catherine mouroit, Jacques ordonnoit par le même testament que Jean son fils bâtard succederoit; au défaut de ce dernier, un autre bâtard du même nom; & à leur défaut, Charlotte sa fille bâtarde: & que si tous ceux-là mouroient sans posterité, l'isle de Chypre passeroit au plus proche de la maison de Lusignan. Le Senat qui avoit adopté Catherine, consentit à toutes les clauses du testament, & le general Mocenigo prit le gouvernement de cet Etat. Ce fut à lui que Charlotte s'adressa: elle lui remontra ses droits, le pressa de lui rendre justice & de la rétablir dans son roïaume; ses prieres furent inutiles. Mocenigo lui répondit, que le roïaume étoit acquis par le droit des armes à Catherine veuve de Jacques, & à l'enfant qui en naîtroit, & qu'on ne pouvoit en reconnoître d'autre; & Charlotte cessa ses poursuites, ne pouvant faire autrement. Peu de tems après Catherine accoucha d'un fils qui fut nommé comme son pere, & couronné deux mois après.

VI. L'Archevêque de Chypre songe à se rendre maître du roïaume.

Etienne de Lusignan, hist. de Chypre.

Mais il s'éleva contre elle un ennemi beaucoup plus à craindre que Charlotte. L'Archevêque de Chypre, Catalan de nation, qui étoit alors Ambassadeur auprès de Ferdinand Roi de Naples, n'eut pas plûtôt appris la mort du Roi, qu'il pensa serieusement à se rendre maître de la couronne, avec le secours des Catalans qui y possedoient beaucoup de forteresses. Pour y réüssir, il engagea Ferdinand de marier son fils bâtard avec Charlotte autre bâtarde de Jacques; & après cet accord, il par-

partit avec un envoïé du Roi de Naples. A leur arrivée ils firent assassiner un oncle & un cousin germain de la Reine Catherine. L'Archevêque fiança le fils de Ferdinand avec la fille de Jacques qui n'avoit encore que six ans, & on lui donna la qualité de Prince de Galilée, suivant la coûtume des Cypriots, qui traitant leur Souverain de Roi de Jerusalem, donnoient ce premier titre à celui qui devoit succeder au roïaume. Les deux conjurez s'emparerent des places & de tous les forts de l'isle. Ils voulurent contraindre la Reine Catherine d'écrire à Venise qu'elle avoit plein pouvoir de commander avec son fils, & que son oncle n'avoit été tué qu'à cause de son ambition demesurée & son avarice sordide; mais elle ne le voulut point.

AN. 1473.

VII. Cession des états de Chypre en faveur du Duc de Savoye.

Charlotte l'ancienne Reine voïant qu'elle ne pouvoit plus esperer de rentrer dans le roïaume de Chypre, y renonça solennellement en presence du souverain Pontife & des Cardinaux, en faveur d'Amedée IX. Duc de Savoye frere de Louïs son mari: elle prit le parti de rester à Rome, & le Pape lui assigna une pension honnête. Elle y mourut le seiziéme Juillet 1487. & fut enterrée dans l'Eglise de saint Pierre.

Æn. Sylv. Asia cap. 97. & comment. lib. 7.

VIII. Conciles de Madrid & de Tolede en Espagne.

L'ignorance regnoit tellement en Espagne, même parmi les Ecclesiastiques, qu'à peine s'en trouvoit-il quelques-uns qui sçussent le latin. La bonne chere & la débauche étoient leurs plus ordinaires occupations; le concubinage étoit presque public parmi eux, & le moindre de leurs dereglemens étoit de porter les armes & d'aller à la guerre. Rien n'étoit plus commun que de vendre & d'acheter des benefices. On ne s'en faisoit pas même de scrupule. Le Cardinal de Borgia legat du Pape étant encore à Madrid, on tint une assemblée extraordi-

Mariana hist. Hispan. l. 23. c. 18. & 19.

Concil. to. 13. p. 1449.

An. 1473. naire des Prelats du roïaume & des plus considerables Ecclesiastiques pour les affaires de sa légation; & dans cette assemblée on proposa aussi des moïens pour reformer les abus dont nous venons de parler. On resolut entre autres de demander à sa Sainteté qu'elle permît désormais qu'il y eût dans toutes les Eglises cathedrales deux canonicats, dont l'un se donneroit à un theologien, & l'autre à un jurisconsulte ou à un canoniste, & que ces deux chanoines seroient choisis par l'Evêque & le chapitre conjointement. Le Pape fit aussi-tôt expedier une bulle pour confirmer cette demande.

Mais comme ce reglement ne suffisoit pas pour remedier à tous les desordres, Dom Alphonse de Carillo Archevêque de Tolede, convoqua un Concile provincial des Evêques ses suffragans dans la ville d'Aranda. Ce Concile fut très-nombreux. On dit que l'intention secrete de l'Archevêque en l'assemblant, étoit de fortifier le parti de Ferdinand & d'Isabelle ausquels ce Prelat étoit entierement dévoué, en cherchant les moïens d'attirer dans leurs interêts ceux qui se trouveroient à cette assemblée. Quoi qu'il en soit on y fit vingt-neuf reglemens sur la discipline ecclesiastique dont les principaux sont: que les Archevêques tiendroient des Conciles provinciaux au moins tous les deux ans, & les Evêques des synodes tous les ans: que les pasteurs auront soin d'avoir par écrit les articles de foi & de les faire connoître au peuple: qu'on ne conferera point les ordres sacrez à ceux qui ne sçauront pas le latin: qu'on ne recevra point les clercs d'un autre diocese sans des lettres de leurs Evêques: que les Ecclesiastiques ne porteront point le deüil: que les Evêques ne paroîtront jamais en public qu'en rochet & en camail: qu'ils ne porteront

ront jamais d'habits de soïe, & qu'ils se feront lire l'Ecriture sainte à leur table pendant leurs repas : qu'ils celebreront la Messe au moins trois fois l'année, & les autres Prêtres quatre fois : que l'on observera les Dimanches & les Fêtes en s'abstenant de toute œuvre servile ; que les Ecclesiastiques ne serviront point de soldats, ni n'en fourniront point aux Seigneurs temporels à l'exception du Roi : qu'on ne celebrera point les nôces dans les tems défendus : les autres canons contiennent des reglemens contre les Ecclesiastiques concubinaires, contre les mariages clandestins, la simonie, les spectacles qu'on representoit dans les Eglises ; les jeux défendus aux gens d'Eglise, les duellistes, les ravisseurs & autres. AN. 1473.

IX. Le Pape confirme la bulle de Paul II. sur la reunion du Jubilé. *Papiensis epist. 548.*

Le dix-septiéme de Juin le Pape écrivit au Vicaire de Boulogne pour s'informer de lui s'il étoit vrai que quelques Religieux Carmes eussent eu la temerité de soûtenir dans les disputes & dans leurs sermons, que ce n'étoit point une heresie de consulter les demons. Le vingt-neuviéme d'Août il confirma la constitution de Paul II. sur la reduction du Jubilé à vingt-cinq ans, & fit publier qu'il le commenceroit la veille de Noël de l'année suivante 1474. voulant que toutes les indulgences accordées dans toute l'Eglise fussent suspendues pendant tout le tems que dureroit le Jubilé.

X. Le Cardinal Riario nommé legat de toute l'Italie.

Le neveu du Pape Pierre Riario cordelier & Cardinal de saint Sixte faisoit toûjours des dépenses excessives à Rome : il donna dans cette année deux repas si somptueux, que le Cardinal de Pavie ne fait pas difficulté de dire qu'on n'en avoit jamais donné de pareils dans les siecles precedens, même parmi les païens. Il donna le premier aux Ambassadeurs de France, & l'autre à la fille de Ferdinand Roi de

An. 1473. Naples, épouse d'Hercule d'Est Duc de Ferrare, à laquelle il fit des présens considerables, qui marquoient l'excessive prodigalité du Cardinal. Celui de Pavie gemit de ces excès dans ses lettres. Riario fut nommé cette année par le Pape son oncle à la legation de l'Ombrie, & ensuite de toute l'Italie: on lui fit des entrées magnifiques dans les principales villes, où l'on étoit bien aise de flatter sa vanité pour se menager les bonnes graces du saint Pere.

XI. Le Pape confirme la regle des Religieux Minimes.

Bullar. t. 1. Sixti IV. constitut. 5.

Le vingt-troisiéme de Mai le Pape confirma la regle des Religieux Minimes instituez par François de Paule, comme on a dit ailleurs. Ce Saint retiré dans un rocher sur le bord de la mer, n'avoit point d'autre lit que le roc, point d'autres alimens que des herbes & des racines, point d'autre vêtement qu'un rude cilice sous un habit fort vil. Il commença à avoir des disciples à l'âge de vingt ans. Il les assembla dans un petit hermitage qu'on bâtit en ce lieu. Là ils chantoient ensemble les louanges de Dieu, & un prêtre de la paroisse voisine venoit de tems en tems dire la messe. Mais le nombre de ses disciples augmentant, avec la charité des fidéles qui contribuoient au soûtien de ce nouvel institut, François fit construire un plus grand monastere & une Eglise avec la permission de Pyrro Archevêque de Cosenza. Ce bâtiment étant achevé, il établit dans sa communauté un regime uniforme, en assujettissant ses disciples par un quatriéme vœu à l'observance d'un carême continuel sans user de beure ni d'œufs. La reputation de cet établissement devint très-grande en moins de quinze ou seize ans. Cette congregation n'étoit alors composée que de laïcs, à l'exception de quelques clercs en petit nombre & d'un seul prêtre docteur en droit nommé

mé Balthasar de Spino, qui fut depuis confesseur du Pape Innocent VIII. durant quelque tems. L'Archevêque de Cosenza charmé de leur pieté, leur accorda divers privileges. Le Pape les confirma & établit François superieur general de la congregation. AN.1473.

XII. Promotion de huit Cardinaux par le Pape.

Le septiéme de Mai de cette année le Pape fit une promotion de huit Cardinaux, & sur les instances de l'Empereur, du Roi de France & de Ferdinand Roi de Naples, il reserva trois sujets tels que ces Princes voudroient les choisir pour leur conferer aussi publiquement cette dignité quand leur intention lui seroit connue. Cette reserve causa beaucoup de disputes, surtout quand on eut connu les sujets qu'on vouloit élire. Chacun avoit un parti favorable & un parti ennemi; en sorte qu'on ne put s'accorder. Sur cette altercation on remit l'élection à la promotion prochaine. Voici les noms des huit qui furent alors élus. Philippe de Levy, François, Archevêque d'Arles du titre de saint Pierre & saint Marcellin. Etienne Nardino natif du Frioul, Archevêque de Milan du titre de saint Adrien, puis de sainte Marie au-delà du Tibre. Auxias du Puy Espagnol, Archevêque de Montreal en Sicile, du titre de saint Vital, puis de sainte Sabine. Pierre Gonzalez de Mendoza Evêque de Sagonne, du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de sainte Croix de Jerusalem, & Archevêque de Tolede. Antoine-Jacques Venerio, natif de Recanati, Evêque de Syracuse, puis de Leon & de Cuença, du titre de saint Vite, de saint Modeste & de saint Clement. Jean-Baptiste Cibo Genois, Evêque de Melfi, du titre de sainte Balbine, puis de sainte Cecile, & devenu Pape sous le nom d'Innocent VIII. Jean Arcimboldi Parmesan, Evêque de Novarre,

Papiensis epist. 510. 511. *& seq. epist.* 514.

AN. 1473. du titre de saint Nerée & saint Achillée, puis de sainte Praxede, & Archevêque de Milan. Etienne Hugonet François, Evêque de Mâcon, du titre de sainte Lucie.

Idem Papiens. epist. 657. & seq. Peu contens de cette promotion, dit le Cardinal de Pavie, on nous menace encore d'une autre pour le mois de Juin; mais elle ne se fit pas. *Papiensis ibid.* Dans une autre de ses lettres il dit qu'on l'avoit reculée jusqu'à la fête de la Nativité de nôtre Seigneur, où nous ne voïons point encore qu'elle se soit faite. Le même Cardinal blâme beaucoup ces frequentes promotions. Il prétend même que les Papes seuls ne peuvent créer de Cardinaux à leur volonté, & qu'ils doivent auparavant prendre les avis du sacré College. Il écrivit au nom du Pape à Dom Jean d'Arragon qui vouloit qu'on confirmât à Rome l'Evêché de Sarragosse à Alphonse bâtard de son fils Ferdinand, qui n'avoit pas encore six ans. Il excuse sa Sainteté de ce qu'elle ne peut, sans violer les saints canons & toutes les loix de l'Eglise, élever à l'Episcopat un enfant, qu'elle pouvoit bien le dispenser du défaut de naissance; mais non pas du défaut d'âge. C'est pourquoi après beaucoup de disputes & de contestations qui durerent assez long-tems, le Pape nomma à cette Eglise Auxias du Puy Cardinal du titre de sainte Sabine & vice-camerier de l'Eglise Romaine qui étoit déja Archevêque de Montreal en Sicile. Mais comme le Roi d'Arragon ne vouloit point y consentir, ni permettre qu'il prît possession de l'Evêché, il fallut en venir à un accommodement. Ferdinand Roi de Naples s'en mêla; & Sixte IV. qui craignoit ce Prince, consentit qu'Alphonse auroit l'Evêché de Sarragosse en commende perpetuelle; introduisant par-là, dit le Cardinal de Pavie, un

un nouvel exemple dont les Papes & les Rois ont bien sçû faire usage dans la suite. AN. 1473.

Adolphe fils d'Arnoul Duc de Gueldres aïant été arrêté par les ordres du Duc de Bourgogne & conduit dans le château de Namur, Arnoul, comme nous l'avons déja vû, fut rétabli dans ses Etats dont ce fils ingrat l'avoit chassé. Le Duc de Bourgogne qui n'oublioit jamais ses propres interêts, pensa que cette action pourroit lui acquerir le Duché de Gueldres, & pour y réüssir plus sûrement, il combla Arnoul d'honneurs & menagea toûjours son esprit. Arnoul desherita en effet son fils Adolphe, & institua le Duc son heritier. Adolphe quoique prisonnier, avoit des amis dans les états de son pere, ils promirent de le favoriser, ils voulurent même le tenter. Mais leur parti étoit trop foible, il fallut ceder. Le Duc de Bourgogne s'empara du Duché, & l'unit à ses autres Etats. Cette nouvelle acquisition lui enfla tellement le cœur, qu'il eût l'ambition non seulement de faire ériger ses terres en roïaume, mais encore de se faire reconnoître Roi des Romains, en mariant sa fille à Maximilien fils de l'Empereur Frederic.

XIII. Le Duc de Bourgogne unit le Duché de Gueldres à ses Etats.

Louïs XI. avoit resolu de punir le Connétable de saint Pol de sa perfidie, & des intrigues qu'il avoit pour entretenir la guerre; mais pour le faire sûrement; il lui étoit necessaire d'agir de concert avec le Duc de Bourgogne; ce qui n'étoit pas aisé. Le Connêtable étoit maître de Saint-Quentin & d'autres villes assez considerables qui étoient toutes situées entre la France & la Flandre. Sa charge lui avoit concilié presque toute la noblesse; il tenoit les châteaux de Ham & de Bohain, & il possedoit en qualité de proprietaire presque toute la partie des Païs-bas qui s'étend depuis

XIV. Le Roi de France se resout de punir le Connétable.

An. 1473. Calais jusqu'au-delà de Lille. Le Duc de Bourgogne étoit aussi fort irrité contre lui, à cause de ses artifices pour l'engager à marier sa fille au Duc de Guienne. Ces deux Princes avoient donc interêt de faire sentir au Connétable l'effet de leur indignation. Le Roi fit le premier pas pour s'en venger ; il en sollicita le Duc de Bourgogne. Les commissaires de France negocierent cette affaire à Bruxelles pendant la tréve, & l'on convint d'une conference à Bovines proche Namur, où l'on mit la vie du Connétable en compromis entre quatre personnes de confiance, deux François, le Seigneur de Curton & Jean Heberge qui fut depuis Evêque d'Evreux ; deux Flamands, le chancelier Hugonet & le Seigneur d'Imbercourt, qui tous quatre furent bien-tôt d'accord.

XV. Les commissaires de Louis XI. & du Duc de Bourgogne concluent à la mort du Connétable.

Ils convinrent que le Connétable seroit declaré criminel en France & dans les Païs-bas ; que le Roi & le Duc de Bourgogne agiroient de concert pour le prendre ; que le premier des deux qui s'en saisiroit lui feroit faire son procès pour le condamner à mort dans les huit jours suivans ; que le Duc de Bourgogne auroit la meilleure partie de sa dépouille, qui consistoit dans les places de Saint-Quentin, de Ham & de Bohain, dans tout l'or & l'argent, les pierreries & les meubles qui s'y trouveroient, & dans la confiscation de tous les biens du coupable situez dans les Païs-bas. Le Connétable fut informé de cette resolution ; il fit remontrer à sa Majesté qu'on lui tendoit un piége, & que c'étoit le dernier effort du Duc de Bourgogne, qui n'aïant pû corrompre le Connétable, tâchoit de le porter par desespoir à abandonner le Roi ; que dans le même tems que ce Duc feignoit de negocier avec la France, il le sollicitoit sous main & offroit de pren-

prendre sa protection contre elle, pourvû qu'il AN.1475. mît Saint-Quentin au pouvoir du Duc; & c'étoit justement ce que le Roi apprehendoit: il ne douta pas que le Duc n'eût découvert lui-même au Connétable ce qu'on machinoit contre lui, pour l'attirer dans son parti.

XVI. Le Roi envoïe des ordres contraires à ses commissaires.

Ces avis & les reflexions que le Roi y joignit lui firent changer de sentiment. Il écrivit à ses deputez de Bovines de ne rien conclurre contre le Connétable, & de prolonger seulement la tréve pour six mois ou une année. Mais le courier trouva que les deputez avoient été si diligens, que la ruine du Connétable avoit été signée & arrêtée dès le soir precedent. Ils communiquerent cet ordre aux deputez Flamands, qui jugeant bien que le Roi ne ratifieroit pas le traité, ne firent aucune difficulté de rendre les signatures. On croit que le Duc de Bourgogne y consentit, esperant toûjours que le Connétable lui rendroit Saint-Quentin. Cela n'empêcha pas que la tréve ne fût prolongée jusqu'au mois de May de 1475. Et le Roi fit dire au Connétable qu'il étoit necessaire qu'ils eussent ensemble une conference où ils pussent prendre des mesures pour resister en commun au Duc de Bourgogne. Ce qui arriva l'année suivante.

XVII. Henri Roi de Castille se reconcilie avec Isabelle sa Sœur.

La reconciliation se fit dans celle-ci entre Henri Roi de Castille, & Isabelle sa sœur épouse de Ferdinand d'Arragon. Cette Princesse reconnue heritiere des Etats de Castille par quelques grands, ennemis de Henri, avoit quelque intelligence dans la ville d'Aranda sur le Duero, & trouva moïen de la surprendre. Le Roi son frere en fut extrémement indigné; parce que cette place étoit de l'appanage de la Reine son épouse, & leva des troupes pour la recouvrer. Mais Dom André de Cabrera son

AN. 1473. son major-dome & gouverneur de Segovie l'en dissuada, & lui fit entendre que le Marquis de Villena essaïoit de l'aigrir contre la Princesse sa sœur pour se rendre plus puissant pendant cette division. Ce sentiment aïant été appuïé par le Cardinal d'Espagne & par le Duc de Benevent, le Roi consentit à ratifier le mariage de sa sœur. Beatrix de Bonadilla épouse de Cabrera, partit déguisée en païsanne pour aller trouver Isabelle; & lui aïant fait part des favorables dispositions où le Roi son frere se trouvoit pour faire une reconciliation parfaite, elle la mena avec elle au château de Segovie, où le frere & la sœur se virent.

La reconciliation se fit d'assez bonne grace, pour croire qu'elle seroit constante. Le Marquis de Villena aussi-tôt après alla trouver le Duc d'Albuquerque favori de la Reine, pour chercher avec lui les moïens de brouiller de nouveau Henri & Isabelle; mais Ferdinand d'Arragon aïant été mandé par son épouse, & le Roi l'aïant très-bien reçû, tous les efforts des ennemis de la paix furent inutiles. Ils ne s'arrêterent pas pour cela; fâchez que leurs intrigues n'eussent produit aucun effet pour jetter la division entre le Roi & sa sœur, ils eurent recours à la violence, & jetterent quelques troupes dans Segovie pour se saisir de Ferdinand; leurs entreprises furent découvertes; Cabrera pourvit à la sûreté de la ville, & le Prince d'Arragon s'en retourna sans courir aucun risque auprès du Roi de Portugal son pere, qu'il trouva engagé dans une nouvelle guerre.

XVIII. Les habitans de Perpignan

Les officiers que le Roi de France avoit établis dans le Roussillon, y avoient fait des exactions extraordinaires. Dom Jean Roi de Navarre en envoïa faire des plaintes à ce Prince, qui

qui répondit qu'on n'avoit qu'à lui rembourser l'argent qu'il lui avoit prêté, ou lui ceder la proprieté de ces deux comtez de Roussillon & de Cerdaigne. Dom Jean ne voulant faire ni l'un ni l'autre, alla à Perpignan sur la nouvelle qu'il reçut que les habitans s'étoient soulevez. Il y fut assiegé par l'armée de France; mais les soldats François furent chargez, & il y en eut plusieurs de tuez. On ne laissa pas de faire le siége de la ville dans les formes, & de la reduire à une extrême misere en lui coupant les vivres, & mettant le feu aux bleds qui étoient encore sur terre. La presence du Roi d'Arragon qui y étoit en personne, & son fils Ferdinand soûtinrent le siége avec tant de valeur, que l'armée de France fût obligée de le lever. Il se fit une tréve de six mois, & les François se retirerent; mais les six mois expirez Louïs XI. fit recommencer le siége & prit la ville.

An. 1475. Se soulevent contre les François.

Louïs Sforce Duc de Milan vint dans les fêtes de la Pentecôte à Florence pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait. On le reçut avec beaucoup d'honneur & de pompe. Pour rendre la ceremonie plus magnifique, quelques jeunes gens voulurent representer la descente du Saint-Esprit par quelques flammes qu'ils firent descendre en forme de langues de feu du haut de l'Eglise cathedrale. Pendant que le peuple étoit attentif à ce spectacle, une de ces flammes s'attacha au toit de l'édifice, & se répandant en plusieurs endroits consuma presque tout le bâtiment, quelque soin qu'on prît pour éteindre le feu. Sforce de retour à Milan reçut une ambassade des Genois. François Marquese jurisconsulte en étoit le chef; ne pouvant parler au Duc, parce qu'il étoit d'un très-difficile accès, & qu'il sçavoit que le sujet de

XIX. Voïage du Duc de Milan à Florence.

Bratushist. Florent. l. 5.

AN.1473 de la deputation étoit pour se plaindre des vexations qu'il exerçoit contre les Genois, dont il étoit Souverain, il se contenta de lui envoïer un petit panier rempli d'une plante qu'on nomme Basilic. Le Duc le fit venir aussi-tôt pour sçavoir de lui ce que signifioit ce présent. „ Prince, lui dit Marquese, je suis venu „ devant vous comme Ambassadeur des Ge- „ nois dont les esprits ressemblent assez à cette „ plante, laquelle touchée legerement répand „ une odeur agréable, & qui pressée & foulée „ produit des scorpions. „ Le Duc fut si content de cette repartie, qu'à l'avenir il traita les Genois avec beaucoup plus de moderation.

XX. Mort de Jean Juvenal des Ursins Archevêque de Rheims.

Sansovin. genealog. de la Casa Ursina. S. Marth. Gallia christian. de arch. Rem.

La France perdit dans cette année Jean Juvenal des Ursins Archevêque de Rheims, frere de Guillaume des Ursins Baron de Traisnel & chancelier de France. Après s'être distingué dans la charge de maître des requêtes & dans d'autres emplois, il embrassa l'état ecclesiastique, & fut Evêque de Beauvais, de Laon, puis Archevêque de Rheims après son frere Jacques dans l'année 1461. Il sacra le Roi Louis XI. & fut nommé avec quelques autres Prelats par l'autorité du Pape Callixte III. pour informer de la sentence injuste prononcée par les Anglois contre Jeanne d'Arc, connue sous le nom de la Pucelle d'Orleans. Il tint aussi un Concile. Il mourut le quatorziéme de Juillet 1473. âgé de quatre-vingt-cinq ans, & fut enterre dans son Eglise. Il a écrit une histoire du regne de Charles VI. Roi de France, depuis l'an 1381. jusqu'en 1422. que Theodore Godefroi avocat au parlement, a donnée in-quarto en 1614. & que Denis son fils historiographe du Roi, a publiée in-folio avec des augmentations en 1653. Quelques auteurs ont écrit que Jean Juvenal des Ursins avoit été chancelier de France

France après son frere : mais c'est sans fondement, on l'a confondu avec Guillaume son frere, qui fut privé de cette dignité par Louïs XI. à son avenement à la couronne, & qui fut rétabli en 1465. AN. 1473.

XXI. Mort du Cardinal Fortiguerra.

Sur la fin de cette année, le vingt-uniéme de Decembre, mourut aussi à Viterbe dans la cinquante-cinquiéme année de son âge, le Cardinal Nicolas Fortiguerra Evêque de Theano, né à Pistoïe dans la Toscane, où sa famille étoit des plus considerables. Les Papes Eugene IV. & Nicolas V. lui donnerent diverses commissions dont il s'acquitta avec succès. Pie II. qui étoit son parent du côté de sa mere, le voulut avoir auprès de lui, & lui donna l'Evêché de Theano. Depuis il l'envoïa legat à Naples, pour traiter avec Ferdinand des conditions sous lesquelles il devoit recevoir l'investiture du roïaume de Naples. Fortiguerra fit rendre Benevent & Terracine au saint Siege, & conclut le mariage d'Antoine Piccolomini neveu du Pape, avec une niece de Ferdinand, à laquelle ce Prince donna pour dot le Duché de Melfi & le Comté de Cellano, On ajoûte que dans cette occasion l'Evêque de Theano eut assez d'adresse pour faire transcrire divers titres qui prouvoient que ce roïaume étoit tributaire de l'Eglise. Il reçut le chapeau de Cardinal en 1460. & quelque tems après il fut mis à la tête des troupes ecclesiastiques, pour s'opposer aux ennemis du saint Siege. Il enleva Fano aux Malatestes, avec diverses autres places dans la Romagne & dans la Marche d'Ancone, & les obligea à venir demander la paix. Il se trouva à l'élection de Sixte IV.

Aubery, hist. des Cardinaux. Pii II. comment. l. 1. & 2. Pandulph. Collenut. l. 6.

XXII. Mort du Cardinal Riario neveu du Pape.

Le troisiéme de Janvier de l'année suivante 1474. le Pape perdit Pierre de Riario un de ses neveux, qu'il avoit élevé depuis peu au Cardinalat,

AN. 1474. nalat. Quelques historiens ont crû qu'il avoit
veu du Pape. été empoisonné. On l'enterra dans l'Eglise des douze Apôtres, & le Pape qui assista à ses
Ciacon. in Sixt. IV. Papiens. epist. 548. & 549. Coriol. p. 6. Onuphr. in chron. obseques, pleura beaucoup sur son tombeau, s'écriant qu'il avoit perdu son bien-aimé, & celui sur lequel il fondoit toutes ses esperances. Pierre laissoit un frere nommé Jerôme, que le Pape aimoit aussi, & qui eut toute sa faveur après lui. Sixte le fit Prince d'Immola & de Forli. Jerôme n'avoit pas autant de douceur que son frere; mais aussi il n'étoit pas adonné comme lui aux plaisirs. De tous les divertissemens, il n'aimoit que la chasse. Il épousa Catherine fille naturelle du Duc de Milan; & en faveur de ce mariage, le frere du Duc fut créé Cardinal. Le Pape donna le titre de Patriarche de Constantinople que Pierre avoit eu, à Jerôme Landi Venitien, Archevêque de l'isle de Candie, qui avoit rendu de grands services à l'Eglise.

XXII. Voïage du Roi de Dannemarc à Rome. *Papiens. epist. 556.* Christiern Roi de Dannemarc vint au commencement de cette année à Rome. Avant que d'entreprendre ce voiage, qu'il vouloit faire par devotion, il en écrivit au Pape, & lui manda que son intention étoit d'aller recevoir sa benediction. Le Cardinal de Pavie lui répondit au nom du Pape, que la nouvelle de son voïage avoit causé une grande joie, qu'il pouvoit être persuadé que l'on feroit tout ce que l'on pourroit pour le recevoir avec dignité, & qu'on envoïeroit au-devant de lui jusqu'aux extrêmitez de l'Etat ecclesiastique. Christiern partit accompagné d'un grand nombre de Seigneurs Danois vêtus en pelerins, & il fut reçû par tout avec magnificence. La Cour de Rome tint la parole que le Cardinal de Pavie lui avoit donnée. Nous avons reçû ici le Roi de Dannemarc, dit ce Cardinal, & nous lui avons rendu tous

tous les honneurs qu'il merite : toute la cour AN.1474. est sortie au-devant de lui : les Cardinaux l'ont reçû à la porte de la ville, & l'ont conduit au milieu d'eux à l'Eglise de saint Pierre, & ensuite chez le souverain Pontife. Ce Prince nous a beaucoup édifié ; il paroît aussi pieux qu'il est grand Roi. Le Pape & les Cardinaux eurent de frequens entretiens avec lui ; mais on étoit obligé de lui parler par interprête, parce qu'il n'entendoit pas le latin. Le Cardinal de Pavie ajoûte, que ce Prince tint le bassin à la messe du Pape, lorsque sa Sainteté lavoit ses mains ; qu'étant placé entre les deux premiers Cardinaux, il ne voulut ni se couvrir, ni s'asseoir qu'après eux ; de même qu'un jour de vendredi-saint, auquel il ne voulut point aller adorer la Croix qu'après tout le sacré College. Il demanda au Pape qu'il commuât le vœu qu'il avoit fait d'entreprendre le voïage de la Terre-sainte ; Sixte le changea en aumônes pour l'hôpital du Saint-Esprit de Saxe, qui étoit à Rome assez proche de l'Eglise de saint Pierre. Ensuite Christiern partit de Rome chargé de riches présens que le Pape lui avoit faits ; & il nous laissa, dit le Cardinal de Pavie, un grand exemple de la maniere dont nous devons honorer le sacerdoce. *Krantz. 8. Dan. 37. & 12. San. 12.*

XXIV. Ce Roi à son retour rend visite au Duc de Bourgogne.

Christiern en retournant chez lui, rendit une visite au Duc de Bourgogne. Ce Prince étoit alors occupé en Allemagne au siége de Nuiz ; ce qu'il faut reprendre de plus haut.

XXV. Le Duc de Bourgogne veut faire ériger ses Etats en roïaume.

Il s'étoit mis en tête de faire ériger ses Etats en roïaume, sous le titre de roïaume de Bourgogne ; comme il avoit besoin de l'Empereur pour y réüssir, il lui proposa sa fille pour la marier à Maximilien d'Autriche son fils unique ; mais il avoit déja fait cette proposition à plusieurs Princes, & ne pouvoit se resoudre de donner sa fille à aucun. Cependant il demanda

une-

AN. 1474. une entrevûe pour conclure ce mariage. Quoique l'Empereur connût l'esprit artificieux du Duc, il voulut bien lui accorder une entrevûe. Elle se fit à Treves. Le Duc de Bourgogne y proposa ses prétentions à la couronne. L'Empereur lui répondit que la couronne lui seroit donnée pour présent de nôces. Il ne hazardoit pas beaucoup en faisant cette promesse. Il étoit presque certain que ceux qui possedoient des provinces de l'ancienne monarchie de Bourgogne, s'y opposeroient; & l'Empereur lui-même avoit dessein de ne rien changer sans mettre cette clause, sans préjudice de ceux qui y ont interêt.

Le Duc charmé de cette condescendance de Frederic, demanda encore que l'Empire renonçât en sa faveur à la mouvance directe de l'Archevêché de Besançon & des trois Evêchez Mets, Toul & Verdun; & l'Empereur y consentit pour ce qui le regardoit, sur l'assurance que l'opposition du corps Germanique en éluderoit l'effet. Enfin le Duc vouloit être créé lieutenant & vicaire general de l'Empire par toute la basse Allemagne; & l'on promit de lui en expedier les patentes. Il ne s'agissoit plus que de venir à la conclusion du mariage. Le contract en fut signé; le Duc rendit l'hommage à l'Empire, tant pour le Duché de Gueldres, que pour les autres terres des Païs-bas qui relevoient du corps Germanique. On prit jour pour la ceremonie du mariage & du couronnement. Et le Duc, à ce qu'on dit, fit faire la couronne, le sceptre, les ornemens roïaux & tout le reste de l'appareil. Mais une nouvelle grace qu'il demanda renversa tous ces beaux projets. Il dit que l'Empereur étoit trop vieux, & son fils Maximilien trop jeune pour lui succeder; & là-dessus il prétendit être declaré Roi des

des Romains, afin que la couronne Imperiale AN. 1474 passât sur sa tête avant que d'aller sur celle de son gendre.

Cette proposition irrita si fort l'Empereur, qu'il assembla les Princes Allemands, & leur representa que le Duc de Bourgogne abusoit de leur facilité, en prétendant que la couronne Imperiale fût le prix dont on achetteroit sa fille. Tous opinerent que pour le punir, il falloit non seulement ne le pas couronner, mais le quitter sans lui dire adieu. L'Empereur y consentit; & tous les Allemands qui l'avoient accompagné dans Treves, se preparerent pour en sortir avec lui le lendemain dès le point du jour, sans voir ni saluer le Duc. Ils prirent pour prétexte d'un départ si précipité, qu'on venoit de leur apprendre qu'il y avoit une sedition à Cologne à laquelle il falloit remedier, & voici quel étoit le sujet de cette sedition. Deux princes prétendoient à l'Archevêché de Cologne, l'un de la maison de Hesse, l'autre de celle du Comte Palatin du Rhin. La bourgeoisie de Cologne s'étoit déja declarée pour le Prince de Hesse, & attendoit que le Lantgrave son frere l'appuiât. L'Electeur Palatin avoit pris les armes, & mis des troupes sur pied pour soûtenir l'autre contendant, qui étoit le Prince Rupert son fils, qu'une partie des Chanoines avoit élû.

XXVI. Ses grands projets échouent pour trop demander.

XXVII. Deux concurrens pour l'Archevêché de Cologne.

L'Empereur examina le droit de part & d'autre, & se declara pour Herman Prince de Hesse. Le Duc de Bourgogne chagrin de se voir abandonné & mocqué par ceux qui devoient le couronner, crut trouver dans cette dispute une occasion de se venger. Il se declara pour le Prince Rupert, & assiégea la ville de Nuiz. Son veritable dessein étoit de s'emparer de l'Electorat de Cologne. Il comptoit déja être en état de prendre toutes les places qui étoient si-

AN. 1474. situées sur le Rhin, au-dessus & au-dessous de Cologne, Bonn, Nuiz, & les autres places, & de les retenir après les avoir prises, jusqu'à

XXVIII. Projets chimeriques & ambitieux du Duc de Bourgogne.

ce qu'on l'eût remboursé des frais de la guerre; & son dessein étoit de faire monter ces frais si haut, que le Prince Rupert n'auroit jamais été en état de les paier. Il comptoit ensuite que son armée resserreroit tellement Cologne, qu'elle seroit forcée de se rendre. C'est ainsi qu'il se formoit en idée une puissante Monarchie entre celles de France & d'Allemagne, depuis Nimegue dans la Gueldre, en remontant jusqu'au Comté de Ferrette, qu'il avoit eu par engagement, de Sigismond d'Aûtriche, c'est-à-dire, jusqu'auprès de Basle.

Le Duc ne voïoit qu'un obstacle à ses desseins, c'est que la tréve qu'il avoit conclue avec la France étoit sur le point d'expirer: pour le lever, il demanda qu'elle fût prolongée de six mois. Comme on sçavoit en France qu'il avoit fait un traité avec le Roi d'Angleterre, afin d'attaquer Louïs XI. & le dépouiller de ses Etats, tous ceux du conseil furent d'avis qu'on lui refusât la prolongation de la tréve qu'il demandoit. Le Roi seul fut d'un avis contraire, & dit qu'il étoit de l'interêt de la France de témoigner au Duc qu'on recevroit avec joïe sa proposition; parce que l'Allemagne étoit un ecueil où l'on ne devoit pas douter qu'il n'échouât. Ainsi la tréve fut continuée pour six mois, & le Roi se contenta d'encourager par des agens secrets le Prince Herman de Hesse à se bien défendre, & lui promit du secours.

XXIX. La tréve est prolongée pour six mois entre la France & le Duc.

Ce que le Roi de France avoit prévû arriva. Le Duc de Bourgogne trouva Nuiz mieux pourvû qu'il ne s'étoit imaginé. Il comprit dès les premiers jours par les vigoureuses sorties

ties de la garnison, qu'il lui seroit impossible de forcer cette ville, où le Lantgrave de Hesse & Herman son frere s'étoient enfermez avec dix-huit cens cavaliers & autant de soldats d'infanterie. Il resolut donc de changer le siége en blocus; mais ses troupes ne furent pas moins maltraitées, tant par les frequentes sorties des assiégez, que par ceux de Cologne, qui les empêchoient de recevoir d'autres munitions de guerre & de bouche que celles qui leur arrivoient du Duché de Gueldres par des convois. AN. 1474. XXX. Le Duc de Bourgogne assiége Nuitz, & change le siége en blocus.

Le Roi d'Angleterre suivant le traité fait avec le Duc de Bourgogne, étoit prêt d'entrer en France avec une puissante armée. Sur le point de s'embarquer, il envoïa dire au Duc de lever le siége de Nuitz; mais ce Duc croïant que sa reputation y étoit interessée, fit tant qu'il engagea Edouard à differer son départ jusqu'à l'année suivante; & ce délai sauva la France, qui auroit infailliblement succombé, si elle eût été attaquée d'un côté par le Roi d'Angleterre, & de l'autre par le Duc de Bourgogne. Il y avoit sept mois que duroit le siége de Nuitz; ceux de Cologne & les amis du Prince Herman assemblerent seize mille hommes qui camperent vis-à-vis l'armée des Bourguignons, le Rhin entre deux. L'Empereur parut avec une nombreuse armée. Il envoïa à la cour de France un deputé pour proposer au Roi de lui donner vingt mille hommes. Louis XI. les promit, mais sans envie de les donner; parce qu'il ne vouloit en venir à une guerre ouverte avec le Duc que le plus tard qu'il pourroit, & que d'ailleurs il craignoit la descente des Anglois dans son roïaume. Il se contenta de renvoïer le deputé de l'Empereur avec beaucoup de caresses, & un présent de quatre XXXI. L'Empereur vient au secours de Nuitz.

An. 1474. cens écus: il le fit accompagner par Tiercelin de Brosse, qui avoit ordre d'exciter l'Empereur à entreprendre conjointement avec lui la conquête des Etats du Duc de Bourgogne. Louïs promettoit de se contenter pour sa part de ce qui relevoit de sa couronne, & abandonnoit le reste à Frederic. Ce Prince répondit à cette proposition, qu'il ne falloit point partager la peau de l'ours avant qu'il fût mort Louïs XI. craignant alors d'avoir sur les bras les forces des Anglois & du Duc de Bourgogne, suscita à ce Duc de nouveaux ennemis, le Duc de Lorraine, Sigismond Duc d'Aûtriche, les Suisses & les villes imperiales sur le Rhin.

XXXII. Le Duc de Lorraine declare la guerre au Duc de Bourgogne.

Mem. de Comines l. 4. ch. 2.

Ce Duc de Lorraine étoit René fils de Ferri Comte de Vaudemont, & petit-fils de René Roi de Sicile, qui lui avoit cedé le Duché de Lorraine, comme lui appartenant du chef de sa mere Yolande & de son ayeule Isabelle de Lorraine, femme de René Roi de Sicile. Ce jeune Prince étoit en paix avec le Duc de Bourgogne; mais persuadé que ce Duc ne cherchoit qu'un prétexte pour s'emparer de ses Etats, il se mit en campagne, à la sollicitation de Louïs XI. & envoïa declarer la guerre au Duc par un heraut devant Nuitz. Il ravagea ses terres, prit la forteresse de Pierre-forte à deux lieues de Nancy capitale de Lorraine, & la rasa jusqu'aux fondemens, sans que le Duc de Bourgogne branlât de devant Nuitz. Il répondoit à tous ceux qui lui representoient l'épuisement de son armée, le ravage de ses terres, les excessives dépenses ausquelles il étoit obligé, la difficulté des convois; que son honneur étoit engagé à continuer ce siége, quoiqu'il durât depuis un an, & qu'il étoit resolu d'y perir plûtôt que de l'abandonner.

L'au-

L'autre ennemi que ce Duc eût encore sur les bras, fut Sigismond Duc d'Aûtriche. Ce Prince avoit engagé au Duc de Bourgogne le Comté de Ferrette pour cent mille florins; & il y avoit peu d'apparence qu'il le dégageât, parce qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'il étoit un grand dissipateur. Cependant le traité d'engagement portoit en termes exprès, que si Sigismond ne rachetoit pas ce Comté, il demeureroit en propre à la maison de Bourgogne; mais une omission dont Louïs XI. sçut profiter, s'étoit glissée dans l'acte. Les constitutions de l'Empire ordonnoient qu'aucun Prince ne pourroit aliener un fief du corps Germanique, sans le consentement de l'Empereur; & le Duc de Bourgogne avoit negligé d'obtenir ce consentement, qui ne lui auroit pas été refusé pour de l'argent. On le fit remarquer à Sigismond, & on l'attira d'autant plus aisément dans la ligue qu'on formoit contre le Duc de Bourgogne, qu'on ne lui demandoit que son nom pour le rétablir dans ce Comté. AN. 1474. XXXIII. Sigismond Duc d'Aûtriche, veut rentrer dans le Comté de Ferrete.

Enfin les Suisses & les villes imperiales sur le Rhin se declarerent contre le Duc de Bourgogne, à la sollicitation de Louïs XI. Il y avoit long-tems que le Roi pensoit à se servir des Cantons, & il ne le pouvoit tant qu'ils seroient en guerre contre les villes de Basle, de Strasbourg, & quelques autres. Il se mêla de les accommoder, & il y réüssit. Mais un autre obstacle aussi embarrassant se presentoit encore. Il y avoit guerre entre les Suisses & Sigismond d'Aûtriche: & celui-ci aïant eu du dessous, on lui avoit enlevé les villes de Rapersfwil, Dissanhow, Frewensfeld, & la contrée de Turgow; & les Suisses étoient si bien persuadez qu'en peu de tems ils acheveroient de dépouiller ce Prince, qu'ils auroient re- XXXIV. Le Roi Louïs XI. menage une alliance avec les Suisses.

An. 1474. rejetté tout accommodement, quelque avantageux qu'il leur pût être. Sigismond de son côté avoit pour les Suisses une aversion irreconciliable, & les regardoit comme des sujets rebelles de sa maison. Cependant Louis fut assez habile pour faire la reconciliation, & pour leur lever tous les obstacles qui auroient pû empêcher l'alliance que sa Majesté avoit envie de faire avec eux. Mais le traité ne fut conclu que l'année suivante. Belleforêt dit que le Duc apprenant toutes ces negociations de Louis XI. contre lui, voulut le faire empoisonner par un certain Jean Hardy domestique d'un marchand; que le cuisinier du Roi nommé Colinet, découvrit cet attentat. Le coupable fut pris, mis à la question, écartelé; ses membres exposez dans quatre villes, & sa maison rasée. Meyer tâche de justifier le Duc de Bourgogne là-dessus.

Belleforêt. l.5.ch.137.

Meyer, hist. de Fland. liv. 17.

XXV. Frederic deuxiéme fils de Ferdinand va en Bourgogne.

Papiens. epist. 590.

Frederic second fils de Ferdinand Roi de Naples, vint cette année en Bourgogne. En y allant, il passa par Rome au commencement du moi de Novembre. Le Cardinal de saint Pierre-aux-liens, neveu du Pape, alla seul audevant de lui, & le conduisit jusqu'au Vatican, suivi des Prelats & des domestiques des Cardinaux, suivant la coûtume. On admit Frederic à un consistoire secret, & il demeura à genoux tant qu'il parla au Pape: ensuite il alla saluer & embrasser tous les Cardinaux en leurs places. Le lendemain, après les avoir visitez en leurs maisons, ils lui rendirent tous la visite excepté le Cardinal de sainte Sabine. Enfin il quitta Rome, & arriva auprès du Duc de Bourgogne, où il demeura jusqu'au mois de Juin 1476. Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'avoit fait ce voïage que pour épouser la fille du Duc de Bourgogne. Mais ce fait n'est point fondé.

Le

Le Cardinal d'Aquilée que le Pape avoit envoïé en qualité de legat dans les païs du Nord, revint enfin à Rome, & y arriva le quinziéme de Novembre de cette année 1474. après avoir emploïé deux ans & demi dans sa legation. Plusieurs affaires l'avoient arrêté. Il s'étoit emploïé pour reconcilier les Rois de Hongrie & de Pologne, & il y avoit trouvé de grandes difficultez. Il avoit voulu aussi accommoder l'affaire des deux contendans à l'Archevêché de Cologne, & terminer les differends qui étoient survenus à cette occasion entre l'Empereur & le Duc de Bourgogne. Tout cela l'avoit arrêté plus qu'il n'avoit esperé. Son retour fit plaisir. Il rendit compte de sa legation dans un consistoire que le Pape assembla, & s'excusa s'il n'avoit pas entierement satisfait aux ordres de sa Sainteté, ni à l'attente des Cardinaux: mais le saint Pere le loua de son zele & de ses bonnes intentions, & tous le remercierent en termes fort honorables. Ses services mêmes furent recompensez par l'Evêché de Palestrine, dont il jouit jusqu'en l'année 1490. qui fut celle de sa mort.

An. 1474. XXXVI. Retour du Cardinal d'Aquilée de sa legation des païs du Nord.

Les travaux de ce Cardinal avoient en effet beaucoup contribué à la paix. Il en vit le fruit peu de tems après son arrivée à Rome; puisque la paix se fit entre la Hongrie & la Pologne. Le Roi de Hongrie écrivant au Pape & aux Princes, se vante d'avoir pû battre les armées des Polonois & des Bohêmiens, s'il n'avoit pas voulu les menager, faisant profession d'une même religion que ses ennemis. Peut-être s'en faisoit-il un peu trop acroire. On ne peut nier toutefois que Matthias n'eût beaucoup plus d'experience que Casimir & Uladislas Roi de Bohême qui étoit fort jeune. Les conditions de la paix étoient, que Matthias au-

XXXVII. Paix entre la Hongrie & la Pologne.

Bonfin. lib. 4. dec. 3.

An. 1474. auroit la Moravie & la Silesie, Uladislas la Bohême & la Lusace; & que si l'un ou l'autre venoit à mourir sans enfans, le survivant jouiroit du tout; que cependant ils porteroient le titre de Roi de Bohême. Après ce traité Uladislas s'en retourna à Prague, où les Hussites se revolterent contre lui, jusqu'à menacer de le chasser du roïaume & de le mettre en prison. Matthias fut soupçonné d'avoir eu quelque part dans cette revolte.

XXXVIII. Vaines promesses du Roi de Perse contre les Turcs. *Michou, l. 24. c. 70. Cromer. lib. 28.*

L'Ambassadeur de la Republique de Venise auprès d'Usum Cassan Roi de Perse, revint en Europe avec les envoïez de ce Prince, pour engager à la guerre contre les Turcs ceux qui avoient interêt à défendre la religion. Ces Persans exaggererent fort la puissance de leur Roi; ils promirent qu'au prin-tems prochain il attaqueroit Mahomet avec une armée composée d'un million d'hommes, & offrirent à un des fils de Casimir Roi de Pologne, la fille que leur maître avoit eue de Catherine fille de l'Empereur de Trebizonde. Mais Casimir qui ajoûtoit peu de foi à ces fastueuses promesses, répondit seulement qu'il envoïeroit ses Ambassadeurs au Roi. Il fit ensuite conduire les Persans à Rome, où ils renouvellerent leurs mêmes promesses, sans qu'on les crût; parce qu'ils demandoient sur-tout qu'on fournît beaucoup d'argent à leur maître, & qu'on lui promît l'Empire de Trebizonde qui appartenoit à sa femme. On croit que ce Prince cessa de faire la guerre au Turc, & qu'il en fut empêché par la revolte de son jeune fils, qui sur un faux bruit de la mort de son pere, s'étoit rendu maître du roïaume: mais informé que son pere étoit en vie, & desesperant de pouvoir obtenir le pardon de sa revolte, il se refugia à Constantinople auprès de Mahomet, qui lui four-

fournit des troupes pour détrôner son pere. AN. 1474.
Ce fils rebelle fut enfin arrêté par les satrapes, & mis à mort.

XXXIX. Flotte des Venitiens contre les Turcs.

Les Turcs toûjours avides de s'agrandir, assiégerent Scutari en Albanie avec quatre-vingt mille hommes. Mocenigo aiant appris cette nouvelle au port de Modon, où il étoit, repassa promptement en Albanie pour secourir cette place qui étoit très-importante. Antoine Loredano fut nommé par le Senat pour la défendre, & on en dut principalement la conservation à ses soins & à sa valeur. Les Chrétiens se défendirent avec bravoure. L'eau leur manquant, ils firent une sortie sur les Turcs avec tant de courage & de hardiesse, qu'ils s'ouvrirent un passage libre pour en aller chercher. Enfin les Turcs furent obligez de lever le siége, après avoir perdu un grand nombre des leurs. Mocenigo qui avoit fait aussi des actions éclatantes, étant de retour dans sa patrie, fut élû doge de Venise en la place de Nicolas Marcelle mort depuis peu, & le commandement de la flotte fut donné à Loredano.

XL. Affaires du roiaume de Castille.

Une querelle assez vive arrivée cette année entre le Comte de Benevent & le Marquis de Santillane, partagea toute la cour de Castille. Les deux partis prirent les armes, & le Roi fut obligé de se mettre en campagne pour les accommoder. Le Marquis de Villena qui avoit fait sa paix, mena ce Prince à Truchillo, dans l'intention de se rendre maître de cette place par son autorité. Mais Gratian qui commandoit dans le château, refusa d'obéïr aux ordres de son maître; ce qui obligea Henri de s'en retourner à Madrid. Le Marquis resta à Sainte-Croix, qui est à deux lieues de Truchillo, & traita avec Gratian, qui remit la ville en son pouvoir, moïennant celle de Saint-Felix, dont il

Mariana, lib. 24. Sabel. ic. 3. dec. 10.

An. 1474. fut recompensé. Pendant qu'on travailloit à cet accommodement, le Marquis mourut d'un abcès à la gorge, qui fut suivi d'une hemorragie; mais son fils cacha sa mort jusqu'à ce que le traité fût executé. Le Roi lui conserva tous les gouvernemens de son pere, & la grande maîtrise de saint Jacques.

XLI. Mort de Henri IV. Roi de Castille.

Ce fut la derniere action du Roi Henri, qui tomba malade peu de jours après à Segovie, d'une douleur de côté. Henri se promenoit alors avec le Roi Ferdinand & l'Infante Isabelle. Le mal fut d'abord si violent, qu'on fût obligé de le transporter aussi-tôt dans son palais. Le peuple publia qu'il avoit été empoisonné. On fit des prieres & des processions publiques dans tout le roïaume pour le rétablissement de sa santé, & on espera en effet qu'il pourroit la recouvrer. On voulut profiter de ces momens favorables pour conclure un accommodement solide entre lui & Ferdinand d'Arragon, & pour l'engager à declarer l'Infante Isabelle son heritiere, comme la justice le demandoit: mais on ne put l'y résoudre; ce qui causa beaucoup de divisions. Tous ces troubles augmenterent ses incommoditez; il fut obligé de retourner à Madrid, où il mourut un dimanche onziéme de Novembre, âgé de quarante-cinq ans, dans la vingt-uniéme année de son regne. Il ne fit point de testament dans les formes. Comme il étoit prêt d'expirer, son confesseur lui demanda qui il nommoit pour lui succeder. Henri répondit qu'il laissoit sa couronne & son roïaume à la Princesse Jeanne, qu'il reconnoissoit pour sa fille. Mais malgré cet aveu, toute l'Espagne demeura persuadée qu'il n'en étoit pas le pere. Roderic Santius Evêque de Palencia en Espagne, & que Paul II. fit capitaine du château Saint-Ange, finit ici son histoire.

Mariana, lib. 24.

ſtoire, & fait de grands éloges de ce Roi. AN.1474.

XLII. On eſt partagé en Caſtille pour réconnoître Iſabelle.

La mort du Roi de Caſtille fut ſuivie de grandes guerres. La Princeſſe Iſabelle étoit alors à Segovie où le Cardinal d'Eſpagne, Dom Alonzo Camillo Archevêque de Tolede, Dom Alphonſe Henriquez Amirante de Caſtille, le Marquis de Santillane, le Duc d'Albe, le Connétable du roïaume, la Cueva Duc d'Albuquerque, le Comte de Treſigno & pluſieurs autres allerent la ſaluer, & la reconnurent pour Reine de Caſtille & de Leon. Les principales villes lui envoïerent leurs députez pour l'aſſurer de leurs ſoûmiſſions & de leur obéïſſance. Mais d'un autre côté le Marquis de Villena fils de Pacheco, le Duc d'Arrevalo, Rodrigue Tellez, le Comte d'Aregna, & le grand maître de Calatrava ſe declarerent pour Jeanne. Ferdinand qui étoit à Saragoſſe auprès de ſon pere, ſe rendit à Segovie, auſſi-tôt qu'il eût appris la mort de ſon beau-frere, pour ſoûtenir les droits de ſon épouſe.

XLIII. Aſſemblée des Etats, & accord entre Ferdinand & Iſabelle.

Il y eut une grande conteſtation parmi les Grands, pour ſçavoir ſi l'on devoit reconnoître Ferdinand pour Roi de Caſtille en ſon nom ou comme mari d'Iſabelle. Les Etats s'aſſemblerent à ce ſujet; & l'on convint que les filles en ligne directe excluoient les mâles en ligne collaterale, comme on le fit voir par beaucoup d'exemples. Cependant Iſabelle pour donner à ſon mari des témoignages de l'amitié & de l'union parfaite qui étoit entre eux, voulut bien que Ferdinand eût part au gouvernement du roïaume, & conſentit que dans tous les actes publics, & ſur la monnoïe on mettroit le nom du Prince devant celui d'Iſabelle; que leur écuſſon porteroit de Caſtille parti d'Arragon; que ſous le nom d'Iſabelle toutes les forteresſes de Caſtille ſeroient tenues, & les

AN. 1474. tributs levez; que la Reine donneroit les benefices sous le nom de son mari & le sien; que quand ils seroient ensemble dans un même lieu, les peuples leur demanderoient la justice à tous deux; & que quand ils seroient séparez, chacun exerceroit la justice sous son nom particulier. Après qu'on eût ainsi reglé toutes ces formalitez, on s'appliqua à reformer les abus qui s'étoient introduits sous le precedent regne, tant dans l'administration de la justice, que dans le maniment des finances; & l'on deputa une celebre ambassade à Louis XI. pour renouveller les anciennes alliances & lui demander la restitution du Roussillon. Mais ce Prince qui donnoit tout à la politique, bien loin d'accorder ce qu'on lui demandoit, pensa plûtôt à s'emparer d'autres places, pendant que Ferdinand & Isabelle avoient tant d'affaires chez eux pour se maintenir dans leur élevation.

XLIV. On dépose Simeon Patriarche Grec de Constantinople. *Turco græcia lib. 1.*

On croit que ce fut à la fin de cette année que Simeon Patriarche Grec de Constantinople, aïant tenu le siege un peu plus de trois ans & demi, en fut chassé par les brigues d'un certain Raphaël moine de Servie, qui promettoit seulement pour son entrée cinq cent écus d'or à quelques grands Seigneurs Turcs, outre le tribut de deux mille écus d'or. Mahomet acceptant ces offres, chassa Simeon pour installer ce Raphaël qui étoit entierement ignorant dans la langue Grecque, & si adonné au vin, qu'il ne passoit pas un jour sans en boire jusqu'à perdre la raison: ce qui le rendit odieux à tout le monde: il y eut très-peu de Prelats à son sacre, & il fallut faire violence aux Prelats pour le servir à l'autel. Enfin se trouvant hors d'etat de païer le tribut dans l'année, comme il l'avoit promis, il fut mis en prison; d'où

d'où on ne le laissa sortir que pour aller mendier ce tribut de porte en porte, enchaîné & accompagné d'un soldat Turc. Cet indigne Patriarche mourut peu de tems après. AN. 1475.

Dès la veille de Noël on commença de celebrer à Rome le jubilé que le Pape avoit indiqué pour l'année 1475. & qu'il avoit réduit à tous les vingt-cinq ans. Le nombre des fidéles qui firent le voïage pour avoir part à cette indulgence, auroit été beaucoup plus grand si la guerre n'eût point été en France, en Angleterre, en Espagne, en Hongrie & en Pologne. Ferdinand Roi de Naples fut le plus distingué de tous ceux qui vinrent à Rome, & le Pape pour le gratifier lui remit le tribut qu'il devoit à l'Eglise Romaine, à condition qu'il lui feroit presenter tous les ans une haquenée blanche, c'est-à-dire un cheval blanc tout enharnaché, comme une preuve que ce roïaume relevoit du saint Siege à qui appartenoit le fief. Cette ceremonie s'observe encore aujourd'hui, & on l'appelle le présent de la haquenée. Un Ambassadeur la presente au Pape tous les ans le jour ou la veille de la fête de saint Pierre.

XLV. Le Pape celebre le grand jubilé à Rome.

Ciacon. & Onuphr. in Sixt. IV. Victorel. de jubil. p. 7.

XLVI. Present de la haquenée au Pape pour le roïaume de Naples.

L'on crut que le voïage que Ferdinand fit à Rome pour avoir part aux graces du Jubilé, ne fut qu'un prétexte dont il voulut se servir pour rompre l'alliance entre les Venitiens, le Duc de Milan & les Florentins, comme il le fit en effet. Catherine Reine de Bosnie vint aussi à Rome avec quarante chevaux. Le Pape la défraïa en tout & lui fit beaucoup d'honneur; on croit qu'elle demeura à Rome jusqu'à sa mort. Le Roi de Bosnie & de Valachie fit aussi ce voïage dans un âge avancé, mais on ne sçait si ce fût dans l'année du Jubilé. Charlotte Reine de Chrypre y parut aussi. Le Pape accorda

Palmer. in chronic.

Onuph. in Sixt. IV.

AN. 1475. les mêmes indulgences au Roi & à la Reine de Castille, & aux autres Princes qui ne purent pas venir à Rome, à condition de visiter certaines Eglises, & de faire quelques autres pratiques de pieté qu'il leur imposa.

XLVII. Victoire du Vaivode de Moldavie sur les Turcs.

Michou. l. 4. c. 70. Cromer, lib. 28.

Mahomet étant entré en Moldavie avec une armée de six-vingt mille hommes, le Vaivode marcha à sa rencontre, n'aïant avec lui qu'environ quarante mille hommes. On en vint plusieurs fois aux mains dans le mois de Janvier, & le Turc eut le dessous. Cette nombreuse armée fut taillée en pieces; entre les morts il y eut quatre Bachas, & on leur prit plus de cent drapeaux. Le Vaivode usa de sa victoire avec beaucoup de moderation. En action de graces il jeûna quatre jours au pain & à l'eau, & envoïa au Pape, & aux Rois de Pologne & de Hongrie une partie des dépouilles qu'il avoit remportées. Vers le même tems les Turcs investirent la ville de Lepante avec trente mille soldats & fatiguerent les assiégez pendant huit mois; mais le general Loredano les obligea enfin de l'abandonner. Ils ne se retirerent que pour assiéger l'isle de Lemnos que Loredano délivra aussi lorsqu'elle étoit prête de tomber sous les efforts de l'armée ennemie. On dit cependant qu'elle fut principalement redevable de sa conservation à une jeune fille nommée Marulla. Cette nouvelle heroïne voïant que les Janissaires étoient prêts d'entrer dans la place & que son pere venoit d'être tué, prit ses armes & s'engagea avec tant de hardiesse au milieu des ennemis, qu'elle ramina les assiégez & les fit revenir à la charge avec tant de resolution qu'ils chasserent les Turcs, en tuerent un grand nombre & sauverent la ville.

Bonfin. 4. dec. 5. in fine. Michou, c. 71.

Mahomet sans être rebuté par ces mauvais succès, vint mettre le siége devant Croïe. Les com-

commencemens furent heureux pour les Chrétiens : ils s'emparerent de deux forts qu'on avoit élevez pour serrer la ville. Mais l'avidité du pillage les perdit. Les ennemis qui fuïoient voïant les Venitiens embarassez de leur butin & débandez, revinrent à la charge & les défirent. Contarini gouverneur de l'Albanie voulut en vain les rallier, il fut tué lui-même après une longue & genereuse resistance. Les Turcs surprirent aussi la ville de Caffa qu'on nommoit autrefois Theodosie, dans la petite Tartarie sur le bord de la mer noire du côté de l'ancien Bosphore Cimmerien. Les Genois s'étoient rendus maîtres de cette ville dans le treiziéme siecle du tems de la guerre sainte & de la decadence de l'Empire d'Orient. C'étoit le plus celebre port de tout le Pont-Euxin, & qui leur étoit le plus avantageux. La rade étoit commode & fort assurée pour les vaisseaux, ce qui leur facilitoit un plus grand commerce qu'en aucun autre port de la mer noire. Mais les Genois perdirent tous ces avantages par l'avarice de quelques-uns d'entre eux, & par la perfidie d'un certain gouverneur du Roi des Tartares leur ami, qui y possedoit beaucoup de terres. A la priere de ce gouverneur qui avoit déja assiegé la place avec un grand nombre de Tartares, Mahomet envoïa le Bacha Achmet avec une flotte de près de cinq cent voiles qu'on avoit équipée pour l'isle de Candie. Ce qui obligea les assiégez de se rendre en fort peu de tems avec le Roi même des Tartares qui se trouva enfermé dans la ville, ses deux freres & quelques Seigneurs Genois qui furent tous conduits à Constantinople avec les principaux de la ville; en sorte que tout le païs fut reduit sous la puissance de Mahomet : ce qui donna beaucoup de peur aux Polo-

AN. 1475.

XLVIII. Les Genois laissent prendre Caffa aux Turcs.

Foliet. l. 11.

Papiens. epist. 641. Leunclav. Pandect. Turc. c. 147.

An. 1475. Polonois, & mit tout l'Orient en combustion.

XLIX. L'Eglise d'Avignon érigée en metropole. *Nouguier hist. de l'Eglise d'Avignon. S. Marth. Gall. Christ. Bouche. hist. de Provence.*

On croit que ce fut dans cette année que le Pape Sixte IV. érigea l'Eglise d'Avignon en metropole, & lui donna pour suffragans Carpentras, Cavaillon & Vaison. Avant ce temslà c'étoit le siege d'un Evêché suffragant d'Arles. Il y a un celebre chapitre dont les chanoines prirent la regle de saint Augustin en 1096. en presence du Pape Urbain II. & furent secularisez en 1481. par Sixte IV. L'Eglise metropole sous le titre de Nôtre-Dame de Doms est ancienne & magnifique. Elle reconnoît saint Ruf pour son premier Evêque. Le Cardinal Julien de la Rouere qui fut depuis Pape sous le nom de Jules II. gouverna cette Eglise & y fonda le vingt-deuxiéme du mois d'Août de l'année suivante 1476. le College dit du Route.

L. Alphonse Roi de Portugal soûtient les droits de Jeanne de Castille.

Le Roi & la Reine de Castille eurent dans cette année une guerre assez rude à soûtenir contre les partisans de Jeanne fille de Henri, qu'il avoit nommée son heritiere en mourant. Le Marquis de Villena jugeant qu'il lui étoit impossible de faire valoir les droits de cette derniere sans être aidé de quelque puissance étrangere, eut recours à Alphonse Roi de Portugal qui étoit oncle de Jeanne. On lui promit la couronne de Castille s'il vouloit épouser cette Princesse. Alphonse y consentit, & fit sommer Ferdinand & Isabelle de lui remettre les roïaumes de Castille & de Leon, & au refus leur declara la guerre. Ferdinand se chargea de défendre la vieille Castille avec le roïaume de Leon, & Isabelle avec le secours du Duc d'Albe & de l'Infant de Tolede, defendit l'Andalousie & la Murcie. Cependant Alphonse étant arrivé à Placencia, fut fiancé avec Jeanne que le Marquis de Villena lui avoit ame-

LI. Il est fiancé avec elle & se fait pro-

amenée. Le Pape lui en avoit accordé la dispense : ensuite il se fit proclamer Roi de Castille en vertu des droits de Jeanne. Il s'approcha ensuite de Badajox avec une armée de quatorze mille hommes de pied & de cinq mille chevaux. De-là il s'avança vers Tiro où il fut reçu avec la Princesse. Il se rendit maître de Zamora, de Pegnafiel & de Bultagnaz, & fit prisonnier le Comte de Benevent qui avoit voulu s'opposer à ses conquêtes.

An. 1475. Roi de Castille. *Mariana, lib. 24.*

Mais pendant qu'Alphonse se reposoit à Zamora, le gouverneur qu'il y avoit établi, y fit entrer la nuit des soldats de Ferdinand qui firent un grand massacre des Portugais. Ce qui obligea le Roi de Portugal à s'en retourner à Tiro. Son fils Dom Jean étant arrivé peu de jours après avec de nouvelles troupes, ils allerent ensemble remettre le siége devant Zamora ; qu'ils ne purent prendre. Ferdinand voulant faire une diversion ; envoïa des troupes en Afrique pour assieger Ceuta. Les Castillans trouverent que les Maures commençoient déja à battre cette place du côté de la terre, tandis qu'eux l'alloient attaquer par mer. Mais les infideles craignant d'avoir à combattre contre le parti victorieux, firent offrir au gouverneur d'aller charger les Castillans s'il vouloit leur laisser traverser la ville. Cette proposition n'aïant point été acceptée, les Maures se retirent, & les Castillans après avoir perdu beaucoup de monde furent contraints d'en faire autant.

LII. Ferdinand reprend Zamora, son armée échoue devant Ceuta.

Le Roi de France conclut cette année un traité avec les Suisses qui en dresserent eux-mêmes les articles. Les trois principaux étoient : 1. Que cette alliance ne dureroit que dix ans, à moins que les parties ne jugeassent à propos de la prolonger. 2. Que Louis donneroit à

LIII. Traité du Roi de France avec les Suisses.

chaque

An. 1475. chaque Canton six mille écus de pension par an, à condition que les Suisses lui fourniroient pour une certaine somme autant de gens de guerre qu'il en auroit besoin. 3. Qu'ils ne pourroient être emploïez contre les Etats avec lesquels ils étoient alliez, & qu'on ne les occuperoit point aux siéges des villes ni des forteresses. Après que ce traité eut été ratifié, le Roi proposa aux Suisses de rétablir Sigismond dans le Comté de Ferrette; ils répondirent qu'ils le vouloient bien, mais à condition que Sigismond leur accorderoit à perpetuité le droit de passer, forts ou foibles, quand il leur plairoit, dans quatre villes de ce Comté, après qu'ils l'auroient recouvré. Le Duc d'Aûtriche eut de la peine à se rendre à cette proposition; il s'en raporta néanmoins à Louïs XI. qui la lui fit accepter.

LIV. Les Suisses se rendent maîtres du Comté de Ferrette.

Les Suisses se preparerent aussi-tôt à recouvrer le Comté, ce qu'ils firent en une nuit: comme on ne les attendoit point, ils ne trouverent presque aucune resistance Ils firent prisonniers huit cens hommes de garnison avec le gouverneur que le Duc de Bourgogne y avoit mis: ils renvoïerent les soldats sans aucune rançon, mais ils firent trancher la tête au gouverneur pour se venger de quelques violences qu'il avoit exercées sur leurs terres. Delà les Suisses descendirent dans le Comté de Bourgogne, où ils prirent les villes de Blamont & d'Haricourt, défirent les milices du païs, & firent beaucoup de desordres. La tréve entre la France & le Duc de Bourgogne étant expiré, Louïs fit entrer une partie de ses troupes en Bourgogne où elles défirent auprès de Gray le Comte de Roussy gouverneur de cette province, fils du Connétable de saint Pol, & le fit prisonnier. L'autre partie de l'ar-

l'armée Françoise prit les villes de Tronquoy, Montdidier, Roye, Corbie, & s'avança jusqu'aux portes d'Arras, dont on fit toute la cavalerie prisonniere de guerre, parce que dans une sortie elle s'étoit avancée trop loin. Cette action se passa le vingtiéme Juin, & on en fut redevable au Seigneur de Combronde. An. 1475.

Le Duc de Bourgogne étoit toujours devant Nuitz dont il esperoit enfin se rendre maître dans peu. Les efforts de l'Empereur & des Princes d'Allemagne n'avoient pû délivrer cette place, & le Duc ne vouloit point l'abandonner, croïant qu'il étoit de son honneur de la prendre. Mais les Anglois l'obligerent à la quitter. Ils vouloient faire une descente en France, selon qu'ils l'avoient conclu avec lui; il les avoit arrêté jusqu'alors; mais las enfin d'attendre, ils lui firent sçavoir qu'ils alloient s'embarquer; & que si en descendant à Calais ils le trouvoient encore occupé au siége de Nuitz, ils s'en retourneroient aussi-tôt. La crainte de perdre leur alliance l'emporta sur l'esperance d'une victoire prochaine. Le Duc ne chercha plus qu'un pretexte pour lever le siége. Alexandre Evêque de Forli, que le Pape Sixte IV. avoit envoïé pour negocier la paix entre les Allemands & le Duc, proposa de remettre à l'arbitrage de sa Sainteté le differend des Princes Herman & Rupert pour l'Archevêché de Cologne, & de lui livrer à lui-même dans le moment la ville de Nuitz, pour la garder jusqu'à la decision du procès. L'expedient fut accepté. Aussi-tôt les deux armées se separerent, & celle du Duc de Bourgogne prit la toute de Lorraine. LX. Le Duc de Bourgogne leve le siége de Nuitz.

Aussi-tôt que le Roi d'Angleterre en eut reçû la nouvelle, il se prepara à s'embarquer pour se rendre à Calais; mais avant que de sortir de son LVI. Le Roi d'Angleterre declare la

An. 1475. son roïaume, il envoïa à Louïs XI. un heraut nommé Jartiere, avec une lettre par laquelle il lui demandoit la restitution du roïaume de France; & en cas de refus, lui declaroit la guerre. Louïs XI. aïant lû la lettre seul, fit appeller le heraut quelques momens après, & lui dit: Qu'il sçavoit bien que le Roi d'Angleterre ne s'embarquoit qu'à la sollicitation du Duc de Bourgogne, du Duc de Bretagne & du Connétable de France: que la saison étoit déja si avancée, qu'elle ne donnoit pas lieu à de grandes entreprises: que l'armée de Bourgogne affoiblie par un an du siége devant Nuitz, n'étoit pas en état d'agir: que le Connétable n'étoit pas assez puissant pour attirer à la France une nouvelle guerre: que c'étoit un broüillon, un dissimulé, un fourbe, qui n'avoit point d'autre vûe que de se faire rechercher & redouter par tous les partis, pour s'attirer de la confiance, & se livrer à celui qui lui feroit les plus grands avantages: qu'il favorisoit tantôt les uns, tantôt les autres, & qu'il n'avoit point d'autre dessein que de les épuiser tous pour s'enrichir à leurs dépens.

guerre au Roi de France.

Mem. de Comines, l. 4. ch. 4.

LVII. Louïs XI. gagne le deputé du Roi d'Angleterre.

Mem de Comines, ibid.

Il dit encore plusieurs autres choses au heraut pour l'engager à conseiller au Roi d'Angleterre de faire la paix avec lui: il accompagna ces paroles d'un present de trois cens écus, & de trente aulnes de velours cramoisi qu'il donna à ce heraut, lui promettant encore mille écus si la paix se faisoit. Jartiere repartit qu'il ne tiendroit pas à lui que la paix ne se fît entre l'Angleterre & la France: mais qu'il falloit attendre que le Roi son maître eût passé la mer; & que quand il auroit debarqué, qu'on depêchât un heraut pour demander un sauf-conduit, afin d'envoïer des Ambassadeurs à Edouard; & qu'au-lieu de s'adresser

dresser d'abord à ce Prince, on s'adressât aux Seigneurs de Hawart & de Stanlay, pour conduire ce heraut. Louïs content de cet avis chargea Comines d'entretenir toûjours ce deputé d'Edouard, & de ne le laisser parler en particulier à personne, jusqu'à ce qu'on lui eût donné compagnie pour le conduire. AN. 1475.

LVIII. Arrivée du Roi d'Angleterre à Calais.

Le Roi d'Angleterre fut trois semaines à faire le trajet de Douvres à Calais, quoiqu'il n'y ait que sept lieues. Dès qu'il y fut arrivé, le Duc de Bourgogne vint l'y trouver avec quelques cavaliers seulement. L'accueil fut très-froid des deux côtez. Les Anglois s'étoient attendus que toute la cour de Bourgogne viendroit les recevoir avec une nombreuse armée. Edouard s'en plaignit. Le Duc lui répondit que ses troupes le joindroient au premier ordre; qu'il les avoit envoïées en Lorraine pour s'y rafraîchir aux depens du Duc qui lui avoit declaré la guerre. Il conduisit les Anglois à Boulogne, & ensuite à Peronne, où le Seigneur de Creville vint complimenter Edouard & le Duc de Bourgogne de la part du Connétable de saint Pol. Il leur dit que son maître ne s'étoit pas encore désaisi de Saint-Quentin, parce qu'il n'étoit pas tems, & que les intelligences qu'il avoit en France eussent trop éclaté; mais qu'à présent l'Armée Angloise étant arrivée, il ne garderoit plus de mesures avec Louïs XI. Qu'il étoit tout prêt à livrer Saint-Quentin, si le Duc de Bourgogne le jugeoit à propos. De Creville donna aussi au Duc de Bourgogne une lettre de son maître adressée au Roi d'Angleterre, par laquelle le Connétable prioit le Roi d'ajoûter foi à tout ce que le Duc lui diroit ou lui promettroit, comme si c'étoit lui-même qui lui parlât. Sur ces assurances, Edouard de concert avec le Duc,

LIX. Le Connétable promet de ceder Saint Quentin au Roi d'Angleterre.

An. 1475. Duc, fit marcher ses troupes vers Saint-Quentin. Il se flattoit que les portes lui en seroient ouvertes dès qu'il paroîtroit ; mais loin d'y être reçû, le Connétable fit tirer le canon sur les premiers soldats Anglois qui parurent, & la garnison fit une sortie sur eux, & il y en eut quatre ou cinq de tuez.

LX. Il lui en refuse ensuite l'entrée.

Le Roi d'Angleterre outré de cet affront, voulut rendre le Duc de Bourgogne responsable de l'infidelité du Connétable, & peu s'en fallut qu'il ne l'accusât d'être complice. Le Duc fit ce qu'il put pour excuser le Connétable, mais tout ce qu'il dit ne servit qu'à augmenter la défiance des Anglois. Dans le même tems le Duc partit précipitamment pour la Lorraine ; & en prenant congé du Roi, il promit d'en ramener ses troupes ; mais cette démarche augmenta les soupçons qu'on avoit contre lui & fit croire qu'il vouloit abandonner les Anglois.

LXI. Louïs XI. envoie à Edouard un valet vêtu en heraut pour lui parler de paix.

Louïs XI. fut bien-tôt informé de ces nouvelles, & un valet d'un gentilhomme de sa maison que les Anglois avoient pris & renvoïé, & que Louïs avoit d'abord regardé comme un espion, les lui confirma. Alors il crut qu'il étoit à propos de suivre les avis du heraut d'Edouard. Il chargea donc Philippe de Comines d'aller chercher un valet du Seigneur des Halles ou des Salles fils de Merichon de la Rochelle, & de lui proposer s'il vouloit aller trouver le Roi d'Angleterre de la part de Louïs en habit de heraut. Comines executa ces ordres, & fut fort étonné quand il vit ce valet qui ne lui paroissoit pas un homme à menager une telle negociation, mais qui toutefois avoit beaucoup de bon sens, & des manieres fort engageantes. Le Roi ne lui avoit parlé qu'une fois, & l'avoit jugé capable d'une telle commission. Le valet fort surpris de la proposition qu'on

Mem. de Comines, l. 4. ch. 7.

qu'on lui fit se jetta aux genoux de Comines, croïant déja être mort. On le rassura, on lui promit une élection dans l'isle de Rhée, & de l'argent. Il parut devant le Roi, il fut équipé comme un heraut, on lui donna ses instructions, & on le fit partir. An. 1475.

Le heraut travesti étant arrivée au camp des Anglois, fut arrêté & conduit devant la tente du Roi où on lui demanda ce qu'il venoit faire. Il répondit qu'il venoit de la part de Louïs XI. pour parler au Roi d'Angleterre, & qu'il avoit ordre de s'adresser aux Seigneurs de Hawart & de Stanlay. Comme le Roi dînoit à l'heure qu'il arriva, on le fit dîner aussi & ensuite on le presenta au Roi. On ne lui avoit rien donné par écrit; mais comme on l'avoit bien instruit, il parla avec beaucoup de sagesse; il exposa que Louïs XI. depuis son avenement à la couronne, n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit contribuer à une paix solide & constante entre les deux monarchies de France & d'Angleterre sans avoir pû en venir à bout; qu'il ne se relâchoit pas d'une conduite si chrétienne; que s'il avoit autrefois donné retraite au Comte de Warwick, il l'avoit fait moins pour nuire à Edouard, qu'au Duc de Bourgogne dont le Comte étoit l'ennemi mortel. Il ajoûta que ce Duc n'avoit appellé les Anglois en France que pour obtenir de Louïs une paix plus avantageuse, & que le Duc de Bretagne & le Connétable n'étoient pas mieux disposez en faveur des Anglois. Qu'Edouard en protegeant les mauvais François, inviteroit le Roi très-Chrétien à proteger à son tour les Anglois rebelles de la faction de Lancastre, & qu'alors l'Angleterre ne seroit pas moins embarrassée que l'étoit présentement la France. Que le Roi Edouard avoit déja fait beaucoup de dépense, sans qu'aucun de

LXII.
Ce heraut propose la paix au Roi d'Angleterre.

AN. 1475. de ses alliez fût en état de le rembourser. Que les Ducs de Bourgogne & de Bretagne lui avoient manqué de parole après l'avoir si longtems & si fortement sollicité de venir en France, & qu'il ne devoit pas esperer qu'ils lui fussent à l'avenir plus fidéles. Que si ces considerations lui paroissoient justes, il trouveroit Louïs XI. disposé à faire la moitié des avances pour l'accommodement, & à convenir du lieu où les députez des deux nations s'assembleroient.

LXIII. Les propositions de paix sont acceptées par le Roi d'Angleterre. *Mem. de Comines, l. 4. ch. 8.*

Le conseil d'Angleterre approuva les raisons du heraut, il y eût des sauf-conduits expediez de part & d'autre; & dès le lendemain qu'on les eût reçus, les Ambassadeurs des deux couronnes se trouverent dans un village proche Amiens: de la part de Louïs XI. étoient le bâtard de Bourbon Amiral de France, le Seigneur de saint Pierre & l'Evêque d'Evreux appellé Herberge; pour le Roi d'Angleterre Haward, un nommé Chalanger, & le docteur Morton qui fut depuis Chancelier d'Angleterre & Archevêque de Cantorberi. Les Anglois firent d'abord quelques propositions vagues, comme de restituer à Edouard le roïaume de France, ou du moins la Guïenne & la Normandie, mais on se rapprocha bien-tôt après, parce que les deux Rois avoient envie de conclure; & les principaux articles du traité furent que le Roi d'Angleterre se contenteroit de soixante & douze mille écus pour les frais de la guerre; que le Dauphin de France épouseroit une fille d'Edouard qui n'avoit encore que trois ans; & que durant les neuf années qui s'écouleroient jusqu'à la consommation du mariage, la Princesse auroit pour douaire anticipé tout le revenu de la Guienne, si Louïs XI. n'aimoit mieux lui faire païer à Londres cinquante mille

LXIV. Articles du traité entre les deux Rois. *Till. in tract. Fran. & Angl.*

mille écus par chaque année. Qu'au jour de ce mariage les époux seroient mis en possession de la Guienne; & qu'il y auroit entre les deux couronnes pour neuf ans une alliance dans laquelle les Ducs de Bourgogne, de Bretagne & tels autres François qu'il plairoit à l'Angleterre de nommer avant la conclusion du traité, seroient compris. AN. 1475.

On fit aussi un compromis par lequel les deux Rois s'obligeoient de terminer leurs differends dans l'espace de trois ans par arbitrage, sous peine de trois millions d'écus que païeroit celui qui ne voudroit pas se soumettre. On conclut une ligue offensive & defensive; & l'on convint qu'en cas de guerre civile Louïs ne soûtiendroit point les rebelles d'Angleterre, ni Edouard ceux de France. Les Anglois ajoûterent que le Roi leur maître, pour montrer avec quelle sincerité il prétendoit entrer dans l'alliance, & par consequent dans les interêts des François, reveleroit au Roi de France ceux qui le trahiroient, & lui en produiroit des preuves indubitables. Un autre avantage de ce traité fut le recouvrement de la liberté de Marguerite d'Anjou veuve de Henri VI. Roi d'Angleterre pour venir demeurer en France où elle mourut six ou sept ans après. Mais Edouard exigea d'elle avant son départ qu'elle renonçât à tous les droits qu'elle pouvoit prétendre en Angleterre, soit pour son doüaire, soit pour sa dot, ou à quelque autre titre que ce fût.

LXV. Marguerite d'Anjou recouvre sa liberté & revient en France.

Après la conclusion de ce traité, les deux Rois se virent le vingtiéme d'Août sur le pont de Pequigny proche la ville d'Amiens avec toutes les précautions accoûtumées en de semblables occasions. La paix y fut jurée solemnellement, & les deux Princes eurent une conference particuliere. Le dessein de Louïs XI. étoit

LXVI. Entrevûe des deux Rois à Pequigny.

An. 1475. étoit de mettre le Duc de Bretagne hors d'état de lui nuire. il en fit quelque ouverture à Edouard; mais ce Prince lui repartit que ce Duc étoit son ancien allié & ne lui avoit jamais manqué de parole; que par consequent toutes les fois que la Bretagne seroit attaquée, il iroit en personne la secourir contre qui que ce fut. Louïs changeant de discours pour ne pas mettre le Roi d'Angleterre de mauvaise humeur, lui parla du Duc de Bourgogne, & lui demanda ce qu'il y auroit à faire en cas que ce Duc ne voulût pas être compris dans leur traité. Edouard répondit qu'il l'en sommeroit encore une fois, & que s'il refusoit de le faire, il ne se méleroit plus à l'avenir des differends qu'il pourroit avoir avec la France. Dans cette entrevûe les deux Rois s'entretenant des beautez de la ville de Paris, Edouard témoigna quelque envie de les voir. Ses favoris l'en pressèrent, Haward en fit la proposition au Roi de France, qui répondit qu'il auroit beaucoup de joïe s'il vouloit bien honorer cette ville de sa presence; mais cependant craignant que les charmes qu'Edouard trouveroit dans Paris ne l'engageassent à y demeurer trop-long-tems; & peut-être même à y revenir, il fit entendre à Edouard qu'il étoit obligé de s'avancer avec son armée sur les frontieres de Champagne pour défendre le Duché de Lorraine contre le Duc de Bourgogne. Ce qui obligea Edouard de s'embarquer pour l'Angleterre sans avoir satisfait sa curiosité.

LXVII. Chagrin du Duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux Rois.

Quand le Duc de Bourgogne qui étoit à Luxembourg eut reçû avis du traité que les deux Rois venoient de faire, il vint promptement avec quinze personnes trouver Edouard & lui demanda s'il étoit vrai qu'il fût d'accord avec le Roi de France. Edouard avoua qu'il avoit fait

fait une tréve avec Louïs XI. & qu'il ne tiendroit qu'à lui d'y être compris. Le Duc répondit fierement qu'il ne l'avoit pas tant appellé en France pour aucun besoin qu'il eût de son secours, que pour lui faire recouvrer ce que ses predecesseurs y avoient perdu; que pour lui il renonçoit à la liberté qu'on lui accordoit d'entrer dans le traité, qu'il ne vouloit ni paix ni tréve avec la France qu'ils n'eussent auparavant repassé la mer, & que le tems qu'ils avoient pris pour comprendre leurs alliez dans l'accommodement ne fût expiré. Après ces paroles il se retira assez precipitamment, & n'accepta la tréve que dans le mois d'Octobre. **An. 1475.**

LXVIII. Le Connétable envoïe son secretaire au Roi de France.

Mem. de Comines, l. 4. ch. 8.

Le Connétable surpris de même du traité fait avec les Anglois, & n'osant plus s'adresser à Edouard qu'il jugeoit bien devoir être irrité de l'affront qu'il avoit reçû devant Saint-Quentin, eut recours au Roi de France & lui envoïa son secretaire Richer & le Seigneur de Creville. Le Roi refusa d'abord de les entendre, mais sçachant qu'ils n'étoient pas favorables au Duc de Bourgogne, il leur donna audience avec cette precaution qu'il fit cacher le Sieur Contay derriere un paravent pour entendre leur rapport. Contay étoit ami du Duc de Bourgogne & grand ennemi du Connétable, & avoit été fait prisonnier avec la garnison d'Arras. Ce seigneur ainsi caché, Cerville & Richer entrerent; ils dirent que le Connétable les aïant envoïés dans les Païs-bas pour détacher le Duc de Bourgogne des Anglois, ils l'avoient si fort animé contre eux, que peu s'en étoit fallu qu'ils ne l'eussent déterminé à les abandonner. Là-dessus croïant plaire au Roi, Creville contrefit le Duc de Bourgogne, le faisant parler du Roi d'Angleterre avec beaucoup de mépris. Ils ajoûterent que dans de pareilles

An. 1475. circonstances, le plus sûr pour sa Majesté, étoit de faire une tréve avec les Anglois, & que le Connétable se chargeroit volontiers de la negocier, pourvû que le Roi voulût s'engager à accorder aux Anglois pour quartier d'hiver, quelques villes peu considerables, par où ils sembloient insinuer celles d'Eu ou de Saint-Valery. Le Roi à qui il suffisoit d'avoir joué son personnage, & d'avoir fait entendre à Contay ce que le Connétable disoit & faisoit dire par ses gens, ne leur répondit rien de désobligeant: il se contenta de leur dire: J'envoïerai vers mon frere, parlant du Connétable, & le lui ferai sçavoir de mes nouvelles. Ensuite il congedia les deputez.

LXIX. Le Duc de Bourgogne jure la perte du connétable.

Dès qu'ils furent sortis, Contay qui avoit tout entendu saisi d'indignation, étoit impatient d'apprendre au Duc de Bourgogne tout ce qu'il venoit d'entendre. Il eut lieu de se satisfaire promptement, car le Roi l'envoïa vers ce Duc avec une lettre de créance. Le Duc indigné jura dès-lors la perte du Connétable, & prit la resolution de traiter avec Louïs XI. en faisant avec lui une tréve pour neuf ans. Elle fut peu de tems après conclue à Vervins. Tout conspira en même-tems à la ruine du Connétable; & ce fut-là où aboutirent les rafinemens de sa politique. Edouard fournit au Roi de France les lettres qu'il en avoit reçûes; le Duc de Bourgogne en envoïa d'autres; & le Connétable informé de tout, ne prit point d'autre parti que

LXX. Il se retire à Mons avec un saufconduit du Duc de Bourgogne.

de demander un sauf-conduit au Duc de Bourgogne, parce qu'il sçavoit que Louïs XI. assembloit ses troupes pour l'investir dans Saint-Quentin. A la faveur de ce sauf-conduit qui lui fut accordé il se retira à Mons, pour sa ruine, parce que dans le traité de Vervins le Roi & le Duc étoient demeurez d'accord que le

le premier des deux qui l'auroit dans son pouvoir, seroit obligé dans les huit jours suivans de le faire mourir ou de le livrer à l'autre. C'est pourquoi le Roi ne sçut pas plûtôt sa retraite, qu'il se mît à la tête de sept ou huit cens lances, & alla se rendre maître de Saint-Quentin dont on lui ouvrit aussi-tôt les portes; il en donna avis au Duc à qui il fit declarer qu'il ne lui remettroit point la place, que le Connétable ne lui fût livré vif ou mort. AN.1475.

Le Duc de Bourgogne esperant de recouvrer cette ville par le moïen du Connétable, fut fâché que le Roi s'en fût rendu maître; d'autant plus qu'il ne pouvoit y rentrer que par une infidelité, & en violant le droit des gens. Il ne laissa pas d'envoïer ordre au grand bailli du Hainaut d'arrêter le Connétable; mais ce n'étoit pas dans le dessein de le livrer au Roi. Le Duc qui étoit occupé au siége de Nancy, s'imagina qu'il acheveroit dans peu de jours la conquête de la Lorraine, & qu'il meneroit aussi-tôt après son armée victorieuse devant Saint-Quentin. Que le Connétable qui n'avoit plus rien à menager lui fourniroit pour le siége de cette ville les vivres dont il avoit fait de grands magasins dans Bohain & Ham, & que par-là il seroit proprietaire des belles terres qu'il avoit en Flandre, outre qu'il pourroit exciter une revolte generale en France par les intelligences qu'il y entretenoit encore.

LXXI. Le Duc de Bourgogne donne ordre d'arrêter le Connétable.

Mais comme le Roi avoit envoïé le Seigneur du Bouchage au Duc pour le sommer d'executer sa parole; le Duc promit à ce Seigneur de mettre le Connétable entre les mains de Louïs XI. le vingt-uniéme de Novembre, parce qu'il comptoit que Nancy se rendroit le vingtiéme du même mois: & il en expedia l'ordre qu'il envoïa à son Chancelier Hugonet & au Sieur

An. 1475. d'Imbercourt, prétendant revoquer cet ordre aussi-tôt qu'il seroit maître de Nancy. Mais il manqua son coup par la perfidie d'un Napolitain nommé Campo-Basso, qui s'étant d'abord attaché à la faction d'Anjou, s'étoit donné au Duc de Bourgogne dont il avoit reçû quarante mille écus pour aller en Italie lever quatre cens lances. En passant à Lion il fit connoissance avec un Italien nommé Simon, medecin, qui servoit d'émissaire à Louïs XI. pour observer les mouvemens de la Duchesse Douairiere de Savoie. Campo-Basso lui proposa que si le Roi vouloit lui donner vingt mille écus comptant, il lui livreroit le Duc de Bourgogne ou le tueroit. Simon n'aiant point executé sa commission, Campo-Basso s'adressa à Dupray ou de saint Pray Ambassadeur du Roi en Piemont; mais celui-ci ne fut pas plus diligent que l'autre; de sorte que Campo-Basso après avoir levé ses quatre cens lances en Italie, & les avoir conduits dans les Païs-bas, fit proposer la même affaire au Roi par une personne affidée.

LXXII. Ce Duc est trahi par Campo-Basso.

Mem. de Comines, l. 4. ch. 13. vers la fin.

Louïs XI. eut horreur de la perfidie de ce Napolitain, & fit informer le Duc de Bourgogne de tout ce que Campo-Basso machinoit contre lui; mais le Duc trop prévenu en faveur de cet officier, ne profita pas de cet avis; il crut que le billet du Roi étoit faux, & qu'on vouloit le mettre mal avec le meilleur capitaine qu'il eût dans son armée. Cet officier ravi de l'aveuglement de son maître, s'adressa pour le perdre au Duc de Lorraine, qui accepta l'offre, mais ne voulut donner qu'à bonnes enseignes l'argent qu'on exigeoit. Le marché n'étoit pas encore conclu, que le jour arriva auquel le Connétable devoit être livré aux François. Campo-Basso qui commandoit au sié-

siége de Nancy sous le Duc de Bourgogne, empêcha la prise de la ville jusqu'à la conclusion du traité: & le Duc voïant qu'il n'y étoit pas entré le jour qu'il l'avoit crû, dépêcha un courier pour revoquer l'ordre donné contre le Connétable; mais ce courier arriva trop tard; trois heures avant son arrivée, le coupable avoit été conduit à Peronne pour être mis entre les mains du bâtard de Bourbon qui le fit conduire à Paris & enfermer dans la bastille le deuxiéme de Decembre.

An. 1475.

LXXVIII. Le Connétable est livré au Roi, & enfermé dans la bastille.

Mem. de Comines, lib. 4. ch. 12.

On lui fit aussi-tôt son procès. Le Chancelier de France y presidoit. Il fut interrogé: son crime étoit public, il ne pouvoit le désavouer; ainsi il fut condamné à perdre la tête en place de Greve, ce qui fut executé le dix-neuviéme du même mois 1475. Il avoit alors soixante-trois ans. Il ne fut point regretté, parce que tout le monde avoit horreur de ses perfidies qu'il avoit continuées dix ans entiers. Il souffrit la mort en sincere penitent, & avec de grands sentimens de pieté, s'il est permis en matiere de religion de juger sur les apparences, & d'ajoûter quelque foi à de beaux dehors: ce qui souvent est assez équivoque. Le Roi futravi d'être délivré d'un si dangereux ennemi; & le Duc de Bourgogne y trouva son compte par le recouvrement de la ville de Saint-Quentin & des autres places que Louïs XI. lui remitde bonne foi. Le Roi donna aussi le Comté de Ligni en Barrois à George de la Trimouille Seigneur de Craon, & le Comté de Brienne à Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont. Ces deux terres appartenoient au Connétable. Louïs s'empara des autres La plûpart étoient dans les Etats du Duc de Bourgogne.

LXXIV. Il est condamné à perdre la tête, & meurt.

Mem. de Comines, ibid.

Mezeray, abregé chr. de l'hist. de Louïs XI. in 12.

Six semaines avant la mort du Connétable,

AN.1476. le Roi de France avoit fait un traité avec le Duc de Bretagne, par lequel il s'engageoit à le laisser jouir de tous ses Etats dans la même liberté & avec les mêmes franchises & privileges qu'il avoit sous le Regne de Charles VII. De son côté le Duc renonçoit entierement & sincerement à toutes les alliances qu'il avoit faites jusqu'alors au préjudice du Roi Louïs; & il y avoit une ligue défensive signée entre eux. Cette alliance jointe à la tréve pour neuf ans que sa Majesté avoit faite avec le Duc de Bourgogne la mettoit en repos, d'autant plus qu'elle paroissoit n'avoir rien à craindre de l'inconstance de ce Duc, qui étoit près de s'engager dans de grands embarras du côté de l'Allemagne en attaquant les Suisses. Il étoit presque maître de toute la Lorraine, s'il prenoit Nanci. Louïs XI. par un article secret s'étoit engagé à ne prendre aucune part dans les affaires du Duc René: le Duc de Bourgogne qui l'avoit sçû, pensa à étendre ses Etats, à secouer le joug de la France dont il étoit feudataire, à se rendre maître du païs des Suisses, dont il vouloit se venger, à unir la Savoïe & la Provence à ce qu'il possedoit déja, à y joindre même le Duché de Milan & le roïaume de Naples. Voïons comme il s'y prit pour l'execution d'un dessein aussi chimerique, & commençons par la Savoïe.

LXXV. Traité entre le Roi de France & le Duc de Bretagne.

LXXVI. Vastes projets du Duc de Bourgogne.

Celui qui y regnoit étoit fils d'Amedée IX. que son pere laissa encore enfant sous la tutelle d'Yolande de France sa mere, sœur de Louïs XI. Mais elle avoit perdu toute l'inclination pour la France sa patrie, fâchée peut-être de l'échange fait en sa personne, lorsqu'on l'avoit donnée en mariage à Amedée pour avoir Charlotte sœur du même, en qualité d'épouse de Louïs XI. ou plûtôt elle étoit tellement

ment portée en faveur de son fils, que cet amour avoit éteint dans son ame toutes les autres tendresses. Le Duc de Bourgogne pour la gagner, lui fit proposer le mariage de sa fille avec le jeune Duc de Savoïe: & la Duchesse n'eut pas plûtôt écouté la proposition, qu'au préjudice du Roi de France son propre frere, elle entra dans le projet chimerique du Duc, elle leva cinq mille hommes parmi les sujets les plus aguerris de son fils, & les joignit à l'armée des Bourguignons. Par cette alliance ce Prince auroit formé une suite d'Etats d'une très-grande étendue, depuis l'extrêmité de la Frise jusqu'au Duché de Milan, qui étoit le second objet de l'ambition du Duc de Bourgogne.

AN. 1475

LXXVII. Il promet sa fille au jeune Duc de Savoïe.

Le Duc de Milan étoit alors Galeas Sforce, fils du bâtard François Sforce, qui aïant la qualité de general des Venitiens, s'étoit emparé de cet Etat, & son fils par consequent ne le possedoit qu'à titre d'usurpation. Les Milanois accoûtumez à la domination moderée de François Sforce, regardoient Galeas comme un monstre qu'il falloit exterminer; & la conspiration dans laquelle il fut depuis massacré, étoit déja presque formée. Il devoit s'en douter; & comme le seul bruit de l'alliance de l'heritiere de Bourgogne avec le Duc de Savoïe, lui avoit donné lieu de craindre qu'elle n'eût été conclue que pour le punir de ce qu'il avoit autrefois fourni quatre cens lances au secours de Louïs XI. durant la guerre du bien public, il crut devoir aller au devant de l'orage qu'il apprehendoit. Il envoïa au Duc de Bourgogne un homme de confiance pour lui demander son amitié. La proposition fut acceptée avec assez de mépris, à cause de la lâcheté qu'on lui voïoit commettre: mais le dessein du Duc

LXXVIII. Le Duc de Milan demande au Duc de Bourgogne son alliance.

An. 1475. de Bourgogne étoit de tirer de Galeas des secours d'argent & de soldats. Il en tira en effet jusqu'à quinze mille hommes, & reduisit le Duc de Milan dans un tel état, que l'armée des Bourguignons n'avoit qu'à mettre le pied dans son Duché pour le conquerir.

LXXIX. René d'Anjou est mécontent du Roi de France.

Le roïaume de Naples flattoit encore l'ambition du Duc de Bourgogne. La maison d'Anjou en avoit été chassée sans esperance de s'y rétablir. René d'Anjou étoit fort vieux, & il ne lui restoit que René Duc de Lorraine, fils de sa fille, qui alloit être dépouillée de ses Etats, & qui par consequent ne seroit pas en état de recouvrer le roïaume de Naples. Louïs XI. non seulement n'avoit jamais voulu secourir René d'Anjou; mais il s'étoit depuis peu emparé des châteaux d'Angers & de Bar, où René avoit garnison, de peur qu'il ne lui prît envie pour se venger de les remettre aux ennemis de la France. René irrité à l'excès de cette derniere injure, ne pensa plus qu'à la vengeance; & comme il joüissoit de la Provence, il vouloit choisir le Duc de Bourgogne, & le faire heritier de ce Comté, lorsqu'il en fut adroitement détourné par Jean Cossa son principal confident, & grand Senechal de Provence, comme on verra dans la suite.

LXXX. Prétexte du Duc de Bourgogne pour declarer la guerre au Suisses.

Il ne restoit plus au Duc de Bourgogne pour executer tous ces vastes projets, que de se faire un passage par la Suisse, d'où il prétendoit penetrer dans le Duché de Milan: mais pour en venir à bout, il falloit declarer la guerre aux Suisses; & le sujet qu'il en avoit étoit fort plausible, puisqu'ils l'avoient chassé du Comté de Ferrette. Cependant il prit un autre prétexte beaucoup plus leger, & si on l'ose dire, ridicule. Un marchand Suisse faisoit passer par le païs de Vaux une charettée char-

gée

gée de peaux de moutons: sur le refus d'en payer le peage, parce qu'on demandoit beaucoup plus qu'il ne falloit, les peaux furent arrêtées, & le marchand s'en plaignit. Les Suisses demanderent reparation & des dédommagemens aux Seigneurs des lieux, Jacques Comte de Romont, de la maison de Savoie, & le Seigneur de Château-Guyon, frere du Prince d'Orange: mais ces deux Seigneurs en ayant fait refus, les Suisses entrerent armez dans le bailliage de Vaux, s'emparerent de quelques châteaux, & les garderent par nantissement. Le Duc de Bourgogne prit le parti de ces deux Seigneurs, & promit de les secourir; en sorte qu'aussi-tôt qu'il fut maître de Nancy, il se mit en devoir de s'acquitter de sa promesse. AN. 1476.

Les Suisses qui craignoient de succomber, rentrerent en eux-mêmes, & proposerent des conditions si avantageuses, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on les refusât. Ils offroient de demander en posture de suppliant la paix & l'alliance du Duc, de renoncer à toutes les alliances étrangeres, de donner à Romont & à Château-Guyon toute la satisfaction qu'on jugeroit raisonnable, & de fournir six mille hommes au Duc. Mais les deputez des Suisses ne furent point écoutez, & le Duc de Bourgogne se prepara à les attaquer.

LXXXI. Louïs XI. veut rétablir la fête de S. Charlemagne.

Louïs XI. donna cette année un édit, par lequel il ordonna qu'on solemniseroit la fête de saint Charlemagne, que l'université avoit choisi pour son patron dès le commencement de l'onziéme siecle.

LXXXII. Débordement du Tibre à Rome.

Dès le commencement de Janvier de l'année 1476. les neiges fondues causerent un si furieux débordement du Tibre à Rome, qu'on apprehendoit d'y voir un second déluge, dit le Cardinal de Pavie; ce qui causa beaucoup

Papiens. de epist. 642.

An. 1476. de dommage dans la ville & à la campagne. Ce fleau fut suivi d'un second encore plus fâcheux: la peste emporta un si grand nombre de personnes, que le Pape fut obligé de sortir de Rome: on regreta beaucoup parmi les morts Jean de Royaumont, Allemand, que Sixte IV. avoit appellé auprès de lui pour corriger le cycle pascal de Denys le Petit. Il passoit pour être le plus habile homme dans ce genre d'érudition. On dit qu'il étoit encore excellent orateur, & qu'il entendoit parfaitement les auteurs Grecs & Latins. Le Roi de Hongrie & la ville de Nuremberg l'avoient gratifié d'une pension considerable. Il avoit été disciple de George Burbach de Baviere, l'on a beaucoup d'ouvrages de sa composition.

Palmer. in chron. Trithem. catal. vir. illustr.

LXXXIII. Bulle du Pape touchant la Fête de la Conception de la sainte Vierge.

Ce fut pour detourner les fleaux de la peste & des inondations, & augmenter la devotion des fidéles envers la sainte Vierge, que le souverain Pontife fit une bulle dattée de Rome le premier jour de Mars de cette année, par laquelle il accordoit les mêmes indulgences que les Papes Urabin IV. & Martin V. avoient accordées pour la Fête du saint Sacrement, à tous ceux qui celebreroient avec devotion la Fête de la Conception de la sainte Vierge, qu'il nomma immaculée dans son decret, & qui reciteroient l'office que sa Sainteté avoit approuvé, & qui avoit été composé par deux Religieux de son ordre, Leonard de Nogarellis, & Bernardin de Bustis. Mais cet office peu de tems après fut rejetté par l'Eglise Romaine, qui jugea plus à propos de se servir de celui de la Nativité de la sainte Vierge

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. *p.* 1442.

LXXXIV. Premier decret de l'Eglise Romaine sur cette Fête.

Cette Fête jusqu'à la bulle de Sixte IV. avoit été d'observation libre & arbitraire, sans aucun decret qui en rendît la solemnité publique, tant à Rome & en Italie, qu'en France, lors-

lorsqu'en 1439. le Concile de Basle fit une constitution pour la prescrite par toute l'Eglise. Mais comme on avoit rejetté ce decret à Rome, où le Pape Eugene IV. regardoit l'assemblée de Basle comme schismatique & illegitime, on reçut avec plaisir cette constitution de Sixte IV. Ce fut donc le premier decret qui parut de l'Eglise Romaine touchant la Fête de la Conception. Il la mit dans la classe des doubles, sans la rendre d'obligation néanmoins, & y attacha beaucoup d'indulgences. Quelques-uns prétendent, quoique sans fondement, qu'il institua l'octave dont on l'a depuis accompagnée, malgré la consideration de l'Avent qui devoit être un obstacle.

An. 1476.

Richer. conc. gener. l. 3. c. 3. p. 140. & 146. Gavant. rubr. fest. part 2. pag. 139.

Le huitiéme de Janvier de la même année Louïs XI. fit publier un Edit qui portoit que les Rois de France aïant obtenu du Concile de Constance le pouvoir de demander au Pape la convocation d'un Concile general, & cela n'aïant pû s'executer à cause des guerres, d'où il étoit arrivé beaucoup de maux & de scandales; il avoit resolu de demander ce Concile au plûtôt, & qu'à ce sujet il ordonnoit à tous les Archevêques, Evêques & autres Prelats de se retirer dans leurs dioceses dans l'espace de six mois, à peine de saisie du temporel, & d'attendre là le jour auquel ils seroient convoquez, pour se disposer à ce Concile. Cet Edit ordonnoit encore à tous ceux qui viendroient de Rome, de montrer à l'entrée du roïaume les lettres, bulles, & autres ecrits dont ils seroient chargez, afin qu'on pût voir s'il n'y avoit rien qui portât préjudice à l'état & aux interêts de l'Eglise Gallicane. Il défendit encore pour le même sujet par un autre edit du mois de Septembre, qu'aucun Abbé, Prieur ou Religieux n'allât au chapitre de son ordre, s'il se te-

LXXXV. Divers Edits de Louïs XI. qui concernent les Evêques & les Religieux.

Bochel. in decret. eccles. Gallic. lib. 5. tit. 10. c. 38. Preuves des libertez de l'Eglise gallic. tom. 1. pag. 430. & suiv.

AN. 1476. tenoit hors du roïaume, sur peine de bannissement, & d'autres peines plus griéves. On a fait plusieurs fois la même défense en France.

LXXXVI. Le Cardinal de saint Pierre-aux-Liens legat en France. *Papiens. epist.* 647. & 648.

Tous ces Edits n'étoient publiez que pour intimider Julien Cardinal de saint Pierre-aux-Liens neveu du Pape, qui étoit venu en France en qualité de legat, & qui en passant à Avignon eut d'abord quelque differend avec Charles de Bourbon vice-legat dans cette ville & Archevêque de Lion. Le sujet de la dispute entre le legat & ce Prelat, étoit fondé sur quelques droits que Charles de Bourbon prétendoit être attachez à la legation d'Avignon, & qu'il vouloit concilier avec les libertez & privileges du roïaume de France. A quoi le legat s'opposoit, d'autant plus que le Roi favorisoit beaucoup l'Archevêque son parent. Mais ce qui intriguoit davantage le Cardinal legat, étoit le bruit qui se répandoit que le dessein de Louïs XI. en envoïant une armée en Provence pour empêcher René d'Anjou de mettre cette Province entre les mains du Duc de Bourgogne, étoit de se saisir aussi du comtat d'Avignon qui appartenoit à l'Eglise Romaine. Le legat tout ému vint trouver le Roi qui le desabusa en lui apprenant que la reconciliation étoit faite entre sa Majesté & René d'Anjou, & par-là le Duc de Bourgogne frustré des prétentions qu'il croïoit avoir sur la Provence. Elle fut en effet cedée au Roi à certaines conditions.

LXXXVII. Le Duc de Bourgogne fait la guerre aux Suisses. & prend Granson.

Cependant le Duc se flattant toûjours d'être maître de cette province, avoit dans ce dessein declaré la guerre aux Suisses. Après avoir pris Lausane il alla assiéger Granson qu'il reduisit en poudre en peu de tems; en sorte que la garnison ne pouvant plus s'y mettre à couvert se retira dans le château. Elle s'y défendit jusqu'à l'extrémité, & demanda ensuite une capitulation

tion honorable qui lui fut accordée; mais le Duc la viola dans tous ses articles, quoiqu'il l'eut lui-même signée. Il retint les assiégez, il en fit pendre un tiers, l'autre fut noïé dans un lac voisin, & le dernier fut mis aux fers. Les villes imperiales de deça le Rhin informées de cette cruauté, resolurent de rétablir le Duc de Lorraine, & envoïerent aux Suisses un secours considerable dont ils n'eurent pas besoin. Ce peuple grossier qui ne connoissoit pas encore ses forces, s'étoit assemblé tumultuairement au premier bruit du siége de Granson; il n'y avoit qu'environ six mille hommes, au-lieu que le Duc avoit une armée de près de cinquante mille soldats. Les Suisses étant en trop petit nombre pour oser venir attaquer les Bourguignons dans leur camp, se retirerent du côté d'Yverdon au bout du lac de Neufchâtel, & se retrancherent dans des défilez de montagnes d'où ils pouvoient aisément défaire leurs ennemis s'ils y étoient attaquez. Mais le Duc s'imagina que sa reputation seroit fletrie, s'il ne tâchoit de forcer la nature, & que le nombre de ses soldats qui étoient dix contre un, devoit suppléer à l'avantage du lieu où ses ennemis étoient campez. **An. 1476.**

LXXXVIII. Il s'obstine à vouloir attaquer les Suisses dans leurs défilez.

Oliv. de la Marche. liv. 2. chap. 8.

Il s'obstina donc à les y combattre, quoique ses plus sages Capitaines lui remontrassent que les Suisses ne s'étoient avancez jusques-là que dans l'esperance de secourir Granson, qu'ils seroient fort embarrassez de leur contenance lorsqu'ils sçauroient que la place avoit été prise; qu'ils n'avoient point apporté de vivres avec eux, & qu'ils seroient bien-tôt contraints de s'en retourner à moins qu'ils ne prissent le parti de descendre dans la plaine où leur défaite étoit assurée. Mais le Duc n'écouta point ces avis, & courut à sa propre perte. Il fit trois

AN. 1476. trois corps de son armée, il commanda à son avant-garde de forcer l'entrée des montagnes, il la suivit de près avec le corps de bataille, & l'arriere-garde marcha dans une distance proportionnée. Les Suisses les attendirent de pied ferme, ils disposerent leurs arquebusiers & leurs arbalêtriers dans les détours des montagnes; un gros de l'armée attendoit l'ennemi dans l'enfoncement du chemin, laissant devant lui un espace suffisant pour y laisser entrer toute l'avant-garde; l'autre gros occupoit à droite & à gauche la premiere avenue de la montagne, dans le dessein de fermer le passage lorsqu'il y auroit un assez grand nombre de Bourguignons entrez, & de les attaquer par derriere.

LXXXIX. L'armée du Duc de Bourgogne est défaite par les Suisses. *Mem. de Comines, l. 5. ch. 1.*

L'affaire arriva comme les Suisses l'avoient projetté. Une partie de l'avant-garde des Bourguignons entra dans les montagnes sans aucun obstacle. Les premiers soldats coururent précipitamment contre le gros des Suisses qui les attendoit. La foule de ceux qui les suivoient fut si grande, que le vuide laissé à dessein fut rempli dans un instant. Alors on donna le signal; & les Suisses disposez à droite & à gauche sur l'avenue s'en saisirent: ils repousserent le reste de l'avant-garde qui ne pouvoit, ni avancer à cause du gros des Suisses qui lui presentoit les pointes des piques, ni reculer à cause de l'autre gros qui l'enfermoit par derriere. Les Bourguignons étoient si pressez qu'ils ne pouvoient pas même se remuer; ils se sentoient percez sans voir d'où venoit le coup, & tous ceux qui étoient passez entre les montagnes furent tuez, sans qu'il s'en sauvât un seul; le reste de l'avant-garde voulant fuir se renversa sur le corps de bataille: les Suisses profiterent de ce desordre, & s'étant réünis en

en un seul gros se mirent à ses trousses. Ils n'eurent pas besoin de combattre pour achever de remporter la victoire, parce que la peur saisit le reste qui ne songeant plus qu'à fuir, se renversa sur le corps de bataille qui étoit commandé par le Duc de Bourgogne, qui après avoir évité un grand nombre de dangers se sauva à toutes jambes vers Joigné sur la frontiere du Comté de Bourgogne; & il y arriva lui cinquiéme, aïant fait plus de quinze lieues de France sans débrider. AN. 1476.

XC. Le Duc prend la fuite lui cinquiéme.

Il ne perdit que sept cavaliers, parce qu'il n'y eut que ces sept qui firent leur devoir. Pierre de Lignane, les Seigneurs de Château-Guïon, de Mont-Saint-Sorlin, de Lalain, de Prusoli, abandonnez du soldat demeurerent sur la place. Toute l'infanterie, tous les canons furent en proïe aux vainqueurs, avec le bagage du Duc, son argent & ses pierreries. Le Suisse qui eut le gros diamant du Duc, auquel étoit attachée une perle, & qui étoit un des plus beaux qu'il y eut dans l'Europe, s'y connoissoit si peu, qu'après l'avoir consideré il le remit dans son étui, & le jetta sous un chariot; il revint toutefois le reprendre, mais ce ne fut que pour le vendre un florin à un Prêtre qui ne connoissant pas mieux son prix, le porta au general des Suisses qui lui en donna un écu. Les Suisses après cette victoire reprirent Granson & firent à la garnison Bourguignonne le même traitement qu'on leur avoit fait.

Mem. de Comines, l. 4. ch. 2.

XCI. Il députe Contay au Roi de France.

Louis XI. étoit au Puy-en-Velay, quand il apprit la déroute de l'armée du Duc de Bourgogne. Il sçut assez moderer sa joïe, & cette moderation, quoique feinte, lui fit beaucoup d'honneur. Du Puy il se rendit à Lion où Contay le vint trouver de la part du Duc. Cette ambassade n'étoit plus conforme à l'humeur

An. 1476. meur de celui de qui elle venoit. Contay se mit en posture de suppliant; il ne dissimula pas la peur qu'avoit son maître que la France ne voulût tirer avantage du malheur qui venoit de lui arriver, & il presenta au Roi tous les motifs de generosité qui devoient le porter à ne pas rompre la tréve. Sa Majesté reçut fort gracieusement Contay, & le renvoïa avec toutes les assurances qu'il demandoit, il lui promit que la tréve seroit religieusement observée, & lui témoigna qu'il ne pensoit qu'à vivre tranquille & en repos.

XCII. Envoïé du Duc de Milan à Louïs XI. pour lui demander son alliance.

Après que Contay fut parti de Lion, le Roi reçut une autre ambassade de Galeas Sforce Duc de Milan. Il n'y avoit que vingt-un jour que ce Duc avoit conclu avec le Duc de Bourgogne une ligue offensive & défensive envers & contre tous sans en excepter la France; & il s'en étoit repenti dans la crainte que la perte de la bataille de Granson ne rejaillît sur lui. Il ne donna point d'autre instruction que de vive voix à son deputé qui étoit un homme inconnu; & sa lettre de créance étoit conçûe en termes fort generaux. Le deputé ne laissa pas de réüssir. Il avoua ingenuement au Roi que le Duc de Milan avoit fait une faute de s'allier avec le Duc de Bourgogne; & qu'il s'en repentoit. Il offrit de renoncer à cette alliance, de confirmer celle de France, & d'ajoûter cent mille ducats si le Roi vouloit profiter du mauvais état des affaires de ce Duc. Le Roi ne voulant ni le rebuter entierement, pour ne pas perdre l'occasion d'ôter un allié au Duc de Bourgogne, ni lui accorder tout ce qu'il demandoit, de peur que cette impunité ne le portât à faire de nouvelles fautes: il lui répondit qu'il n'avoit pas besoin de l'argent de son maître: mais que si le Duc de Milan se repen-

pentoit sincerement d'être détaché de son alliance, il consentoit de la renouveller dans les propres termes qu'elle avoit été conçûe. Le Milanois y consentit; & le jour même le traité fut signé, ratifié & publié à Paris, à l'insçû du Duc de Bourgogne. An. 1474.

XCIII. René d'Anjou s'accommode avec Louis XI. pour la Provence. *Mem. de Comines, l. 5. ch. 2.*

Ce ne fut pas la seule protection qu'il perdit. René d'Anjou Roi de Sicile l'abandonna aussi, & le Duc perdit avec cet appui la Provence que René devoit lui ceder. Tout s'élevoit contre le Duc. Château-Guïon qu'il avoit envoïé en Piemont pour y lever des troupes avec lesquelles il devoit s'emparer de la Provence, fut depouillé de l'argent destiné à faire cette levée, par Philippe Comte de Bresse, cadet de la maison de Savoïe. Il eut bien de la peine à se sauver lui-même, on arrêta ses domestiques, on se saisit de ses papiers, & l'on y trouva le projet du Duc sur la Provence. Le Comte de Bresse l'envoïa aussi-tôt au Roi, qui après l'avoir examiné, & reconnu l'avantage qu'il en pouvoit tirer, le fit communiquer au Roi de Sicile son oncle: celui-ci ne l'eut pas plûtôt vû qu'il fut indigné contre le Duc de Bourgogne; il le traita d'ingrat, & le jugea indigne de sa succession. Cosse qui avoit mis l'affaire en train en faveur de Louïs XI. profita de ces dispositions, il remontra au Roi de Sicile que pour éviter les poursuites du Duc de Bourgogne, qui peut-être voudroit s'emparer de la Provence par la voïe des armes, il falloit s'accommoder avec le Roi de France, qui du moins le laisseroit jouir de ses Etats pendant sa vie. René goûta si bien ces raisons, qu'il donna sur le champ ordre à Cosse de menager sa reconciliation avec le Roi de France son neveu.

Cosse écrivit aussi-tôt à Louïs XI. qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & que s'il vouloit

AN.1476. loit être maître de la Provence, il rendit promptement à son oncle les châteaux d'Angers & de Bar. Le Roi répondoit qu'il y consentoit; mais que pour témoigner que René le faisoit volontairement, il prioit ce Prince de venir le trouver à Lion où il recevroit toute la satisfaction qu'il pouvoit souhaiter. René vint à Lion, il y fut reçû avec des marques d'affection qui le charmerent; & ce fut-là où Cosse prit la liberté d'expliquer devant les deux Rois quelle avoit été sa conduite. Comines qui se trouva à cette entrevûe & qui entendit tout l'entretien, rapporte ces paroles de Cosse à Louïs XI.

XCIV. Entrevûe du Roi de France & du Duc d'Anjou à Lyon.

Mem. de Comines liv. 5. ch. 2.

„ Sire, ne vous émerveillez pas si le Roi mon „ maître vôtre oncle a offert au Duc de Bourgogne de le faire son heritier; car il en a été „ conseillé par ses serviteurs, & specialement „ par moi; vû que vous qui êtes fils de sa sœur „ & son propre neveu, lui avez fait si grand „ tort que de lui enlever les châteaux de Bar „ & d'Angers, & l'avez si maltraité dans toutes les autres affaires. Nous avons bien voulu mettre en avant ce marché avec le Duc, „ afin que vous en apprissez la nouvelle pour „ vous donner envie de nous faire raison, & „ connoître que le Roi mon maître est vôtre „ oncle; mais nous n'eumes jamais envie de „ mener ce marché jusqu'au bout.

Le Roi, continue Comines, reçut très-bien cette remontrance de Cosse; ce Prince avoua même qu'il lui étoit redevable de l'esperance de voir bien-tôt la Provence réunie à sa couronne. En effet Charles d'Anjou Comte du Maine & neveu de René qui l'institua son heritier universel, s'en étant mis en possession après la mort du Roi de Sicile, cinq ans après légua au Roi tous ses Etats par testament, au préjudice de René Duc de Lorraine petit-fils du Roi de

de Sicile. Louïs XI. fut redevable de cette cession à Palamede de Fourbin Seigneur de Soliers qui menagea l'esprit du Comte du Maine, & qui par reconnoissance fut fait lieutenant general de Provence. Ainsi le traité des deux Rois de France & de Sicile ne regardoit pas la cession actuelle de la Provence à Louïs XI. & ne se réduisoit qu'à rompre entierement avec le Duc de Bourgogne & le frustrer de cette succession qu'il esperoit. Le Roi n'en fut point declaré heritier; mais il obtint de Marguerite d'Anjou fille du vieux René, qui avoit été prise prisonniere en Angleterre avec Henri VI. son mari, une cession de tous les droits qu'elle avoit aux biens & aux prétentions de son pere, moïennant cinquante mille écus qu'il païa pour sa rançon au Roi Edouard.

AN. 1476.

XCV. Ce que contenoit le traité du Roi de Sicile avec Louïs XI.

Il ne restoit plus d'autres alliez au Duc de Bourgogne que le Roi de Naples & la Duchesse de Savoïe; & tous deux prirent des mesures pour n'être pas enveloppez dans la ruine qui le menaçoit. Ferdinand rappella le Prince Frederic son fils qu'il avoit envoïé à la Cour de Bourgogne; & la Duchesse de Savoïe ne doutant pas que Louïs XI. son frere ne traversât le mariage du Duc de Savoïe son fils avec l'heritiere de Bourgogne; & informée de la défaite du Duc à Granson, craignit de perdre les Etats de son fils en pensant y ajoûter les Païs-bas. Sur ces réflexions elle dépêcha vers Louïs XI. un gentilhomme de merite nommé Montigny, pour travailler à sa reconciliation: le Roi ne rebuta pas cet envoïé, mais il ne voulut rien conclure qu'il n'eût vû le succès des nouvelles troupes que levoit le Duc de Bourgogne; & tels étoient aussi les sentimens de la Duchesse. Ce Duc avoit assemblé une nombreuse armée qu'il conduisit lui-même au mois de Juin devant

XCVI. La Duchesse de Savoie se réconcilie avec Louïs XI.

An. 1476. vant la petite ville de Morat en Suisse assez proche de Berne. Il l'investit le neuviéme du

XCVII. même mois, & la pressa très-vivement durant

Le Duc de Bourgogne assiége Morat. treize jours. Les Suisses s'étoient mis sur la défensive, les villes imperiales leur avoient fourni quatre mille cavaliers aguerris; mais toutes ces troupes manquoient de general; Louïs XI. conseilla aux Suisses de choisir René Duc de Lorraine déja interessé dans cette affaire, pour avoir éte depouillé de ses Etats par le Duc de Bourgogne qui l'avoit contraint d'aller chercher un azile en France, sans esperance de recouvrer jamais son Duché.

Aussi-tôt que les Suisses l'eurent choisi pour leur general, Louïs lui donna un grand corps de cavalerie Françoise qui le conduisit par la Lorraine, d'où il alla sans danger se joindre aux Suisses & aux Allemands. Son armée étoit de trente-cinq mille hommes; il parut à la vûe de Morat le dixiéme jour du siége, & emploïa trois jours à reconnoître la situation du camp des Bourguignons. Il ne fit qu'un seul corps de toutes ses troupes; il jetta la cavalerie sur les aîles, afin de n'être pas enveloppé par l'armée

XCVIII. ennemie; & après avoir été dans l'inaction depuis le dix-neuviéme jusqu'au vingt-deuxiéme

Défaite entiere de l'armée du Duc de Bourgogne par les Suisses. il les attaqua enfin. Il étoit convenu avec la garnison de Morat d'un signal auquel elle devoit faire une sortie generale sur l'avant garde des Bourguignons, composée de huit mille hommes; & il mena toute son armée contre l'arriere garde ennemie. La sortie se fit à point nommé; & les Bourguignons furent en même tems attaquez par devant & par derriere: on eut beaucoup de peine à emporter leurs retranchemens; mais enfin l'effort des Suisses fut si grand, qu'ils entrerent dans le quartier du Comte de Romont; & les Bourguignons furent

aussi

aussi-tôt saisis d'une terreur panique; l'avant-garde fut taillée en pieces, & le Comte de Romont fut obligé de se retirer au corps de bataille. Sa presence produisit le même effet qu'à l'avant-garde, & le poste fut abandonné avec tant de précipitation, que les Generaux furent obligez de suivre les fuïards qui furent poursuivis par la cavalerie postée sur les aîles, & dont on fit un grand carnage, sans qu'on s'amusât à faire des prisonniers. AN. 1476.

Quelques historiens font monter la perte des Bourguignons qui furent tuez ou noïez dans le lac de Morat à quatorze mille hommes; d'autres à dix-huit ou vingt. Le fils aîné du Connétable de saint Pol Jean de Luxembourg, le Seigneur de Grimberge, Jacques de Maes porte-étendart furent du nombre des morts. Le Comte de Romont acheva de perdre son Comté. Le Duc de Bourgogne prit au plus vîte la route de Besançon, dans la crainte que les vainqueurs ne s'emparassent de ce païs. Le Duc de Lorraine eût la moitié du butin, & conclut avec les Allemands & les Suisses une alliance pour dix ans.

XCIX. Le Duc de Bourgogne fait enlever la Duchesse de Savoïe, & conduire à Rouvre.

Le Duc de Bourgogne informé de la negociation de la Duchesse de Savoïe avec Louis XI. voulut prevenir l'inconstance de cette Princesse en la faisant enlever. Il envoïa un ordre à Olivier de la Marche son sujet, qui se trouvoit alors à Geneve, pour faire cet enlevement, & conduire la Duchesse en Bourgogne avec ses enfans. L'ordre fut executé sur le chemin de Chambery à Geneve. La Princesse fut investie lorsqu'elle y pensoit le moins, on se saisit de son second fils & de ses deux filles avec elle, on les conduisit d'abord à saint Claude & de-là auprès du Duc de Bourgogne qui reçut la Marche assez froidement, parce qu'il avoit

AN. 1476. avoit laissé échapper l'aîné des enfans de la Duchesse, & le troisiéme de ses fils que quelques domestiques sauverent & conduisirent chez l'Evêque de Geneve leur oncle paternel. La Duchesse & ses trois autres enfans furent menez dans le Château de Rouvre au Duché de Bourgogne proche Dijon. Le Roi qui craignoit que le Duc ne s'emparât des Etats de Savoïe, voulut avoir en sa puissance le jeune Duc de Savoie & son autre frere avec les châteaux de Chambery & de Montmelian. Il gagna l'Evêque de Geneve par présens & par promesses; & les deux Princes furent conduits à Lion sous bonne escorte, & mis auprès du Dauphin. Le gouvernement de la Savoïe fut laissé à l'Evêque, & celui de Piemont au Comte de Bresse. *

C. Elle sort de sa prison, & va trouver le Roi à Tours.

Pendant toute cette negociation la Duchesse avoit envoïé au Roi son frere Rivarol son Maître d'hôtel, pour conjurer sa Majesté de la tirer de prison, en lui representant la facilité avec laquelle on pouvoit le faire, parce qu'elle n'étoit pas beaucoup observée. Le Roi promit d'envoïer ses ordres à Charles d'Amboise Gouverneur de Champagne; & sur cette promesse Rivarol revint trouver la Duchesse qui eut beaucoup de joïe de cette nouvelle. Cependant elle fit partir sur le champ un second deputé qu'elle chargea de supplier le Roi de l'assurer qu'il la laisseroit aller en Savoïe, qu'il lui rendroit ses fils & les places qui lui appartenoient & qu'il l'aideroit à maintenir son autorité en Savoïe. Le Roi lui promit tout ce qu'elle demandoit & aussi-tôt fit partir un homme vers Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont pour lui ordonner ce qu'il avoit promis à Rivarol. D'Amboise executa si bien sa commission, qu'il délivra la Princesse sans beaucoup de peine. Louïs XI. ravi de cet heureux

reux succès, manda à sa sœur de le venir trouver incessamment à Tours; il envoïa au-devant d'elle beaucoup de Seigneurs, & alla lui-mâme pour la recevoir à la porte du Plessis-lez-Tours. Quoiqu'il eût resolu de ne rien dire à la Duchesse qui pût la fâcher, il ne pût s'empêcher de l'appeller Madame de Bourgogne en la saluant; Madame de Bourgogne, lui dit-il, vous soïez la très-bien venue. Elle connut bien que le Roi vouloit badiner, & répondit qu'elle étoit toute Françoise & prête d'obéïr au Roi dans ce qu'il voudroit lui commander. Elle ne demeura que sept ou huit jours au Plessis; on lui fournit de l'argent pour son voïage; il y eut un traité dont deux copies furent données de part & d'autre. Le Roi lui rendit ses enfans, & lui fit reprendre la regence; il la remit en possession des châteaux de Montmelian & de Chambery, & la Duchesse partit fort contente du Roi, avec lequel elle vêcut toujours dans une parfaite intelligence, observant le traité qu'elle avoit fait avec beaucoup d'exactitude.

AN. 1476.

Mem de Comines, l. 5. ch. 4.

CI. Elle retourne en Savoie fort contente.

Le Duc de Bourgogne n'eut pas laissé impuni l'atttentat du Gouverneur de Champagne, si une affaire plus interessante ne l'eût obligé à conduire ailleurs ce qui lui restoit de troupes. Le Duc de Lorraine étoit allé mettre le siége devant Nanci dont la garnison étoit de douze cens hommes, parmi lesquels il y avoit trois cens Anglois commandez par un nommé Cochin, & le Gouverneur de la ville étoit le Seigneur de Bievres. Les assiegeans avancerent peu leurs travaux en quarante jours de siége, & les assiegez ne laissoient pas néanmoins de presser le Duc de Bourgogne de venir les dégager. Mais ce Prince étoit alors possedé d'une melancolie si noire, qu'il avoit perdu & la santé du corps & la tranquilité de l'esprit: il étoit

AN.1477. étoit tellement échauffé qu'il ne pouvoit se rafraîchir, quoique réduit à la ptisanne sans oser boire de vin. Un excès de bile noire succeda, & le Duc eut autant de froid qu'il avoit ressenti de chaud; le meilleur vin n'étoit pas capable de le réchauffer; & Comines dit qu'il falloit mettre des étoupes ardentes dans des ventouses, & les appliqner à l'endroit du cœur pour y attirer le sang. Son chagrin entretint cette mauvaise humeur, qui degenera en une melancolie hypocondriaque, ce qui fit remettre à Campo-Basso dont on a déja parlé, le soin de dégager Nanci. Mais Campo-Basso au-lieu de reconnoître la confiance que ce Prince avoit en lui, ne chercha que de nouvelles occasions de le perdre.

CII. Incommoditez du Duc de Bourgogne.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 5.

Il sollicita encore une fois Louïs XI. par l'entremise du Seigneur de Craon qui commandoit un camp volant pour la France dans le Barrois; & sur le refus réiteré du Roi, il s'adressa au Duc de Lorraine, & lui promit d'empêcher le secours de Nanci. Il amusa le Duc de Bourgogne qui étoit avec son armée à quatre lieues de Nanci; il lui fit accroire que les assiegez n'étoient pas si pressez qu'ils le mandoient. Cependant la place capitula le sixiéme d'Octobre. Les Anglois dont le capitaine Cochin avoit été tué, ne voulurent plus obéir au Gouverneur, & dresserent eux-mêmes les articles d'une capitulation avec le Duc de Lorraine. Ils contraignirent le Gouverneur à la signer, après avoir soulevé contre lui la meilleure partie de la garnison. La place fut donc rendue, & le lendemain de sa reddition le Duc de Bourgogne arriva devant la ville. Il connut que s'il se fût hâté, il l'auroit infailliblement sauvée; sa premiere pensée fut de bloquer la ville, & tous ses officiers excepté Campo-Basso, furent

CIII. Nanci se rend au Duc de Lorraine par la trahison de Campo-Basso.

furent de cet avis; ce traître, pour venir plus facilement à bout d'executer le dessein qu'il avoit formé de tuer le Duc, ou de procurer sa prise & la défaite de son armée, soûtint seul avec beaucoup d'opiniâtreté qu'il falloit assieger la place regulierement. AN.1477.

Elle fut donc assiegée en forme & tellement pressée, que le Duc de Lorraine en attendant le secours qu'on lui preparoit, hazarda un grand convoi, sur l'assurance que Campo-Basso lui donna qu'on le laisseroit entrer dans la ville. Cependant le convoi fut attaqué, & ceux qui le conduisoient furent tuez ou pris. Parmi les prisonniers se trouva un gentilhomme Provençal nommé Cifron domestique du Duc de Lorraine, avec lequel Campo-Basso avoit eu plusieurs conferences, & qui sçavoit le secret de tout ce qui se tramoit contre le Duc de Bourgogne. Le perfide officier conseilla au Duc de le faire pendre, & l'ordre en fut aussi-tôt donné, quoique contre les loix de la guerre. Cifron surpris de ce genre de mort, crut pouvoir sauver sa vie en découvrant la trahison de Campo-Basso. Il fit dire au Duc qu'il avoit un secret important à lui reveler, & de telle consequence, qu'il ne pouvoit être confié qu'à lui seul. Le Duc en fut averti, mais le Napolitain sçut détourner le coup, & envoïa un ordre précis au boureau de pendre Cifron; ce qui fut fait, sans que ce malheureux eût rien declaré de ce qu'il sçavoit. A la faveur de ce silence, Campo-Basso travailla sans embarras à executer sa trahison.

CIV. Le Duc de Bourgogne manque l'occasion de découvrir la trahison.

Mem. de Comines, liv. 5. c. 6.

CV. Louïs XI. donne indirectement du secours au Duc de Lorraine.

Le siége de Nancy continuoit toûjours avec vigueur; & Louïs XI. convint de secourir le Duc de Lorraine par des voïes secretes. Il écrivit au Seigneur de Craon qui commandoit ses troupes dans le Barrois, de s'approcher de Nancy le plus

An. 1476. plus près qu'il pourroit, sans toutefois entrer sur les terres de Lorraine, & d'assembler un grand convoi pour faire croire aux assiégeans qu'on vouloit soulager les assiégez, afin que le Duc de Bourgogne fit quelque détachement de son armée. Le Roi licentia encore quelques regimens de cavalerie, pour fournir aux soldats l'occasion d'aller servir sous le Duc de Lorraine. Enfin il fit entendre à la noblesse de Champagne & de Picardie l'interêt qu'elle avoit de ne pas laisser augmenter la puissance des Bourguignons, qui ne l'incommodoient déja que trop; & plusieurs gentilshommes allerent secourir le Duc de Lorraine, à qui le Roi fit toucher vingt-trois mille écus d'or, qui suffirent pour lever dix mille Suisses & cinq cens Allemands, que ce Duc joignit à ses autres troupes.

CVI. Bataille entre les deux armées: où celle du Duc de Bourgogne est défaite.

Il marcha avec tant de diligence, qu'il prévint les Bourguignons, & se saisit du pont de Saint-Nicolas; ce qui ranima la valeur des assiégez prêts à se rendre à discretion. Le Duc de Bourgogne là-dessus assembla son conseil, & tous lui conseillerent de se retirer sous le canon de Pont-à-Mousson, & s'y retrancher. Ce Duc n'avoit pas plus de quatre mille hommes dans son armée, la plûpart malades; & sur l'avis de Campo-Basso, il resolut la bataille. Il tira ses troupes de ses retranchemens, n'aïant pas assez de monde pour les garder, & alla se poster à la maladrerie de la Magdelaine. Les deux armées en vinrent aux mains. Les Bourguignons exposez à la rigueur du froid, qui étoit violent alors, & aïant dans les yeux la neige qui tomboit en abondance, ne pouvoient ni sûrement tirer leurs coups, ni éviter ceux que les Lorrains leur portoient. Mais ils étoient à couvert de tous côtez par un dé-

défilé, par un ruisseau, par une forte haïe, par des collines, & par un bois. Le Duc de Lorraine ne sçachant comment les attaquer, prit un chemin par les collines, que les seuls habitans du païs connoissoient; il évita par ce moïen l'artillerie des Bourguignons placée à l'avant-garde, & tomba, lorsqu'ils y pensoient le moins, du haut en bas sur le flanc gauche de leur corps de bataille. La cavalerie soûtint assez vigoureusement leurs efforts; mais l'infanterie lâcha le pied, & se retira dans le bois, où les païsans firent main-basse sur elle. Les hommes d'armes furent presque tous tuez ou prisonniers. L'avant-garde & l'arriere-garde voïant tailler en pieces leur corps de bataille, prirent la fuite vers Condê petite ville proche de-là, où Campo-Basso les attendoit. Tout ce qui s'y presenta fut arrêté, massacré, dépouillé; il y en mourut un plus grand nombre qu'il n'en étoit resté sur le champ de bataille; beaucoup se jetterent dans la riviere & y perirent. AN. 1476.

Cette bataille fut donnée le cinquiéme de Janvier, qui étoit un Dimanche veille des Rois de l'année suivante 1477. quoique Comines la marque en 1476. ce qui est vrai, selon la maniere de compter de ce tems-là, où l'on ne commençoit l'année qu'au mois de Mars. Les principaux Seigneurs qui perirent dans cette action, furent Jean de Rubempré, Contay, Croy, Chimay & la Vieuville. Olivier de la Marche & Lalain furent faits prisonniers, avec le Comte de Nassau, le Marquis de Roetelin, le fils aîné de Contay, le jeune Montaigu, les deux bâtards de Bourgogne, & beaucoup d'autres gentilshommes. Le Duc de Bourgogne lui-même demeura mort sur le champ de bataille: mais on fut quelque-tems sans être informé de sa mort, & sans

CVII. Le Duc de Bourgogne est tué dans la bataille.

An. 1476. sans sçavoir ce qu'il étoit devenu. Ce ne fut que le lendemain de la bataille que Campo-Basso presenta au Duc de Lorraine un page qui l'assura que le Duc de Bourgogne avoit été tué, & qui lui montra le lieu où l'on devoit trouver son corps; on l'y chercha, & on le reconnut. Il étoit tout nud, couché sur le ventre, son visage tenant à un glaçon. Il avoit été blessé de trois coups; l'un étoit un coup de hache qui lui avoit fendu la machoire, les deux autres étoient des coups de pique, dont l'un lui perçoit les deux cuisses de part en part, & l'autre étoit dans le fondement.

Mem. de Comines, l. 5. ch. 8. vers la fin.

Comines dit que quelques-uns le virent tomber par terre, & ne purent le secourir, parce qu'ils étoient prisonniers; qu'il ne fut point tué devant eux; qu'une foule de soldats étant survenue, le mirent à mort, & le dépouillerent sans le connoître. D'autres observerent qu'il perit à cent pas de la chambre où il avoit signé l'ordre pour livrer aux François le Connétable de saint Pol. Il étoit dans sa quarante-sixiéme année, & avoit gouverné ses Etats près de dix ans. Le Duc de Lorraine fit porter son corps à Nancy, où il fut exposé sur un lit de parade dans une salle tendue de velours noir. Il y vint en habit de deuil avec une barbe dorée à la mode des Preux, dit Mezeray, jetta sur son corps de l'eau benite, & le fit inhumer dans l'Eglise principale de Nancy. Le peuple toûjours credule, s'imagina que le Prince s'étoit sauvé, & que la honte d'avoir été ainsi battu, l'avoit obligé de s'aller cacher dans un hermitage, d'où il ne devoit sortir qu'après sept ans de penitence; en sorte que plusieurs prêtoient de l'argent à un gros interêt: c'est-à-dire, à rendre le double quand il reviendroit. Son humeur atrabilaire,

Mezeray, abregé chronol. de l'hist. de Louïs XI. tom. 3. in 12.

Naucler. general. 50.

bilaire, & certain homme qu'on avoit vû dans la Souabe qui lui ressembloit fort, donna lieu à cette fable. An. 1476.

CVIII. Prédiction d'Angelo Catto sur la mort de ce Duc.

En rapportant la mort du Duc de Bourgogne, Comines dit que le fameux Angelo Catto, qui après avoir été domestique de ce Duc, l'avoit quitté après la bataille de Morat pour se donner à Louis XI. disant la messe en presence de sa Majesté dans l'Eglise de saint Martin de Tours, lorsqu'on se battoit à Nancy, presenta au Roi la patene à baiser, & lui dit ces paroles en latin, *consummatum est*. Sire, Dieu vous donne la paix, il ne tiendra désormais qu'à vôtre Majesté d'en profiter, l'armée du Duc de Bourgogne vient presentement d'être défaite, & lui-même d'être tué. Louis écouta le discours de Catto, qu'il avoit fait Archevêque de Vienne, avec un transport mêlé de surprise & de joie, & il y a quelque apparence qu'il étoit déja prévenu, aussi-bien que Comines & beaucoup d'autres courtisans, que ce Prelat étoit un vrai prophete, puisque dans le moment sa Majesté promit avec vœu de changer en un treillis d'argent celui de fer qui environnoit le tombeau de saint Martin, ce qu'elle executa en 1479. Cette grille d'argent étoit du poids de six mille sept cens soixante & seize marcs, deux onces moins un gros, selon l'auteur de la nouvelle vie de saint Martin. Cet Archevêque de Vienne est celui à qui Comines adresse souvent la parole dans ses memoires, à la fin desquels on trouve sa vie.

Mem. de Comines, lib. 5. c. 3.

Voyez l'édition des Mem. de Comines, de 1723. en 5. volumes.

CIX. Les Turcs portent la guerre en Moldavie.

Dans le mois de Juillet de cette année 1476. le Cardinal de Pavie écrivit à celui de Mantoüe, que Mahomet II. se preparoit à descendre en Moldavie avec une armée de cinq cens mille hommes. Les historiens Polonois disent

AN. 1476. que les Tartares y vinrent aussi, & que le Vaivode Etienne qui l'année precedente avoit remporté une si complette victoire, alla au-devant d'eux, les en chassa, & fit un riche butin. Mahomet toutefois aïant passé le Danube, fit beaucoup de mal, quoiqu'Etienne lui eût tué en differentes rencontres plus de trente mille hommes, perte qui n'étoit pas importante pour une armée aussi nombreuse que celle des Turcs. Les Moldaves ou se défiant de leurs forces, ou n'aïant plus pour le Vaivode la même affection & le même zele, ne penserent qu'à se retirer; ce qui l'obligea d'attendre une occasion plus favorable. Les Turcs après avoir pillé quelques provinces voisines de la Pologne, s'en allerent en leur païs, soit par la crainte de Casimir qui venoit contre eux, soit à cause de la peste & de la famine qui leur faisoient perir beaucoup de monde, soit à cause de la proximité de l'hiver, soit enfin parce que la flotte qui leur fournissoit des troupes & des machines de guerre fut battue d'une rude tempête qui la submergea presque toute entiere.

Papiens. epist. 641. Michou. lib. 4. cap. 17. Cromer. lib. 28.

CX. Vanité du Roi de Hongrie sur la retraite des Turcs.

Matthias Roi de Hongrie sçachant que l'armée de Mahomet s'étoit retirée, ne manqua pas de publier par tout, avec sa vanité ordinaire, que c'étoit lui qui l'avoit chassée. Le Pape, les Princes, les peuples, & la plûpart des villes furent assez simples pour le croire. Il toucha deux cens mille écus d'or en récompense de sa pretendue valeur, & afin qu'il pût fournir aux frais de la guerre. Le Duc de Milan, moins credule, ne voulut point y contribuer. Ferdinand de son côté appuïoit les hauts faits prétendus de Matthias; il y avoit interêt, lui aïant fait épouser Beatrix sa fille naturelle. Mais la vanité de ce Prince fut bien-tôt découverte

Papiens. epist. 659.

cou-

couverte, par les courses que les Turcs firent dans la Carniole, dans la Carinthie & dans une partie de la Stirie, où ils commirent plusieurs massacres, firent un grand nombre de prisonniers, & forcerent plusieurs places avec d'autant plus de hardiesse & de fureur, que Mahomet n'en étoit pas loin avec des troupes. Bonfinius le panegyriste de Matthias, reconnoit cette perte, & dit que presque toute la Hongrie s'étant assemblée pour la solennité des nôces du Roi, Mahomet saisit cette occasion, ramassa secretement quarante mille soldats, prit de force les places que Matthias avoit fait construire, en enleva les munitions, & mit tout à feu & à sang dans la Dace ou Mœsie, d'où il emmena quarante mille prisonniers tant hommes que femmes; ce qui abattit tellement le courage du Roi de Hongrie, qu'il n'osa plus rien entreprendre.

AN. 1476.

CXI. Conquêtes des Turcs sur ce Prince.

Bonfin. l. 4. decad. 4.

Le Pape toutefois l'élevoit à Rome jusqu'au ciel, & faisoit faire des prieres publiques pour l'heureux succès de ses armes; il le louoit de ce qu'il croïoit que pendant les rigueurs de l'hiver, il exposoit sa vie pour le salut des Chrétiens, quoique durant ce même hiver ce Prince fût occupé dans ses Etats à la celebration de ses nôces.

Papiens. epist. 644. Krantz. lib. 13. Blond. 18.

L'armée de Mahomet fut aussi victorieuse en Italie. Jerôme de Verone General de l'armée Venitienne, y fut tué, & le commandant des Turcs blessé; on l'appelloit Marbege ou Azabege. C'étoit un vaillant capitaine, & fort entendu dans la guerre. Il mit tout à feu & à sang dans le païs, fit un très-grand nombre de prisonniers, & répandit par tout une si grande fraïeur, que les Venitiens furent fort déconcertez. Sabellicus témoin oculaire rapporte des choses incroïables de la hardiesse

CXII. Victoire des Turcs sur les Venitiens.

Sabellic. 3. dec. 10. Justinian. lib. 9.

AN.1476. & de la temerité des infidéles à traverser avec une armée nombreuse des endroits des Alpes qui étoient inaccessibles. Cependant ils firent très-peu de progrès, aïant été arrêtez par la prudence de Charles de Monton capitaine des mêmes Venitiens. C'est ici où Georges Phranzes officier de la cour de l'Empereur des Grecs, finit son histoire Bizantine, qui commence en 1260. Il se fit religieux, comme on a dit ailleurs, & vêcut encore quelques années, puisqu'il a écrit la vie de Mahomet qui ne mourut que cinq ans après toutes ces expeditions

Phranz. l. 3. c. 30. & lib. 1. cap. 35.

CXIII. Maxime elû Patriarche de Constantinople. *Turco-græcia l. 1. &c.*

Raphaël Patriarche Grec de Constantinople élû en 1474. étant mort, les Grecs s'assemblerent en Concile pour lui donner un successeur; & après plusieurs consultations, on élut d'un commun consentement un nommé Manuel ecclesiastique; c'est-à-dire celui qui étoit chargé du soin des Eglises, homme sçavant & de bonnes mœurs, à qui l'on avoit fendu le nez pour la défense de la justice. Dès qu'il fut nommé, on le fit moine selon la coûtume des Grecs qui n'ont point d'Evêques qui n'aïent été moines auparavant. On le presenta à Mahomet, à qui l'on donna d'abord cinq cens écus d'or pour l'entrée du nouveau Patriarche; outre deux mille qu'on lui païa tous les ans pour tribut. Le nouveau Patriarche changea son nom en celui de Maxime. L'Eglise jouit d'une si profonde paix sous son patriarchat, que Mahomet voulut s'entretenir avec lui, & lui demanda explication de beaucoup d'articles de notre religion. Le Sultan parut satisfait des réponses du Patriarche; mais il ne laissa pas de persecuter les Chrétiens jusqu'à la mort.

Le vingt-sixiéme de Decembre de la même année,

année, Galeas Duc de Milan fut assassiné à la porte de l'Eglise de saint Etienne de cette ville. Voici quelle fut l'occasion de ce meurtre. Jean André Lampugnan sorti d'une noble & illustre famille de Milan, & qui avoit été élevé à la cour de François Sforce, avoit une dispute avec l'Evêque de Come de la famille des Castillons, au sujet d'un benefice où l'un & l'autre prétendoit. L'Evêque étoit favori du Duc, & par son credit il faisoit traîner l'affaire depuis plusieurs années. Lampugnan s'en étoit plaint plusieurs fois au Duc, & quelquefois avec aigreur & même avec menaces. Une fois entre autres il lui dit en colere, que c'étoit un grand mal de ne point rendre la justice à des citoïens. Le Duc irrité le menaça de le faire pendre, ce qui aigrit encore davantage l'esprit de Lampugnan, & depuis ce moment il ne s'occupa plus que du dessein d'assassiner Galeas. Il s'en ouvrit à Jerôme Olgiati d'une noble famille, jeune homme lettré & courageux. Il n'eut pas de peine à le gagner. Quelques mois après ils s'associerent pour troisiéme un nommé Charles de la famille des Visconti; il étoit secretaire ou chancelier auprès des Seigneurs du conseil secret du Duc. Jean & Jerôme se repentirent quelque tems après de lui avoir découvert leur dessein, & resolurent de le tuer; mais s'étant plus assûrez de sa fidelité, ils agirent tous les trois de concert; l'occasion favorable à leur dessein se presenta enfin. Le jour de saint Etienne vingt-sixiéme de Decembre, le Duc étant sorti à cheval accompagné d'un grand nombre de soldats & de gens de sa cour pour se trouver à l'office que l'on alloit celebrer dans l'Eglise de saint Etienne, les conjurez qui en furent informez le devancerent. Quand le Duc fut proche de la porte de l'Eglise, Jean se

AN. 1476.

CXIV. Galeas Sforce Duc de Milan est assassiné dans l'Eglise.

Lettre du Card. Rob. ap. Marten. ch. nov. t. 1. Corio. parte 6. Ripamont. histor. eccles. Mediol. l. 13.

An.1476. se presenta sous pretexte de faire retirer le peuple & de donner au Duc un passage plus libre ; & dans l'instant aiant tiré le poignard qu'il tenoit caché, il en blessa le Duc mortellement du premier coup. Ses deux compagnons le seconderent aussi-tôt, attaquerent le Duc par derriere & le firent tomber sous leurs coups. Galeas reçut quatorze blessures dont onze étoient mortelles, & il mourut sans avoir dit un seul mot; il ne fit qu'un leger soupir que l'on entendit à peine. Un domestique de Jean-André qui avoit aussi frappé le Duc fut tué par un des gardes, & sa mort fut aussi-tôt vengée par les deux compagnons de Jean qui tuerent la garde. Jean-André voulant se sauver par l'Eglise, fut arrêté par le nombre des femmes qui étoient à genoux, & les gardes le tuerent aussi-tôt. Jerôme & Charles s'étant mêlez parmi les hommes ne furent point reconnus. Ils resterent deux jours cachez chez quelques-uns de leurs amis, mais enfin aïant été découverts ils furent pris & enfermez dans les prisons de Milan. On les condamna à être écartelez, ce qui fut executé. Ceux du conseil de Galeas demanderent à Jerôme au milieu des tourmens, pourquoi il avoit osé mettre la main sur son Prince : Je l'ai fait, dit-il, parce que je sçavois bien que vous le haïssiez plus que moi, & que vous desiriez vous en défaire, mais vous ne l'avez pas executé parce que vous n'en avez pas eu le courage. Pour moi je ne peux me repentir de l'avoir tué, parce que j'ai crû qu'un Prince qui ne gardoit aucune de ses promesses & qui s'étoit rendu odieux par tant de vices, n'étoit pas digne de vivre. C'est le bien public que j'ai eu en vûe. Le tyran est mort, je ne me soucie plus de mourir moi-même. Il dit encore plusieurs autres cho-

choſes pour relever ſes deux compagnons, & mourut ainſi en prétendant toûjours juſtifier une action auſſi horrible, par des ſentimens dignes de la même execration. An. 1476.

CXV. Son fils Jean-Galeas-Marie lui ſuccede.

Galeas malgré ſes débauches, étoit liberal, magnifique, aimoit les lettres & les hommes ſçavans; il n'avoit qu'environ trente-trois ans lorſqu'il fut tué; & on l'enterra avec beaucoup d'honneur dans la grande Egliſe de notre Dame. Le trouble que ſa mort cauſa dans Milan, & dont le Pape apprehendoit les ſuites, à cauſe du grand nombre de prétendans au Duché, fut bien-tôt appaiſé par le conſentement unanime des Milanois, qui proclamerent Jean-Galeas-Marie fils aîné du défunt, encore enfant, ſous la tutelle de ſa mere, avec un conſeil des principaux Seigneurs qui fut établi pour ce ſujet.

CXVI. Guerre entre Ferdinand d'Arragon & Alphonſe Roi de Portugal.

Le Pape dans cette année declara nul le mariage d'Alphonſe Roi de Portugal avec Jeanne fille de Henri Roi de Caſtille, quoiqu'il eût été contracté avec une diſpenſe du ſouverain Pontife; mais que ſa Sainteté prétendoit être ſubreptice. Cette démarche du ſaint Pere fut très-favorable à Ferdinand d'Arragon qui avoit épouſé Iſabelle ſœur du même Henri, & qui s'étant mis en campagne livra bataille à Alphonſe entre Tiro & Zamora. Le Prince Dom Jean qui commandoit l'aîle gauche de l'armée Portugaiſe, défit la droite des Caſtillans où Ferdinand étoit en perſonne; & la droite des Portugais que commandoit Alphonſe fut entierement rompue: ce qui l'obligea de ſe ſauver preſque ſeul à Caſtro-Nugno, où Dom Pedre de Mendaha qui en étoit gouverneur, le reçut avec beaucoup d'honneur. Cependant les Portugais n'apprenant aucune nouvelle de leur Roi, le crurent mort, & ſe revolterent:

An. 1476. ce qui donna moïen à Ferdinand de reprendre toutes les places qu'Alphonse avoit conquises. Les Castillans qui avoient suivi le parti de Jeanne l'abandonnerent, & s'accommoderent avec Ferdinand : ce qui ôta toute esperance au Roi de Portugal, & l'obligea de passer lui-même en France pour engager Louis XI. à faire la guerre à Ferdinand; en quoi toutefois il ne réüssit pas.

CXVII. Le Roi de Portugal vient en France trouver Louis XI. *Mem. de Comines, l. 5. ch. 7. Imhoff. regn Lusitan. Mariana histor. Hisp. lib. 24.*

Il se rendit d'abord à Mirande, & aïant remis le gouvernement de ses Etats à son fils, il alla trouver le Roi de France à Tours. Il en fut très-bien reçû; mais Louis XI. s'excusa d'entreprendre une nouvelle guerre, avant qu'il fût debarassé de celle dans laquelle le Duc de Bourgogne qui vivoit encore, l'avoit engagé, & qu'il n'en eût vû la fin. Alphonse s'imaginant pouvoir pacifier tous les differends qui étoient entre Louis XI. & le Duc de Bourgogne, & croïant qu'il seroit secouru s'il réüssissoit, alla trouver le Duc devant Nancy qu'il assiégeoit; mais voïant qu'il ne pouvoit le gagner, après avoir demeuré deux jours dans son camp, il revint à la cour de Louis XI. Là craignant que le Roi de France ne voulût le livrer à Ferdinand son ennemi, il écrivit au Prince Dom Jean son fils, qu'il lui remettoit entierement la conduite de ses Etats, & qu'il n'eût aucune inquietude pour s'informer de lui. Ensuite il prit un habit déguisé & partit seul & secretement pour aller à Rome dans le dessein de s'enfermer dans un monastere pour y dévorer son chagrin en silence.

CXVIII. Il veut se retirer à Rome déguisé, & est arrêté en chemin.

Mais il fut reconnu en chemin & pris par un nommé Robinet le Bœuf Normand. Le Roi de France en aïant eu avis fut fort sensible à son malheur; & pour faire connoître à tout le monde combien étoit mal fondée l'apprehension

sion qu'Alphonse avoit eue qu'on ne le livrât à son ennemi, il fit équiper sur les côtes de Normandie plusieurs vaisseaux dont il donna le commandement à George Leger qui reconduisit Alphonse en Portugal. Le Prince Dom Jean son fils le reçut avec beaucoup de joïe dans le bourg de Cascelo, & l'obligea à reprendre la conduite de son roïaume qu'il gouverna encore quelques années, sans esperance toutefois de posseder la Castille sur laquelle les parties s'accorderent depuis. Philippe de Comines croit que si le Roi de France eut voulu lui accorder des troupes, il auroit pû aisément réüssir, aïant déja beaucoup de places dans ce roïaume. Ce fut sous le regne de ce Prince, & pendant les troubles de cette année que ses sujets firent de nouvelles découvertes dans l'Amerique. Jean de Santarin & Escowar firent bâtir le château de la Mine, Fernand de Pô donna son nom à une isle qu'il avoit trouvée; & Seguerra découvrit le Cap qu'il appella de Sainte-Catherine, parce qu'il y avoit abordé le jour de la fête de cette Sainte. AN. 1476. *Mem. de Comines, l. 5. ch. 7.*

CXIX. Louis XI. pense à se rendre maître des deux Bourgognes.

Le Roi Louïs XI. qui avoit établi l'usage des postes en France par un édit de 1464. fut bien-tôt informé de la défaite de l'armée Bourguignonne devant Nancy par un courier qui lui fut envoïé par le Seigneur de Craon; mais on ne lui apprenoit encore rien de la mort du Duc. Cette incertitude suspendit pour quelque tems l'execution de ses projets. Mais à peine eut-il la nouvelle de cette mort, qu'il ne pensa plus qu'à s'emparer d'une partie des Etats du défunt, en gagnant les Seigneurs des deux Bourgognes qui étoient entierement dévouez aux interêts de la Princesse de Bourgogne leur heritiere. Il fit entrer dans ses interêts Antoine de Bourgogne frere naturel du Duc, il avoit

An. 1477. été fait prisonnier devant Nancy. Le Duc de Lorraine l'envoïa au Roi sur les instances qu'il lui en fit, & sa Majesté le combla de tant de biens, qu'il n'eut pas sujet de se repentir d'avoir changé de maître, & de s'être donné à la France. Louïs XI. se concilia ensuite les maisons de Neufchâtel, de Vergi, de Vienne, de Châlon; & lorsqu'il se crut assez fort pour obtenir à la pluralité des suffrages ce qu'il prétendoit, il convoqua les Etats du Duché de Bourgogne pour la fin du mois de Janvier de cette année 1477.

CXX. Raisons du Roi pour s'emparer des Etats de l'heritiere de Bourgogne.

On y representa de sa part qu'il avoit trois titres à l'égard de l'heritiere. Le premier qu'il étoit Seigneur suzerain de cette Princesse à cause du Duché de Bourgogne, des Comtez de Flandres, d'Artois, de Charolois, & de plusieurs autres terres enfermées dans les Païs-bas qui relevoient de lui. Le second qu'il étoit son plus proche parent, & qu'en cette qualité il avoit plus d'interêt de prendre garde que ses biens ne passassent en des mains étrangeres. Le troisiéme qu'il étoit son parain; qu'il se fondoit là-dessus pour demander aux Etats que le Duché de Bourgogne lui fût remis pour le garder à leur Princesse, jusqu'à ce qu'elle eût achevé de recueillir la succession de son pere: qu'il leur donnoit sa parole roïale qu'il le rendroit alors de bonne foi. Les Etats y consentirent; & Louïs fut mis en possession du Duché de Bourgogne, à l'exception de quelques villes qui refuserent. Il ne réüssit pas si bien à l'égard du Comté de Bourgogne, qu'on appelle aujourd'hui la Franche-Comté, quoiqu'il eût crû avoir pris d'assez justes mesures pour s'en rendre le maître.

CXXI. Il se saisit

Mais comme il avoit aussi ses vûes sur les villes de Picardie, d'Artois & de Flandres, com-

comme des fiefs qui relevoient de la monarchie Françoise, il envoïa le bâtard de Bourbon & Comines pour s'en saisir. Le Seigneur de Torcy s'étoit déja emparé d'Abbeville, après avoir pris le parti du Roi. Arras ne se rendit pas si facilement. Ravestein frere du Seigneur de Cleves, & le Seigneur de Crevecœur qu'on appelloit des Cordes ou de Querdes y avoient été mis par le Duc de Bourgogne. Ils répondirent que le Comté d'Artois étoit un fief feminin porté par Marguerite de Flandres dans la maison de Bourgogne ; que Marie qui succedoit à son pere étoit la seule heritiere ; & que puisque la tréve conclue entre ses Etats & la France duroit encore, il convenoit de donner à une orpheline le loisir de pleurer en paix la mort de son pere qu'elle venoit de perdre dans des circonstances tout-à-fait affligeantes. Il y eût une entrevûe de ces Seigneurs avec les deputez du Roi dans l'abbaïe du Mont-saint-Eloy proche la ville d'Arras ; mais les conferences ne durerent pas long-tems. Comines cependant ne se retira pas, dans l'esperance de gagner quelques Seigneurs qui devinrent dans la suite bons serviteurs du Roi.

AN. 1477. de quelques places de Picardie & d'Artois. *Mem. de Comines, l. 5. ch. 1* ...

CXXII. On propose au Roi le mariage du Dauphin avec Marie de Bourgogne.

Le Roi cependant étoit parti de Tours pour venir en Artois, & avoit fait écrire plusieurs lettres pour engager les Seigneurs du païs à entrer dans ses interêts ; il apprit en chemin que les villes de Saint-Quentin, de Bohain, de Peronne, & de Ham s'étoient remises sous son obéïssance, ce qui lui causa une grande joïe ; & dès-lors il changea le dessein qu'il avoit d'abord de marier le Dauphin son fils avec l'heritiere de Bourgogne ; de quoi Comines le blâme fort. Il est vrai que le jeune Prince n'avoit que sept ans, & la Princesse vingt-un ; mais le Roi pouvoit lui donner pour époux

quel-

An. 1477. quelque autre Seigneur du roïaume, comme le Comte d'Angoulême qui fut pere de François I. Le changement du Roi n'étoit que l'effet de l'aversion extrême qu'il avoit pour la maison de Bourgogne. Les Flamands toutefois souhaitoient ce mariage, & les Seigneurs qui servoient de conseil à la Duchesse, se firent deputer vers Louïs XI. pour lui en faire la proposition. Ces Seigneurs étoient d'Imbercourt, de la Vere, de Grutuyse, le chancelier Hugonet & plusieurs autres avec lesquels sa Majesté s'entretint plusieurs fois dans la vûe de les détacher des interêts de la Princesse pour les gagner. Mais il ne put y réüssir, & ils ne se départirent point des propositions qu'ils lui étoient venus faire.

Ces Seigneurs arrivez à Peronne où étoit le Roi, furent admis à son audience. Ils lui proposerent le mariage de leur Duchesse avec le Dauphin : sa Majesté ne se retrancha que sur l'âge de son fils qui étoit d'une très foible complexion, & fort délicat : ce qui fit connoître aux deputez que ce Prince ne vouloit pas y consentir, & ce qui les engagea à demander en la place du Dauphin le Comte d'Angoulême. A cette proposition le Roi répondit brusquement qu'une experience de neuf ans ne lui avoit que trop appris le malheur auquel on s'exposoit d'avoir pour voisin un Prince du sang maître des Païs-bas ; que Dieu l'en aïant délivré, il n'avoit garde de se jetter dans le même embarras ; & qu'il lui étoit moins préjudiciable que Marie de Bourgogne épousât un Prince de quelque autre maison souveraine que de celle de France, à moins qu'elle & ses sujets n'aimassent mieux attendre que le Dauphin fût en état de se marier. Ce discours déconcerta les Flamands ; ils s'imaginerent que Louïs vouloit

être

être maître des villes & provinces de la maison de Bourgogne avant qu'on parlât de mariage, afin qu'on ne prétendît pas un jour que tous ces Etats n'avoient été rendus qu'en considération de cette alliance, & non précisément, parce qu'ils étoient des fiefs reversibles à la France au défaut d'hoirs mâles. AN. 1477

CXXIII. Le Roi demande la cité d'Arras, qu'on lui livre.

Sur cette supposition imaginaire, les Flamands qui avoient ordre de la Duchesse de ne rien épargner pour la faire Dauphine, prierent le Roi de s'expliquer plus nettement; & sur ce qu'il leur demandoit la cité d'Arras dont des Cordes étoit Gouverneur, ils répondirent à sa Majesté, qu'il falloit auparavant disposer les bourgeois à devenir François, qu'ils alloient y travailler en engageant la Duchesse à établir un conseil de personnes affectionnées à la France, afin qu'on satisfît le Roi; & pour convaincre Louïs XI. de ce qu'ils avançoient, ils lui rendirent une lettre écrite & signée par la Duchesse, qui declaroit la liaison dans laquelle elle vouloit vivre avec la France, & promettoit que son conseil ne seroit composé que de quatre personnes toutes affectionnées à cette couronne, sçavoir la Duchesse de Bourgogne sa belle-mere, Ravestein son oncle, Hugonet son Chancelier, & le Seigneur d'Imbercourt. La chose arriva suivant les vues du Roi. Les Flamands retournez à Gand où étoit Marie de Bourgogne, excepté des Cordes qui resta auprès du Roi, firent convenir la Duchesse de livrer la cité d'Arras à Louïs XI. & des Cordes y alla introduire du Lude avec une forte garnison, & revint ensuite auprès du Roi. Il ne s'agissoit que de la cité que du Lude vexa beaucoup par ses concussions. Les habitans de la ville craignant d'être traitez de même, firent venir de Douay du secours pour se défendre; mais

AN. 1477. mais ces troupes commandées par Vergi furent taillées en pieces sur le chemin. Vergi lui-même fut fait prisonnier, mis dans un cachot, d'où il ne sortit qu'en prenant le parti du Roi à la sollicitation de sa mere qui ne sçavoit pas d'autre moïen pour procurer la liberté de son fils.

CXXIV. **Ceux de la ville d'Arras ouvrent aussi leurs portes au Roi.** La défaite de ces troupes déconcerta fort les habitans de la ville d'Arras; d'autant plus que le Roi arriva le lendemain dans la cité avec son armée, qu'il fit pendre une partie des prisonniers qu'on avoit faits, & dresser une batterie de canons contre la ville. Des Cordes s'étant hazardé d'y entrer, menagea les esprits avec tant d'adresse, qu'ils ouvrirent leurs portes aux François. Le Roi fit pendre les plus mutins, y mit une bonne garnison, & condamna les habitans à païer soixante mille écus. Quelques-uns furent si opiniâtres, qu'ils aimerent mieux mourir que de crier, vive le Roi. Ce fut à cette occasion que Louïs XI. voulut changer le nom d'Arras en celui de Franchise ou Francie, comme on la voit encore nommée dans quelques actes publics, *Franchise aliàs Arras.* Mais il n'en put venir à bout, le premier nom étant toûjours resté.

Gaguin. hist. Franc. lib. 10.

CXXV. **Louïs XI. fait mettre en prison le Chancelier de Bretagne.** Pendant qu'on battoit la ville, Chauvin Chancelier de Bretagne arriva au camp pour assurer le Roi de la fidelité de son maître; mais à peine fut-il descendu de cheval que Louïs le fit arrêter & tous ceux de sa suite, malgré le traité qui avoit été signé entre sa Majesté & le Duc dans l'abbaïe de la Victoire proche Senlis. La prison du Chancelier dura douze jours au bout desquels le Roi le fit venir, & lui dit qu'il ne l'avoit fait arrêter que parce qu'il sçavoit que le Duc son maître entretenoit de secretes intelligences avec le Roi d'Angleterre contre la France. A quoi le Chancelier aïant repliqué qu'il

qu'il assuroit le contraire sur sa tête; Louïs lui montra vingt-deux lettres en original, douze écrites par le secretaire du Duc, qui seulement les avoit signées, & dix autres du Roi d'Angleterre. Le Chancelier les lut, fut fort surpris, n'eut rien à répondre, reconnoissant les signatures, & pria le Roi de lui laisser ces lettres pour les porter à son maître; ce que sa Majesté lui accorda. Le Duc vit ces lettres, & soupçonna son secretaire qui étoit un nommé Landais, fils d'un tailleur de Vitré, qui par differens dégrez avoit enfin obtenu la principale confidence du Duc. Landais se justifia, & connut qu'il étoit trahi par celui qu'il en chargeoit. Le courier s'étoit laissé corrompre par un espion du Roi de France qui avoit le secret pour contrefaire en perfection l'écriture & les cachets; cet espion gardoit les lettres originales qu'il envoïoit à Louïs XI. & remettoit au courier les contrefaites.

AN. 1477.

Voyez plus bas liv. cxv. n. 167.

CXXVI. Les Gantois usurpent l'autorité de la Duchesse de Bourgogne.

Les Gantois avoient été privez de tous leurs privileges sous la domination de la maison de Bourgogne, & fort maltraitez sous Philippe le Bon & sous Charles son fils. Celui-ci leur avoit ôté le pouvoir d'élire leurs Magistrats, & leur avoit donné vingt-six hommes affidez qui sous prétexte de leur rendre justice, les tenoient dans le devoir. A peine ces peuples eurent-ils appris la mort de leur Duc, qu'ils penserent à recouvrer leur ancienne liberté, ils prirent sous un prétexte assez leger, la resolution de massacrer ces vingt-six juges; ils coururent à leurs maisons, les tuerent, s'assurerent de la Duchesse & s'emparerent du gouvernement des Païs-bas. Louïs XI. travailla à entretenir cette revolte dans l'esperance de dépouiller la Princesse. Il sçavoit l'extrême aversion que les Gantois avoient pour Hugonet & Imbercourt; il.

AN.1477. il craignoit que si ces deux Seigneurs gagnoient les habitans, la France ne fût frustrée de la conquête des Païs-bas ; & pour prévenir cet inconvenient il prit la resolution d'exciter les Gantois à faire mourir ces deux ministres.

L'occasion en étoit d'autant plus favorable, que ces peuples avoient deputé vers le Roi pour lui rendre, comme à leur Seigneur suzerain, raison de ce qu'ils venoient de faire. Ces deputez arriverent au camp devant Arras où le Roi étoit encore, ils le prierent de suspendre l'action de ses armées, de convenir avec eux d'une tréve assez longue, où toutes les affaires entre sa Majesté & Marie de Bourgogne seroient terminées, & declarerent que cette Princesse se conduiroit à l'avenir par le conseil des trois Etats des Païs-bas qui haïssoient mortellement les Bourguignons. Le Roi leur répondit qu'ils se trompoient, que Marie de Bourgogne n'avoit pas tant de créance en eux qu'ils se l'imaginoient ; qu'elle s'étoit fait un conseil composé seulement de quatre personnes, qui toutes interessées à la continuation de la guerre, la feroient durer autant qu'elles pourroient. Les deputez pour convaincre le Roi du contraire, lui montrerent leurs ordres écrits & signez de la Duchesse ; mais Louis XI. de son côté produisit la lettre qu'Hugonet & d'Imbercourt lui avoient laissée à Peronne.

CXXVII. Les Gantois jurent la perte de Hugonet & d'Imbercourt.

Les deputez l'examinerent, la connurent veritable, & conjurerent dans le moment la perte de ces deux Seigneurs, en priant sa Majesté de leur laisser cette lettre ; à quoi elle consentit avec d'autant plus de facilité, qu'elle ne la leur avoit montrée que pour leur faire naître un plus grand desir de l'avoir.

Les deputez s'en retournerent à Gand, bien resolus de se venger de l'affront qu'on leur faisoit.

soit. Ils firent leur rapport en public devant **An. 1477.** la Duchesse assistée de sa belle-mere, du Duc de Cleves, de Ravestein, des Evêques de Liege & de Teroüanne, de Hugonet, & d'Imbercourt. Ils reprocherent à leur Souveraine qu'elle avoit écrit que son conseil ne seroit composé que de quatre personnes affidées; ce qui étoit renverser l'ordre du gouvernement. Soit que la Princesse ne se souvint plus d'avoir écrit cette lettre, ou qu'elle ne crut pas que le Roi eût découvert son secret, elle nia absolument qu'elle eut jamais rien écrit de semblable, & qu'elle ne sçavoit ce que le Roi vouloit dire; mais elle n'eut pas plûtôt lâché ces paroles, qu'on lui mit la lettre entre les mains. La Duchesse rougit plus de dépit que de honte d'avoir été convaincue d'un mensonge dans une assemblée si celebre; elle rompit l'assemblée, & elle alla prendre de funestes mesures pour se venger du Roi qui l'avoit ainsi trahie, pour se rendre malheureuse, & pour envelopper dans une commune misere ses sujets avec ceux du Roi.

CXXVIII. On les arrête, & on fait leur procès.

On arrêta Hugonet & d'Imbercourt, & on leur donna des juges, on les accusa d'avoir autorisé des Cordes à rendre la cité d'Arras aux François; que dans un procès intenté à Gand contre un bourgeois particulier ils avoient pris de l'argent; qu'ils avoient donné atteinte aux privileges de la ville. Ces deux ministres habiles & innocens se seroient aisément défendus de tous ces chefs d'accusation, si on leur en eût donné le loisir; mais leurs parties furent leurs juges, leurs meilleurs amis les abandonnerent; & on ne leur donna que trois heures pour se preparer à la mort. Marie de Bourgogne l'apprit avec un dépit qui dégenera presque en fureur; elle connoissoit la probité de

An. 1477. de ces deux Seigneurs, elle sçavoit avec quelle fidelité ils avoient servi son aïeul & son pere; elle parut en suppliante devant un tribunal composé de ses propres sujets, elle y demanda une grace qu'elle auroit dû accorder, & elle eut le chagrin d'être refusée. On les conduisit dans la place où l'échauffaut étoit dressé; elle s'y transporta, elle la trouva pleine de peuple, elle y parut sans coëffure, les cheveux épars, les yeux baignez de larmes, & en habit fort negligé. Peu s'en fallut que son éloquence ne l'emportât sur l'aversion & l'envie du gouvernement: ceux qu'elle avoit émus furent sur le point de tourner leurs armes contre ceux qui demeuroient inflexibles; plusieurs même crierent grace, grace; mais les plus furieux se trouverent les plus forts; & les bourreaux intimidez trancherent les deux têtes à la vûe de la Princesse, qu'on remporta toute pamée dans son palais.

CXXIX. Ils sont condamnez à perdre la tête.

Mem. de Comines, l. 5. c. 17.

La Duchesse de Bourgogne revenue à elle, crut que les Gantois seroient contens d'avoir affermi leur autorité par le supplice de deux hommes si celebres. Mais elle reconnut bientôt qu'elle se trompoit. La Duchesse Doüairiere sa belle-mere fut obligée de sortir de la ville aussi-bien que Ravestein. Les Gantois garderent leur Souveraine à vûe, changerent tous ses domestiques, proscrivirent tous ceux qui lui avoient été attachez, pillerent leurs maisons & confisquerent leurs biens. Ils leverent quinze mille hommes d'infanterie & quelques troupes de cavalerie dont ils donnerent le commandement à Adolphe Duc de Gueldres, que Charles Duc de Bourgogne avoit fait enfermer dans le château de Namur; ils le declarerent leur general; & pour achever d'accabler la Duchesse, ils voulurent lui faire épouser

ſer cet Adolphe un des plus méchans hommes & des plus débauchez qui fuſſent au monde. Mais le Roi ſans y penſer la délivra de cette alliance. Il voulut negocier ſecretement avec elle, & dans ce deſſein, il envoïa en Flandres un homme qui étoit né dans le village d'Odenfort proche Gand, & qui par ſon eſprit & ſes manieres enjoüées s'étoit inſinué fort avant dans les bonnes graces de Loüis XI. Il fut d'abord ſon barbier, & ſa Majeſté lui donna le nom d'Olivier le Daim.

AN. 1477.

CXXX. Les Gantois veulent marier la Ducheſſe avec Adolphe Duc de Gueldres.

Comme il ſçavoit le Flamand, & qu'il pouvoit paſſer pour Gantois, Loüis jetta les yeux ſur lui pour l'envoïer à la Ducheſſe, ſans lui rien donner par écrit. Le ſujet de ſa commiſſion étoit de parler en particulier à l'heritiere de Bourgogne, de lui marquer le chagrin que donnoit au Roi la contrainte où elle étoit, & de convenir avec elle des meſures qu'il y auroit à prendre en cas qu'elle voulût ſe livrer aux François, pour la délivrer de la tyrannie de ceux de Gand; de ſonder enſuite ceux-ci pour connoître leurs diſpoſitions à l'égard de la France, & leur promettre le rétabliſſement de leurs privileges s'ils vouloient entrer dans ſon parti. Le Daim ſe traveſtit & prit le nom de Comte de Meulan. Il préſenta ſes lettres de créance au conſeil de la Princeſſe; mais il ne put jamais lui parler en particulier; on le reconnut, & intimidé par quelques menaces, il ſe ſauva à Tournay, où il n'étoit pas moins en ſûreté qu'à la cour de France. Il trouva moïen de ſurprendre cette ville, en y faiſant entrer pendant la nuit des troupes par une porte dont il avoit corrompu les gardes. Les Gantois pour en chaſſer les François envoïerent Adolphe de Gueldres avec leur armée, & lui promirent qu'à ſon retour ils contraindroient leur Du-

CXXXI. Le Roi depute Olivier le Daim à la Ducheſſe.

Mem. de Comines, l. 5. c. 13. & 17.

CXXXII. Il ſe rend maître des deux Bourgognes.

cheſſe

An. 1477. chesse à l'épouser; mais il y fut tué, & la joïe qu'en eut la Princesse fit qu'elle fut peu touchée de la nouvelle qu'elle reçut de la perte des deux Bourgognes, dont le Roi s'empara par la negociation du Prince d'Orange.

CXXXIII. Cambrai se rend volontairement au Roi.

Louïs XI. cependant continuoit ses intrigues dans les Païs-bas. Il tenta la ville de Saint-Omer sans aucun succès. Du Lude qui ne cherchoit que ses interêts, fit des propositions si exorbitantes à la noblesse qui marchandoit pour se rendre Françoise, que ses deputez choquez rompirent la conference & se retirerent. Le Roi ne trouva dequoi se consoler de tous ces contre-tems que dans la reddition volontaire de Cambray qui lui étoit d'une très-grande consequence, avec son petit territoire. Cette ville étoit imperiale, & ses Evêques y passoient pour Souverains temporels, partageant toutefois l'autorité avec les Magistrats. Comme les habitans méprisoient fort leur Prelat qui ne sçavoit pas se faire obéir, & n'avoient pas beaucoup d'estime pour leurs Magistrats incapables de commander, ils traiterent avec les François qui se presenterent devant la ville, & y furent introduits. Ils n'y firent aucun changement, & ils se contenterent d'en garder les murailles sans toucher aux privileges & aux libertez.

On étoit fort surpris au milieu de toutes ces conquêtes de la France, que le Roi d'Angleterre fût dans l'inaction, & n'empêchât pas l'agrandissement de Louïs XI. d'autant plus que ce Prince augmentoit ses Etats du côté de Calais, & étoit déja maître de Boulogne qu'il avoit eue de Bertrand de la Tour Comte d'Auvergne, en échange du Lauraguais érigé en Comté. Les Anglois en murmuroient; mais Edouard aimoit trop le repos pour s'engager dans

dans une nouvelle guerre ; cinquante mille écus d'or que la France lui païoit tous les ans ; l'esperance de marier sa fille au Dauphin ; l'argent que Louïs distribuoit dans le conseil d'Angleterre, firent qu'il se contenta seulement de faire au Roi de France quelques remontrances sur les interêts de Marie de Bourgogne qui l'en sollicitoit ; mais tout cela n'aboutit à rien. Une seule raison l'auroit pû faire agir ; c'étoit si l'heritiere de Bourgogne eût épousé le Comte de Riviers frere de la Reine d'Angleterre. Les Anglois promettoient de rompre la tréve avec la France en cas que ce mariage se fît, & de faire une ligue avec les Païs-bas contre Louïs XI. Ces propositions étoient avantageuses ; mais le Comte de Riviers n'étant pas d'une maison souveraine, Marie de Bourgogne se tourna du côté de Maximilien fils de l'Empereur Frederic. AN. 1477.

CXXXIV. On veut marier la Duchesse de Bourgogne au Comte de Riviers.

CXXXV. Louïs XI. veut attirer les Anglois en France pour les opposer aux Flamands.

Le Roi de France informé de ce dessein de la Duchesse, mit tout en usage pour empêcher cette alliance ; il projetta de rappeller les Anglois en France, sans penser qu'il s'exposoit par-là à rentrer dans le labyrinthe dont Charles VII. son pere n'étoit sorti que par miracle ; il invita Edouard à la conquête de la Flandre & du Brabant ; il lui en applanit toutes les difficultez ; il lui proposa de lui ceder ces souverainetez, sans qu'elles relevassent à l'avenir de la monarchie Françoise ; il offrit de donner par avance la solde de dix mille archers pour quatre mois ; de faire entrer dans le Hainaut son armée en même-tems que les Anglois entreroient en Flandre : de faire conduire à Calais autant de pieces d'artillerie qu'ils en demanderoient, sans qu'il leur en coûtât rien : enfin il promit de faire à ses frais le siége des quatre plus grosses villes du Brabant, & de les

AN. 1477. donner ensuite aux Anglois. Mais quelque avantageuses que fussent ces offres, Edouard avoit une si grande aversion pour la guerre, qu'il se contenta de remercier Louïs XI. sans que la negociation allât plus avant. Celle qui se faisoit à la Cour de Bourgogne pour donner un époux à la Duchesse, se termina plus heureusement.

CXXXVI. Negociation pour marier la Duchesse de Bourgogne.

Le choix de la Duchesse rouloit sur quatre personnes, le Dauphin de France, le Comte d'Angoulême, le fils du Duc de Cleves, & l'Archiduc Maximilien fils de l'Empereur. Quoique Louïs XI. parût n'y plus penser pour son fils, Louïs de Bourbon Evêque de Liege & oncle de Marie de Bourgogne, n'avoit pas laissé de former par son credit une puissante brigue à la cour de Flandre en faveur du Dauphin; mais il succomba par la perfidie de Guillaume de la Marck son favori, qui le tua de sa propre main, le dépouilla, le traîna jusqu'au bord de la Meuse & le jetta dans cette riviere, dans le dessein de mettre le puîné de ses enfans sur le siege de l'Eglise de Liege. Par cette mort la Duchesse fut délivrée de la faction favorable au Dauphin; elle se délivra elle-même du fils aîné du Duc de Cleves qui n'avoit que deux ans plus qu'elle, parce que les Gantois ne vouloient pas de Prince qui eût ses Etats auprès d'eux; ainsi l'aversion que la Princesse avoit pour lui, jointe à l'opposition que formoient ceux de Gand, lui donna l'exclusion. Pour le Comte d'Angoulême, on sçavoit que Louïs XI. n'y consentiroit jamais, ne voulant pas qu'une succession si considerable échût à un Prince de son sang, qui par-là deviendroit son plus grand ennemi.

Il ne restoit que Maximilien qui étoit dans sa vingt-uniéme année, bien fait, assez d'esprit, &

& qui n'avoit point d'autre défaut que d'aimer un peu trop la chasse. Il esperoit de succeder à l'Empereur étant son fils unique. Son pere, Prince le plus avare & le plus paresseux de son tems, l'avoit abandonné à lui-même par le seul motif d'épargner la dépense d'un gouverneur & d'un maître; en sorte qu'il n'avoit que ce que fournit un bon naturel, & la sobrieté le distinguoit des autres Princes Allemands. Il étoit donc celui qui convenoit mieux à la Duchesse de Bourgogne, & il y avoit eu quelques avances faites de la part du feu Duc, puisqu'il avoit obligé sa fille dans le tems qu'il negocioit ce mariage, d'envoïer à l'Archiduc une lettre écrite de sa propre main, qui contenoit une promesse de l'épouser, & à laquelle elle avoit joint un anneau d'or enrichi d'un beau diamant.

AN. 1477. CXXXVII. On agit pour son mariage avec l'Archiduc Maximilien.

Les Allemands informez de l'éloignement qu'avoit Louïs XI. pour conclure le mariage de son fils avec la Duchesse, engagerent Maximilien à en profiter. Frederic son pere envoïa ses Ambassadeurs pour en faire la demande. Ils arriverent à Bruxelles où le Duc de Cleves n'oublia rien pour les rebuter; mais la Douairiere de Bourgogne retirée à Malines les pressa de passer outre & de se rendre incessamment à Gand, où tout étoit disposé pour les bien recevoir, & leur donna les instructions necessaires. Ils arriverent donc à Gand; ce qui chagrina fort Louïs XI. qui reconnut sa faute, mais trop tard; & qui pour traverser ce mariage envoïa en Flandre Robert Gaguin General des Trinitaires, mais ce fut sans succès. Les Ambassadeurs furent admis à l'audience de la Princesse, & lui exposerent le sujet de leur deputation; ils lui montrerent la lettre avec l'anneau qu'elle avoit envoïé à Maximilien, du

CXXXVIII. L'Empereur envoïe ses Ambassadeurs pour demander la Duchesse.

Mem. de Comines, liv. 6. c. 2. Gaguin. hist. Franc. lib. 10.

AN.1477. du consentement du Duc de Bourgogne son pere, & la prierent d'executer sa promesse. Marie de Bourgogne leur répondit favorablement; on travailla au traité de mariage; on envoïa des Ambassadeurs à Maximilien qui s'étoit avancé jusqu'à Cologne sans équipage, parce que son pere étoit trop avare pour lui en fournir un. La Princesse y supplea & lui envoïa huit cens chevaux, & de l'argent pour son voïage depuis Cologne jusqu'à Gand, où il fut très-bien reçû, & où la Duchesse l'épousa le dix-huitiéme d'Août 1477.

CXXXIX. La Duchesse de Bourgogne epouse l'archiduc Maximilien.

Marie de Bourgogne ne tira pas d'abord de grands avantages de l'époux qu'elle venoit de prendre; il n'étoit point secouru de l'Empereur son pere, ni de Sigismond son oncle qui étoit presque imbecile, & qui ne prenoit aucune part aux affaires. Maximilien eut donc recours aux Flamands qui lui leverent une armée à laquelle joignant huit cens chevaux qui lui vinrent d'Allemagne, il alla du côté de Valenciennes & de Doüay pour s'opposer à l'armée Françoise. Louis XI. surpris de voir l'Archiduc si-tôt en campagne, lui fit proposer une tréve par le Comte de Chimay, & en même-tems la reddition du Quesnoy, de Bouchain, & la neutralité de Cambray. Maximilien accepta ces offres; & la tréve fut conclue à Lens le dix-huitiéme de Septembre, mais elle ne dura pas long-tems.

CXL. Tréve entre le Roi de France & Maximilien.

Mem. de Comines, lib. 6. c. 3. in fine.

CXLI. Les Turcs se rendent maîtres de Croye & de Scutari.

Le Turc continuoit toûjours à faire la guerre aux Chrétiens. Croye en Epire après avoir souffert un an de siége se rendit à composition. Ce ne fut pas le seul avantage que le Turc remporta. Scutari qui s'étoit bien défendue jusqu'alors succomba enfin. Les Venitiens cedant à la force & faute de secours, furent obligez de la rendre. D'ailleurs ils ne pouvoient se trou-

Marin Barlet dans l'hist. du siég.

trouver par-tout. Matthias Roi de Hongrie chargé de s'opposer aux progrès du Turc en Italie, s'étoit retiré; Mahomet profitant de cette rétraite y avoit envoïé une armée considerable; les Venitiens se trouvoient seuls à s'y opposer. Voilà ce qui les obligea à rendre Scutari, le promontoire de Tenare dans le Peloponnese proche Sparte, aujourd'hui Capo-Matapan, avec l'isle de Lemnos dans la mer Egée; & de païer au Turc un tribut annuel de mille écus d'or, afin de pouvoir naviger sûrement dans les ports de la Grece. Mais presque tous les habitans de Scutari aimant mieux se bannir volontairement que de vivre sous la domination du Turc, se retirerent sur les terres de la Republique de Venise, où on les reçut avec beaucoup de bonté. AN. 1477. *ge de Scutari.*

CXLII. Le Roi de Hongrie fait la guerre à l'Empereur, & assiége Vienne. *Bonfin. 4. dec. 5. Cremer. l. 8. in fine. Michon. l. 4. c. 72.*

Il semble que Matthias Roi de Hongrie n'avoit cessé de soûtenir la guerre contre Mahomet, que pour la declarer à l'Empereur Frederic, aussi-tôt après son mariage avec Beatrix: car sans perdre le tems à déliberer sur cette resolution, il entra à main armée dans l'Aûtriche, & après y avoir exercé beaucoup d'hostilitez il assiégea Vienne. Frederic qui n'aimoit pas la guerre à cause des dépenses qu'il y falloit faire, & qui n'y entendoit rien, en vint à un accommodement par lequel il renonça à toutes ses prétentions sur la couronne de Hongrie, donna à Matthias l'investiture du roïaume de Bohême avec cent quatre-vingt mille florins, selon les historiens Polonois qui ne sont pas favorables à Matthias: car Bonfinius ne parle que du renouvellement de l'ancienne alliance, & de cent cinquante mille écus, ausquelles conditions le Roi de Hongrie leva le siége de Vienne & se retira. Aussi-tôt que le Pape & les Venitiens virent

An. 1477. que Matthias avoit declaré la guerre à l'Empereur, ils cesserent de lui donner les cent mille écus d'or qu'ils lui fournissoient tous les ans pour entretenir son armée contre les Turcs, afin qu'on ne crût point qu'ils l'assistassent contre Frederic.

CXLIII. Le Pape fait une promotion de cinq Cardinaux, & une autre de sept.

Le Pape avoit fait l'année precedente une promotion de cinq Cardinaux, qui furent George Costa Portugais, Archevêque de Lisbonne Prêtre Cardinal du titre de saint Pierre & de saint Marcellin; Charles de Bourbon François Archevêque de Lion, du titre de saint Martin-aux-Monts; Pierre Ferriz Espagnol, Archevêque de Tarragonne du titre de saint Xiste; Jean-Baptiste Mellini Romain, Evêque d'Aviano, de Sutri, puis d'Urbin, du titre des saints Nerée & Achillée; Pierre de Foix François, Evêque de Vannes & Cardinal diacre du titre de saint Xiste. Il y eut encore une autre promotion de sept Cardinaux le dixiéme Decembre dans cette année 1477. dont voici les noms: Christophle de la Rouere de Turin Archevêque de Tarentaise, du titre de saint Vital; Jerôme Basso de la Rouere, neveu du Pape, Evêque de Recanati, du titre de sainte Balbine, puis de saint Chrysogone, & Evêque de Palestrine; George Hester Allemand Evêque de Wirtzbourg, du titre de sainte Lucie; Gabriel Rangoni Modenois, Religieux de l'ordre des Freres Mineurs, du titre de saint Serge & de saint Bacche, Evêque d'Albe & d'Agria; Pierre Foscaro Venitien, primicier de saint Marc de Venise, Evêque de Padouë, du titre de saint Nicolas *in carcere*, puis de saint Sixte; Jean d'Arragon fils de Ferdinand Roi de Naples, diacre Cardinal du titre de saint Adrien, puis Prêtre du titre de sainte Sabine & de saint Laurent *in Lucina*: Raphaël San-

Sanſoni Riario de Savonne, du titre de ſainte Sabine, Archevêque de Cozence, de Salerne, & Evêque d'Oſtie. AN. 1477.

Un Anglois nommé Robert Fleming ſe trouvant à Rome, compoſa cette même année un poëme à la louange du Pape Sixte IV. intitulé, *Lucubrationes Tiburtinæ*, dans lequel il fait l'hiſtoire & le panegyrique de ce ſouverain Pontife en vers heroïques aſſez durs. Cet ouvrage fut imprimé à Rome dans le même tems; & l'auteur après avoir paſſé quelque tems dans cette ville, revint dans ſon païs, où il fut élû doïen de l'Egliſe de Lincoln en Angleterre.

CXLIV. Poëme composé à la louange de Sixte IV.

Pendant que la guerre continuoit entre les Portugais & les Caſtillans, la Navarre étoit toûjours diviſée par les deux factions de Beaumont & de Grammont. Dom Jean Roi d'Arragon qui avoit toûjours l'adminiſtration de ce roïaume pendant la minorité de François Phœbus Comte de Foix ſon petit-fils, manda à Sarragoſſe le Comte de Leva, & le Connétable Dom Pedro Panniel chefs des deux factions; & aïant pris connoiſſance de leurs differends, il trouva moïen de les accommoder dans la ſuite.

Le Roi de Grenade voïant que Ferdinand Prince d'Arragon & mari d'Iſabelle, réüſſiſſoit dans tous ſes deſſeins, que le parti de Jeanne fille de Henri ſe détruiſoit de jour en jour, & qu'elle perdroit enfin les états dont ſon pere l'avoit fait heritiere en mourant, craignit que Ferdinand après avoir fait ſa paix avec le Portugal, ne tournât ſes armes contre lui. Pour aller au-devant, il envoïa un deputé à ce Prince pour lui propoſer la continuation de la tréve. Ferdinand y conſentit, à condition que le Roi des Maures lui païeroit les

CXLV. Affaires des Maures avec Ferdinand Roi d'Arragon.

AN.1478. les arrerages du tribut qu'il lui devoit. Mais celui-ci répondit avec une fierté qui auroit été suivie d'un prompt châtiment, si le Prince d'Arragon devenu Roi de Castille, n'eût pas été embarassé ailleurs. Comme il étoit un des plus grands politiques de son tems, il dissimula son ressentiment jusqu'à ce qu'il eût terminé les affaires qui l'occupoient par rapport à la couronne de Castille & à celle de Portugal.

CXLVI. Divisions à Florence entre les Medicis & les Pazzi. *Mem. de Comines, lib. 6. c. 5. Angel. polit. in epist. Brut. l. 6. & 7.*

La Republique de Florence fut fort troublée dans l'année 1478. par la division qui se mit entre les deux familles des Medicis & des Pazzi, qui surpassoient toutes les autres en credit & en richesses. Ceux-ci étoient plus anciens & fort riches; mais ceux-là avoient plus d'autorité dans Florence, & même dans toute l'Italie. Ils en étoient redevables au vieux Cosme, un des plus sages & des plus honnêtes hommes de son siecle, que le bonheur, la gloire, & l'amour des peuples accompagnerent jusqu'au tombeau, & qu'on appelloit à juste titre le pere du peuple, & le liberateur de la patrie. Cosme laissa son fils Pierre heritier de son autorité & de ses richesses; & ce fils n'aïant pas vêcu long-tems, eut pour successeurs deux de ses enfans, Laurent & Julien, qui moins heureux que leur ayeul & leur pere, sentirent tous les efforts les plus funestes que la jalousie & l'envie peuvent inspirer à des ames ambitieuses qui veulent s'élever au-dessus des autres aux dépens de l'honneur & de l'équité.

CXLVII. Les Pazzi forment une conjuration contre les Medicis.

Le Pape n'aimoit point les Medicis, parce qu'ils s'opposoient à la grandeur de JerômeRiario son neveu: les Pazzi avoient toute son estime. Que n'ose-t-on point quand on se sent de l'autorité & du credit? Les Pazzi se trouvant dans cette situation, conspirerent contre les deux freres.

res Laurent & Julien. Chacun avoit cependant ses partisans, en grand nombre, & de puissans. Cela divisa l'Italie en deux factions; Ferdinand Roi de Naples s'unit au Pape pour agir de concert avec les Pazzi : les Venitiens & le Duc de Milan s'allierent aux Florentins en faveur des Medicis. Alphonse fils de Ferdinand vint les attaquer avec une armée, sous prétexte de retirer quelques places du patrimoine de l'Eglise, occupées dans la Toscane par quelques Seigneurs ; mais en effet pour perdre les Medicis, afin qu'après leur mort le Pape pût disposer de Florence en maitre absolu.

AN. 1478. *Machiavel. hister. Florent. l. 8. Onuph. in Sixt. IV.*

CXLVIII. Ils conviennent d'assassiner les deux freres Medicis pendant la messe.

Le nombre des conjurez étoit grand; le neveu du Pape les animoit & les protegeoit autant qu'il étoit en lui. Leur dessein étoit de faire mourir les deux freres, Laurent & Julien. Pour l'executer, ils prierent Sixte IV. qui n'étoit point informé de leur projet, de leur envoier le Cardinal de saint George, fils de la sœur de Jerôme Riario, & petit-neveu du Pape, pour voir la ville de Florence par divertissement, afin qu'à cette occasion ils pussent s'assembler sans soupçon, & mieux surprendre Laurent & Julien, lorsqu'ils viendroient rendre leurs devoirs au Cardinal: mais n'aïant pû réüssir ni dans la visite que les Medicis rendirent au petit-neveu du Pape, ni dans le repas qu'ils lui donnerent, ils resolurent, pour ne pas manquer leur coup, de tuer les deux freres un dimanche vingt-sixiéme d'Avril, lorsque le Cardinal iroit entendre la messe qu'on celebreroit solennellement dans la grande Eglise de Florence, dite de sainte Repareta, & à laquelle les Medicis ne manqueroient pas d'assister. L'on prit pour signal de l'execution le tems auquel le prêtre diroit le *Sanctus*. Julien fut poignardé & mourut sur la place. Laurent qui étoit

CXLIX. Julien est assassiné, & Laurent se sauve.

AN. 1478. étoit son aîné, n'aïant reçû qu'une legere plaïe à la gorge, se sauva dans la sacristie, où l'on ferma sur lui les portes de cuivre que son pere y avoit fait mettre. Un serviteur qu'il avoit tiré de prison deux jours auparavant, lui fut d'un grand secours dans cette occasion, & reçut plusieurs blessures.

La faction des Pazzi qui ne fut pas secondée par le peuple autant qu'on l'esperoit, fut fort déconcertée, lorsqu'elle apprit que Laurent s'étoit sauvé. Quelques conjurez qui croïoient d'abord avoir tout gagné, monterent au palais, dans le dessein d'égorger les Magistrats qui y étoient au nombre de neuf: mais ils ne furent pas suivis; l'on ferma la porte sur eux; ces conjurez, qui n'étoient que quatre ou cinq, fort épouvantez, ne sçavoient quel parti prendre. Les Magistrats & leurs domestiques se mirent aux fenêtres, d'où ils apperçurent l'émotion de la ville, & un des Pazzi criant dans la place: *Liberta*, *Liberta*, & *Popolo*, *Popolo*, qui étoient le signal dont on étoit convenu pour exciter le peuple à la révolte. Mais tout le monde étant demeuré tranquille sans prendre aucun parti, Jacques de Pazzi commença à prendre la fuite, confus d'avoir si mal réüssi. Les Magistrats enfermez dans le palais, se voïant les plus forts, se saisirent des quatre ou cinq conjurez qui y étoient montez pour les surprendre, & les firent pendre sur le champ aux fenêtres du palais. Presque tous les autres furent aussi arrêtez & punis. François Salviati Archevêque de Pise, étant du nombre des conjurez qui étoient entrez au palais, fut aussi pendu avec les autres: & c'est ce qui fournit au Pape un prétexte pour excommunier les Florentins.

CL. On pend aux fenêtres les principaux conjurez, entr'autres l'Archevêque de Pise.

Machiavel. ut supra Mem. de Comines, l. 6. c. 5.

La

La plûpart des Pazzi furent differemment punis, & leurs biens pillez : on traîna dans les rues les corps de ceux qui avoient été mis à mort, sans que le peuple se mît beaucoup en peine de la liberté qu'ils lui avoient annoncée ; il redoubla au-contraire son affection pour Laurent de Medicis de telle maniere, qu'on lui donna des gardes pour la sûreté de sa personne, & qu'on le combla de biens. Les Magistrats voïant toute la ville se declarer en sa faveur, envoïerent des troupes sur les chemins pour arrêter tous ceux qui avoient pris la fuite, & pour les amener à Florence. Jacques de Pazzi fut pris avec un officier que le Pape avoit envoïé pour commander quelques troupes sous le Comte Jerôme Riario : cet officier eut la tête tranchée, & Jacques fut pendu avec Franciſque, qui étoit de la famille des Pazzi. Ceux qu'on executa furent au nombre de quatorze ou quinze, sans compter quelques serviteurs qui furent tuez dans la ville. Julien fut solennellement enterré. Il laissa d'un mariage clandestin un fils posthume qui fut depuis Pape sous le nom de Clement VII. AN. 1478.

CLI. Le Pape interdit Florence, & excommunie Laurent de Medicis.

Le Pape Sixte IV. aïant appris tout ce qui venoit d'être fait à Florence, declara la guerre aux Florentins, interdit leur ville, tant pour divers sujets de plainte que ces peuples lui avoient déja donnez, que pour avoir fait pendre sans connoissance de cause, & sans aucune procedure juridique l'Archevêque de Pise, & arrêté le Cardinal de saint George sur de faux soupçons. Il excommunia aussi Laurent de Medicis, comme en aïant été l'auteur, & fit insinuer aux Florentins que s'ils vouloient chasser Laurent de leur ville, ils seroient bientôt d'accord avec sa Sainteté. Les Florentins au-

rence. Mais voïant qu'il ne pouvoit les secourir long-tems comme il l'auroit voulu, parce qu'il avoit besoin de toutes ses forces pour s'opposer à l'Archiduc qui faisoit venir une armée d'Allemagne, & se preparoit à lui faire la guerre dès que la tréve seroit finie, il s'avisa d'un autre expedient pour embarrasser le Pape. Il assembla son clergé & les grands de son roïaume à Orleans pour rétablir la pragmatique sanction, & abolir les annates; c'est ce que M. Dupin appelle le Concile d'Orleans, qu'il place sans raison en 1477. avant l'affaire des Pazzi & des Medicis. Le Roi envoïa ensuite ses Ambassadeurs à sa Sainteté pour la prier de lever l'interdit de Florence, & punir les coupables, ou assembler un Concile general. Le chef de cette ambassade étoit Guy d'Arpajou Vicomte de Lautrec, & Chambellan. Il étoit chargé, en cas de refus de la part du Pape, de faire ses protestations, de menacer sa Sainteté qu'il se soustrairoit de son obéïssance, qu'il appelleroit au Concile, & qu'il y feroit appeller les Venitiens & le Duc de Milan. Il ordonna aussi à tous les beneficiers de France d'aller au plûtôt resider dans leurs benefices, sur peine d'être privez de leurs revenus.

AN. 1478.

CLIII. Artifices du Roi de France pour embarrasser le Pape.

Gaguin. hist. Franc. lib. 8. Paul-Emil. in Ludovic. XI.

Cependant l'assemblée d'Orleans ne conclut rien. Il est vrai qu'on y proposa de rétablir la pragmatique sanction, & qu'on y parla de faire défense d'envoïer aucun argent à Rome: mais ce fut sans prendre aucunes mesures pour l'execution; & le tout fut remis à une autre assemblée qu'on devoit tenir à Lyon, & qu'on ne tint pas. Le Roi qui étoit habile dans ces sortes d'artifices, se contenta d'avoir intimidé le Pape en faveur des Florentins. Il fit pourtant un édit daté du mois d'Août, dans lequel, après s'être plaint de la rigueur du

CLIV. Assemblée d'Orleans pour intimider le Pape.

Bochel. in decret. eccles. Gallic. lib. 4. tit. 42. c. 8.

An. 1478. Pape contre la Republique de Florence, au grand ſcandale de l'Egliſe, & des ſommes exceſſives qu'il en coûte au roïaume pour les expectatives des benefices, & autres commerces qu'il appelle illicites, comme de beaucoup d'autres pratiques injuſtes ; il défend étroitement à tous ſes ſujets d'aller à Rome pour y obtenir des benefices, & d'y envoïer aucun argent.

CLV. Sentimens du Cardinal de Pavie ſur l'ambaſſade de Louïs XI. au Pape. *Papienſ. epiſt.* 677.

Le Cardinal de Pavie aïant ſçû les ordres dont l'Ambaſſadeur de France étoit chargé, écrivit le ſeiziéme de Juillet au Pape pour lui en dire ſon ſentiment. Il lui repreſente que quelque parti qu'il prenne, il y a toûjours de grands inconveniens à craindre. Que ſi l'on refuſe au Roi ſes demandes, des menaces il en viendra aux effets, ce qui mettroit l'Egliſe en confuſion & en danger, dans l'apprehenſion que beaucoup d'autres n'imitaſſent l'exemple de Louïs XI. Que ſi d'un autre côté on lui accorde ce qu'il exige, & que le Pape ſe retracte ſi promptement de ce qu'il vient de faire; ce ſera une honte au ſiege de Rome, & un affront plus inſupportable que la mort, une très-grande brêche à ſon autorité, qui ne pourroit plus déſormais reprimer le mal, à cauſe du recours qu'on auroit à la puiſſance ſeculiere contre les cenſures de l'Egliſe.

CLVI. Ce qu'il conſeille au Pape de repondre à l'Ambaſſadeur de France.

Il conſeille au Pape de prendre un milieu ; de témoigner avec moderation à l'Ambaſſadeur de France, qu'il avoit beaucoup de chagrin que les impies euſſent eu tant de pouvoir ſur l'eſprit du Roi, d'un Monarque ſi fidéle & ſi équitable, par les fauſſetez qu'ils lui ont expoſées, que de l'engager à demander, contre la coûtume de ſes predeceſſeurs, des choſes ſi peu agréables à Dieu & ſi préjudiciables au ſaint Siege; que la cruauté des Florentins avoit été extrême contre les Prêtres & les oints du

Sei-

Seigneur, en commettant des meurtres sans An.1478.
distinction de personnes, & arrêtant un Cardinal tout-à-fait innocent ; ce qui meritoit une punition exemplaire. Que cependant il leur eût pardonné en bon pere, s'ils eussent donné la moindre marque de repentir ; mais qu'ils sembloient plûtôt livrez à leur sens reprouvé malgré les remontrances des Venitiens & de leurs autres amis. Enfin que quoiqu'ils soient indignes de secours, & d'aucune communication, il ne refuse pas d'écouter les demandes du Roi, qu'il en comprenoit toute l'importance, & qu'il ne demandoit qu'une grace, c'étoit de les examiner avec maturité.

Le Cardinal dit au Pape qu'il ne lui donnoit pas ces avis comme un remede capable de guerir les maux qu'il craignoit, s'ils arrivoient, mais comme propres à les éloigner & à faire gagner du tems. Il faut esperer, dit-il, que si on nous en laisse nous trouverons des moïens pour nous sauver. Le prétexte de demander du tems étoit très-plausible. La peste affligeoit Rome : le Pape avoit été contraint d'en sortir : le lieu où il étoit, contenoit à peine tout son domestique ; ainsi les Cardinaux s'étoient retirez en differens lieux ; les rassembler n'étoit pas chose facile. Ce n'étoit cependant qu'avec eux qu'il convenoit d'examiner ce que Louïs demandoit. Le Cardinal ajoûtoit à la fin de sa lettre que si le Vicomte de Lautrec goûtoit cette réponse, le Pape auroit le tems d'y pourvoir ; sinon qu'on imputeroit à son impatience tout le mal qui en arriveroit, vû qu'on ne lui avoit rien caché, & qu'on lui avoit seulement demandé du tems pour en déliberer.

Le Pape suivit en partie les avis du Cardinal ; CLVII. mais il ne put s'empêcher de parler avec viva- Réponse cité sur les prétentions de la Cour de Rome & du Pape au

de

AN. 1478. de les confondre avec l'autorité legitime que les canons lui accordent : il répondit donc à l'Ambassadeur que si le Roi très-Chrétien si zelé pour la justice & si religieux défenseur des libertez de l'Eglise, eût écouté aussi volontiers quelqu'un de la part du saint Siege, que l'envoïé de Laurent de Medicis, il ne lui auroit jamais deputé une pareille ambassade ; que tout ce que le saint Siege avoit fait étoit du consentement des Cardinaux, après une mûre deliberation ; qu'il sçavoit que les Rois ne doivent point penser à vouloir réformer les jugemens de Dieu, pour ne point encourir les peines que meritent ceux qui rejettent les sentences des Vicaires de Jesus-Christ ; qu'ils pensent plûtôt comme Charlemagne de qui ils sont descendus ; qu'en memoire du bienheureux Apôtre saint Pierre il faut honorer la sainte Eglise Romaine & le Siege Apostolique, afin que celle qui est la mere de la dignité sacerdotale, soit aussi la maîtresse des jugemens ecclesiastiques. D'ailleurs, ajoûta le souverain Pontife, quoique le Pape, suivant les saints canons, ne soit point obligé de rendre raison de sa conduite à personne, cependant il l'a fait en particulier au Roi Louïs par son Nonce, & il est encore prêt à le faire à ses Ambassadeurs ; dès qu'après la peste cessée, il lui sera permis de retourner à Rome. Que quant à ce que le Vîcomte de Lautrec demandoit, qu'on ne traitât point du fond de l'affaire, qu'on levât seulement les censures, & qu'on posât les armes, si on vouloit l'empêcher d'executer son dessein ; c'étoit la même chose que de demander qu'on revoquât sans aucun sujet ce qu'on avoit fait pour de bonnes raisons.

Vîcomte de Lautrec Ambassadeur.

Bzov. annal. eccles. hoc anno 1478.

CLVIII. Quant à la convocation d'un Concile sur laquelle l'Ambassadeur avoit insisté, le Pape lui dit

Ce que le

dit que s'il étoit facile de le convoquer, rien ne seroit plus avantageux pour lui, parce que les Rois ni les Princes Chrétiens n'y présidoient pas, mais seulement le souverain Pontife; que parmi les Evêques & les Prêtres qui peuvent y assister de droit, aucun d'eux ne seroit contraire à la dignité ni à la liberté de l'Eglise, ni au droit que le Pape ne pouvoit leur ôter, & que Laurent de Medicis venoit de violer d'une maniere honteuse, en faisant indignement mourir un Archevêque, sans avoir été dégradé ni condamné juridiquement. Qu'il ne pouvoit donc rien souhaiter de plus favorable au saint Siege que le Concile demandé par le Roi, mais qu'il n'en voïoit point la necessité; que d'ailleurs cette convocation exigeoit un tems très considerable, parce qu'il étoit necessaire de consulter là-dessus l'Empereur & les Princes Chrétiens, & d'y inviter les Evêques de toute la Chrétienté.

AN. 1478. Pape répond touchant la Convocation d'un Concile.

CLIX. Sa réponse touchant la pragmatique sanction.

Le Pape tâcha de satisfaire encore l'Ambassadeur sur ses autres demandes. Il dit touchant la pragmatique sanction, que le Roi ne pouvoit ni en conscience ni avec honneur penser à la rétablir; que si elle étoit juste, il avoit mal fait de l'abolir si solennellement par ses édits; & que si elle ne l'étoit pas, il n'y avoit point de moïen legitime qu'on pût emploïer pour la rétablir. Il ajoûta que pour le jugement des Ecclesiastiques & des affaires de l'Eglise, il n'appartenoit point au Roi. Et parce que Louis XI. vouloit rappeller les François qui étoient à Rome, le Pape répartit que c'étoit vouloir chercher querelle au saint Siege; qu'il croïoit assûrément que si sa Majesté eût attentivement consideré toute cette affaire, il n'eût pas chargé ses Ambassadeurs d'une pareille commission, & leur eût plûtôt ordonné d'engager Lau-

AN.1478. Laurent de Medicis à reconnoître sa faute & à faire penitence du crime qu'il avoit commis; il prétendit même qu'il étoit à propos de se soumettre à la sentence prononcée contre lui, quand elle seroit injuste, & de l'obliger d'y satisfaire avec humilité ; la raison sur laquelle il appuïa cette prétention étoit encore plus singuliere ; c'est, dit-il, qu'en se soumettant ainsi, il est plus aisé d'en venir à un accommodement : comme s'il étoit permis de punir un innocent par préalable, parce qu'on peut lui pardonner ensuite.

CLX. L'Ambassadeur de France est mécontent de la réponse du Pape.

L'Ambassadeur qui eut raison d'être peu satisfait de cette réponse., signifia au souverain Pontife de la part du Roi son maître qu'on tiendroit un Concile en France, & qu'on y rétabliroit la pragmatique sanction. Il ordonna aux Prelats François qui étoient à Rome d'aller resider dans leurs dioceses. Les Ambassadeurs des Venitiens, du Duc de Milan & des Florentins en firent autant, comme on l'apprend par le monitoire du Pape à l'Empereur Frederic, dans lequel il expose toute l'affaire à sa Majesté Imperiale ; il accuse les Venitiens d'avoir très-mal répondu aux bonnes manieres dont il en a usé à leur égard, & de n'avoir pas été reconnoissans de tout le bien qu'il leur a fait: il se plaint fort de la dureté de Louïs XI. priant l'Empereur de lui en écrire, ce qu'il fit dans le tems même ; sans quoi les choses auroient été poussées fort loin. Frederic obtint du Roi de France & des Princes d'Italie qu'ils envoïeroient leurs Ambassadeurs à Florence pour emploïer leurs soins à trouver quelque voïe d'accommodement. On y resolut d'abord que les Florentins deputeroient vers le Pape pour lui demander la paix ; mais ces Republiquains n'aïant pas voulu accepter les conditions

tions proposées par sa Sainteté, la guerre continua encore quelque tems, jusqu'à ce que Laurent de Medicis alla trouver Ferdinand à Naples, fit sa paix avec lui, & ensuite avec le souverain Pontife. **AN.1478.** **CLXI.** Les Florentins font leur paix avec le Pape.

Cependant le Roi Louïs XI. qui n'avoit pas envie de faire au Pape tout le mal dont il le menaçoit, s'adoucit beaucoup, & ne tint point d'assemblée à Lyon, comme il l'avoit publié. Ses méfiances augmenterent considerablement lorsqu'il eut appris la fin tragique de Julien de Medicis; il craignit que quelque jour on ne le traitât de même, il choisit pour sa garde cens gentilshommes dont la fidelité & le zele lui étoient connus, & il y ajoûta un corps considerable d'hommes de main qu'il appelloit ses pensionnaires, & qui reconnoissoient Comines pour leur chef, comme les cens gentilshommes obéïssoient au Seigneur de la Châtre. Les uns & les autres gardoient le Prince pendant le jour & la nuit; & de plus un page toûjours à côté de sa Majesté portoit une pertuisane qu'il devoit passer au travers du corps de quiconque auroit la hardiesse d'approcher du Roi sans en avoir auparavant obtenu la permission. **CLXII.** Précautions de Louis XI. pour sa garde.

La tréve que ce Prince avoit faite avec Maximilien d'Aûtriche étoit finie; & ce dernier voïant la succession des Païs-bas affermie dans sa maison par la naissance d'un fils dont Marie de Bourgogne accoucha dans cette année 1478. se proposa de recouvrer ce que les François en avoient détaché; & les hostilitez recommencerent de part & d'autre. Louïs XI. se rendit maître de Condé; & pour empêcher l'Archiduc de le reprendre, il y fit mettre le feu, de même qu'à Mortagne. Le Roi d'Angleterre s'offrit d'être mediateur par un deputé qu'il **CLXIII.** Marie de Bourgogne accouche d'un fils. *Mem. d'Olivier de la Marche. liv. 2. & 9.*

AN. 1478 qu'il envoïa en France, c'étoit le Seigneur Hawart. Le Pape fit aussi agir son legat pour le même sujet. Ces negociations produisirent une suspension d'armes dans les Païs-bas pour quelque tems, mais non pas en Bourgogne, où le Prince d'Orange donnoit beaucoup d'exercice aux François. Il avoit quitté le parti de la France, parce que Georges de la Trimoüille Seigneur de Craon, qui commandoit les armées du Roi dans cette province, sans avoir égard à l'ordre exprès qu'il avoit reçû du Roi de rendre à ce Prince ses terres comme il lui avoit promis, & de lui donner satisfaction, ne laissa passer aucune occasion de le mécontenter. Il se rejoignit avec Claude de Vaudray & quelques autres Seigneurs du païs, & engagea presque toute la province dans les interêts de l'Archiduc.

Matthieu hist. de Louis XI. liv. 9.

Il est vrai que la bataille qu'il perdit ensuite près de Montguyon, ramena au Roi le Duché de Bourgogne; mais la guerre ne finit pas pour cela dans le Comté. Le Seigneur de Craon leva honteusement le siége de Dole & y perdit toute son artillerie. Le Roi en fut si irrité, qu'il le revoqua & mit en sa place Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont, qui avec le secours des Suisses rétablit les affaires du Roi. Ce fut lui qui jetta les fondemens de la premiere ligue qu'on ait faite en France avec les Suisses. Il convint que Loüis XI. donneroit une pension de vingt mille livres par an aux Cantons, & autant à quelques particuliers; qu'ils fourniroient six mille hommes à sa solde, & lui donneroient la qualité de premier de leurs alliez : ils refuserent d'abord ce dernier article, aïant toûjours donné ce titre au Duc de Savoïe; mais Chaumont fit tant qu'à la fin ils y consentirent. La conduite sage & prudente de ce

CLXIV. Premiere ligue de la France avec les Suisses.

Mem. de Comines, l. 6. c. 4.

ce Seigneur fit rentrer plusieurs villes sous l'obéïssance du Roi. Il reprit Dole, & y mit le feu : il assiégea Aussonne qui se rendit. Besançon le reçut avec beaucoup d'honneur ; & par ce moïen toute la province fut soumise, à l'exception du château de Joux, & deux ou trois autres qui tenoient encore pour la Duchesse de Bourgogne. Toutes ces conquétes engagerent l'Archiduc à renouveller la tréve pour quelques mois seulement. Elle fut signée dans le mois de Juillet à Arras, où Maximilien & les villes de Flandres avoient envoïez leurs deputez. AN. 1478.

CLXV. Seconde tréve entre le Roi de France & l'Archiduc.

Pendant cette tréve le Roi fit un traité avec Philippe Comte de Bresse oncle du Duc de Savoïe, & il s'obligea de lui faire une pension de douze mille livres, & de lui donner en France une terre de quatre mille livres de rente avec le titre de Comté. La mort de la Duchesse de Savoïe qui arriva cette année, obligea encore Louïs à veiller de ce côté-là sur les interêts du jeune Duc Philibert son neveu, & sur le gouvernement de cet état pendant la minorité de ce Prince fils d'Amedée IX. dont on a rapporté plus haut la mort.

Sup. liv. CXIII. n. 146.

CLXVI. Troubles dans l'Archevêché de Cologne.

Rupert Archevêque de Cologne dont on a déja parlé, aïant violé le traité fait à Nuitz après le siége de cette ville par le Duc de Bourgogne, le Lantgrave de Hesse le fit mettre en prison du consentement du chapitre même. Il y demeura deux ans & y mourut ; le Pape avoit souvent, mais en vain, sollicité sa liberté. On élut en sa place Herman frere du Lantgrave qui avoit si bien défendu Nuitz.

Krantz. 12. *Saxon.* 22.

CLXVII. Emprisonnement de l'Archevêque de Riga.

Le grand-maître des Chevaliers Teutons, (on croit que c'étoit Henri de Riserberg) fit aussi arrêter Silvestre Archevêque de Riga. Ce grand-maître étoit un homme violent, qui

AN. 1478. dans ses emportemens alloit jusqu'à la fureur. Fier de son autorité, il ne pouvoit souffrir qu'on lui resistât. Silvestre lui devoit son élevation : il l'avoit fait d'abord Chancelier de l'ordre, & voulant en faire un ministre aveugle de toutes ses volontez, il le fit placer sur le siege de Riga. Mais l'Archevêque connoissoit son devoir, & le préfera toûjours à une reconnoissance criminelle. Cette fermeté lui attira beaucoup de persecutions. Il n'y opposa d'abord que la patience, il y joignit ensuite les voïes de rigueurs. Le grand-maître soûtenu des Chevaliers fit emprisonner l'Archevêque, & malgré l'interdit qui fut jetté sur la ville, ils s'emparerent des châteaux qui appartenoient à l'Eglise, brûlerent les titres de ses privileges & tous les autres actes publics qu'ils y trouverent. La ville se souleva contre les Chevaliers, & cette division dura long-tems & causa beaucoup de maux. On dit que Silvestre mourut de faim dans sa prison.

Krantz. l. 5. Wandal. c. 16.

CLXVIII. Differend en Allemagne entre quelques Evêques & les religieux mendians.

Extrav. l. 1. tit. 9. & lib. 5. tit. 9. de pœnit. & remiss. peccat. cap. 5.

En Allemagne quelques religieux mendians sortans des bornes de leur état, prétendirent être en droit d'exercer les fonctions du ministere pastoral, au préjudice des curez, & sans l'approbation de l'ordinaire. Les Curez s'opposerent à ce scandale; quelques Prelats interessez à les soûtenir se joignirent à eux. Le Pape informé de ces divisions nomma des commissaires pour examiner ce differend. C'étoient quatre Cardinaux. On entendit les parties: l'affaire n'étoit pas difficile à juger, le droit des curez étant incontestable. On défendit aux religieux de les troubler, & ils se soumirent. Le saint Pere confirma la sentence des commissaires par une bulle du dix-septiéme de Juin, où il défend aux religieux mendians de prêcher contre l'assistance des fidéles à la messe de paroiss-

paroiſſe les fêtes & les dimanches; de ſolliciter les laïcs à choiſir une ſepulture chez eux, parce qu'elle doit être libre; d'enſeigner que les fidèles ne ſont pas obligez de ſe confeſſer au moins à Pâques à leurs curez, parce que les paroiſſiens ſont tenus de droit de le faire à leur propre prêtre. Il declare que ces défenſes n'excluent pas les religieux mendians d'entendre les confeſſions & d'impoſer des penitences, ſuivant la diſpoſition du droit commun qui leur eſt favorable, & les privileges qui leur ont été accordez. Il exhorte les curez à ne point nuire aux mendians, mais à les favoriſer, en ſorte qu'il paroiſſe entre eux beaucoup d'union & de charité. Il regle auſſi que l'on obſervera l'uſage touchant les heures de l'office. Ce jugement du Pape leva entierement la difficulté au ſujet de la communion paſchale, & décida la queſtion en faveur des curez: ce qui étoit conforme à la juſtice & au droit. Il donna la même année une autre bulle pour ôter les cas reſervez à pluſieurs perſonnes ſeculieres & regulieres, parce que cela tournoit au mépris de la juriſdiction eccleſiaſtique, & faiſoit que le peuple commettoit le crime avec plus de licence, la ſatisfaction étant ſi legere. AN. 1478.

On rapporte à cette année, ſelon Mariana, l'établiſſement de l'inquiſition, ou plûtôt de certains juges de la foi pour connoître les crimes d'hereſie & d'infidelité dans le roïaume de Caſtille. Le Roi Ferdinand & Iſabelle voïant que pluſieurs Maures & Juifs convertis retournoient tous les jours au Mahometiſme & au Judaïſme, & pervertiſſoient même quelques Chrétiens, eurent recours à ce remede, & établirent une inquiſition indépendante des Evêques, telle qu'on la voit aujourd'hui dans toute l'Eſpagne: ce qu'ils firent par le conſeil du

CLXIX. Etabliſſement de l'inquiſition en Eſpagne.

Mariana, hiſt. Hiſpan. l. 4. c. 17.

Frapaolo de origine inquiſitionis.

AN. 1478. du Cardinal Pierre Gonzalez de Mendosa Archevêque de Seville, & par l'autorité du Pape Sixte IV. De-là après la prise de Grenade & des autres places des Maures, elle s'étendit dans tout ce païs conquis. Elle fut aussi établie dans les roïaumes de Sicile & de Sardaigne, dans les Indes, & generalement dans tous les Etats du Roi d'Espagne, à la reserve du roïaume de Naples & des Païs-bas, où toutes les fois qu'on a tâché de l'introduire, les peuples se sont soulevez, n'en pouvant pas seulement souffrir le nom, comme il arriva sous l'Empereur Charles-Quint en 1550. & sous Philippe II. Roi d'Espagne, quelques années après. Il ne sera pas inutile de rapporter ici en peu de mots son origine, & la maniere dont on l'exerce dans les païs où elle est établie.

CLXX. Histoire de l'origine de l'inquisition.

Dès les premiers siecles de l'Eglise, jusqu'à la conversion de l'Empereur Constantin, on ne punissoit les heretiques que par l'excommunication; & il n'y avoit point d'autre tribunal que celui des Evêques, non seulement pour juger de la doctrine, mais encore pour punir ceux qui s'obstinoient à soûtenir celle qu'on avoit condamné d'heresie. Dans la suite les Empereurs firent des loix pour faire le procès à ceux que les Evêques avoient declarez heretiques; & cela dura jusqu'au douziéme siecle. Mais les heresies venant à se multiplier, & les heretiques s'étant rendus trop puissans, on fut contraint de tolerer beaucoup de choses ausquelles on ne pouvoit remedier. Tout ce que purent faire les Evêques, & sur-tout les Papes, ce fut d'envoïer des prédicateurs & des legats pour convertir les heretiques, & particulierement les Albigeois qui causoient de grands desordres en Languedoc, comme fit le Pape Innocent III. Mais en 1229. le Cardinal Romain

Romain de ſaint Ange legat du Pape Gre- An. 1479.
goire IX. tint à Toulouſe un Concile où l'on fit ſeize decrets touchant les moïens qu'on devoit emploïer pour rechercher & pour punir les heretiques. Et c'eſt là proprement qu'on a commencé d'établir une inquiſition reglée, qui dépendoit alors entierement des Evêques comme étant les juges naturels de la doctrine.

Le Pape Gregoire plein de zele ne trouvant pas que les Evêques agiſſent aſſez ſeverement à ſon gré, attribua trois ans après aux ſeuls Religieux de ſaint Dominique ce tribunal de l'inquiſition. Ces Religieux voulant éviter ce qu'on avoit trouvé à redire dans la conduite des Evêques accuſez d'avoir été trop indulgens, donnerent dans l'autre extrémité, & exercerent leur charge avec tant de rigueur, que le Comte & le peuple de Toulouſe chaſſerent de leur ville ces inquiſiteurs avec tous les autres Dominiquains, & l'Evêque même nommé Raymond, qui étant de leur ordre, les favoriſoit beaucoup. Ils furent pourtant rétablis quelques années après; mais on leur donna pour collegue un ſçavant Cordelier, afin que par ſa prudence il moderât la trop grande ardeur de leur zele. Ce temperament n'empêcha pas qu'on ne trouvât l'inquiſition encore trop rude, & l'on ne put s'en accommoder en France. L'Empereur Frederic II. fit en 1244. un édit très-ſevere contre les heretiques, & prit ſous ſa protection les inquiſiteurs, auxquels il ordonna d'examiner ceux qui ſeroient accuſez d'hereſie, pour être condamnez au feu par les juges ſeculiers, s'ils étoient opiniâtres, ou à une priſon perpetuelle, s'ils abjuroient.

Mais comme immédiatement après il eut de nouveaux démêlez avec le Pape Innocent IV. qui le dépoſa de l'empire au Concile de Lyon,

An. 1478. cet édit ne fut point executé, & l'herefie durant ces troubles s'accrut beaucoup, fans qu'on pût agir efficacement contre ceux qui l'embrafferent, jufqu'à la mort de cet Empereur, qui arriva en 1250. Alors le Pape Innocent qui pouvoit faire valoir plus aifément fon autorité en Italie, y rétablit l'inquifition en 1251. & en confia l'adminiftration aux Dominiquains & aux Cordeliers, mais conjointement avec les Evêques, comme juges legitimes du crime d'herefie; & les affeffeurs nommez par le Magiftrat pour condamner les coupables aux peines portées par les loix. L'inquifition ainfi reglée par le Pape, fut reçue dans une bonne partie de l'Italie, & cette jurifdiction fut nommée le faint Office. Elle n'eft qu'une jurifdiction Ecclefiaftique établie dans les Etats du Pape, du Roi d'Efpagne & du Roi de Portugal, pour connoître des crimes d'herefie, de judaïfme, de mahometifme, de fortilege, de fodomie & de polygamie.

CLXXI. De quels juges ce tribunal eft compofé.

La coûtume eft que le Roi d'Efpagne nomme au Pape un inquifiteur general pour tous fes roïaumes, & fa Sainteté le confirme. Cet inquifiteur general nomme enfuite les inquifiteurs particuliers de chaque lieu, qui ne peuvent pourtant exercer leur charge fans le confentement & l'agrément du Roi. De plus, le Prince met un confeil ou un fenat pour cette matiere, dans le lieu où eft le fouverain inquifiteur ou Prefident; & ce confeil a une jurifdiction fouveraine fur toutes les affaires qui regardent l'inquifition. On choifit les Seigneurs les plus confiderables pour fes officiers, qui exercent cet office fous le nom de familiers. Leur fonction eft de faire la capture des accufez. Le grand refpect qu'on leur porte, & la terreur que cette jurifdiction jette dans les efprits, autorife fi fort les emprifonnemens, qu'un accufé fe laiffe

em-

emmener ſans oſer rien dire, dès qu'un des familiers lui a prononcé ces paroles: De la part de la ſainte inquiſition. Aucun voiſin n'oſe murmurer; le pere même livre ſes enfans, & le mari ſa femme; & s'il arrivoit quelque revolte, on mettroit en la place du criminel tous ceux qui auroient refuſé de donner main-forte pour empêcher l'évaſion du coupable. AN. 1472.

CLXXII. Maniere dont l'inquiſition exerce ſes jugemens.

Phil. à Limbroc. hiſt. inquiſit.

On met les priſonniers chacun dans un affreux cachot, où ils demeurent pluſieurs mois ſans être interrogez, & l'on attend qu'ils declarent eux-mêmes le ſujet de leur empriſonnement, & qu'ils ſoient leurs propres accuſateurs; car jamais on ne leur confronte de témoins. D'abord tous les parens du criminel s'habillent en deüil, & en parlent comme d'un homme mort; ils n'oſent ſolliciter pour lui, ni même approcher de ſa priſon, tant ils craignent d'être ſuſpects & enveloppez dans le même malheur; juſques-là que les parens ſe refugient quelquefois dans les païs étrangers, dans l'apprehenſion d'être pris pour complices. Quand il n'y a point de preuves contre l'accuſé, on le renvoïe après une longue priſon; mais il perd toûjours la meilleure partie de ſon bien, qui ſe conſume aux frais de l'inquiſition. Le ſecret de toute la procedure eſt gardé ſi étroitement, qu'on ne ſçait jamais le jour deſtiné à prononcer la ſentence: ce jugement ſe fait pour tous les accuſez une fois l'année, en un jour choiſi par les inquiſiteurs.

L'arrêt qu'on y rend s'appelle *Auto de fè*, c'eſt-à-dire, un arrêt de foi, ou en matiere de religion; & il eſt auſſi-tôt ſuivi de l'execution des coupables. On prononce cet arrêt en public avec de grandes ſolennitez; on éleve en Portugal un grand theatre de charpente qui occupe preſque toute la place publique, & qui

An. 1478. peut contenir jusqu'à trois mille personnes. On y dresse un autel richement paré, aux côtez duquel on place des sieges en façon d'amphitheâtre, pour faire asseoir les familiers & les accusez. Vis-à-vis est une chaire fort haute, où un des inquisiteurs appelle chaque accusé l'un après l'autre, pour écouter la lecture des crimes dont on le charge, & l'arrêt de condamnation qu'on lui prononce. Les prisonniers qui sortent de la prison pour venir sur ce theâtre, jugent de leur destinée par les differens habits qu'on leur a donnez : ceux qui ont leurs habits ordinaires, en sont quittes pour une amende : ceux qui ont un *san-benito*, qui est une maniere de juste-au-corps jaune sans manches, chargé d'une croix rouge de saint André cousue dessus, sont assurez de la vie ; mais ils perdent leur bien, ou la plus grande partie qui est confisquée au profit de l'inquisition, c'est-à-dire, de la chambre roïale, pour païer les frais de l'inquisition. Ceux à qui l'on fait porter sur leur *san-benito* quantité de flammes de serge rouge, sans aucune croix, sont convaincus d'être relaps, & d'avoir déja eu une fois leur grace; ce qui signifie qu'ils sont menacez d'être brûlez en cas de rechûte : mais ceux qui outre ces flammes rouges portent leur propre tableau environné de figures de diables, sont destinez à la mort. Il y a impunité jusqu'à deux fois pour ceux qui promettent de renoncer au judaïsme, & qui ont fidélement revelé tous les complices; mais à la troisiéme fois il n'y a plus de pardon.

Les inquisiteurs étant Ecclesiastiques, ne prononcent point l'arrêt de mort; ils dressent seulement un acte qu'ils lisent à l'accusé, où ils marquent que le coupable aïant été convaincu d'un tel crime, & l'aïant lui-même avoué,

avoué ; l'inquisition le livre au bras seculier. Cet acte est mis entre les mains de sept juges, qui sont au côté gauche de l'autel, lesquels condamnent les criminels à être brûlez, après avoir été étranglez. AN. 1478.

CLXXIII. Ferdinand & Isabelle se liguent avec l'Angleterre & l'Archiduc. *Mariana, hist. Hispan. lib.* 24.

Ferdinand & Isabelle après avoir ainsi établi l'inquisition dans leur roïaume, sans en prévoir les consequences, ne penserent plus qu'à s'établir contre les prétensions de Jeanne fille de Henri. Ils firent un traité avec Edouard Roi d'Angleterre & l'Archiduc Maximilien. Cette alliance qui intriguoit fort Louïs XI. l'obligea à faire une tréve avec les Castillans, qui l'accepterent d'abord, afin de conserver Fontarabie, dont ce Prince pensoit à se saisir. Ensuite il travailla à détacher Ferdinand & Isabelle du Roi d'Angleterre & de l'Archiduc; il leur deputa pour cet effet l'Evêque de Lombez, qui étoit Abbé de saint Denys, le Seigneur de Lescun, un president du parlement de Bourdeaux, nommé Jean de la Chassaigne, & le baillif de Montargis, qu'on nommoit Guillaume de Soupleinville, qui étoient chargez de representer à leurs Majestez Catholiques, que si Isabelle étoit sur le trône, elle en avoit en quelque maniere l'obligation à la France, qui avoit envoïé Bertrand de Guesclin au secours de Henri de Transtamare, dont la Princesse descendoit, pour lui assurer la couronne, (ce qui étoit arrivé sous Charles V.) que les Anglois n'avoient jamais voulu de bien aux Castillans, & en particulier à la maison de Transtamare, parce qu'ils prétendoient qu'elle avoit enlevé la Castille aux Lancastres ; que Maximilien n'étant point secouru par l'Empereur, seroit assez embarrassé à se défendre & à contenter ses sujets toûjours prêts à la révolte ; au-lieu qu'en s'unissant à la France, Ferdinand pour-

An. 1478. roit compter sur un secours puissant pour détruire le parti de Jeanne. Les mêmes Ambassadeurs avoient aussi des ordres pour renvoïer l'affaire du Roussillon & de la Cerdaigne engagez à la France, à la decision d'arbitres qui seroient choisis de part & d'autre.

CLXXIV. Traité d'alliance entre la France & la Castille.

Mariana, ibid.

Le succès répondit aux intentions du Roi de France; ses Ambassadeurs remplirent exactement leur commission; & soit que leurs raisons eussent fait impression sur l'esprit de Ferdinand & d'Isabelle, soit que le Prince & la Princesse apprehendassent quelque alliance de Louïs XI. avec le Portugal, le traité fut fait à saint Jean-de-Luz, & arrêté le neuviéme d'Octobre. Du côté des Castillans, on renonçoit à toutes les alliances faites jusqu'alors avec Edouard & Maximilien: du côté de la France, à celle qu'elle avoit faite avec le Roi de Portugal & Jeanne de Castille. On consentoit aussi que les differends sur les Comtez de Roussillon & de Cerdaigne seroient mis en arbitrage; & il y eut des promesses reciproques de se secourir les uns les autres, à l'exception du Roi d'Arragon, contre lequel Ferdinand & Isabelle ne prendroient point les armes, & s'appliqueroient seulement par leur mediation à le détourner de faire la guerre à la France. Enfin tous les anciens traitez entre les deux couronnes furent confirmez par celui-ci; & cette nouvelle causa beaucoup de joïe à Paris.

CLXXV. Le Pape fait un Cardinal.

Addit. ad Ciacon in Sixt. IV.

Le Pape étant revenu à Rome, d'où la peste l'avoit exilé, comme nous l'avons vû, fit une cinquiéme promotion le onziéme de Février, dans laquelle il ne créa qu'un Cardinal. Ce fut Dominique de la Rouere, de Turin, frere du Cardinal de Tarantaise, qui étoit mort depuis peu. De la Rouere eut le titre de saint Vital, & dans la suite celui de saint Clement.

La

La Reine de Bosnie femme du Roi Thomas, qui étoit venue à Rome en 1475. dans le tems du Jubilé, y mourut dans cette année 1478. Le Pape lui fit ériger un tombeau que l'on voit encore en l'Eglise de *Scala Cœli*. Par son testament, elle laissoit son roïaume à l'Eglise Romaine, sous condition de reversion à son fils, si abandonnant le parti des Turcs, & quittant le Mahometisme, il rentroit dans le sein de l'Eglise. Dès que la Princesse fut morte, deux de ses domestiques presenterent le testament au Pape, qui le lut & l'accepta aux conditions y portées. Ensuite ils lui remirent l'épée & les éperons, & il fit mettre dans les archives l'acte d'acceptation de ce roïaume, qui avoit eu ses Rois propres depuis l'an 1357. jusqu'en 1495.

AN. 1478. CLXXVI. La Reine de Bosnie meurt à Rome. & laisse son roïaume au saint Siege.

Papiens. epist. 699. Chalcond. hist. des Turcs l. 10. Leunclav. pandect. 141. & 162.

Usum-Cassan Roi de Perse, mourut aussi dans cette même année âgé de soixante & dix-huit ans, laissant pour son successeur Jacupa le plus jeune de ses fils, qu'on surnommoit Chiorzeinal, c'est-à-dire, privé d'un œil. Ce jeune Prince, pour regner seul, tua son frere la même nuit que son pere mourut, selon quelques historiens : mais d'autres ont dit qu'Usum-Cassan laissa quatre fils, un de sa premiere femme, & trois de la seconde, que la même nuit que la mort du pere arriva, les trois freres uterins firent étrangler leur aîné; que le second fit aussi tuer celui qui étoit avant lui, & qu'aïant regné sept ans ou environ assez tranquillement, il fut empoisonné par sa femme, qui menoit une vie fort dereglée, & qui peu de tems après fut aussi empoisonnée elle-même. Il y eut après ce Prince plusieurs Rois qui ne furent pas beaucoup estimez, jusqu'au fameux Ismaël-Sophi, dont on aura lieu de parler dans la suite.

CLXXVII. Mort d'Usum Cassan Roi de Perse.

Palmer. in chron.

Henri Harphius Flamand, de l'ordre des

AN. 1478. Freres Mineurs de l'observance, mourut cette année à Malines. Il excelloit dans la theologie mystique, dont il a composé trois livres: le premier sous le titre d'épithalame; le second appellé directoire d'or des contemplatifs; & le troisiéme, *Edem*, ou le paradis terrestre des contemplatifs. Ces ouvrages après avoir été imprimez à Cologne en 1538. furent ensuite corrigez à Rome par ordre du Pape en 1585. Cet auteur a encore composé quelques autres traitez, comme le miroir d'or sur les preceptes du decalogue; le miroir de la perfection; trois conferences de la perfection de la vie, ou l'abregé du directoire; des sermons avec un discours des trois parties de la penitence; & un du triple avenement de Jesus-Christ. Il avoit écrit tous ces ouvrages en Flamand, mais on les a depuis traduits en latin. Calcaneus de Bresse en Italie, Chevalier, docteur en droit, mourut aussi vers le même tems. Il a laissé un ouvrage de la recommandation des études; un autre sur la Conception de la sainte Vierge; & un traité des sept pechez mortels.

CLXXVIII. Mort de Henri Harphius & de Laurent Calcaneus.

CLXXIX. Jean Mercure fameux philosophe.

Guyon, diverses leçons lib. 4. c. 22. Trithem. in chronic. Spanheim.

Un nommé Jean Mercure qui se croïoit plus habile que tous les anciens Hebreux, Grecs & Latins, vint cette année à Lion, Sponde le renvoïe mal à propos au regne de Louis XII. Ce philosophe avoit avec lui sa femme & ses enfans, il étoit vêtu de lin, & portoit à son col une chaîne de fer à l'imitation d'Apollonius de Thyane dont il se disoit le disciple. Il étoit fort serieux, & faisoit le philosophe & le medicin, se vantant de guerir toutes sortes de maladies; ce qui lui acquit beaucoup de reputation, parce qu'il réussit dans quelques-unes. On en donna avis au Roi qui le fit examiner à Lion par les plus habiles medecins de son roïaume, ausquels il répondit

dit avec tant de solidité, qu'on ne l'inquieta point. Sur le rapport que ces medecins firent au Roi, que la science de cet homme étoit plus qu'humaine, sa Majesté voulut le voir, elle l'entretint, & elle en reçut deux presens dont l'un consistoit dans une épée très-riche qui renfermoit cent quatre-vingt petits glaives ou couteaux ; & l'autre étoit un bouclier orné d'un miroir qu'il disoit contenir beaucoup de vertus secretes. Cet homme étoit si desinteressé, qu'il distribua aux pauvres tout l'argent qu'il reçut du Roi. Il ne demeura que quelques mois dans Lion, & disparut tout d'un coup, sans qu'on pût sçavoir ce qu'il étoit devenu. Tritheme rapporte ce fait à l'an 1501. Tout cela sentoit bien l'imposteur, d'autant plus qu'il se vantoit d'avoir la pierre philosophale & de transmuer les metaux. AN. 1478.

CLXXV. Le Roi d'Angleterre tente d'avoir le Comte de Richemont, sans succès. *Bacon. hist. Henric. VII.*

Quoique le Roi d'Angleterre parut assez bien affermi sur son trône depuis qu'il avoit fait mourir tous ceux qui pouvoient y avoir quelque droit ; le Comte de Richemont qui s'étoit retiré en Bretagne l'inquietoit toûjours, parce qu'il étoit de la famille de Lancastre, & qu'en cette qualité il avoit droit au roïaume. Edouard tenta donc le Duc de Bretagne, il lui fit proposer le mariage du Comte avec la Princesse d'Angleterre, afin d'unir les deux branches d'Yorck & de Lancastre d'un lien indissoluble. Le Duc donna dans ce panneau, Landais l'y fit consentir parce qu'il étoit gagné ; & quelques remontrances que fit le Comte, qu'Edouard ne vouloit l'avoir dans son roïaume que pour lui faire perdre la tête, il fut tiré de la forteresse & conduit à Saint-Malo, où sur le point d'entrer dans le vaisseau destiné à son passage, il se refugia dans l'Eglise Cathedrale qui jouïssoit d'un droit d'asile inviolable. Pendant qu'on

An.1478. sollicitoit le doïen & les chanoines pour les engager à ceder le Comte & souffrir qu'on le tirât de son asile; Kentlet qui étoit absent de Nantes au départ du Comte, vint en toute diligence trouver le Duc de Bretagne, blâma hautement la conduite du conseil, & engagea le Duc à dépêcher un courier à Saint-Malo pour ramener incessamment le Comte dans la forteresse d'où on l'avoit tiré; ce qui fut executé sur le champ; & les Anglois qui devoient l'emmener en Angleterre mirent à la voile privez de leur proïe. Ce qui irrita si fort Edouard, que devenu soupçonneux jusqu'à l'excès, il fit condamner son propre frere le Duc de Clarence à être ouvert tout vif pour lui arracher les entrailles & les jetter au feu, & à avoir ensuite la tête tranchée. Mais sa mere aïant par ses prieres fait moderer cette sentence, on laissa à ce Prince le choix de son supplice. Il choisit d'être plongé la tête en bas dans un tonneau de malvoisie, genre de mort fort extraordinaire, mais qui fut de son choix. On lui trancha néanmoins la tête après qu'il eut été suffoqué dans ce tonneau, & son corps fut enterré dans l'Eglise des Carmes de Londres où étoit déja le tombeau de sa femme.

CLXXXI. Il fait mourir le Duc de Clarence son frere.

Duchesne, hist. d'Angl. liv. 19. Bacon. hist. Henric. VII. Polyd. Virg. lib. 24.

La mort du Duc de Clarence fut fatale à Edouard; car outre qu'il le suivit d'assez près, on rapporte que depuis ce tems-là toutes les fois qu'on lui demandoit grace pour quelqu'un, il l'accordoit sans délai, en proferant ces paroles avec de grands soupirs. „ Helas! „ mon pauvre frere n'a eu personne qui ait „ demandé grace pour lui. Ce fut-là toute la penitence de son crime; ce qu'il y a de plus surprenant dans la conduite de ce Roi, au milieu de tous ses soupçons, qui sans raison le porterent à faire perdre la vie à son propre

pre frere, est qu'il n'ait pas seulement soupçonné le Duc de Glocester l'un des plus méchans Princes de son siecle, & qui fut celui qui usurpa la couronne sur les enfans d'Edouard dont il étoit second frere. On a crû que la mort du Duc de Clarence fut le fruit de ses intrigues & de ses calomnies, que ce fut lui qui le rendit suspect au Roi d'Angleterre, & qui lui fit prendre la resolution de le perdre; peut-être aussi que l'aversion que le Roi avoit pour ce Duc provenoit de ce qu'il s'étoit joint contre lui au Comte de Warwick. AN. 1478.

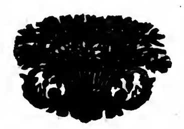
CLXXXII. Troubles en Ecosse dont le Roi Jacques III. est cause. *Buchann. histor. Scot. lib. 12.*

La trop grande credulité de Jacques III. Roi d'Ecosse, en faveur des prédictions & des réveries des astrologues & des magiciens, causa encore de grands troubles dans son roïaume. Ce Prince étoit jeune & promettoit beaucoup; mais écoutant trop favorablement un medecin nommé André, qui se mêloit d'astrologie, il devint le tiran de ses freres, de ses proches, & des plus grands Seigneurs de sa cour, parce que ce medecin lui avoit prédit que ses parens le priveroient de son roïaume. Ses deux freres Alexandre & Jean se joignirent aux Barons pour remedier à tous ces maux; & Jean le plus jeune aïant fait des remontrances assez fortes au Roi sur la situation des affaires; les Conseillers, tous gens de basse naissance, se saisirent de ce jeune Prince & le condamnerent à la mort. Ce qui fut executé en lui faisant couper les veines. Alexandre fut aussi enfermé dans la forteresse d'Edimbourg, d'où il se sauva & vint en France trouver Louis XI qui le reçut avec beaucoup de bonté, & lui fit même épouser la fille du Comte de Boulogne sur mer. Mais ce Seigneur voïant dans la suite qu'il ne pouvoit obtenir aucun secours du Roi de France à cause de

AN. 1478. l'alliance entre les deux couronnes, il passa en Angleterre.

CLXXXIII. Les Seigneurs se saisissent du Roi d'Ecosse, & le mettent en prison.

Pendant le séjour qu'il y fit, le Comte Archambaut Douglas & quelques autres Seigneurs conspirerent contre le Roi d'Ecosse, se saisirent dans sa chambre même de ses conseillers qu'ils firent pendre, & mirent Jacques en prison à Edimbourg. Alexandre arriva sur ces entrefaites avec des troupes Angloises conduites par Richard Comte de Glocester, & tira son frere de prison pour lui laisser gouverner librement son roïaume; jusqu'à ce que de nouveaux troubles étant survenus dans la suite, il se retira une seconde fois en Angleterre.



LIVRE

LIVRE CENT-QUINZIE'ME.

LA paix entre le Pape & les Florentins ne se fit pas aussi promptement qu'on se l'étoit imaginé, quelques remontrances & quelques menaces que firent les Ambassadeurs de France. Entre les lettres du Cardinal de Pavie, on en trouve une dattée du premier de Janvier de cette année 1479. qu'un ami lui écrivoit de Rome pour l'informer de l'état des affaires de Milan. Il lui apprend que les Ambassadeurs envoïez de toutes parts à sa Sainteté n'avoient pû rien gagner sur son esprit, ni la fléchir, parce qu'elle demandoit pour premiere condition qu'on chassât de Florence Laurent de Medicis, & qu'on le remît entre ses mains. Ce même ami exhorte fort le Cardinal à remontrer au Pape qu'on s'étoit assez battu, qu'il n'y avoit pas tant de raisons pour presser la vengeance de la mort de l'Archevêque de Pise, que l'armée des Turcs déja aux frontieres d'Italie profitoit de ces divisions. Mais la colere du souverain Pontife ne s'appaisa que plus d'un an après. Celui qui prêchoit sans cesse aux Rois & aux Princes Chrétiens l'union entre eux, pour faire la guerre aux Turcs, ne vouloit point accorder la paix à des Chrétiens: si l'on en croit la plûpart des historiens, il cherchoit par cette conduite à se venger des Medicis.

AN. 1479. I. Le Pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins. *Papiens. epist. 680.*

Il confirma la condamnation qu'Alphonse Carillo Archevêque de Tolede avoit faite des erreurs de Pierre d'Osma professeur de theologie à Salamanque, qui dans un traité de la confession imprimé, enseignoit quelques propositions erronées. 1. Que les pechez mortels

II. Erreurs de Pierre d'Osma condamnées.

An. 1479. *D'Argentré, collect. judic. de nov. error. p.* 298.

quant à la coulpe & à la peine de l'autre vie; sont effacez par la seule contrition du cœur, sans ordre aux clefs de l'Eglise. 2. Que la confession des pechez en particulier & quant à l'espece n'est point de droit divin, mais seulement fondée sur un statut de l'Eglise universelle. 3. Qu'on ne doit point se confesser des mauvaises pensées qui sont effacées par l'aversion qu'on en a sans rapport à la confession. 4. Que la confession doit se faire des pechez secrets, & non de ceux qui sont connus. 5. Qu'il ne faut point donner l'absolution aux penitens avant qu'ils aïent accompli la satisfaction qui leur a été enjointe. 6. Que le Pape ne pouvoit remettre les peines du purgatoire. 7. Que l'Eglise de la ville de Rome pouvoit errer dans ses decisions. 8. Que le Pape ne peut pas dispenser des decrets de l'Eglise universelle. 9. Que le Sacrement de penitence, quant à la grace qu'il produit, est un Sacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'Ancien & dans le Nouveau Testament.

P. Alexand. hist. eccles. parte 1. *sæc.* 15. & 16. *pag.* 429. *Caranza summa concil. ad hunc annum.*

Le pere Alexandre en rapportant ces erreurs ne fait aucune mention des six, sept & huit articles qui se trouvent pourtant dans la somme des Conciles de Caranza.

Ces propositions aïant été examinées pendant plusieurs jours par un grand nombre de docteurs; Alphonse Carillo Archevêque de Tolede qui avoit assemblé à ce sujet les plus sçavans de son diocese, les condamna par un mandement du vingt-quatriéme de Mai, comme heretiques, erronées, scandaleuses, malsonnantes; & le livre de l'auteur fut brûlé par les soins du promoteur. On frappa d'anathême celui qui avoit avancé ces erreurs s'il ne se retractoit. La sentence du Prelat fut confirmée par une constitution du Pape Sixte IV. dattée

III. La sentence de l'Archevêque de Tolede est confirmée par le Pape.

de Rome le cinquiéme des Ides du mois d'Août, AN. 1479. c'est-à-dire le neuviéme de ce même mois, ne voulant pas, dit-il, rapporter ces erreurs en détail ni les particulariser à cause de leur énormité, afin que ceux qui les sçavent déja les puissent plûtôt oublier, & que ceux qui les ignorent n'apprennent rien de nouveau. On trouve cette constitution tout au long dans la collection de M. d'Argentré Evêque de Tulles, aussi-bien que la retractation de Pierre d'Osma contre lequel un excellent theologien nommé Jean Praxan fit un traité.

D'Argentré ibid. p. 300. Banez in 2. 2. S. Th. qu. 1. art. 10. Bullar. to. 1. Sixti IV. const. 17.

IV. Condamnation de Jean de Wesalie par l'inquisition.

Dans la même année Jean de Wesalie docteur en Theologie & predicateur de Wormes, avoit avancé quelques propositions qui furent condamnées par l'inquisition. Ce docteur nioit que les Evêques eussent le pouvoir d'établir des loix; que les indulgences n'étoient rien; qu'il ne falloit avoir aucune créance pour les écrits des Saints; que les ordonnances de l'Eglise n'engageoient pas sous peine de peché. Il enseignoit sur la grace, que les élûs sont sauvez par la seule grace de Dieu, qui si en la donnant il veut sauver quelqu'un, quand tous les Prêtres le damneroient & l'excommunieroient, il seroit sauvé: de même celui que Dieu veut damner sera damné, quand tous les Prêtres & le Pape même voudroient le sauver; que quand il n'y auroit point de Pape, les élûs seroient toujours sauvez; parce que ni le Pape, ni les Evêques, ni les Prêtres ne contribuent point au salut. Que si saint Pierre avoit institué le jeûne, il ne l'auroit sans doute fait qu'afin de mieux vendre ses poissons. Que JESUS-CHRIST n'a établi aucun jeûne, & n'a point défendu l'usage des viandes en quelque jour que ce fut; que l'Huile sainte n'est pas differente de l'huile ordinaire. Que le Fils

D'Argent. ibid. p. 290. in fasciculo rerum nov. edit. tom. 1. p. 325.

An. 1479. de Dieu n'a point ordonné de fêtes, ni de prieres, excepté l'oraison dominicale; qu'il n'a point ordonné aux Prêtres de reciter ou chanter les heures canoniques; que la Messe est à charge; que saint Pierre n'a celebré qu'en recitant le *Pater noster*. Que l'Ecriture sainte ne dit pas que le Saint-Esprit procede du Fils; que ceux-là qui vont à Rome en pelerinage, sont fols; enfin qu'au symbole il ne faut point ajoûter Catholique au mot d'Eglise.

V. On oblige Jean de Wesalie à se retracter. D'Argentr. ibid. p. 297.

L'Archevêque de Maïence écrivit aux Universitez de Heidelberg & de Cologne, pour les prier d'examiner ces propositions de Jean de Wesalie. Il y eut plusieurs assemblées tenues à ce sujet. Jean y comparut & fut interrogé sur les indulgences, sur la compensation des peines dûes pour les pechez, sur le pouvoir de l'Eglise, sur la consecration & benediction des autels & de tout ce qui sert au sacrifice, sur le mariage, & sur les dégrez de parenté, & sur le salut des prédestinez. Après cet interrogatoire on tint encore plusieurs séances. Dans l'une on conclut qu'on envoïeroit à l'accusé trois personnes pour l'exhorter à retracter ses erreurs. Il refusa d'abord, mais deux jours après il répondit qu'il étoit prêt de le faire. Jean de Wesalie parut donc en presence de l'Archevêque, de quelques Evêques, d'un grand nombre de docteurs devant lesquels l'inquisiteur lui fit faire sa retractation. Comme on agit à son égard avec beaucoup de chaleur, la conduite des examinateurs fut blamée par quelques-uns qui croïoient qu'on pouvoit le traiter avec plus de douceur & de bonté, d'autant plus qu'entre les propositions qu'on lui attribuoit, quelques-unes étant expliquées pouvoient se soûtenir

Jacques Cardinal de Pavie, connu sous le nom

nom d'Ammanato & de Piccolomini mourut dans cette année. Il étoit né à Lucques d'une famille peu considerable, & fit d'assez grands progrès dans les lettres; il alla à Rome où il fut d'abord secretaire du Cardinal Capranica ensuite du Pape Callixte III. & enfin de Pie II. Ce dernier qui aimoit les gens sçavans eut beaucoup d'inclination pour lui; il l'adopta dans la famille des Piccolomini qui étoit la sienne, lui donna l'Evêché de Pavie & le fit Cardinal en 1461. Il exerça de grands emplois sous ce Pontificat & sous celui de Sixte IV. qui l'envoïa legat en Ombrie, & lui donna les Evêchez de Frescati & de Lucques. Il a écrit divers ouvrages dont il nous reste un volume de lettres, & l'histoire de son tems, ou memoires divisez en sept livres, qui contiennent le recit de tout ce qui s'est passé dans l'Europe depuis le voïage de Pie II. à Ancone, jusqu'à la mort du Cardinal Carvajal, c'est-à-dire depuis 1464. jusqu'en l'année 1469. Ce grand homme se sentant attaqué d'une fievre quarte assez legere, se fia à un medecin de village fort ignorant, qui lui donna un remede si violent, qu'il mourut quelque tems après l'avoir pris, à l'âge de cinquante-sept ans, six mois & deux jours, le dixiéme de Septembre, à saint Laurent près du lac de Bolsena. Son corps fut porté à Rome par ordre du Pape & des Cardinaux, & enterré dans l'Eglise des Augustins, quoiqu'il eût ordonné par son testament qu'on lit à la fin de ses épîtres, d'être inhumé dans l'Eglise de saint Pierre auprès de Pie II. son bienfaiteur. Quelques raisons en empêcherent l'execution. Jacques Volaterran son secretaire a écrit l'histoire de sa vie fort abregée, & nous apprend qu'outre son commentaire & ses épîtres, il avoit composé les vies des Papes qui n'ont

AN. 1479.

VI. Mort du Cardinal de Pavie.

Aubery, hist. des Cardinaux.
Paul. Jov. in elog. c. 20.
Leandr. Alberti, descript. Ital.

Paul. Jov. in elog. c. 20.

Extat. inter opera Card. Papiensis.

AN. 1479. n'ont jamais paru. On voit dans ses mêmes épîtres qu'il avoit conçû le dessein de faire une ample histoire de tout ce qui s'étoit passé de son tems. Ses commentaires qui ont été imprimez, sont dédiez au Cardinal d'Amboise.

VII. Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois.

Cromer, lib. 29. Bonfin. 4. decad. 6.

Le Pape eut beaucoup de regret de la mort de ce Cardinal. Presque dans le même tems il apprit que les Hongrois avoient défait les Turcs. Une armée de cent mille infidéles commandée par cinq Bachas étoit entrée dans la Transilvanie : les Hongrois informez de leur marche, allerent au-devant d'eux avec leurs troupes partagées en trois corps avec autant de chefs. Etienne Batory qui étoit un de ces chefs, aïant par hazard rencontré le premier les Turcs, les attaqua. Le combat fut rude & opiniâtre; & Batory auroit infailliblement succombé, si les deux autres chefs ne fussent promptement venus à son secours. Ces trois corps d'armée ainsi réunis, battirent les Turcs & en firent un grand carnage. Batory voulut attribuer l'honneur de cette victoire à Matthias Roi de Hongrie. Mais ce Prince étoit alors dans ses états, attaqué de la goûte. Malgré ses infirmitez il renouvella vers le même tems la guerre contre l'Empereur Frederic. Matthias étoit irrité contre ce Prince, soit parce que Frederic ne vouloit pas païer la somme dont il étoit convenu dans le dernier traité, ou parce qu'il retenoit la couronne de Hongrie que Bernard Archevêque de Strigonie avoit emportée en Allemagne avec les tresors du Roi, pour venger l'Empereur du mariage que Matthias avoit contracté au préjudice des conventions qu'il avoit faites avec Frederic, & dont ce Prelat étoit l'arbitre; mais cette guerre fut bientôt suivie d'une tréve.

Dans cette même année le nouvel empire du

du Czar de Russie ou de Moscovie commença à s'élever & à paroître. On a si peu de connoissance de son histoire ancienne, qu'il est assez difficile d'en parler aussi sûrement que des autres païs. Voici ce qu'on en peut recueillir des historiens. Ils disent que Woldomire fils de Eslaüs fut converti par les Grecs à la foi Catholique l'an 988. & qu'il est proprement le premier Duc ou Prince de cet Etat. Il prit le nom de Basile au baptême, & Iroslaüs lui succeda. On met ensuite Wzevold, Wolodomire II. & Wzevold II. & ensuite sept autres dont les noms ne sont pas connus. George I. Demetrius I. George II. qui fut tué par Batus Roi des Tartares l'an 1237. Iroslaüs frere de George II. Alexandre, Daniel, Jean dit *Kaleta*, c'est-à-dire la Bourse, parce qu'il en portoit une ordinairement pour faire l'aumône aux pauvres. Simeon, Jean II. Demetrius II. qui vivoit l'on 1400. celui-là frere & l'autre fils de Basile II. Jean Basilides surnommé le Grand lui succeda, & secoua le joug des Tartares qui traitoient les Ducs de Moscovie en esclaves & d'une maniere très indigne. Ce Prince épousa Sophie Paleologue fille de Thomas, qui étoit frere de Constantin XV. dernier Empereur de Constantinople, qui fut tué à la prise de cette ville.

AN. 1479.

VIII. Commencement de l'empire des Moscovites.

Possevin. de rebus Moscoviticis.

Petrus Petrans de Erlesunda chronicon Moscovitarum.

Jean Basilides secoua donc le joug de la servitude à laquelle les Tartares l'avoient réduit. Il conquit plusieurs villes dans la Russie blanche qui obéïssoit au Duc de Lithuanie, & réduisit sous son obéïssance la grande & fameuse ville de Novogrod capitale de Russie. Après cette conquête il fit sortir de la ville tous les grands Seigneurs & les fit conduire à Moscou, qui prend son nom de la riviere sur laquelle cette ville est située, & qui le donne à tout cet

IX. Jean Basilides Duc de Moscovie secoue le joug des Tartares.

Michovl. 4. ch. 72.

Cromer, l. 29.

An. 1479. cet état. Là sous prétexte de regaler les principaux habitans, aïant ses troupes toutes prêtes aux environs, il menaçoit ces peuples que s'ils ne se rendoient, il alloit assiéger leur ville & la ruiner. Ces habitans se soumirent, voïant que le Prince avoit en sa puissance tous les Seigneurs du païs. Moscou étoit l'abord de tout le Septentrion, & païoit chaque année cent mille écus d'or au grand Duc de Lithuanie, depuis qu'Alexandre Withold l'avoit subjuguée. Basilides trouva l'Archevêque & les peuples si riches, qu'en leur laissant le tiers de leurs biens, il fit transporter de cette ville trois cent chariots chargez d'or, d'argent, de perles, de pierreries; & devint très-puissant.

X. Servitude des Ducs de Moscovie sous les Tartares. *Krantz.* 13. *Wandal.* 15.

Ce fut à la persuasion de son épouse qu'il secoua le dur joug des Tartares qui habitoient au de-là du Volga. La Russie leur étoit tributaire, & leur Duc étoit obligé d'aller fort loin à pied au-devant de leurs Ambassadeurs qui étoient à cheval, & de faire la même chose à l'égard des envoïez qui venoient exiger le tribut, ou pour d'autres sujets; de leur présenter avec beaucoup de respect du lait à boire, liqueur que les Tartares aiment fort; & s'il en tomboit quelques goûtes sur le col des chevaux, le Duc étoit obligé de les lécher. Lorsqu'on lisoit les lettres du Cham ou Empereur des Tartares, on faisoit mettre le Duc de Moscovie à genoux pour en écouter la lecture; & il ne pouvoit refuser de se soumettre à quelque ordre qui vînt de sa part, quand même il auroit fallu faire la guerre aux Chrétiens, ou à ses parens ou alliez. Mais dès que Basilides se fut rendu maître de Novogrod & de Moscou, il devint si absolu, si puissant & si redoutable, que le Roi de Pologne & le grand Duc de Lithuanie furent contraints de faire une tréve avec

avec lui & de le laisser en paix. Le fils de Basilides fut le premier qui prit le titre de Czar de Moscovie & de Russie, qui selon quelques auteurs, veut dire la même chose que Cesar. En 1721. le Czar des Moscovites a commencé de prendre le titre d'Empereur de Russie qui lui a été accordé par l'Empereur des Turcs, & il fut reconnu tel par les Etats de Hollande en 1722. AN.1479.

XI. Quel est le premier qui a pris le titre de Czar.

Quelques auteurs dans la description qu'ils ont faite de la Moscovie, ont dit que Basilides fut introduit dans Novogrod par les intrigues de l'Archevêque Theophile qui avoit la souveraine autorité dans cette ville, & qui vouloit se venger des principaux habitans, dont le dessein étoit de changer leurs ceremonies semblables à celles des Grecs, & de substituer en leur place celles de l'Eglise Romaine; les Russiens étant alors sous la jurisdiction du Patriarche de Constantinople, suivoient en tout le rit grec: dans la suite ils ont embrassé la secte de Luther & de Zuingle. L'Archevêque malgré le service qu'il avoit rendu à Basilides, fut chassé de son Eglise par ce Prince qui mit en sa place un autre avec très-peu de revenu. Il étendit aussi sa Principauté de Novogrod jusqu'en Lithuanie, dans la Finlande, la Suede & le Norvege. Il n'avoit alors que trente-huit à trente-neuf ans, & avoit l'exterieur & la majesté d'un Roi, selon Contarini Venitien, qui dans son voïage de Perse parle très-avantageusement de ce Prince, dont il fût très-content dans plusieurs entretiens qu'il eut avec lui. C'est le même qui fut envoïé par les Venitiens Ambassadeur auprès d'Ussum-Cassan Roi de Perse, que les Orientaux nomment Osum-Asambeg, en 1472. & à son retour en 1477. il publia en Italien la relation de ce voïage que Jac-

Contarini dans son journal du voïage de Perse.

AN.1479. Jacques Genderus a traduit depuis en Latin, & qui se trouve dans le recueil des auteurs de l'histoire de Perse.

XII. Mort de Dom Jean Roi d'Arragon.

Mariana, hist. Hisp. lib. 24. c 18. Surita, lib. 20. cap 27.

Dom Jean d'Arragon étant mort dans le mois de Janvier de cette année à Barcelone, âgé de près de quatre-vingt-deux ans; on parla de paix entre les Portugais & les Castillans. Ce Prince avoit regné cinquante-trois ans en Navarre, & près de vingt-deux ans en Arragon. Il institua par son testament Ferdinand heritier de ce dernier roïaume, laissant la Navarre à Eleonore sa fille veuve du Comte de Foix. Beatrix tante d'Isabelle Reine de Castille, belle-mère de Jean Prince de Portugal, & qui avoit une grande sagesse jointe à beaucoup d'autorité, travailla fortement à la paix qui fut enfin conclue. Une des conditions, disent les historiens, fut qu'Alphonse Roi de Portugal quitteroit le titre de Roi de Castille, & Ferdinand la qualité de Roi de Portugal qu'il avoit prise en même tems. Que Jeanne ne se feroit plus nommer Reine ni Princesse; qu'Alphonse se marieroit avec Isabelle fille aînée de Ferdinand, & Jeanne avec Dom Juan Prince des Asturies; mais que comme ce Prince & sa sœur étoient encore enfans, ils seroient mis entre les mains de Beatrix jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de consommer le mariage. Que si Dom Jean ne vouloit pas épouser Jeanne quand il seroit en état de le faire, cette Princesse auroit en Castille une pension de cent mille pistoles, ou la ville de Taro avec ses dépendances; & que si elle ne vouloit accepter aucun de ces partis, elle seroit obligée d'entrer dans un des cinq monasteres qu'on nommoit dans le traité. Jeanne prit ce dernier parti lorsqu'elle se vit déchûe de toutes ses esperances. Elle prit le voile & fit profession

XIII. Paix entre les Castillans & les Portugais.

Mariana, ibid.

dans

dans le monaſtere des Religieuſes de ſainte Claire à Conimbre, où elle vêcut pluſieurs années avec beaucoup de pieté. AN.1479.

XIV. Eleonore veuve du Comte de Foix, devient Reine de Navarre.

Eleonore ſœur paternelle de Ferdinand, & ſœur de pere & de mere de Charles Prince de Viane, veuve de Gaſton Comte de Foix, avoit donc ſuccedé au roïaume de Navarre qui lui appartenoit de droit du côté de ſa mere. Mais cette Princeſſe ne jouit pas long-tems de la couronne, & mourut bien-tôt après, laiſſant quatre garçons & cinq filles. François fils de Gaſton l'aîné de ſes enfans mâles, mourut avant ſon pere & ſa mere le vingt-troiſiéme de Novembre en 1470 & laiſſa François Phœbus, qui n'aïant qu'onze ans fut mis ſous la tutelle de Magdelaine ſa mere, fille de Charles VII. & de ſon oncle Pierre Cardinal de Foix, imitateur des vertus de l'ancien Cardinal de ce nom, qui emploïa ſes ſoins pour appaiſer les troubles d'Arragon. Ce Phœbus fut Roi de Navarre, & mourut de poiſon ſans avoir été marié le vingtiéme Janvier 1483.

Mariana, l. 20. c. 19.

XV. Les Caſtillans font la conquête des iſles Canaries.

Après la paix conclue entre les Caſtillans & les Portugais, Ferdinand envoïa à Naples une flotte de ſoixante & dix voiles, commandée par Dom Franciſque Henriquez frere de l'Amirante de Caſtille, qui chaſſa de l'Italie les Turcs dont les incurſions faiſoient de grands ravages dans la Pouille où ils avoient fait une deſcente. Une autre flotte fit la découverte des iſles Canaries & en commença la conquête. Ces iſles ſont à l'occident de l'Afrique, à l'oppoſite de la Mauritanie Tingitane, aujourd'hui de Fez & de Maroc, & preſque vis-à-vis des caps de Boyador & de Non. Les anciens les nommoient Fortunées, & elles ſont au nombre de ſept quoiqu'anciennement on n'en connut que ſix. La plus importante eſt Canarie avec

Hyer. Surita comment. in itiner. Antonin. Gomer. hiſt. Indic.

An.1479. une isle du même nom, qui a dix-huit ou vingt lieues de tour, qui est très-fertile & où le gouverneur fait sa demeure. Les grains s'y recueillent deux fois l'année, & il y a par-tout une grande quantité de fruits. Les autres isles sont Tenerife, l isle de Palma, l'isle de Fež, Fuerteventura, Gomera & Lancelote. Dès l'année 1291. Doria & Viraldo entreprirent un voïage vers les côtes d'Afrique avec deux galeres, mais on n'apprit d'eux aucunes nouvelles. La même chose fut tentée dans la suite par Louïs de la Cerda Comte de Clermont petit-fils d'Alphonse X Roi de Castille. Le Pape Clement VI. les lui donna & l'en couronna Roi dans Avignon; mais ce Comte ne poursuivit pas ce dessein. En 14:1. Henri III. Roi de Castille en permit la conquête à Robert de Braquemont, qui en donna la commission à Jean de Bretacour son parent; & celui-ci obtint le titre de Roi, & fit bâtir une forteresse dans l'isle de Lancelote en 1417. Elles ont eu depuis differens noms en divers tems, jusqu'en cette année 1479. que Ferdinand & Isabelle commencerent à en faire la conquête.

XVI. Les Genois secouent le joug du Duc de Milan.

La Republique de Genes secoua cette année le joug du Duc de Milan qu'elle souffroit depuis environ quinze ans. Après beaucoup de troubles qui produisirent des guerres civiles & qui coûterent la vie à un grand nombre, ils élurent pour leur chef Jean-Baptiste Fregose & lui donnerent huit conseillers pour gouverner conjointement avec lui. Le Duc de Milan fâché de cette perte tâcha de la reparer. Comme il tenoit la Principauté de Genes du Roi de France, Bonne de Savoye mere de Galeas en fit hommage avec serment de fidelité au nom de son fils à Philippe de Comines qui revenoit de France, & passoit par Milan, ce qu'il faisoit,

soit, disent quelques auteurs, pour engager Louïs XI. au recouvrement de cet Etat. Mais ce Prince s'en mettoit peu en peine; il ne vouloit pas faire passer ses troupes hors de son roïaume, ni s'engager avec des peuples sur lesquels on ne pouvoit jamais compter. On dit même que les Genois lui aïant un jour offert de se donner à lui, il ne leur fit point d'autre réponse que celle-ci: „ Vous vous donnez „ à moi, & moi je vous donne au diable; „ leur faisant entendre par-là, qu'il ne vouloit point d'eux, & qu'il les connoissoit trop inconstans, pour compter sur leur fidelité. Les Ducs de Milan néanmoins lui faisoient toûjours hommage pour Genes, & le Roi lui-même prenoit la qualité de Seigneur de Genes, comme on le voit dans plusieurs titres.

AN. 1479.

Daniel hist. de France, tom. IV. pag. 732 in 4.

XVII. Louïs XI. sollicite le Roi d'Angleterre contre l'Archiduc.

Pendant que Louïs XI. faisoit si peu de cas des offres des Genois, il emploïoit toutes sortes de moïens pour entretenir le Roi d'Angleterre dans son parti, ou au moins pour l'engager à demeurer neutre. Maximilien d'Aûtriche de son côté faisoit tous ses efforts pour rompre les engagemens qu'Edouard avoit avec la France, & pour l'obliger à entrer dans ses interêts; il l'en avoit fait solliciter l'année precedente par son Parlement, & il n'y avoit point d'Anglois qui ne souhaitât la guerre avec les François, & qui ne representât à son Roi la necessité de se liguer avec les Flamands contre la France. Louïs XI. prévoïoit l'orage qui le menaçoit; il augmenta les pensions de ceux qui pouvoient le servir en Angleterre; il combloit d'honneurs les envoïez d'Edouard; il rendoit d'avantageux témoignages de leur habileté. Hastings grand chambellan d'Angleterre, fut celui qui le servit plus efficacement. Il devint pensionnaire de Louïs

Mem. de Comines, l. 6. ch. 2.

AN. 1479. XI. L'argent distribué avec tant de largesse en Angleterre, produisit une prolongation de la tréve: mais ce ne fut pas sans obstacles.

XVIII. La Duchesse douairiere de Bourgogne va en Angleterre pour agir contre Louïs XI.

Maximilien avoit prié Marguerite d'Yorck belle-mere de son épouse, & sœur du Roi Edouard IV. de se charger de la negociation auprès de son frere. Il avoit ses vûes en l'éloignant; il avoit appris que Jules de la Rouere Cardinal de saint Pierre-aux-liens, & depuis Pape sous le nom de Jules II. devoit venir en qualité de legat auprès du Louïs XI. qu'ensuite il devoit aller en Flandres proposer à cette Duchesse doüairiere de Bourgogne un mariage avantageux & de grands biens, pourvû qu'elle s'engageât à lui rendre service. Si la Duchesse eût goûté les propositions du legat, cela auroit fort dérangé les affaires de Maximilien; aussi pour y mettre ordre, il la pria d'aller elle-même en Angleterre, & elle y consentit. Elle fit le voïage, & travailla à détacher son frere des engagemens qu'il avoit avec la France, & à en obtenir des troupes. Mais les engagemens d'Edouard étoient trop forts pour qu'on pût si aisément les rompre. Une pension de cinquante mille écus qui lui étoit exactement païée; le mariage d'Elisabeth sa fille arrêté avec le Dauphin, étoient des liens qu'il n'étoit pas facile de rompre. Loin de s'en dégager, il traita avec la France. Le traité fut conclu à Londres dans le mois de Janvier de cette année. Edouard y prend la qualité de Roi de France. C'est le pere Daniel qui place ce traité dans cette année, & qui cite pour son garant le recueil des traitez de Leonard: mais je ne sçai s'il ne le faudroit pas reculer à l'année suivante, puisque dans le cinquiéme volume de la derniere édition des memoires de Comines, on trouve des lettres de la Duchesse Doüai-

XIX. Traité entre les Rois de France & d'Angleterre.

Mem. de Comines, de l'édit. de 1723. tom. V. pag. 114. & suiv.

Doüairiere de Bourgogne à Maximilien, dattée des vingt-septiéme Juillet, & quatorziéme Septembre 1479. & une du Roi d'Angleterre au même, pour lui donner avis du départ de la Duchesse, auquel tems le traité avec la France n'étoit pas encore conclu. Il faut donc le placer au commencement de 1480. An. 1479.

Maximilien ainsi abandonné par le Roi d'Angleterre, se proposa d'interesser l'Allemagne dans son differend avec Louïs XI. mais ce fut sans succès; ce qui l'obligea de recourir aux Flamands. La conjoncture étoit favorable; l'Archiduc avoit un fils à qui ces peuples vouloient conserver la succession de son aïeul aussi entiere que celui-ci l'avoit laissée. Ils lui fournirent donc vingt-cinq mille hommes, & lui donnerent assez d'argent pour faire des levées considerables en Allemagne. Toutes ces avances lui firent refuser de prolonger la tréve avec la France. Le Roi lui avoit envoïé à ce sujet le Seigneur de Curton & Blandelli. Ils trouverent l'Archiduc au Pont-Avendin avec son armée de Flamands, auxquels il avoit joint quelques Allemands, & environ trois cens Anglois. Maximilien rebuta ces envoïez du Roi avec beaucoup de fierté. Peu de tems après réflechissant sur la faute qu'il venoit de commettre, il renvoïa Olivier de la Marche au Roi pour lui proposer une entrevûe; mais celui-ci aiant été aussi mal reçû que les envoïez de sa Majesté, on ne pensa plus qu'à la guerre.

XX. Les Flamands levent une armée en faveur de Maximilien.

Mem. de Comines, l. 6. c. 6.

L'Archiduc se flattoit déja pour son coup d'essai de reprendre tout ce que Louïs XI. avoit enlevé à son épouse. Il passa le Pont-Avendin, & vint dans le mois d'Août mettre le siége devant Teroüane. Le Seigneur de Saint-André qui en étoit gouverneur, se dé-

XXI. L'Archiduc assiége Teroüane.

An. 1479. fendit avec beaucoup de valeur. Des-Cordes qui commandoit l'armée Françoise en Picardie, s'avança pour combattre Maximilien, & l'obliger à lever le siége. L'Archiduc fit une faute; il ne voulut ni demeurer dans ses lignes; ni diviser ses troupes; il leva le siége, & mena toute son armée contre les François. Il n'en avoit fait qu'un corps, dont l'infanterie qu'il commandoit lui-même avec les Comtes de Nassau & de Romont, occupoit le milieu; & la cavalerie, sous la conduite du Seigneur de Ravestein, étoit sur les aîles. Des-Cordes le trouva dans cette situation à Guinegate, entre les villes d'Aire & de Teroüane, & mis ses troupes en bataille. Il se reserva l'infanterie, & donna ordre à Jean d'Etouteville Seigneur de Torcy, d'être à la tête de la cavalerie, & de la mener au combat.

Comines, liv. 6. c. 6.

XXII. Bataille de Guinegate.

Mem de Comines, ibid. p. 396.

Torcy fit au-delà de ce qu'avoit esperé son general, quoiqu'il n'eût qu'une partie de ses hommes d'armes, l'autre aïant été laissée pour soûtenir l'infanterie. Il chargea avec tant de vigueur la cavalerie ennemie de l'aîle droite, qu'il la mît en fuite, sans esperance de pouvoir se rallier. Mais ce commencement de bonheur ne fut pas suivi. Des-Cordes jaloux du succès de son lieutenant, voulut y avoir part, il se mit à la tête du reste de la cavalerie, il donna sur l'aîle gauche de Maximilien, il l'ébranla du premier choc, & la renversa au second. Les cavaliers qu'il venoit de battre, & ceux que Torcy avoit battus, fuïoient vers Aire, & il suffisoit de mettre à leurs trousses une partie de la cavalerie Françoise pour les empêcher de se rallier, & joindre le reste à l'infanterie Françoise: mais Des-Cordes plus soldat que capitaine, non seulement envoïa Torcy à la poursuite des fuïards, il voulut encore

core y aller lui-même; & la cavalerie Françoise se trouva sans y penser, si éloignée de son infanterie, qu'elle ne pouvoit plus la secourir au besoin. Les Generaux de Maximilien profiterent de cette imprudence; ils arrêterent l'infanterie Flamande prête à prendre la fuite; ils lui representerent que si elle n'avoit point de cavalerie pour la soûtenir, les François n'en avoient point non plus, & que les Flamands étoient beaucoup plus forts que leurs ennemis. Ces remontrances eurent leur effet, l'infanterie Flamande attaqua & vainquit la Françoise; en sorte que le champ de bataille demeura à l'Archiduc, à qui l'on ajugea l'avantage, quoiqu'il y eût plus de morts de son côté que de l'autre, qu'il perdît jusqu'à neuf mille hommes, au-lieu que les François n'en perdirent que quatre mille, & que Des-Cordes fit neuf cens prisonniers.

AN. 1479.

XXIII. Le champ de bataille demeure à l'Archiduc.

XXIV. Il quitte le siége de Teroüane, & s'amuse à un château.

La perte que fit Maximilien ne laissa pas d'être assez grande pour l'empêcher de continuer le siége de Teroüane. Il alla s'amuser mal à propos devant le château de Malaunoy, où il y avoit environ cent cinquante Gascons commandez par un nommé Raimonnet, qui exerça long-tems l'Archiduc. Ces Gascons ne succomberent qu'à un troisiéme assaut, ils se firent presque tous égorger sur la brêche, & Raimonnet fait prisonnier, fut conduit à Maximilien, qui le fit pendre, contre les loix de la guerre. Louïs XI. outré, vengea cette mort honteuse par celle de cinquante des meilleurs prisonniers faits à Guingate, qui furent tous pendus en differens endroits; sept des plus distinguez dans le lieu même où Raimonnet avoit été executé, dix devant la ville de Doüay, autant devant Saint-Omer, Arras & Lille. Ces executions furent faites par le bourreau, ac-

Chroniqu. scandal dans les mem. de Comines de la dern. édit. tom. 2. pag. 252.

An. 1480. compagné du grand prevôt, avec huit cens lances, & six mille francs-archers, qui après s'être acquittez de leur commission, vinrent dans le Comté de Guines, & de-là en Flandres, se saisirent de dix-sept places ou châteaux, tuerent ou brûlerent tout ce qui se présenta, emmenerent bœufs, vaches, chevaux, & mirent tout à feu & à sang. Un corsaire Normand nommé Coulon, punit encore les Flamands, à qui il enleva quatre vingt vaisseaux qui venoient de charger des bleds en Prusse, & toute la pêche des harangs; ce qui causa beaucoup de dommage à tout le païs. La campagne finit de bonne heure, & l'on ne fit plus rien du reste de l'année. Dans la suivante on parla de paix, & le Pape pour en être le médiateur, envoïa son legat en France.

XXV. Le Cardinal de saint Pierre-aux-liens legat en France.

Ce legat étoit le Cardinal Julien de la Roüere, du titre de saint Pierre-aux-liens. Il avoit déja paru en France avec le même titre quatre ans auparavant. Sa principale commission étoit de se rendre l'arbitre de la paix entre le Roi Louïs XI. & Maximilien Duc d'Aûtriche. Il arriva à Paris dans le mois de Septembre de cette année 1480. & y fut reçû avec beaucoup d'honneur. Il trouva le Roi beaucoup plus disposé à la paix qu'il ne s'étoit imaginé. Ce Monarque étoit fort touché de la journée de Guinegate; il croïoit qu'il y avoit beaucoup plus de François tuez qu'on ne lui avoit dit, & il ne doutoit pas que Maximilien n'eût recouvré tout ce que son épouse avoit perdu dans les Païs-bas, s'il eût sçû user de sa victoire. Des-Cordes n'avoit eu permission de hazarder le combat, que parce que la suite des prosperitez presque continuelles de Louïs XI. depuis la mort du Duc de Bourgogne, l'avoit fait consentir, contre son inclina-

nation naturelle, à cette bataille. Il pensoit d'ailleurs que s'il l'eût gagnée, il auroit infailliblement conquis le reste des Païs-bas. AN. 1482.

Une autre raison qui faisoit souhaiter la paix à ce Prince, étoit que sa santé diminuoit tous les jours. Il sçavoit aussi que tous les Grands de son roïaume le haïssoient, son fils étoit mineur, & selon toutes les apparences, l'état en changeant de maître, entreroit dans une guerre civile. La raison vouloit que son fils ne se trouvât embarrassé d'aucune guerre étrangere; & sans cette précaution, il ne pouvoit manquer de perdre tout ce qu'il avoit pris sur l'heritiere de Bourgogne. Ces considerations lui ôterent l'esperance de conquerir le reste des Païs-bas, & ne lui laisserent que le soin de conserver ce qu'il y avoit acquis. Ce fut ce qui l'obligea de donner si aisément dans les vûes du legat, & de répondre au dessein qu'il avoit de ménager la paix entre lui & l'Archiduc. Ce Cardinal étoit l'homme du monde le plus propre à cette negociation. Quoique neveu du Pape, il avoit l'inclination toute Françoise, & sembloit être né pour les grandes choses. *Mem. de Comines, l. 6. ch. 6.*

XXVI. Tréve entre Louïs XI. & l'Archiduc.

Il y avoit déja une tréve faite entre Louïs XI. & l'Archiduc. C'étoit celui-ci qui en avoit proposé les conditions, & il paroît que le Roi de France les avoit acceptées. Cette tréve fut conclue au mois d'Août, & devoit durer sept mois. On étoit convenu: Qu'on ne la publieroit d'abord que pour trois mois, lesquels étant expirez, on feroit une seconde publication pour quatre mois: Que le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne seroient les garants de la tréve: Que pendant ce tems-là on ne feroit aucune hostilité: Que les Ambassadeurs engageroient le Roi à remettre au Seigneur de Ro- *Mem. de Comines, tom. V. dern. édit. p. 79.*

An. 1480. Romont l'une de ces trois villes, Teroüanne, Bethune ou Peronne, sans toutefois que le refus du Roi les arrêtat: Et que cette tréve devant être regardée comme un acheminement à la paix, le Roi seroit prié d'envoïer ses Ambassadeurs pour le quinziéme d'Octobre a Teroüane, Bethune ou Arras, pendant que l'Archiduc d'Aûtriche envoïeroit les siens à Saint-Omer, à Lille ou à Doüay.

XXVII. Lettre de la Duchesse doüairiere à Maximilien sur cette tréve. *Mem. de Comines, ibidem.*

Marguerite Duchesse doüairiere de Bourgogne, qui n'étoit pas encore de retour d'Angleterre, & qui avoit assuré que l'Archiduc se laisseroit entierement conduire par Edouard, & qu'il ne feroit rien sans sa participation, informée de toute cette negociation, en écrivit à Maximilien, & lui apprit le mécontentement du conseil d'Angleterre touchant la tréve qu'il venoit de faire avec la France sans la participation du Roi Edouard, l'entrevûe proposée avec Louïs XI. ses intelligences avec le Roi d'Ecosse, le départ des troupes Angloises pour la Flandre, & son prochain départ. Sa lettre est du quatorziéme de Septembre dattée de Rochester. Dans une autre lettre du troisiéme d'Octobre, elle lui mande qu'elle avoit fait au Roi d'Angleterre ses excuses de ce qu'il s'étoit engagé sans sa participation à une conference pour les differends qu'il avoit avec Louïs XI. qu'elle avoit des affaires secretes à lui communiquer avant cette conference, & qu'elle lui feroit sçavoir la réponse d'Edouard touchant le Cardinal legat.

XXVIII. Maximilien refuse de donner audience au legat.

Ce Cardinal s'étoit avancé jusqu'à Peronne pour traiter avec les deputez de l'Archiduc; mais n'aïant pû obtenir de sauf-conduit, il fut obligé de revenir à Paris, d'où il lui écrivit d'abord le cinquiéme de Septembre, pour l'informer qu'il étoit arrivé en France dans le des-

deſſein d'exhorter Louïs XI. à la paix, & qu'il l'y avoit trouvé tout-à-fait diſpoſé. Il ajoûte, qu'après avoir reſté ſeulement quatre jours à Vendôme, il étoit venu à Paris, d'où il devoit aller le trouver en Flandres, pour l'engager à conſentir à une ſi bonne œuvre. Maximilien lui répondit que ſon conſeil n'étoit pas avec lui; qu'il vouloit le conſulter, & prioit le legat de differer ſon voïage juſqu'à ce qu'il eût ſa réponſe, qu'il recevroit dans peu de jours. Maximilien vouloit bien le recevoir comme Cardinal, mais non comme legat. Le Pape qui avoit été informé d'abord de ce refus, envoïa un bref à l'Archiduc, où il lui repreſente que le Cardinal avoit déja fait la fonction de legat en France, & le prie de le reconnoître & de le recevoir en cette qualité. Ce bref eſt du ſeiziéme Septembre. Comme il ne fit point changer de reſolution à l'Archiduc, le legat lui écrivit de Peronne dans le même mois, pour le prier de ne le pas laiſſer davantage en ſuſpens ſur ſon voïage dans les Païs-bas, attendu qu'il ne peut ſans deshonneur, demeurer où il eſt. Et en même-tems il donna une lettre de creance à Marc Archevêque de Colocza en Hongrie, & à un docteur en droit qu'il envoïoit à Maximilien pour ſçavoir ſa volonté ſur le voïage des Païs-bas auquel il ſe diſpoſoit, & ſi ce Prince l'agréeroit.

An. 1480. *Mem. de Comines, loco ſupra cit. pag. 89.*

XXIX. Bref du Pape à l'Archiduc pour recevoir le legat.

Comme l'Archiduc perſiſtoit toûjours dans ſon refus, le legat ſe plaignit vivement du peu d'égard qu'il avoit au bref du Pape, & le pria de l'informer du parti qu'il devoit prendre. Cette lettre eſt dattée de Peronne le cinquiéme d'Octobre. Il lui en écrivit une autre le vingtiéme du même mois, pour lui demander la permiſſion de ſe rendre auprès de lui au moins dans un lieu neutre & ſans aucunes con-

AN. 1480. ditions; esperant que par cette voïe il quitteroit les injustes soupçons qu'il avoit conçus contre lui. L'Archiduc envoïa enfin ses instructions à Jean d'Auffray maître des requêtes de son conseil pour traiter avec le legat. Il prit ce parti sur une lettre qu'il reçut du Roi d'Angleterre, dans laquelle sa Majesté lui mandoit qu'il pouvoit donner audience au legat. & le prioit en même tems de ne rien conclure avec lui sans l'en avoir auparavant averti. Le legat étoit trop habile pour n'avoir pas informé la cour d'Angleterre du sujet de sa legation, & la doüairiere de Bourgogne des vûes que le Roi de France avoit de la remarier richement.

XXX. Il envoïe ses instructions pour entendre le legat.

D'un autre côté Maximilien negocioit separément pour tâcher de s'accommoder avec Louïs XI. & pour y réüssir il convint de cette conference dont on a déja parlé, qui devoit se tenir le quinziéme d'Octobre, & proposa même une entrevûe avec le Roi. Edouard n'auroit pas été fâché que le legat fut entré dans cette negociation, il croïoit son entremise necessaire pour fixer la legereté de l'Archiduc qui s'obstinoit toûjours à ne point recevoir ce Cardinal qui lui étoit suspect, en sorte que malgré les instructions qu'il avoit envoïées à un de ses conseillers, il lui refusa toûjours une audience particuliere. La maladie dangereuse de Louïs dérangea ces negociations, le Roi d'Angleterre changea même de vûes, & au lieu de travailler à la paix, comme il paroissoit y être porté, il conseilla à l'Archiduc d'obtenir une tréve de deux ans, en attendant la mort du Roi de France qui paroissoit certaine. Sa maladie fut une attaque d'apoplexie qui le surprit pendant son dîné dans un village proche la ville de Chinon en Touraine; il perdit dans un moment l'usage de tous ses sens, & ne reconnut plus

Mem. de Comines, loco cit. pag. 139.

XXXI. Louïs XI. est attaqué d'apoplexie.

plus personne, ses domestiques le porterent au lit, & avec quelques remedes il eut le courage de retourner coucher à Forges, d'où il étoit parti le matin. Il recouvra la parole trois jours après; mais ce qu'il disoit étoit si peu articulé, qu'il n'y avoit que ses officiers qui l'entendissent. AN.1480.

Mem. de Comines, l. 6. ch. 7.

XXXII. Conduite bizarre & affectée de ce Prince.

Comme pendant son attaque d'apoplexie, il s'étoit efforcé d'approcher d'une fenêtre, on l'avoit fermée de peur qu'il ne se précipitât, & on le gardoit à vûe. Quand il fut un peu revenu à lui-même, il demanda qui étoient ceux qui l'avoient retiré de cette fenêtre, & à peine en eut-il sçu les noms, qu'il les chassa tous de sa maison & ôta les emplois à plusieurs. C'est qu'il avoit honte de voir ceux qui avoient été les témoins de sa foiblesse. Ce fut par une même delicatesse, que pour persuader au public qu'il étoit encore capable de grandes affaires, dix ou douze jours après son attaque d'apoplexie, il assembla son conseil pour s'informer des expeditions qu'on avoit faites pendant ce tems-là. Il fit appeller les six personnes qui lui servoient alors de ministres, le Comte de Beaujeu, Charles d'Amboise, l'Evêque d'Autun, Pierre de Rohan maréchal de Gié, Philippes de Comines & le Seigneur du Lude; il les obligea tous l'un après l'autre à parler sur les matieres dont il s'agissoit; quoiqu'il n'entendît pas trop ce qu'on disoit, il faisoit toutefois semblant de l'entendre, il prenoit les lettres entre ses mains, & vouloit quelquefois les lire sans y rien comprendre, dit Comines, il les tournoit souvent à rebours, ajoûte un autre historien; mais il ne falloit pas faire connoître qu'on s'en apperçût. Enfin il n'oublioit rien pour faire accroire au public qu'il étoit parfaitement gueri, & qu'il repre-

Mem. de Comines, l. 6. ch. 7.

Matthieu hist. de Louïs XI. liv. 10.

AN. 1480. noit avec autant d'exactitude qu'auparavant le soin des affaires de son roïaume.

XXXIII. Le legat demande la liberté du Cardinal Baluë & l'obtient.

Le legat profita de cette indisposition du Roi pour lui demander la liberté du Cardinal Baluë, qui depuis treize ou quatorze ans languissoit dans une étroite prison pour expier sa perfidie & ses trahisons. Les sollicitations presque continuelles de la cour de Rome durant un si long-tems n'avoient pû le délivrer. Le legat pria le Roi avec tant d'instance de lui rendre la liberté, que Loüis qui croïoit d'ailleurs sa vengeance assez satisfaite par la longue captivité du Cardinal, lui en accorda enfin la délivrance. Comines dit que le Roi se fit absoudre de la conduite qu'il avoit tenue envers Baluë par un bref que le Pape envoïa à sa requête. D'autres auteurs ont publié que ce Cardinal trompa le Roi & les medecins, qu'aïant feint une rétention d'urine, il fut rendu au legat qui l'emmena en Italie sans avoir vû Loüis XI. qu'il fut reçû du Pape & des Cardinaux avec beaucoup de bonté, & qu'aussi-tôt après son arrivée sa Sainteté le pourvût de l'Evêché d'Albano.

Mém. de Comines, l. 6. ch. 7. p. 403. Addit. ad Ciacon. Garimbert. de Cardin. l. 7. c. 5.

XXXIV. Réforme des francs archers; les Suisses sont mis en leur place.

La tréve que Loüis venoit de faire avec Maximilien l'obligea de réformer ses troupes; il cassa tous les francs-archers établis par Charles VII. parce qu'ils étoient extrémement à charge au peuple, & qu'ils nuisoient plus, qu'ils n'étoient utiles dans un jour de bataille, étant trop ardens au pillage, comme il avoit paru à la journée de Guinegate. Le Roi pour les remplacer fit venir en France un grand nombre de Suisses qu'il se chargea de défraïer lui-même; cette nation s'étoit obligée à fournir toûjours six mille soldats au roïaume par un traité fait en 1477. On arma ces Suisses de piques, de hallebardes, & de larges épées com-

Chroniq. scandal. de Loüis XI. au tom. 2. de Comines, pag. 263.

comme des sabres, au lieu des arquebuses dont on avoit armé les francs-archers; l'on en donna aussi à quelques troupes Françoises. AN. 1480.

XXXV. Mort de René d'Anjou Roi de Sicile.

René d'Anjou Comte de Provence, mourut le dixiéme de Juillet de cette année à Aix en Provence âgé de soixante-dix-huit ans, Prince fort vertueux, & qui supporta avec beaucoup de constance tous les malheurs qui lui arriverent presque dans toutes les guerres qu'il entreprit. Il étoit si affable envers tout le monde, qu'on le surnomma le Bon. Il aimoit l'histoire, la poësie, & sur-tout la peinture dans laquelle il réüssit assez bien, comme on le voit encore aujourd'hui dans quelques ouvrages qui restent de lui, à Aix, à Marseille, à Lion, & en d'autres endroits. Il avoit ordonné que son corps seroit transporté à Angers dans le tombeau de ses ancêtres; mais ses ordres ne furent point executez d'abord. Les habitans d'Aix ne voulurent jamais y consentir: tout ce que Jeanne son épouse put obtenir, fut seulement le transport de son cœur; & son corps ne fut transporté que quelques années après; encore le fit-on fort secretement. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Maurice avec beaucoup de pompe. Cinq de ses fils & trois de ses petits-fils étant morts avant lui, il institua heritier de tous ses Etats Charles Duc de Calabre Comte du Maine, fils de Charles son frere, & non pas Louïs XI. comme quelques auteurs l'ont écrit; mais ce Comte n'en fut pas long-tems possesseur, & la Provence fut bien-tôt après au pouvoir du Roi.

Belleforêt hist. de Fr. l. 5. ch. 146. S. Marth. genealog. Franc. lib. 11. ch. 4.

XXXVI. Il laisse pour heritier Charles Comte du Maine.

XXXVI. Ce Comte meurt, & laisse Louïs XI. son heritier.

Ce Prince étant allé à Marseille pour prendre possession de la Provence, y mourut l'année suivante 1481. & avant sa mort il fit par son testament le Roi Louïs XI. son heritier universel en toutes ses terres pour en jouïr lui & tous

AN.1480. tous les Rois de France ses successeurs, lui recommandant avec beaucoup d'instances de maintenir la Provence dans toutes ses libertez, prérogatives, privileges & coûtumes. René Duc de Lorraine fils d'Yolande d'Anjou, reclama contre cette institution, prétendant qu'elle n'avoit pû se faire à son préjudice. Le Roi au-contraire la soûtint bonne, parce que la Provence est un païs régi par le droit écrit, suivant lequel chacun peut disposer de ses biens en faveur de qui il lui plaît; outre que les Comtes de Provence avoient toûjours appellez les mâles à leur succession au préjudice des filles. Palamedes de Fourbin Seigneur de Souliers proche Toulon, qui conduisoit l'esprit de Charles Comte du Maine, lui fit goûter toutes ces raisons pour l'engager à instituer Louïs XI. son heritier. Il y réüssit, & il fut recompensé du gouvernement de la Provence pendant sa vie

XXXVIII. Mahomet II. entreprend le siége de l'isle de Rhodes.

Les Turcs poursuivoient toujours leurs conquêtes au grand regret du Pape & de tous ceux qui étoient zelez pour la conservation de la foi. Mahomet II. après avoir fait quelques incursions en Italie, ne pouvant souffrir que l'isle de Rhodes fut si proche de ses Etats & possedée par les Chevaliers de saint Jean de Jerusalem qui ôtoient à ses sujets la liberté de la mer, & qui les avoient souvent battus avec perte, prit enfin la resolution d'assiéger cette isle, ou plûtôt la ville qui en est la capitale: ce qu'il ne fit qu'après une mûre & longue déliberation; sollicité par quelques traitres qui s'étoient refugiez vers lui. Aïant donc fait équiper une nombreuse flotte le plus secretement qu'il lui fut possible, il en donna le commandement au Visir Messith, issu de la race des Paleologues, qui descendit avec son armée dans

Bosius, tom. 2. l. 11. & 12.

dans l'isle le vingt-troisieme de Mai de cette année 1480. An. 1480.

Cette isle est dans l'Asie sur la mer mediterranée. Du côté du Septentrion elle regarde la Caramanie partie de la Natolie, le canal de la mer entre deux est de la largeur d'environ vingt milles. Du côté du Levant elle a l'isle de Chypre, au Couchant l'isle de Candie & au Midi l'Egypte. Elle a environ six-vingt milles de tour. La ville capitale est située au bord de la mer sur la pente d'une colline qui s'éleve insensiblement & dans une plaine agréable au septentrion de cette isle. Elle avoit alors une double enceinte de murailles fortifiées de plusieurs grosses tours; mais au Midi & du côté que les Juifs habitoient dans la basse ville, les tours étoient plus éloignées les unes des autres; ce qui rendoit cet endroit plus foible. Le quartier où demeuroient les Chevaliers étoit le plus fort; car outre que la mer l'enfermoit au septentrion & à l'orient, il étoit défendu par des bastions & par des tours. Le Golfe qui regarde le septentrion étoit fermé par un mole qui entroit plus de trois cent pas dans la mer, & à l'extremité de ce mole il y avoit un fort qu'on appelloit la Tour de saint Nicolas. XXXIX. Situation de cette isle & de la ville.

Mahomet regardoit cette isle comme un lieu qui pouvoit lui faciliter la conquête de l'Egypte & de la Syrie. Sa flotte étoit composée de cent-soixante voiles, & faisoit pour le moins cent mille combatans. Les Turcs ayant mis pied à terre, se logerent d'abord sur le mont saint Etienne & dans les plaines voisines. A peine furent-ils campez, qu'une troupe d'avanturiers alla escarmoucher jusqu'aux portes de la ville; mais ils furent taillez en pieces par le Vicomte de Monteil frere aîné du grand-maître Pierre d'Aubusson. Demetrius qui les condui- XL. Les Turcs en commencent l'attaque. *Chalcond. hist. des Turcs, l.* 11.

An. 1480. soit, eut l'avantage d'y mourir les armes à la main; mort trop belle & trop glorieuse pour un renegat & un traitre. Ces premieres tentatives n'aïant pas réüssi aux infidéles, un ingenieur Allemand nommé George Frapam fut d'avis qu'on attaquât & qu'on battît la Tour de saint Nicolas. Le lendemain cet ingenieur se presenta au bord du fossé de la ville vis-à-vis le palais du Grand-maître, & demanda à entrer; ce qu'on lui accorda. Il feignit de se vouloir ranger du côté des assiégez, préferant l'interêt de son salut à celui de la fortune. Le Grand-maître crut qu'il falloit se servir de cet ingenieur sans toutefois se fier à lui, & il le fit observer comme un espion toûjours suivi par des gens qui le gardoient à vûe.

Chalcond. ibid. n. 27.

XLI. La flotte des Turcs est maltraitée par les Chevaliers de Rhodes.

Cependant le Visir Messith fit conduire de plus grosses pieces d'artillerie dans l'endroit où l'on avoit dressé la premiere batterie. La tour de saint Nicolas fut ébranlée & fracassée en divers endroits. L'épouvante aïant saisi les habitans les esprits furent rassurez par les exhortations d'Antoine Fradin Religieux Cordelier, qui faisoit presque à Rhodes ce que Jean Capistran avoit fait à Belgrade. Le Grand-maître d'Aubusson sçachant de quelle importance étoit ce poste pour la conversation de la ville, n'épargna rien pendant toute la nuit pour le mettre en état de défense, & s'enferma dans la tour avec son frere le Vîcomte de Monteil. Le lendemain les Turcs leverent l'ancre de devant le mont saint-Etienne, & approcherent de la tour de saint Nicolas au son des tambours & des trompettes. Les infidéles sauterent à terre & monterent à l'assaut avec fureur. Du côté des assiégez les feux d'artifices & les volées de canon avec une grêle de mousquetades, de fléches & de pierres faisoient un effet ter-

terrible. D'ailleurs les brulots mirent le feu à plusieurs galeres des Turcs, & l'artillerie de la ville les maltraita fort. AN.1480.

Enfin les ennemis prirent la fuite, & rentrerent dans leurs galeres avec précipitation. Le Visir aïant si mal réussi de ce côté-là, fit conduire huit grosses pieces de canon devant la muraille des Juifs proche du poste d'Italie, où les canons & les mortiers des Turcs faisoient un si horrible tracas, que les Italiens avec les Espagnols cabaloient déja pour exciter le Grand-maître à rendre la ville. Mais leur proposition ne servit qu'à faire connoître leur lâcheté dont ils se repentirent bien-tôt. Le Visir qui avoit prétendu réduire la place par la décharge de ses grosses pieces, voïant que les assiégez ne parloient point de capituler, & ne voulant point hazarder l'assaut, eut recours à la trahison. Il fit venir deux transfuges qui étoient passez au camp des Turcs dès le commencement, & avoient abjuré la foi Chrétienne: il leur proposa une grande récompense, si entrant dans la ville ils pouvoient assassiner le Grand-maître ou l'empoisonner. Les transfuges renegats s'offrirent à faire le coup, & retournerent à Rhodes, feignant qu'ils étoient tombez entre les mains des Turcs à la seconde sortie. Ils y furent reçus comme des gens qui s'étoient sauvez de la captivité. Mais on découvrit leur trahison, & on les executa publiquement.

XLII. Le Visir tente de faire assassiner le grand-maître.

Chalcond. l. 11. n. 28.

Alors le Visir ne songea plus qu'à emporter de force ce qu'il ne pouvoit gagner par artifice. Il tourna tous ses efforts contre la tour de saint Nicolas qu'il avoit abandonnée. Pour cette nouvelle attaque, il fit construire un pont de bois afin d'approcher de la Tour, & y donna un furieux assaut qui fut vigoureusement

AN.1480. ment soûtenu par le grand-maître. Le pont fut mis en pieces par les bâtteries de la tour, qui coulerent aussi à fond quatre galeres avec plusieurs vaisseaux de guerre. Cela n'empêcha pas les infidéles d'opiniâtrer leur attaque où leurs chefs les plus distinguez demeurerent sur la place, entre autres Ibrahim gendre de Mahomet. La mort de ce chef rallentit l'ardeur des barbares; ils lâcherent le pied malgré les remontrances du Visir qui les exhortoit à venger la mort du gendre du grand-seigneur. Une retraite si honteuse le jetta dans une profonde tristesse, & l'obligea à ne plus rien entreprendre contre la tour de saint Nicolas, qui lui parut imprenable. Il conçut le dessein de reduire la ville en divisant les assiégez, & en formant ses attaques en plusieurs endroits dans le même tems.

XLIII. Vigoureuse resistance des Rhodiens, qui obligent le Visir à lever le siége. *Chalcond. liv.* 11. *n.* 29.

Cependant l'ingenieur Allemand fut reconnu pour un traître; & après avoir confessé son crime, il fut pendu dans la grande place. Le Visir fut fort affligé de la mort de ce renegat sur lequel il comptoit beaucoup, & après avoir fait sommer la ville de se rendre, d'abord avec de belles promesses, ensuite avec de grandes menaces; il commanda qu'on mît en œuvre toutes les machines, & qu'on battît la ville jour & nuit. On tira en peu de tems plus de trois mille cinq cent coups; mais cela n'effraïa pas les Rhodiens qui se preparerent à soûtenir l'assaut. Enfin le vingt-septiéme de Juillet l'armée Turque attaqua la ville de tous les côtez, & gagna d'abord le quartier des Juifs que les Chevaliers reprirent après un combat de deux heures. Les infidéles revinrent à la charge, & eurent ordre du Visir de choisir le Grand-maître dans la mêlée & de ne le pas manquer. Ces gens frais se jetterent comme des

des bêtes feroces sur les Chrétiens, & les plus hardis avancerent contre le Grand-maître qui reçut dans cette occasion cinq blessures. Ils furent toutefois contraints de prendre la fuite, & les autres Turcs qui avoient trouvé une vigoureuse resistance de tous côtez, quitterent leurs attaques, dès qu'ils virent la muraille des Juifs abandonnée. Les Rhodiens sortirent en foule en même tems par les brêches, & poursuivirent l'armée ennemie jusques dans son camp. Le Visir tâcha inutilement de rallier ses troupes, & fut forcé lui-même de regagner le rivage. **An. 1480.**

Les Chevaliers victorieux rentrerent dans la ville avec l'étendart Imperial qu'ils avoient enlevé devant la tente du Visir. Plusieurs transfuges qui se vinrent rendre aux Chevaliers dans le tems que les troupes victorieuses revenoient, raconterent que dans la chaleur du combat les Turcs avoient apperçû dans l'air une croix d'or toute environnée de lumiere, qu'ils avoient vû une dame extrémement belle vêtue d'une robe blanche, la lance à la main, & le bouclier au bras, accompagnée d'un homme severe qui portoit un vêtement de poil de chameau, & suivi d'une troupe de jeunes guerriers tous armez d'épées flamboïantes. Ils ajoûterent que cette vision avoit fort allarmé les infidéles, & que quand on éleva l'étendart de la religion, où les images de la sainte Vierge & de saint Jean-Baptiste étoient peintes, plusieurs étoient tombez morts, sans avoir reçû aucunes blessures des ennemis. C'est Chalcondyle qui rapporte ces visions dignes d'un auteur Grec, & ausquelles on doit moins attribuer la retraite des Turcs, qu'à la valeur & à la prudence du Grand-maître Pierre d'Aubusson.

Spond. contin. annal. ad an. 1480. n. 2.

Chalcond. hist. des Turcs impr. de Closer. de la trad. de Vigenere, pag. 274.

Voyez le P. Bouhours, hist. de d'Aubusson.

Pendant que les Turcs embarquoient leurs machi-

AN. 1480. machines de guerre & tout leur bagage, deux grands navires envoïez par Ferdinand Roi de Naples, parurent à la vûë de l'isle pour venir au secours des Rhodiens. Le Visir les fit battre du rivage avec les pieces d'artillerie qui n'étoient point encore embarquées, ne pouvant les faire attaquer par ses vaisseaux qui avoient le vent contraire Un de ces navires entra heureusement dans le port ; l'autre relâcha dans le canal à cause de la tourmente, & se trouva le lendemain assez près de la flotte des infidéles. Le Visir envoia vingt galeres pour s'en saisir, & ordonna a celui qui commandoit ces galeres de s'y comporter vaillamment. Mais après un sanglant combat qui dura près de trois heures, les Turcs furent obligez de ceder, & la mort du commandant des galeres leur fit abandonner le navire de Naples. Ainsi la flotte Otthomane quitta la rade le dix-neuviéme du mois d'Août, & fit voile vers le port de Fisco, où aïant débarqué l'armée de terre, elle continua son chemin vers Constantinople.

XLIV. Le Roi de Naples envoie deux vaisseaux au secours des Rhodiens.

XLV. La flotte se retire.

XLVI. Dès que le Grand-maître fut gueri de ses blessures, il fit vœu de faire bâtir une Eglise magnifique sous le titre de sainte Marie de la Victoire ; & l'on travailla à ce grand ouvrage aussi-tôt que les fortifications de la ville furent reparées. Et parce que la victoire se remporta le jour que les Grecs solemnisent la fête de saint Pantaleon, le Grand-maître Pierre d'Aubusson voulut qu'on bâtît auprès de cette Eglise une superbe chapelle en l'honneur de ce saint martyr, pour être déservie suivant le rit grec. Il résolut de bâtir aussi une Eglise à Genes proche la chapelle où reposent les cendres pretieuses de saint Jean-Baptiste dans l'Eglise cathedrale de saint Laurent. Ce qui fut executé. On aura occasion de parler encore de ce digne Grand-

Le grand-maître fait bâtir une Eglise en actions de graces.

Bosius, tom. 2. *l.* 11. & 12.

Grand-maître qui soûtint les furieux assauts des Turcs pendant trois mois avec beaucoup de valeur, & se comporta en si grand capitaine, qu'il contraignit le Visir Messith à lever le siége & abandonner honteusement l'isle de Rhodes, après y avoir perdu neuf à dix mille hommes, & beaucoup de ses vaisseaux & galeres. AN. 1480.

XLVII. Paix accordée aux Florentins par le Pape. *Volaterr. lib. 5. Brut. hist. Florent. l. 7.*

Le siége que les Turcs avoient mis devant Rhodes, fut en partie cause de la paix que le Pape accorda aux Florentins, après l'avoir refusée pendant plus de deux ans. Comme cette paix fut faite à l'insçû des Venitiens, ceux-ci s'en plaignirent hautement, irriterent fort le saint Pere, & causerent dans Florence de grands troubles qu'on ne pût appaiser qu'en envoïant aux Venitiens des deputez pour les informer du fait. Les Florentins envoïerent aussi leurs Ambassadeurs à sa Sainteté; mais ils ne furent admis à son audience qu'à condition qu'ils accepteroient les conditions de paix proposées par elle même, & par Ferdinand Roi de Naples, ce qu'ils promirent. On les admit donc à l'entrée de l'Eglise de saint Pierre où étant prosternez on leur donna l'absolution, & chacun d'eux reçut un coup de verge selon la coûtume. Ils entrerent ensuite dans l'Eglise, & y assisterent à la messe. Un des articles de cette paix étoit que les Florentins fourniroient quinze vaisseaux au Roi Ferdinand pour s'opposer aux Turcs, & les entretiendroient à leurs dépens, tant que l'armée de Mahomet seroit en Italie, où les infidéles vinrent faire beaucoup de ravages, irritez & furieux de n'avoir pû forcer Rhodes; & c'est ce qui fut cause que le Pape consentit si aisément à cette paix.

XLVIII. Les Turcs font des incursions en Italie.

Celui qui commandoit l'armée des Turcs en Italie, étoit le Bacha Geduc Acmet. Son dessein étoit de se rendre maître principalement

du

An. 1480. du roïaume de Naples & d'en dépouiller Ferdinand, soit que les Venitiens, selon Krantzius, l'y eussent excité, parce qu'au préjudice de leurs droits, ce Prince avoit voulu s'emparer du roïaume de Chypre, soit qu'Acmet voulut se venger du Roi de Naples qui avoit souvent procuré du secours aux Chrétiens contre les Turcs. Enfin de quelque motif que le Bacha fut animé, s'étant embarqué à la Valonne en Epire, il aborda le vingt-huitiéme d'Août à Otrante ville maritime de la Calabre, qui n'en est éloignée que de soixante milles, & il ne cessa de la battre jour & nuit, en sorte qu'il la força en dix-sept jours, & mit tout à feu & à sang. L'on compta jusqu'à douze mille Chrétiens tuez ou fait prisonniers, parmi lesquels se trouva l'Archevêque fort infirme & accablé de vieillesse, qui tenant la croix & exhortant les Chrétiens à demeurer fermes dans la foi, fut scié en deux avec une scie de bois, selon quelques historiens, & écorché vif, selon d'autres. Huit cent furent menez hors de la ville tout nuds, & égorgez dans une petite vallée qu'on a nommé depuis la vallée des Martyrs, parce qu'ils aimerent mieux souffrir la mort, que de renoncer à leur religion.

Krantz. 3. Wandal. 29. & 12. Sax. 28.

XLIX. Ils se rendent maîtres d'Otrante.

Chalcond. hist. des Turcs, l. 11. n. 29.

La prise d'Otrante étonna tellement toute l'Italie, qu'on pensoit plûtôt à prendre la fuite qu'à la défendre. Bonfinius ajoûte que le Pape eut dessein d'abord de quitter Rome & de se retirer en France, mais qu'étant un peu revenu de sa crainte & de sa timidité, il prit de plus justes mesures pour conserver les terres de l'Etat ecclesiastique. Il fit la paix avec les Florentins, comme on a vû plus haut, il engagea Ferdinand Roi de Naples à faire revenir son fils Alphonse de la Toscane; il exhorta l'Empereur, les Rois, & les Princes à donner du secours aux Chré-

Bonfin. 4. dec. 6. Brut. hist. Florent. l. 7. Onuphr. in Sixt. IV.

L. Soins du Pape pour s'opposer aux Turcs.

Chrétiens, & fit conduire dans la Pouille avec tout le soin & toute la diligence qu'on y pût apporter les vingt-quatre galeres qu'on avoit preparées pour secourir les Chevaliers de Rhodes. Enfin il invita les Princes & les Prelats à se trouver à Rome au plûtôt pour prendre tous ensemble les mesures nécessaires à la conservation de la Religion Chrétienne. Ces précautions étoient de la derniere importance pour arrêter les progrès du Bacha Acmet qui prit encore quelques places, & courut toutes les côtes de la mer Adriatique, dans le dessein d'aller piller notre Dame de Lorette. Mais aussi-tôt qu'il eut apperçû la flotte des Chrétiens, il prit le parti de se retirer promptement, & même avec beaucoup de fraïeur. Antoine de Ferrariis a composée en Italien l'histoire de la prise d'Otrante par les Turcs, que Michel Martiano traduisit en latin dans l'année 1612. AN. 1480.

LI. Mort de Jean Dlugloff historien Polonois.

Les historiens Polonois placent dans cette année la mort de Jean Dlugloff Longin chanoine de Cracovie, & nommé Archevêque de Leopol. Il a écrit l'histoire de Pologne qui est imprimée, & le manuscrit est à Rome dans la bibliotheque des peres de l'Oratoire de saint Philippe de Neri. C'est un excellent historien. Le Pape Pie II. l'estimoit beaucoup: aussi est-il digne de louange, tant pour sa noblesse que pour sa vertu, son érudition & son intelligence dans les affaires, & quoiqu'il eût été fort persecuté par le Roi Casimir au sujet du Cardinal Sbignée, ce Prince toutefois lui rendit justice dans la suite, & goûta si bien son esprit, qu'il le chargea de la conduite de ses enfans, & l'emploïa en diverses ambassades importantes. Ses obseques furent magnifiques, selon le témoignage de Michou qui s'y trouva, & qui

Michou. l. 4. c. 72. Cromer. lib. 29.

AN. 1480. qui parle assez au long de sa vie, & des ouvrages qu'il a composez.

LII. Dispute touchant l'anneau de sa sainte Vierge.

Bzov. ann. eccles. ad ann. 1480.

Le Pape tâcha d'appaiser vers la fin du mois de Decembre la dispute qui s'étoit élevée entre les habitans de la ville de Perouse & ceux de Cluse assistez des Siennois leurs alliez, au sujet de l'anneau que saint Joseph avoit donné à la sainte Vierge en l'épousant. Ceux de Perouse, qui, à ce qu'ils prétendoient, l'avoient eu d'une maniere miraculeuse, étoient si prévenus en faveur de cette relique, qu'ils étoient prêts d'exposer & leurs biens & leurs vies, pour l'ôter aux habitans de Cluse qui la leur avoient dérobée. Le Pape auroit fort souhaité terminer ce different à l'avantage de quelque Eglise de Rome; mais n'aïant pas voulu hazarder son autorité en cette occasion, de crainte de trouver des rebelles; l'affaire demeura indécise jusqu'au Pape Innocent VIII. son successeur qui la termina en confirmant aux Perusiens la possession de cet anneau, dont Jean Baptiste Laure natif de Perouse, a fait fort au long l'histoire imprimée à Rome en 1622.

LIII. Le Pape invite les Princes à faire la guerre aux Turcs.

Mariana lib. 24 c. 21.

Bonfin. 4. dec. 6.

Les incursions que les Turcs avoient faites en Italie, leur tentative sur l'isle de Rhodes, & la prise de la ville d'Otrante ranimerent le zele du Pape pour engager les Princes Chrétiens à s'unir contre l'ennemi commun de la foi, & à faire la paix entre eux, ou du moins une tréve pour trois ans, afin d'envoïer leurs troupes contre les Infidéles, & de les commander eux-mêmes en personne, s'il leur étoit possible. Le saint Pere pour leur donner l'exemple, fit équiper vingt-quatre galeres à Genes Ferdinand & Isabelle Rois de Castille & d'Arragon firent quelques efforts qui n'eurent point de succès. Matthias Roi de Hongrie envoïa

voïa deux mille hommes de bonnes troupes aguerries pour secourir son beau-pere Ferdinand Roi de Naples; & le Roi d'Ecosse sacrifia ses propres interêts pour obéïr aux ordres du saint Siege, dans un tems où il avoit son armée toute prête pour tirer vengeance de l'injure qu'il avoit reçûe des Anglois: le Cardinal qui étoit legat en Angleterre aïant défendu à ce Prince de passer outre, il obéit, quoique l'armée des Anglois, sans aucun égard aux ordres du Pape, ne laissât pas de faire beaucoup de dégât dans l'Ecosse. An.1481.

LIV. Mort de Mahomet II. Empereur des Turcs.

Cependant tout le zele du Pape, & les préparatifs de quelques Princes auroient été inutiles, si Dieu n'eût pris lui-même la défense de sa religion, en ôtant du monde celui qui s'en étoit declaré le plus grand ennemi. Heureusement pour toute l'Italie, Mahomet II. mourut à Nicomedie le troisiéme jour de Mai de cette année 1481. lorsqu'il étoit sur le point de remettre le siege devant Rhodes, & d'envoïer une nouvelle armée à Otrante. Quelques historiens disent que sa mort arriva dans une bourgade à une journée de la Bithynie, lorsqu'il se preparoit à porter la guerre en Egypte, le quatriéme du mois appellé par les Turcs Rabie premier, l'an 886. de l'hegyre, soit qu'il ait été empoisonné par un medecin Egyptien, ou d'une tumeur qui lui étoit venue à la jambe. Il étoit alors âgé d'environ cinquante-trois ans, & en avoit regné trente-un. Son grand courage ne regloit pas seul ses conquêtes, sa prudence & sa politique y avoient beaucoup de part. On a parlé ailleurs de ses cruautez & de ses vices. Son corps fut transporté à Constantinople. Comines dit que Mahomet, Louis XI. & Matthias Roi de Hongrie, étoient les trois plus grands hommes qui eussent regné

Chalcondil. hist. des Turcs, l. 11. *n.* 30.

Voyez le tom. 22. *en l'an* 1451. *n.* 64. & 65.

Mem. de Comines, l. 6. *c.* 13.

An. 1481. gné depuis cent ans. Il ajoûte, en parlant du premier, qu'il ordonna par son testament qu'il avoit vû, d'abolir un impôt nouvellement mis sur ses sujets. On grava sur son tombeau les noms des Princes, villes & provinces remarquables qu'il avoit subjuguées.

LV. Mahomet laisse deux fils, Bajazet & Zizim.

Il laissa deux fils, dont l'aîné se nommoit Bajazet, & le cadet Zizim. Pendant le regne de leur pere, celui-ci avoit le gouvernement de la Lycaonie dans l'Asie mineure, & celui-là gouvernoit la Paphlagonie; de sorte que ces deux freres se trouverent fort éloignez de Constantinople à la mort du Sultan. Ils avoient toûjours été separez l'un de l'autre, & ne s'étoient jamais vûs qu'une seule fois, par la politique de Mahomet, qui craignoit que l'amitié ne les unît contre lui, ou que la jalousie ne mît la division entr'eux. Zizim, dont le nom signifie amour en langue Turque, avoit l'esprit vif, l'ame noble, & toutes les inclinations genereuses; il n'avoit pas moins de passion pour les lettres que pour les armes, & sçavoit les langues, entr'autres la Grecque & l'Italienne. Il entreprit même d'écrire l'histoire de Mahomet son pere, & il y travailloit, lorsqu'il apprit la nouvelle de sa mort. Il étoit zelé pour sa religion, & ne laissoit pas d'aimer les Chevaliers de Rhodes, que son pere haïssoit à mort.

Phrantz. l. 3. c. 33.

LVI. Les deux freres disputent de l'empire, & Bajazet l'emporte.

Bajazet au-contraire, dont le nom signifie éclair ou foudre, démentoit ce titre par les qualitez de son esprit, qui étoit pesant, & par son humeur, qui ne respiroit rien moins que la guerre. Aussi-tôt que les deux freres eurent appris la mort de leur pere, ils ne songerent tous deux qu'à s'emparer de l'empire. Bajazet soûtenoit que la couronne lui appartenoit, parce qu'il étoit l'aîné. Zizim prétendoit mon-

Chalcondil. hist. des Turcs, l. 12. n. 2.

ter sur le trône, parce qu'il étoit né depuis que Mahomet avoit été Empereur, & que Bajazet étoit venu au monde lorsque son pere n'étoit pas encore souverain; de sorte que celui-ci étoit fils de Mahomet homme privé, & celui-là fils de Mahomet Sultan ou grand-seigneur. Cependant le parti de Bajazet fut le plus fort; & Zizim qui n'aïant pas la commodité de la mer, fit son voïage par la Bithynie, y apprit en chemin le couronnement de son frere. Une si triste nouvelle ne lui fit point perdre courage, il marcha à grandes journées vers Pruse, ancienne demeure des Empereurs Ottomans, & s'empara de la ville; ensuite il tâcha, par le moïen de ses amis, d'attirer dans son parti les Grands de la Porte, & renforça de jour en jour son armée, qui devint considerable.

An. 1481. *Spand tract. de Turc. Zizom l. 2. Turco-grae.*

LVII. Guerre entre les deux freres.

Chalcond. ibid.

Bajazet craignant que son frere ne se rendit maître de l'Asie, envoïa contre lui le Bacha Acmet, le même qui avoit pris Otrante, avec une nombreuse armée; il fit une extrême diligence & se vint camper dans une plaine peu éloignée de Pruse. Zizim se mit en campagne à la tête de sa cavalerie; & aïant découvert les troupes d'Acmet, il prit la resolution de donner bataille, mais il fut battu; ce qui l'obligea de chercher du secours auprès du Soudan d'Egypte, du Roi de Cilicie, & du Grand-maître de Rhodes, tous mortels ennemis des Turcs. Il se mit donc en chemin, accompagné seulement de quarante chevaux, & marchant jour & nuit par des païs inconnus, il gagna peu à peu la Syrie, d'où passant par les déserts de l'Arabie, il se rendit enfin au Caire. Caït-Beï Soudan d'Egypte, reçut Zizim comme un grand Prince, & fit un pareil accueil à sa femme & à ses enfans, qui vinrent au Caire peu de

AN. 1481. tems après lui. Il voulut se rendre mediateur auprès de Bajazet, & accorder les deux freres, mais ce fut inutilement. Les propositions d'accommodement firent perdre à Zizim un tems qu'il eût pû mieux emploïer selon ses desseins; & il ne lui fut pas possible de le reparer.

LVIII. Troubles arrivez à Constantinople après la mort de Mahomet.

Bajazet qui étoit arrivé à Constantinople le dix-neuviéme de May, ne monta pourtant pas sur le trône sans de grands obstacles. La plûpart des Grands favorisoient Zizim, qu'ils regardoient comme un meilleur Prince, avec lequel ils pourroient vivre plus aisément; & ce fut la raison pour laquelle Mahomet l'avoit jugé plus digne de l'Empire que son fils aîné, qui aimoit beaucoup plus ses plaisirs que la guerre. La sedition augmenta si fort, qu'on en vint aux mains, & qu'un des Bachas y fut tué. Les partisans de Bajazet pour l'appaiser, mirent sur le trône Corchute un de ses fils, qui étoit fort jeune, & qu'on nourrissoit à Constantinople. Par là l'Empire fut assuré à Bajazet, qui ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il envoïa ce fils en Asie, & lui donna quelques Seigneuries, afin de souffrir avec moins de peine sa deposition. Il relegua de même ses autres enfans en differentes provinces de l'Asie, parce qu'ils lui faisoient ombrage.

LIX. Un certain fils d'Amurat pretend à l'Empire des Turcs.

Dans ce même tems Matthias Roi de Hongrie avoit dans ses Etats un homme qui se disoit fils d'Amurat pere de Mahomet II. Les Chrétiens l'avoient fait prisonnier après la perte de Constantinople, n'étant encore qu'un jeune enfant, & le Pape Nicolas V. l'avoit fait baptiser & instruire dans les sciences. Après avoir assez bien appris la langue Latine, il s'étoit retiré auprès de l'Empereur Frederic, qu'il avoit quitté pour aller en Hongrie, dans l'esperance d'y faire

faire une plus grands fortune auprès de Matthias. Ce fut-là qu'aïant apprisla mort de Mahomet, & la guerre qui étoit entre Bajazet & Zizim, il écrivit au Grand-maître de Rhodes, pour l'engager à le secourir. Il representoit qu'il étoit seul legitime heritier, parce que Mahomet étant illegitime, ni lui, ni ses enfans n'avoient aucun droit à l'Empire. Mais toutes ses belles exhortations ne furent point écoutées. Bajazet demeura possesseur des Etats de son pere, & païa d'une extrême ingratitude les services que le Bacha Acmet lui avoit rendus en lui assurant la couronne contre son frere Zizim; car il le fit assassiner, ou l'assassina lui-même dans un festin, selon quelques historiens, parce qu'il redoutoit trop le credit qu'il avoit auprès des Janissaires. *An. 1481.* *Leunclav. pandect. Turc. c. 156.*

LX. *On reprend sur les Turcs la ville d'Otrante.*

L'armée d'Alphonse fils du Roi de Naples, jointe à la flotte du Pape & aux secours qu'on avoit reçûs de Hongrie, obligerent la garnison que ce Bacha avoit laissée à Otrante, d'en sortir à composition. On raporte qu'Alphonse arrêta, & mit à sa solde quinze cens de ces Turcs, pour s'en servir dans la guerre qu'il venoit de declarer aux Florentins & aux Venitiens: car aussi-tôt que l'Italie fut délivrée de l'apprehension de Mahomet, les Princes au-lieu de s'unir pour recouvrer la Grece, & profiter des divisions qui étoient entre Bajazet & Zizim, renouvellerent la guerre entr'eux, & le Pape même, sous pretexte de conserver la liberté & de maintenir les droits de l'Eglise, s'allia d'abord avec les Vénitiens contre Ferdinand de Naples; ensuite il les quitta, parce que tous les Princes d'Italie avoient fait une alliance contre eux pour s'opposer à leur trop grande puissance. Le souverain Pontife alla même jusqu'à les excommunier; de quoi ils se mi- *Onuphr. in Sixt. IV. Bzov. hoc anno.*

An. 1481. mirent fort peu en peine, & en appellerent même au futur Concile. Cette guerre après avoir duré deux ans au grand dommage de toute l'Italie, fut enfin terminée par une paix que le Pape n'approuva pas.

LXI. **Les charges de la cour Romaine rendues venales.**

Toutes ces guerres épuiserent tellement la cour Romaine, qu'il fallut avoir recours à de nouveaux tributs, augmenter les anciens, établir de nouvelles charges qu'on rendit venales, pour avoir de quoi fournir à toutes les dépenses. On rétablit les abbreviateurs créez par Pie II. & cassez par Paul II. son successeur, au grand regret de Platine. On fit aussi des assesseurs, sans lesquels on ne pouvoit ni poursuivre ni faire juger aucun procès, & l'on créa beaucoup d'autres offices, qui ôterent aux gens de bien & aux sçavans les moïens de s'avancer, parce qu'ils n'étoient pas assez riches pour acheter ces charges. Si la necessité des tems avoit quelque part dans toutes ces créations d'offices, les ministres & les parens du Pape y donnoient souvent les mains, parce qu'ils y trouvoient leur compte: outre que le saint Pere lui-même faisoit de grandes dépenses en présens, dont il gratifioit les uns & les autres avec une espece de prodigalité, & en bâtimens superbes, comme le rapporte Onuphre, sur-tout quand il parle de cette celebre bibliotheque du Vatican, qu'il enrichit de manuscrits très-rares, recherchez dans toute l'Europe, & dans laquelle il établit des bibliothequaires Grecs, Latins & Hebreux.

Primus venalia habuit curia officia, & nova ad lucrum excogitavit. In vita Sixti IV. tom. 13. Concil. édit. Labbe, pag. 1442.

Onuphr. in Sixt. IV.

LXII. **Etablissement de la fête de saint Joseph par Sixte IV.**

On attribue à ce Pape l'établissement de la fête de saint Joseph pour toute l'Eglise. Il est certain qu'avant cette année 1481. elle n'étoit point encore établie, ni dans les tems des Conciles de Constance & de Basle, qu'elle ne s'étendoit point au-delà des cloîtres des

Car-

Carmes, des religieux de saint François, & peut-être des Dominiquains. On peut juger qu'elle étoit inconnue ailleurs par le zele & l'inquietude que fit paroître alors le celebre Gerson pour en procurer l'institution. Quelque effet que pussent produire ses exhortations, ses lettres & ses negociations, la fête ne parut établie que long-tems après sa mort, & le Pape Sixte IV. en fut l'instituteur pour Rome d'abord, d'une maniere qui sembloit insinuer qu'il ne faisoit que la renouveller, dit M. Baillet. Les breviaires Romains de son Pontificat n'ont pourtant qu'un office simple pour cette fête. Ceux du tems d'Innocent VII. son successeur, l'ont double. Plusieurs Eglises de France & des Païs-bas commencerent aussi sur la fin de ce quinziéme siecle à la celebrer, & quelques-unes d'Allemagne & d'Espagne dans le siecle suivant. Ce même Pape mit aussi la fête de saint François au nombre de celles qu'on doit chomer; mais elle fut retranchée dans le seiziéme siecle, & on s'est contenté d'en retenir l'office double dans quelques Eglises; semi-double dans d'autres.

AN. 1481.
Tom. 21. de cette hist. l. 103. n. 206.
Baillet, vies des saints tom. 1. in fol. au 19 de Mars.

LXIII. Promotion de Cardinaux.

Dès le commencement de cette année le Pape augmenta le sacré college de cinq Cardinaux, qui furent, 1. Paul Fregose Genois, Prêtre Cardinal du titre de saint Vital, puis de saint Clement. 2. Cosme de Melioratis des Ursins, Romain, Archevêque de Trani, Prêtre Cardinal du titre des saints Nerée & Achillée. 3. Ferry de Clugny, François, Evêque de Tournay, Prêtre Cardinal du titre de saint Vital. 4. Jean-Baptiste Savelli, Romain, diacre Cardinal du titre de saint Nicolas *in carcere*. 5. Jean Colonne, Romain, Evêque de Rieti, diacre Cardinal du titre de sainte Marie *in Aquino*.

Onuphr. in Sixt. IV.

AN. 1481. Matthias Roi de Hongrie voulant tirer avantage de la mort de Mahomet, & de la division qui regnoit entre ses deux fils, pensa à recouvrer la Mysie, l'Illyrie & la Dace. A cet effet il rassembla promptement ses troupes, & les conduisit dans ces provinces. Mais il s'arrêta sur ce qu'il apprit dans le même tems que l'armée imperiale étoit entrée dans la haute Hongrie, & y commettoit des hostilitez. On dit que ces desordres ne venoient que des officiers de l'Empereur qui les commettoient à son insçû, & qu'il les réprima dès qu'il en fut informé. Cependant Matthias abandonnant le dessein d'attaquer les infidéles, tourna ses armes contre l'Empereur, & fit alliance avec Etienne Vaivode de Valachie, ensuite il entra dans l'Aûtriche, où il se rendit maître de plusieurs places, comme on le verra ailleurs.

Bonfin. in dec. 6. Palmer. in chronic.

LXIV. Le Roi de Hongrie fait la guerre à l'Empereur.

Jeanne fille de Henri IV. Roi de Castille, aïant fait profession dans le monastere des religieuses de sainte Claire à Conimbre, Alphonse Roi de Portugal en eut tant de chagrin, qu'il prit la resolution de ceder la couronne à son fils, & de se retirer dans le couvent de saint Antoine de Varatojo de l'ordre de saint François. Il convoqua pour ce sujet les Etats de son roïaume à Lisbonne; mais étant allé à Sintra, la fievre l'y surprit, & il en mourut le vingt-huitiéme d'Août dans la même chambre où il étoit né. Il étoit âgé de près de cinquante ans, après en avoir regné quarante-trois. On doit à ses soins l'établissement de la religion Chrétienne dans la partie occidentale de l'Ethiopie, qu'on nomme la Guinée, qui avoit été découverte depuis peu. Il est aussi le premier qui ait fait construire une bibliotheque dans son palais; & il prenoit tant de plaisir à racheter les prisonniers, qu'on l'appel-

LXV. Mort d'Alphonse V. Roi de Portugal.

pelloit ordinairement le redempteur des captifs. Il laissa sa couronne à son fils Dom Jean II. AN. 1481.

LXVI.

François Phœbus Roi de Navarre finit aussi sa vie dans cette année, & laissa son roïaume à sa sœur Catherine après avoir regné quinze mois seulement. On croit que Christiern Roi de Dannemarck mourut aussi dans cette même année, ou du moins la suivante, le vingt-deuxiéme de Mai après un regne de trente-trois ans. C'étoit un Prince recommandable par sa bonté, par sa douceur, & sur-tout par ses liberalitez envers les pauvres, ausquels il donnoit si abondamment, que quelquefois il manquoit du necessaire. Jean son fils aîné lui succeda, & eut avec le Dannemarck les roïaumes de Suede & de Norvege, laissant toutefois à son frere la qualité de Roi. Ce dernier se rendit maître de la Suede sous Stenon qui la gouvernoit: mais ce fut plusieurs années aprés.

Mort de Phœbus Roi de Navarre, & du Roi de Dannemark.

Belleforêt. l. 9. c. 145.

LXVII.

On marque encore dans le même tems la mort de l'historien Platine né à Piadena ou Platina proche de Cremone, de parens d'une condition fort mediocre. Son nom de baptême qui n'est marqué que par un B. a donné lieu à quelques auteurs de le nommer Baptiste: mais il y a plus d'apparence que ce B. veut dire Barthelemy, s'il est auteur d'une lettre que l'on dit qu'il a écrite au Cardinal Jacques de Pavie & dont le titre est ainsi, *Bart. Platina. Jac. Cardin. Papiensi &c.* Platine suivit quelque tems le parti des armes, & quand il l'eut quitté il vint à Rome sous le Pontificat de Callixte III. Le Cardinal Bessarion le reçut dans sa maison, & lui obtint par son credit quelques benefices sous Pie II. avec une charge d'abbreviateur apostolique. Mais Paul II. le dépouilla de tous ses biens, & on ne voit pas qu'il eut d'autre crime que celui d'avoir été bien

Mort de l'historien Platine.

Paul. Jove in elog. cap. 19.

Volateran. antr. l. 21.

Vossius l. 3. de historic. Latin.

AN. 1481. bien auprès de Pie II. Aussi en étoit-ce un aux yeux de Paul. Platine souffrit impatiemment le tort qu'on lui faisoit. Il voulut s'en plaindre au Pape. Vingt jours de suite il se trouva à son palais sans pouvoir obtenir une seule audience.

LXVIII. Ses traverses & ses persécutions. *Paul. Jov. ibid.* Sa patience se lassa: voïant qu'il ne pouvoit parler au saint Pere, il lui écrivit une lettre très-vive, où il le menaçoit d'avoir recours à tous les Princes Chrétiens & de les exhorter à indiquer un Concile où il seroit obligé de rendre compte de sa conduite. Paul II. irrité de cette lettre, fit mettre Platine en prison où il fut très maltraité pendant quatre mois, après lesquels il en fut délivré à la priére de Paul Gonzague, dit le Cardinal de Mantoüe, qui le prit sous sa protection. Mais trois ans après Paul II. l'aïant soupçonné d'avoir trempé dans une conspiration avec un certain Callimachus, il le fit encore emprisonner, & même appliquer plusieurs fois à la question, sans qu'on pût tirer de lui aucun aveu du crime dont on l'accusoit. C'est pourquoi le Pape eut recours à d'autres voïes; il le fit accuser d'heresie & de sentimens erronnez sur l'immortalité de l'ame, on examina ses écrits, on écouta les dépositions; mais comme on ne put le convaincre d'aucune erreur, la liberté lui fut encore accordée après un an de prison, à la priere des Cardinaux Bessarion & de Gonzague. Il ne fut cependant rétabli dans ses emplois qu'après la mort de Paul II. sous le Pontificat de Sixte IV qui lui fut très-favorable, & qui outre toutes ses charges, lui donna encore le soin de la bibliotheque du Vatican, & même une maison sur le Mont-Quirinal où il mourut de peste âgé de soixante ans.

LXIX. Ses ouvrages. Il a écrit les vies des Papes depuis JESUS-CHRIST jusqu'à la fin du pontificat de Paul II. &

& il dédia cet ouvrage à Sixte IV. son bienfaiteur. Il est écrit avec beaucoup de liberté, d'un stile passable, mais non pas avec tout le discernement & l'exactitude qui seroient necessaires. Cet ouvrage a été imprimé un grand nombre de fois. Mais la meilleure édition est celle de Venise de 1479. qui est la premiere. Toutes les éditions données par Onuphre ennemi des sentimens de Platine, sont alterées. Platine a encore composé beaucoup d'ouvrages de morale, comme trois dialogues du faux & du vrai bien; un autre contre les amours; un dialogue de la vraie noblesse; deux dialogues du bon citoïen; le panegyrique du Cardinal Bessarion; un discours à Paul II. sur la paix de l'Italie, & sur la declaration de la guerre aux Turcs. On trouve toutes ses œuvres imprimées à Cologne & à Louvain. Il y a encore un traité de lui sur les moïens de conserver la santé; sur la nature des choses, & sur la science de la cuisine dédié au Cardinal de la Roüere, qui fut imprimé à Boulogne en Italie en 1498. & à Lion en 1541. Platine avoit fait aussi l'histoire de la ville de Mantoüe & de la famille des Gonzagues. Cet ouvrage après avoir resté long-tems manuscrit fut imprimé à Vienne en Aûtriche en 1675. par les soins du celebre Lambecius.

AN. 1482. *Vossius loco supra cit. Dupin biblioth. des aut. to. 12. in 4.*

LXX. Ambassadeurs d'Angleterre au Roi de France.

A l'occasion de la tréve entre la France & l'Angleterre dont on a parlé, les Ambassadeurs du Roi Edouard vinrent trouver Louis XI. dans l'année precedente. Sa Majesté pour leur faire plus d'honneur alla au-devant d'eux jusqu'à Château Renaud, parce qu'elle étoit alors à Tours, & leur donna audience, les reçut avec beaucoup de magnificence, & confirma tous les articles dont on étoit convenu. Ensuite ces Ambassadeurs s'en retournerent fort con-

An. 1481. tens de la reception qu'on leur avoit faire; & après leur départ on publia dans tout le roïaume la prolongation de cette tréve qui valoit une paix, puisque par le traité elle ne devoit pas seulement durer pendant la vie des deux Princes, mais encore cent ans après la mort de celui qui mourroit le premier des deux. Une des conditions étoit la continuation de la pension de cinquante mille écus que le Roi de France païoit à celui d'Angleterre, & qui seroit toûjours païée de même par ses successeurs autant de tems que la tréve dureroit.

LXXI. Louis XI. est encore attaqué d'apoplexie. *Mem. de Comines, l. 6. ch. 7.*

Louïs XI. eut encore dans cette année 1481. une nouvelle attaque d'apoplèxie dans son château du Plessis-lez-Tours; mais les suites n'en furent pas plus fâcheuses que de celle qu'il avoit déja eue à Chinon. Il fit des voïages à son ordinaire, il alla au Pont-de-l'Arche en Normandie aussi-tôt qu'il put souffrir l'agitation du cheval, pour y voir le camp que Des-Cordes lui avoit persuadé de former, afin d'avoir toûjours une armée aguerrie, prête en cas de besoin. Celle-ci étoit composée de quinze cent lances, dix mille hommes d'infanterie, & deux mille cinq cent pionniers, avec beaucoup de bagage & d'artillerie. En un mot, il fit fortifier ce camp comme si l'ennemi eût été en presence disposé à l'attaquer. Mais parce qu'on lui fit comprendre que dans le dessein où il étoit de faire la paix avec Maximilien, ce seroit lui faire ombrage que d'avoir une armée si considerable sur pied, il licentia ces troupes, & s'en retourna à Tours. En chemin il fut obligé de s'arrêter durant un mois entier dans le château d'Argenton chez Philippe de Comines, de-là il alla à Thoüars, d'où il envoïa le même Comines avec un corps de cavalerie, pour accorder un different survenu entre le

le Comte de la Chambre gouverneur du Duc de Savoïe, & les oncles de ce jeune Prince. An. 1482.

LXXII. Il envoie Comines en Savoie pour appaiser les troubles.

Comme ce Comte s'étoit fait beaucoup haïr par ses violences & par ses concussions, on s'en plaignit au Roi. C'étoit lui qui l'avoit nommé après la mort de la régente, & il avoit donné au jeune Duc le Seigneur de Grolée-Luys pour avoir soin de son éducation. Louïs XI. sur ces plaintes envoïa un ordre secret à l'Evêque de Genêve oncle du Duc, de se charger du gouvernement, & à Grolée-Luys de conduire le jeune Prince en Dauphiné. Mais la Chambre en étant informé, arrêta le Duc, l'engagea à demeurer en Savoïe, & obtint son consentement pour faire arrêter Grolée-Luys qu'il envoïa à S. Jean de Maurienne pour être mis en prison. Il leva encore une armée qu'il fit marcher contre l'Evêque de Genêve en Piémont. Le Seigneur de Miolans commandoit cette armée, il mit le siége devant Verceil, où étoit le Seigneur de Raconis qui avoit interêt de bien défendre cette place qu'il gardoit en nantissement d'une somme qu'il avoit prêtée au Duc. Louïs XI. irrité du procedé de la Chambre, traita secretement avec le Comte de Bresse frere de l'Evêque de Genêve, & l'autorisa pour faire arrêter la Chambre, & dans la vûe de mieux couvrir son dessein, il fit semblant d'être fort en colere contre le Comte de Bresse, qui par la crainte du Seigneur de la Chambre, plûtôt que par inclination, s'étoit engagé dans l'armée qui faisoit la guerre à l'Evêque de Genêve. Ce Comte dont on n'avoit aucune défiance à la cour de Savoïe : gagna quelques officiers & entre autres Thomas de Saluces, qui vint à Turin, se fit ouvrir la chambre du Duc où le Comte étoit couché, l'arrêta sur le champ de la part du Roi, & le fit con-

LXXIII. Il fait arrêter le Comte de la Chambre gouverneur de Savoie.

An. 1481. conduire en prison, escorté par près de quinze cent hommes.

Pendant que Comines s'acquittoit ainsi de sa commission dans les Etats du Duc de Savoïe, Louïs XI. fit un voïage à Saint-Claude en Franche-Comté, afin d'accomplir un vœu qu'on y avoit fait pour lui. Le chemin le fatigua beaucoup, quoique ce fût en partie par eau. Après s'être acquitté du vœu, il revint à Lion, & de là à Grenoble, où vint aussi le Duc de Savoïe. Le Roi après cette entrevûe vint au Plessis-lez-Tours, d'où il dépêcha Comines pour negocier avec Maximilien; mais ce fut d'abord sans aucun fruit. L'Archiduc parut inflexible, parce qu'il s'étoit imaginé que Louïs XI. mourroit bien-tôt; & qu'immediatement après cette mort, la France acheteroit la paix aux dépens de tout ce qu'elle avoit pris sur la maison de Bourgogne. Il differoit ainsi de conclurre sur divers prétextes; & son esperance se nourrissoit par les avis qu'il recevoit de tems en tems que le Roi n'étoit pas moins malade d'esprit que de corps.

LXXIV. Maximilien ne veut point faire la paix avec Louïs XI.

Mais un accident imprévu le dérangea dans ses projets. Il perdit la Duchesse de Bourgogne son épouse, qui mourut dans le tems que ses affaires commençoient à se rétablir; ce qui remit les brouilleries & le desordre parmi les Flamands. Cette Princesse étant à la chasse, tomba de cheval & se blessa; la fiévre la prit quelque tems après sa blessure, & elle mourut à Bruges le dix-huitiéme, ou selon les preuves des memoires de Comines, le vingt-septiéme de Mars, peu de tems avant Pâques de cette année 1482. on crut même qu'elle étoit enceinte alors. En quatre ans de mariage, elle avoit eu trois enfans, Philippe qui fut le premier du nom Roi d'Espagne, & baptisé dans l'Egli-

LXXV. Mort de la Duchesse de Bourgogne épouse de Maximilien.

Mem. de Comines, liv. 6. c. 3. Preuves des mem. de Comines, to. V. de la dern. édit. p. 271

l'Eglise de sainte Gudule à Bruxelles, selon Olivier de la Marche: Marguerite que Louïs XI. voulut avoir pour épouse du Dauphin son fils, & qui fut renvoïée en 1493. Enfin François qui vêcut fort peu de tems. Comme l'Archiduc n'étoit point aimé des Flamands, ils voulurent que les enfans qu'il avoit fussent à la garde des Gantois, & ils deputerent vers le Roi de France pour traiter avec lui de la paix & du mariage de Marguerite d'Aûtriche avec le Dauphin. Ce fut une nécessité à Maximilien de suivre ce torrent; & cette negociation produisit bien-tôt le fameux traité d'Arras qui fut fait promptement malgré l'Archiduc. AN. 1482. *Krantz. 12. Sax. 29 Benter. rerum Belgic. lib. 12.*

Mais avant ce traité le Sieur Des-Cordes s'étoit rendu maître de la ville d'Aire en Artois. On dit qu'elle lui fut livrée par Jean Sieur de Cohem, moïennant trente mille écus, une pension de dix mille, & cent lances. Des-Cordes fit semblant d'assiéger la ville en forme, & la battit avec une forte artillerie. Les Flamans étonnez manderent à Cohem qu'ils lui envoieroient tout le secours necessaire pour se bien défendre; & celui-ci leur fit réponse qu'il avoit des provisions pour plus d'un mois, & qu'on pouvoit assembler l'armée à loisir. Cependant la ville se rendit, & la garnison se retira à Saint-Omer le vingt-huitiéme de Juillet. Ce récit semble prouver une intelligence entre le Roi & Cohem. Il paroît toutefois que ce dernier n'étoit pas gouverneur d'Aire, & l'on doute s'il étoit dans la place pendant le siége. Cette ville étoit sous le gouvernement particulier de Philippe de Bourgogne Seigneur de Bréves, dont il est parlé dans la capitulation, & qui étoit aussi gouverneur general de l'Artois. Antoine de Wissoc Sieur de Gapanes étoit bailli d'Aire, & en cette LXXVI. Des-Cordes surprend la ville d'Aire. *Chroniq. de Jean Molinet au V. tom. de Comines dern. edit. p. 260.*

qua-

An. 1482. qualité il y avoit toute l'autorité. Le Seigneur de Bévres étant pour lors absent, Jean de Leane Sieur de Cambrin étoit capitaine du château; ainsi il y a beaucoup d'apparence que la trahison du Sieur de Cohem est imaginaire; mais il est certain que la ville d'Aire fut renduë en execution d'une capitulation signée le vingt-huitiéme de Juillet, & qu'on trouve dans les preuves de Cominea.

Preuves des mem. de Comines, to. V. dern. édit. pag. 262.

LXXVII. On propose le mariage de la fille de l'Archiduc avec le Dauphin.

L'Archiduc fut très-sensible à la perte de cette place; mais ce qui le rendoit plus chagrin étoit qu'il ne voïoit point de remede à ses maux. Les Gantois l'inquietoient continuellement & communiquoient leur esprit de revolte aux autres villes de Flandres; ils ne pensoient qu'à affoiblir leur Prince afin qu'il ne pût les soûmettre; & le Roi Louïs XI. sçavoit profiter de toutes ces dispositions. Il menageoit ces peuples, il les traitoit avec beaucoup d'honneur, & leur fit proposer le mariage de Margucrite fille de Maximilien avec le Dauphin, ne demandant pour dot que les deux Bourgognes, & s'offrant de rendre Arras avec tout ce qu'il avoit dans l'Artois. La negociation conduite par Des-Cordes réussit. Les Gantois après avoir chagriné l'Archiduc en mille manieres, l'obligerent à consentir à ce mariage, & à faire sa paix avec la France.

LXXVIII. Assemblée d'Arras pour la paix entre Maximilien & Louïs XI.

Aussi-tôt qu'on eut obtenu son consentement, les deputez des Gantois vinrent trouver Louïs XI. qui étoit à Cleri, & furent très-bien reçûs. Sa Majesté leur promit d'envoïer ses Ambassadeurs à Arras, qui étoit le lieu des conferences dont on étoit convenu. Des-Cordes s'y rendit de la part du Roi avec Quateman lieutenant du Roi de cette ville, Jean de la Vacquerie & Jean Guerin maître d'hôtel du Roi. Maximilien y eut aussi ses deputez qui furent

Preuves des mem. de Comines. to. V. dern. édit. pag. 272.

furent Jean Dauffay, conſeiller & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, Gort Rolland Conſeiller Penſionnaire de Bruxelles, Jacques de Steenwerper pour la ville de Gand, & d'autres des principales villes des Païs-bas. L'on y conclut une paix finale & une alliance perpetuelle entre le Roi Louïs XI. le Dauphin, & le roïaume d'une part; l'Archiduc d'Aûtriche, ſes enfans Philippe & Marguerite de l'autre; enſemble le traité de mariage dudit Dauphin avec la Princeſſe Marguerite en la maniere qui eſt contenue dans les articles ſuivans. AN. 1482.

LXXIX. Articles du traité d'Arras.

Le premier regarde la paix jurée entre les deux parties. Le ſecond le mariage du Dauphin avec Marguerite. Le troiſieme que la Princeſſe ſeroit amenée à Arras, & miſe entre les mains du Comte de Beaujeu pour être conduite à la cour de France. Le quatriéme que ledit Comte jurera au nom du Roi, que la Princeſſe âgée ſeulement de trois ans, ſeroit mariée au Dauphin qui avoit douze ans, lorſqu'elle ſeroit en âge, & que le mariage ſeroit conſommé. Le cinquiéme qu'elle auroit pour dot les Comtez d'Artois, de Bourgogne, les Terres & Seigneuries de Mâconnois, Auxerrois, Salins, Bar-ſur-Seine & Noyers, leſquelles terres retourneroient au Duc Philippe faute d'hoirs, mâles ou femelles. Le ſixiéme que s'il arrivoit que leſdits Comtez, Terres & Seigneuries vinſſent en d'autres mains que celles du Dauphin ou de ſes enfans; en ce cas le Roi & le Dauphin & leurs ſucceſſeurs Rois de France pourront poſſeder leſdits Etats, juſqu'à ce qu'on eût jugé ſur le droit qu'ils prétendroient à l'égard des Châtelenies de Lille, Douay & Orchies, en promettant de décider le differend dans l'eſpace de trois ans. Le ſeptiéme que leſdits Comtez,

ex-

An. 1482. excepté Saint-Omer, seront gouvernez selon leurs usages & privileges, & maintenus dans leurs droits sous le nom du Dauphin & de la Princesse. Le huitiéme qu'on se conduira de même à l'égard du Comté de Bourgogne. Le neuviéme que la ville d'Arras sera remise dans son ancien gouvernement sous le nom du Dauphin. Le dixiéme qu'il ne jouira de Saint-Omer qu'après la consommation du mariage. Le onziéme que cette ville sera laisiée en la garde & gouvernement des nobles, du clergé & des Bourgeois qui feront serment de fidelité au Roi. Le douziéme que le domaine de cette ville demeurera durant la minorité de la princesse au profit de la même ville, que l'Archiduc en nommera les officiers qui seront confirmez par le Dauphin. Le treizieme que si le mariage n'étoit pas consommé & venoit à se rompre, on rendroit à Maximilien ou à son fils les Comtez d'Artois, de Bourgogne & autres Seigneuries; le Roi renonçant aux châtelenies de Lille, Doüay & Orchies. Le quatorziéme que le Roi & le Dauphin se chargeront de paier ce qui est dû aux particuliers sur lesdites Seigneuries en l'acquit de la défunte Duchesse de Bourgogne & de Charles son pere. Le quinziéme que si le Dauphin venoit à mourir sans posterité, la Princesse son épouse jouiroit desdits Comtez d'Artois, de Bourgogee & autres nommez, comme de sa dot, avec cinquante mille livres tournois par an, qui lui seroient assignées sur les plus belles villes de Champagne, Berry & Touraine. Les autres articles concernent les sûretez necessaires pour l'execution du traité, & les interêts de quelques particuliers, comme du Prince d'Orange, des heritiers du Connétable de saint Pol, des Seigneurs de Croy, de Toulongeon, de Joigny &

& d'autres. Le dessein du Roi n'étoit pas d'avoir le Comté d'Artois; mais les Gantois voulurent l'y ajoûter, afin d'affoiblir si fort leur Prince, qu'il ne fût jamais en état de les dominer. An. 1482.

LXXX. Ce traité déplait beaucoup à Maximilien.

Ce traité fut conclu le vingt-troisiéme de Decembre à Arras, & Louïs le ratifia au Plessis-lez-Tours au commencement de Janvier de l'année suivante. Maximilien n'en étoit pas content, parce qu'il faisoit perdre à lui & à son fils de si belles provinces: il n'avoit pas été tout-à-fait libre en le faisant: il avoit été en quelque façon obligé de suivre les mouvemens impetueux des Gantois, qui lui avoient declaré hautement qu'ils feroient seuls ce mariage, s'il ne vouloit pas y consentir. Il trouvoit d'ailleurs les conditions trop dures, la dot de Marguerite sa fille trop forte, & il se plaignoit que le Roi Louïs XI. avoit poussé trop loin son autorité, en faisant démolir quelques places en Bourgogne.

LXXXI. Mort de la Duchesse d'Auvergne.

Chroniq. de Louis XI. au. 2. tom. de Comines, dern. édit. pag. 269.

Le Jeudy quatriéme de May Jeanne de France, épouse de Jean Duc de Bourbonnois & d'Auverge, mourut dans son château de Moulins en Bourbonnois, d'un fiévre si violente, que tout l'art de la medecine ne pût la garentir de la mort. Elle fut enterrée dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Moulins. L'auteur de la chronique de Louïs XI. fait un grand éloge de ses vertus & de sa pieté. Sa mort fut suivie de celle de beaucoup d'autres dans cette même année, des Archevêques de Narbonne & de Bourges, de l'Evêque de Lisieux, de Messire Jean le Boulanger premier president au Parlement de Paris, & d'un nommé Nicolas Bataille qui passoit pour un des plus sçavans Jurisconsultes de son tems, & qui fut fort regretté.

Guil-

AN. 1482.
LXXXII. L'Evêque de Liege est massacré.
Chroniq. de Louïs XI. ibid. p. 273. Gaguin lib. 10. Suffrid. de episc. Leodiens.

Guillaume de la Mark que les Liegeois appelloient le sanglier des Ardennes, soit dans l'esperance de se rendre maître de la ville de Liege, soit à cause de l'extrême aversion qu'il portoit à Louïs de Bourbon qui en étoit Evêque, conspira contre ce Prelat & ne pensa plus qu'à s'en défaire. On a dit que Louïs XI. lui avoit donné des soldats & de l'argent pour executer une si cruelle entreprise, parce que cet Evêque étoit dans les interêts de l'Archiduc d'Aûtriche. La Mark assembla donc ses gens qu'il fit habiller de rouge, portant sur la manche gauche la figure d'une hure de sanglier, & les conduisit jusqu'au païs de Liege où il avoit des intelligences avec quelques habitans de la ville. Ceux-ci persuaderent à leur Evêque d'aller au-devant de son ennemi, & de ne point attendre qu'il vînt assiéger la place; promettant de le suivre & de le défendre au peril de leur vie. L'Evêque fut assez credule pour ajoûter foi à ces belles protestations: il sortit de la ville, il vint au-devant de la Mark; mais aussitôt que les deux armées furent en presence, les traîtres abandonnerent le Prelat, se rangerent du côté de son ennemi, qui n'eut pas de peine à s'en saisir. Il le prit & le massacra cruellement lui-même, & fit traîner son corps dans la ville de Liege, & exposer à la vûe du peuple devant la porte de l'Eglise de saint Lambert. Ensuite il fit élire son fils par violence en la place de celui qu'il venoit de tuer. Mais peu de temps après le Pape excommunia Guillaume, & Dieu permit qu'il fût pris par le Seigneur de Horn frere de celui que le chapitre de Liege avoit élû canoniquement pour être le successeur de Louïs de Bourbon. De Horn prit le parti de son frere & fit trancher la tête au meurtrier de Louïs dans la ville de Mastrich, selon

Spond. contin. annal. ad an. 1482. n. 4. Mezeray, abregé chr. vie de Louïs XI. tom. 3. in 12.

ſelon Mezeray, ou à Utrecht ſelon Sponde. AN. 1482.

Quelques auteurs ont avancé ſans raiſon que la mal die dont Louïs XI. fut attaqué, lui étoit arrivée en punition du ſecours qu'il avoit donné à la Mark, pour ôter la vie à l'Evêque de Liege ; puiſqu'il y avoit alors près de deux ans qu'il étoit malade, & qu'il étoit même déja dans un ſi mauvais état, lorſque les deputez de Gand vinrent lui apporter le traité pour être ratifié, qu'à peine voulut-il ſouffrir qu'ils le viſſent. Il cherchoit tous les remedes imaginables à ſes maux. Il fit venir un grand nombre de joueurs d'inſtrumens, & même des bergers du Bas-Poitou pour jouer devant lui, & le rejouir ; il fit faire par-tout des prieres publiques & des proceſſions ; il fit lui-même beaucoup de préſens aux Egliſes & de pelerinages, tantôt à Saint Claude, tantôt à Nôtre-Dame de Clery où étoit ſa grande devotion. Juſqu'alors il avoit toûjours été vêtu fort ſimplement, tout d'un coup il ſe fit habiller magnifiquement, ſes robes étoient de ſatin cramoiſi fourrées de martres zibelines ; on n'oſoit lui rien demander, il falloit attendre que la volonté lui vînt de donner. Il affectoit beaucoup de ſeverité, pour ſe faire du moins craindre s'il n'étoit pas aimé. Son plaiſir étoit de défaire & de faire, afin qu'on ne crût pas qu'il fût ſi proche de la mort. Il faiſoit acheter dans les païs étrangers les plus beaux chevaux, des chiens de chaſſe, des animaux rares, & d'autres choſes curieuſes, afin qu'on crût qu'il jouiſſoit d'une ſanté parfaite.

LXXXIII. Inquietudes de Louïs XI. à l'occaſion de ſa maladie.

Cependant avec toute cette bizarrerie, il conſervoit une grande preſence d'eſprit pour les affaires, elle parut dans la maniere dont il conduiſit le traité d'Arras, & on le voit encore mieux dans les inſtructions qu'il donna au Dauphin ſon fils qu'il tenoit enfermé à Amboiſe,

LXXXIV. Inſtructions du Roi Louïs XI. au Dauphin ſon fils.

AN. 1428. boise, craignant que le Duc de Bourbon & le Comte de Beaujeu, ne lui donnassent des impressions fâcheuses contre le gouvernement. Il jugea à propos de l'instruire de vive voix, & ce fut peut-être afin qu'il fît plus de réflexion sur ce qu'il avoit à lui dire, qu'il se fit porter à Amboise sur la fin de Septembre de cette année. Le P. Daniel dit qu'il fit venir le Dauphin au Plessis; ce qui n'est pas contraire, puisque ce ne fut que pour lui repeter les mêmes leçons qu'il lui avoit données quelques mois auparavant à Amboise, & qu'il fit mettre dans les regiſtres du Parlement de Bourgogne & de la chambre des Comptes, comme un monument de son zele & de son affection pour ses sujets.

Daniel hist. de France tome. 4. pag. 730. in 4. vie de Louis XI.

Rec. de Belleforêt, l. c. 148.

La premiere chose qu'il recommanda au Dauphin, fut de ne pas suivre son exemple, en ce qu'à son avenement à la couronne il avoit méprisé les Princes du sang, & ôté les charges à la principale noblesse à qui son pere étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de la Guienne sur les Anglois; d'où il étoit arrivé que tant de personnes de qualité & de merite se voïant disgraciées s'en étoient hautement vengées, en exposant le roïaume à sa ruine entiere par la ligue du bien public. Qu'il avoit reconnu sa faute, sans qu'il lui eût été possible de la reparer durant tout son regne. Que les Grands de son roïaume l'avoient contraint à une paix tout-à-fait honteuse pour lui. Qu'il n'avoit depuis rien oublié de ce qui pouvoit servir à les gagner, & qu'il n'avoit pû récouvrer leur amitié. Que l'aversion de la noblesse lui avoit attiré celle du peuple, parce que la défiance dans laquelle il avoit vêcu à l'égard des Grands, l'avoit réduit à demeurer toûjours armé pour se garentir de leurs insultes,

On trouve cette instruction tout au long dans le V. tom. les mem. de Comines, édit. de 1723 parmi les preuves, pag. 376.

sultes. Qu'il lui avoit fallu imposer sur ses peuples de grands tributs, qu'il avoit augmenté les tailles jusqu'à quatre millions sept cent mille livres, quoique son prédecesseur n'eût tiré de ses sujets au plus fort des guerres contre les Anglois que dix-sept cent mille livres. Que puisque la France jouissoit à present de la paix, il étoit aisé de la soulager. Que la noblesse du roïaume aimoit naturellement ses Rois, & qu'elle rentreroit bien-tôt dans son devoir pourvû qu'elle fût bien traitée. Qu'il falloit sur-tout prendre garde à ne pas faire trop de bien aux favoris, & à ne point élever les roturiers au préjudice des Seigneurs,

AN. 1482. *Mem de Comines, l. 6. c. 7.*

Il l'exhorte encore à se gouverner par le conseil des Princes du sang & des autres personnes distinguées, à ne point changer les officiers après sa mort, à aimer la jeune Princesse Marguerite d'Aûtriche, comme devant être son épouse, à conserver la paix avec les Flamands, sur-tout durant les cinq ou six premieres années de son regne; à gouverner par les conseils d'Anne de France sa tante, & du Duc de Beaujeu son époux, à menager ceux qui l'avoient servi le plus fidélement, & il lui nomme entre autres Philippe de Comines, le Seigneur de Bouchage, Guy Pot Bailli de Vermandois, Olivier le Daim & Des-Cordes, à qui il devoit laisser le commandement des armées, & Jean Doya à qui il croïoit devoir la prolongation de sa vie. Il lui recommanda de plus de ne pas trop se fier à la Reine sa mere Charlotte de Savoie, parce qu'il l'avoit toûjours reconnue plus affectionnée à la maison de Bourgogne qu'à celle de France. Enfin il lui fit une espece d'excuse de ce qu'il ne lui avoit point fait épouser Marie de Bourgogne, & la raison qu'il en apporta fut que cette Princesse.

An. 1482. cesse avoit treize ans & quelques mois plus que lui. Telles furent les instructions de Louis XI. au Dauphin.

Mem. de Comines, l. 6. c. 8. & 10.

Une des devotions de ce Roi, étoit d'avoir toûjours avec soi les reliques qu'on lui envoïoit de toutes parts pour sa guerison: il les baisoit & y mettoit toute sa pieté. Un bon hermite de Saint-Claude nommé frere Jean de Gand avoit été enterré à Troïes, mais on ne sçavoit pas l'endroit. Louis XI. en fit faire la recherche, & le corps fut trouvé dans le couvent des Jacobins de cette ville, on le leva de terre par ordre du Roi, & on l'exposa dans un lieu public à la veneration des peuples; de plus il écrivit à Rome pour demander au Pape Sixte IV. sa canonisation. On voit dans la nouvelle édition de Comines trois lettres que Louis XI. écrivit aux Jacobins de Troyes à ce sujet. La premiere du treiziéme d'Octobre 1482. la seconde du troisiéme de Decembre; & la troisiéme du dix-huitiéme de Juillet de l'année suivante. Mais pendant que les poursuites de cette canonisation se faisoient à Rome, Louis XI. mourut, & l'affaire en demeura là sans avoir été executée.

LXXXV. Le Roi demande au Pape la canonisation de frere Jean de Gand.

Camusat. Miscellanea historica, p. 324. & seq. Mem. de Comines, dern. edit. tom. V. pag. 368. & suiv.

LXXXVI. Canonisation de S. Bonaventure.

Au lieu de cette canonisation, Sixte IV. fit celle de saint Bonaventure Cardinal Evêque d'Albano, general de l'ordre de saint François, qui étoit né en Toscane l'an 1221. dans Bagnarea petite ville du domaine de l'Eglise, de Jean Fidanza & de Ritelle, gens de pieté & d'honnête famille. Il fut dans son baptême appellé Jean, du nom de son pere; & dans une maladie dangereuse qu'il eut à l'âge de quatre ans, sa mere craignant de le perdre, eut recours au crédit que saint François avoit auprès de Dieu, & promit de consacrer ce fils à son service sous la regle & l'habit de ce

Baillet, vies des Saints, to. 2. in fol. p. 224. Bullar. to. 1. Sixt. IV. epist. 21.

saint

ſaint homme, qui étoit encore vivant, ſi el- AN.1482.
le en obtenoit la gueriſon. Ses vœux furent exaucez, l'enfant recouvra la ſanté, contre le ſentiment des medecins; & ce bonheur ineſperé lui fit donner le nom de Bonaventure, qu'il conſerva toûjours depuis. En 1243. il fit profeſſion dans l'ordre de ſaint François. En 1250. il commença à enſeigner la philoſophie & la theologie à Paris. En 1256. il fut élû General de ſon ordre, quoiqu'abſent, & n'étant âgé que de trente-cinq ans. Il y établit la reforme en 1260. Le Pape Gregoire X. le fit Cardinal en 1273. & il mourut le ſeptiéme de Mars en 1274. en revenant de Lyon, où il avoit aſſiſté au Concile aſſemblé dans cette ville par l'ordre du même Pape.

Après les informations faites de ſa vie & de ſes miracles, il fut canoniſé avec toutes les formalitez requiſes, le ſamedi vingt-neuviéme d'Avril 1482. dans l'Octave de Pâques, par Sixte IV. qui avoit été religieux de ſon ordre. Sa fête fut publiquement établie, non ſeulement dans les maiſons de ſaint François de l'un & l'autre ſexe, mais dans toute l'Egliſe. Le Pape la fit double, & voulut que l'office s'en fît comme d'un docteur de l'Egliſe. Son corps après ſa mort avoit été porté dans l'Egliſe des Cordeliers de Lyon, où il fut inhumé; & lorſqu'on fit l'ouverture de ſon tombeau en 1434. pour le tranſporter dans une nouvelle Egliſe que ces religieux avoient fait bâtir, on trouva ſa tête toute entiere, mais le reſte du corps réduit en cendres. On en retira un oſſement du bras pour le porter à Bagnarea lieu de ſa naiſſance, & un autre os pour les religieux de ſaint François à Veniſe. Mais en 1562. les Calviniſtes s'étant rendus maîtres de la ville de Lyon; enleverent ſa chaſſe d'argent, brûlerent ſes

An. 1482. os, & en jetterent les cendres dans la riviere de Saône: son chef toutefois fut trouvé; & c'est peut-être de ce chef qu'on a détaché la machoire inferieure garnie de presque toutes ses dents, qui est aujourd'hui à Fontainebleau dans le couvent des Mathurins, conservée dans un cristal avec une figure du Saint.

LXXXVII. Commencement de la guerre de Grenade contre les Maures. *Mariana hist. Hist. l. 24. & 25.*

Il paroît que la guerre de Grenade contre les Maures commença cette année. Il n'y avoit pas long-tems que Ferdinand & Isabelle en meditoient la conquête; & depuis que les Maures avoient été réduits à ce seul roïaume de Grenade, il n'y avoit point eu de Roi si puissant qu'Alboacen dix-neuviéme Roi de la maison des Almahares. A son avenement à la couronne, il avoit trouvé son Etat dans une profonde paix, comme la suite d'une tréve conclue entre les Princes Chrétiens & son predecesseur. Mais l'esperance d'étendre sa domination, & la conjecture de la guerre qui survint entre les Rois Catholiques & Alphonse Roi de Portugal, le porterent à la rompre. Il entra donc dans l'Andalousie & dans le roïaume de Murcie avec deux puissantes armées; il y fit de si grands ravages, que Ferdinand & Isabelle qui n'étoient pas en état de lui resister, furent obligez de conclurre avec lui une paix fort désavantageuse. Elle fut observée de bonne foi de la part des deux Princes Chrétiens: mais le Roi Maure aïant appris que l'importante place de Zahara étoit mal gardée à cause de la tréve, la prit de nuit par escalade; le Gouverneur fut tué, tous ceux qui se trouverent dans la place furent faits prisonniers. Ceci arriva au commencement de l'année précedente vers le printems, & eut les suites si favorables à la monarchie d'Espa-

pagne, qu'elle s'empara bien-tôt de tout le roïaume de Grenade. An. 148..

Ferdinand & Isabelle furent si irritez de cette perfidie du Roi Maure, qu'ils firent la paix avec les Portugais, & accoururent dans l'Andalousie avec leurs troupes victorieuses à la bataille de Toro. La ville d'Alhama que les Maures appelloient le rempart de Grenade, fut d'abord emportée d'assaut, & Ferdinand entra par ce moïen dans la plaine de Grenade, où il fit un effroïable dégât, laissant par tout de sanglantes marques de sa vengeance. Enfin après avoir mis de bonnes garnisons sur la frontiere, il revint à Cordouë. Mais à peine fut-il parti, que les Maures ne pouvant souffrir qu'Alhama, la clef de leur roïaume, fût au pouvoir de Ferdinand, l'assiégerent; ce qui obligea le Roi Catholique à revenir promptement sur ses pas. Il secourut la place si à propos, que les Maures furent obligez d'abandonner leur entreprise. Il y mit pour gouverneur Dom Diegue de Melo. La division s'étant mise ensuite parmi les Maures, Ferdinand crut en devoir profiter; il commença par le siége de Loya, qu'il ne put prendre; il perdit Dom Rodrigue Tellez Grand-maître de Calatrava, qui fut tué de deux coups de flêches; sa charge fut donnée à Garcie Lopez de Padille, à condition qu'il défendroit à ses dépens la ville d'Alhama; après quoi le Roi s'en retourna à Madrid, parce que la saison étoit trop avancée. Cette guerre dura dix ans.

LXXXVIII. Ferdinand s'empare de la ville d'Alhama sur les Maures.

Mariana, ibid.

LXXXIX. Mort de Maxime Patriarche de Constantino-ple.

Dès le commencement de cette année 1482. Maxime Patriarche de Constantinople étant mort après avoir tenu le siége pendant six ans, eut pour successeur Nyphon Archevêque de Thessalonique, beau parleur, mais peu sçavant. Il étoit né dans le Peloponnese d'un

AN.1482. Albanois & d'une Grecque qui étoit noble. Mais il s'attira l'indignation du trésorier du Sultan, non seulement pour lui avoir refusé quelques présens, mais encore parce qu'il avoit supposé un fils à Simeon qui avoit été Patriarche, pour frauder le trésor du Souverain, de la confiscation des biens que Simeon avoit laissez. Bajazet l'aïant appris, ordonna qu'on chassât Nyphon de la ville, qu'on le privât du Patriarchat, & qu'on en mît un autre en sa place; ce qu'on ne fit toutefois qu'en l'année 1490. Denys reprit par l'ordre du Sultan le siege qu'il avoit quitté dans l'année précedente 1481.

Turco-graecia, lib. 2. Bzov. hoc anno.

XC. Ses deux successeurs reçoivent le Concile de Florence.

Denys & Nyphon suivoient le decret du Concile de Florence touchant l'union, selon les annales des Russiens; parce qu'Isidore Cardinal de Russie, souhaitant que le Pape Pie II. lui donnât pour successeur un certain Gregoire Zemialague, les Moscovites schismatiques n'en voulurent point, & en élurent un autre nommé Jonas. Mais le Patriarche Denys dans le tems qu'il possedoit le siege pour la premiere fois, le chassa, & voulut absolument qu'on obéit à Gregoire, qui étoit favorable au Concile de Florence & à l'union des deux Eglises. Ensuite Nyphon étant interrogé par Joseph Evêque de Russie, quel parti l'on devoit prendre au sujet du Concile de Florence, que les Evêques de Russie & de Lithuanie qui étoient dans les sentimens de l'Eglise Romaine, vouloient contraindre de recevoir, il répondit que c'étoit un Concile legitime, & que les Grecs pour l'avoir rejetté, avoient été soumis à la domination des Turcs; qu'ainsi ils devoient vivre en paix avec les Latins, en observant les ceremonies du païs, comme il l'avoit ordonné aux prêtres qui étoient sous la puissance de

Bzov. annal. ad ann. 1489.

de la Republique de Venise, & que cela avoit été décidé par le Concile de Florence. AN.1482.

Le Sultan Bajazet ne s'embarrassoit pas beaucoup de ces contestations parmi les Grecs, occupé d'ailleurs des desseins de Zizim son frere pour lui ôter l'Empire. La guerre qui regnoit entr'eux procura quelque tranquillité dans les Etats des Princes Chrétiens, & les infidéles ne penserent ni à s'emparer des terres de l'Eglise, ni à poursuivre leurs conquêtes en executant les desseins du défunt Empereur. Zizim avoit laissé sa femme & ses enfans au Caire sous la protection du Soudan, & étoit allé joindre le grand Caraman, auquel le Grand-maître de Rhodes avoit envoïé cinq galeres. Ces deux Princes camperent avec leurs troupes assez près d'Aranda ville de Cappadoce. Aussi-tôt Bajazet vint à la tête de cent mille hommes, pendant que le Bacha Acmet faisoit avancer son armée qui avoit passé l'hiver dans la Licaonie. Le grand Caraman remontra à Zizim qu'il y avoit de la temerité à donner bataille: ce qui engagea ce Prince à envoïer un défi à Bajazet, pour terminer leur different par un combat singulier en presence des deux armées. Bajazet au lieu d'y répondre, lui proposa une province telle qu'il lui plairoit sur les frontieres de la Turquie, avec deux-cens mille écus d'or chaque année, & une cour digne de sa naissance. Zizim voïant qu'on l'amusoit de belles paroles, prit enfin le parti de la retraite: l'avis qu'il eut qu'on le poursuivoit, l'obligea de se sauver avec peu de gens dans les détroits les plus deserts du mont Taurus; & le grand Caraman l'y suivit bien-tôt avec ses troupes.

XCI. Suites des affaires de Bajazet & de Zizim. *Chalcondil. hist. des Turcs, l. 12.*

XCII. Zizim propose un duel à Bajazet.

De-là Zizim écrivit à Rhodes par un de ses plus zelez serviteurs, qui fut surpris par les Turcs,

XCIII. Il ecrit au

An. 1482. Grand-maître de Rhodes pour le recevoir. *Chalcondil. loc. cit. l. 12. Leunclav. l. 16. Bosius l. 13.*

Turcs, & conduit devant Bajazet, lequel ordonna de le faire mourir sur le champ. Dès que Zizim eut appris cette nouvelle, il quitta le mont Taurus; & prit le chemin de la Lycie vers la mer avec le grand Caraman. A peine furent-ils sortis des détroits de la montagne, que leurs troupes furent investie & tailliées en pieces par Acmet. Ce nouveau malheur fit résoudre le jeune Prince à envoïer au Grand-maître de Rhodes deux Ambassadeurs, qui trouverent par hazard à cette côte une galiote de la religion où ils s'embarquerent. Comme cette affaire pouvoit être utile à la Chrétienté, si les Chevaliers devenoient maîtres de la destinée du Prince qui étoit l'heritier de Mahomet II. il fut resolu dans le conseil qu'on recevroit Zizim, & le grand navire du trésor fut commandé avec une galere & d'autres vaisseaux pour l'aller prendre. On le rencontra le long des côtes de la Lycie où il avoit été contraint de fuir pour éviter les gens de son frere, qui avoient des ordres exprès de le poursuivre par tout, & de le prendre mort ou vif.

XCIV. Il arrive à Rhodes où il est bien reçû.

Zizim fut reçû magnifiquement à Rhodes le quatriéme Juillet de cette année, & Bajazet n'en eut pas plûtôt appris la nouvelle, qu'il ne pensa plus qu'à conclurre avec le Grand-maître la paix qu'on lui avoit demandée dès son avenement à la couronne. Dans cette vûe, il lui renvoïa les vaisseaux de la religion qui avoient été pris par les corsaires de Lycie depuis la tréve. Zizim s'imagina que son frere ne vouloit la paix que pour avoir une occasion de le perdre, & que quand le commerce seroit libre entre les Rhodiens & les Turcs, il auroit tous les jours à craindre ou le fer ou le poison. C'est ce qui le fit résoudre à cher-

chercher un azile ailleurs ; il pressa le Grand-maître de lui donner son congé pour aller trouver le Roi de France. Il l'obtint ; mais avant son départ, il fit expedier trois actes autentiques, qu'il mit entre les mains du Grand-maître. Le premier étoit un pouvoir très-ample de traiter avec Bajazet, & de conclurre la paix. Le second étoit une espece de manifeste pour la décharge des Chevaliers, par lequel ce Prince declaroit qu'il avoit demandé lui-même à sortir de Rhodes. Le troisiéme, une confederation perpetuelle du Prince & de ses enfans avec la religion de saint Jean de Jerusalem, en cas qu'il vînt à rentrer dans ses Etats. Par ce dernier acte, il promettoit solennellement à Dieu & à Mahomet son grand Prophete, que s'il recouvroit jamais ou entierement ou en partie la couronne imperiale de son pere, il entretiendroit une paix constante & une amitié inviolable avec le Grand-maître de l'ordre de saint Jean de Jerusalem. A quoi il s'engageoit lui & ses enfans, & les enfans de ses enfans. Il promettoit encore avec serment de rendre à la religion toutes les isles, toutes les terres, & toutes les forteresses que les Empereurs Ottomans avoient prises sur les Chevaliers de Rhodes.

AN. 1482.

XCV. Actes qu'il met entre les mains du Grand-maître.

XCVI. Il quitte Rhodes & vient en France, où il est mis dans une commanderie.

Il partit de Rhodes le premier de Septembre 1482. dans le grand navire de la religion, accompagné du Chevalier de Blanchefort & de plusieurs autres pour lui servir d'escorte. Quelque-tems après Bajazet promit de vivre en paix avec les Chevaliers, à la charge que le Grand-maître tiendroit toûjours Zizim sous la garde de ses Chevaliers, & feroit tout ce qu'il pourroit pour empêcher que le jeune Prince ne tombât entre les mains d'aucun Prince ou Chrétien ou infidéle. Il s'engagea

An. 1482. même à païer quarante-cinq mille ducats, monnoïe de Venise, tous les ans, pour la subsistance & la garde de Zizim. Mais celui-ci étoit arrivé en France, où le Roi le reçut assez froidement; ce qui l'obligea de demeurer fort peu de tems à la cour, & les Chevaliers le conduisirent dans la commanderie de Bourgneuf, qui est une place sur les confins du Poitou & de la Marche, agréablement située, & assez forte, où les grands prieurs d'Auvergne faisoient leur demeure. Le Chevalier de Blanchefort, auquel le Grand-maître avoit confié particulierement la personne de Zizim, eut soin de le divertir & de le desennuïer: mais quelques honnêtetez qu'il lui fît, il ne laissoit pas de l'observer, pour empêcher qu'on ne le lui enlevât par artifice ou par force.

XCVII. Le Roi permet de lire les livres des nominaux. *D'Argentré collect. judic. pag. 303. Baluz. Miscell. tom. 4. p. 531. &c.*

En 1473. Louïs XI. sur la requête de maître Jean Boucard & des Thomistes, avoit fait défense de lire les livres & d'enseigner la doctrine d'Okam & des philosophes nominaux; en consequence ces livres furent scellez & clouez dans la bibliotheque de l'université & dans les colleges par l'Evêque d'Avranches. Les nominaux de l'université de Paris presenterent leur supplique à Louïs XI. contre cette défense. Ils y expliquent leur doctrine assez clairement, & font voir qu'elle a été examinée mûrement & approuvée. Ils disent ensuite: Si on nous persecute aujourd'hui, c'est parce que ceux qui sont de notre parti se sont acquis beaucoup de gloire & d'honneur, qu'ils sont superieurs aux Thomistes & à plusieurs autres dans la dispute, & enfin parce que ce sont les nominaux qui se sont le plus opposez à une heresie qui avoit été enseignée depuis peu à Louvain, & qui avoit eu leurs ennemis pour fauteurs. Les auteurs de cette supplique veulent

lent parler d'un certain Professeur de Louvain, qui dans un traité qu'il avoit fait depuis peu, avoit enseigné que les propositions du futur contingent, même celles qui étoient contenues dans la Bible, & que Jesus-Christ avoit dites, n'etoient point veritables. Ce traité fut déferé à la Faculté de theologie de Paris, comme rempli d'erreurs. D'un autre côté l'Université de Louvain fit solliciter la même Faculté de l'approuver, & peut-être l'eut-il été sans les vives oppositions des nominaux qui en firent une affaire fort serieuse. Pour cette raison ils se donnent dans cette supplique la qualité de défenseurs de la foi, & assurent que c'est leur zele qui offense & non pas leur doctrine. Il ne paroît pas cependant que Louïs XI. eut alors égard à leur supplique. Mais en 1481. Martin Berenger docteur de Sorbonne presenta une autre requête en faveur des nominaux. Ce docteur avoit du crédit; plusieurs personnes remontrerent au Roi qu'il n'avoit pas dû défendre leur doctrine ni leurs livres; & sur ces remontrances Louïs leva la défense & en fit écrire au recteur par Jean d'Estouteville. L'année suivante 1482. la Faculté de theologie censura quatorze propositions prêchées à Tournay par un cordelier appellé Jean Angeli; elles concernoient le Sacrement de penitence & le pouvoir des Curez. La premiere proposition étoit: Les Freres Mineurs presentez à l'Evêque & admis, sont les propres Prêtres & les vrais Curez, & mieux que les Prêtres des paroisses qui n'ont leur pouvoir que de l'Evêque, au-lieu que les Religieux l'ont obtenu du Pape. La deuxiéme, un Paroissien qui s'est confessé à ces Religieux a satisfait à la décretale, *omnis utriusque sexûs*, touchant la pénitence & la remission de ses pechez, & n'est point

An. 1482.

XCVIII. Censure de quatorze propositions prêchées à Tournay.

D'Argentré collect. pag. 305. Bochol. biblioth. canonic. cum additam. Blondeau, to. 1. p. 786.

An. 1482. point obligé de se confesser à son propre curé une fois l'an, ni de lui demander la permission de se confesser ailleurs. La troisiéme, si un curé refuse la communion à son paroissien qui se sera confessé à ces religieux, il peut aller trouver celui qui l'a confessé, qui lui donnera la communion. La quatriéme, un curé ne doit rien recevoir de ses paroissiens pour la confession & l'administration des Sacremens: mais il n'en est pas de même des mendians. La cinquiéme, un curé assurant que ses paroissiens sont tenus de se confesser à lui une fois l'an sur peine de peché mortel, est excommunié & irregulier s'il celebre. La sixiéme, celui qui fait dire la messe par un prêtre qui a chez lui une femme suspecte, ou qui vit mal, peche mortellement. La septiéme, lesdits religieux ne sont pas obligez de païer la quatriéme partie dont il est parlé dans la Clementine *Dudùm*. La huitiéme, le Pape pourroit détruire tout le droit canonique & en faire un nouveau. La neuviéme, quelques saints sont des enragez. La dixiéme, les ames du purgatoire sont de la jurisdiction du Pape, & s'il vouloit, il pourroit vuider tout le purgatoire. La onziéme, le Pape pourroit ôter à un beneficier la moitié de ses revenus, & la donner à un autre sans en alleguer la cause. La douziéme, quiconque contredit la volonté du Pape, est un païen & encourt l'excommunication de fait, & le Pape ne peut être repris par personne, si ce n'est en matiere d'heresie. La treiziéme, la bulle accordée par le Pape regnant à ces religieux, a été publiée à Paris & approuvée par l'Université; en sorte que quiconque la contredit est excommunié. La quatorziéme, le frere Jean Angeli a soûtenu la verité de ces propositions, & veut les soûtenir à Paris & dans tous les endroits du monde jus-

qu'au

qu'au feu, & ne les veut point revoquer, disant qu'il n'est point du nombre de ces predicateurs qui retractent ce qu'ils ont dit. An. 1482.

XCIX. Qualifications de ces propositions. *D'Argentré ibid. p. 305.*

La Faculté de theologie de Paris, à la requête de Jean Roëre Chanoine de Tournay & Professeur en theologie s'assembla, & qualifia chacune de ces propositions. Elle dit sur la premiere, que, quoique le terme de propre prêtre soit équivoque, la proposition ne laisse pas d'être scandaleuse, erronnée dans la foi, tendante à détruire l'ordre hierarchique pour la conservation duquel on doit abjurer cette doctrine. Sur la seconde, qu'elle est scandaleuse, contraire au droit commun, & qu'on doit la revoquer publiquement pour maintenir l'obéïssance & le respect dûs aux Prelats. Sur la troisiéme, qu'elle est fausse, fortement suspecte d'heresie, & contraire au droit commun. Sur la quatriéme, qu'elle est contre la disposition du droit naturel & divin, fausse & notoirement heretique. Sur la cinquiéme, qu'elle est fausse & injurieuse. Sur la sixiéme, parce qu'elle est exprimée d'une maniere indeterminée, elle est douteuse, temeraire, & on ne doit nullement la prêcher au peuple. Sur la septiéme, qu'elle est contraire au droit commun. Sur la huitiéme, qu'elle est scandaleuse, blasphematoire, notoirement heretique & erronée. Sur la neuviéme, qu'elle est scandaleuse, blasphematoire, & qu'elle offense les oreilles pieuses. Sur la dixiéme, qu'elle est douteuse & suspecte de fausseté, suivant la pensée de celui qui l'a prêchée dans les termes de la jurisdiction & de la puissance ordinaire: par consequent scandaleuse & nullement propre à être annoncée au peuple. Sur la onziéme, qu'elle est dangereuse & qu'on ne doit point la prêcher comme elle est conçûe. Sur la douziéme, qu'elle est faus-

AN. 1482. fausse, scandaleuse, & ressent manifestement l'heresie. Sur la treiziéme, qu'elle est fausse & contient évidemment un mensonge. Sur la quatorziéme, qu'elle est d'un homme insolent & opiniâtre; ce qui suffit pour proceder juridiquement contre lui, comme contre une personne suspecte d'heresie,

C. Censure d'une proposition touchant les indulgences. *D'Argentré collect. judic. pag.* 306.

Dans la même année Jean de Bethancourt docteur en theologie de Paris & theologal de Meaux, presenta à la Faculté la proposition suivante prêchée dans le diocese de Saintes: Que toute ame qui est en purgatoire, & condamnée par la Justice divine à y demeurer un certain tems, s'envole immédiatement dans le ciel, & est délivrée totalement de la peine, aussi-tôt que quelqu'un donne pour elle six blancs d'aumône pour la réparation de l'Eglise de saint Pierre de Saintes. Et pour appuïer cette proposition on se servoit de l'autorité d'une bulle d'indulgence accordée par le Pape Sixte IV. à cette Eglise le deuxiéme du mois d'Août 1476. La Faculté declara par sa conclusion du vingtiéme de Novembre, que cette proposition ne se trouve point du tout dans cette bulle, & qu'on n'a pas dû l'avancer ni la prêcher. De Bethancourt en demanda acte, & on le lui donna.

CI. Le Pape fait bâtir l'Eglise de la paix. *Pennot. hist. cleric. regul. lib. 3. cap.* 33.

Le Pape voulant profiter de la tranquillité parfaite qui regnoit en Italie, & de l'union qui étoit entre les Princes, fit construire l'Eglise de la Paix au milieu de Rome, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, & y fit placer une image miraculeuse de la sainte Vierge, dont on rapporte beaucoup de choses extraordinaires. Mais son zele parut encore davantage envers cette sainte Mere de Dieu par la bulle qu'il fit en faveur de sa Conception pour appaiser les disputes survenues entre les Religieux de

de saint Dominique & ceux de saint François. An. 1483.
Cette bulle est dattée de Rome le quatriéme de Septembre de l'année 1483. Le saint Pere s'y plaint des excès dans lesquels donnoient quelques predicateurs, & ausquels il veut remedier, pour éviter le danger qu'il y auroit à les laisser impunis, & leur ôter l'occasion de répandre à l'avenir des erreurs au public; ensuite il passa au sujet de sa bulle.

CII. Bulle du Pape touchant la Conception de la sainte Vierge. *Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. p. 1443.*

„ La sainte Eglise Romaine, dit-il, aïant „ établi la Fête de la Conception de Marie sans „ tâche & toûjours Vierge, de même qu'un „ office propre pour cette Fête, nous apprenons toutefois que quelques predicateurs de „ differens ordres ne cessent de prêcher tous „ les jours au peuple que tous ceux qui croïent „ que cette glorieuse Vierge a été conçûe sans „ la tâche du peché originel, pechent mortellement, ou sont heretiques; que ceux qui „ en disent l'office ou entendent les sermons „ des predicateurs enseignant le contraire, pechent aussi grievement. Nous pour arrêter „ leurs entreprises temeraires & scandaleuses, „ & pour obvier aux maux, qui à cette occasion pourroient naître dans l'Eglise, de „ notre propre mouvement & de notre science certaine, nous condamnons les propositions de ces predicateurs qui osent assurer „ que ceux qui tiennent la Conception de la „ Mere de Dieu immaculée, pechent mortellement, que ceux qui en celebrent l'office & „ en écoutent les sermons, ne sont pas exemts „ de peché; nous declarons ces propositions „ fausses, erronnées, & entierement contraires „ à la verité. Nous reprouvons les livres faits „ contre cette doctrine, & leurs auteurs de „ quelque condition qu'ils soient; & nous prononçons contre eux la peine d'excommuni-

An.1483. „ cation dont ils ne pourront être absous par „ d'autres que par le souverain Pontife, si ce „ n'est à l'article de la mort. Et afin qu'on „ n'en prétende cause d'ignorance, nous or- „ donnons aux Ordinaires des lieux de faire „ publier cette bulle dans les paroisses de leurs „ Diocefes, à la grande messe & au sermon. „ Si quelqu'un présume d'agir, de prêcher ou „ d'écrire contre ce décret, nous declarons „ qu'il encourera l'indignation de Dieu & des „ Apôtres saint Pierre & saint Paul.

CIII. Dispute touchant les stigmates de sainte Catherine de Sienne.

L'on trouve encore une autre bulle de ce Pape à l'occasion d'une dispute qui s'éleva entre les Dominiquains & les Cordeliers: ceux-ci nioient que sainte Catherine de Sienne eût été marquée de stigmates, & prétendoient que ce privilege n'avoit été accordé qu'à saint François leur Patriarche. Ceux-là se fondoient sur le témoignage de la Sainte même, & de Raimond de Capoüe son confesseur. Car voici les paroles que cette Sainte adresse à son confesseur. „ Vous sçavez, mon pere, que je porte „ les stigmates du Seigneur Jesus sur mon corps „ par sa misericorde. „ Il est vrai qu'ils reconnoissoient que ces stigmates n'avoient pas paru sur le corps de la Sainte, comme sur celui de saint François; mais ils assuroient qu'elle les avoit reçus. „ J'ai vû le Seigneur, dit-elle, attaché „ en croix, descendant sur moi avec une gran- „ de lumiere, & par l'impetuosité de mon es- „ prit qui vouloit aller au-devant de son créa- „ teur, mon petit corps a été contraint de s'é- „ lancer. Aussi-tôt des cinq cicatrices de ses „ sacrées plaïes, j'ai vû tomber sur moi cinq „ raïons de sang qui tendoient à mes mains, „ à mes pieds & à mon cœur. Connoissant que „ c'étoit un mystere, je me suis écriée d'abord: „ oüi, mon Seigneur & mon Dieu, je vous „ prie

„ prie que ces cicatrices ne paroissent point sur An.1483. mon corps à l'exterieur. Jesus-Christ „ me répondit, & me parloit encore lorsque „ ces raions de sang devinrent tout brillans, „ & furent portez aux cinq endroits de mon „ corps que j'ai marquez. „ Les Dominiquains appuioient encore leur sentiment du témoignage de saint Antonin, & de celui du Pape Pie II. qui faisant mettre cette Sainte dans le calendrier, lui a assigné un office dans l'hymne duquel il est dit qu'elle a exprimée sur elle la forme des playes de Jesus-Christ.

S. Antonin. chron. 3. part. tit. 23. cap. 14. S. 10. Vulnerum formam misserata Christi exprimit ipsa. In hymn. officii hujus sanctæ.

Mais les Franciscains prévinrent tellement en leur faveur le Pape qui avoit été de leur ordre, qu'il défendît, même sur peine des censures ecclesiastiques, de peindre les images de cette Sainte avec les stigmates. Il adoucit toutefois son decret quelque tems après, & en ôta les censures. Les Cordeliers, dit Sponde, auroient mieux fait d'imiter la pauvreté & l'humilité de leur saint Fondateur, que de vouloir restraindre la grace par ces superbes disputes, parce que disputer du merite des Saints, c'est produire des contestations inutiles, d'où naissent ensuite les jalousies, l'un soûtenant un Saint, l'autre un autre, & chacun s'opiniâtrant avec orgueil à vouloir que son Saint soit plus grand que celui d'un autre, comme l'a remarqué l'auteur du livre de l'Imitation de Jesus-Christ.

Spond. contin. amal. ad an. 1483. c. 8.

A Kempis l. 3. de Imit. Christ. c. 58.

CIV. Promotion de Cardinaux.

Sixte IV. augmenta encore le sacré College de six Cardinaux, qui furent Jean Conti Romain Archevêque de Cozence, Prêtre Cardinal du titre de saint Vital. Elie de Bourdeille. François Archevêque de Tours, du titre de sainte Lucie. Jean Margarit Espagnol, Evêque de Gironne, du titre de sainte Balbine. Jean-Jacques Sclafenati Milanois, Evêque de Parme,

du

An. 1483. du titre de saint Etienne au Mont-Cœlius, Jean-Baptiste des Ursins Romain Archevêque de Carthage & de Tarente, Cardinal Diacre du titre de sainte Marie la Neuve, puis prêtre du titre de saint Pierre & de saint Paul. On peut y en joindre un septiéme qui fut Ascagne Marie Sforce des Ducs de Milan, Cardinal Diacre du titre des saints Vite & Modeste, Vicechancelier de l'Eglise de Rome, Evêque de Padoüe, Novarre &c. Mais quelques-uns ne le placent qu'au commencement de l'année suivante, quelque tems avant la mort du Pape. Il se rendit celebre sous le Pontificat suivant.

CV. Arrivée de Marguerite d'Aûtriche en France.

Marguerite d'Autriche fille de Maximilien, devoit être mise entre les mains de Louïs XI. pour être l'épouse du Dauphin dès la fin de l'année precedente. Mais comme il y avoit encore quelques difficultez à terminer, les Gantois ne l'amenerent en France qu'au mois d'Avril 1483. & les nôces furent magnifiquement celebrées à Amboise sur la fin de Juillet. Le Roi d'Angleterre qui s'étoit tellement flatté de voir sa fille Dauphine de France, qu'il la faisoit déja appeller ainsi, se voïant ainsi joué par les François & mocqué par ses sujets, en eut tant de confusion & de douleur, qu'il en tomba malade & mourut le quatriéme d'Avril, délivrant la France par sa mort de beaucoup de maux qu'il auroit pû lui faire dans la suite. Il laissa deux fils Edouard & Richard avec cinq filles, quelques-unes mariées à des Seigneurs Anglois. Des deux freres qu'il avoit, il fit mourir le Duc de Clarence; & il ne lui restoit que le Duc de Glocester qui usurpa le trône.

CVI. Mort d'Edouard IV. Roi d'Angleterre. *Mem. de Comines, l. 6. ch. 9. Chroniq. de Louis XI. Polyd. Virg. l. 4. in fin.*

Edouard ne fut pas plûtôt mort que quelques précautions qu'il eut prises pour assûrer la couronne à son fils aîné, on s'apperçut que ce-

celui-là même qu'il avoit chargé en mourant de la lui affermir sur sa tête, cabaloit pour la lui ravir. Thomas Morus fait un portrait affreux de ce Duc de Glocester. Il dit qu'il nâquit sans foi, sans probité, sans principes, sans conscience, fourbe, hypocrite, dissimulé, & ne faisant jamais plus de caresses que quand il vouloit plus de mal. Cruel par ferocité & par ambition, comptant pour rien la mort d'un homme dont la vie nuisoit à ses desseins. Brave au reste, mais propre à nourrir des factions & à en profiter, donnant son bien sans retenue pour réussir, & prenant aussi celui des autres sans se faire aucun scrupule. Tel étoit le Duc de Glocester, qui aïant appris à Yorck où il étoit, la mort inopinée du Roi son frere qui l'avoit declaré tuteur du jeune Edouard son fils aîné, ne pensa plus qu'à s'emparer de la couronne. Il éloigna du jeune Roi ceux qui avoient soin de sa conduite, il les fit même arrêter. La Reine douairiere se retira dans l'asile de Westminster. Le Duc se fit declarer par le Parlement protecteur du roïaume. La Reine qui avoit avec elle son second fils Richard, l'aîné étant dans Londres, lâcha ce cadet aux instantes prieres du Cardinal Burschiez Archevêque de Cantorberi, en sorte que le Duc de Glocester se vit maître des deux Princes. Il découvrit le cruel dessein qu'il avoit sur eux au Duc de Buckingham qui se rendit sur la promesse qu'on le mettroit en possession du Comté d'Hereford qu'il prétendoit lui appartenir; & le complot fait, les deux Ducs ne penserent plus qu'à former un parti.

An. 1483.

CVII. Le Duc de Glocester pense à usurper la couronne.

Jo. Mei. hist. Scot. lib. 6. c. 20.

Le Duc de Glocester donna ses ordres pour les sanglantes executions qui devoient lui fraïer le chemin au trône. Il fit mourir le Comte de Rivers, Richard Gray & Thomas Wagham, pro-

AN. 1483. proches parens du Roi, qui étoient fort dans ses interêts; il les avoit déja faits prisonniers. Il fit couper la tête au grand chambellan Hastings enfermé dans la tour. Il fit arrêter l'Archevéque d'Yorck, l'Evêque d'Ely & Thomas Stanley. Il publia que les deux jeunes Princes, fils d'Edouard IV. descendoient d'un bâtard, le défunt Roi & le Duc de Clarence n'étant point fils de Richard Duc d'Yorck, mais de certains amans qu'il donnoit à la Duchesse. Et comme il avoit sur-tout interêt que ses neveux passassent pour illegitimes, il s'appliqua particulierement à rappeller le souvenir du mariage de leur pere, & prétendit qu'avant qu'il épousât la Reine, il s'étoit marié clandestinement à une femme qui vivoit encore, & qu'on appelloit Elisabeth de Lucis, ce qui lui avoit été revelé par l'Evêque de Bath qui en avoit fait la ceremonie. Sur cette fausse supposition il s'empara du trône, prétendant être le legitime heritier de la couronne, & le Duc de Buckingham fit crier par le peuple, vive le Roi Richard.

CVIII. Il veut faire passer les deux fils d'Edouard pour illegitimes.

CIX. Il fait mourir les deux fils d'Edouard.

La premiere chose que fit le Duc de Glocester fut de faire mourir ses neveux dont l'aîné ne regna que deux mois. Jacques Texel fut le ministre dont il se servit pour cette execution. Il se contenta de renfermer dans un château le petit Comte de Warvick fils du défunt Comte de Clarence. Il envoïa en même-tems des Ambassadeurs en Bretagne, prier le Duc de continuer à garder le Comte de Richemont, l'assurant qu'il seroit exact à païer les pensions promises par le feu Roi Edouard. Ces Ambassadeurs avoient ordre d'aller de Bretagne en France, & de demander à Louïs XI. son amitié pour leur nouveau Roi. Mais sa Majesté refusa de les voir, & protesta qu'il ne vouloit avoir aucun com-

merce

merce avec un usurpateur souillé du sang innocent de ses neveux. Action digne de terminer la vie de ce Roi, qui peu de tems après laissa la couronne à son fils. Celle d'Angleterre fut imposée solennellement à Richard Duc de Glocester, & à Anne de Neville sa femme. Il n'avoit qu'un fils âgé de dix ans qu'il declara Prince de Galles, mais ce fils ne vêcut pas long-tems, & sa mort donna dans la suite occasion au Comte de Richemont de s'emparer du trône d'Angleterre, & de rentrer dans l'heritage de la maison de Lancastre sous le nom de Henri VII.

An. 1483.

CX. Il se fait couronner Roi d'Angleterre.

On lit avec plaisir dans les historiens tout ce que la crainte de la mort & celle de perdre son autorité faisoient faire à Louïs XI. durant les derniers mois de son regne. Les danses de jeunes filles autour de son logis, les bandes de joueurs de flute qu'on amassoit de toutes parts pour le divertir, les processions qu'on ordonnoit par tout le roïaume pour sa santé, les prieres publiques à Dieu pour empêcher le vent de bize qui l'incommodoit beaucoup, un grand amas de reliques qu'il se faisoit apporter de tous côtez, les bains du sang des enfans dont il se servoit pour adoucir ses humeurs acres & cuisantes; tout cela fut mis en œuvre, sans qu'il pût prolonger sa vie. Le Pape Sixte IV. lui avoit envoïé de Rome beaucoup de reliques. Le Sultan Bajazet II. lui offrit par une ambassade solennelle qui vint jusqu'à Marseille, non seulement de rendre au Roi toutes celles qui s'étoient trouvées à Constantinople, lorsque cette ville avoit été prise; mais encore de païer tous les ans à la France une somme très-considerable d'argent, pourvû qu'il tirât le Prince Zizim son frere des mains des Chevaliers de Rhodes, & qu'il s'assurât de sa personne.

CXI. Crainte que Louïs XI. de la mort.

Comines dit Riez en Provence l. 6. de ses memoires chap. 10.

An. 1483. sonne. Mais Louïs bien loin de vouloir voir les Ambassadeurs, les renvoïa de Marseille, & leur manda qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec l'ennemi capital des Chrétiens. Comines dit que la sainte ampoulle qui n'avoit jamais été transportée, lui fut apportée de Reims jusques dans sa chambre au Plessis-lez-Tours.

CXII. Il s'enferme dans le château du Plessis-lez-Tours. Mem. de Comines, l. 6. c. 7. & 12. Mezeray, abreg. chron. tom. 3. vie de Louis XI.

Il avoit fait enfermer ce château du Plessis d'un treillis de gros barreaux de fer, & planter aux murailles & à la porte des broches de fer à plusieurs pointes, avec quarante arbalêtiers qui gardoient les fossez durant la nuit. Quatre cent archers se promenoient le jour autour du château & n'en permettoient l'entrée qu'à très-peu de personnes. Le Roi ne s'entretenoit qu'avec ceux de ses domestiques qu'il estimoit le moins, & leur avoit défendu de lui parler d'autres affaires que de celles qui regardoient son autorité & la conservation du roïaume; il leur donnoit avec profusion, & sur-tout à son medecin nommé Jacques Coctier qui tiroit de ce Prince tous les mois plus de dix mille écus. Ce medecin avoit pris un tel ascendant sur son esprit, qu'il le gourmandoit, dit Mezeray, comme s'il eût été un valet, & qu'il lui faisoit faire tout ce qu'il vouloit. Je sçai bien, lui disoit-il quelquefois, qu'un matin vous m'envoïerez, comme vous faites d'autres; mais vous ne vivrez pas huit jours après, ce qu'il prononçoit en jurant, & ce qui effraïoit tellement le Roi, qu'il n'osoit lui rien refuser, & souffroit patiemment toutes ses brutalitez & ses insolences, quelque delicat qu'il fût sur l'article du respect qui lui étoit dû.

CXIII. Il fait venir à sa

Le Roi qui avoit grande confiance aux prieres des gens de bien, & qui croïoit par-là prolonger ses jours, avoit entendu parler d'un saint

ſaint hermite de Calabre appellé François de Paule qui étoit le fondateur de l'ordre des religieux Minimes. Le bruit de ſa ſainteté & de ſes miracles s'étant répandu au de-là de l'Italie, vint juſqu'à la cour de France; & Louïs XI. prit la reſolution de le faire venir. Il lui fit écrire d'abord pour l'y inviter, en lui promettant tous les avantages qu'il pouvoit ſouhaiter pour l'établiſſement de ſon ordre & pour lui-même. Mais aiant appris que le ſaint n'avoit point été touché de ſes promeſſes, il en fit parler au Roi de Naples par ſon Ambaſſadeur, & ce Prince qui ſe ſoucioit peu de retenir le ſaint dans ſes Etats, fit ce qu'il put pour l'engager à donner cette ſatisfaction au Roi de France. Mais François de Paule dit nettement qu'il ne tenteroit point Dieu, & qu'il ne pouvoit entreprendre un voïage de quatre cent lieues pour ſatisfaire des gens qui ne demandoient un miracle que par des vues baſſes & trop humaines. Louïs que le mal rendoit impatient, n'aïant pas réuſſi de ce côté-là, s'adreſſa au Pape Sixte IV. qui envoïa deux brefs l'un fort près de l'autre au ſaint hermite pour l'obliger d'aller inceſſamment trouver le Roi. François, ſans déliberer davantage, ſe mit en chemin avec le maître d'hôtel de Louïs XI. qui l'étoit venu querir. Il paſſa par Naples, par Rome, & alla s'embarquer à Oſtie pour prendre la route de France où il arriva.

AN. 1483. cour ſaint François de Paule.

CXIV. Le ſaint arrive en France, & ſe rend au Pleſſis.

Mem. de Comines, l. 6. c. 7. & 8.

Auſſi-tot que le Roi eut appris l'arrivée du ſaint en France, il en eut tant de joie qu'il fit préſent à celui qui lui en porta la nouvelle d'une bourſe de dix mille écus; & quand il fut proche de la Touraine, Louïs manda au Dauphin ſon fils de l'aller recevoir à Amboiſe; ce qu'il fit avec tous les témoignages d'eſtime & de reſpect. Le ſaint arriva au château du Pleſ-

An.1483. sis le vingt-quatriéme d'Avril de l'année precedente 1482. & le Roi étant allé au-devant de lui accompagné de sa cour, le reçut avec autant d'honneur & de soumission, dit Comines, que si ç'eût été le Pape. Il se jetta à genoux devant lui, le conjurant de faire en sorte que Dieu voulût lui prolonger la vie. Le saint lui fit entendre que la vie des rois a ses bornes, comme celle des autres hommes, & qu'au-lieu de prétendre que Dieu voulût changer sur cela ce qu'il a une fois arrêté & qui est immuable, il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que celui de s'y soûmettre. Le Roi le fit loger dans la basse court du château, dans un petit appartement proche la chapelle de saint Matthieu, & il lui donna un interprete nommé Ambroise Rembaut qui sçavoit également l'Italien, le Latin & le François. Il chargea en même-tems deux de ses officiers du soin de sa subsistance & de celle des religieux qui l'avoient accompagné dans son voïage.

CXV. Divers entretiens du saint avec le Roi.

Le saint Hermite alloit souvent entretenir le Roi des affaires de son salut: & comme l'assure Comines qui y étoit presque toûjours present, il parloit à ce Prince avec tant de sagesse & d'élevation qu'on étoit persuadé qu'il étoit inspiré de Dieu, & que c'étoit le saint-Esprit qui parloit par sa bouche: car de lui-même il n'étoit pas capable de penser & de parler comme il faisoit, n'aïant aucune teinture des lettres. Aussi la veneration que le Roi, les Princes & les Seigneurs de la cour les mieux sensez avoient pour lui, n'empêcha pas que plusieurs courtisans ne se mocquassent de sa simplicité, & ne l'appellassent le bon homme par dérision; ils le tournoient même en ridicule sur ses habits, ses cheveux qu'il n'avoit jamais coupez, & tout son exterieur negligé. Le medecin

decin du Roi Jacques Coctier fut du nombre de ces derniers, par je ne sçai quelle basse jalousie qui le porta à faire souvent tenter par le Roi même le désinteressement du Saint & son amour pour la pauvreté, quoiqu'il s'unît à lui en 1483. pour disposer enfin le Roi à la mort qu'il craignoit tant. AN. 1483.

CXVI. Précautions qu'on prend pour lui annoncer sa mort. *Vide supr. n. 84. Mem. de Comines, l. 6. ch. 12.*

Ainsi Louïs XI. se sentant affoiblir de jour en jour, fit venir d'Amboise le Dauphin son fils, & lui repeta les instructions rapportées plus haut. Comme il eut une troisiéme rechûte le vingt-sixiéme d'Août avec les mêmes symptômes, l'on crut être obligé de lui represènter qu'il n'avoit plus rien à prétendre en ce monde, & qu'il falloit se preparer pour l'autre. La commission étoit délicate; ce Prince avoit dit plus d'une fois en pleine santé, que quand l'on verroit approcher la fin, l'on évitât avec soin de lui parler de la mort, & qu'on l'avertît simplement de mettre sa conscience en bon état; parce qu'il ne se sentoit pas assez ferme pour entendre prononcer clairement ce terrible arrêt, sans perdre connoissance, & sans ressentir dans toutes les parties de son corps des convulsions qui l'emporteroient à l'instant. Olivier le Daim & quelques autres domestiques l'avoient entendu parler ainsi, & sçavoient d'ailleurs que jamais personne n'avoit tant apprehendé la mort, ni cherché tant de préservatifs pour s'en garentir. Cependant ils voulurent bien être les porteurs d'une si triste nouvelle, & ils s'en acquitterent même sans garder aucunes mesures. Sire, lui dirent-ils, il faut que nous nous acquittions de notre devoir, n'aïez plus d'esperance en ce saint homme, c'est fait de vous sûrement; & pour cela pensez à vôtre conscience, car il n'y a plus de remede. Chacun lui dit quelque mot;

C'étoit saint François de Paule.

&

An.1483. & le Roi leur répondit. J'ai esperance que Dieu m'aidera, car par avanture, je ne suis pas si malade que vous pensez.

CXVII. Il conserve tout son bon sens jusqu'à sa mort.

Ceux qui l'avertirent de penser à la mort, furent assez heureux pour être écoutez. Il recommanda le Dauphin son fils au Seigneur de Beaujeu son gendre, il envoia le Chancelier porter les sceaux au même Dauphin qu'il nomma Roi, exhortant un chacun à lui être fidéle & à le bien servir. Il lui recommanda en particulier de donner le commandement de ses troupes à Des-Cordes, à qui il falloit défendre d'executer l'entreprise qu'il avoit formé sur Calais, afin de renvoïer incessamment les Anglois au de-là de la mer, parce que le Dauphin étoit trop jeune pour se débarrasser habilement d'une semblable affaire; soit qu'elle réussît ou qu'elle ne réussît pas; qu'il falloit au moins pendant cinq ou six ans conserver la paix avec tout le monde. Il donna tous ces ordres avec une si grande presence d'esprit, qu'il parut, dit Comines, n'avoir jamais eu tant de bon sens. Il vêcut encore quelques jours sans se plaindre dans sa maladie, il reçut tous les sacremens qu'on donne aux malades avec beaucoup de devotion, parlant toûjours de Dieu, & récitant quelques prieres à la sainte Vierge, afin de lui obtenir la grace de ne

CXVIII. Mort du Roi Louïs XI.

mourir qu'un samedi. Ce qui arriva, puisqu'il mourut le samedi trentiéme du mois d'Août à huit heures du soir, dans la soixante-uniéme année de son âge, & la vingt-troisiéme de son regne, au Plessis-lez-Tours. Il ordonna que son corps fût porté à Nôtre-Dame de Clery près d'Orleans, où il avoit une très-particuliere devotion; & il avoit tellement à cœur qu'on l'inhumât dans cette Eglise, qu'il obtint du Pape Sixte IV. une bulle d'excommunica-

Mem de Comines, c. 12. du liv. 6. in fin. Polyd. Virg. lib. 25.

tion

tion contre ceux qui feroient transporter son corps ailleurs. **An. 1483.**

C'étoit un Prince, dit Comines, fort sage dans l'adversité, très-habile pour penetrer les interêts & les pensées des hommes, & pour les tourner à ses fins, furieusement soupçonneux & jaloux de sa puissance, très-absolu dans ses volontez, qui ne pardonnoit point, qui fouloit beaucoup son peuple, & en même-tems le meilleur des Princes de son siecle. Le même auteur dit qu'il ne le vit jamais tranquille & content; qu'il étoit toûjours agité par quelque chagrin; qu'il étoit fort attaché à son épouse, sans aimer aucune autre femme; que quand il étoit en guerre, il soupiroit après la paix; & que quand il étoit en paix, il ne pouvoit supporter que la guerre. Il étoit assez instruit, aïant eu pour précepteur Jean d'Arconvalle. Jean Colleman lui avoit appris les mathematiques & les élemens d'astrologie; & l'on assure que ce fut lui qui composa le livre intitulé, Le rosier des guerres, pour l'instruction de Charles VIII. son fils; du moins l'on ne peut douter qu'il n'ait fait travailler à deux excellens recueils, l'un de la pragmatique sanction, l'autre sur les droits de la France par rapport au roïaume de Naples, pour l'instruction du même Dauphin. Il enrichit la bibliotheque du Louvre d'un grand nombre de manuscrits; Robert Gaguin general des Mathurins, qui écrivoit l'histoire de France, fut son bibliothecaire. Il dressa lui-même les statuts pour l'ordre de saint Michel, & l'on y voit un article qui porte qu'il y auroit toûjours une place affectée pour celui qui travailleroit à l'histoire de cet ordre.

Comines, ibid. c. 13. Paul. Æmil. lib. 3. c. 7.

L'on a écrit que l'Europe lui fut redevable de l'art de tailler les personnes incommodées de

An. 1483. de la pierre, en permettant aux chirurgiens de Paris d'en faire l'essai sur un franc-archer condamné à être pendu ; l'épreuve se fit & l'on réüssit, le franc-archer fut gueri, & vêcut long-tems après. Le discernement des esprits étoit admirable dans ce Prince. Il avoit entrepris de réduire toutes les mesures & tous les poids du roïaume à un seul, & de faire dresser une coûtume generale pour toutes les provinces. Il vouloit que la justice fût exactement rendue aux particuliers. Il institua deux parlemens, celui de Bourdeaux en 1462. & celui de Bourgogne en 1476. Il affectoit d'être dévot, & se confessoit toutes les semaines, faisant souvent des pelerinages de devotion. Ce fut lui qui établit la coûtume de sonner l'*Angelus* à midi. Il portoit à son chapeau une image de Nôtre-Dame qui n'étoit que de plomb, & la baisoit souvent, sur-tout lorsqu'il recevoit quelque bonne nouvelle. Il faisoit faire assez fréquemment des processions, honoroit beaucoup les reliques, & donnoit liberalement aux Eglises. Mais avec toutes ces bonnes qualitez, il n'en manquoit pas de mauvaises. Mezerai dit qu'il avoit fait mourir plus de quatre mille personnes, la plûpart sans forme de procès, plusieurs noïez, d'autres précipitez en passant sur une bascule, d'où ils tomboient sur des rouës armées de pointes & de tranchans. Il ne prenoit conseil que de lui seul; il ne pouvoit souffrir les personnes de qualité. En un mot, jamais il n'y eut de cour où la mauvaise foi fut plus en regne que dans la sienne, sur l'exemple qu'il en donnoit lui-même

Abr. chron. tom. 3. vie de Louïs XI. in 12.

CXIX. Ses deux mariages & sa posterité.

Ce Prince n'étant encore que Dauphin, avoit été marié deux fois. Sa premiere femme fut Marguerite fille de Jacques I. Roi d'Ecosse, qu'il épousa, à ce qu'on croit, en 1436. n'étant âgé

âgée que de quatorze ans, elle mourut en 1445. sans laisser aucun enfant. Il demeura veuf six ans, & il ne se seroit pas remarié tant qu'il n'auroit pas été Roi, si la necessité de ses affaires ne l'y avoit contraint; il épousa donc pour seconde femme Charlotte fille du Duc de Savoïe qui n'avoit alors que six ans, elle fut élevée auprès de sa mere jusqu'à treize ans, qu'elle alla trouver son époux en Flandre. Il en eut dès la premiere année un fils nommé Joachim Duc de Normandie, qui mourut fort jeune. Le second fut Charles qui succeda au roïaume. Le troisiéme nommé François ne vêcut pas long-tems Il eut encore trois filles, le P. Daniel n'en met que deux; l'aînée mourut dans son bas âge. La seconde fut Comtesse de Beaujeu & ensuite Duchesse de Bourbon. La troisiéme Jeanne Duchesse d'Orleans, fonda l'ordre des Annonciades à Bourges, après avoir été repudiée par son époux qui devint Roi de France & successeur de Charles VIII. sous le nom de Louïs XII.

AN. 1483.

S. Marth. genealog. Franc. lib. 8. c. 9.

CXX. Charles VIII. Roi de France lui succede.

Le successeur de Louïs XI. fut donc Charles VIII. son fils qui avoit treize ans accomplis & deux mois, c'est-à-dire qu'il étoit majeur suivant l'ordonnance de Charles V. son trisaïeul. Le Roi défunt en mourant avoit laissé par son testament l'administration du roïaume à Anne de France sa fille mariée au Seigneur de Beaujeu, jusqu'à ce que Charles fût en état de gouverner par lui-même; elle avoit de l'esprit, de la penetration, du courage & de la fermeté, en un mot, toutes les qualitez necessaires pour bien s'acquitter de cet emploi; mais la passion de commander s'empara de tous ceux qui y avoient quelque droit; & toutes les précautions que le défunt Roi avoit pû prendre, ne fu-

An. 1483. furent pas capables d'arrêter les troubles qui survinrent à cette occasion.

CXXI. Quelques Princes disputent du gouvernement. Les deux contendans à l'autorité du roïaume étoient Louïs Duc d'Orleans, & Jean II. Duc de Bourbon frere aîné du Seigneur de Beaujeu; le premier quoiqu'il ne fût pas encore majeur, parce qu'il étoit premier Prince du sang; le second parce qu'il avoit épousé la tante du Roi, outre qu'il s'en croïoit plus capable qu'une femme, qui en France ne devoit avoir aucune part à l'administration de l'Etat, parce qu'elle ne pouvoit pas regner. La cour étoit partagée sur ces trois competiteurs, les deux Ducs & la Comtesse de Beaujeu. Comme on ne put convenir de leurs droits, la décision du differend fut remise à l'assemblée des Etats Generaux qu'on tint l'année suivante; & jusqu'à ce tems-là tous trois de concert pour s'attirer la bienveillance du peuple, abandonnerent à la severité des loix ceux qui avoient abusé de leur crédit auprès de Louïs XI. durant les dernieres années de sa vie. Olivier le Daim fut pendu, il avoit été premier chirurgien de Louïs XI. On l'accusa d'homicide & d'adultere. Jean Doyac Procureur General du Parlement fut foüetté par deux bourreaux dans tous les carrefours de Paris, ensuite on lui coupa une oreille, & on lui perça la langue avec un fer chaud; cette execution faite on le conduisit en Auvergne dans la ville de Montferrand lieu de sa naissance où on réitera la flagellation, & on lui coupa l'autre oreille. Il se rétablit dans la suite lorsque Charles VIII. alla en Italie. Mezeray met cet évenement l'année suivante après la tenue des Etats. J'ai suivi la chronologie du P. Daniel. Quant au medecin Jacques Coctier, il en fut quitte pour une taxe de cinquan-

quante-mille écus, & conserva tranquillement le reste de ses biens, sans que dans la suite on l'ait jamais recherché. AN.1483.

Maximilien d'Aûtriche délivré par la mort de Louïs XI. d'un ennemi puissant, crut que le bas âge d'un Prince foible lui ouvroit une voïe sûre pour rentrer dans tous les païs qu'il croïoit lui appartenir. Dès la fin de cette année il envoïa remontrer aux Princes du sang la violence qui lui avoit été faite, lorsqu'on l'avoit obligé à signer le traité d'Arras, offrant toutefois de consentir au mariage de sa fille, pourvû que ce fût à d'autres conditions. Il tâcha d'engager Ferdinand & Isabelle Rois de Castille & d'Arragon dans ses interéts, en leur promettant du secours pour reprendre le Comté de Roussillon. Il chercha à faire une nouvelle alliance avec le Duc de Bretagne qu'il avoit beaucoup negligé. Il fit agir auprès du Duc de Lorraine dans le dessein de se liguer avec lui contre la France. Il fit sonder la bonne volonté des peuples de Bourgogne, afin de les rendre favorables à ses desseins. On trouve dans Comines l'instruction qui fut donnée à Olivier de la Marche, lorsqu'il fut envoïé vers les principaux Seigneurs de France pour revenir contre le traité d'Arras; elle est dattée de cette année 1483. de même que celle qui fut donnée à Gaspard de Lopia pour le Roi de Castille; une autre aux Sieurs de Longüeil & de Branges pour le Duc de Bretagne; une quatriéme au Sieur de Fay pour le Duc de Lorraine; une cinquiéme aux Sieurs de Toulongeon & d'Autrey pour les Bourguignons; une sixiéme enfin à ce dernier seul pour tâcher de gagner le Seigneur de Neufchâtel fils du Maréchal de Bourgogne, qui usant de la liberté du tems, avoit quitté le service de

CXXII. Maximilien pense à rentrer dans les états après la mort de Louis XI.

Mem. de Comines, tom. V. édit. de 1723. p. 333. & suiv.

AN. 1483. Maximilien pour se donner au Roi Louïs XI.

CXXIII. Conjuration à Genes contre Bapt. Fregose. Les troubles continuoient toûjours à Genes, où les habitans conspirerent contre Baptiste Fregose dont ils se plaignoient fort à cause de sa severité & de son orgueil insupportable. Le chef de la conspiration étoit un certain Lazare Doria, & les principaux de la famille des Fregoses y étoient même entrez, jusqu'au Cardinal Paul Fregose oncle de Baptiste & Archevêque de la ville. La conspiration alla si loin que ce même Baptiste qui étoit Doge depuis l'an 1478. fut contraint de se retirer secretement. Il adoucit l'ennui de son bannissement volontaire par la composition de quelques ouvrages, & par la lecture des bons auteurs. Il composa en Italien neuf livres d'exemples memorables sur le modéle de Valere Maxime, & dédia cet ouvrage à son fils Pierre. Camille Ghilini de Milan, l'a traduit en Latin. On le publia à Milan en 1519. à Basle en 1541. & ailleurs. Il composa encore la vie du Pape Martin V. & fit un traité des femmes sçavantes.

Augustin. Schiaffin hist. Eccles. Genu. ad annum 1482. Vossius de historic. latinis. Fulgos l. 9. c. 6. ad fin.

CXXIV. Troubles dans le roïaume de Bohême. La Bohême étoit aussi agitée par les differentes persecutions que les Hussites suscitoient aux Catholiques. Les premiers chasserent ceux-ci de Prague, en tuerent beaucoup, obligerent les Religieux à se retirer, & ruinerent entierement les monasteres qui n'étoient pas encore tout-à-fait rétablis. Uladislas ne pouvant resister ni à ces heretiques, ni à Matthias Roi de Hongrie, parce qu'il étoit trop jeune & sans experience, laissoit ces desordres impunis. L'ambition de Matthias étoit de se rendre maître de la Bohême dont le Roi toutefois se mit en devoir de châtier les heretiques. Mais les fils du Roi défunt Georges Pogebrac l'appaiserent en lui faisant quelque satisfaction. Le repentir ne fut pas sincere : la douceur & la trop grande faci-

Dubrav. lib. 31. Krantz. 13. Wandal. 38.

facilité du Prince les rendirent si insolens, qu'un d'entre eux aïant vû le Roi de Bohême aux fenêtres de son palais, cria hautement qu'il falloit tuer ce porc de Pologne qui haïssoit le calice, voulant parler de la communion sous les deux especes. Matthias vouloit profiter de ces troubles pour s'emparer du roïaume, mais il fut la duppe de son ambition. AN. 1483.

CXXV. Il se forme un parti en Angleterre contre l'usurpateur Richard.

En Angleterre l'usurpateur de la couronne s'abandonna à son genie violent, hautain, interessé, & mécontenta ses meilleurs amis. Il manqua de parole au Duc de Buckingham. Cet outrage piqua le Duc, l'homme le plus fier de son tems; & son ressentiment fut si vif qu'il forma dès-lors le dessein de détruire Richard. Il se retira dans une de ses maisons de campagne appellée Brechenot, où l'Evêque d'Ely étoit prisonnier. Il découvrit son dessein à ce Prelat qui avoit beaucoup de droiture & une grande integrité de mœurs; il fit amitié avec lui; il le gagna, & ils se jurerent l'un l'autre une fidelité inviolable. Marguerite de Sommerset mere du Comte de Richemont qui étoit comme prisonnier en Bretagne, avoit formé un parti en faveur de son fils, elle alla trouver le Duc de Buckingham pour lui recommander ses interêts. Le Duc promit à la Comtesse tout ce qui dépendoit de lui; & dès-lors il prit la resolution de mettre le Comte de Richemont sur le trône. Il eut même l'adresse d'engager les partisans de la maison d'Yorck à favoriser le Comte de Richemont, en lui faisant épouser la fille d'Edouard IV.

CXXVI. Revolte dans le roïaume de Grenade.

Le Roi de Grenade aïant répudié sa femme dont il avoit eu des enfans, épousa une Chrétienne renegate nommée Zaraïde. Le haut rang où elle se vit élevée, la rendit ambitieuse; elle pensa à conserver le roïaume à ses enfans,

AN. 1483. & pour y mieux réussir, elle persuada au Roi de faire mourir ceux de sa premiere femme. Ce Prince se dépouillant du titre de pere en faveur de cette femme cruelle, voulut faire ce qu'elle lui conseilloit. Mais l'aîné de ces enfans qui se nommoit Mahomet Boabdil, se sauva par le secours de sa mere, & tous deux se retirerent à Cadix, & ne penserent plus qu'à la vengeance. Les Grands qui détestoient la cruauté de leur Roi, firent venir cet aîné, & le proclamerent Roi dans l'absence de son pere. Ils s'emparerent de l'Alhambra, qui étoit comme le fort qui défendoit la ville de Grenade. Le Roi ne voïant à son retour aucune apparence de rentrer dans cette ville, se retira par la vallée de Lecrin dans la forteresse de Monducar, & engagea un de ses freres grand capitaine à faire la guerre au Prince son fils. Ce frere s'appelloit Zagal, & ses grandes actions lui avoient acquis le titre de brave.

Cette guerre donna lieu à Ferdinand & Isabelle d'entreprendre la conquéte du roïaume de Grenade, & de bannir de toute l'Espagne la secte de Mahomet, qui y avoit regné près de huit siecles Le jeune Prince sçachant ce dessein, crut qu'il pourroit tout à la fois s'opposer & à son pere & aux Chrétiens. Il vint mettre d'abord le siége devant Lucenne place du gouvernement de loz Donzelés. Au bruit de cette demarche, le Comte de Cabra qui commandoit un corps de troupes choisies dans l'Andalousie, manda au Gouverneur de loz Donzelés de le venir joindre avec le petit corps d'armée qu'il avoit composé des garnisons de la frontiere. La jonction s'étant faite, quoique leur armée fut beaucoup moins nombreuse que celle du jeune Roi de Grenade, ils ne laisserent pas de marcher en diligence pour

pour aller secourir Lucenne. Mais le jeune Roi ne jugea pas à propos de les attendre, il leva précipitamment le siége, & prit la route de Locha avec beaucoup de prisonniers & de butin. Le Comte de Cabra le suivit de si près, qu'il l'atteignit, engagea le combat, mit les Maures en désordre, & les poussa jusqu'au bord de la riviere, où il s'en noïa un grand nombre, presque tous les autres demeurerent sur la place, & le jeune Roi fut fait prisonnier & conduit à Cordouë.

An. 1483.

CXXVII. L'armée des Maures est battue par les Espagnols.

Pendant que ces choses se passoient du côté de Lucenne, Ferdinand étant entré avec une grosse armée dans la plaine de Grenade, y fit un effroïable dégât, aussi-bien qu'aux environs d'Illora & de Montefrio; & après avoir menacé plusieurs places pour obliger les Maures à partager leurs forces, il tomba brusquement sur la forte place de Tachara, qu'il emporta d'assaut, & fit raser jusqu'aux fondemens. Après cette expedition, il retourna victorieux à Cordouë. A peine y fut-il, que des Ambassadeurs du Roi prisonnier arriverent, pour traiter de sa délivrance. Ils étoient chargez d'offrir à Ferdinand & Isabelle l'hommage perpetuel de la couronne de Grenade, douze mille ducats de tribut, & telle somme d'argent comptant qu'on voudroit prescrire. Les propositions furent acceptées sur les remontrances que le Cardinal de Mendoze fit à Isabelle, & le jeune Roi fut remis en liberté. On promit aussi de l'assister contre son Pere, à condition qu'il fourniroit trois cens esclaves, outre les douze mille ducats qu'il devoit païer.

CXXVIII. Le jeune Roi se rend tributaire de la Castille.

Le jeune Prince Maure ne fut pas plûtôt en liberté, qu'il s'en retourna à Grenade accompagné des plus considérables de son parti, qui étoient venus le joindre sur la frontiere: mais il

An. 1483. il fut bien étonné d'y trouver les esprits autant choquez contre lui, qu'ils avoient pris auparavant ses interêts avec chaleur. L'infamie du traité qu'il venoit de conclurre avec les Rois de Castille & d'Arragon en étoit la cause; & l'on ne pouvoit souffrir qu'il eût rendu à perpetuité sa couronne tributaire de celle de Castille. Le mécontentement même alla si loin, que plusieurs quitterent son parti pour prendre celui de son oncle, & par derision ils appellerent le jeune Roi Chianito, c'est-à-dire, petit, ou malheureux & infortuné.

CXXIX. Mort de Phœbus Roi de Navarre.

Belleforêt l. 3. c. 149.

François Phœbus Roi de Navarre & neveu de Louis XI. voïant que les troubles de son roiaume qui l'avoient obligé de se retirer en France, commençoient à s'appaiser, quitta cette cour, & vint à Pampelune, accompagné de sa mere, de ses oncles, & d'un grand nombre de Seigneurs, vers le commencement de Novembre de l'année precedente. Il s'y fit couronner dans le mois de Janvier de celle-ci, commanda, sur peine de la vie, d'ôter les noms de Beaumont & de Gramont qui avoient si long-tems divisé son roïaume, & rendit l'autorité aux Magistrats. Mais à peine fut-il arrivé en Bearn sa patrie, qu'il mourut le troisiéme de Février 1483. d'une maladie qui le prit subitement. On croit qu'on l'avoit empoisonné. Il n'avoit encore que quinze ans; & donnoit déja de grandes esperances. Sa sœur Catherine, Princesse fort jeune, lui succeda; & choisit Jean d'Albret pour époux, parmi plusieurs qui la recherchoient en mariage. Ferdinand Roi d'Arragon en conçut tant de dépit, parce qu'il se flattoit qu'elle épouseroit son fils fort jeune alors, qu'il ne cessa jamais de l'inquieter, & qu'il emploïa la violence & l'artifice pour la frustrer de ses Etats.

Le

Le celebre heresiarque Martin Luther vint au monde à Islebe le dixiéme de Novembre de cette année 1483. Son pere avoit nom Jean Lorther ou Lauther, & sa mere Marguerite Lindeman. Cochlée dit qu'étant né la veille de saint Martin, on lui donna le nom de ce saint Evêque.

AN. 1483. CXXX. Naissance de Martin Luther.

Pendant que l'Eglise recevoit dans son sein celui qui devoit être un de ses plus cruels persecuteurs, elle fut privée d'un de ses plus fermes appuis dans la mort du Cardinal d'Estouteville, que quelques historiens placent toutefois dans l'année precedente. Il étoit fils de Jean Seigneur d'Estouteville, & de Marguerite de Harcourt. Il fut d'abord Archidiacre d'Angers; ensuite, selon quelques modernes, Prieur de saint Martin des Champs à Paris. On dit aussi qu'il fut pourvû de l'Evêché de saint Jean de Maurienne en Savoie pour celui de Beziers, & enfin de l'Archevêché de Roüen par le Pape Nicolas V. Eugene IV. le fit Cardinal en 1437. ou selon d'autres le dix-huitiéme de Decembre 1439. avec le titre de saint Martin des Monts, qu'il changea depuis pour l'Evêché de Porto, & opta ensuite celui d'Ostie & de Veletri. Ce Cardinal fut encore camerlingue de l'Eglise. C'étoit un homme intrepide pour la justice. Jacques Cardinal de Pavie, connu sous le nom de *Papiensis*, lui dédia ses commentaires: & François Philelphe le nomme le soûtien de l'Eglise. Il mourut à Rome dans le mois de Decembre, selon l'opinion la plus commune, & fut enterré dans l'Eglise des Augustins qu'il avoit fondée; où on lui a fait ériger dans le dix-septiéme siecle une statue de marbre avec un éloge qu'Ughel & d'autres historiens rapportent.

CXXXI. Mort du Cardinal d'Estouteville.

Matthieu, hist. de Louis XI. l. 10.

Ughel. Italia sacra.

Philelph. lib. 25. *epist.* 15. *& lib.* 31. *epist.* 50.

L'autorité du grand penitencier à Rome

CXXXII. Bulles déclaiant

AN. 1483. Differentes du Pape Sixte IV.

aïant été beaucoup diminuée sous les predecesseurs de Sixte IV. ce souverain Pontife voulut la rétablir, & lui donner un nouveau lustre : ce qu'il fit par une bulle du neuviéme de May 1484. qu'on trouve dans le grand bullaire. Par une autre du même tems, il condamna les Chanoines Reguliers de saint Augustin, qu'on appelloit de Latran, & les Hermites du même Saint, qui disputoient un peu trop vivement les uns contre les autres au grand scandale de l'Eglise, touchant l'habit & l'établissement des Religieux, qu'ils prétendoient avoir été instituez par ce grand Docteur de l'Eglise. Le Pape leur ordonne de vivre en paix & avec beaucoup de charité, sans se mettre en peine de la maniere dont étoient habillez les clercs que ce Saint avoit assemblez dans sa maison Episcopale pour y vivre en commun. Quoique la question, si saint Augustin a été Religieux, & s'il en a institué qui vécussent sous une certaine regle, ait été souvent agitée ; les parties ne sont pas encore d'accord ensemble. Ce qu'on peut dire de plus précis là-dessus, est que ce saint Docteur étant à Hyppone, y voulut vivre dans un monastere, comme il avoit fait à Tagaste ; que l'Evêque Valere aïant sçû son dessein, lui donna, pour y contribuer, un jardin de l'Eglise, où le Saint rassembla des serviteurs de Dieu qui voulurent bien vivre dans la pénitence & dans la pauvreté comme lui, aïant déja vendu son patrimoine qu'il avoit donné aux pauvres ; qu'il paroît que chacun vivoit du travail de ses mains dans cette communauté ; en un mot, ce qu'il y a de certain, est qu'on y observoit la regle des Apôtres, c'est-à-dire, que personne n'y possedoit rien en propre, que tout y étoit commun, & que tout y étoit distribué à chacun selon ses besoins.

Bullar. tom. 1. Sixt. IV. constit. 28. Pennot. in praef. hist. Cleric. Regul. & lib. 3. cap. 34. Bzov. hoc anno.

M. de Tillemont, vie de S. Augustin. Baillet au 28. du mois d'Août.

Les

Les remontrances du Pape n'établirent pas la paix parmi les disciples du Docteur de l'Eglise le plus humble & le plus pacifique. Les Religieux malgré la bulle de Sixte IV. se répandirent en invectives les uns contre les autres, & même en injures ou dans leurs predications, ou dans les ouvrages qu'ils composoient à ce sujet. Dominique de Trevise tenoit pour les Chanoines Reguliers, parce qu'il étoit du même ordre; Barthelemi de Pavie & Antoine Coriolan Romain, Hermites de saint Augustin, attaquoient les Chanoines. Coriolan étoit General de l'ordre, & sçavant. Malgré le decret du Pape, il composa une apologie qu'il rendit publique, & qui fut condamnée par les Cardinaux, comme remplie d'invectives & de termes injurieux. Maphée de Veronne écrivit contre cette apologie. Quelque tems après la dispute reçommença avec plus d'animosité que jamais, & la question ne fut pas decidée pour cela. Le Pape étant mort sur ces entrefaites, n'y put mettre ordre.

AN.1484.

CXXXIII. Contestation entre les Chanoines Reguliers & les Hermites de saint Augustin.

Sixte IV. mourut à Rome dans le palais du Vatican le treiziéme du mois d'Août de cette année, lorsqu'il étoit dans sa soixante & onziéme année commencée, aïant occupé le saint Siege treize ans & cinq jours. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Pierre, & mis dans un tombeau de bronze que le Cardinal Julien son neveu lui avoit fait faire. Nous avons de lui plusieurs traitez, un sur le Sang de JESUS-CHRIST, & un autre sur la puissance de Dieu, contre l'erreur d'un certain Religieux Carme de Boulogne, qui soûtenoit opiniâtrement que Dieu par sa toute-puissance ne pouvoit pas sauver un homme damné. Ces deux traitez ont été imprimez à Rome en 1471. On a encore

CXXXIV. Mort du Pape Sixte IV.

Onuph. in Sixt. IV. Ciacon in eundem. Brut. hist. Flor. lib. 8. P. Alexand. hist. Eccles. to. 1. sæc xv. in 8. Miscell. t. 4. p. 527.

AN. 1484. de lui une explication du traité de Nicolas Richard touchant les indulgences accordées pour les ames du purgatoire. Cette explication a été imprimée avec l'ouvrage même en 1481. Il avoit fait un traité des futurs contingens & un autre sur la Conception de la Vierge. On dit qu'on les trouve manuscrits dans les bibliotheques d'Italie. M. Baluze a donné une lettre de ce Pape à Charles de Bourgogne, dans laquelle il tâche de satisfaire ce Duc sur plusieurs plaintes qu'il lui avoit faites, entre autres de ce qu'il n'avoit pas fait Cardinal un nommé de Clugnoc pour lequel le Duc l'avoit prié. Le Pape lui avoit preferé deux de ses propres parens. Voilà ce qui fâchoit le Duc: il reprochoit à Sixte que c'étoit par un amour charnel pour ses parens qu'il les avoit preferez. Sixte se disculpe de ce reproche, & assure qu'il n'a consulté que leur merite. Il y a dans cette lettre des reflexions fort sensées. Ce Pape fit huit promotions de Cardinaux qui ont été rapportées en leurs places. Le P. Alexandre dit qu'il avoit entrepris de concilier la doctrine de saint Thomas avec celle de Scot. Enfin l'on voit encore aujourd'hui dans Rome la magnificence des édifices qu'il y fit bâtir, entre autres le pont du Tibre qu'il fit si utilement reparer & qui porte son nom au-lieu de celui d'Antonin qu'il avoit auparavant. Ce fut lui qui chargea Platine de composer les vies des Papes, & pour le fixer à Rome, il lui donna l'intendance de la bibliotheque du Vatican qu'il avoit enrichie d'un grand nombre de manuscrits & de livres venus de toutes les provinces de l'Europe, & assigna des revenus pour en acheter de nouveaux.

CXXXV. Bajazet. Sur la fin du Pontificat de Sixte, Bajazet Empereur des Turcs aïant appris le zele que le Grand-

Grand-maître de Rhodes Pierre d'Aubusson, témoignoit pour les reliques, & voulant lui donner des marques de reconnoissance de l'attention qu'il avoit à faire garder Zizim, lui envoïa la main de saint Jean-Baptiste qui étoit dans le tresor de son pere Mahomet. Le Grand-maître fit examiner la relique, & par les informations juridiques qui en furent faites, on apprit que c'étoit une tradition ancienne confirmée par les histoires des Grecs, qu'après la mort de saint Jean-Baptiste son corps fut enterré dans la ville de Sebaste entre le Grand-prêtre Heli & le Prophete Abdias; que saint Luc l'Evangeliste se transporta la nuit sur les lieux avec quelques disciples du saint Precurseur, dans le dessein de l'enlever secretement; mais qu'aïant consideré la difficulté de cette entreprise, il en separa la main droite qui avoit baptisé JESUS-CHRIST, comme la partie la plus noble de ce saint corps, & qu'il la porta lui-même à Antioche où il la laissa, lorsqu'il en partit pour aller prêcher l'Evangile dans la Bithynie. Ce prétieux dépôt fut conservé & honoré publiquement par les Chrétiens d'Antioche pendant l'espace de trois cens ans; & lorsque Julien l'Apostat entreprit d'abolir le culte & la memoire des Martyrs, les fidéles cacherent cette relique jusqu'à la mort de cet Empereur.

AN. 1484. Fait présent de la main de S. Jean-Baptiste au Grand-maître de Rhodes.

Surius 29. Augusti, p. 224. Bosius tom. 2. l. 13. & 14.

Justinien Prince très-religieux aïant fait bâtir le temple de sainte Sophie, & l'Eglise de saint Jean de la Pierre à Constantinople, y fit apporter les plus précieuses reliques de tout l'Orient, pour rendre plus auguste la dedicace de ces deux Eglises. La tête & la main de saint Jean-Baptiste furent de ce nombre, mais ces deux reliques furent reportées l'une à Edesse, l'autre à Antioche. Constantin Porphytoge-

nete

AN. 1484. nete qui gouvernoit l'Empire des Grecs dans le dixiéme siecle, souhaita fort d'avoir cette main, à cause des miracles qui se faisoient à Antioche, & dont le bruit se répandoit par tout l'Orient. Ce qui porta un diacre de cette Eglise nommé Job, à dérober cette relique pour en faire présent à l'Empereur, qui la fit mettre dans l'Eglise de saint Jean de la Pierre, où elle demeura jusqu'au tems auquel Mahomet II. prit la ville de Constantinople. Ce Sultan la fit déposer dans le tresor imperial avec d'autres reliques dont les chasses étoient très-précieuses; & ce fut de ce trésor que Bajazet la tira pour en faire présent au Grand-maître de Rhodes, qui après avoir pris toutes les instructions necessaires dans une chose de cette conséquence, la fit enchasser dans un reliquaire d'or enrichi de pierreries, & porter en pompe dans l'Eglise de Saint Jean de Rhodes.

CXXXV. Si cette translation de la main de S. Jean-Baptiste est veritable.

Ce récit, quoiqu'assez bien circonstancié par Bosius & par d'autres, n'est pas cependant adopté par quelques historiens, qui disent 1. Qu'il n'y a nulle apparence que les disciples de saint Jean aïent emporté le tronc de son corps après qu'on lui eut coupé la téte, & qu'ils l'aïent enterré à Sebaste ville capitale de Samarie, sur-tout lorsqu'on pense à l'opposition qui étoit entre les Juifs & les Samaritains. 2. Que quand il seroit vrai que ce saint corps eut été transporté de Maqueronte à Sebaste, puisque son tombeau y étoit; les païens sous Julien l'Apostat, l'ouvrirent & brûlerent ses os vers l'an 362. avec ceux du Prophéte Elisée; & les historiens qui le rapportent, n'ont point remarqué que l'on en ait épargné aucune partie; au-contraire ces idolâtres dans leur fureur autorisée par le Prince apostat, brûlerent avec

Baillet vies des Saints, in fol. au 29. d'Août, t. 2.

ces saints corps des ossemens de divers animaux, & aïant mêlé toutes les cendres, ils les jetterent au vent. Il est vrai que Rufin dit que quelques moines mêlez parmi les païens qui ramassoient ces os pour les brûler, en sauverent quelques-uns qu'ils porterent à Jerusalem; mais c'est un garant peu sûr que Rufin, lorsque les Grecs gardent un profond silence là-dessus. 3. Si les reliques de ce Saint n'ont pas été tirées de Sebaste avant Julien l'Apostat, ou si elles n'ont pas été prises à Alexandrie, elles ont dû être suspectes. Il est vrai qu'on doit respecter celles qui ont pour garants des auteurs que nous respectons, comme Theodoret de Cyr, saint Gaudence de Bresse, saint Paulin de Nole; mais on n'est pas obligé aux mêmes considerations pour ceux qui n'ont pas la même autorité. Mr. Baillet met au nombre des reliques douteuses la main droite du saint Précurseur transportée de Sebaste à Antioche par saint Luc, de-là à Constantinople plusieurs siecles après, & enfin à Rhodes. Mr. de Tillemont dit que toutes les circonstances de cette translation à Constantinople ne contribuent pas à rendre cette histoire fort assurée.

AN. 1484. *Rufin. l. 2. c. 27. & 28.*

Memoir. de Mr. de Tillemont, tom. 1. page 530. not. 25. sur S. Jean.

CXXXVII. Desordres du peuple à Rome après la mort du Pape.

Comme l'ambition du défunt Pape avoit été d'élever Jerôme Riario son neveu aux plus grandes dignitez, & qu'il s'étoit par-là rendu fort odieux, tout le monde lui donnoit des malédictions, bien loin de dire du bien de son gouvernement. Le lendemain de sa mort dès le matin plusieurs jeunes gens prirent leurs armes, & allerent dans le palais du Comte Jerôme pour l'insulter; mais n'y aïant trouvé personne, & voïant les appartemens presque tous démeublés, ils se mirent à crier, Colonne, Colonne, & en même tems pillerent le peu qu'on y avoit laissé. Ils rompirent les fenêtres

à

AN. 1484. à coups de hache, & arracherent tous les arbres du jardin. Ils briserent ou emporterent toutes les colonnes de marbre qui étoient dans ce superbe palais. Le jour suivant ils allerent dans le fauxbourg qui est au de-là du Tibre, & pillerent deux magasins qui étoient au bord de la riviere, & qui appartenoient à des marchands Genois: ils emmenerent ensuite deux batteaux chargez de marchandises, qu'un marchand de la même nation avoit fait venir. De là étant revenus dans la ville, ils firent les mêmes desordres dans toutes les maisons des Genois qu'ils pillerent. Quelques-uns allerent au château du jubilé dont Jerôme étoit Seigneur, enleverent environ cent vaches, un grand nombre de chevres, de mulets, de porcs, d'oyes & de poules, & emporterent beaucoup de viande salée & de fromage de Parmesan. Il y en eut qui allerent à l'Eglise de saint Theodore & enfoncerent la porte des greniers de sainte Marie la Neuve, en enleverent tout le bled que le défunt Pape y avoit fait porter, esperant de le vendre beaucoup plus cherement cette année que la précedente. Les Magistrats pour arrêter ces desordres firent publier à son de trompe des défenses sur peine de la vie de piller aucune maison; ils mirent des gardes aux portes & sur les ponts, & firent prendre les armes à tous les capitaines des quartiers, ce qui contint le peuple

CXXXVIII. Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux.

Les Colonnes voulant profiter de la fuite de Jerôme, reprirent le château de Cavarro dont ils tuerent le Gouverneur, & environ une douzaine de soldats, & jetterent le reste de la garnison par les fenêtres dans les fossez. Ils s'emparerent aussi du château de Capranique après avoir massacré tous ceux qui le gardoient. Le Gouverneur de celui de Marini demanda du se-

ſecours à ceux de Camerario, & n'aïant pû rien obtenir, il ſe rendit à compoſition. L'épouſe du Comte Jerôme s'étoit retirée dans le château Saint-Ange, & le Comte retourna avec Virginio Cardinal des Urſins à l'iſle dont il étoit Seigneur; ce qui facilita aux Colonnes leur retour à Rome. Le Cardinal de ce nom y entra ſuivi d'un grand concours de peuple, & fut mené comme en triomphe à ſon palais. Dans le même tems Proſper & Fabrice Colonne retournerent dans les leurs, accompagnez de pluſieurs perſonnes armées de mouſquets. Tous ces troubles furent cauſe qu'il y eut peu de Cardinaux aux obſeques du défunt Pape, on craignoit d'être arrêté par ceux qui étoient dans le château Saint-Ange. Le peuple s'aſſembla au capitole, & reſolut de prier les Cardinaux de poſer les armes, & de ſe rendre tous dans un lieu aſſuré pour y commencer le conclave. AN. 1484.

CXXXIX. Le Comte rend le château Saint-Ange & les autres places.

Le vingt-deuxiéme du mois d'Août le Comte Jerôme rendit le château Saint-Ange, & les autres places fortes de l'Egliſe, après avoir reçû quatre mille ducats que le ſacré College lui fit compter. Les clefs en furent confiées à l'Evêque de Tivoli, qui promit de les rendre au Pape futur, & d'y établir une garniſon en attendant, ſuivant les ordres qu'il en avoit reçûs du ſacré College. Il fut arrêté auſſi qu'après qu'on auroit rendu le château, Virginio & tous ceux de la maiſon des Urſins, de même que les Colonnes ſortiroient de la ville, & n'y reviendroient qu'après un mois; que Jacques Conti abandonneroit la garde du palais, & qu'il y auroit une tréve pendant deux mois entre les Colonnes & les Urſins, à commencer du jour de l'exaltation du nouveau Pape.

Le vingt-quatriéme d'Août tous les Cardinaux

An. 1484. naux s'étant rendus à la tribune de saint Pierre, firent entendre au peuple qu'ils étoient resolus de lui accorder plusieurs graces avantageuses, entre autres de ne conferer aucuns offices ni benefices qu'à des Romains, conformément aux bulles des Papes Nicolas, Callixte & Sixte, de faire observer exactement celles qui avoient été faites pour les études, de n'accorder aucune survivance pour les charges, & de faire observer par tous les Catholiques qui reconnoissent l'Eglise Romaine, l'abstinence des viandes défendues. Le même jour les Cardinaux Colonne, Savelli, des Ursins & Conti, vinrent dans l'Eglise de saint Pierre recevoir les clefs du château Saint-Ange, comme il avoit été arrêté, afin qu'on pût commencer le conclave sans aucune inquietude. Le lendemain qui étoit le jour des obseques du défunt Pape, tous les Cardinaux se rendirent à l'Eglise de saint Pierre, à l'exception de Savelli & de Colonne, parce qu'au préjudice des déliberations du sacré College, ils avoient fait entrer cinquante hommes bien armez dans le château Saint-Ange; ce qui surprit & allarma beaucoup tous les autres Cardinaux. Néanmoins la Comtesse épouse de Jerôme en sortit le vingt-cinquiéme d'Août avec toute sa famille & la garnison; ce qui rétablit le calme dans les esprits.

CXL. Promesses que les Cardinaux font au peuple.

CXLI. Les Cardinaux entrent au conclave.

Le vingt-sixiéme d'Août le sacré College fut averti que Diophebes fils du Comte d'Aversa étoit revenu dans ses terres, & qu'il avoit repris sans tirer l'épée, Roncilione & Montigiovani. Le même jour les Cardinaux au nombre de vingt-cinq, entrerent au conclave qui fut tenu dans la grande chapelle de saint Pierre, & y demeurerent jusqu'au vingt-neuviéme du même mois où l'élection se fit en la maniere sui-

Rec. Masson in Inn. VIII.

suivante. Le samedi sur le soir on alla aux scrutins. Le Cardinal de saint Pierre-aux-Liens dit à celui de saint Marc qui avoit déja onze voix, que s'il vouloit promettre de donner son palais au Cardinal d'Arragon fils du Roi de Naples, il lui feroit donner encore trois voix qui lui manquoient pour avoir le nombre de quatorze necessaire afin d'être Pape. Mais le Cardinal de saint Marc n'accepta pas la proposition, parce que, dit-il, étant élû de cette maniere, il ne croiroit pas que son élection fût canonique, & que d'ailleurs son palais étant fort proche de Château Saint-Ange, il causeroit peut-être un mal irréparable à l'Eglise & à toute la Chrétienté, parce qu'il fourniroit par là un moïen infaillible à ce Prince & à ses successeurs d'entrer quand ils voudroient dans le château & de se rendre maîtres de la ville. Le Cardinal de saint Pierre-aux-Liens n'aïant pas réüssi de ce côté-là, se ligua avec le vice-Chancelier; & lui promit, pour l'attirer dans son parti, de traverser l'élection du Cardinal de saint Marc, qui étoit le seul pour lequel ce Cardinal avoit beaucoup d'éloignement.

AN.1484.

CXLII.
Maniere dont se fit l'élection.

La nuit lorsque tous les Cardinaux étoient retirez dans leurs cellules, celui de saint Pierre-aux-Liens avec le vice-Chancelier, prirent ce tems pour former leur brigue en faveur du Cardinal de Melfe, noble Genois, Grec d'extraction, fils d'Aaron Cibo Chevalier, grand Capitaine, Lieutenant de Naples sous les Rois René & Alphonse, & Senateur de la ville de Rome. Ils esperoient en l'élisant de gouverner sous son Pontificat. Il n'y eut que six des plus anciens Cardinaux ausquels ils n'oserent s'ouvrir, sçavoir Conti, de saint Marc, de Gironne, de Lisbonne, de Sienne & de Naples, & peut-être celui de sainte Marie *in* *por-*

AN. 1484. *porticu.* Le lendemain ceux de la faction allerent trouver les autres Cardinaux & leur dirent qu'ils avoient fait un Pape ; & s'étant fait un peu presser pour exciter leur curiosité, ils leur nommerent le Cardinal de Melfe, & leur dirent qu'ils s'étoient assemblez pendant la nuit, & avoient resolu de lui donner leurs voix. Les anciens Cardinaux voïant qu'ils ne pouvoient empêcher cette élection, puisqu'ils n'étoient que six ou sept contre dix-huit, cederent au plus grand nombre.

CXLIII. Promesses qu'on fait à quelques Cardinaux pour leurs voix.

On découvrit dans la suite les moïens dont on s'étoit servi pour gagner plusieurs voix, & on apprit que pour y réussir, on avoit donné au Cardinal Savelli le château de Monticelli dans l'isle avec la legation de Boulogne ; au Cardinal de Colonne le château de Ceperani avec la legation du patrimoine de saint Pierre & vingt-cinq mille ducats pour le rembourser des pertes qu'il avoit faites lorsqu'on avoit abbattu & brûlé sa maison, avec promesse de lui conferer un benefice de sept mille ducats de rente, lorsqu'il en vacqueroit un de pareil revenu ; au Cardinal des Ursins le château de Secretterre avec la legation de la Marche d'Ancone qu'on ôta au camerlingue. A Martinusius le château de Capranique & l'Evêché d'Avignon. Au fils du Roi d'Arragon Montecorvo : & au Cardinal de Parme le palais de saint Laurent *in Lucina*, qui étoit celui du Cardinal de Melfe avant son élection. A ces conditions ce Cardinal fut élû, & eut le nombre des voix necessaires.

CXLIV. On élit Jean Baptiste Cibo Cardinal de Melfe.

Aussi-tôt après son élection, il fit le Cardinal de Milan Archiprêtre de l'Eglise de saint Jean de Latran & legat d'Avignon. Il donna au Cardinal de saint Pierre-aux-Liens & à son frere qui étoit préfet de Rome, Fano avec cinq autres terres

terres voisines, & promit de faire le dernier general des troupes ecclesiastiques, & d'appeller le premier dans ses conseils les plus secrets, & de ne résoudre aucune affaire importante sans sa participation. On donna encore au Cardinal des Ursins la garde du palais avec des appointemens considerables pour lui & la compagnie d'archers qu'il commandoit ; mais il n'exerça cette charge qu'un jour, & sortit de Rome fort en colere d'avoir été si maltraité. Personne n'eut bonne opinion du gouvernement du nouveau Pape, parce qu'il étoit jeune, n'aïant pas plus de cinquante ans, & Genois ; qu'il avoit mené une vie peu reglée, aïant eu sept enfans de plusieurs femmes, enfin parce qu'il n'étoit parvenu au Pontificat que par des voïes illicites. Cependant Onuphre en dit assez de bien, il loue sa douceur & sa bonté, & ne blâme que son avarice, quoiqu'il le reconnoisse pour avoir été assez genereux envers les pauvres & les affligez.

AN. 1484.

Onuphr. in Innoc. VIII.

CXLV. Il prend le nom d'Innocent VIII.

Ce Pape prit le nom d'Innocent VIII. en memoire d'Innocent IV. son compatriote, & eut pour devise ces paroles du pseaume 25. J'ai marché dans mon innocence, apparemment pour marquer ce qu'il auroit dû être. Son premier soin fut de travailler à accorder les differends des Princes d'Italie, & réunir avec le saint Siege ceux que la trop grande severité de son prédecesseur en avoit éloignez. Il tâcha aussi d'unir les Princes Chrétiens contre les Turcs, il exhortoit les Ambassadeurs des Rois & des Republiques qui étoient à Rome ou qui y venoient de toutes parts pour lui rendre obéïssance au nom de leurs maîtres, à porter à la paix ceux qui les avoient envoïez, il parloit beaucoup des dangers & des incommoditez de la guerre, & ajoûtoit que des Chrétiens ne de-

Ego autem in innocentiâ meâ ingressus sum. Psalm. 25.

AN. 1484. devoient la faire entre eux que lorsqu'ils y étoient contraints. Il envoïa ses legats à tous les Princes pour les engager à s'opposer aux Turcs; mais son zele n'eut pas le succès qu'il en attendoit. Il fit la paix entre les Colonnes & les Ursins, & obligea ces Seigneurs qui étoient puissans à Rome & qui se faisoient une rude guerre, de sacrifier leurs querelles & leurs inimitiez à la tranquillité de l'Eglise & au repos de l'Etat. Cependant sa Sainteté fut contrainte elle-même de faire la guerre à Ferdinand Roi de Naples, tant parce que ce Prince qui étoit vassal & feudataire du saint Siege traitoit avec tyrannie les principaux Seigneurs de son roïaume, que parce qu'il refusoit de païer le tribut dont il étoit redevable à l'Eglise Romaine. Cette guerre ne dura que deux ans, après lesquels ont fit la paix, à condition que le Roi de Naples païeroit tous les cens dûs à l'Eglise, & qu'il accorderoit le pardon aux Seigneurs d'Italie qui avoient pris les armes contre lui.

CXLVI. Mort du Cardinal de Bourdeille. *Aubery hist. des Cardinaux. Frison Gallia purp. S. Marth. Gall. Christ.*

L'Eglise fit une perte assez considerable en cette année par la mort d'Elie de Bourdeille Cardinal, Archevêque de Tours. Il étoit fils d'Arnaud de Bourdeille, & de Jeanne de Chambarlhac. Il entra dans l'ordre de saint François, où il se distingua par sa pieté, par sa doctrine & par ses talens pour la chaire. En 1447. l'Eglise de Perigueux aïant perdu Geofroi Berenger d'Arpajou son Prelat, l'élut Evêque, quoiqu'il ne fut que dans la vingt-quatriéme année de son âge. Le Pape Nicolas V. approuva cette élection que le Roi Charles VII. avoit agréée, & accorda dispense d'âge au nouveau Prelat, qui n'eut rien de plus à cœur que de travailler à l'instruction de son troupeau, à la reparation des Eglises, & à remplir tous les devoirs de son ministere. En 1467. il

Il se trouva à l'assemblée generale des Etats du roiaume convoquée à Tours, & il s'y fit tellement estimer qu'on l'éleva sur le siege metropolitain de cette ville, que Girard de Crussol lui ceda dans l'année 1468. Dans la suite le Roi Louïs XI. aïant fait arrêter le Cardinal Baluë & l'Evêque de Verdun, de Bourdeille s'en plaignit comme d'un attentat contre le corps du clergé; & voïant que ses remontrances étoient méprisées, il publia un monitoire contre les infracteurs des immunitez ecclesiastiques, menaçant d'excommunier ceux qui feroient quelque entreprise contre le clergé. Le Parlement traita ce zele d'attentat, & somma ce Prelat de revoquer ses censures. Sur le refus qu'il en fit, on arrêta son temporel, & il eut un ajournement personnel. Mais le Roi termina lui-même cette affaire. Claude de Seyssel néanmoins donne à entendre que ce Prince en conserva un ressentiment secret contre Bourdeille. Ce Prelat avoit aussi combattu la pragmatique sanction par un traité fait exprès. Son zele plut à la cour de Rome, & le Pape Sixte IV. le recompensa le quinziéme de Novembre 1483. en lui envoïant le chapeau de Cardinal qu'il reçut toutefois avec beaucoup d'indifference. Il se retira quelque tems après à la campagne où il mourut en odeur de sainteté à Artanes près de Tours le cinquiéme de Juillet de cette année. Les miracles continuels qui se firent à son tombeau, donnerent occasion à Jean de Planis Evêque de Perigueux d'en faire informer exactement dans l'année 1526.

AN. 1484.

Seyssel hist. de Louis XI.

CXLVII. Le jeune Casimir Roi de Hongrie, sa pieté & sa vertu.

Casimir Roi de Pologne eut de la peine à consentir d'abord à l'élection de son fils Casimir pour le roïaume de Hongrie; il aimoit mieux l'avoir pour son successeur, parceque ce fils étoit extrémement aimé des Polonois pour sa

AN. 1484. sa vertu & pour sa pieté. Mais considerant qu'il avoit encore plusieurs autres enfans capables de lui succeder en Pologne, il y consentit, & envoïa le jeune Casimir en Hongrie avec une armée pour soûtenir le droit de cette élection, contre le Roi Matthias, qui ne se croïoit pas legitimement déposé. Les irresolutions du jeune Casimir, jointes à la lenteur de sa marche, donnerent à Matthias le loisir de regagner les cœurs de ses sujets, & d'assembler seize mille hommes pour aller au-devant des Polonois : ce qui obligea le jeune Roi à se retirer. D'ailleurs le Pape Sixte se recrioit contre cette démarche, & la traitoit d'injuste. Il s'en plaignit au Roi de Pologne ; & celui-ci ne voulant pas mécontenter le Pape, fit revenir son fils. Le jeune Casimir ravi de se voir délivré d'un engagement où il étoit entré malgré lui, se retira dans le château de Dobski, à une lieue de Cracovie, où il emploïa les douze années qu'il vêcut depuis, à se sanctifier dans la retraite.

CXLVIII. Mort de ce jeune Prince.

Gregoire Swietieki Chanoine de Vilna a fait une relation historique des miracles de ce Prince, qu'on trouve dans le recueil de Bollandus.

Il mourut de phthisie le quatriéme de Mars 1484. âgé de vingt-trois ans & cinq mois, dans la ville de Vilna capitale du grand Duché de Lithuanie, dont il portoit le titre. Il avoit prévû sa mort long-tems avant qu'elle arrivât. Il fut enterré dans l'Eglise du château dédiée sous le nom du Martyr saint Stanislas Evêque de Cracovie, lieu de la sepulture des Rois, sous l'autel de la sainte Vierge. Sa Sainteté fut attestée après sa mort par un si grand nombre de miracles, que l'on composa un livre entier de leur histoire. C'est ce qui fit avancer les procedures de sa canonisation qui ne furent cependant terminées qu'en 1521.

CXLIX. Ordre des

Le nouveau Pape Innocent VIII. confirma dans cette année l'institut des Religieuses de la Con-

Conception, que Beatrix de Sylva d'une famille noble de Portugal, avoit fondé à Tolede. Le souverain Pontife, à la priere d'Isabelle Reine de Castille, les soumit à l'Evêque ordinaire, & leur donna la regle de Cîteaux, en leur permettant de conserver toûjours le nom de Religieuses de la Conception de la sainte Vierge, de porter la robe & le scapulaire blanc, avec le manteau de même couleur. Après la mort de Beatrix, ses compagnes suivirent la regle de sainte Claire, sans rien changer ni à leurs habits, ni à leur nom. Jules II. les tira en 1511. de la dépendance de Cîteaux, & les mit sous la conduite des Franciscains ou Cordeliers de l'observance. Le même Pape Innocent par une bulle du cinquiéme Decembre de cette année, donna aux inquisiteurs de la foi tout pouvoir d'agir contre les sorciers qui commettoient beaucoup de maux, sur-tout en Allemagne, & parmi lesquels il y avoit des clercs.

AN. 148[illegible]. Religieuses de la Conception. *Le Mire, origine des Religieuses, l. 5. c. 13.*

Les Espagnols soûtenoient toûjours la guerre contre les Maures de Grenade, & tâchoient de profiter des divisions qui troubloient ce roïaume. Quinze gouverneurs de places, après avoir protesté que leur Roi n'avoit pû conclurre sans eux la paix desavantageuse dont on a parlé l'année precedente, ramasserent tout ce qu'ils purent de troupes, & entrerent dans l'Andalousie pour y faire le dégât. Mais Dom Louïs Hernandez Portocarrero averti de leur projet, les chargea si vivement lorsqu'ils s'y attendoient le moins, qu'il les défit avant qu'ils eussent eu le tems de se reconnoitre, & de se mettre en bataille: d'un autre côté le Marquis de Cadix qui ne cherchoit qu'à se venger de sa défaite, les aïant rencontrez dans leur retraite après avoir été battus, leur donna si rude-

CL. Guerre des Espagnols contre les Maures. *Mariana, hist. Hispan. lib. 25.*

An. 1484. rudement la chasse, qu'ils furent contraints de sortir de l'Andalousie, après y avoir perdu presque tous leurs soldats, leurs enseignes, & leur bagage. Ce Marquis marcha ensuite du côté de Zara, emporta la place, tua le gouverneur; & en aïant chassé les Maures, il mit en leur place des Chrétiens pour habiter la ville.

CLI. Le jeune Roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand.

Tous ces mauvais succès redoubloient la haine des Grenadins contre leur jeune Roi, qui ne croïant pas sa vie en sureté avec eux, se retira à Almerie. Zagal son oncle averti de sa sortie, ne manqua pas d'en profiter; il se presenta devant Grenade, & y fut reçû avec beaucoup de joïe. A peine en fut-il maître, que le desir de regner le porta à faire mourir le vieux Roi. Ce crime le rendit odieux, & le jeune Roi profitant de la conjoncture, la guerre recommença avec plus de fureur que jamais. Ferdinand & Isabelle informez de ces divisions, firent avertir le jeune Roi qu'ils n'en vouloient ni à lui, ni à ceux qui suivoient son parti; qu'ils prétendoient même que la guerre se fit à son profit; qu'ils ne l'auroient pas renouvellée, si les gouverneurs des places frontieres étoient demeurez en repos, & qu'ils ne la continuoient que pour convaincre ceux qui avoient pris le parti de son oncle, que leur veritable interêt consistoit à observer la paix qu'il venoit de faire avec eux. Ce jeune Prince qui n'avoit pas d'autre parti à prendre que ce se fier à ses ennemis, assura les Rois Catholiques qu'il ne s'opposeroit point à leurs desseins, & que même il les aideroit autant qu'il pourroit. Ainsi Ferdinand n'aïant plus rien à craindre de ce côté-là, entra dans le roïaume de Grenade, y fit un grand dégât, prit d'assaut la ville d'Alores, & effraïa tellement celles d'Alo-

d'Alocaine & de Setenil, qu'elles se rendirent. AN. 1484.
Comme l'hiver approchoit, le Roi Catholique donna des quartiers d'hiver à ses troupes, & s'en alla à Seville.

CLII. Contestations en France au sujet du gouvernement.

Il nâquit pour lors d'assez grandes contestations en France au sujet du gouvernement du roïaume. Le Duc d'Orleans qui y prétendoit, crut que pour fortifier son parti, il lui étoit avantageux de s'unir avec François II. Duc de Bretagne, dont les Etats pouvoient lui servir de retraite en cas qu'il eût du dessous. L'occasion lui étoit favorable pour entrer dans cette union. Landais dont on a déja parlé, & qui de fils d'un tailleur, étoit devenu le favori & le principal ministre du Duc de Bretagne, homme impudent, dont le pouvoir étoit si tyrannique, qu'il s'étoit attiré beaucoup d'envieux, avoit choqué le Prince d'Orange Jean de Châlons, qui negocioit à la cour de Bretagne le mariage de la fille aînée du Duc avec Maximilien d'Autriche. C'est ce qui fit entrer ce Seigneur dans une conjuration formée contre Landais, à la tête de laquelle étoit le Maréchal de Rieux. On alla investir le palais du Duc, où l'on croïoit trouver le favori; on foüilla par tout sans excepter son appartement; mais Landais s'étant retiré à sa maison de la Pabautiere, on s'y transporta pour se saisir de lui. Il fut assez adroit pour se sauver, & se refugier dans le château de Poüancé, où il demeura caché pendant quelques jours, jusqu'à ce que le Duc informé du lieu où il étoit, l'envoïa querir avec une bonne escorte. A son retour le Duc fit faire le procès aux conjurez; mais ils éviterent le châtiment par la fuite; & la plûpart s'étant retirez en France pour demander du secours, s'adresserent à la Dame de Beaujeu, sans voir le Duc d'Orleans: ce qui irrita fort ce dernier.

AN. 1484.

CLIII. Le Duc d'Orleans se retire en Bretagne auprès du Duc.

Landais informé que ce Duc n'étoit pas satisfait du gouvernement, & voïoit avec chagrin la Comtesse de Beaujeu maîtresse de toutes les affaires, engagea le Duc de Bretagne son maître à lui écrire pour lui donner avis de la revolte de quelques mutins qui s'étoient soulevez contre lui, & pour l'inviter à venir en Bretagne, l'assurant que ce voïage ne lui seroit pas inutile. Le Duc d'Orleans reçut cette lettre avec plaisir, parce qu'il se flattoit que cette occasion pourroit lui procurer l'avantage d'épouser l'heritiere de Bretagne, le Duc n'aïant point d'enfans mâles, qu'il lui seroit aisé de s'insinuer dans le cœur du pere & de la fille, & que quoiqu'il fût déja marié avec Jeanne de France, ce n'étoit point un obstacle, puisqu'il pourroit aisément obtenir la dissolution de son mariage; qu'enfin il seroit plus en état de recouvrer le Duché de Milan que les Sforces lui avoient usurpé. Le Comte de Dunois son principal confident, appuïa ce dessein, & le Duc d'Orleans partit pour la Bretagne avec lui & le Duc d'Alençon, qui vint les joindre à Blois. La Comtesse de Beaujeu informée que l'entrevûe s'étoit faite avec de grands témoignages d'amitié, & craignant que ces Princes n'agissent contre elle, leur fit ordonner par le Roi de se rendre incessamment en France pour assister aux Etats de Tours & à son sacre. Les Princes ne purent refuser d'obéir, ils quitterent la Cour de Bretagne avec regret, principalement le Duc d'Orleans, à qui l'heritiere fille du Duc plaisoit fort, & qui commençoit à en être aimé.

CLIV. Ouverture de l'assemblée des Etats à Tours.

L'ouverture des Etats se fit donc à Tours au commencement de l'été de 1484. quoique Mezeray les place sans raison dans le mois de Janvier. Le Roi accompagné des Princes du

sang

ſang & de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans ſon roïaume, s'y rendit; & Guillaume de Rochefort ſon Chancelier en fit l'ouverture. La premiere affaire qu'on y traita fut celle qui regardoit la perſonne du Roi, & le gouvernement du roïaume. La Comteſſe de Beaujeu qui avoit rendu ſa brigue aſſez forte par le rappel de quelques Seigneurs exilez ſous Louïs XI. & qui craignoit le Duc de Bourbon ſon beau-frere beaucoup plus que le Duc d'Orleans, penſa à le faire deſiſter de ſes prétentions & à l'engager à s'unir avec elle contre ce dernier. Elle y réuſſit, elle lui fit donner la charge de Connétable de France, quoique ſa foibleſſe & ſes infirmitez le rendiſſent incapable des fonctions de la guerre. Ainſi par le deſiſtement de ce Duc, la Comteſſe de Beaujeu fut chargée par les Etats non pas de la regence du roïaume, parce que Charles VII. étoit majeur & avoit plus de quatorze ans, mais du ſoin de la perſonne du Roi, juſqu'à ce qu'il fût en âgé de gouverner par lui-même; & pour détacher du Duc d'Orleans ceux qui lui étoient trop favorables, la Comteſſe n'eut l'adminiſtration des affaires qu'à deux conditions. L'une que les Princes du ſang entreroient dans le conſeil étroit où le Roi ne pourroit conclurre aucune choſe importante ſans le conſentement de la plus grande partie; l'autre que les Etats choiſiroient douze perſonnes de leurs corps qui y auroient voix déliberative & déciſive. Enfin les ſuffrages furent ſi generalement pour la Dame de Beaujeu, que le Duc d'Orleans n'eut que ceux de ſon appanage.

An. 1484.

CLV. Les Etats ajugent à la Comteſſe de Beaujeu le gouvernement du roïaume.

Dans une autre ſéance on écouta les griefs du clergé de France. Jean de Retz ou de Rely Docteur de Sorbonne & chanoine de Nôtre Dame de Paris fit un long diſcours, dans le-

CLVI. On y examine les griefs du clergé de France.

AN.1484. *Observat. sur l'hist. de Charles VIII. pag. 404.* quel il s'éleva beaucoup contre les vexations de la cour de Rome, & supplia le Roi de délivrer l'Eglise Gallicane, dont il étoit le protecteur, des exactions onereuses de cette cour. Il ajoûta que le Prince ne devoit point souffrir que le Pape fît quelque chose au préjudice de la pragmatique sanction contre les libertez de l'Eglise de France, les droits du Roi & les canons des Conciles de Constance & de Basle. Il conclut enfin que s'il se trouvoit quelque chose d'injurieux au saint Siege dans les decrets de la pragmatique, les trois Etats du roïaume étoient prêts de déferer au jugement du Concile general qui devoit se tenir. La séance ne se passa pas sans contestation : l'Archevêque de Lion, qui étoit le Cardinal de Bourbon, avec un autre Archevêque forma opposition à tout ce que le docteur venoit de dire ; & l'on ne voulut rien déterminer là-dessus, parce qu'on ne vouloit pas se brouiller avec le Pape, & qu'au commencement d'un regne on ne devoit faire aucune démarche qui troublât la tranquilité de l'Etat.

CLVII. Plaintes de la noblesse aux Etats. On fit quelque attention à la requête de la noblesse, qui se plaignoit de la convocation trop frequente du ban & de l'arriere-ban trop à charge aux gentilshommes, du refus qu'on leur faisoit de chasser sur leurs propres terres & dans les bois qui appartenoient au Roi, des vexations qu'on leur faisoit à ce sujet : Louïs XI. avoit été si jaloux de ce droit, qu'il le voulut ôter à son avenement à la couronne, & défendit sur peine de la vie à toutes sortes de personnes la chasse & la venerie en troupe ou seul sans une permission nouvelle & par écrit de sa Majesté. Cette loi étoit si generale qu'elle s'étendoit jusqu'aux Princes du sang ; & l'on croit que ce reglement fut la principale occasion de la guerre du bien public. La noblesse.

blesse s'en plaignit, & le Roi qui ne vouloit pas l'aigrir, la rétablit dans ses droits pour la chasse, & lui accorda le rachat des rentes qu'elle demandoit encore; avec promesse qu'à l'avenir on ne convoqueroit pas le ban & l'arriere-ban sans une extrême necessité. AN. 1484.

CLVIII. Le tiers Etat se plaint aussi.

Le tiers Etat fut de même oüi dans ses griefs. Il se plaignit fort de la disette d'argent dans le roïaume, causée par le transport que les legats du Pape en faisoient lorsqu'ils s'en retournoient à Rome. Il ajoûta qu'on en faisoit aussi beaucoup passer dans les autres païs étrangers par le moïen des foires de Lion. Il s'étendit fort sur les continuels passages des gens de guerre qui étoient à charge au peuple, sur les tailles exorbitantes qu'on exigeoit durement & sans pitié, sur la contrainte qu'on faisoit à ceux qui n'avoient aucuns fiefs, de marcher à l'arriere-ban, quoiqu'ils fussent sujets à la taille. Il demandoit aussi qu'on rétablît la gendarmerie sur le même pied qu'elle étoit du tems de Charles VII. qu'on lui permît de racheter les rentes des emprunts qu'on avoit été obligé de faire sous Louïs XI. & qu'on le confirmât dans ses anciens privileges ausquels on avoit donné atteinte sous les regnes précedens. Le Roi accorda une partie de ces demandes, & refusa l'autre: il permit le rachat des rentes, il dispensa de l'arriere-ban ceux qui n'avoient point de fiefs, il confirma les anciens privileges; mais il ne decida rien sur ce qui regardoit les legats du Pape, & sur l'argent du roïaume qu'on transportoit à Rome. L'assemblée des Etats après avoir été si favorablement traitée, se piqua de ne pas ceder en civilité, & fit part de ses biens au Roi en lui accordant un don gratuit de deux millions cinq cens mille livres, outre trois cens mille qu'on y ajoûta pour son joïeux avenement. Après quoi l'on

An. 1484. l'on se separa, en assurant le Roi qu'on lui seroit toûjours fidéle.

CLIX. Sacre du Roi Charles VIII.

Les Etats ne furent pas plûtôt congediez, qu'on fit tous les préparatifs necessaires pour le sacre de sa Majesté, qui fut fait à Reims le trentiéme de Mai; & où se trouverent le Duc d'Orleans, le Duc d'Alençon, le Seigneur de Beaujeu, le Comte Dauphin d'Auvergne, le Comte de Vendôme, & Philippe de Savoïe Comte de Bresse qui representoient les six Pairs laïques; le Maréchal de Gié faisant la fonction de Connétable. Après cette ceremonie le Roi vint à Paris, y fit son entrée, renouvella l'ancienne alliance avec le Roi d'Escosse; confirma celle qu'on avoit déja faite avec les Suisses, rappella plusieurs Seigneurs exilez, rétablit quelques familles dans leurs biens qu'on avoit confisquez, & menagea un accommodement entre Jean de Foix Vicomte de Narbonne, & la Princesse de Viane qui étoient fort brouillez ensemble, jusqu'à vouloir prendre les armes & en venir à une guerre ouverte.

CLX. On a dessein d'arrêter le Duc d'Orleans qui se retire à Verneüil.

Le Duc d'Orleans qui étoit revenu de Bretagne pour assister aux Etats & à ce sacre, supportoit avec peine que toute l'autorité fut entre les mains de la Comtesse de Beaujeu; il se rendit à Tours, & de-là à Paris où il travailla à se faire un parti considerable. Il assistoit avec assiduite au conseil; mais pour contredire la Gouvernante du roïaume, & afin de gagner les Grands, il leur representoit qu'elle avoit supplanté le Duc d'Orleans, & que c'étoit un affront qui réjaillissoit sur eux. La cour étoit alors à Melun; le Duc s'y rendit, & étant entré dans une partie de paume qu'on joüoit devant le Roi, une contestation qui survint sur un coup, obligea de consulter ceux qui étoient pré-

AN. 1484.

presens. La Comtesse de Beaujeu qui étoit du nombre décida contre le Duc qui en fut si irrité, qu'il s'échappa en injures grossieres contre l'honneur & la reputation de la gouvernante. Celle-ci ne voulant pas laisser un si mauvais traitement impuni, assembla extraordinairement le conseil, & on conclut d'arrêter le Duc d'Orleans. Mais il prévint le coup, & sur l'avis que lui en donna Jean de Louvain un de ses gentilshommes, il se retira à Verneüil dans le Perche auprès de René Duc d'Alençon.

CLXI. Un grand nombre de Seigneurs se joignent à lui.

Dans sa retraite il ne pensa qu'à lever des troupes, & son crédit joint à celui du Duc d'Alençon alla jusqu'à mettre sur pied cent lances & de l'infanterie à proportion. Son parti devint puissant, & le Comte de Dunois y fit entrer des personnes dont la Comtesse de Beaujeu se défioit le moins. Celui dont l'inconstance la surprit davantage fut le Duc de Bourbon son beau-frere, qu'on venoit d'élever à la charge de Connétable de France; elle apprit qu'il assembloit pour le Duc d'Orleans des troupes en Auvergne, que le Comte d'Angoulême faisoit la même chose en Poitou; & que les Seigneurs de Foix & d'Albret étoient d'intelligence avec eux; enfin que le Prince d'Orange & le Duc de Lorraine qui étoient alors en cour, favorisoient son ennemi, & étoient de son complot. Il falloit en prévenir les suites fâcheuses; & le meilleur remede qu'elle y pût apporter, fut de faire veiller sur les démarches de ces Seigneurs, d'éloigner de la personne du Roi ceux qui lui étoient contraires, & d'envoier ordre aux Gouverneurs des places des frontieres de Bretagne, de prendre garde à tous ceux qui passeroient dans cette province, parce qu'on ne doutoit point que le Duc d'Orleans n'y mît sa principale ressource. On arma aussi quelques vais-

Saint Gelais, vie de Louis XII.

An. 1484. seaux pour croiser sur ces côtes, & l'on envoïa des troupes pour s'oppoſer au paſſage de celles que les Ducs de Bourbon & d'Angoulême avoient aſſemblées.

Ces démarches déconcerterent le Duc d'Orleans, qui écouta quelques perſonnes affidées qu'on lui avoit envoïées pour le ramener à la cour, elles lui promirent de le reconcilier avec la Comteſſe de Beaujeu, & de lui faire expedier une amniſtie pour plus de ſûreté. Quelque mauvaiſe opinion qu'il eut de cette Comteſſe pour croire qu'elle ſacrifiât de bonne foi le deſir de ſe venger au repos public, il ne laiſſa pas de partir après avoir pris toutes ſes ſûretez, & de la venir trouver à Evreux, parce qu'il craignoit qu'on ne l'inveſtît dans Verneüil; il eut une entrevûe avec la Dame de Beaujeu; mais commençant à craindre pour ſa perſonne, il partit bruſquement & ſe retira à Blois, pour y prendre avec ſes amis les meſures neceſſaires à ſes projets. Le Comte de Dunois lui conſeilla de commencer par la priſe d'Orleans qui étoit la capitale de ſon apanage. Ses raiſons étoient que par-là les mécontens établiroient leur reputation, & que leurs troupes ſeroient en ſûreté ſous le canon de cette place juſqu'à ce qu'elles euſſent été renforcées par d'autres; & ce conſeil fut ſuivi.

CLXII. Il ſe preſente devant Orleans, dont on lui refuſe l'entrée.

Mais comme la cour avoit penetré les deſſeins du Duc; on envoïa promptement dans cette ville Imbert de Batarnay ſieur de Bouchage pour confirmer la bourgeoiſie dans la fidelité au Roi. Le ſuccès de ſa commiſſion fut ſi heureux, que quand les envoïez du Duc arriverent pour demander qu'on y reçût ſes troupes, la bourgeoiſie ferma les portes de la ville, ſe mit ſous les armes, & aſſembla le conſeil où il fut réſolu tout d'une voix de ne pas entendre ces deputez ſans le conſentement de la cour. Le Duc d'Or-

d'Orleans y vint lui-même ; mais on lui fit le même compliment de dessus les murailles ; on lui répondit qu'on étoit au desespoir de l'incivilité dont on usoit à son égard, mais qu'on ne pouvoit se dispenser d'obéir au Roi dont on venoit de recevoir les ordres là-dessus. Comme le Duc n'avoit pas une armée assez nombreuse pour forcer la ville, n'étant composée que de huit mille hommes d'infanterie, & d'environ trois mille chevaux, il se retira à Beaugency pour attendre les troupes qu'on lui levoit en Auvergne & en Poitou. Peu de tems après il vint à Paris pour tâcher d'engager le Parlement dans ses interêts. Ce fut Denis le Mercier son Chancelier qui porta la parole, les chambres assemblées, il exagera beaucoup l'ambition demesurée de la Comtesse, & se plaignit qu'on eut attenté à la vie du Duc. Mais Jean de la Vacquerie premier président, bien loin d'applaudir à son discours, exhorta le Prince à rentrer dans son devoir & à considerer ce que la qualité de Prince du sang exigeoit de lui; c'est ce qui le fit retourner à Beaugency, où il apprit que l'armée du Roi commandée par le Seigneur de la Trimouille s'avançoit vers Orleans. AN. 1484.

CLXIII. L'armée du Roi va attaquer le Duc d'Orleans.

La Comtesse de Beaujeu crut qu'il étoit absolument necessaire de mener le Roi contre le Duc d'Orleans, quand ce ne seroit que pour obliger la meilleure partie de ses troupes à le quitter, quand elles verroient qu'il leur seroit autrement impossible d'éviter le crime de rebellion, puisqu'elles combattoient contre leur Roi. La cour arriva devant Beaugency avant que le Duc d'Orleans eut eu le tems de se fortifier. L'armée roïale étoit beaucoup superieure à celle du Duc ; & le Comte de Dunois sentit le besoin d'un prompt accommodement pour éviter une ruine entiere. Il persuada au Duc

AN. 1484. d'envoïer un heraut à la Trimouille pour entrer en negociation. Le general y consentit, & sur ce consentement on lui envoïa le Comte de Dunois pour traiter au nom du Duc. La Trimouille qui avoit reçû ses instructions de la cour, demanda que le Duc d'Orleans renvoïât ceux qui l'avoient suivi, & qu'il remît Beaugency au Roi. Ce qui lui fut accordé ; mais avant que sa Majesté ratifiât le traité, on y ajoûta deux autres articles. L'un que le Comte de Dunois seroit relegué de-là les Alpes ; & confiné dans la ville d'Ast en Piemont, jusqu'à ce qu'il plût au Roi de le rappeller ; l'autre que le Duc d'Orleans se retireroit dans la ville capitale de son apanage, après avoir désarmé & renvoïé ses troupes.

CLXIV. Accommodement entre le roi & le Duc d'Orleans.

Belcar. in vita ducis Aurelian. lib. 4.

Quelque dures que fussent ces conditions, il fallut s'y soûmettre ; & le Comte de Dunois qui gouvernoit absolument le Duc d'Orleans, & qui étoit si avant dans sa faveur qu'ils ne pouvoient se passer l'un de l'autre, se fit un merite de s'en separer, & crut qu'il lui étoit glorieux d'être banni à sa consideration. Il prit sans peine le chemin de Piemont ; & les autres Princes obtinrent leur grace chacun en particulier. Le Duc de Bourbon & le Comte d'Angoulême, à condition qu'ils congedieroient leurs troupes ; Alain d'Albret en mettant bas les armes. Et dès-lors la Comtesse de Beaujeu qui ne comptoit pas beaucoup sur la fidelité des Princes, ne pensa plus qu'à détâcher le Duc de Bretagne du Duc d'Orleans. Comme elle se croïoit redévable de tous ces heureux succès, du moins en partie, à l'obstacle que les mécontens de Bretagne qui étoient le Maréchal de Rieux & d'autres Seigneurs, avoient mis à la jonction des troupes de leur Duc à celles du Duc d'Orleans, elle fit solliciter leur rétablissement

CLXV. La Comtesse de Beaujeu veut qu'on retablisse les Seigneurs Bretons.

ment d'une maniere à faire voir qu'elle ne vouloit pas être refusée; & Landais poussé par son mauvais genie, pressoit de toutes ses forces la ruine de ces Seigneurs, & ne vouloit rien relâcher de l'arrêt qu'il avoit fait donner pour abbatte leurs têtes & leurs châteaux. On publia en France un traité que ces Seigneurs avoient fait touchant la succession du Duché de Bretagne qui devoit revenir au Roi, si le Duc mouroit sans enfans mâles; ce qui n'étoit que pour faire peur, puisque ces Seigneurs n'étoient pas autorisez, & que d'ailleurs les filles succedoient en Bretagne au défaut d'hoirs mâles. AN. 1484.

CLXVI. Landais s'y oppose, & veut rétablir le Comte de Richemont.

Landais pour s'opposer à la Comtesse de Beaujeu, avoit besoin d'autres forces que celles du Duché de Bretagne; il lui falloit un appui étranger qui fût capable de le soûtenir au défaut de tous les autres qui lui manquoient. Il eut recours à l'Angleterre; mais Richard lui paroissoit si mal établi sur le trône, qu'il ne crut pas pouvoir beaucoup compter sur lui. Il n'ignoroit pas d'ailleurs les dispositions avantageuses où l'on y étoit en faveur du Comte de Richemont, qui depuis dix-sept ans étoit prisonnier en Bretagne, où il avoit deux fois couru risque d'être mis entre les mains d'Edouard. Et de toutes ces reflexions, Landais conclut que si ce Prince pouvoit lui être redevable de la couronne d'Angleterre, ou que du moins il eut contribué par des secours considerables à le faire monter sur le trône, il auroit en sa personne un protecteur qu'il pourroit opposer à tous ses ennemis, ou qu'au pis aller, il trouveroit en Angleterre une retraite assurée où il jouiroit tranquillement des grands biens qu'il avoit acquis. Il s'adressa d'abord à la mere du Comte de Richemont qui étoit toûjours renfermée dans l'asile de Westminster. L'exactitude avec la-

Argentré, hist. de Bretagne, l. 12.

quelle

AN.1484. quelle on l'observoit ne l'avoit pas empêchée de former pour son fils un nouveau parti dans lequel elle avoit fait entrer la noblesse des provinces de Surrey, de Kent & d'Essex, & dont le Duc de Buckingham devoit être le chef.

CLXVII. *Mesures qu'on prend pour rétablir le Comte de Richemont en Angleterre.* *Bacon. hist. Henrici VII.*

Ainsi les propositions de Landais furent reçûes avec plaisir; la mere du Comte assura qu'elle & ses amis ratifieroient aveuglement ce qui seroit arrêté entre son fils & le ministre de Bretagne; & Landais aussi-tôt s'ouvrit au Comte, & l'instruisit du veritable état de ses affaires, lui offrant de le mettre en liberté & d'engager le Duc de Bretagne à lui fournir une flotte, pourvû que lui-même s'engageât de son côté à le proteger envers & contre tous. Le Comte de Richemont promit tout ce qu'on voulut, protesta de reconnoître toute sa vie Landais pour son liberateur, & se chargea de le maintenir contre tous ceux qui l'attaqueroient par des voïes directes ou indirectes. Il ne s'agissoit plus que d'y faire consentir le Duc de Bretagne, ce qu'on obtint facilement, parce que Landais gouvernoit ce Duc avec une facilité où jamais favori n'étoit parvenu avant lui. Dans le moment même la liberté fut rendue au Comte, on lui équippa une flotte capable de le faire triompher de ses ennemis, si Dieu avoit voulu qu'il en eût été redevable au favori du Duc de Bretagne, & si cet honneur n'avoit pas été reservé à la Comtesse de Beaujeu. Le secours qu'on accordoit au Comte étoit de cinq mille hommes, de quantité d'armes & de munitions, & de quinze vaisseaux des plus grands & des mieux équippez qui fussent dans les ports de Bretagne. Avec ce secours peu considerable pour une si grande entreprise, il résolut de passer en Angleterre; mais son embarquement n'arriva que l'année suivante.

Fin du vingt-troisiéme Tome.

TA-

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce volume.

A.

B.

 ge

D

Le

veut

Réli-

V.

Fin de la Table des Matieres.



